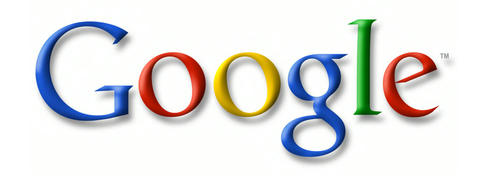
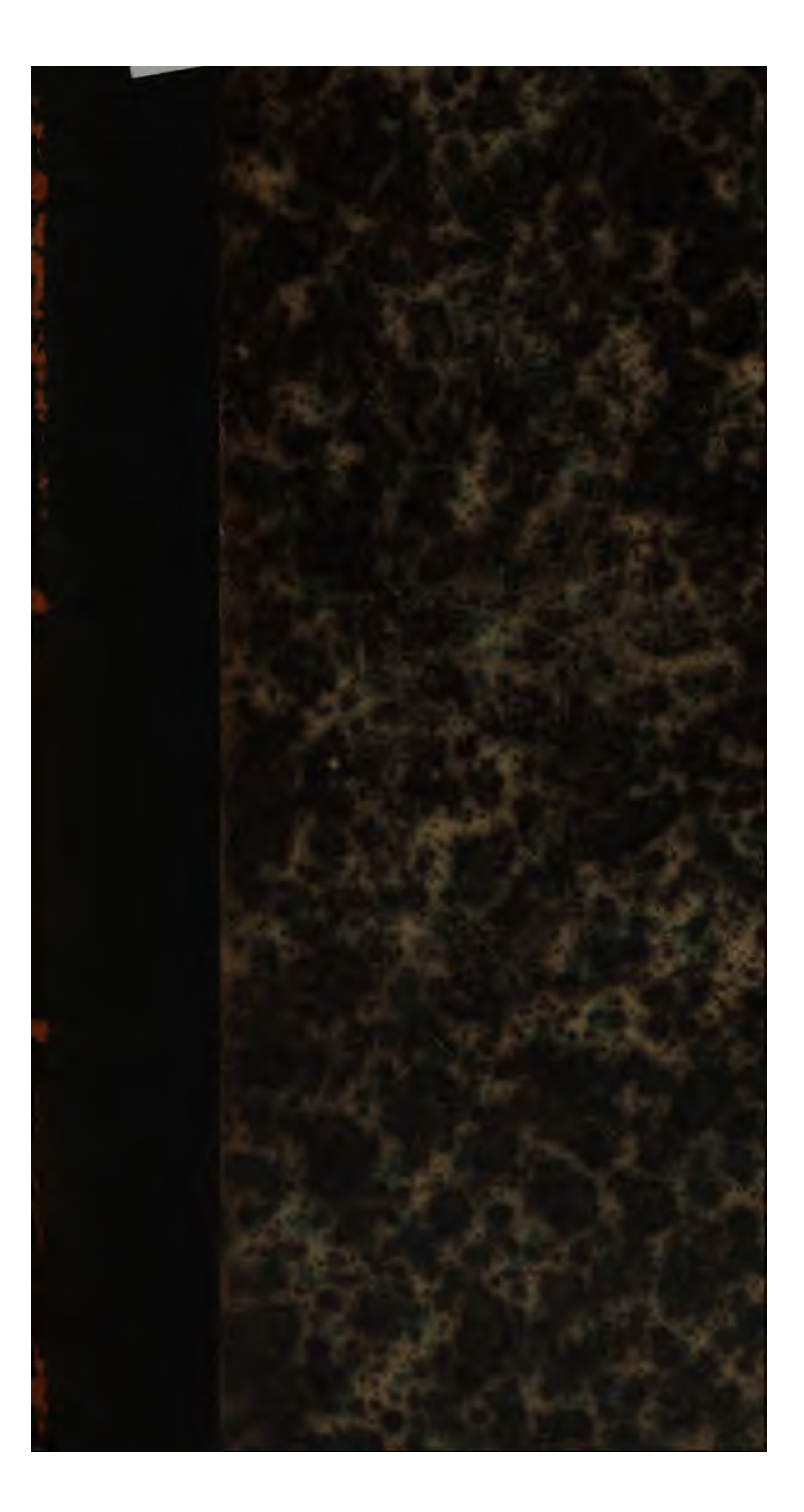
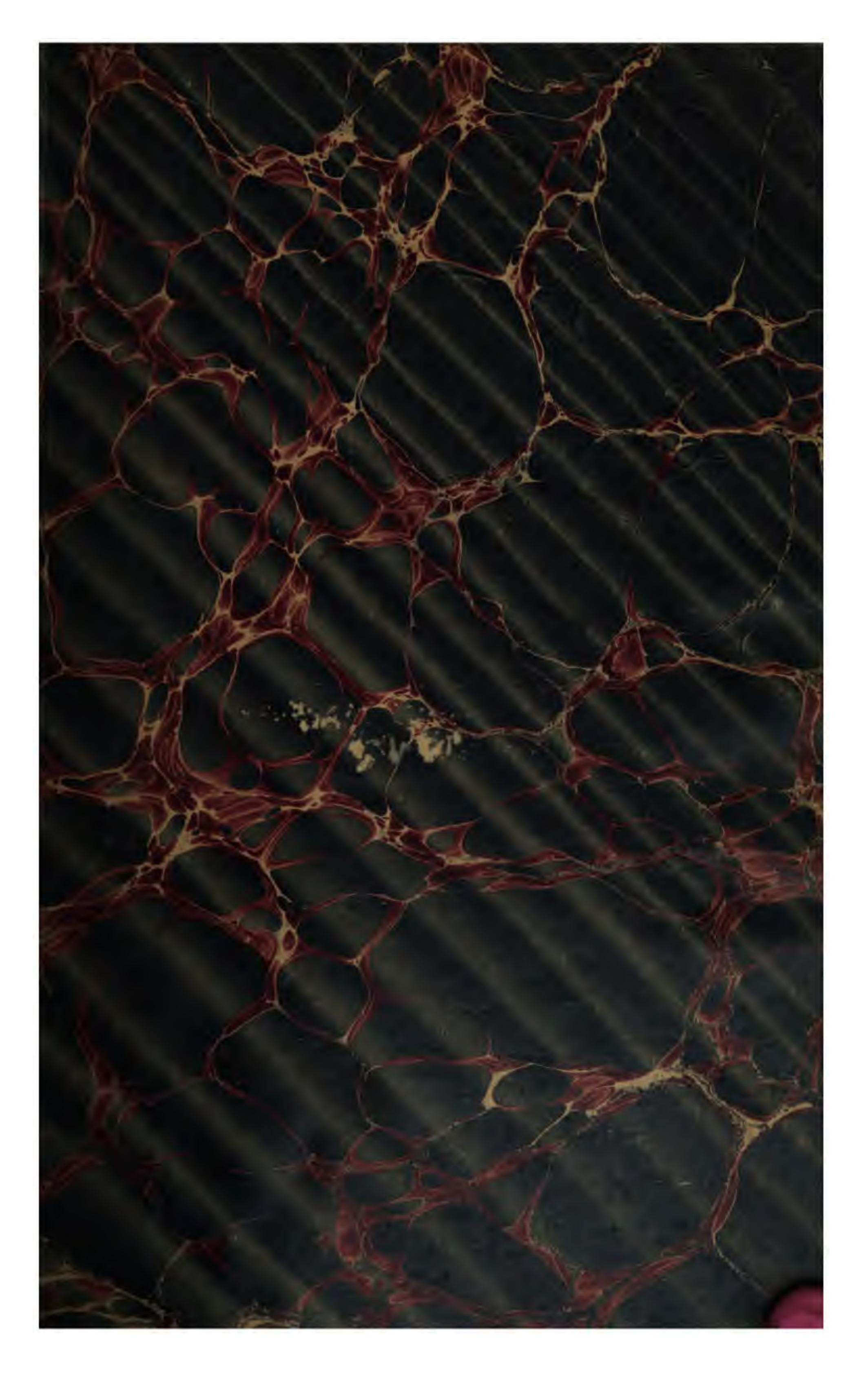





LES LIVRES SONT NOS MEILLEURS AMIS
H.P. THIÉME



En souvenir de l'Auteur

HISTOIRE

DE

LA RÉFORMATION

EN EUROPE

AU TEMPS DE CALVIN

En souvenir de l'Auteur

HISTOIRE

DE

LA RÉFORMATION

EN EUROPE

AU TEMPS DE CALVIN

Paris. — Typ. de Ch. Meyrueis, rue Cujas, 13. — 1875.

HISTOIRE

DE

LA RÉFORMATION

EN EUROPE

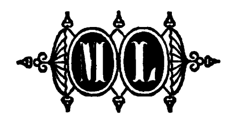
AU TEMPS DE CALVIN

PAR J.-H. MERLE D'AUBIGNÉ

> Les choses de petite durée ont coutume de devenir fanées, quand elles ont passé leur temps.
> Au règne de Christ, il n'y a que le nouvel homme qui soit florissant, qui ait de la vigueur, et dont il faille faire cas.
>
> CALVIN.

TOME VI

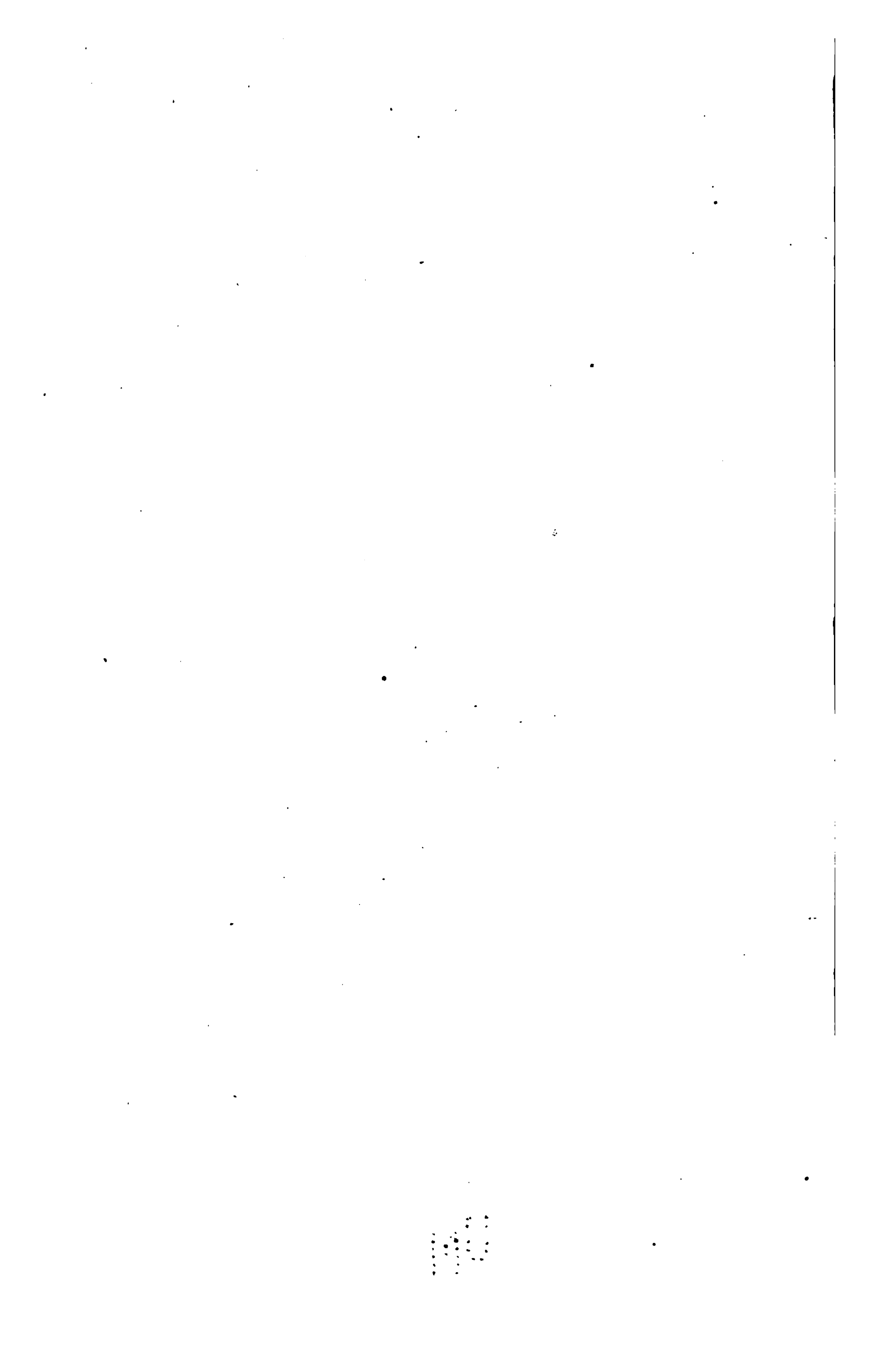
ÉCOSSE, SUISSE, GENÈVE



PARIS
MICHEL LÉVY FRÈRES, ÉDITEURS
RUE AUBER, 3, PLACE DE L'OPÉRA

LIBRAIRIE NOUVELLE
BOULEVARD DES ITALIENS, 15, AU COIN DE LA RUE DE GRAMMONT

1875



AVANT-PROPOS

L'auteur de l'*Histoire de la Réformation au seizième siècle* est mort à Genève le 21 octobre 1872, alors qu'il ne lui restait plus à écrire que quelques chapitres pour avoir achevé son grand ouvrage. Sentant, comme il aimait à le dire, que *le temps était court pour lui désormais* (il allait avoir quatre-vingts ans), aiguillonné par la perspective si proche du but vers lequel il n'avait cessé de tendre pendant cinquante ans, il travaillait avec une ardeur redoublée. « Je compte les minutes, » disait-il, et il ne s'accordait aucun repos. Malheureusement, les dernières minutes lui ont été refusées, et l'ouvrage n'a pas été terminé. Mais il y manque peu de chose, et les manuscrits dont nous continuons la publication mèneront le récit tout près de son terme.

Dix volumes ont paru. L'auteur pensait renfermer le reste de son histoire en deux volumes nouveaux. Il en avait lui-même tracé le programme sur une feuille ainsi conçue :

« DIEU AIDANT,

« Ordre des matières, sauf diminution ou augmentation selon l'étendue du sujet.

« XIe VOLUME jusqu'à la mort de Luther.
« Écosse jusqu'en 1546.
« Danemark.
« Suède.
« Bohême et Moravie.
« Pologne.
« Hongrie.
« Genève, la Suisse et Calvin.
« Allemagne jusqu'à la mort de Luther, 1546.

« XIIe VOLUME jusqu'à la mort de Calvin.
« Pays-Bas (1566).
« Espagne.
« Italie.
« Écosse jusqu'en 1560.
« Angleterre jusqu'aux articles de 1552.
« Allemagne (1556).
« France (1559).
« Calvin et son œuvre dans Genève et la chrétienté jusqu'à sa mort (1564). »

Les nombreux manuscrits laissés par M. Merle d'Aubigné comprennent tous les articles portés dans son programme comme devant composer le XIe volume (VIe de

la seconde série) et trois de sarticles destinés au XIIe (les deux premiers et le cinquième).

Sans aucun doute, l'ouvrage présentera de graves lacunes. Cependant la grande période, la période des origines, aura été racontée à peu près entière. Il est pourtant un chapitre dont on ne peut assez regretter qu'il n'ait pas été écrit. C'est le dernier, relatif à l'œuvre et à l'influence de Calvin dans la chrétienté. L'homme qui pendant cinquante ans avait vécu dans l'intimité de Calvin, avait fait de ses écrits, de ses œuvres, de sa personne l'objet d'une constante étude, et s'était imprégné de son esprit plus que personne peut-être, en notre siècle, l'homme qui le premier avait tenu entre ses mains, lu sans relâche, analysé presque toutes les innombrables pièces sorties de la plume du Réformateur, eût pu nous retracer avec une autorité sans égale la grande figure de son héros et raconter l'action immense qu'il exerça au seizième siècle, au loin aussi bien qu'autour de lui. L'absence de cette conclusion que l'auteur avait conçue, qu'il méditait depuis longtemps, mais qu'il retardait toujours d'écrire, demeure une perte irréparable.

Les éditeurs se sont bornés à vérifier les nombreuses citations éparses dans le texte, à contrôler l'exactitude des renvois indiqués dans les notes, et à retrancher ici et là quelques développements que l'auteur eût assurément fait disparaître s'il avait édité lui-même son œuvre. Les matières portées pour former le XIe volume, devant en former deux et même déborder dans un troisième, il a fallu changer l'ordre indiqué.

La division du récit en chapitres et les titres de ces

chapitres sont, pour le plus grand nombre, l'œuvre des éditeurs.

Deux autres volumes suivront celui que nous donnons aujourd'hui au public.

ERRATA.

Page 275, titre, au lieu de 1836, lisez : 1536.

Page 320, 4e ligne à partir du bas de la page, au lieu de : huit siècles ; lisez : cinq siècles.

Les dates ont été omises en tête de plusieurs chapitres. Elles ont été rétablies à la Table des matières.

TABLE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS CE VOLUME

LIVRE X

LA RÉFORMATION EN ÉCOSSE

CHAPITRE PREMIER

PRÉPARATION DE LA RÉFORME.

(Du second siècle à l'an 1522.)

CHAPITRE DEUXIÈME

LE MOUVEMENT DE LA RÉFORME COMMENCE.

(1522 à Avril 1527.)

CHAPITRE TROISIÈME

HAMILTON SE PRÉPARE EN ALLEMAGNE A LA RÉFORMATION DE L'ÉCOSSE.

(Printemps, été, automne 1527.)

CHAPITRE QUATRIÈME

ÉVANGÉLISATION, TRIBULATIONS ET SUCCÈS D'HAMILTON EN ÉCOSSE.

(Fin de 1527 à la fin de février 1528.)

CHAPITRE CINQUIÈME

COMPARUTION, CONDAMNATION, MARTYRE.

(Fin de février, 1er mars 1528.)

CHAPITRE SIXIÈME

ALÉSIUS.

(Fin février 1528 à la fin de 1531.)

CHAPITRE SEPTIÈME

LES CONFESSEURS DE L'ÉVANGILE ET LES MARTYRS SE MULTIPLIENT EN ÉCOSSE.

(Fin 1531 à 1534.)

CHAPITRE HUITIÈME

LE ROI D'ÉCOSSE SE SÉPARE DE L'ANGLETERRE ET S'UNIT A LA FRANCE ET AUX GUISES.

(1534 à 1539.)

CHAPITRE NEUVIÈME

DAVID BEATON ÉTABLIT SON INFLUENCE. — LA PERSÉCUTION SE RANIME.

(1539.)

CHAPITRE DIXIÈME

TERGIVERSATIONS DU ROI JACQUES V. — NÉGOCIATIONS AVEC HENRI VIII. — ELLES ÉCHOUENT.

(1540 à Janvier 1542.)

CHAPITRE ONZIÈME

GUERRE ENTRE L'ANGLETERRE ET L'ÉCOSSE. — MORT DE JACQUES V.

(1542.)

CHAPITRE DOUZIÈME

RÉGENCE DU COMTE D'ARRAN. — EMPRISONNEMENT DE BEATON. — TRAITÉ DE PAIX AVEC L'ANGLETERRE.

(1542-Mars 1543.)

CHAPITRE TREIZIÈME

BEATON SORT DE PRISON ET S'EMPARE DU POUVOIR. — LE TRAITÉ EST ROMPU. — NOUVELLES PERSÉCUTIONS.

(Mars 1543-été de 1544.)

CHAPITRE QUATORZIÈME

WISHART. — SON MINISTÈRE ET SON MARTYRE.

(Été de 1544-Mars 1546.)

CHAPITRE QUINZIÈME

SOULÈVEMENT CONTRE BEATON. — SA MORT.

(Mars à Mai 1546.)

LIVRE XI

CALVIN ET LES PRINCIPES DE SA RÉFORME

CHAPITRE PREMIER

CALVIN A GENÈVE ET DANS LE PAYS DE VAUD.

(1536.)

CHAPITRE CINQUIÈME

CALVIN LUTTE AVEC DES DOCTEURS ÉTRANGERS, IL EST ACCUSÉ D'ARIANISME.

(Janvier à Juin 1537.)

CHAPITRE SIXIÈME

CALVIN AU SYNODE DE BERNE.

(Septembre 1537.)

CHAPITRE SEPTIÈME

GENÈVE. — LA CONFESSION DE FOI JURÉE A SAINT-PIERRE.

(Fin 1537.)

CHAPITRE HUITIÈME.

TROUBLES DANS GENÈVE.

(Commencement de 1538.)

CHAPITRE NEUVIÈME

LUTTES A BERNE. — SYNODE DE LAUSANNE.

(Janvier 1538.)

CHAPITRE DIXIÈME

LA CONTRE-RÉFORMATION L'EMPORTE. — CALVIN ET FAREL REFUSENT DE DONNER LA CÈNE. — LA CHAIRE LEUR EST INTERDITE.

(Mars et Avril 1538.)

CHAPITRE ONZIÈME

CALVIN ET FAREL PRÊCHENT MALGRÉ L'INTERDICTION DU CONSEIL. — ILS SONT BANNIS DE GENÈVE.

(Avril 1538.)

CHAPITRE DOUZIÈME

GRANDE CONFUSION DANS GENÈVE. — LE CONSEIL DE BERNE INTERVIENT INUTILEMENT.

(Fin Avril 1538.)

CHAPITRE TREIZIÈME

SYNODE DE ZURICH. — LES AMBASSADEURS BERNOIS RAMÈNENT CALVIN A GENÈVE. — IL NE PEUT Y ENTRER.

(Fin Avril à fin Mai 1538.)

FIN DE LA TABLE.

HISTOIRE

DE

LA RÉFORMATION

EN EUROPE

AU TEMPS DE CALVIN

LIVRE X

LA RÉFORMATION EN ÉCOSSE

CHAPITRE PREMIER.

PRÉPARATION DE LA RÉFORME.

(Du second siècle à l'an 1522.)

Il y a des genres divers dans l'histoire. Elle est ou littéraire ou philosophique ou politique, ou religieuse; c'est l'histoire religieuse qui pénètre le plus avant dans l'intimité de notre être. On a vu des historiens politiques découvrir les mystères cachés des cabinets des princes, sonder les conseils, dévoiler les intrigues, arracher leurs secrets à César, à Charles-Quint, à Napoléon, tandis que l'être humain,

dans ce qu'il a de plus élevé, leur demeurait inaccessible. Le pouvoir intérieur de la conscience, qui fait souvent agir l'homme dans un sens contraire aux règles de la politique et aux exigences de l'intérêt propre, les grandes évolutions spirituelles de l'humanité, les sacrifices des missionnaires et des martyrs sont pour eux couverts d'un voile. L'Évangile seul donne la clef de ces mystères ; en sorte qu'il reste dans l'histoire, même pour les plus habiles, des énigmes qui paraissent insolubles. Pourquoi des plans conçus avec une habileté incontestable échouent-ils ? Pourquoi des entreprises qui semblent insensées réussissent-elles ? On l'ignore. N'importe, on chemine, on passe à d'autres régions, laissant derrière soi des terres qui n'ont pas été explorées.

Ceci est regrettable, car l'historien doit embrasser tout le champ des choses humaines. Il doit, certes, prendre en considération les puissances terrestres qui s'agitent dans le monde, l'ambition, le despotisme, la liberté ; mais il doit signaler aussi les puissances célestes que la religion dévoile. Le Dieu vivant ne doit pas être exclu du monde qu'il a créé. Il faut que, sans s'arrêter aux molécules élémentaires, ou même aux influences politiques, l'homme s'élève jusqu'à ce principe premier, comme l'appelait Clément d'Alexandrie, cet Être dont l'idée est immédiate, originale, ne découle d'aucune autre, mais est présupposée nécessairement par toute pensée.

Dieu, qui renouvelle la verdure de nos prairies, qui fait sortir le blé du sein de la terre et couvre les arbres de fleurs et de fruits, n'abandonne pas

les esprits des hommes. Le Dieu de toute la création visible est à plus forte raison la lumière et la force des âmes, puisqu'une seule est plus précieuse à ses yeux que tout l'univers. Le Créateur qui, des glaces de l'hiver, fait sortir chaque printemps une nature toute pleine de vie, toute riante de lumière, toute parée de fleurs, peut certes, quand il le veut, produire au sein de l'humanité engourdie et glacée un printemps spirituel. L'Esprit divin est la séve qui infuse dans des âmes stériles les sucs vivifiants du ciel. Le monde a été souvent semblable à un désert où toute vie paraissait éteinte; et pourtant, dans ces temps si arides en apparence, il y avait des courants souterrains qui alimentaient çà et là des plantes solitaires; et à l'heure déterminée par la providence divine, on a vu l'eau vive jaillir en abondance pour ranimer l'humanité déchue. Ce fut ce qui arriva dans les deux plus grands siècles de l'histoire, celui de l'Évangile et celui de la Réformation.

De telles époques, qui sont les plus importantes de l'humanité, sont, par cela même, les plus dignes d'être étudiées. La vie nouvelle, qui surgit au seizième siècle, fut partout la même, et pourtant elle eut certains caractères spéciaux dans les divers pays où elle parut, en Allemagne, en Suisse, en Angleterre, en Écosse, en France, en Italie, dans les Pays-Bas, en Espagne et en d'autres contrées. A Wittemberg ce fut à l'homme que la pensée chrétienne s'attacha particulièrement, à l'homme déchu, mais régénéré et justifié par la foi. A Genève ce fut à Dieu, à sa souveraineté et à sa grâce. En Écosse

ce fut à Christ, — Christ victime expiatoire, mais surtout Christ roi, qui gouverne et maintient son peuple indépendamment des puissances humaines.

Il y a en Écosse un peuple fort, fort dans ses vertus, et l'on peut ajouter dans ses fautes. La force est aussi l'un des caractères qui distinguent le christianisme écossais, et peut-être est-ce cette qualité qui a porté l'Écosse à s'attacher particulièrement à Christ comme au roi de l'Église, car on a toujours vu l'idée de puissance attachée à l'idée de roi.

Cette contrée doit être maintenant l'objet de nos récits ; elle le mérite, car, quoique petite et placée aux confins de l'Occident, elle possède par la nature et par la foi une force motrice qui se fait sentir jusqu'aux extrémités de la terre.

Il y a deux périodes dans la réformation écossaise, celle d'Hamilton et celle de Knox. C'est de la première seulement que nous allons maintenant parler. Ce sont les commencements des choses qui offrent l'intérêt le plus vif. Fidèle à notre plan nous remonterons à l'époque génératrice de la réforme calédonienne, époque que l'Écosse elle-même a peut-être trop négligée, et nous en exposerons la simple beauté.

Avant les jours de la Réformation, l'Écosse reçut des contrées chrétiennes du Sud trois grandes impulsions successives.

Les persécutions dirigées, à la fin du second siècle, dans le cours du troisième et au commencement du quatrième, contre les disciples de l'Évangile qui habitaient les parties méridionales de la Grande-Bretagne, obligèrent un grand nombre d'en-

tre eux à chercher un refuge dans les terres des Scots. Ces hommes pieux se construisaient d'humbles et solitaires ermitages, dans les vertes prairies, sur des montagnes escarpées, dans les vallées étroites des *glen*, et s'y consacrant au service de Dieu, ils faisaient luire une douce lueur au milieu des brumes de tout genre qui les entouraient, instruisaient les ignorants et fortifiaient les faibles. On les appelait en gallique *gille De*, serviteurs de Dieu; en latin *cultores Dei;* c'est de ces expressions que leur vint le nom de *culdees*. Le respect qu'ils inspiraient était tel que leurs cellules étaient souvent, après leur mort, transformées en temples[1]. Ce fut d'eux que vint la première impulsion.

Plusieurs siècles s'écoulèrent; le système féodal s'établit en Écosse. La nature montagneuse du pays, qui faisait de chaque manoir une espèce de forteresse, la rareté des grandes villes, l'absence d'une bourgeoisie influente, l'institution des clans, le nombre restreint des nobles rendaient le pouvoir des seigneurs plus grand que dans les autres contrées de l'Europe, ce qui protégea plus tard la Réformation contre le despotisme des rois. Mais l'action des *culdees* tout en se faisant sentir pendant le moyen âge était bien faible. On peut dire des choses de la grâce en Écosse comme des œuvres de la création, que le soleil ne venait point dissiper les brouillards qui reposaient sur une nature triste et monotone, et que l'influence des vents qui, s'élan-

[1] « Tanta sanctitatis opinione apud omnes vixerunt, ut... cellæ in templa commutarentur. » (Buchananius, *Rerum Scoticarum Historia*, lib. IV, 35.)

çant des mers voisines, mugissaient avec violence dans les bruyères stériles ou sur les plaines fertiles de la Calédonie, n'était point adoucie par le souffle divin qui vient du ciel.

Mais aux jours de la renaissance, un son doux et subtil se fit entendre, et la surface des *lochs* (lacs) sembla s'animer. Wicleff ayant rendu à l'Angleterre la Parole de Dieu, quelques-uns de ses disciples, et surtout John Resby, vinrent en Écosse. « Le pape n'est rien, » disait Resby en 1407 [1], et il enseignait en même temps que Christ est tout. Il fut brûlé à Perth... Ce fut de ces disciples de Wicleff, des *Lollards*, que vint la seconde impulsion.

Enfin au réveil de Wicleff, succéda, dans l'Europe orientale, celui de Jean Huss. Un Bohême, Paul Crawar, venant de Prague, expliqua, en 1421, à Saint-André, la Parole de Dieu, qu'il citait avec une promptitude et une exactitude dont chacun était étonné [2]. Conduit au supplice, lié sur un bûcher, le hardi Bohême disait aux prêtres qui l'entouraient : « Génération de Satan, vous êtes comme « vos pères les ennemis de la vérité. » Les prêtres n'aimant pas s'entendre appeler de ce nom devant tant de monde, lui firent mettre une boule d'airain dans la bouche [3], et le martyr rendu silencieux fut brûlé vif sans autre protestation de sa part.

Cependant Patrick Graham, archevêque de Saint-André et primat d'Écosse, neveu de Jac-

[1] « Nullus est papa. » (Walter Bower, lib. XV, ch. xx.) Knox, *Hist. of the Ref.*, I, 498.

[2] « Paulus Crawar, in sacris litteris et in allegatione Bibliæ promptus et exercitatus. » (*Scoti Chronicon*, vol. II, p. 495.)

[3] « A ball of brass. » (J. Knox, *Hist. of the Ref.*, I, 6.)

ques Ier, homme éminent par ses talents et par ses vertus, avait entendu Crawar. Si le cœur des prêtres avait été dur comme une pierre, celui de l'archevêque se trouva semblable à une terre fertile. La Parole du Seigneur prit en lui des racines profondes. Il forma le dessein de réformer l'Église; mais le clergé s'indigna; le primat fut destitué et condamné à une prison perpétuelle, où il mourut.

Alors commença à s'engager cette lutte entre la royauté et la noblesse qui devait être plus tard un des traits caractéristiques du temps de la Réforme. Les rois, excités par des prêtres ambitieux, cherchaient à abaisser les nobles; et ceux-ci étaient ainsi disposés à l'avance, à favoriser la Réformation. Jacques II (1437-1460) combattit les nobles par les armes et par des lois sévères : Jacques III (1460-1488) les éloigna avec dédain de sa personne et se livra à d'indignes favoris. Jacques IV (1488-1503), d'un esprit plus généreux, regarda l'aristocratie comme l'ornement de sa cour et la force de son royaume. Sous le règne de ce prince parurent les premières lueurs de la Réformation. Des hommes pieux qui habitaient surtout les contrées de Hill et de Cunningham étaient éclairés par l'Évangile et, heurtant de front la papauté romaine, disaient hardiment que tous les vrais chrétiens reçoivent tous les jours spirituellement par la foi le corps de Jésus-Christ; que le pain demeure pain après la consécration sans que le corps naturel de Christ s'y trouve; qu'il y a un sacerdoce universel; que tout homme et toute femme qui croit au Sauveur en est membre; que le pape qui s'élève au-dessus de Dieu est

contre Dieu; qu'il n'est pas légitime de prendre les armes pour les choses de la foi; que les prêtres peuvent être mariés.

Parmi ceux qui protégeaient ces braves gens était le laird de Cernock, John Campbell, gentilhomme bien affermi dans la doctrine évangélique, modeste, même un peu timide, mais abondant en œuvres de miséricorde, et qui recevait avec bienveillance, non-seulement les Lollards, mais ceux même dont les opinions étaient opposées aux siennes. Sa compagne, d'un caractère plus décidé que lui, était la femme forte de la Bible, et connaissant à fond les Écritures, elle ne se laissait intimider par personne. Chaque matin la famille et les domestiques se réunissaient dans une salle du château; un prêtre, — le chapelain, — ouvrait au milieu d'eux le Nouveau Testament, livre fort rare à cette époque, le lisait et l'expliquait[1]. Quand ce culte domestique et le premier repas étaient finis, les Campbell visitaient les pauvres et les malades. A l'heure du dîner ils réunissaient quelques-uns de leurs voisins; des moines aussi bien que des gentilshommes, venaient s'asseoir à leur table. Un jour la conversation étant tombée sur la vie des couvents et les pratiques des prêtres, Campbell s'exprima sur ce sujet avec modération mais avec franchise. Les moines irrités lui firent des questions insidieuses, le provoquèrent et parvinrent à lui arracher des paroles, hérétiques à leurs yeux. Oubliant les devoirs

[1] « Sacerdotem domi habebat, qui ipsi et familiæ Novum Testamentum lingua vernacula prælegebat. » (*Regi Scotorum Jacobo V, Alexander Alesius.*) Il n'y a pas de pagination.

de l'hospitalité, ils coururent chez l'évêque et dénoncèrent leur hôte et la dame du logis. L'enquête commença, le crime d'hérésie fut prouvé. Campbell comprit le danger qui le menaçait et en appela au roi.

Jacques IV, époux de Marguerite Tudor, fille de Henri VII, régnait alors sur l'Écosse. La vie de ce prince n'avait point été sans tache; il était souvent tourmenté par les remords, et dans des accès de mélancolie, il prenait la résolution de racheter ses péchés en s'adonnant à la justice. Il fit comparaître devant lui les deux parties; les moines citèrent des décisions de l'Église suffisantes pour condamner le prévenu. Le simple et doux Campbell fut en effet troublé[1]; ses réponses étaient timides et incomplètes; il savait parler aux veuves et aux orphelins, non réfuter des moines. Mais sa femme était pleine de décision et de courage. Invitée par le roi à parler elle reprit l'une après l'autre les accusations des religieux, les plaça en face des saintes Écritures et en montra la fausseté. Sa parole était claire, grave, convaincue. Le roi, persuadé par tant d'éloquence, déclara aux moines que s'il leur arrivait de poursuivre ainsi des gens honnêtes, ils seraient sévèrement punis. Puis touché de la piété de cette femme éminente et voulant lui donner un témoignage de son respect, il se leva de son siége, s'approcha d'elle et l'embrassa[2]. Alors se tournant vers le mari : « Quant à vous, dit-il, je vous donne en fief « tels et tels villages, et j'entends qu'ils soient à

[1] « Terroribus monachorum non nihil perturbatus. » (*Ibid.*)
[2] « Ut rex, etiam surgens, complexus sit mulierem. » (*Ibid.*)

« jamais des témoignages de ma bienveillance en-« vers vous. » Le mari et la femme se retirèrent pleins de joie et les religieux pleins de tristesse et de honte. Trente autres évangéliques, professant les mêmes doctrines que le sire de Cernock, furent cités, mais renvoyés avec l'invitation de se contenter de la foi de l'Église. Cela se passait vers l'an 1512, dans l'année où Zwingle commençait à sonder les Écritures et où Luther entendait à Rome sur l'escalier de Pilate, cette parole qui retentissait dans son cœur : « *Le juste vivra par la foi.* » La vaillante Écossaise avait livré un combat d'avant-poste et préludé à la Réformation.

Malheureusement l'avénement de Henri VIII au trône d'Angleterre vint donner aux préoccupations du roi d'Écosse une autre direction. Henri VII, tant qu'il avait vécu, s'était appliqué à rester dans de bons rapports avec son gendre; mais Henri VIII, monarque fier, susceptible, impatient et qui cherchait volontiers querelle à ses voisins, se montra peu accommodant avec l'époux de sa sœur et tarda même beaucoup à payer le legs qu'elle tenait de son père. Les attaques fréquentes des Anglais, l'obligation où se trouvaient les Écossais de veiller toujours sur leurs frontières avaient établi entre les deux peuples la défiance et la haine. En même temps la rivalité antique de la France et de l'Angleterre avait jeté l'Écosse du côté des Français. Quand l'aigle anglaise fondait sur la France mal gardée, « la belette écossaise » venait se glisser dans son nid et dévorait la royale couvée[1]. Henri VIII

[1] Shakespeare.

fit renaître ces anciennes traditions; et la France en profita pour s'inféoder encore plus l'Écosse, au moment où, pour le malheur du royaume, les Médicis et les Guise allaient saisir à Paris les rênes de l'État. Jacques IV, insulté par Henri VIII, résolut, malgré les sages remontrances du vieux comte d'Angus, d'attaquer l'Angleterre. L'Écosse lui donna l'élite de son peuple. Il se battit à Flodden avec un intrépide courage; mais, atteint de deux flèches, frappé d'un coup de hache d'armes, il tomba sur le champ de bataille, entouré des cadavres de douze comtes, treize lords, deux évêques, deux abbés mitrés, un grand nombre de gentilshommes et plus de dix mille soldats. Plusieurs étudiants, parmi lesquels se trouvait un nommé André Duncan, fils du laird d'Airdrie, que nous retrouverons plus tard, furent ou tués ou faits prisonniers dans cette fatale journée.

Le fils du roi, Jacques V, plus tard père de Marie Stuart, avait à peine deux ans lors de la mort de son père. Sa mère, sœur de Henri VIII, prit la régence, et, durant cette minorité, les nobles exercèrent une influence qui devait être un jour favorable à la liberté et par là à l'Évangile. Le roi et les prêtres visant au pouvoir absolu, l'un dans l'État, les autres dans l'Église, faisaient cause commune contre les nobles. Des luttes étranges se livraient alors entre les divers pouvoirs de l'Écosse; une d'elles vint troubler la première des cités du royaume, Saint-André, et mêler au bruit de la mer orageuse qui mugissait au pied de ses rochers, les voix des prêtres qui s'agitaient autour de sa cathédrale, les cris des

soldats et le retentissement des canons. Alexandre Stuart, archevêque de Saint-André, primat d'Écosse, étant resté sur le champ de bataille de Flodden, trois compétiteurs se présentèrent pour s'asseoir sur son siége *primatial* : John Hepburn, prieur de Saint-André, candidat des chanoines, Gawin Douglas, frère du comte d'Angus, candidat des nobles, et André Forman, évêque de Murray, candidat du pape. Douglas avait été mis par la reine en possession du château de Saint-André, mais Hepburn, homme ambitieux, ardent, appuyé par les chanoines, le prit d'assaut, s'y fortifia [1], et partit pour Rome afin d'obtenir l'investiture pontificale. Forman, candidat du pape, auquel devait rester la victoire, profita de l'absence de son rival, s'empara du château et du monastère, y mit une forte garnison, apaisa Hepburn en lui donnant une pension de trois mille couronnes, tandis que le candidat des nobles, Douglas, voyant qu'il n'y avait pour lui ni argent ni mitre, prenait à coups de canon la cathédrale de Dunkeld [2]. C'est ainsi que se faisait en Écosse, avant la Réformation, l'élection d'un évêque.

Les élections des prêtres se faisaient d'après des méthodes un peu différentes. Les moindres bénéfices étaient mis à l'enchère et achetés par des bardes ambulants, des joueurs de dés, ou des mignons de la cour. Les évêques, qui donnaient leurs

[1] « Hepburnus, Gavini ministris pulsis, arcem valido præsidio communiit. » (Buchanan, lib. XIII, 106 Rex.)

[2] Buchanan. (*Ibid.*) Spotswood, *Hist. of the Church of Scotland* (London, 1677) p. 61, 62.

filles illégitimes aux nobles, réservaient les meilleures places ecclésiastiques pour leurs bâtards. Ces jeunes mondains couraient au plaisir et abandonnaient leurs troupeaux à des moines, qui débitaient en chaire d'absurdes légendes sur leur saint, sur ses combats avec le diable, sur ses flagellations, ou amusaient le peuple par de basses plaisanteries. Ce système, qui prétendait représenter le christianisme et n'en était que la parodie, détruisait non-seulement la piété et la moralité chrétiennes, mais encore la paix des familles, la liberté du peuple et la prospérité du royaume[1].

Tandis que l'ambition, l'oisiveté, la licence, régnaient dans le clergé, Dieu préparait des *vaisseaux neufs* dans lesquels devait être déposé le vin nouveau que les vieux vases ne pouvaient plus recevoir. Des hommes simples allaient remporter par la foi et la vie chrétienne la victoire sur les riches, puissants et mondains pontifes. Trois jeunes hommes, nés presque avec le siècle, commençaient alors une carrière dont ils ignoraient les luttes et les épreuves, et allaient devenir, — surtout les deux derniers, — les réformateurs de l'Église.

Le 23 avril de l'an 1500, la femme d'un honnête bourgeois d'Édimbourg donnait le jour à un fils qui plus tard a été appelé par les uns Alane, par les autres Ales, tandis que lui-même signait ses écrits du nom d'Alesius, que nous adopterons. Alexandre, c'était son nom de baptême, était un enfant plein de vivacité, et l'angoisse que donnait

[1] Knox, Buchanan, Fox, Spotswood, McCrie.

à ses dévots parents la crainte de quelque accident, leur fit suspendre à son cou, comme préservatif contre tout péril, un papier sur lequel un prêtre avait écrit quelques versets de saint Jean. Alesius aimait à se rendre avec quelques garçons de son âge sur les hauteurs qui entourent Edimbourg; les immenses rochers au-dessus desquels le château s'élève, la brillante colline de Calton, la pittoresque montagne d'Arthur's seat les attiraient tour à tour. Un jour, c'était en 1512, Alexandre et quelques amis, s'étant rendus sur la dernière de ces montagnes, s'amusèrent à descendre, en roulant sur eux-mêmes, une pente que terminait une roche escarpée. Tout à coup le jeune garçon se trouva au bord du précipice; l'effroi qu'il éprouva lui fit perdre les sens; une main le saisit et le mit en lieu sûr, sans qu'il sût jamais par qui ni comment il avait été sauvé. Les prêtres firent honneur de cette délivrance au *papier* dont ils l'avaient muni; mais Alexandre l'attribua à Dieu et aux prières de son père. « Ah! disait-il bien des années après, je ne me remets jamais cet événement en mémoire sans que de grands frissons me parcourent tout le corps[1]. » Quelque temps après on l'envoya à l'université de Saint-André pour y terminer son éducation.

Un autre jeune garçon, d'un rang plus illustre, promettait un homme éminent à cette famille des Hamilton qui, sous Jacques III, avait pris la première place en Écosse. Né dans le comté de Lin-

[1] C'est dans son « Epistola dedicatoria *Comment. in Johannem* » qu'Alesius raconte cette histoire. Bayle dit à l'article *Alesius :* « Il avait été préservé de la mort, par *miracle*, dans sa jeunesse. »

lithgow, à l'ouest d'Édimbourg, et un peu plus jeune qu'Alesius, il devait inaugurer la Réformation. Linlithgow était alors le Versailles du royaume, mais d'une origine plus antique que la résidence de Louis XIV. Ses portiques en saillie, ses sculptures en bois, ses panneaux à lambris, ses balustrades massives, ses toits en avance sur la rue, formaient l'effet le plus pittoresque. Le château tenait à la fois du palais, de la forteresse, de la prison; c'était le lieu de plaisance où la cour allait se délasser des affaires et c'est là que naquit Marie Stuart.

Près de Linlithgow était la baronnie de Kincavil, que le roi Jacques IV avait donnée, en 1498, à sir Patrick Hamilton. La femme de celui-ci, Catherine Stuart, était fille du duc d'Albany, fils du roi Jacques II. Sir Patrick, de son côté, était second fils de lord Hamilton et, selon des chartes dignes de foi, de la princesse Marie, comtesse d'Arran, aussi fille de Jacques II[1]. Sir Patrick eut deux fils et une fille, James, Patrick et Catherine.

Patrick, le jeune homme dont nous parlons, était donc de sang royal, soit par son père, soit par sa mère; il naquit probablement au manoir de Kincavil et y fut élevé. Il grandit entouré des douceurs de l'amour maternel, et dès son enfance,

[1] « Hamiltonum familia regium quoque sanguinem attingente, natus. » (*Bezæ Icones.*) C'est l'opinion de Pinkerton, de Mc Crie et d'autres auteurs. D'autres ont cru que sir Patrick Hamilton (de Kincavil) était fils naturel de lord Hamilton. Mais dans une charte d'avril 1498, il est appelé frère *germain* de James lord Hamilton, fils aîné de son père et plus tard comte d'Arran, ce qui veut dire évidemment qu'il n'était pas frère *consanguin;* et dans une charte de janvier 1513, il est distingué d'un autre Hamilton, fils *naturel* du même lord. Cette dernière circonstance donna lieu sans doute à un quiproquo.

l'image de sa mère se grava profondément dans son cœur. Cette tendre mère qui, plus tard, sur l'échafaud, occupa ses dernières pensées, remarqua avec joie dans son fils le besoin d'une culture supérieure, la passion de la science, le goût des écrits de la Grèce et de Rome, et surtout des aspirations vives pour tout ce qui était élevé, des mouvements de l'âme vers Dieu.

Quant au père, sir Patrick, il avait la réputation d'être le premier chevalier de l'Écosse, et, cousin germain du roi Jacques IV, il avait de fréquentes occasions de faire acte de bravoure. Un jour, un chevalier allemand étant arrivé en Écosse pour défier ses lords et ses barons, sir Patrick le renversa dans la lutte. Lors du mariage de Marguerite d'Angleterre avec le roi d'Écosse, ce fut encore sir Patrick qui se distingua le plus dans les tournois; et, plus tard, ayant été envoyé en ambassade à Paris avec un frère aîné, le comte d'Arran, il gagna, en passant à Londres, de nouvelles couronnes[1]. On aimait à raconter ces hauts faits aux deux garçons et rien ne paraissait plus magnifique à Jacques et à Patrick que la brillante armure de leur père, suspendue aux parois de la salle des festins. L'ambition s'allumait dans le cœur du plus jeune des fils, mais c'était une autre gloire, plus sainte et plus durable, qu'il devait rechercher.

Les Hamilton ayant beaucoup de relations à Paris, sir Patrick résolut d'y envoyer son second

[1] Pittscottie, *Hist. of Scotland*. Leland's *Collectanea*. Lorimer, *Patrick Hamilton*.

fils, et, à l'âge de quatorze ans, le jeune garçon partit pour la célèbre capitale. Son père[1], qui le destinait aux grandes charges de l'Église, avait obtenu auparavant pour lui le titre et les revenus d'abbé de Ferne dans le comté de Ross, ce qui devait fournir aux dépenses de voyage et d'étude du jeune homme. C'était le moment où le feu de la Réformation qui venait de s'allumer sur le continent, y jetait de tous côtés des étincelles. L'une d'elles devait tomber dans l'âme de Patrick; mais si Hamilton devait apporter de Paris en Écosse la première pierre de l'édifice; un autre Écossais, né un an après lui, devait en apporter, de Genève, le couronnement.

Dans un des faubourgs de la ville d'Haddington, près d'Édimbourg, appelé Giffort's-Gate, habitait un honorable citoyen, d'une ancienne famille du comté de Renfrew, nommé Knox, qui avait porté les armes, ainsi que son père et son grand-père, sous le commandement du comte de Bothwell. Quelques membres de cette famille étaient morts sous les drapeaux[2]. Knox eut, en 1505, un fils qui fut nommé John. Le sang des soldats coulait dans les veines de celui qui devait être l'un des champions les plus intrépides de l'armée de Christ. John, placé d'abord au collége d'Haddington, fut envoyé à l'âge de

[1] L'inscription cherchée et trouvée dans les *Acta rectoria* de l'université de Paris, par M. le professeur Rosseeuw Saint-Hilaire, à la demande de M. le professeur Lorimer, prouve qu'Hamilton étudia à Paris.

[2] « My great grandfather, goedesher and father have served your Lordshipis predecessoris and some of thame have dyed unter their standartis. » (John Knox, *Hist. of the Ref.*, edited by D. Laing. T. II, p. 323.)

seize ans à l'université de Glasgow [1]. Il était actif, hardi, d'une grande droiture, d'une parfaite honnêteté, appliqué à ses devoirs, plein de cordialité pour ses camarades, mais d'une fermeté qui approchait de l'obstination, d'une indépendance qui ressemblait à de l'orgueil, d'une mélancolie qui était voisine de l'abattement, d'une austérité que quelques-uns prenaient pour de l'insensibilité, et d'une véhémence que l'on attribuait faussement à un esprit vindicatif. Une place importante lui était réservée dans l'histoire de son pays et de la chrétienté.

Tandis que Dieu préparait ainsi ces trois jeunes contemporains, Alesius, Hamilton, Knox et d'autres encore, pour répandre en Écosse la lumière évangélique, des nobles ambitieux s'agitaient autour du trône du roi. Le vieux comte d'Angus, qui avait perdu ses deux fils à la bataille de Flodden et ne leur avait pas survécu, avait laissé un petit-fils, beau jeune homme ayant peu de sagesse et d'expérience, mais beaucoup d'ambition, de talent, de vivacité et de bravoure. La veuve de Jacques IV, régente du royaume, l'épousa, et par ce mariage imprudent mécontenta les nobles. Les Angus et les Douglas d'un côté, les Hamilton de l'autre, mêlaient souvent à leurs rudes escarmouches, le pillage, le meurtre et l'incendie. Une autre régence devenait nécessaire. Jean Stuart, duc d'Albany, né en France, d'une mère française, vivant à la cour

[1] Non à celle de Saint-André, comme on l'a cru. « The name occurs... in the year 1522... He was seventeen years of age. » (Mc Crie, *Life of Knox*. Note B.)

de Saint-Germain, mais le plus proche parent du roi d'Écosse, fut appelé. Il bannit Angus, qui se retira en Angleterre avec la reine. Mais bientôt Albany dut retourner en France, et la reine Marguerite et son époux revinrent à Édimbourg.

Aussitôt les anciennes rivalités reparaissent. Le parlement étant réuni à Édimbourg, en avril 1520, les Hamilton s'assemblent en grand nombre dans le palais du primat Beaton. Celui-ci courait çà et là, armé de pied en cap, agitant le flambeau de la discorde[1]. L'évêque de Dunkeld le suppliait de prévenir une collision; le primat, portant sa main sur son cœur, dit : « Sur ma conscience je ne puis « l'empêcher ! » Et l'on entendit retentir sa cotte de mailles. « Ah ! monseigneur, s'écria Dunkeld, ce « bruit me dit que votre conscience n'est pas « bonne ! » Sir Patrick Hamilton (le père du réformateur) recommandait la paix; mais sir James Hamilton, fils naturel du comte d'Arran, jeune homme violent et cruel, lui cria : « Vous avez peur « de vous battre pour votre ami. » « — Tu mens, « impudent bâtard ! répondit le fier baron. Je « me battrai aujourd'hui, là où tu n'oseras pas « même mettre les pieds. » Il sortit aussitôt du palais et tous les Hamilton le suivirent.

Le comte d'Angus occupait la rue haute, et ses gens, placés derrière des barricades, repoussaient vigoureusement leurs adversaires avec leurs piques. Sir Patrick, suivi des plus intrépides, franchit les retranchements, se précipite dans la rue haute,

[1] « Velut seditionis fax, volitaret armatus. » (Buchanan.)

donne autour de lui de grands coups d'épée et tombe mortellement blessé, tandis que le jeune présomptueux qui l'avait insulté s'enfuit à toute bride.

Son fils Patrick n'était plus dans le manoir de Kincavil pour joindre ses larmes à celles de sa mère. Abandonnant le jour obscur de la Calédonie, il était allé jouir à Paris de l'éclatante lumière de la civilisation, à peu près dans le même temps où le célèbre George Buchanan y arrivait : « Salut! « s'écriaient ces jeunes Écossais en arrivant en « France, salut, ô Gaule bienheureuse! nourrice « aimable des bonnes lettres! toi dont l'atmosphère « est si salubre, dont le sol est si fertile, dont la « riche hospitalité reçoit tout l'univers, et qui en- « voies en échange au monde les richesses de ton « esprit, toi dont la langue est si élégante, toi qui « es la commune patrie de tous les peuples, qui « adores Dieu avec vérité et sans t'abâtardir dans « les rites extérieurs!... Oh! si je ne t'aime comme « un fils, si je ne t'honore toute ma vie! salut, « ô Gaule bienheureuse![1] »

Il est probable qu'Hamilton était entré dans le collége de Montaigu, le même où Calvin fut admis quatre ou cinq ans plus tard. Au moment où il y arriva, Mayor qui allait bientôt se rendre à Saint-André, y enseignait la philosophie.

Hamilton joignait à une grande aversion pour les écrits des sophistes, un grand amour pour l'étude

[1] « ... At tu, beata Gallia,
Salve, bonarum blanda nutrix artium, » etc.
(Buchanani *Poemata*. Adventus in Galliam.)

des vrais philosophes. Mais bientôt une lumière plus pure que celle de Platon et d'Aristote brilla à ses yeux. Dès 1520, les écrits de Luther étaient lus avec avidité dans Paris par les étudiants des écoles; les uns prenaient parti pour, les autres contre la Réformation. Hamilton prêtait l'oreille à ces débats et lisait les écrits venant d'Allemagne, quand, tout à coup, il apprit la mort tragique de sir Patrick. Il en fut profondément ému et se mit à chercher Dieu avec une ardeur encore plus grande. Il fut un exemple de plus de ce fait si connu, qu'au moment où toutes les douleurs de la vie terrestre accablent une âme, Dieu lui donne la vie du ciel. Deux grands événements, la mort de sir Patrick et l'arrivée de la Réformation dans Paris, se trouvant être simultanés produisirent dans l'âme du jeune Écossais un choc d'où jaillit une étincelle divine; le feu une fois allumé dans son cœur, rien ne fut plus capable de l'éteindre.

Hamilton prit le degré de maître-ès-arts vers la fin de 1520, comme le portent encore les registres de l'Université; peut-être visita-t-il Louvain, où était alors Érasme; il revint en Écosse probablement en 1522.

CHAPITRE DEUXIÈME

LE MOUVEMENT DE LA RÉFORME COMMENCE.

(1522 à avril 1547.)

La Réformation semble avoir commencé en Écosse par la profession des principes catholiques mais antipapistes, qui avaient été soutenus, un siècle auparavant, dans le concile de Constance. Il s'y trouva des docteurs qui partirent de la pensée qu'il y a toujours eu depuis les apôtres, et qu'il y aura toujours une Église une et universelle, capable de remédier par elle-même aux abus de son culte, aux désordres de ses membres, à l'hypocrisie de ses prêtres, aux prétentions despotiques du premier de ses pontifes. John Mayor avait été récemment appelé à l'université de Glasgow. John Knox se distinguait au milieu de tous ses auditeurs par son zèle pour l'étude; et non loin de lui se trouvait un autre jeune Écossais, moins sérieux, Buchanan : « L'Église « universelle, leur disait le disciple de d'Ailly et « de Gerson, étant réunie en concile, est au-dessus du pape, et peut le reprendre, le juger, le

« déposer même. Les excommunications romaines « n'ont aucune force, si elles ne sont pas conformes « à la justice. L'ambition, l'avarice, le luxe mon« dain de la cour de Rome et des évêques doivent « être vivement blâmés. » Un autre jour, le professeur, passant de la théologie à la politique, professait des doctrines fort avancées pour son siècle; il enseignait que le peuple, dans son ensemble, est au-dessus du monarque, que c'est du peuple que le roi tient son pouvoir, et que si le prince agit en opposition aux intérêts de ses sujets, ceux-ci ont le droit de le détrôner. Allant même à des extrêmes répréhensibles, Mayor prétendait que, dans certains cas, le roi pouvait être mis à mort[1]. Ces principes politiques, professés du haut d'une chaire catholique-romaine, très-scolastique et très-superstitieuse, influèrent sans doute sur les convictions de Buchanan, qui professa plus tard dans son dialogue *des droits du royaume en Écosse*, des opinions qui furent vivement combattues, et même par des protestants : « Au commencement, disait-il, nous avons « créé les rois légitimes et nous avons établi des « lois, imposées également à eux et à nous[2]. » Ces hérésies politiques du seizième siècle sont les vérités de nos jours. Les principes de Mayor ne furent sans doute pas en leur entier admis par Knox, mais ils purent être pour quelque chose dans la fermeté avec laquelle il maintint les droits de la Parole de Dieu en face de Marie Stuart. Pour

[1] « Potes hunc tyrannum occidere. » (Major. *Sentent.*, fol. 139.)

[2] « Reges legitimos ab initio creavimus, leges et nobis et illis æquas imposuimus. » (*De jure regio apud Scotos*, p. 24.)

le moment, Knox, dégoûté de l'aride théologie de son maître, fort scolastique sur divers points, sortit des déserts de l'école et se mit à la recherche des sources vives de la Parole de Dieu. Mayor passa en 1523 de Glasgow à Saint-André.

Ce fut là que Patrick Hamilton se rendit à son retour du continent, après avoir visité la famille désolée de Kincavil. Il fut admis le 9 juin de la même année dans l'université de la ville métropolitaine, et le 3 octobre de l'année suivante, il y fut reçu membre de la faculté des lettres. Saint-André avait pour lui de grands attraits. Il n'y avait pas dans le royaume d'université qui possédât autant d'hommes éclairés, et le collége de Saint-Léonard, où il entra, était celui où l'enseignement avait la tendance la plus libérale. Les études qu'il avait faites, les lumières qu'il avait acquises, le rang qu'il occupait, le distinguaient au milieu de ses condisciples. Buchanan, si sévère dans ses jugements, le regardait comme « un jeune homme d'un grand « esprit et d'une étonnante érudition[1]. » Hamilton avait tellement en horreur l'hypocrisie des moines, qu'il ne voulut jamais adopter ni leur costume, ni leur vie, et, quoique abbé de Ferne, il ne résida jamais dans son monastère. Savant dans l'art musical, il composa un chant en parties, qui fut exécuté dans la cathédrale, et ravit les auditeurs. Il fit davantage. Il rêvait, comme tous les réformateurs au commencement de leur carrière, la transformation de l'Église catholique; il se décida à demander

[1] « Juvenis ingenio summo et eruditione singulari. » (Buchanan, *Scot. Hist.*, p. 494.)

l'imposition des mains, « afin, dit Fryth, de pouvoir « prêcher la pure parole de Dieu [1]. » Hamilton ne prêcha sans doute pas alors avec la hardiesse et la puissance d'un Luther ou d'un Farel. Il aimait les faibles, il se sentait faible lui-même, et plein de condescendance, se contentait de donner droitement la vérité qu'il avait reçue.

Un an environ après le combat où sir Patrick était mort, le duc d'Albany était revenu, dans le dessein de lier intimement l'Écosse à la France. Marguerite Tudor, qui voulait l'unir à l'Angleterre, et qui se voyait, par l'arrivée de ce personnage, privée du pouvoir, écrivit le 13 septembre 1523 à son frère Henri VIII : « La personne et le royaume « de mon fils sont exposés aux plus grands dangers ; « venez à notre aide, venez en toute hâte, ou c'en « est fait de mon fils ! [2] » C'en eût été fait aussi peut-être de la Réformation, ce qui était plus important encore. Mais Albany, quoique à la tête d'une belle armée, prit la fuite à deux reprises devant l'armée anglaise, et méprisé de tous, quitta pour jamais l'Écosse à la fin de mai 1524 [3].

A peine s'était-il embarqué, que la cause de la Réformation, menacée par sa présence, reçut un puissant renfort. En 1524 et au commencement de 1525, des livres de Luther et des autres réformateurs furent apportés en Écosse par des navires marchands, et, répandus dans le pays, y produisi-

[1] Fryth, préface de la traduction de *Patrik's Places*. (Knox, *Hist. of the Ref.*, I, p. 20.)
[2] Marguerite à Henri VIII. (*State papers*, IV, p. 17.)
[3] *Ibid.*, p. 51, 52, 70, 71. — « Albany embarked probably on the 31 st of May. » (*Ibid.*, p. 77.)

rent les mêmes effets qu'en France et en Italie. Gawyn Dunbar, le vieux évêque d'Aberdeen, fut le premier à s'en apercevoir. Un jour, il découvrit dans sa ville même un volume de Luther. Il fut consterné en voyant que les traits enflammés lancés par la main de l'hérétique traversaient les mers. La même découverte ayant été faite à Linlithgow, à Saint-André et ailleurs, l'affaire fut portée devant le parlement : « De damnables hérésies sont ré- « pandues en diverses contrées, » dirent les partisans de Rome. « Ce royaume d'Écosse, ses souve- « rains et leurs sujets ont toujours persisté dans la « sainte foi depuis qu'ils l'ont primitivement reçue ; « on s'efforce à cette heure de les en détourner. Pre- « nons toutes les mesures nécessaires pour repous- « ser l'attaque. » En conséquence, le 17 juillet 1525, le parlement interdit à toute personne arrivant dans quelque port du royaume, d'apporter aucun livre de Luther ou de ses disciples, et d'exposer les opinions de cet Allemand, à moins que ce ne fût pour les réfuter, « l'Écosse ayant toujours été pure de « toute souillure et de tout vice[1]. »

Cet acte fut aussitôt publié dans tout le pays, et particulièrement dans tous les ports, afin que nul ne pût alléguer son ignorance, et, environ quatre jours après la clôture du parlement, les shérifs reçurent du conseil du roi l'ordre de faire immédiatement toutes « les recherches nécessaires pour dé- « couvrir les personnes qui auraient des livres de « Luther, ou qui professeraient ses erreurs. —

[1] « Bene clene of all filth and vice, » (*Acts parl. Scot*, vol. II, p. 295. *State papers*, vol. IV, p. 387.)

« Vous confisquerez leurs livres, était-il dit, et « nous les transmettrez. » La Réformation, jusqu'alors presque inconnue dans ces contrées, y devenait tout à coup un fait public, proclamé par le premier corps du royaume, et allait bientôt préoccuper tous les esprits. Les adversaires de la vérité préparaient ses triomphes.

Toutefois, la question était de savoir si le jeune roi pencherait du côté de Rome ou du côté de l'Évangile. Jacques V, au nom duquel l'arrêté contre la Réformation avait été rendu, n'y était au fond pour rien. Aimable, généreux, mais faible, amateur du plaisir, il était très-retardé dans ses connaissances, tellement qu'il ne pouvait pas même lire les lettres de son oncle Henri VIII, ne sachant pas déchiffrer l'anglais[1]. C'était un enfant sous tutelle; il ne parlait à personne qu'en présence de l'un des membres du conseil, et Angus cherchait à lui donner le goût du plaisir pour le détourner des affaires. Ce goût était au reste fort naturel au jeune prince. Sa vie était consacrée aux jeux, aux armes, à la chasse; il faisait demander à Henri VIII de lui envoyer des épées, des boucliers, les armes étant beaucoup plus belles à Londres qu'à Édimbourg. Il sacrifiait d'autant plus volontiers les affaires aux plaisirs, que ceux qui l'entouraient vivaient dans la plus complète désunion. Les trois principaux personnages du royaume, l'archevêque Beaton, chef des prêtres, Angus, chef des nobles, la reine-mère qui manœuvrait entre les deux partis, étaient en

[1] « The young king can not by himself rede an english letter. » *State papers*, IV, p. 368.)

guerre ouverte [1]. Marguerite voulait à la fois se divorcer d'Angus, et se venger de l'archevêque, qui la contrariait dans ses desseins [2]. Le jeune roi se trouvait au milieu de tous ces ambitieux comme une proie que des vautours se disputent.

En mai 1525, Jacques ayant atteint sa quatorzième année, avait été déclaré majeur, conformément à la loi d'Écosse. Ce n'avait été que pour la forme. Angus, appuyé par les plus puissants des nobles et par le parlement, réalisa les craintes de la reine; il donna toutes les places à des Douglas, et ôtant le grand sceau à l'archevêque Beaton, il le garda pour lui-même. La reine-mère indignée supplia son très-cher frère d'engager le pape à intervenir en faveur de son fils [3]. Tout fut inutile; la domination de l'ambitieux et hardi Angus ne reçut aucune atteinte.

Alors le jeune prince, fatigué du joug, se jeta, selon la tradition de ses pères, dans les bras des prêtres, et, pour échapper à l'aristocratie, s'inféoda au clergé; ceci était pour la Réforme un fâcheux pronostic. A la fin de l'été 1526, la reine, l'archevêque Beaton et d'autres membres du parti sacerdotal et royal étaient réunis au château de Stirling; c'est là que fut médité et arrêté le plan qui devait enlever le pouvoir aux nobles et le donner aux évêques. John Stuart, comte de Lennox, ami de

[1] « They are at all times of contrary opinion. » (*State papers*, IV, p. 362.)

[2] « May destroy the king my son and me. » (*State papers*, IV, p. 81, 169, 188, 227, 237.)

[3] « We may have your supplications direct for us unto His Holyness. » (Marguerite à Wolsey, *State papers*, IV, p. 452.)

Jacques V, partit le 4 septembre de cette forteresse à la tête de dix à douze mille hommes, et marcha sur Édimbourg. Mais déjà Angus était informé de ce qui se préparait et Arran qui s'était réconcilié avec lui était prêt. Le même jour, dès le matin, la trompette retentit dans la capitale, et le chef des Douglas partit à la tête de son armée, traînant après lui le jeune monarque. Celui-ci espérait que l'heure de la délivrance était arrivée; il avançait lentement derrière l'armée, malgré les brutales menaces de sir G. Douglas, son gardien. Bientôt le bruit des canons se fit entendre; le roi s'arrêta. George Douglas, s'imaginant qu'il voulait s'échapper, s'écria : « Ne pensez pas vous sauver, car si nos ennemis « vous tenaient d'un côté et nous de l'autre, nous « vous partagerions en *deux*, plutôt que de vous « lâcher. » Le roi n'oublia jamais cette parole. Angus était vainqueur; Lennox avait été tué par le farouche James Hamilton, et le père de celui-ci, le comte d'Arran, l'apprenant, avait jeté sur le corps de Lennox son manteau d'écarlate en s'écriant : » Ici est couché l'homme le plus hardi, le plus puis« sant et le plus sage que l'Écosse ait jamais pos« sédé !... » A l'ouïe de ce grand désastre, tout fut en confusion dans le château de Stirling; la reine s'étant déguisée se sauva et se cacha; l'archevêque Beaton posa ses habits pontificaux, prit ceux d'un berger et se retira parmi les pâtres des collines du comté de Fife, où, pendant près de trois mois, il garda un troupeau sans que nul soupçonnât que cet homme fût le lord chancelier du royaume. Ainsi, le triomphe présumé du primat et

des prêtres, qui eût été funeste à la Réformation, s'était changé en une entière déroute, et une plus grande liberté religieuse était donnée à l'Écosse [1].

Mais ce n'était pas assez. La réforme de l'Église par l'Église était insuffisante; la réforme par les écrits des réformateurs l'était de même; il fallait un principe plus puissant : la Parole de Dieu. Cette Parole ne communique pas seulement une simple connaissance; elle opère une transformation dans la volonté et dans la vie de l'homme, et dès qu'en un lieu quelconque une telle transformation s'est accomplie dans deux ou trois individus, il existe là une Église. La liberté plus grande qui régnait en Écosse après la fuite du primat, favorisait l'introduction de cette Parole puissante, à laquelle il était réservé de l'affranchir.

Des marchands de Leith, de Dundee, de Saint-André, de Montrose, d'Aberdeen, ayant, au commencement de l'été, chargé leurs navires des produits de l'Écosse, s'étaient dirigés vers des ports des Pays-Bas, Middlebourg, Anvers et d'autres, pour y chercher les marchandises dont les Écossais avaient besoin. Aucune défense n'avait été faite alors d'introduire en Écosse le Nouveau Testament; c'étaient les livres de Luther et des autres réformateurs qui seuls étaient prohibés. Ces bons marins écossais en profitèrent, et un jour, Hacket, chargé par Henri VIII de brûler tous les Testaments traduits par Tyndale, et cela « pour la préservation « de la foi chrétienne, » apprit à Berg-op-Zoom où

[1] *State papers*, IV, p. 457, 458. Scott, *Hist. of Scotland*, I, ch. XXV Lindsay *Chronicles*.

il était, que des marchands d'Écosse avaient chargé beaucoup d'Évangiles sur des navires en partance pour Édimbourg et Saint-André. Il partit en toute hâte pour les ports qui lui avaient été désignés : « Je saisirai ces livres, disait-il, fussent-ils même « déjà sur les navires, et j'en ferai un bon feu[1]. » Il arrive ; mais hélas ! plus de navires écossais ; ils ont fait voile un jour avant son arrivée. « La *for-* « *tune*, dit-il, n'a pas permis que j'arrivasse à « temps ; eh bien, prenons patience ; » et il donna de *bonnes* instructions à ce sujet à M. de Bever, amiral des Flandres, et à M. Moffit, conservateur de la nation d'Écosse dans ce pays[2].

Ce fut pendant que l'archevêque Beaton, grand ennemi de la Réformation, paissait ses brebis sur les collines de Fife, en septembre, octobre et novembre 1526, que les Nouveaux Testaments arrivèrent et furent répandus dans les villes et les contrées voisines. L'Écosse et l'Angleterre recevaient des mêmes pays, et presque en même temps, les saintes Écritures. Les bourgeois d'Édimbourg, les chanoines de Saint-André lisaient ce livre étonnant comme les bourgeois de Londres et les chanoines d'Oxford. Des moines disaient que c'était un mauvais livre « récemment inventé par Martin Luther, » mais nulle ordonnance ne défendait de le lire. A Saint-André surtout, ces écrits saints répandirent bientôt la lumière évangélique dans les esprits[3].

[1] « I went suddenly thitherward, thinking that I would cause to make a good fire of them. » (Msc. Cotton, Galba B., VI, fol. 4.)

[2] *State papers*, IV, p. 561.

[3] « Most part to the town of St Andrews. » (Cotton, msc. Catig., II, 77.)

Il y avait là un jeune homme qui connaissait déjà les grands faits du salut racontés dans ce livre, et qui était bien propre à le répandre et à l'expliquer. Patrick Hamilton, doué d'une intelligence vive et d'un cœur chrétien, savait exprimer dans un style naturel et concis les vérités dont il était convaincu. Il savait qu'il y a dans les Écritures une sagesse supérieure à l'entendement humain, en sorte que pour les comprendre, une lumière de l'Esprit-Saint est nécessaire. Il croyait qu'à l'enseignement écrit il fallait joindre l'enseignement oral, et que, des Testaments étant venus des Pays-Bas, il fallait à l'Écosse une parole qui appelât les âmes inquiètes et altérées à y chercher l'eau vive qui jaillit en vie éternelle. Dieu préparait alors ses témoins en Écosse, et le premier fut Patrick Hamilton. Il ouvrait le Nouveau Testament; il exposait les faits et la doctrine qui s'y trouvent; il défendait les principes évangéliques. Son père, le premier chevalier de l'Écosse, avait rompu moins de lances dans les tournois que Patrick n'en rompait dans son collége, à l'université, chez les chanoines, avec tous ceux qui s'opposaient à la vérité [1]. Le carême de 1527 ayant commencé, il prêcha publiquement dans la cathédrale et ailleurs les doctrines (les hérésies, dit sa sentence) enseignées par Martin Luther [2]. Nous n'avons pas d'autres renseignements sur ses prédications; mais ceux-là suffisent pour

[1] « Disputing, holding and maintaining diverses *heresies* of Martin Luther. » (Sentence prononcée contre Hamilton. Fox, *Acts*, IV, p. 560.)

[2] *Certains articles preached by him.* (*Ibid.*) Il est évident que ces articles furent prêchés déjà en 1527, avant qu'Hamilton eût quitté l'Écosse. La sentence porte : « Faithful inquisition being made in *Lent*

nous apprendre que dès cette époque, le peuple qui se réunissait dans les antiques églises de l'Écosse entendait ce ministre fidèle annoncer que « ce n'est « pas la loi, ce terrible tyran, comme disait Luther, « qui doit régner dans la conscience, mais le Fils « de Dieu, le roi de justice et de paix, qui, comme « une pluie féconde, descend du ciel et fertilise le « sol le plus stérile [1]. »

Les circonstances étaient loin d'être favorables à la Réformation. L'archevêque Beaton s'était bientôt lassé de son habit de berger et des troupeaux qu'il paissait dans les pâturages solitaires de Bogrian au comté de Fife. La vie simple, rude, isolée des gardeurs de brebis, était un châtiment très-rigoureux pour un esprit ambitieux, intrigant et mondain; aussi cherchait-il nuit et jour quelque moyen de salut. Quoiqu'il couchât alors sur la terre, il avait beaucoup d'or et de grandes terres; ces richesses, dont il connaissait la toute-puissance, pouvaient, se disait-il, le racheter de la servitude abjecte à laquelle un revers politique l'avait réduit. Depuis la victoire de Linlithgow, Angus exerçait sans obstacle le pouvoir royal. Il fallait donc que Beaton gagnât ce terrible vainqueur. La reine-mère, qui d'abord avait aussi pris la fuite, s'étant hasardée deux mois après à s'approcher d'Édimbourg, son fils l'avait reçue et conduite au palais de Holyrood; ceci donna

last past. » C'est du carême *dernier, passé,* qu'il s'agit. Or la sentence était du dernier février. Le carême de 1528 commençait à peine. De plus, la sentence porte qu'Hamilton, après avoir prêché : *passed forth of the realm, to other parts,* sortit du royaume et se rendit dans d'autres contrées; ce qui décide la question.

[1] Luther, *Ep. aux Galates.*

courage à l'archevêque. Son neveu, David Beaton, abbé d'Arbroath, était aussi habile et ambitieux que son oncle, mais avait une haine encore plus ardente contre ceux qui refusaient de se soumettre à l'Église romaine. L'archevêque-berger lui demanda de négocier son retour; le parti des nobles se montra difficile; mais l'abbé ayant gagné le prévôt d'Édimbourg, sir Archibald Douglas, oncle d'Angus, le marché fut conclu. L'archevêque dut payer deux mille marcs d'Écosse à Angus, mille à George Douglas, geôlier du roi, mille au cruel James Hamilton, assassin de Lennox, et faire don au comte d'Arran de l'abbaye de Kilwinning. Beaton, ravi, jeta sa houlette, partit pour Édimbourg et reprit ses fonctions épiscopales à Saint-André.

Ce fut quelque temps après le retour de Beaton que le cousin du roi commença à prêcher dans Saint-André la bonne nouvelle du salut gratuit par la foi en Christ. De telles doctrines ne pouvaient y être enseignées sans produire quelque rumeur. Le clergé s'alarma, des prêtres et des moines se rendirent au château, demandèrent à l'archevêque de châtier le jeune prédicateur, et Beaton ordonna une enquête. Elle se fit très-exactement. Les personnes avec lesquelles Hamilton avait débattu furent entendues, quelques-uns de ses auditeurs citèrent le contenu de ses discours; il fut déclaré hérétique. Beaton n'était pas cruel, il se fût peut-être contenté de chercher à ramener par des exhortations paternelles le jeune et intéressant Hamilton dans les voies de l'Église. Mais le primat avait près de lui des esprits fanatiques, surtout son neveu David, et

ils redoublèrent d'instances jusqu'à ce que l'archevêque eût ordonné qu'Hamilton parût devant lui, pour rendre compte de sa foi[1].

L'enquête n'avait pu se faire sans que ce noble chrétien en fût informé ; il comprit le sort qui l'attendait ; ses amis le comprenaient de même. S'il paraissait devant l'archevêque, c'en était fait de lui. Chacun fut ému de compassion ; quelques-uns même de ses adversaires, touchés de sa jeunesse, de la beauté de son caractère et de son illustre naissance, désiraient le voir échapper à la mort. Il n'y avait pas de temps à perdre, car l'ordre de la cour archiépiscopale était déjà signé ; plusieurs le conjuraient de s'enfuir. Que fera Patrick ? Tout son désir était de montrer à d'autres la paix qui remplissait son âme ; mais en même temps il savait tout ce qui lui manquait encore. Qui mieux que les réformateurs de l'Allemagne pouvait l'éclairer et l'affermir, le mettre en état de revenir plus tard annoncer Christ avec puissance ? Il résolut de partir. Deux de ses amis, Hamilton de Linlithgow et Gilbert Wynram d'Édimbourg, se déclarèrent décidés à l'accompagner ; on fit dans le plus grand secret les préparatifs du départ ; Hamilton prit avec lui un domestique, et les trois jeunes Écossais, se rendant furtivement aux bords de la mer, s'embarquèrent sur un navire marchand ; c'était dans la dernière moitié du mois d'avril 1527. Ce départ inattendu contraria fort ceux qui en voulaient à la vie de l'évangéliste. « Ce sont de mauvaises inten-

[1] Voir *The sentence against P. Hamilton.* (Fox, *Acts*, IV, p. 560.)

« tions qui le portent à quitter le royaume [1], » dirent les familiers de l'archevêque. Non; son intention était de s'instruire, de croître de jour en jour dans la vie spirituelle. Il aborda au commencement de mai dans l'un des ports des Pays-Bas.

[1] « He, of evil mind, as may be presumed, passed forth of the realm. » (*Ibid.*)

CHAPITRE TROISIÈME

HAMILTON SE PRÉPARE EN ALLEMAGNE A LA RÉFORMATION DE L'ÉCOSSE.

(Printemps, été, automne 1527.)

Quand Hamilton arriva sur le continent, il portait déjà dans son cœur le germe de la réformation de l'Écosse; son union avec les docteurs de l'Allemagne devait montrer l'identité de ce grand mouvement spirituel, qui partout abattait les mêmes abus et faisait surgir de nouveau les mêmes vérités. De quel côté se dirigera maintenant le jeune héros chrétien de l'Écosse? Aller à Wittemberg entendre Luther, Mélanchthon et les autres réformateurs était toute son ambition; mais certaines circonstances l'engagèrent à se diriger d'abord sur Marbourg. Cette ville était sur sa route, et un imprimeur distingué, Hans Luft, y publiait alors les œuvres de Tyndale. En effet, le 8 mai 1527, au moment où Patrick arrivait sur le continent, paraissait à Marbourg *la Parabole de l'injuste Mammon*, et sept mois plus tard, le 11 décembre, Luft publiait *La véritable obéissance du chrétien*. Mais H-

milton se flattait de trouver à Marbourg plus que ces écrits, — Tyndale lui-même. Les ouvrages évangéliques anglais devaient alors s'imprimer en Allemagne et, autant que possible, sous les yeux de l'auteur. Le jeune Écossais avait donc l'espérance de rencontrer à Marbourg le traducteur du Nouveau Testament, le réformateur de l'Angleterre, et même Fryth, qui devait être avec lui. Une raison plus positive encore influait sur Hamilton. Il savait que Lambert d'Avignon, celui de tous les réformateurs dont les vues se rapprochaient le plus de celles qui dominèrent plus tard en Écosse, avait été appelé par le landgrave à Marbourg. Philippe de Hesse lui-même était le plus décidé, le plus hardi de tous les princes protestants; que de motifs pour s'arrêter dans cette ville ! Une circonstance extraordinaire décida le jeune Écossais. Le landgrave, défenseur de la piété et des lettres [1], allait fonder dans cette ville la première université évangélique, « pour « la restauration des sciences libérales [2]. » L'inauguration devait avoir lieu le 30 mai. Hamilton et ses amis avaient le temps d'arriver. Ils se dirigèrent vers la Hesse et atteignirent les bords de la Lahn.

La petite ville était à leur arrivée dans un mouvement inaccoutumé. Sans se laisser distraire par cette agitation, Hamilton se hâta de chercher le Français dont on lui avait parlé et d'autres savants qui devaient être aussi à Marbourg. Il trouva le

[1] « Unicus et pietatis et literarum vindex. » (Registres de l'université de Marbourg, anno domini 1527.)
[2] « Ad instaurandas liberales disciplinas. » (*Ibid.*)

vif, le pieux, le résolu Lambert, ennemi, comme le landgrave, des demi-mesures, et décidé à faire en sorte que la Réformation ne s'arrêtât pas à moitié chemin. Le jeune abbé du Nord et l'ancien moine du Midi se rencontrèrent, s'entendirent et bientôt vécurent ensemble dans une grande familiarité [1]. Lambert lui disait que les choses cachées avaient été révélées par Jésus-Christ; que ce qui distingue notre religion de toutes les autres, c'est que Dieu nous a parlé; que l'Écriture suffit pour nous rendre parfaits. Il ne philosophait pas beaucoup, persuadé qu'à force de philosopher, on s'éloigne de la vérité. Il rejetait avec une égale énergie la superstition qui invente un merveilleux mythologique, et l'incrédulité qui nie une action divine et surnaturelle. « Tout ce qui a été déformé « doit être réformé, disait Lambert, et toute ré« forme qui procède autrement que par la Parole « de Dieu est néant [2]. Toutes les inventions de « la raison humaine ne sont, en fait de religion, « que badinage et fatras. »

L'agitation qui régnait alors parmi la population de Marbourg provenait de l'inauguration prochaine de l'université fondée par le landgrave. Le 30 mai, le chancelier présida à cette cérémonie. Jamais école savante n'avait été fondée sur des bases semblables; on peut même croire que l'union qui doit exister entre la science et la foi y fut méconnue. Rien dans les écrits d'Hamilton n'indique qu'il par-

[1] Conference and familiarity. (Fox, *Acts*, IV, p. 558.)
[2] *Paradoxa Lamberti*, dans Scultetus *Annales Evangél.*

tageât à cet égard les vues de Lambert. A côté d'une grande simplicité évangélique quant à la foi, l'Écossais avait plutôt, quant à la manière de l'exprimer, une nuance métaphysique, spéculative, qui est assez dans l'esprit écossais. Voici les principes qui devaient caractériser l'université nouvelle : « Les saintes Écritures, » dit un document de Marbourg qui nous a été conservé, « doivent être purement, dévotement interprétées, et quiconque ne « le fait pas ne peut enseigner dans l'école. Il faut « retrancher de la science du droit, tout ce qui « s'y trouve de non chrétien ou d'impie [1]. Ce ne « sont pas de simples savants qui doivent être placés dans les facultés de droit, de médecine et des « sciences et lettres, mais des hommes qui à la « science joindront la connaissance des saintes « Écritures et la piété. »

Ainsi l'opposition entre la science et la foi occupait déjà alors les esprits et le landgrave tranchait la question en bannissant la science et les savants dès qu'ils n'étaient pas d'accord avec l'Écriture, comme en d'autres temps on a voulu rejeter la théologie et les théologiens, dès qu'ils n'étaient pas d'accord avec le savoir humain. Nul ne doit enseigner dans les écoles théologiques, que conformément aux Écritures de Dieu, autorité souveraine dans l'Église. Méconnaître ce principe c'est entreprendre de ravager le troupeau de Dieu. Toutefois le fanatisme de l'école ne saurait justifier le fanatisme de l'Église. C'est une chose grave que

[1] *Cautelæ impiæ.* (Baum, *Lambert d'Avignon*, p. 152.)

de bannir la science à cause des dangers auxquels elle expose. Exclure le feu du foyer, de crainte de l'incendie, ne serait pas raisonnable; mieux vaut prendre les précautions que le bon sens indique pour prévenir le mal. Le vrai moyen pour que la science et la foi marchent ensemble sans péril, c'est l'intervention du principe moral. L'existence des prétendus esprits-forts provient d'une défaillance morale ; et c'est peut-être aussi de là que proviennent parfois certains excès d'un orthodoxisme exagéré. Une précipitation présomptueuse et passionnée, qui affirme et nie à tout venant, est une faute grave. Que de fois, une loi, un fait proclamé par la science en une certaine année comme propre à convaincre l'Écriture d'erreur, ont-ils dû, un peu plus tard, être abandonnés par elle comme erronés ! Mais que les hommes pieux se gardent aussi d'une paresse, d'une poltronnerie, qui les porteraient à repousser la science, dans la crainte qu'elle ne reste maîtresse du champ de bataille. Ils se priveraient ainsi des armes les plus aptes à défendre leurs trésors, des occasions les plus propres à les répandre. Lambert n'alla pas si loin, mais il était convaincu que si un souffle divin, venant d'en haut, n'animait pas l'enseignement académique, l'université ne serait plus qu'un mécanisme mort, et qu'au lieu de répandre une culture saine et éclairée, la science ne ferait qu'obscurcir et pervertir les esprits. C'est là certes une pensée très-raisonnable, très-pratique, et il faut regretter qu'elle n'ait pas toujours présidé à l'enseignement public.

Les discours d'inauguration étant terminés, le

recteur, Montanus, professeur de droit civil, ouvrit le rôle de l'université, pour y coucher les noms de ses membres. Des professeurs, des pasteurs, des fonctionnaires de l'État, des nobles, des étrangers, des étudiants, en tout cent dix personnes, donnèrent leurs noms. Le premier qui s'inscrivit fut le recteur, le second fut Lambert ; puis vint Adam Crato, le professeur Ehrard Schnepf, l'un des premiers Allemands convertis par Luther ; Enricius Cordus, qui avait accompagné Luther à Worms ; Hermann von dem Busche, professeur de poésie et d'éloquence. Peu après on vit s'approcher trois jeunes hommes, d'une apparence étrangère. Le premier d'entre eux inscrivit ainsi son nom : *Patricius Hamilton, a Litgovien, Scotus, magister Parisiensis*[1] ; ses deux amis s'inscrivirent après lui.

Dès lors, le Français et l'Écossais étudièrent souvent ensemble, et avec une ardeur toujours nouvelle, les saintes Écritures[2]. La grande intelligence de la Parole de Dieu que possédait Hamilton, étonnait Lambert ; la fraîcheur de ses pensées et de son imagination le charmait, la droiture de son caractère lui inspirait une grande estime, ses remarques profondes sur l'Évangile l'édifiaient. Un peu plus tard le Français, s'adressant au landgrave Philippe, lui dit : « Ce jeune homme, de l'illustre fa« mille des Hamilton, qui est uni de près, par les

[1] P. Hamilton, du comté de Linlithgow (où se trouvait Kincavil), Écossais, maître-ès-arts de Paris. Les trois noms se voient encore dans les registres, sous les numéros 37, 38, 39.

[2] « Sæpe enim *mecum*, de eisdem Scripturis, Hamilton contulit. » (Fr. Lambert, dédicace de son *Comment. sur l'Apocal.* Dans l'appendice de l'*Histoire de Knox*, n° 3, p. 503.)

« liens du sang, au roi et au royaume d'Écosse [1], « à peine âgé de vingt-trois ans, qui apporte à « l'étude des Écritures un jugement très-solide et « possède un grand fonds de science, est venu de « l'extrémité du monde, de l'Écosse, dans votre aca« démie, pour être plus abondamment affermi dans « la vérité de Dieu. A peine en ai-je rencontré un « second, qui s'exprimât avec autant de spiritua« lité et de vérité, sur la Parole du Seigneur. » Tel est le témoignage rendu en Allemagne, par un Français, au jeune réformateur de l'Écosse.

Hamilton restera-t-il à Marbourg ? Ne verra-t-il pas Luther, Mélanchthon et les autres docteurs de la Réformation ? On a cru généralement qu'il alla à Wittemberg; mais rien ne l'indique, ni dans les registres de cette université, ni dans les lettres de Luther ou de Mélanchthon, et cette tradition nous semble dénuée de fondement. Cependant puisque Hamilton avait eu l'intention de visiter Luther quand il quitta l'Écosse, par quel motif ne réalisa-t-il pas ce dessein ? Le voici. Au commencement de juillet, au moment où le jeune Écossais pouvait se rendre à Wittemberg, le bruit se répandit que Luther était tombé subitement malade. Le 7 juillet il avait perdu l'usage de ses sens, son corps était immobile, son cœur battait à peine, sa femme et ses amis éplorés entouraient le lit où il était étendu comme mort. Il revint pourtant à lui, et croyant qu'il allait rendre l'esprit [2], il se mit entièrement

[1] « Ex illustrissima Hamiltonum familia, quæ ex summis regni Scotiæ et regi sanguine proximius juncta est. » (*Ibid.*)

[2] « Prorsus arbitrarer me extinctum iri. » (Luther, *Epp.*, IV, p. 187.)

dans la main de Dieu, et le priait avec une grande ferveur. En même temps, on disait en Allemagne que la peste était à Wittemberg. Luther ayant repris un peu de force, écrivit à Spalatin : « Que le « Seigneur ait pitié de moi et n'abandonne pas *son* « pécheur ![1] » Bientôt il eut de nouvelles attaques. « Ah ! disait-il à ses amis, on s'imagine, parce que « la joie éclaire d'ordinaire mon visage, que je « marche sur des roses... mais Dieu sait combien la « vie est rude pour moi ! »

Un jour, Jonas étant venu souper avec lui, Luther se sentant mal pendant le repas, se leva tout à coup, et ayant fait quelques pas, tomba en défaillance. « De l'eau, de l'eau ! criait-il, ou je meurs. » S'étant couché, il leva les yeux et dit : « O mon bien- « aimé Seigneur, tu es le maître de la vie et de la « mort ; fais comme il te plaît. Seulement rappelle- « toi que c'est toi qui m'as fait entreprendre cette « œuvre et que c'est pour ta vérité, pour ta Parole, « que j'ai combattu. »

Le jour suivant, à six heures du soir, Jonas étant de nouveau près du lit de son ami, l'entendit invoquer le Seigneur tantôt en allemand, tantôt en latin ; la pensée qu'il n'avait pas assez fait, pas assez souffert pour son Sauveur l'angoissait. « Ah, disait- « il, je n'ai pas été jugé digne de verser mon sang « pour l'amour du Christ, comme l'ont fait plu- « sieurs de mes frères. » — Bientôt une pensée le consola : « Saint Jean l'évangéliste aussi, dit-il, « n'a pas eu cet honneur, — lui qui pourtant a

[1] « Ut non deserat peccatorem suum. » (*Ibid.*)

« écrit contre le papisme un livre (l'Apocalypse), bien « plus rude que je ne pourrais jamais en écrire[1]. » Après cela il fit approcher son petit Jean et regardant la mère de l'enfant, il dit : « Vous n'avez rien ; « mais Dieu vous nourrira. »

La peste, avons-nous dit, était à Wittemberg. Deux personnes moururent dans la maison de Mélanchthon ; un de ses fils fut atteint et l'un des fils de Jonas perdit la vie. Hans Luft, l'imprimeur de Marbourg, qui se trouvait pour affaires à Wittemberg, tomba malade et son esprit s'égara[2]. On l'apprit à Marbourg, où se trouvait Hamilton.

La terreur devint générale à Wittemberg. Tous ceux qui le pouvaient, et les étudiants surtout, quittaient la ville ; l'université fut transportée à Iéna. Luther invita l'électeur à s'y rendre avec sa famille ; mais, ajouta-t-il, dans de telles calamités, il faut que les pasteurs restent à leur poste. Il resta donc, et Mélanchthon, qui faisait en Saxe une visite d'Églises, reçut l'ordre d'aller à Iéna pour y reprendre ses cours. Pendant ce temps Luther retrouvant un peu de forces, visitait les malades et consolait les mourants. En quelques jours il y eut dix-huit morts autour de lui, et même quelques-uns expirèrent presque dans ses bras[3]. Il accueillait chez lui des pauvres, des veuves, des orphelins, même des pestiférés ; sa maison devint un hôpital[4]. Sa femme et son fils furent atteints. « Que de combats, s'é-

[1] « Viel ein *ærger* Buch wieder das Papsthum. » (Rapport de Jonas.)
[2] « Hans Luft jam nono die ægrotat. » (Luther, *Epp.*, IV, p. 189.)
[3] « Fere expiravit inter brachia mea heri. » (*Ibid.*, p. 191.)
[4] « In domo mea cœpit esse hospital. » (*Ibid.*, p. 217.)

« cria-t-il, que de terreurs ! N'importe, si la ma« ladie consume le corps, la Parole de Dieu sauve « les âmes. » Il retomba lui-même malade et se croyant près de la mort, il écrivit à Mélanchthon : « Priez pour moi, misérable et abject vermisseau. « Je n'ai qu'une gloire, c'est d'avoir enseigné pure« ment la Parole de Dieu [1]. Celui qui a commencé « l'œuvre l'achèvera. Je ne cherche que lui. Je « n'ai soif que de sa grâce. »

Tels furent sans doute les événements qui retinrent Hamilton à Marbourg ; apprenant que la peste avait fait transporter les cours au moins en partie à Iéna, il renonça à Wittemberg ; et c'est ainsi que s'explique fort naturellement l'absence de documents originaux sur son prétendu séjour dans l'université saxonne. Un très-pénible sacrifice lui était ainsi imposé. Lambert résolut de profiter de ce mécompte. Ayant une haute idée de la foi, du jugement et des talents d'Hamilton, il lui demanda de composer et de défendre publiquement des thèses sur la doctrine évangélique. Chacun appuya cette requête, car une solennité académique, dans laquelle un théologien étranger appartenant à la famille du roi d'Écosse tiendrait la principale place, ne pouvait manquer de jeter un certain éclat sur la nouvelle université. Hamilton y consentit [2]. Son sujet fut bientôt trouvé. La religion d'un homme n'était saine à ses yeux que si elle avait sa source dans la Parole de Dieu et dans les expériences intimes

[1] « Verbum Dei pure tradidi. » (*Ibid.*, p. 215.)
[2] « Me hoc illi consulente. » (Lamberti dedicatio *Exegeseos in Apocalypsim*.

de l'âme qui reçoit cette Parole et est par elle conduite dans la vérité. Il crut nécessaire de présenter la doctrine sous ce point de vue pratique, plutôt que de se perdre dans les théorèmes spéculatifs d'un scolasticisme obscur.

Au jour fixé, Hamilton se rendit dans la grande salle de l'université, où étaient réunis des professeurs, des étudiants et un grand nombre d'autres auditeurs. Il déclara qu'il allait établir un certain nombre de vérités *sur la Loi et l'Évangile* et qu'il les défendrait contre tous. Ces thèses, toutes d'application, avaient pourtant quelque chose de cet esprit dialectique qui a distingué plus tard les écoles philosophiques de l'Écosse, et étaient rédigées dans un style pur et lapidaire, qui assigne une place notable à ce théologien de vingt-trois ans, parmi les docteurs du seizième siècle.

« Il y a une différence et même une opposition « entre la loi et l'Évangile, dit Hamilton, la loi nous « montre notre péché, l'Évangile nous en montre le « remède. — La loi nous montre notre condamna- « tion; l'Évangile nous montre notre rédemption. « — La loi est la parole de la colère, l'Évangile « est la parole de la grâce. — La loi est la parole « du désespoir; l'Évangile est celle de la conso- « lation. — La loi est la parole du trouble; l'É- « vangile est celle de la paix[1]. — La loi dit : Paye « ta dette; l'Évangile dit : Christ l'a payée. — La loi « dit : Tu es un pécheur désespéré, meurs sous la « condamnation; l'Évangile dit : Tes péchés te sont

[1] «The law is the word of unrest; the gospel is the word of peace.» (Patrick's *Places*. Fox, *Acts*, IV, p. 566.)

« pardonnés; réjouis-toi donc car tu es sauvé. — « La loi dit : Fais amende pour tes péchés; l'Évan- « gile dit: Christ a fait amende pour toi. — La loi « dit : Le Père céleste est irrité contre toi : l'Évan- « gile dit : Christ l'a apaisé par son sang. — La « loi dit : Où est ta justice? où est ta bonté? où « sont les satisfactions que tu peux offrir au Sei- « gneur? L'Évangile dit : Christ est ta justice, « Christ est ta bonté, Christ est ta satisfaction. — « La loi dit : Tu es à moi, tu es à l'enfer, tu es « au diable; L'Évangile dit: Christ t'a délivré d'eux « tous[1]. »

L'attaque commença et la défense du jeune maître-ès-arts fut aussi remarquable que son exposition. Même s'il employait le syllogisme, il secouait la poussière de l'école et mettait quelque chose de net et de frappant à la place. Un opposant soutenant que l'homme est justifié par la loi, Hamilton répondit par ce syllogisme :

« Ce qui est la cause de la condamnation ne « peut être la cause de la justification.

« La loi est la cause de la condamnation.

« Donc, elle n'est pas la cause de la justifica- « tion. »

Sa phrase nette, concise, saillante, ce qui était rare en Allemagne, si ce n'est chez Luther, son christianisme pratique, limpide, consciencieux, frappaient les esprits qui l'entendaient. Certainement, dit Lambert, Hamilton a mis en avant des

[1] « The law saith : Thon art bound and obliged to me, to the devil and to hell. » (Patrick's *Places*. Fox, *Acts*, IV, p. 566. Knox, *Hist. of Ref.*, I, p. 25.)

axiomes très-chrétiens et les a défendus avec beaucoup de science[1].

Hamilton soutint encore d'autres disputes publiques. La foi en Christ et la justification par elle étant le principe qui distingue le protestantisme des autres systèmes chrétiens, il crut devoir établir la nature, l'importance et l'influence de cette doctrine. Il croyait que la foi naît dans le cœur de l'homme, quand celui-ci entendant ou lisant la Parole de Dieu, le Saint-Esprit rend témoignage dans son cœur à la vérité capitale qui s'y trouve et lui montre avec évidence que Jésus est réellement un tout-puissant Sauveur. La foi était pour le jeune Écossais une œuvre divine qu'il distinguait soigneusement d'une foi simplement humaine. Il établit et défendit à ce sujet les propositions suivantes : «Celui qui ne croit « pas la Parole de Dieu ne croit pas Dieu lui-même. « — La foi est la racine de tout bien ; l'incrédulité est « la racine de tout mal. — La foi fait de Dieu et de « l'homme des amis ; l'incrédulité en fait des en- « nemis. — La foi nous montre en Dieu un père « plein de douceur ; l'incrédulité nous montre en « lui un juge terrible. — La foi fait que l'homme « tient ferme sur le roc ; l'incrédulité fait que tou- « jours il vacille et chancelle. — Vouloir être sauvé « par les œuvres, c'est se faire soi-même sauveur à « la place de Jésus-Christ. — Prétendrais-tu te faire « l'égal de Dieu ? Voudrais-tu ne pas recevoir « la moindre chose de lui sans lui en payer la va- « leur ? »

[1] « Axiomata doctissime asseruit. » (Lambert, Dédic. *Exeges. Apocal.*)

Fryth, qui assistait sans doute à la discussion, fut si frappé de ces thèses, qu'il les traduisit en anglais, et c'est ainsi qu'elles sont venues jusqu'à nous. « Les vérités qu'Hamilton a exposées sont « telles, disait-il, que celui qui les connaît a la « moelle de toute la théologie[1]. » « Ces thèses sont « courtes, disaient d'autres de ses auditeurs, mais « la matière y est si abondante, qu'il y a de quoi « remplir de gros volumes[2]. Oui, Christ est l'auteur « de la Rédemption, et la foi est l'œil qui le voit et « le reçoit. Il n'y a que ces deux choses : Christ im« molé et l'œil qui le contemple. L'œil, il est vrai, « n'est pas seul dans l'homme ; nous avons en ou« tre des mains pour travailler, des pieds pour « marcher, des oreilles pour entendre, et d'autres « membres encore propres à notre service. Mais « aucun de tous ces membres n'a la capacité de « voir, c'est l'œil seul qui voit[3]. »

Cependant au milieu de tous ces travaux, Hamilton pensait à l'Écosse. Ce n'était pas aux bénéfices dont il était revêtu, à Saint-André, aux lacs brumeux, aux vallées pittoresques ; ce n'était pas même à sa famille, à ses amis, qu'il pensait le plus ; ce qui l'occupait nuit et jour, c'était l'ignorance, la superstition dans laquelle se trouvaient ses compatriotes. Ce qui l'appelait avec force, c'était le besoin de rendre gloire à Dieu, de faire du bien aux

[1] « Which known, you have the *pith* of all divinity. » (Fryth, *To the Reader*. Fox, *Acts*, IV, p. 563.)

[2] « Yet in effect it comprehendeth matter able to fill large volumes. » (Notes on Patrick's *Places*. Fox, *ibid*., p. 572.)

[3] « None of them all that can see *but onl the eye*. (Notes on Patrick's *Places*. Fox, *Acts* IV ,p. 573.

siens. Toutefois y retourner, n'était-ce pas une folie? N'avait-il pas vu l'animosité du clergé d'Écosse? Ne connaissait-il pas la puissance du primat Beaton? Ne s'était-il pas même hâté, six ou sept mois auparavant, de quitter sa patrie? Pourquoi donc ces pensées de retour? Elles avaient leur raison. Hamilton avait été fortifié dans son esprit pendant le temps qu'il avait passé à Marbourg; sa foi et son courage s'étaient accrus; vivant avec des chrétiens décidés, prêts à donner leur vie pour l'Évangile, il avait été trempé comme l'acier et en était devenu plus fort. Sans doute de suprêmes périls l'attendaient en Écosse; ses deux amis, John Hamilton et Wynram, ne comprenaient pas son impatience et étaient décidés à attendre. Mais ni leur exemple, ni les instances de Lambert ne pouvaient éteindre l'ardeur du jeune héros. Il éprouvait de la tristesse à se séparer de Lambert et à renoncer définitivement à voir Luther et Mélanchthon; mais il avait entendu l'appel de Dieu; l'essentiel pour lui était d'y répondre. Vers la fin de l'automne 1527, il monta sur un navire avec son fidèle serviteur, et cingla vers les rives de la Calédonie.

CHAPITRE QUATRIÈME

ÉVANGÉLISATION, TRIBULATIONS ET SUCCÈS D'HAMILTON EN ÉCOSSE.

(Fin de 1527 à la fin de février 1528.)

L'Église de Rome, au seizième siècle, et en particulier en Écosse, était loin d'être apostolique, quoiqu'elle prît ce titre ; rien ne ressemblait moins à saint Jean, à saint Pierre que ses primats et ses prélats mondains et parfois guerriers. Les véritables successeurs des apôtres étaient ces réformateurs qui annonçaient les doctrines des apôtres, travaillaient comme eux, étaient comme eux persécutés et mis à mort. Les éléments théocratiques et politiques qui se combinent dans Rome y ont, sauf certaines exceptions, substitué la loi, c'est-à-dire le culte extérieur, les ordonnances cérémonielles, les pèlerinages, les exercices de la vie ascétique à l'Évangile. La Réformation a été une puissante réaction de l'élément évangélique et moral contre l'élément légal, sacerdotal, ascétique et ritualiste qui avait envahi l'Église. Cette réaction allait déployer son énergie en Écosse et Hamilton devait en être d'abord le principal organe.

Déjà, avant son retour, les livres saints étaient arrivés en grand nombre dans les principaux ports du royaume. L'attention s'était éveillée, mais en même temps l'ignorance, la mauvaise foi, le fanatisme, s'étaient soulevés contre les Écritures évangéliques. Les prêtres disaient que l'*Ancien* Testament était le seul vrai, et prétendaient que le *Nouveau* avait été récemment inventé et écrit par Martin Luther[1]. En conséquence, en août 1527, le comte d'Angus, excité par Dunbar, évêque d'Aberdeen, avait renforcé l'ordonnance de 1525, et arrêté que les sujets du roi qui répandraient les livres saints seraient punis des mêmes peines que les gens du dehors. Si donc un navire arrivait à Leith, Dundee, Saint-André ou Aberdeen, aussitôt les officiers du roi le visitaient, et s'il se trouvait à bord des exemplaires du *Nouveau* Testament le navire et la cargaison étaient confisqués et le capitaine mis en prison.

Quelque temps après cette ordonnance, le bâtiment qui portait Hamilton prit port, et, quoique ce jeune chrétien eût toujours son Nouveau Testament dans sa poche, il débarqua sans être arrêté et se rendit à Kincavil; c'était vers la fin de 1527. Patrick aimait tendrement sa mère, sa sœur; chacun appréciait son caractère aimable; les domestiques et tous ses voisins étaient ses amis. Cette douceur facilitait son œuvre. Mais ce qui faisait surtout sa force, c'était la profondeur et la sincérité de son esprit chrétien. « Christ a porté nos péchés sur son

[1] « Plerique sacerdotum, *novitatis* nomine offensi, contenderun Novum Testamentum *nuper a Martino Luthero* fuisse scriptum. (Buchanan, *Hist.*, lib. XV, p. 534.)

« dos et nous a rachetés par son sang[1]; » telle était la corde principale qui vibrait dans son âme. S'il exposait un sujet, il faisait taire ses propres raisonnements et laissait parler la Bible. Nul n'avait un discernement plus net des rapports et des contrastes qui caractérisent la doctrine évangélique. Aux qualités de l'esprit il joignait des vertus morales éminentes; il pratiquait les principes qu'il croyait véritables avec une inébranlable fidélité; il les exposait avec une touchante charité; il les défendait avec une décision énergique. S'il s'approchait d'un laboureur, d'un moine, d'un noble, c'était avec le désir de lui faire du bien, de le conduire à Dieu. Il s'ingéniait à chercher tous les moyens de rendre témoignage à la vérité[2]. Son courage était ferme, sa persévérance indomptable, et sa noble gravité faisait excuser sa jeunesse. Sa position sociale ajoutait à son influence. Nous avons vu que l'aristocratie jouait un plus grand rôle en Écosse que dans aucun autre pays de l'Europe. Les Écossais eussent trouvé étrange qu'un homme du peuple se mêlât de réformer l'Église; mais si celui qui leur parlait appartenait à une famille illustre, la position qu'il assumait leur paraissait légitime et tous étaient disposés à prêter l'oreille à sa voix. Tel était le réformateur que Dieu donnait à l'Écosse.

Le frère aîné de Patrick, sir James Hamilton, ayant succédé aux biens et aux titres de son père, avait été nommé shérif du comté de Linlithgow.

[1] « Christ bare our sins on his back. » (Patrick's *Places*, dans Fox, *Acts*, IV, p. 565.)
[2] « To testify the truth, he sought all means. » (Fox, *ibid.*, p. 563.)

James n'avait pas les talents de son frère, mais il était plein de droiture et d'humilité. Sa femme, Isabelle Sempill, appartenait à une ancienne famille d'Écosse et dix jeunes enfants entouraient ce couple aimable. Catherine, sœur de Patrick, avait quelque ressemblance avec lui, beaucoup de simplicité, d'esprit et de décision. Mais c'était surtout près de sa mère, la veuve du preux chevalier, que Patrick cherchait et savourait les joies pures et vives de la vie domestique. Il ouvrit son cœur à tous ces êtres bien-aimés; il leur annonça la paix qu'il avait trouvée dans l'Évangile, et, peu à peu, ses parents furent amenés à la foi, et en donnèrent plus tard d'éclatantes preuves.

Bientôt il ne put renfermer dans sa famille le zèle dont il était dévoré. L'affection qu'il avait pour l'Évangile faisait taire en lui toutes les craintes et, plein de courage, il était prêt à recevoir les insultes que sa foi pourrait provoquer. « La véritable lu« mière que Dieu avait semée dans son esprit, « commençait à s'en échapper avec abondance, et « il sortait de lui comme de brillants rayons qui « éclairaient les pécheurs[1]. » Hamilton parcourait la contrée environnante, où son nom lui assurait partout un accueil cordial. Quand on voyait arriver le jeune laird, les ouvriers quittaient le champ qu'ils cultivaient, des femmes sortaient de quelque pauvre chaumière, tous se rassemblaient respectueusement autour de lui et lui prêtaient une oreille attentive[2].

[1] « The bright beams of the true light began most abundantly to burst forth... » (Knox, *Hist. of the Ref.*, edit. Wodron, p. 15.)
[2] « Wherunto many gave ear. » (Spotswood's *Hist.*, p. 62.)

Des prêtres, des bourgeois de la ville voisine, des femmes de condition, des seigneurs quittant leurs châteaux, des gens de toutes classes se joignaient à eux[1]. Patrick les accueillait avec un sourire bienveillant et des manières pleines de grâce. Il adressait aux âmes la première parole de l'Évangile : *Convertissez-vous!* mais aussi il exposait les erreurs de l'Église romaine[2]. Ses auditeurs s'en retournaient étonnés de sa connaissance des Écritures, et le peuple ému du salut qu'il annonçait, s'accroissait de jour en jour. Au midi du manoir de Kincavil, se trouvait une chaîne de rochers dont les pics altiers et les pentes parsemées de touffes d'arbres faisaient, au milieu de cette contrée, l'effet le plus pittoresque. Là, plus d'une fois il s'entretint de l'Évangile avec les gens de la campagne qui, dans la chaleur du jour, venaient se reposer à l'ombre des rochers. Il montait quelquefois sur ces collines et de leur cime il contemplait toute l'étendue du pays dans lequel il annonçait la bonne nouvelle. Ce *Craig* subsiste encore, monument pittoresque de la mission évangélique d'Hamilton[3].

Bientôt il se mit à exposer l'Évangile dans les humbles églises des villages environnants; il s'enhardit et prêcha même dans le beau sanctuaire de Saint-Michel, à Linlithgow, au milieu de nombreux et riches autels. A peine le bruit s'en fut-il répandu que chacun voulut l'entendre; le nom qu'il portait,

[1] « All sorts of people. » (*Ibid.*)

[2] « He spared not to shew the errors crept into christian religion, » etc. (*Ibid.*)

[3] « To the south of the house of Kincavil, in the *craig* quarter. » (Chartre du 8 sept. 1507. Lorimer's *Hamilton.*)

sa bonne grâce, sa science, sa piété, augmentaient de jour en jour le nombre des auditeurs; depuis longtemps on n'avait vu une si grande foule accourir à l'église[1]. Quelquefois Linlithgow, séjour favori de la cour, brillait d'un éclat inaccoutumé. Les membres de la famille royale, les nobles les plus illustres du royaume venaient se joindre dans l'église aux bourgeois et au peuple. Ce bel auditoire, dont les regards fixés sur lui n'intimidaient point le réformateur de vingt-trois ans, la simplicité, la clarté, la concision qui caractérisaient le style de Patrick étaient plus propres à agir sur les esprits des grands que des déclamations pompeuses. « Sais-tu ce que signifie cette parole, disait-il : « *Christ est mort pour toi?* Cela veut dire que « comme tu devais mourir d'une mort éternelle, « Christ, pour t'en délivrer, a mis sa propre mort à « la place de la tienne. Tu as fait la faute, il a « souffert la peine ; et il ne te demande rien pour « cela, si ce n'est que pour l'amour de lui tu t'em- « ploies au salut des autres, comme il s'est em- « ployé gratuitement au tien[2]. »

Parmi ses auditeurs se trouvait une jeune fille noble, qui recevait avec joie la bonne nouvelle du salut. Hamilton reconnut en elle une âme semblable à la sienne. Il avait adopté les principes de Luther sur le mariage; il connaissait les propos que le réformateur avait tenus sur ce sujet avec ses amis, et qui étaient racontés dans toute l'Allemagne. « Mon père et ma mère, disait un jour Luther, ont

[1] « A great following he had. » (Spotswood's *Hist.*, p. 62.)
[2] Voir Fox, *Acts and documents*, IV, p. 570, 571.

« vécu dans le saint état du mariage et même les « patriarches et les prophètes aussi; pourquoi ne « ferais-je pas de même? Le mariage est le plus « saint de tous les états et le célibat des prêtres a » été la cause des plus honteux péchés. Il faut se « marier et braver ainsi le pape, revendiquer la « liberté que Dieu nous donne et que Rome prétend « nous ravir[1]. » Cependant se marier était pour Hamilton un pas hardi, vu *la nécessité présente*, comme parle l'apôtre Paul. Abbé de Ferne, appartenant aux premières familles de l'Écosse, son mariage devait exciter au plus haut degré la colère des prêtres. Il fallait d'ailleurs une grande décision dans Patrick, une grande sympathie dans la jeune chrétienne, pour s'unir comme en présence de l'échafaud. Le mariage eut pourtant lieu, probablement au commencement de 1528. « Peu avant sa « mort, dit Alesius, il épousa une jeune fille noble[2].» Peut-être la connaissance de cette union ne sortit-elle pas du cercle de la famille. Elle a été inconnue des biographes jusqu'à nos jours[3].

Pendant qu'Hamilton prêchait à Linlithgow, l'archevêque Beaton était au monastère de Dunfermline, de l'autre côté du Forth, à quatre lieues de là environ. Le prélat, en apprenant le retour du jeune noble qui lui avait naguère échappé, comprit qu'un missionnaire animé de l'esprit de Luther,

[1] « Man soll's dem Papst zuwieder thun, » etc. (Luther's *Tischreden*, cap. 43.)

[2] « Paulo ante mortem duxit nobilem virginem uxorem. » (Alesius, *Liber Psalm.*, 1554.)

[3] Le seul auteur qui l'ait mentionnée avant nous est M. le professeur Lorimer dans ses *Mémoires*, 1857.

familiarisé avec les mœurs du peuple, appuyé par la famille puissante des Hamilton, était un adversaire redoutable. Les nouvelles qui croisaient le Forth, ou qui arrivaient d'Edimbourg, ne faisaient qu'augmenter les appréhensions de l'archevêque. Beaton était un ennemi décidé de l'Évangile[1]. Ayant gouverné l'Écosse pendant la minorité du roi, il s'indignait à la pensée des troubles dont la prédication d'Hamilton menaçait l'Église et le royaume. Le clergé partageait les terreurs de son chef; la ville de Saint-André surtout, qu'un historien écossais a appelée « la métropole du royaume « des ténèbres[2], » était dans une grande agitation. Le doyen Spence, le recteur Weddel, l'official Simson, le chanoine Ramsay, les chefs de divers monastères s'entretenaient ensemble et s'écriaient que le péril était imminent et qu'il fallait absolument se débarrasser d'un si dangereux adversaire.

L'archevêque, son neveu, et d'autres clercs consultèrent donc ensemble sur les meilleurs moyens de perdre Hamilton. Beaucoup de prudence était nécessaire. Il fallait s'assurer des dispositions d'Angus, distraire le jeune roi qui, d'un caractère généreux, pouvait avoir envie de sauver son parent, faire tomber l'évangéliste dans quelque piége, car Beaton ne se souciait pas d'envoyer des hommes d'armes, saisir Patrick à Kincavil dans la maison de son frère le shérif; l'archevêque résolut d'avoir recours à la ruse. En conséquence, Hamilton, quel-

[1] « A conjured ennemy to Christ Jesus. » (Knox, *Hist. of the Ref.*, I, p. 15.)

[2] Scot's *Worthies*, p. 12.

ques jours seulement après son mariage, reçut l'invitation de se rendre à Saint-André pour avoir une conférence amicale avec l'archevêque, concernant la religion. Le jeune noble, qui l'année précédente avait deviné les perfides projets du clergé, comprit la portée de l'entrevue qu'on lui demandait, et dit à ceux qui lui étaient chers que sous peu il perdrait la vie[1]. Sa mère, sa femme, son frère, sa sœur, firent tous leurs efforts pour le retenir; mais il était décidé à ne pas s'enfuir une seconde fois, et se demandait si le moment n'était pas arrivé où un grand coup pouvait être frappé et amener le triomphe de l'Évangile. Il déclara donc qu'il était prêt à se rendre dans la Rome de l'Écosse.

Dès son arrivée à Saint-André le jeune réformateur se présenta chez l'archevêque, qui lui fit le plus gracieux accueil. Peut-être ces bonnes grâces étaient-elles sincères et non perfides comme on l'a cru; Beaton espérait-il le ramener ainsi dans le sein de l'Eglise? Chacun dans le palais témoignait des égards à Hamilton. Le prélat lui avait fait préparer dans la ville un logement où il le fit conduire. Patrick, voyant le respect avec lequel on le traitait, se sentit encore plus encouragé à exposer franchement la foi qu'il avait dans le cœur. Il retourna au château où devait avoir lieu la conférence avec l'archevêque et d'autres docteurs; tous montrèrent un esprit de conciliation; tous parurent reconnaître les maux de l'Église; quelques-uns sem-

[1] « Prædixit etiam se brevi moriturum, cum adhuc apud suos esset. » (Alesius, *Liber Psalm.*)

blèrent même partager à certains égards les sentiments d'Hamilton; il sortit du château plein d'espérance. Il lui semblait voir dans l'épaisse muraille des préjugés romains une petite ouverture que la main de Dieu pouvait promptement agrandir.

Il ne perdit pas de temps; parfaitement libre, il allait et venait où il voulait, et pouvait défendre ses sentiments, sans qu'on y mît aucun obstacle. Ceci faisait partie du complot. Si l'archevêque était susceptible de quelque bienveillance, son neveu David et plusieurs autres étaient impitoyables; ils voulaient qu'Hamilton parlât, qu'il parlât beaucoup; il fallait qu'il fût pris en flagrant délit, pour qu'on osât le mettre à mort. Sans qu'il s'en doutât, il se trouvait, parmi ceux qui l'écoutaient, des gens qui prenaient note de ses paroles et faisaient aussitôt leur rapport. Ses ennemis ne se contentèrent pas de le laisser circuler librement dans les maisons particulières, les salles universitaires même lui furent ouvertes; il pouvait « y enseigner et y disputer « ouvertement, » nous dit un témoin oculaire[1], sur les doctrines, les sacrements, les rites et l'administration de l'Église. Plusieurs aimaient entendre ce jeune noble annoncer, avec la permission du primat d'Écosse, des dogmes si étranges. « Ils « se trompent, disait Hamilton à son auditoire, « ceux dont la religion consiste en mérites hu- « mains, en traditions, en canons, en cérémonies, « et qui font peu ou pas mention de la foi en « Jésus-Christ. Ils se trompent ceux qui font de

[1] Alesius.

« l'Évangile une loi, et de Christ un Moïse. Mettre « la loi à la place de l'Évangile, c'est se parer « d'une robe de deuil dans un jour de noces[1]. » Puis il répétait comme déjà à Marbourg, comme Luther, comme Jésus-Christ : « Ce ne sont pas les « bonnes œuvres qui font un homme bon ; mais « c'est un homme bon qui fait de bonnes œuvres[2]. » C'est sur cette proposition si chrétienne, si évidente, qu'il devait être surtout attaqué.

Les ennemis du jeune réformateur triomphaient en l'entendant professer des principes si opposés à ceux de Rome ; mais voulant le compromettre davantage, ils engageaient avec lui des conversations particulières, dans lesquelles ils s'efforçaient de le faire aller jusqu'au bout de ses convictions antiromaines. Toutefois, il y avait aussi parmi ceux qui l'écoutaient des hommes droits, profondément émus, qui aimaient ce jeune Écossais si plein d'amour pour Dieu et pour les hommes, se rendaient chez lui, lui exposaient leurs doutes et lui demandaient ses directions. Il les recevait avec bienveillance, les invitait souvent à sa table et cherchait à faire du bien à tous.

Parmi les chanoines de Saint-André se trouvait Alexandre Alane, mieux connu sous le nom latin de Alesius, qui, dans sa jeunesse, avait échappé à la mort sur *Arthur's seat*. Ce jeune homme, d'un caractère modeste, d'un cœur sensible, d'un esprit mo-

[1] « To put on a mourning gown in the feast of a marriage. » (*On the law and the Gospel*, Fox, *Acts*, IV, p. 575, 576.)

[2] « Bona opera non faciunt bonum hominem, sed homo bonus facit bona opera. » (Alesius, *Liber Psalm.*)

déré, mais ferme, d'une belle intelligence qui s'était développée dans l'étude des langues anciennes, avait fait de grands progrès dans la théologie scolastique et s'était rangé de bonne heure parmi les adversaires de la Réformation[1]. Son plus vif désir était de rompre une lance avec Luther; la controverse avec le réformateur était alors le grand champ de bataille où les docteurs, jeunes et vieux, aspiraient à donner des preuves de leur valeur. Ne pouvant se mesurer personnellement avec celui qu'il nommait *archihérétique*, Alesius avait réfuté sa doctrine dans une dispute publique soutenue à l'université. Les théologiens de Saint-André l'avaient couvert d'applaudissements[2]. « Certes, disaient-ils, si Luther « avait été présent, il eût été obligé de se rendre! » Aussi on avait conçu au sujet du jeune docteur les plus belles espérances. Alesius, sensible à ces éloges et catholique sincère, pensa qu'il lui serait facile de convaincre le jeune Hamilton de ses erreurs. Il l'avait connu avant le voyage de Marbourg; il l'aimait, il désirait le sauver en le ramenant de son égarement.

Il se rendit dans ce dessein chez le jeune noble. La conversation commença. Alesius était armé de pied en cap, rempli de la science scolastique[3] et de toutes les formules *quomodo sit, quomodo non sit.* Hamilton n'avait devant lui que l'Évangile, et il répondait à toutes les argumentations de son anta-

[1] Bayle, *Dict. crit.* Art. Alesius.
[2] « Lutheri assertiones refutans, cum applausu theologorum. » (Alesius, *Liber Psalm.*)
[3] « Doctrinæ sententiarum. » (Alesius *Liber Psalm.*)

goniste par la parole claire, vivante et profonde des Écritures. On a vu plus d'une fois des hommes sincères embrasser la vérité, peu après s'être prononcés contre elle. Alesius, frappé, embarrassé, avait la bouche fermée, et sentait comme si « l'étoile « du matin se levait dans son cœur. » Ce n'était pas seulement son intelligence qui était convaincue; le souffle d'une vie nouvelle pénétrait dans son âme, et au moment où l'échafaudage de ses syllogismes était renversé, la vérité lui apparaissait toute rayonnante de gloire. Il ne se contenta pas de cette première conférence, il revint souvent voir Hamilton, prenant chaque jour plus de plaisir dans sa conversation; sa conscience était gagnée, son esprit éclairé. Aussi de retour dans la cellule de son prieuré, contemplait-il avec étonnement le chemin qu'il venait de faire. « Le résultat de ma visite a « été contraire à toute mon attente, disait-il, j'avais « cru ramener Hamilton à la doctrine de Rome, et « c'est lui qui m'a fait reconnaître mon erreur[1].

Un jour, un autre interlocuteur se présenta chez Hamilton. C'était un jeune ecclésiastique, Alexandre Campbell, prieur des dominicains, qui avait comme Alesius un beau génie, une grande érudition[2] et un caractère bienveillant[3]. L'archevêque, qui connaissait sa supériorité, l'invita à visiter fréquemment Hamilton, et à faire tous ses efforts pour le ramener au dogme romain. Campbell obéit à son

[1] « Verum præter expectationem meam evenit, ut ex ipsius colloquio meum errorem agnoscerem. » (*Ibid.*)
[2] « Eorum qui Thomæ Aquinatis sectam imitantur, inter eruditiores habitus. » (Buchanan., lib. XIV, an. 1527.)
[3] « Erat enim in eo placida natura. » (Alesius, *Liber Psalm.*)

chef; mais tandis que certains prêtres ou moines questionnaient adroitement le jeune docteur dans le but de le perdre, le prieur des dominicains se proposait plutôt de le sauver. On se trompe quand on lui attribue dès le commencement une tout autre pensée. Campbell était, de même qu'Alesius, ouvert à la vérité, mais l'amour du monde et de ses faveurs dominait en lui, et c'est là ce qui devait le perdre. Il s'entretint souvent avec Hamilton sur le vrai sens des Écritures et reconnut la vérité des paroles de Patrick. « Oui, disait le prieur, « l'Église a besoin d'être réformée en beaucoup « de choses [1]. » Hamilton, heureux de cet aveu, espérait l'amener à la foi, comme Alesius, et ne craignant pas un ami qu'il regardait presque déjà comme un frère, il ne lui cachait aucune de ses pensées et se l'attachait par sa sincérité même. Mais après quelques conférences, Campbell reçut l'ordre de l'archevêque de venir lui rendre compte du succès de ses démarches. Cette invitation frappa, ébranla le prieur; et quand il fut en présence de Beaton et de ses conseillers, il se sentit intimidé, saisi de crainte à la pensée de déplaire au primat et d'encourir les censures de l'Église. Il eût voulu obéir à la fois au Seigneur et aux évêques, servir Dieu et *humer* de l'honneur; mais il ne trouvait aucun moyen de mettre d'accord l'Évangile et le monde. Voyant tous les regards dirigés vers lui, il se troubla, il chancela, il répéta tout ce que le jeune noble de Kincavil lui avait dit dans l'intimité d'une

[1] Knox, Alesius, Spotswoods, Scot's *Worthies*.

confiance fraternelle; il parut le condamner, il consentit même à devenir un de ses juges. Préférant ses aises, sa gloire et sa vie à la persécution, à l'opprobre et à la mort, Campbell tourna le dos à la vérité et abandonna Hamilton.

Quand le jeune réformateur apprit la trahison de Campbell, ce fut pour lui une vive douleur; toutefois il ne se découragea pas. Au contraire, redoublant de zèle, il enseignait, soit dans son appartement, soit dans l'université, et rendait témoignage de pieds et de mains, comme on parlait alors, c'est-à-dire de tout son cœur, de toutes ses forces, à la Parole de Dieu. Nulle place dans le royaume n'était, pour commencer l'œuvre de la Réformation, plus importante que Saint-André. Hamilton y trouvait des étudiants et des professeurs, des prêtres, des moines de Saint-Augustin, de Saint-François, de Saint-Dominique, des chanoines, des doyens, des membres des cours ecclésiastiques, des nobles, des jurisconsultes, des laïques de tout rang. Tel fut le sol étendu, et en apparence favorable, où pendant un mois il répandit abondamment la semence divine [1].

Les adversaires du Nouveau Testament voyant le succès des enseignements d'Hamilton, s'alarmaient chaque jour davantage. Il fallait ne plus tarder, pensaient-ils, mettre de côté toute condescendance, et frapper le grand coup. Patrick fut sommé de paraître au palais archiépiscopal, pour

« Docuit et disputav palam in Academia, plus minus mensem Alesius in *Psalm.*)

répondre à l'accusation d'hérésie portée contre lui. Ses amis, alarmés, le conjurèrent de fuir; il paraît même que l'archevêque l'eût vu avec plaisir partir de nouveau pour l'Allemagne. Lord Hamilton, comte d'Arran, était à la fois oncle de Patrick et neveu par alliance du primat; celui-ci voulait avoir quelques égards pour un jeune homme dont il respectait la famille [1]; mais l'obstacle devait venir du côté d'Hamilton. Quand il avait traversé la mer du Nord, pour se rendre en Écosse, il s'était décidé à perdre, s'il le fallait, la vie, pourvu que par sa mort *Christ fût magnifié*. La joie d'une bonne conscience était tellement affermie dans son âme, qu'aucune douleur de la chair ne pouvait la lui ôter.

Patrick ne voulant pas fuir devant l'échafaud, ses ennemis résolurent de se débarrasser d'un antagoniste si redoutable.

Une chose pourtant les arrêtait. Le roi, faible et irréfléchi, mais humain et généreux, permettrait-il qu'on immolât ce jeune membre de sa famille qui faisait l'admiration même de ses adversaires? Jacques V s'intéressait réellement à Patrick; il avait voulu le voir, et l'avait exhorté à se mettre d'accord avec les évêques [2]. Si, au dernier moment, les Hamilton lui demandaient sa grâce, comment pourrait-il la refuser? Pour éluder cet obstacle, le clergé romain résolut d'éloigner le jeune monarque. Son père, Jacques IV, faisait chaque année un pèlerinage à la chapelle de Saint-Duthac,

[1] « Metu cognatorum ejus. » (Lambert. *Apocal.*)
[2] « Adhortante rege ipso. » (Lesley, *de Rebus gestis*, etc., p. 421.)

fondée par Jacques III, dans le comté de Ross, au nord de l'Écosse. Les évêques décidèrent d'engager ce prince, âgé alors de dix-sept ans, à entreprendre ce lointain voyage quoique l'on fût au milieu de l'hiver [1]. Le roi y consentit, soit qu'il fût habilement trompé par les prêtres, soit que, les voyant décidés à se défaire d'Hamilton, il laissât faire en s'en lavant les mains; il partit pour Saint-Duthac [2] et les prêtres se mirent aussitôt à l'œuvre.

La nouvelle du danger imminent qui menaçait Patrick porta le trouble dans le manoir de Kincavil. Sa femme, sa mère, sa sœur, étaient vivement émues; sir James résolut de ne pas se borner à de stériles soupirs et d'arracher son frère aux mains de ses ennemis. Shérif de Linlithgow, capitaine de l'un des châteaux du roi, il lui fut facile d'assembler des hommes d'armes et il partit pour Saint-André à la tête d'une petite armée, persuadé que, s'il réussissait, Jacques V à son retour de Saint-Duthac lui donnerait un bill d'indemnité [3]. Mais, arrivé sur les bords du Forth, qu'il devait passer pour se rendre dans le comté de Fyfe, il vit qu'une violente tempête agitait les eaux et qu'il était impossible de traverser [4]. Sir James et ses hommes d'armes s'arrêtèrent sur le rivage, suivant la va-

[1] « They travailled with the king, that he should pass in pilgrimmage to S[t] Duthac. » (Knox, *Reform*, I, p. 16.)

[2] On a nié ce voyage malgré les témoignages positifs de Knox, Spotswood et d'autres. Mais une lettre d'Angus à Wolsey, du 30 mars 1528, dit que le roi était alors in the *north country*, in the extreme parts of his realm. Ce témoignage est décisif.

[3] « Cum frater Patricii duxisset exercitum. » (Lambert, *Liber Psalm.*)

[4] « Ventis fuit impeditus. » (Lambert, *Liber Psalm.*)

gue d'un air triste et écoutant avec douleur le bruit de la tempête. L'archevêque ayant appris qu'une troupe paraissait de l'autre côté du Forth, réunit un nombre considérable de cavaliers pour repousser l'attaque[1]. Ceux qui voulaient sauver Hamilton étaient aussi ardents que ceux qui voulaient le perdre. Lequel des deux partis remporterait la victoire? Telle était la question.

[1] « Aliquot millia conscripserunt equitum. » (*Ibid.*) Le nombre est sans doute exagéré.

CHAPITRE CINQUIÈME

COMPARUTION, CONDAMNATION, MARTYRE

(Fin de février, 1er mars 1528.)

La Parole de Dieu, quand elle retentit au milieu des hommes, a un double effet. Le premier, nous l'avons vu, c'est de gagner des âmes à Dieu par la beauté de l'amour divin qu'elle manifeste; mais il en est un autre. Elle ne donne pas seulement, elle demande; elle exige un nouveau cœur et une nouvelle vie. L'orgueil de l'homme se révolte contre les commandements de Dieu; le cœur aigri s'irrite contre ceux qui les apportent, et pousse à la persécution. La parole évangélique, comme la parole créatrice, sépare la lumière et les ténèbres, — ceux qui obéissent et ceux qui se rebellent. C'est ce qu'on voyait alors en Écosse.

Le jour où Hamilton devait paraître devant le Conseil épiscopal étant arrivé, il se leva de grand matin [1]. Calme, et pourtant ardent d'esprit, il brû-

[1] « Very early in the morning. » (Fox, *Acts*, IV, p. 559.) — The last of Februar. (Knox, *Hist. of the Ref.*, I, 18, and 511.) — Pridie, Cal. Martii. Lambert, *In Johan. Apocal. in Dedicat.*

lait du désir de professer la vérité en présence de cette assemblée. N'attendant pas l'heure qui lui avait été fixée, il quitta sa demeure, se présenta inopinément au palais archiépiscopal entre sept et huit heures, peu après le lever du soleil. Beaton était déjà à l'œuvre, ayant voulu s'entendre avant la séance avec les membres de son conseil. On vint lui dire qu'Hamilton arrivait et le demandait. L'archevêque se garda bien de lui accorder un entretien particulier. Les diverses hérésies dont on accusait Hamilton avaient été formulées. Tous les assistants étaient d'accord sur les chefs d'accusation. Beaton résolut aussitôt de profiter de l'empressement de Patrick et d'avancer la séance. L'archevêque ordonna que la cour se formât; chacun prit sa place selon son rang, et l'on fit paraître l'accusé. Un des membres du conseil était chargé de développer devant le jeune docteur la longue série des hérésies qu'on lui imputait. Hamilton fut introduit; il s'était attendu à converser intimement avec Beaton; il se trouvait tout à coup devant un tribunal d'un aspect sombre et inquisitorial; la gueule du lion s'ouvrait devant lui. Toutefois, en présence de ces juges qu'il savait décidés à lui ôter la vie, il demeura doux et calme.

« Vous êtes accusé, dit le juge-commissaire, « d'enseigner de fausses doctrines : 1° que la cor« ruption du péché demeure dans l'enfant après « le baptême; 2° que nul homme ne peut, par la « puissance du libre arbitre, faire aucun bien; « 3° que nul ne demeure sans péchés tant qu'il est « dans cette vie; 4° que tout vrai chrétien doit sa-

« voir s'il est dans l'état de grâce ; 5° qu'un homme « n'est pas justifié par les œuvres, mais par la foi « seulement ; 6° que les bonnes œuvres ne font pas « un homme bon, mais qu'un homme bon fait de « bonnes œuvres ; 7° que la foi, l'espérance et la « charité sont intimement unies, en sorte que celui « qui n'a pas une de ces vertus n'a pas les autres ; « 8° que l'on peut maintenir que Dieu est cause « du péché dans ce sens, que quand il retire de « l'homme sa grâce, celui-ci ne peut plus que « pécher ; 9° que c'est une doctrine diabolique « d'enseigner que l'on obtient la rémission des pé- « chés au moyen de quelques pénitences ; 10° que « la confession auriculaire n'est pas nécessaire au « salut ; 11° qu'il n'y a point de purgatoire ; « 12° que les saints patriarches étaient dans le « ciel avant la passion de Jésus-Christ ; 13° que le « pape est l'antechrist et qu'un prêtre a autant de « pouvoir qu'un pape[1]. »

Le jeune réformateur de l'Écosse avait écouté attentivement cette longue énumération, rédigée en termes un peu scolastiques. Il y avait dans le réquisitoire des prêtres, des doctrines pour le maintien desquelles Hamilton était prêt à donner sa vie ; d'autres, il le reconnaissait, étaient sujettes à discussion ; mais les théologiens du primat avaient, dans leur zèle, ramassé tout ce qu'ils avaient pu trouver, le vrai et le faux, l'essentiel et l'accessoire, et ils jetaient cette masse confuse sur le jeune homme pour l'écraser. L'un des clercs qui

[1] Spotswood, *History of the church of Scotland*, p. 62.

l'avaient visité pour surprendre en lui quelque hérésie, avait prétendu que les réformateurs faisaient Dieu auteur du péché. Patrick l'avait nié, disant, — ce qui lui était reproché dans le huitième article, — que le pécheur peut atteindre à un degré d'endurcissement tel, que Dieu abandonne celui qui ne veut plus l'entendre. Hamilton distingua donc entre les divers chefs d'accusation : « Je déclare, dit-il, regarder les sept premiers articles comme certains, et je suis prêt à l'attester en levant la main vers le ciel. Quant aux autres points, ils sont matière à discussion; mais je ne puis les déclarer faux, aussi longtemps qu'on ne m'a pas donné, pour les rejeter, de meilleures raisons que celles que j'ai entendues. »

Les docteurs conférèrent avec Hamilton sur chaque point; puis les treize articles furent remis au jugement d'une commission de théologiens, nommée par le primat. Un ou deux jours après, les commissions ayant fait leur rapport, déclarèrent que tous les articles, sans exception, étaient hérétiques; et le primat voulant donner au jugement une solennité particulière, annonça que la sentence serait prononcée dans la cathédrale, le dernier jour de février, devant une assemblée du clergé, de la noblesse et du peuple[1].

Tandis que les prêtres s'apprêtaient à mettre à mort un des membres de l'illustre famille des Hamilton, de généreux laïques se préparaient à le délivrer. Les gens de Linlithgow n'étaient pas seuls

[1] Spotswood. (*Ibid.*)

à se mettre en marche. John André Duncan, laird d'Airdrie, qui, comme nous l'avons vu, avait été fait prisonnier par les Anglais à la bataille de Flodden, avait trouvé en Angleterre, pendant sa captivité, des amis qui l'avaient gagné à l'Évangile. De retour en Écosse, il avait fait de sa maison le refuge des évangéliques et s'était lié avec les Hamilton. Apprenant les dangers que courait Patrick, indigné de la conduite des évêques, brûlant du désir de sauver le jeune réformateur, Duncan avait armé ses gens et ses fermiers, et marchant sur la ville métropolitaine, se proposait d'y pénétrer de nuit, d'enlever son ami et de le conduire en Angleterre. Mais, avertis de l'entreprise, les cavaliers de l'archevêque s'étaient mis en marche, avaient entouré la faible troupe d'André Duncan, l'avaient désarmée et avaient fait Duncan lui-même prisonnier. La vie de ce noble chrétien évangélique fut épargnée grâce à l'intervention de son beau-frère, commandant de la troupe qui l'avait arrêté ; mais il dut de nouveau quitter l'Écosse[1].

Cette tentative avait avorté au moment où les commissaires faisaient leur rapport sur les prétendues hérésies d'Hamilton. L'archevêque n'avait plus rien à ménager ; il ordonna d'arrêter le jeune évangéliste. Voulant éviter toute opposition, le capitaine du château de Saint-André, qui était chargé de l'expédition, attendit que la nuit fût venue, et se mettant à la tête d'une troupe bien armée, il entoura silencieusement la maison où se trouvait

[1] MCrie, *Life of Melville*, I, note D, p. 416.

Hamilton[1]. Selon un historien, il s'était déjà couché pour prendre quelque repos, selon d'autres il était entouré d'amis pieux et dévoués et conversait avec eux. Le jeune réformateur, tout en appréciant l'affection et le zèle de son ami Duncan, ne désirait point qu'on employât la force pour le sauver. Il croyait que telle est la guerre, telles aussi sont les armes; que pour une guerre spirituelle il faut des armes spirituelles; que les soldats de Christ ne doivent combattre qu'avec le glaive de la Parole sainte. Il était calme, convaincu que Dieu gouverne tellement tout ce qui arrive à ses enfants, que ce que le monde estime un mal se trouve être pour eux un bien. Au moment même où des soldats cruels environnaient sa demeure, il se sentait entouré de solides remparts, sachant que Dieu range ses gens autour des siens, comme s'il s'agissait de défendre une forteresse. Dans ce moment on frappa plusieurs coups à la porte; c'était le capitaine du château. Hamilton comprit ce que cela signifiait. Il se leva, s'avança, suivi de ses amis, et ayant ouvert la porte, il demanda au capitaine qui il cherchait[2]; celui-ci ayant répondu, Hamilton dit : « C'est moi! » et se livra en ses mains. Puis montrant ses amis il dit : « Permettez que ceux-ci se retirent[3]; » et il leur demanda de n'opposer aucune résistance à la force publique. Mais ces chaleureux chrétiens ne pouvaient supporter la pensée de perdre leur ami. « Promettez-nous, disaient-ils au capitaine, pro-

[1] « Cum ii qui missi erant, sub noctem, ab episcopis, hospitium ejus obsidissent. » (Alesius, *Liber Psalm.*)
[2] « Processit ille obvius eis et petit quem quærerent. » (*Ibid.*)
[3] « Orans ut discedere permitteret suos. » (*Ibid.*)

mettez-nous de nous le rendre sain et sauf. » L'officier pour toute réponse emmena son prisonnier. Sur d'immenses rochers, qui s'élèvent à pic au-dessus de la mer, et dont la base est battue sans cesse par les flots, s'élevait alors le château, dont les pittoresques décombres servent maintenant de signal au navigateur. Ce fut dans les murs de ce manoir féodal qu'Hamilton fut conduit et renfermé.

Enfin arriva le dernier jour de février, fixé par l'archevêque pour l'assemblée solennelle où la sentence devait être prononcée. Le primat, suivi d'un nombre considérable d'évêques, d'abbés, de docteurs, de chefs d'ordres religieux et des douze commissaires, entra dans la cathédrale, œuvre de plusieurs siècles, qu'une parole de Knox devait faire tomber en un seul jour, et dont les ruines magnifiques frappent encore le voyageur [1]. Beaton s'assit sur le siége de la cour inquisitoriale et tous les juges ecclésiastiques prirent place autour de lui. On remarquait parmi eux Patrick Hepburn, prieur de Saint-André, fils du comte de Bothwell, homme vil et débauché, qui avait onze enfants illégitimes et se glorifiait de porter dans les familles le trouble et le déshonneur. Ce vétéran de l'immoralité, qui eût dû être sur la sellette où l'on place les coupables, mais dont l'orgueil dépassait encore le libertinage, se posa d'un air effronté, sur le banc des juges. Non loin de lui était David Beaton, abbé

[1] L'auteur, pendant un séjour qu'il fit à Saint-André, en 1845, étudia sur les lieux mêmes les places dont il est ici question, et eut pour conducteur au milieu des belles antiquités de Saint-André l'historien de l'Eglise écossaise, le Dr Hetherington.

d'Arbroath, jeune ambitieux qui convoitait déjà la dignité de son oncle et qui, comme pour se préparer à une longue œuvre de persécution, poussait vigoureusement à la condamnation de Patrick. Au milieu de ces hypocrites et de ces fanatiques, se trouvait une âme agitée, angoissée, le prieur des dominicains, Alexandre Campbell, les traits sombres et abattus. Une grande foule de chanoines, de prêtres, de moines, de nobles, de bourgeois, de gens du peuple, remplissaient le temple; les uns avides du spectacle qu'on allait leur donner, les autres sympathiques à Hamilton. « J'étais moi-« même présent, dit Alesius, et spectateur de cette « tragédie[1]. »

Bientôt on entendit les pas des chevaux : l'escouade qui avait été chercher Hamilton arrivait. Le jeune évangéliste entra dans l'église, et dut monter sur une chaire élevée, d'où il pouvait être facilement vu et entendu de l'assemblée; tous les yeux se dirigèrent sur lui : « Ah! disaient les gens « pieux, si ce jeune chrétien avait été mondain « et se fût livré, comme les autres seigneurs de la « cour, à une vie de dissipations et de déréglements[2], il eût sans doute été aimé de tous, et « cette fleur de jeunesse que nous lui voyons, se « fût épanouie au milieu des louanges et des plai-« sirs. Mais parce qu'à son rang il ajoute la piété « et les vertus, il va succomber sous les coups des « méchants! »

[1] « Affui ego, spectator tragediæ. » (Alesius, *Liber Psalm.*)
[2] « After the manner of other Courtiers in all kinds of licencious riotourness. » (Knox, *Hist.*, I, app., p. 505.)

L'instance commença. Les commissaires remirent à la cour leur rapport, signé de leur main; puis Alexandre Campbell se leva; l'archevêque l'avait chargé de lire l'acte d'accusation, et l'infortuné n'avait osé se soustraire à cette horrible tâche. Hamilton fut ému de voir cet homme qu'il tenait pour son ami, paraître comme son accusateur; toutefois il écouta avec calme le réquisitoire. Sa paix, sa noble simplicité, sa candeur, sa confiance dans le Seigneur frappaient tout le monde. « Vraiment, « dit Alesius, jamais homme n'a mieux réalisé « cette parole : *Assure-toi en l'Éternel, et fais ce qui « est bon*[1]. » Une lutte s'engagea entre le prieur des dominicains et le jeune réformateur. Celui-ci décidé à défendre sa foi devant cette grande assemblée, montra les sophismes de ses accusateurs, et établit la vérité par les témoignages des saintes Écritures. Campbell répondit; mais Hamilton, toujours armé de la Parole de Dieu, répliqua, et son accusateur dut se taire. Campbell, malheureux, angoissé, convaincu intérieurement de la doctrine professée par son ancien ami, ne savait plus que faire. Il s'approcha du tribunal et demanda ses ordres. Les évêques et les théologiens, ne se souciant nullement d'une discussion publique, ordonnèrent à Campbell d'énumérer de vive voix certaines erreurs qui n'avaient pas encore été articulées, et d'appeler Hamilton *hérétique*[2]. C'était mettre le pauvre domi-

[1] C'est à l'occasion de ce verset 3e du psaume XXXVII, que, dan son *Commentaire des Psaumes*, Alesius raconte le jugement d'Hamilton.

[2] « Jusserunt episcopi et theologi ut ei conviciaretur et vocaret eum hereticum. » (Alesius, *Liber Psalm.*)

nicain à une nouvelle torture; mais il devait aller jusqu'au bout; il se tourna vers Hamilton et cria : « Hérétique ! tu as dit que tous les hommes ont « le droit de lire la Parole de Dieu. Tu as dit « qu'il est contraire à la loi divine d'adorer les « images. Tu as dit que c'est une œuvre vaine que « d'invoquer les saints et la vierge. Tu as dit qu'il « est inutile de célébrer des messes pour sauver « les âmes du purgatoire.... » Ici le malheureux Campbell s'arrêta. — « Le purgatoire ! s'écria Pa« trick. Rien ne purifie les âmes, si ce n'est le « sang de Jésus-Christ[1]. » A ces mots, Campbell, se tournant vers l'archevêque, dit : « Monseigneur, « vous l'entendez; il méprise l'autorité de notre « saint-père le pape. » — Puis comme s'il eût voulu étouffer par des injures la voix du noble et courageux chrétien : « Hérétique, s'écria-t-il, rebelle ! « détestable ! exécrable ! impie !... » Hamilton se tournant vers lui, dit avec un accent plein de bonté : « Mon frère, ce que tu dis, tu ne le penses pas « dans ton cœur[2]. » C'était trop. Cette parole si tendre entra, comme une flèche, dans l'âme de l'infortuné dominicain; se voir traité avec tant de douceur par celui dont il demandait la mort, lui fendit le cœur, un cri d'accusation se fit entendre dans le fond de son âme[3]. Campbell se troubla et n'ouvrit plus la bouche. La charité d'Hamilton lui avait assemblé des charbons de feu sur la tête[4].

[1] Pittscottie, *Hist. of Scotland*, p. 133, 134.
[2] « Mi frater, non ita sentis in animo. » (Alesius, *Liber Psalm.*)
[3] « Hoc dicto ita conscientiam illius percutit. » (*Ibid.*)
[4] « Domum rediens... inciderit in phrenesin. » (*Ibid.*) Buchanan dit aussi, lib. XIV ad an. 1527 : « Nunquam ex eo die compos mentis fuit. »

Alors la votation commença ; les membres de la cour ayant été unanimes à condamner l'innocent, le primat se leva et dit : « *Christi nomine invocato*, « Nous, Jacques, par la miséricorde de Dieu, arche- « vêque de Saint-André, primat d'Écosse, siégeant « en jugement dans notre église métropolitaine, « avons trouvé Patrick Hamilton, entaché des di- « verses hérésies de Martin Luther, déjà condam- « nées par les conciles généraux. Nous déclarons « donc le dit Hamilton hérétique ; nous le condam- « nons ; nous le privons de toutes dignités, ordres « et bénéfices, et nous le livrons pour être puni, « au bras séculier [1]. »

Ayant dit, le primat posa sur la table qui était devant lui la sentence qu'il venait de lire, et les évêques, prieurs, abbés et docteurs présents vinrent signer tour à tour le document. Puis le primat, voulant donner à cet acte plus d'autorité, invita les personnes qui avaient un certain rang dans l'université, à y apposer aussi leur signature ; et de jeunes garçons, — le comte de Cassilis, par exemple, qui n'avait que treize ans, — furent du nombre ; les prêtres leur persuadaient qu'ils rendaient ainsi service à Dieu, ce qui flattait fort ces enfants. La cour se leva, et quelques milliers d'hommes armés ayant entouré Hamilton, le ramenèrent au château [2].

Cette nombreuse escorte montrait les craintes qu'avait le clergé. La tentative de Duncan avait

[1] La sentence se trouve en son entier dans Fox, *Acts*, IV, p. 560.
[2] « Conclusus inter aliquot millia armatorum. » (Alesius, *Liber Psalm.*)

échoué, mais sir James Hamilton était encore à la tête de ses soldats; beaucoup d'autres en Écosse s'intéressaient à ce jeune homme; la mort de leur victime pouvait seule tranquilliser les prêtres. Ils décidèrent que la sentence serait exécutée le jour même. Le primat s'était assuré de la coopération du pouvoir; Angus ne s'opposait pas à cette iniquité. Aussi, à peine la condamnation avait-elle été prononcée, que l'on vit les valets du bourreau élever en face de la porte du collége de Saint-Sauveur le bûcher sur lequel Hamilton devait être brûlé.

Pendant qu'on amassait le bois, qu'on enfonçait les pieux, Patrick prenait son dernier repas dans une des chambres du château; il mangeait sobrement, comme toujours, mais sans la moindre agitation; la sérénité était peinte sur son visage. Il allait de bon cœur au-devant de la mort, parce qu'elle le faisait entrer dans la maison de son Père; il espérait même que son martyre serait un gain pour l'Église de Dieu. Midi sonna, c'était l'heure fixée pour le supplice; Hamilton fit appeler le capitaine du château. Cet officier parut, il était profondément ému. Hamilton, sans quitter la table, lui demanda *si tout était prêt?* [1]. Le capitaine, dont le cœur était brisé en voyant tant d'innocence et tant de noblesse, payées par une mort cruelle, ne put se résoudre à prononcer aucun mot qui rappelât l'échafaud, et répondit avec émotion : *Dii meliora!* « Que Dieu vous

[1] « Cum ipse adhuc in mensa sederet, jubet vocari præfectum et quærit utrum omnia parata sint. » (Alesius, *Liber Psalm.*)

« donne un sort meilleur ! » Hamilton comprit, il se leva, prit d'une main son Évangile, de l'autre saisit avec affection celle du sympathique capitaine et marcha au supplice comme un agneau [1]. Quelques amis l'accompagnaient, son fidèle serviteur le suivait, et une garde nombreuse l'entourait. Il mettait la croix de Christ qu'il portait alors au-dessus de toutes les douceurs de la vie [2]. Son esprit éprouvait une joie glorieuse et ferme qui valait mieux que celle du monde.

Il arriva sur la place. Tout était prêt : bois, charbon, poudre et autres matières inflammables. Parvenu devant le bûcher, il se découvrit la tête, et levant les yeux au ciel, resta quelques moments immobile, en prière [3]. Puis il se tourna vers ses amis, et remit à l'un d'eux son Évangile. Alors, appelant son serviteur, il se dépouilla de sa robe, de son habit, de son bonnet et, avançant les bras, les lui présenta en disant : « Prends, ces vêtements « ne me serviront à rien dans le feu, et ils peuvent « être encore, à toi, de quelque usage. C'est le « dernier présent que tu recevras de moi, — sauf « l'exemple de ma mort, dont je te demande de garder le souvenir dans ton cœur. La mort est amère « pour la chair... mais elle est l'entrée dans la vie « éternelle que nul ne peut posséder s'il renie Jé-« sus-Christ [4]. »

L'archevêque désirant être agréable à la puis-

[1] « Apprehensa ejus dextera, properat ad locum supplicii. » (*Ibid.*)
[2] « Christi cruce cunctis vitæ commodis anteposita. » (Bezæ *Icones.*)
[3] « Viso palo, ad quem alligandus erat, aperit caput, suscipiensque in cœlum, orat. » (Alesius, *Liber Psalm.*)
[4] Knox, *Hist. of the Ref.*, p. 17. Spotswood, p. 68.

sante famille des Hamilton, avait chargé quelques-uns de ses clercs d'offrir au jeune réformateur la vie sauve s'il voulait se soumettre à l'autorité absolue du pape. « Non, répondit Hamilton, votre « feu ne me fera pas rétracter la foi que j'ai pro- « fessée. Il vaut mieux que mon corps brûle dans « vos flammes, pour avoir confessé le Sauveur, que « si mon âme brûlait dans l'enfer, pour l'avoir « renié. J'en appelle à Dieu de la sentence pro- « noncée contre moi et me remets à sa miséri- « corde[1]. »

Les bourreaux s'approchèrent pour faire leur office ; ils passèrent une chaîne de fer autour du corps de la victime et l'attachèrent ainsi au pieu qui s'élevait au-dessus du bûcher. Hamilton comprenant que des douleurs aiguës pouvaient le faire broncher, demanda à Dieu que les flammes ne lui arrachassent pas la moindre parole qui affligeât son divin maître. « Au nom de Jésus, ajouta-t-il, je livre « mon corps au feu, et remets mon âme aux mains « du Père. » Trois fois le bûcher fut allumé et trois fois, le bois étant vert, il s'éteignit[2]. Tout à coup la poudre placée entre les fagots éclata, et un morceau de bois lancé contre Hamilton lui écorcha une partie du corps, mais la mort n'était pas encore là. Se tournant vers le bourreau, il lui dit avec douceur : « N'avez-vous pas du bois sec ? » Quelques hommes coururent en chercher au château. Alexandre Campbell était là, luttant avec sa mau-

[1] Pittscottie, Lorimer.
[2] *Ibidem.*

vaise conscience et d'autant plus violent qu'il était plus angoissé et plus misérable. Les domestiques du bourreau, apportant du bois sec, ranimèrent les flammes. « Hérétique, dit Campbell, convertis-toi! « rétracte-toi! invoque Notre-Dame, dis seulement: « *Salve Regina.* » — « Si tu crois à la vérité de ce « que tu dis, répondit Patrick, rends-en témoignage « en mettant seulement le bout de ton doigt dans ce « feu, où tout entier je brûle[1]. » Le malheureux dominicain se garda bien de le faire; il se mit à insulter le martyr : Alors, Hamilton lui dit : « Re- « tire-toi de moi, messager de Satan! » Campbell, furibond, s'agitait autour de la victime, comme un lion rugissant. « Soumets-toi au pape, criait-il, « ce n'est qu'en s'unissant à lui qu'on est sauvé. » Patrick était navré de douleur en voyant à quel degré d'endurcissement son ancien ami était parvenu. « Méchant homme, lui dit-il, tu sais très- « bien le contraire; tu me l'as dit toi-même. » Puis cette noble victime, enchaînée au poteau et déjà à moitié brûlée, se sentant bien au-dessus du malheureux qui le tourmentait, parla comme un juge, commanda comme un roi, et dit au dominicain : « Je t'appelle devant le tribunal de « Jésus-Christ[2]. » A ces mots, Campbell cessa ses clameurs, il resta muet et, quittant la place, s'enfuit effrayé dans son monastère. Son esprit s'égara, une fureur violente le saisit; il était comme

[1] « Tu si vera doces, infer digitum huc, ubi totus ardeo. » (Alesius *Liber Psalm.*)

[2] « I appeal thee before the tribunal seat of Jesus Christ. » (Knox, *Hist.*, I, p. 18.)

possédé du démon, et peu après, il mourut[1].

Aux sentiments les plus douloureux succédaient dans le cœur d'Hamilton les affections les plus tendres. De déchirantes séparations s'approchaient ; ses pensées, tout en se portant vers le ciel, ne se détournaient pas du manoir de Kincavil. Il avait l'espoir de devenir père ; quelque temps après, sa femme mit au monde une fille qui fut nommée Issobel, vécut plus tard à la cour, et reçut à plus d'une reprise des dons de la faveur royale[2]. Hamilton toujours plein du plus tendre respect pour sa mère, ne l'oublia pas sur le bûcher et la recommanda à l'affection de ses amis[3]. Après sa femme, après sa mère, vint sa patrie : « O Dieu, dit-il, « ouvre les yeux de mes concitoyens, afin qu'ils « connaissent ta vérité ! »

Tandis que l'amour débordait ainsi dans le martyr, plusieurs des malheureux qui l'entouraient aggravaient son supplice. Un boulanger, prenant une brassée de paille, la jeta dans le feu pour en augmenter la vivacité ; au même moment, un coup de vent arrivant de la mer activa la flamme qui s'éleva jusqu'au-dessus du bûcher. La chaîne, que Patrick avait autour du corps, était toute rouge et l'avait déjà presque partagé en deux[4]. Un des spectateurs, probablement un évangélique, lui cria :

[1] « Insania conflictatus mortem obiit. » (Buchanan, lib. XIV, an. 1527.) — Ut in phrenesin inciderit, et non longe post mortuus sit. » (Alesius, *Liber Psalm.*)

[2] Le savant M. David Laing en a trouvé la note dans les livres du trésor. (Voir son appendice à l'*Hist. de la Réform.* de Knox, I, p. 515.)

[3] « Commandat matrem amicis. » (Alesius, *Liber Psalm.*)

[4] « Cum jam scissus per medium ignita catena ferrea. » (*Ibid.*)

« Si tu crois encore vraie la doctrine pour laquelle « tu meurs, donne-nous-en un signe. » Deux doigts de sa main étaient déjà consumés; étendant le bras il éleva les trois autres, et les tint immobiles comme signe de sa foi [1]. Le supplice durait depuis midi, et il était près de six heures du soir; on avait brûlé Hamilton *à petit feu* [2]. Au milieu du tumulte, on l'entendit pousser ce cri : « O Dieu! « combien de temps encore les ténèbres couvriront-« elles ce royaume, jusqu'à quand permettras-tu « que la tyrannie des hommes triomphe? » La fin approchait, le bras du martyr commençait à faiblir; ses trois doigts tombèrent. Il dit : « Seigneur « Jésus! reçois mon esprit! » Il baissa la tête; son corps s'affaissa, et les flammes, achevant leur ravage, le réduisirent en cendres.

La foule se retira, saisie de ce grand et douloureux spectacle, et jamais la mémoire de la mort du jeune réformateur ne s'effaça du souvenir de ceux qui en avaient été témoins. Elle se grava surtout dans l'âme d'Alesius. « J'ai vu, disait-il plusieurs « années après dans une ville d'Allemagne, j'ai vu « dans ma patrie le supplice d'un homme de grande « naissance, Patrick Hamilton [3]. » Et il racontait l'histoire en quelques mots concis et pénétrants. Singulière destinée que celle des deux Hamilton! Le père et le fils moururent d'une mort violente; le premier, de celle des héros; le second, de celle des

[1] « Erexit tres digitos, aliis duobus combustis. » (Alesius, *Liber Psalm.*)
[2] « In igne, ab hora XII usque ad VI, vespere, sedit ustulatus magis quam combustus. » (*Ibid.*)
[3] Alesii responsio ad Cochleum.

martyrs. Le père avait été en Écosse le dernier des chevaliers du moyen âge; le fils y fut le premier des soldats de Christ dans les temps nouveaux. Le père honora sa famille en remportant souvent dans les tournois et dans les combats les palmes de la victoire; le fils, dit une voix illustre, celle de Théodore de Bèze, « annoblit la race royale des Hamil-« ton, souillée plus tard par quelques-uns de ses « membres, et l'orna de cette couronne du martyre, « qui est infiniment plus précieuse que toutes les « couronnes des rois [1]. »

[1] Théodore de Bèze; *Icones.*

CHAPITRE SIXIÈME

ALESIUS

(Fin février 1528 à la fin de 1531.

Jamais, peut-être, cette parole de l'antiquité chrétienne : « Le sang des martyrs est la semence « de l'Église, » ne se réalisa d'une manière plus frappante. Le bruit de la mort d'Hamilton, renvoyé avec éclat par les échos des Highlands, parcourut toute la contrée. C'était comme si le fameux canon-monstre du château d'Édimbourg, le *Monsmeg*, étant tiré, la détonation eût retenti des *borders*, jusqu'au détroit de Pentland. Rien n'était plus propre à gagner à la Réformation la féodale Écosse, que la fin à la fois si sainte et si cruelle de l'un des membres d'une famille si illustre. Des nobles, des bourgeois, des gens du peuple, même des prêtres et des moines, allaient être réveillés par ce martyre. Hamilton, réformateur de l'Écosse par son ministère, le devint encore plus par sa mort. Une vie longue et laborieuse n'eût pas été aussi utile à l'œuvre de Dieu que le furent son jugement, sa condamnation et son supplice accomplis en un seul

jour. En donnant sa vie terrestre pour une vie impérissable, il annonçait la fin du culte des sens, et inaugurait l'adoration en esprit et en vérité. Le bûcher où les prêtres l'avaient envoyé devint un trône, son supplice fut un triomphe et, quand les *couronnes des martyrs* furent célébrées en Écosse, on entendit des voix s'écrier :

L'Évangile éclairait la Saxe de ses feux ;
Patrick les transporta sur nos bords ténébreux,
Voulant, de ses aïeux, vivifier la terre.
Vain espoir! le clergé s'oppose à la lumière.
Des prêtres insensés, embrasés de fureur,
Traînent sur l'échafaud le saint réformateur.
Sa vie s'éteint, hélas! sous une main féroce ;
Mais les feux de sa mort illuminent l'Écosse[1].

Tous voulaient connaître la cause pour laquelle ce jeune noble avait donné sa vie, et chacun se rangeait du côté de la victime. « Au moment où « des loups cruels, dit Knox, croyaient avoir dé« voré leur proie, une grande foule les entoura et « leur demanda compte du sang qu'ils avaient « versé. » « La foi pour laquelle Hamilton a été « brûlé est celle que nous voulons, » disaient plusieurs. En vain les coupables, condamnés par leur conscience, étaient-ils embrasés de colère et proféraient-ils de grandes menaces[2], partout on mettait en doute les abus, les erreurs qu'on avait jusqu'alors vénérés[3]. Tels furent les effets bienheureux de la mort d'Hamilton.

[1] « Igne cremant, vivus qui fulserat igne
Par erat ut moriens lumina ab igne daret. »
(*De coronis martyrum in Scotia.*)

[2] « Tunc incandescerunt, » etc. (Alesius, *Regi Scot.*)

[3] J. Knox, *Hist. of the Ref.*, I, p. 36.

Toutefois la nouvelle s'en étant répandue dans les pays étrangers, elle y suscita des sentiments fort différents. « Nous sommes également charmés, « écrivirent les docteurs de Louvain au clergé d'É-« cosse, et de l'œuvre que vous avez faite et de la « manière dont vous l'avez accomplie[1]. » D'autres, pourtant, se montrèrent moins ravis de tant de haine, de ruse et de cruauté. Un homme chrétien écrivit d'Angleterre aux nobles de l'Écosse : « Ha-« milton vit maintenant avec Christ qu'il a con-« fessé devant les princes de ce monde et la voix de « son sang, comme le sang d'Abel, crie jusques aux « cieux[2]. » François Lambert surtout, son ami, son compagnon, fut saisi d'une vive douleur; il dit au landgrave : « Hamilton a présenté à Dieu et à « l'Église, comme sacrifice, non-seulement la gloire « de son rang, mais encore la jeunesse de sa vie[3]. »

Quelques jours après, le roi revint du nord de l'Écosse, où les prêtres l'avaient envoyé adorer des reliques. Hamilton n'était plus. Quels furent les sentiments de Jacques V en apprenant la mort de ce noble rejeton de la famille royale ? Rien ne nous l'apprend. Le jeune prince semble avoir été plus sensible à l'humiliation que les nobles lui faisaient subir, qu'à la cruauté de ses prêtres. Impatienté de la dépendance dans laquelle Angus le tenait, il s'en plaignit à Henri VIII[4]. La chasse était sa seule dis-

[1] Lettres des docteurs de Louvain aux docteurs de l'Écosse. (Fox, *Acts*, IV, p. 561. Knox, *Hist.*, I, 512.)
[2] « An Epistil to the nobil lords of Scotland. » (Knox, *Hist.*, vol. I, app. 3, p. 504.)
[3] *Ibid.*, p. 503.
[4] *State papers*, IV, p. 499.

traction, et, pour s'y livrer, il s'était établi au château de Falkland. Tout à coup, dédaignant les meutes, les renards et les cerfs, il prit le dessein de recouvrer sa liberté et son autorité. Ceci pouvait avoir de graves conséquences pour la Réformation. Si, dans le temps où les nobles tenaient en bride le parti sacerdotal, Hamilton avait été mis à mort, qu'arriverait-il en Écosse quand les prêtres sur lesquels Jacques s'appuyait, auraient saisi de nouveau le pouvoir? Cependant la délivrance du jeune roi n'était pas facile; cent hommes, choisis par Angus, l'entouraient nuit et jour, et le capitaine de ses gardes, le ministre de la maison royale et le lord trésorier du royaume avaient ordre d'avoir sans cesse les yeux sur lui. Il se décida à employer la ruse. Un soir, il dit à ses courtisans : « Nous « nous lèverons demain de grand matin, pour aller « à la chasse au cerf; tenez-vous prêts. » Chacun se retira de bonne heure, mais à peine le prince était-il dans sa chambre, qu'appelant un de ses pages dans lequel il avait une entière confiance : « Jockie, « lui dit-il, m'aimes-tu? » — « Plus que moi-même, « Sire. » — « Veux-tu risquer quelque chose pour « moi? » — « Ma vie, Sire. » Jacques lui expliqua son dessein; puis, se déguisant en palefrenier, il se rendit dans ses écuries avec son page et un valet. « Nous venons préparer les chevaux pour la chasse « de demain, » dirent les trois *grooms*. Quelques moments s'écoulent; ils sortent sans bruit du château, et partent au galop pour la forteresse de Stirling, où résidait la reine-mère. Le roi y arriva de grand matin. « Levez les ponts, » dit-il, tant il avait

peur de ceux qui devaient le poursuivre; « faites « tomber les herses, placez partout des senti« nelles. » Il était harassé de fatigue, ayant été à cheval toute la nuit; il ne voulut pourtant pas se coucher avant que les clefs de toutes les portes eussent été placées sous son chevet; alors il posa la tête sur elles et s'endormit. Le jour qui suivit cette fuite nocturne, sir George Douglas, gardien du roi, se leva sans aucun soupçon, préoccupé de la chasse que Jacques avait annoncée. Pendant qu'il prenait certaines précautions pour que le prince ne pût s'échapper, un étranger arrive et demande à parler à sir George. C'était le bailli d'Abernetley; il entra dans l'appartement du geôlier royal et lui annonça que le roi, pendant la dernière nuit, avait traversé le pont de Stirling. Sir George, saisi de cette nouvelle inattendue, courut à l'appartement de Jacques; il frappa et, personne ne répondant, il fit enfoncer les portes; il chercha de tous côtés et s'écria: « Trahison! le roi s'est enfui! » Il avertit aussitôt son frère, le comte d'Angus et envoya des messagers dans toutes les directions avec ordre d'arrêter le prince, où que ce fût qu'on le trouvât. Tout fut inutile. La nouvelle de cet événement s'étant répandue, les adversaires des Douglas accoururent en foule à Stirling, le roi assembla le parlement sans perdre de temps et fit prononcer l'exil d'Angus, qui, tout à coup précipité du faîte des grandeurs, se sauva en Angleterre à travers beaucoup de difficultés et de périls.

Dès lors Jacques V gouverna par lui-même, autant du moins que les prêtres le lui permirent. Ce

prince étrange avait à la fois une insatiable ambition et une faiblesse inouie, une bienveillance pleine d'affabilité et d'implacables ressentiments, un grand amour de la justice et des passions violentes, un vif désir de protéger les faibles contre l'oppression des grands et des accès de rage qui ne ménageaient pas même les petits. Le roi régna, mais le clergé gouverna. Jacques V voulant abaisser les nobles, une alliance intime avec le clergé lui était nécessaire ; et une fois tourné du côté des prêtres, ce monarque alla loin. Les archevêques de Saint-André et de Glasgow, l'évêque de Dunkeld, l'abbé de Holywood furent mis à la tête du gouvernement; aussitôt les membres les plus marquants de l'aristocratie furent ou emprisonnés ou bannis. Nul Douglas et même nul partisan de cette maison ne devait s'approcher à plus de douze milles de la cour. La persécution atteignit en même temps les chrétiens évangéliques; des hommes qui eussent pu relever leur patrie périrent sur l'échafaud. Ce mode d'agir des prêtres alla à fin contraire; les nobles irrités de la tyrannie des évêques commencèrent à sentir pour l'Église de Rome le même éloignement qu'ils avaient pour ses chefs. Ce n'était pas sans doute de la religion romaine qu'ils se détachaient, c'était seulement d'une hiérarchie ambitieuse et impitoyable. Mais bientôt on devait voir les nobles toujours plus irrités contre le clergé, prêter facilement l'oreille à la doctrine évangélique de ses adversaires.

La Réformation n'attendit pas ce moment pour commencer ses conquêtes en Écosse; elle comptait

déjà dans des couvents, des presbytères, des chaumières, d'humbles mais pieux adhérents. Les chanoines de Saint-Augustin, à Saint-André, avaient à leur tête un homme immoral, ennemi de l'Évangile, le prieur Hepburn; ce fut pourtant là que le réveil commença. L'un des chanoines, Alesius, avait été confirmé dans la foi évangélique par le témoignage qu'Hamilton avait rendu à la vérité lors de l'enquête, et par la simple et héroïque beauté de sa mort dont il avait été témoin. De retour dans son prieuré, il avait senti plus vivement le besoin d'une réformation. « Ah! disait-il, combien la condition de l'Église est misérable! Privée de docteurs propres à l'enseigner, elle se voit éloignée des saintes Écritures[1], qui la conduiraient dans toute la vérité. » Alesius exprimait néanmoins l'amour qu'il avait même pour les persécuteurs. « Je ne hais pas les évêques, disait-il, je ne hais aucun des ordres religieux; mais je frémis en voyant la doctrine de Christ opprimée sous d'épaisses ténèbres, et les hommes pieux, soumis à d'horribles tourments. Que tous apprennent quelle puissance la religion déploie dans les âmes, en en sondant avec soin les sources divines[2]. » La mort d'Hamilton revenait chaque jour dans les conversations des chanoines, et Alesius se refusait fermement à le condamner.

Le vil Hepburn et ses satellites ne pouvaient supporter de telles choses. Ils dénoncèrent Alesius à l'archevêque, comme ayant embrassé la foi pour

[1] « A sacris libris arcetur. » (Alesius, *Regi contra Cochleum.*)
[2] « Vim religionis, inspectis fontibus, cognoscant. » (*Ibid.*)

laquelle Hamilton avait été brûlé, et ajoutèrent que d'autres chanoines semblaient disposés à prendre la même voie. Le primat résolut, pour s'assurer des sentiments du jeune homme, de lui tendre un piége, et, un synode provincial s'étant réuni à Saint-André, il chargea Alesius de prononcer le sermon d'ouverture. Celui-ci monta en chaire et, tout en évitant ce qui pouvait offenser inutilement ses auditeurs, il mit en avant les doctrines de la vérité, et conjura courageusement les membres du clergé de donner l'exemple d'une vie sainte, et de ne pas être en piége aux fidèles par des désordres scandaleux.

Quand on sortit de l'église, plusieurs exprimaient leur approbation; l'archevêque était sérieux et ne disait mot, mais Hepburn, homme superbe, violent et dominateur, dont les commerces impudiques, dit Bayle[1], étaient connus de tout le monde, crut qu'Alesius avait voulu le désigner et exciter contre lui ses supérieurs; il résolut d'en tirer vengeance. Ses craintes n'étaient pas sans fondement; la parole d'Alesius avait ému les meilleurs d'entre les chanoines qui, convaincus de la nécessité de mettre fin à des scandales publics, se réunirent et décidèrent de porter plainte au roi contre le prieur. Hepburn fut aussitôt informé de cette résolution et, « étant d'un tempérament plus propre à faire un « soldat qu'un chanoine, » il prit des gens armés et entra tout à coup dans la salle où la conférence avait lieu, à la grande stupéfaction de l'assemblée.

[1] Bayle, *Diction. crit.* Art. lesius.

« Saisissez cet homme, dit-il à ses gens d'armes, en « leur montrant Alesius. » Le jeune chanoine invita le prieur à se modérer ; mais à ces mots l'orgueilleux Hepburn, ne se possédant plus, tira l'épée, s'avança vers Alesius, et il allait l'atteindre lorsque deux chanoines se jetèrent au-devant de leur chef et détournèrent le coup[1]. Toutefois l'impétueux prélat ne se calmant pas et appelant à son secours ses hommes de guerre, il poursuivait Alesius pour le frapper. Celui-ci troublé, saisi d'effroi, se voyant à deux doigts de la mort, tomba aux pieds du prieur et lui demanda de ne pas verser le sang innocent. Hepburn, voulant lui montrer son mépris, ne lui fit pas l'honneur de le percer de son fer, il lui donna des coups de pied, comme un taureau furieux, mais il le fit avec tant de violence, que le pauvre chanoine s'évanouit et resta étendu sur le parquet devant son adversaire[2]. Lorsqu'il fut revenu à lui, le fougueux prieur ordonna aux soldats de le conduire en prison, ainsi que les autres chanoines, et tous furent jetés dans un cachot sale et malsain.

Le bruit de ces actes de violence fut grand dans toute la ville, et le mépris et l'horreur se partagèrent les esprits. Quelques nobles surtout, qui avaient aimé Hamilton, furent profondément indignés ; ils se rendirent auprès du roi et le supplièrent de mettre des bornes à l'insupportable tyrannie du prieur.

[1] « Stringit ferrum in me, meque confodisset, nisi duo canonici, eum vi retrahentes, ferrum a meo corpore avertissent. » (Alesius, *Regi adv. Cochl.*)

[2] « Ita ut collapsus, aliquandiu jacerem exanimis. » (*Ibid.*)

Le jeune roi ordonna que tous les chanoines fussent mis en liberté, et ajouta même avec bonté qu' « il « irait lui-même les délivrer de sa main, s'il ne « savait pas que le lieu où on les avait mis était in-« fecté de la peste[1]. » Le prieur obéit à l'ordre royal, mais pas entièrement; il fit enfermer Alesius dans un lieu plus fétide encore[2]. Maintenant il est seul; plus un ami qui lui serre la main; il ne voit que des visages ennemis. Il sait bien que Dieu est avec lui, mais le tourment auquel le cruel prieur le soumet, la saleté, les mauvaises odeurs, la vermine qui commence à le ronger, la nuit sombre et perpétuelle qui remplit cet affreux cloaque, mettent sa vie en danger. On sut dans la ville qu'il était malade, on dit même un jour qu'il avait succombé. Ses amis et les magistrats même supplièrent le roi de réprimer la sauvage inhumanité du prieur de Saint-Augustin. Jacques V le fit appeler et lui ordonna de mettre Alesius en liberté. L'hypocrite prieur jura par les saints que ce chanoine était libre, et retournant aussitôt au prieuré il ordonna de tirer de l'affreux cachot le malheureux qui y languissait depuis vingt jours. Alesius en sortit couvert d'ordures et horrible à voir[3]. Il fut toutefois un peu soulagé en revoyant la lumière du jour. Des domestiques s'emparent de lui; ils lui ôtent ses vêtements sales, ils le lavent soigneusement, puis ils lui mettent des habits propres, même élégants[4],

[1] « Nisi locus fuisset infectus pestilentia. » (*Ibid.*)
[2] « Ego in latrinam quamdam inducor. » (*Ibid.*)
[3] « Post vigesimum diem extrahit me squalentem ex latrina illa. » (*Ibid.*)
[4] « Lavari et nitide vestire. » (*Ibid.*)

et la victime ainsi parée est conduite devant Hepburn, qui lui défendit de dire à personne au monde comment il l'avait traité. Alors le prieur fit appeler les magistrats de la ville, et leur montrant d'un air triomphant Alesius propre, bien peigné et bien vêtu : « Voilà l'homme, dit-il, que l'on prétend « être détenu par moi en prison, et même y être « mort. Allez, Messieurs, et démentez ces calom« nies. » Le misérable joignait à la cruauté le mensonge, la ruse et l'impudence.

Les magistrats se tournant avec bonté vers le prisonnier, le sommèrent au nom du roi de dire toute la vérité, et Alesius raconta l'odieux traitement qu'il avait enduré. Le prieur, confus, n'osa nier le fait, mais assura le prévôt et ses collègues que dès ce moment le prisonnier était et resterait libre; sur quoi le conseil se retira. A peine la porte était-elle fermée que le prieur irrité accabla Alesius de reproches, et ordonna qu'on le reconduisît en prison. Une année s'écoula sans que ni le roi ni les magistrats arrachassent à cette bête féroce la proie sur laquelle elle s'acharnait. En vain Alesius fit-il parvenir sa plainte à l'archevêque; celui-ci répondit qu'il avait remarqué dans son discours quelque penchant pour le luthéranisme et qu'il méritait la peine dont il était frappé. Sa délivrance semblait impossible.

Cependant un jour on apprend dans le monastère que le prieur vient de partir et sera absent pendant quelques jours. Aussitôt les chanoines, courant vers leur malheureux ami, le sortent de la prison, le conduisent en plein air et l'entourent des soins les

plus aimables. Peu à peu ses forces se ranimèrent, il reprit courage, et un jour il essaya de faire le service divin à l'autel; mais cette dévotion fut tout à coup troublée; le prieur arriva plus tôt qu'on ne l'attendait; il entra dans l'église, vit Alesius qui officiait et le chapitre qui l'entourait; le sang lui monta au visage et, sans se faire aucun scrupule d'interrompre le culte, il ordonna qu'on arrachât le prisonnier de l'autel et qu'on le remît dans son fétide cachot[1]. Les chanoines, que cet ordre scandalisait, se levèrent de leurs stalles et représentèrent à leur chef qu'il n'était pas permis d'interrompre le culte; Hepburn laissa donc Alesius continuer le service, mais dès qu'il fut terminé il le fit renfermer dans le lieu d'où ses collègues l'avaient tiré.

Le prieur voulant empêcher que ses chanoines ne prissent de nouveau de telles libertés, nomma gardien de la prison John Hay, prêtre fanatique, cruel, et exécuteur servile des ordres de son maître. Les chanoines, amis d'Alesius, ne doutèrent pas que le prieur n'eût donné cette charge à ce scélérat dans le but de se débarrasser du prisonnier. Ils se dirent que si on ne le faisait pas échapper immédiatement c'en était fait de sa vie. Le jour même, avant que Hay fût entré en fonction, les premières ombres de la nuit avaient à peine étendu leurs voiles sur la vieille cité, que quelques-uns d'entre eux se dirigèrent furtivement vers le cachot, parvinrent non sans quelque difficulté à pénétrer jusqu'au prisonnier et lui apprirent que Hay avait été nommé son gardien, et

[1] « Jubet me ab ara avelli et in latrinam rapi. » (*Ibid.*)

que, par conséquent, il ne pouvait s'attendre qu'à d'horribles tourments et à une mort certaine. Ils ajoutèrent que le roi se trouvant absent, on en profiterait, sans aucun doute, pour se défaire de lui, comme on l'avait fait pour Hamilton; qu'il ne pouvait donc sauver sa vie qu'en prenant la fuite et quittant l'Écosse[1]. Alesius était étonné; abandonner sa patrie et ses amis lui semblait un parti extrême; il demanda à se rendre d'abord vers ceux avec lesquels il était le plus intimement lié, pour consulter avec eux sur ce qu'il devait faire. « Gar-« dez-vous-en, répondirent les chanoines; quittez « le pays immédiatement sans parler à personne, « car dès que le prieur apprendra que vous n'êtes « plus dans votre cachot, il enverra des cavaliers « pour vous saisir sur la route ou vous arracher « de la maison de vos amis. »

Alesius ne pouvait se résoudre à suivre ce conseil; la pensée de dire adieu à l'Écosse, peut-être pour toujours, le remplissait de la plus vive douleur [2]. Son rêve avait été de consacrer toutes ses forces au salut de ses concitoyens, de faire du bien, même à ceux qui l'outrageaient, et maintenant il devait se condamner à ne plus revoir des figures écossaises, Édimbourg, ses vallées, ses hautes maisons, ses rues étroites, le château, Holyrood, les plaines fertiles de la Calédonie, ses collines couvertes de pâturages, les bruyères enveloppées de nuages

[1] « Certum exitium impendere, nisi fuga mihi consulam. » (Alesius *Regi adv. Cochl.*)
[2] « Maximo dolore afficiebar cum cogitarer mihi e patria discedendum esse. » (*Ibid.*)

et ces terres marécageuses, monotones et pourtant poétiques qu'un sombre océan entoure de ses eaux, tantôt tristes et silencieuses, tantôt agitées par la violence des vents. Toutes ces choses, il devait les quitter et il les aimait dès sa première jeunesse : « Ah ! s'écriait-il, qu'y a-t-il de plus doux que la « patrie[1] pour les âmes bien nées ! » Mais bientôt il se reprenait : « L'Église, disait-il, est la patrie du « chrétien, bien plus que le lieu qui l'a vu naître[2]. « Certes, le nom de patrie est très-doux, mais celui « d'Église est plus doux encore. » Il comprenait que s'il ne partait pas, c'en était fait de sa vie; et que, s'il partait, il pourrait contribuer, même de loin, au triomphe de la vérité dans le pays de ses pères, et peut-être y rentrer plus tard. « Partez ! » répétaient les nobles chanoines qui voulaient sauver à tout prix des jours si précieux; « tous les gens de « bien le désirent. » — « Eh bien ! dit Alesius, je « plie sous le joug de la nécessité ; je partirai. » Aussitôt les chanoines qui avaient tout préparé, le firent sortir secrètement du prieuré, le conduisirent hors de la ville et lui remirent l'argent nécessaire à son voyage. Moins avancés que leur ami dans la connaissance des Écritures, ces hommes généreux comprenaient que son départ allait les priver d'un inestimable trésor ; mais ils pensaient à lui plutôt qu'à eux, ils s'efforçaient de dissiper sa tristesse, ils lui rappelaient les hommes illustres et les saints qui avaient dû fuir comme lui loin de la colère des

[1] « Patria qua nihil dulcius est bene institutis naturis. » (*Ibid.*)
[2] « Ecclesia, cuilibet pio, verius est patria, quam ille locus qui nascentem excepit. » (*Ibid.*)

tyrans. Enfin le moment solennel de l'adieu arriva, et tous, émus à la pensée que peut-être ils ne se reverraient jamais, fondirent en larmes [1]. Ils payaient le tribut dû à la nature, car comme le dit Calvin : « La perfection des fidèles ne gît point en ce qu'ils « se dépouillent de toute affection, mais en ce qu'ils « les prennent seulement pour de justes causes [2]. »

Il était minuit. Alesius devait franchir à pied la partie septentrionale du comté de Fife, puis traverser le golfe de Tay et se rendre à Dundee, où se trouvait un navire en partance. Il se mit en route seul et s'avança au milieu d'épaisses ténèbres [3]. Il se dirigeait vers le Tay, ayant à une certaine distance l'Océan à sa droite; il traversa Leuchars, arriva en face de Dundee, à Newport, où il devait prendre un esquif pour passer le golfe. Il était pendant cette course nocturne, assailli des plus tristes pensées. « Oh ! quelle vie pleine d'amertume « s'offre à moi ! se disait-il ; abandonner ses parents, « sa patrie [4], être exposé aux plus grands dangers, « aussi longtemps que le navire n'est pas atteint, — « fuir en des contrées étrangères, où aucun toit « hospitalier n'est prêt à me recevoir ; — avoir en « perspective tous les maux de l'exil ; — vivre au « milieu de peuples étrangers, où je n'ai pas un seul « ami ; — être appelé à converser avec des gens « qui parlent des idiomes inconnus — errer çà et là

[1] « Cum lacrymantes inter nos vale dixissemus. » (*Ibid.*)

[2] Commentaires sur *Actes*, XX, 37.

[3] « Media jam nocte, in densissimis tenebris solus iter aggredior. » (Alesius, *Regi adv. Cochl.*)

[4] « Acerbissimum patriam et cognatos deserere. » (*Ibid.*)

« sur le continent dans un temps où tant de vaga-
« bonds, chassés de leur pays pour des opinions fa-
« natiques ou séditieuses, sont justement suspects.
« — Oh! que de soucis, que de douleurs! » Son âme s'abattait au dedans de lui; mais ayant levé les regards vers Christ avec une pleine confiance, il fut tout à coup soulagé, et après un rude combat, il sortit victorieux de l'épreuve[1].

Ses craintes n'étaient pourtant que trop fondées. A peine le violent Hepburn avait-il appris la fuite du prisonnier, que, rassemblant des cavaliers, il s'était mis à sa poursuite[2] et était arrivé à Dundee, d'où il savait qu'un navire partait pour l'Allemagne. Alesius s'attendait à tout moment à le voir paraître. « Que la cruauté de cet homme, disait-il, est hon-
« teuse chez un dignitaire de l'Église! Quelle fureur
« l'animait lorsqu'il dégaîna contre moi son épée! à
« quelles souffrances il m'a exposé, et de quels pé-
« rils il m'a menacé! C'est toute une tragédie!... »

Alesius entra le matin dans le port de Dundee. Craignant, s'il s'y arrêtait, de tomber dans les mains du prieur, il se rendit immédiatement sur le navire qui allait mettre à la voile, et le capitaine, qui était Allemand et probablement protestant, le reçut avec affection[3].

Le prieur et les cavaliers, partis de Saint-André, arrivaient peu après à Dundee, et descendant de cheval, se mettaient à chercher Alesius; ils ne le

[1] « Fiducia Christi sustentabar. » (*Ibid.*)

[2] « Equites missi a meo præposito. » (*Ibid.*)

[3] « Me quidem homo germanus admodum amanter excepit, meque sibi adjunxit. » (*Ibid.*) Le mot *germanus* signifie sans doute ici *Allemand* et non *parent*, comme on l'a cru.

trouvèrent nulle part; le navire avait déjà quitté le port. Le prieur, irrité de ce que sa proie lui échappait, avait besoin de décharger sur quelqu'un sa colère. « C'est vous, dit-il à un citoyen connu pour « son attachement à la Réformation, vous, qui avez « procuré au chanoine les moyens de s'enfuir. » Ce bourgeois l'ayant nié, le prévôt ou lord-maire, sir James Serymgeour de Dornlope déclara au prieur qu'il aurait, lui, de grand cœur procuré un navire à Alesius, et il ajouta : « Je lui aurais même donné « l'argent nécessaire, pour l'arracher aux périls « auxquels votre cruauté l'exposait. » Les Serymgeour, dont le prévôt de Dundee était le chef, formaient une famille nombreuse, puissante, alliée à plusieurs autres nobles maisons du royaume. Ils n'étaient pas les seuls dans l'aristocratie qui fussent favorables à l'Évangile; plusieurs familles illustres avaient reçu la Réformation dès le commencement, les Kirkaldie et les Melville de Fife; les Serymgeour et les Erskine d'Angus; les Forrester, Sandilands, de Stirling et du Lothian, et d'autres encore. Le prieur qui ne s'était pas attendu à une remontrance du genre de celle qu'il venait de recevoir, retourna aigri et furieux à Saint-André.

Tandis que le navire sur lequel Alesius s'était embarqué cinglait vers la France, le fugitif sentait sa faiblesse et se fortifiait dans le Seigneur : « O Dieu, « disait-il, tu ne déposes l'huile de tes compassions « que dans le vase d'une confiance ferme et filiale [1]. « Certainement je devrais descendre aux portes de

[1] « Oleum misericordiæ, nisi in vase fiduciæ ponis. » (*Ibid.*)

« l'enfer, si toute mon espérance n'était dans ta « seule miséricorde. » Il n'y avait pas longtemps que le navire était en route, quand un vent d'ouest, soufflant avec violence, l'entraîna à l'est, le jeta dans le canal du Jutland et l'obligea d'aborder, pour se refaire, à Malmoe, en Suède. Alesius y fut reçu avec beaucoup d'amour par des Écossais qui s'y trouvaient établis [1]. Enfin, il arriva en France, parcourut une partie des côtes de ce royaume [2]; puis se rendit à Cologne, au commencement de 1532, et y fut favorablement accueilli par l'archevêque Hermann, comte de Wied.

[1] Alesius, *De traditionibus apostolicis*, in dedicatione.
[2] « Pervagatus sum quamdam Galliæ oram. » (Alesius, *Regi adv. Episcop.*)

CHAPITRE SEPTIÈME

LES CONFESSEURS DE L'ÉVANGILE ET LES MARTYRS SE MULTIPLIENT EN ÉCOSSE.

(Fin 1531 à 1534.)

Les évêques de l'Écosse semblaient triompher. Hamilton était mort, Alesius en exil, aucune voix évangélique ne se faisait plus entendre dans le royaume. Ils pensèrent alors à écraser cette fière aristocratie, qui prétendait que les fonctions de l'État appartenaient aux nobles et non aux prêtres. Déjà les biens du comte de Cramford avaient été confisqués; les comtes d'Argyll, de Bothwell et plusieurs autres avaient été mis en prison, et on avait fait des affronts au comte de Murray, à lord Maxwell, à sir James Hamilton et à leurs amis [1]. L'archevêque de Glasgow, chancelier d'Écosse, allant plus loin, enleva aux nobles leur antique juridiction, et y substitua un *collége de justice*, composé surtout d'ecclésiastiques. Les nobles ne pensèrent plus qu'à

[1] « The sore emprisonment of the Erle of Argyll, the little exstymation of the Erle of Murray and the lord Maxwell, » etc. (Northumberland à Henri VIII, *State papers*, IV, p. 598.)

délivrer l'Écosse du joug du clergé et se décidèrent à invoquer l'aide de Henri VIII. Quelques-uns d'entre eux commencèrent même à ressentir quelque intérêt pour ces humbles évangéliques qui étaient, comme eux, les objets de la haine des prêtres. Cet intérêt devait contribuer un jour au triomphe de la Réformation. Il fut résolu que le comte de Bothwell entamerait des négociations avec Henri VIII, et cela dans le moment même où ce prince se séparait de Rome ; cette alliance pouvait mener loin.

Le comte de Northumberland se trouvait alors à Newcastle, chargé par le roi d'Angleterre de veiller à ses affaires dans le nord du royaume. Ce fut à lui que Bothwell s'adressa. Northumberland en ayant référé à Henri, il fut convenu que les deux comtes se rencontreraient de nuit à Dillston, à égale distance à peu près de Newcastle et de la frontière d'Écosse. Au milieu de la longue nuit du 21 décembre 1531, Bothwell accompagné de trois de ses amis arriva au lieu fixé où Northumberland l'attendait [1]. Ils entrèrent immédiatement en conférence. L'esprit, les connaissances, les manières exquises du comte de Bothwell frappèrent le lord anglais. « Vraiment, écrivit-il à Henri VIII, je n'ai « rencontré de ma vie un seigneur aussi agréable « et d'une si belle apparence. » Bothwell, aigri par l'orgueil des prêtres, exposa leur conduite à l'égard d'Angus, d'Argyll, de Murray. « Ils m'ont gardé

[1] « The Erle Bothwell in the night and other three. » (*State papers*, IV, p. 597.)

« moi-même en prison dans le château d'Édimbourg « pendant six mois, dit-il, et ils m'auraient mis à mort « sans l'intervention de mes amis; je sais qu'un tel « sort me menace encore. » Bothwell ajouta que si le roi d'Angleterre voulait délivrer les nobles écossais des maux qu'ils avaient à craindre, il était prêt, lui Bothwell, à se joindre à Henri VIII avec mille gentilshommes et six mille hommes d'armes. « Nous le couronnerons sous peu, ajouta-t-il, dans « la ville d'Édimbourg[1]. » Les nobles irrités se livraient en effet à des pensées étranges; le seul remède aux maux de leur patrie était, selon eux, l'union de l'Écosse et de l'Angleterre sous le sceptre de Henri VIII. L'Écosse eut dès lors subi une réforme de par le roi; mais elle était réservée à d'autres destins, sa réforme devait être populaire et se faire par la Parole de Dieu.

Le roi d'Angleterre avait bien des motifs d'intervenir en Écosse. Jacques V venait de conclure une alliance de cent ans avec Charles-Quint, cet ennemi mortel de Henri VIII, et avait même demandé la main de la sœur de l'empereur, l'ex-reine de Hongrie. Cette princesse s'était refusée à cette union, et l'empereur avait proposé à Jacques sa nièce Dorothée, fille du roi de Danemark[2].

Bothwell put même apprendre à Northumberland, dans cette conférence nocturne, des choses plus graves. Un ambassadeur secret de Charles-Quint, lui dit-il, Pierre de Rosemberg, a été dernièrement

[1] « To crown your Grace in the town of Edinburgh within bre tyme. » (*Ibid.*, p. 598.)

[2] *State papers.* (*Ibid.*, p. 574, 29 sept. 1531.)

à Édimbourg, et là il a eu un long entretien avec le roi dans ses appartements privés, et lui a promis que l'empereur le mettrait à même avant Pâques de prendre le titre de *prince d'Angleterre* et duc d'York[1]. Le parti romain désespérant de Henri VIII, voulait transmettre sa couronne à son neveu, le roi d'Écosse. Bothwell ajouta que Jacques ayant, au sortir de cette conférence, rencontré le chancelier du royaume et quelques nobles, s'était hâté de leur apprendre cette magnifique promesse de Charles-Quint. Le chancelier s'était contenté de dire : « Je « prie Dieu qu'il me fasse voir le jour où le pape la « confirmera. » Le roi répondit : « Laissez seulement « faire l'empereur, il travaillera vigoureusement « pour nous ! » Ce n'était pas Jacques V, mais son petit-fils, qui devait monter sur le trône des Tudor.

Le projet conçu par les nobles écossais de placer l'Écosse sous le sceptre de l'Angleterre, n'était pas si facile à exécuter qu'ils l'imaginaient. Les prêtres qui croyaient avoir surmonté les dangers provenant de la Réforme, se faisaient fort d'écarter de même ceux dont la noblesse les menaçait. Mais c'était à tort qu'ils croyaient décidément éteint l'incendie allumé par la Parole de Dieu. Des flammes jaillirent tout à coup dans les lieux mêmes où l'on s'attendait le moins à en voir paraître.

Un moine de cet ordre de Saint-Dominique, si dévoué à l'inquisition, un confesseur du roi, Alexandre Seaton, homme d'une haute stature,

[1] « That we may lawfully write ourself, *prince of England* and Duke of York. » (*Ibid.*, p. 599.)

franc, prompt d'esprit, hardi, même audacieux [1], jouissait à la cour d'une grande considération. L'état de l'Église l'affligeait profondément; aussi, ayant été chargé de prêcher le carême (1532) dans la cathédrale de Saint-André, il résolut de professer courageusement dans cette Rome écossaise la doctrine céleste qui faisait des exilés et des martyrs. Prêchant devant un nombreux auditoire, il dit : « Jésus-Christ est la fin de la loi et nul ne peut par « ses œuvres satisfaire à la justice divine. Une foi « vivante, qui saisit la miséricorde de Dieu en Christ, « peut seule procurer au pécheur la rémission des « péchés. Mais depuis combien d'années la loi de « Dieu, au lieu d'être droitement enseignée, n'est- « elle pas obscurcie par la tradition des hommes? » On s'étonnait de ce discours; quelques-uns demandaient pourquoi il ne disait pas un mot du purgatoire et oubliait la vertu des pèlerinages et d'autres œuvres méritoires; mais les prêtres eux-mêmes n'osaient porter plainte contre lui. « Il est, disaient- « ils, confesseur de Sa Majesté et jouit de la fa- « veur du prince et du peuple [2]. »

Seaton ayant fait une absence, après le carême, l'archevêque et le clergé prirent courage, condamnèrent la doctrine qu'il avait prêchée, et nommèrent un autre dominicain pour la réfuter. Seaton revint aussitôt de Dundee où il était, fit sonner les cloches de la cathédrale, et montant en chaire, répéta plus énergiquement et plus clairement encore ce qu'il avait dit. Puis rappelant tout ce que l'évêque doit

[1] « Of an audacious and bold spirit. » (*Spotswood*, p. 68.)
[2] Knox, *Hist. of the Ref.*, p. 45, 46.

être d'après saint Paul, il demanda où il y en avait de tels en Écosse ? Le primat, informé de ce discours, le fit comparaître et lui reprocha d'avoir affirmé que les évêques n'étaient que des chiens muets. — Seaton répondit que c'était une accusation mal fondée. « Vous nous remplissez de joie, » s'écria Beaton. Mais les témoins confirmèrent leur déposition. « Ce sont des inventions, dit de nou-« veau le confesseur du roi à l'archevêque, ces « gens-là ne savent pas distinguer entre l'apôtre saint « Paul, le prophète Esaïe et moi. Saint Paul affirme, « ai-je dit, qu'il faut que *l'évêque enseigne*. Esaïe « déclare que ceux qui ne le font pas sont des *chiens « muets*. Mais je n'ai rien affirmé de moi-même ; je « me suis contenté de citer les paroles de l'Esprit « de Dieu, j'ai laissé à chacun la liberté de s'appli-« quer ou non ses oracles. »

Beaton n'hésita pas ; ce ministre hardi embouchait évidemment la trompette d'Hamilton et d'Alesius. Le primat entreprit d'obtenir l'autorisation du roi pour agir contre son confesseur, et cela fut plus aisé qu'il ne l'imaginait. Seaton, comme Jean Baptiste, n'avait pas craint d'encourir la disgrâce du monarque et l'avait repris de ses désordres. Jacques n'avait rien dit pensant que le confesseur faisait son devoir. Mais quand il vit l'archevêque dénoncer Seaton : « Ah ! dit au primat ce jeune « prince adonné à une vie déréglée [1], j'en sais « plus que vous sur son audace ; » et dès lors, il affecta une grande froideur pour Seaton. Celui-ci

[1] « This carnal prince who altogether was given unto the filthy lusts of the flesh. » (Knox, *Hist.*, p. 48.)

comprenant le sort qui l'attendait, quitta le royaume et se réfugia à Berwick, deux ans environ après le carême prêché par lui en 1532.

Il n'y resta pas oisif : Il avait un dernier devoir à remplir envers le roi son maître. « Les évêques « de votre royaume, lui écrivit-il, s'opposent à ce « que nous enseignions l'Évangile de Christ. J'offre « de me présenter devant Votre Majesté, et de « convaincre les prêtres d'erreur[1]. » Le roi n'ayant point répondu, Seaton se rendit à Londres où il devint chapelain du duc de Suffolk, beau-frère de Henri VIII, et prêcha avec éloquence à de grands auditoires.

Le roi d'Angleterre aimait assez recevoir les évangéliques exilés de l'Écosse. Un prêtre plus éclairé que les autres, André Charteris, avait appelé ses collègues des enfants du diable, et disait tout haut : « Si quelqu'un remarque leur astuce et leur fausseté « et les accuse d'impureté, aussitôt eux l'accusent « d'hérésie. Si Christ lui-même était en Écosse, « nos pères le couvriraient de plus d'ignominie que « ne l'ont fait autrefois les Juifs eux-mêmes. » Henri demanda à le voir, parla assez longuement avec lui et en fut très-content : « Vraiment, lui dit-il, il est « bien dommage que vous ayez jamais été prêtre[2]. »

Le clergé s'était débarrassé d'Hamilton, de Seaton, d'Alesius, et pourtant il était inquiet, car il savait que les saintes Écritures se trouvaient en Écosse. « Il est défendu, fut-il publié dans toutes les « paroisses, de vendre et de lire le Nouveau Testa-

[1] Knox's *Hist. of the Ref.*, p. 48-52.
[2] *Calderwood*, I.

« ment. » Tous les exemplaires trouvés dans les boutiques devaient être brûlés[1]. Alesius, alors en Allemagne, fut grandement affligé et résolut de parler.

« J'apprends, Sire, écrivit-il au roi, que les évê« ques éloignent les âmes des oracles de Christ; les « Turcs pourraient-ils faire quelque chose de pire ? « La morale serait-elle indépendante des saintes « Écritures ?[2] La religion ne serait-elle autre chose « qu'une certaine discipline des mœurs publiques ? « C'est la doctrine d'Épicure; mais que deviendra « l'Église si les évêques répandent des dogmes « épicuriens ? Dieu ordonne qu'on écoute le Fils, « non comme un docteur qui philosophe sur la doc« trine des mœurs, mais comme un prophète qui « révèle des choses saintes inconnues au monde. « Si les évêques provoquent contre ceux qui en« tendent sa parole, les peines les plus dures, la « connaissance de Jésus-Christ s'éteindra et le « peuple prendra des opinions païennes[3].

« O roi sérénissime, résistez à ces conseils im« pies ! Ceux qui sont dans la force de l'âge, l'en« fance et toute la génération à venir le réclament. « On nous punit, on nous met à mort... Un homme, « Eurybiade de Sparte, général en chef, ayant, dans « une discussion, levé son bâton sur Thémistocle, « en lui défendant de parler, l'Athénien répondit : « — Frappe, mais écoute ! — Nous dirons de même.

[1] Msc. Advocate library. Pitcairn's *Criminal Trials*, I, p. 161.

[2] « Mores regi posse sine sacris libris? » (*Alesii Epistola contra decretum quoddam episcoporum in Scotia.*) Cette lettre ne porte ni lieu d'impression, ni nom d'éditeur; il y a seulement à la fin : *Anno* MDXXXIII.

[3] « Ut populus paulatim induat ethnicas persuasiones. » (*Ibid.*)

« Nous parlerons, car l'Évangile seul peut affermir « les âmes, au milieu des périls infinis des temps « actuels. »

Ni roi ni prêtres ne répondirent à la *lettre d'Alesius*; mais un Allemand fameux, Cochlée, l'adversaire de Luther, se chargea d'engager Jacques V à fermer l'oreille à de tels discours : « Sire, lui « écrivit-il, les maux que les Nouveaux Testaments « disséminés par Luther ont fait fondre sur l'Allemagne, sont si grands, que les évêques, en dé« tournant leurs brebis de cette pâture mortelle, se « sont montrés de fidèles pasteurs. Des sommes in« calculables ont été prodiguées pour imprimer des « cent milliers d'exemplaires de ce livre. Or, quel « profit en ont retiré les lecteurs, si ce n'est d'être « emprisonnés, bannis et soumis à d'autres tribu« lations? Un décret ne suffit pas, Sire, il faut agir. « L'évêque de Trèves a fait jeter au Rhin les Nou« veaux Testaments et avec eux les libraires qui les « vendaient. Cet exemple a effrayé les autres, — « et heureusement, car ce livre est l'évangile de « Satan, et non de Jésus-Christ[1]. » Tel était l'exemple proposé au roi Jacques.

En même temps le parti de Rome cherchait à brouiller l'Écosse avec l'Angleterre, et Jacques engageait déjà quelques escarmouches. Un jour, sous prétexte de chasse, il se jeta avec « une petite com« pagnie » de *trois cents personnes* dans les terres dont

[1] Ce traité, sous forme de lettre, est intitulé : *An expediat laicis legere Novi Testamenti libros lingua vernacula?* (Ex Dresda. Id. Junii 1533.)

la possession lui était contestée par son oncle [1]. Un peu plus tard, quatre cents Écossais envahirent au lever du soleil les Marches (contrées frontières), et pillèrent ce qu'ils y trouvèrent; Northumberland les repoussa et mit à mort les prisonniers qu'il leur fit. Les Écossais prenaient et brûlaient des villes de l'Angleterre; les Anglais envahissaient l'Écosse et en ravageaient les villes et les campagnes. Le roi d'Écosse intimidé, se tourna vers le pape et le roi de France et cria de toutes ses forces au secours. Puis pour être à la fois agréable aux prêtres, au pape et à François Ier, il suivit le conseil de Cochlée; seulement en Écosse le feu des bûchers fut substitué aux eaux du Rhin.

Un jeune moine, nommé Henri Forrest, qui se trouvait dans le couvent des bénédictins de Linlithgow, également vif dans ses sympathies et ses antipathies, avait été touché des paroles d'Hamilton, et exprimait hautement et partout ses regrets de la mort du jeune parent du roi, l'appelant un martyr. Ce moine fut bientôt convaincu d'un crime plus énorme encore; il lisait le Nouveau Testament. L'archevêque le fit mettre en prison à Saint-André. Un jour, un religieux (envoyé par le prélat) se présenta à lui, pour lui administrer, dit-il, des consolations; et, s'offrant à le confesser, il sut, par des questions habiles, amener le jeune bénédictin à dire tout ce qu'il pensait sur les doctrines d'Hamilton. Forrest fut aussitôt condamné à être livré aux autorités séculières pour être mis à mort, et une as-

[1] *State papers*, IV, p. 608 à 611.

semblée cléricale se forma pour le dégrader. Le jeune évangélique avait à peine franchi la porte où elle siégeait, que, découvrant l'archevêque et les prêtres rangés en cercle devant lui, il comprit ce qui l'attendait et s'écria d'une voix pleine de mépris : « Fi de la duplicité ! Fi des faux prêtres qui révèlent le secret des confessions ! [1] » Un clerc s'étant alors approché de lui pour le dégrader, le bénédictin, las de tant de perfidies, s'écria : « Ôtez-moi « non-seulement vos ordres, mais encore votre « baptême. » Il entendait par là, dit un historien, les pratiques superstitieuses que Rome a ajoutées à l'institution du Seigneur. Ces paroles irritaient toujours plus l'assemblée : « Il faut le brûler, dit le « primat, pour épouvanter tous les autres. » Un homme simple et candide qui se trouvait à côté de Beaton, lui dit d'un ton ironique : « Monseigneur, « si on le brûle, faites en sorte que ce soit dans une « cave, car la fumée du bûcher d'Hamilton a in- « festé d'hérésie tous ceux qui en ont senti l'odeur. »

Ce conseil ne fut pas suivi. Au nord de Saint-André, dans les comtés de Forfar et d'Angus, se trouvaient beaucoup de gens qui aimaient l'Évangile venu d'Allemagne ; on trouve encore dans cette contrée le village de Luthermoor, le torrent de Luther qui se jette dans le North-Esk, le pont de Luther et le moulin de Luther [2]. Les adversaires de Forrest résolurent d'élever son bûcher en un lieu tel que la population de Forfar et d'Angus

[1] « Fie on falsehood ! fie on false friars. » (Fox, *Acts*, IV, p. 579.)
[2] Anderson, *Bible annals*, II, p. 443, note.

pût en voir les flammes [1], et comprendre ainsi à quel danger on s'expose en tombant dans le protestantisme. Le bûcher fut donc placé au nord de l'église de l'abbaye de Saint-André, et le feu fut discerné de ces districts du nord qui devaient porter plus tard le nom de Luther. Henri Forrest fut le second martyr de l'Écosse.

Bientôt, de ces mêmes contrées, sortit celui qui devait être le troisième à donner sa vie en Écosse pour la Réformation. Une gentilhommière, située sur les bords de la mer, près de l'embouchure du North-Esk, était habitée par l'un des Straiton de Lauriston, à qui, depuis le sixième siècle, appartenait la terre de ce nom; les membres de cette famille étaient généralement distingués par une grande stature, la force du corps, l'énergie du caractère. David, fils puîné (l'aîné habitait le château de Lauriston), digne de ses aïeux, avait des manières rudes, et un esprit opiniâtre. Il affichait un grand mépris pour les livres, surtout pour les livres religieux, préférant lancer sa barque à la mer, mettre ses voiles au vent, jeter ses filets et lutter corps à corps avec les vents et avec les flots. Il eut bientôt d'autres luttes à soutenir. Le prieur de Saint-André, Patrick Hepburn, plus tard évêque de Murray, homme fort avare, apprenant que David faisait de très-belles pêches, lui en demanda la dîme : « Dites « à votre maître, répondit le fier gentilhomme, « que s'il veut l'avoir, il vienne la prendre sur « place. » Dès lors, chaque fois qu'il retirait ses

[1] « To the intent that all the people of Forfar might see the fire, » etc. (Fox, *Acts*, IV, 579.)

filets, il criait aux pêcheurs : « Payez la dîme au « prieur de Saint-André, » et ceux-ci jetaient chaque dixième poisson dans la mer.

Le prieur de Saint-André ayant appris cette étrange manière de faire droit à sa réclamation, ordonna au vicaire d'Eglesgreg d'aller recevoir les poissons. Le vicaire obéit ; mais le rude gentilhomme voyant le prêtre et ses gens se mettre sans façon de la partie, leur donna un coup d'épaule et si vivement que quelques-uns d'entre eux tombèrent dans la mer [1].

Le prieur intenta un procès à Straiton pour *crime d'hérésie*. Jamais concile n'avait appelé de ce nom sa manière de payer la dîme. N'importe, le mot *hérétique* était alors si redouté que le hardi gentilhomme commença à s'émouvoir; son orgueil s'abattit, et reconnaissant ses péchés, il sentit qu'il avait besoin du Dieu qui pardonne. Il rechercha donc tous ceux qui pouvaient lui parler de l'Évangile ou le lui lire, car il ne savait pas lire lui-même.

Non loin de sa demeure, se trouvait le château de Dun, dont le baron, John Erskine, prévôt de Montrose, descendant des comtes de Marr, avait fréquenté diverses universités en Écosse et à l'étranger, et avait été amené à la foi évangélique.

« Dieu, dit Knox, l'avait *merveilleusement* éclairé. » Son château, où retentissait la parole des prophètes et des apôtres, était toujours ouvert à ceux qui avaient soif de vérité; aussi les chrétiens évangéliques des environs y avaient-ils des réunions fré-

[1] « So that some of them fall into the sea. » (Fox, *Acts*, IV, p. 579.)

quentes. Erskine s'aperçut du changement qui s'opérait dans l'âme de son rude voisin; il vint le voir, s'entretint avec lui, l'exhorta à changer de vie. Bientôt Straiton fréquenta assidûment les assemblées du château, « et fut, dit Knox, transformé comme « par un miracle [1]. »

Le jeune baron de Lauriston, son neveu, possédait un Nouveau Testament. Straiton se rendait souvent au château pour y entendre quelques parties de l'Évangile. Un jour, l'oncle et le neveu sortirent ensemble, se promenèrent dans les environs, puis se retirèrent en un lieu solitaire pour y lire l'Évangile. Le jeune laird choisit le deuxième chapitre de saint Matthieu. Straiton écoutait attentivement comme si c'était à lui que le Seigneur adressât le discours qui s'y trouve rapporté. Quand vint cette déclaration de Jésus-Christ : « *Quiconque me reniera devant les hommes, moi aussi je le renierai devant mon père qui est aux cieux*, » Straiton ému, saisi, tomba à genoux, étendit ses mains en haut et porta quelque temps vers le ciel, mais sans rien dire, un humble et fervent regard; il semblait en extase [2]. Enfin, ne pouvant plus contenir les sentiments qui le pressaient, il s'écria : « J'ai été méchant, Seigneur, et tu ne serais que juste si tu retirais de « moi ta grâce! Toutefois, pour l'amour de ta mi« séricorde, ne permets pas que la crainte des « souffrances ou de la mort me fasse renier jamais

[1] « Miraculously, as it was, he appeared to be changed. » (Knox, *Hist. of the Ref.*, I, p. 59. Scot's *Worthies*, p. 20.)

[2] « On hearing them, he became of a sudden as one enraptured or inspired. » (Scot's *Worthies*, p. 20.)

« ni toi, ni ta vérité ! [1] » Dès lors, il se mit à servir avec zèle le maître dont il avait senti la grande charité. Le monde lui paraissait une vaste mer, pleine d'agitation, où les hommes ne cessent d'être rudement ballottés jusqu'à ce qu'ils soient entrés dans le port de l'Évangile. Le pêcheur se fit pêcheur d'hommes. Il exhortait ses connaissances et ses amis à chercher Dieu, et répondait aux prêtres avec fermeté. Un jour qu'ils l'invitaient à faire les œuvres pies qui délivrent du purgatoire. « Je ne con« nais d'autre purgatoire, répondit-il, que la « passion de Christ et les tribulations de la vie. » Straiton fut conduit à Édimbourg, et jeté en prison.

Il y trouva un autre Écossais, Norman Gourlay, qui, ayant voyagé sur le continent après avoir reçu les ordres, y avait été éclairé par la parole de l'Évangile. Convaincu *que le mariage est honorable entre tous*, Gourlay s'était marié à son retour en Écosse, et un prêtre lui ayant rappelé la défense de Rome : « Le pape, répondit-il, n'est pas un évêque, « mais un antichrist, et il n'a point de juridiction « en Écosse. »

Le 26 août 1534, ces deux serviteurs de Dieu furent introduits dans une salle de l'abbaye de Holyrood. Les juges y siégeaient et le roi, vêtu de rouge des pieds à la tête, était là comme pour leur prêter main-forte. Jacques V sollicita ces deux chrétiens affermis d'abjurer leurs doctrines. « Brûlez « votre bill, rétractez-vous [2], » leur disait-il ; mais

[1] « He throw himself on his knees, extented his hands, » etc. (*Ibid.*)
[2] « To recant and burn his bill. » (*Spotswood*, p. 66.)

Straiton et Gourlay préféraient qu'on les brûlât eux-mêmes. Le roi ému, ébranlé, eût voulu leur faire grâce; mais les prêtres lui déclarèrent qu'il n'en avait pas le droit, puisque ces gens étaient condamnés par l'Église. Le 27 août après-midi, un grand bûcher fut allumé sur le sommet de Calton-Hill afin qu'on pût en voir de loin les flammes, et le feu dévora ces deux nobles chrétiens. Si la Réforme a été plus tard si ferme en Écosse, c'est que la semence en a été sainte.

Ce n'était pas encore assez. Toutes ces hérésies, pensait-on, proviennent d'Hamilton; il fallait donc extirper sa famille du sol écossais. Mais sir James, bon gentilhomme, magistrat intègre et aimant l'Évangile, n'était pourtant pas d'humeur à se laisser brûler comme son frère. Aussi, ayant un jour reçu l'ordre de comparaître devant le tribunal, il s'adressa immédiatement au roi, qui lui fit dire secrètement de ne pas se présenter. Sir James quitta donc le royaume; il fut condamné, excommunié, banni, privé de ses biens et vécut près de dix ans à Londres dans une extrême détresse.

Sa sœur Catherine était à la fois une chaude Écossaise et une huguenote décidée. Elle ne voulut pas s'échapper, et comparut à Holyrood en présence du tribunal ecclésiastique et du roi lui-même. « Par « quel moyen, lui dit-on, croyez-vous être sauvée? » — « Par la foi au Sauveur, répondit-elle, et non par « les œuvres. » Alors un des canonistes, maître John Spence dit fort longuement : « Il faut distinguer « entre les diverses œuvres. Premièrement il y a « des œuvres de *congruité*, secondement il y a des

« œuvres de *condignité*. Les œuvres des justes sont « de cette dernière catégorie et méritent la vie « éternelle *ex condigno*. Il y a aussi les œuvres « *pies ;* puis les œuvres de *surérogation ;* » et il expliquait en termes scolastiques ce que toutes ces expressions voulaient dire. Ces mots étranges retentissaient aux oreilles de Catherine comme le bruit d'un faux-bourdon. Lassée de ce babil théologique, elle s'échauffa et s'écria : « Œuvres par-ci, « œuvres par-là... Qu'est-ce que signifient toutes « ces œuvres ?... Il y a une seule chose que je sache « de science certaine, c'est que nulle œuvre ne « peut me sauver, si ce n'est l'œuvre de Christ mon « Sauveur ! » Le docteur restait ébahi et ne répondait rien, tandis que le roi s'efforçait inutilement de cacher un rire convulsif. Il tenait à sauver Catherine et lui faisant signe de s'approcher, il la supplia de déclarer au tribunal qu'elle respectait l'Église. Catherine, qui n'avait jamais pensé à se mettre en rébellion contre les puissances supérieures, laissa le roi dire ce qu'il voulut, et se retira en Angleterre, puis en France, probablement dans la famille de son mari [1] qui, de son vivant, était officier français à la suite du duc d'Albany.

Mais ces supplices, ces exils ne mirent pas fin à l'orage. Plusieurs autres chrétiens évangéliques durent aussi alors quitter l'Écosse. Gawyn Logie, chanoine de Saint-André, principal régent du collége de Saint-Léonard, où Patrick Hamilton avait eu une si grande influence, avait répandu les prin-

[1] Fox, *Acts*, IV, p. 579. Scot's *Worthies*, p. 16.

cipes scripturaires parmi les étudiants, en sorte que si l'on voulait faire comprendre qu'un tel était évangélique, on disait : « Il a bu au puits de Saint-Léo-« nard ! » Logie quitta l'Écosse en 1534. Johnston, avocat à Édimbourg, Fife, ami d'Alesius, M'Alpine et plusieurs autres durent aller en même temps en exil. Le dernier, connu sur le continent sous le nom de Maccabée, se concilia la faveur du roi de Danemark et devint professeur à l'université de Copenhague.

CHAPITRE HUITIÈME.

LE ROI D'ÉCOSSE SE SÉPARE DE L'ANGLETERRE ET S'UNIT A LA FRANCE ET AUX GUISES.

(1534 à 1539.)

Malgré les velléités littéraires et libérales de François Ier, l'esprit ultramontain semblait devoir triompher en France. Il y avait sans doute de plus libres et de plus saintes aspirations, mais certains évêques étaient plus papistes que le pape, et les rois trouvaient commode de se montrer pleins d'indulgence pour les désordres du clergé pourvu qu'il prêtât main-forte à leur despotisme. Les prêtres de l'Écosse redoublaient donc d'efforts pour séparer Jacques de son oncle d'Angleterre, et l'unir à la fille aînée de la papauté.

Henri VIII, qui recevait dans son royaume plusieurs des exilés contraints à fuir leur patrie, s'inquiétait de voir son neveu se jeter dans les bras du pontife romain. Il était dans l'intérêt de l'Angleterre que l'Écosse ne prît pas une direction opposée à la sienne ; toute la Grande-Bretagne devait rejeter en même temps l'autorité du pape. Tudor, impatient de parvenir à ce but, forma le dessein de donner

au roi d'Écosse sa fille Marie en mariage, et pour préparer peu à peu un rapprochement, il résolut d'envoyer lord William Howard en Écosse, et fit rédiger à cet effet des instructions très-détaillées[1]. « Aussitôt après votre arrivée à la cour du roi mon « neveu, dit-il à l'ambassadeur, vous lui ferez de « notre part les salutations les plus aimables, vous « le remercierez de son beau présent de faucons, et « vous l'assurerez que les liens du sang qui nous « unissent me portent à me réjouir de tout ce qui « lui arrive de fortuné. Vous demanderez ensuite « au lord trésorier de vous procurer la mesure « de la taille du roi, et vous lui ferez faire *l'habil-« lement le plus riche et le plus élégant*, par un tail-« leur que vous aurez près de vous. Puis vous lui « direz que je désire vivement avoir une conférence « avec lui. »

Henri VIII, plein de haine pour la papauté et désirant voir d'autres royaumes fortifier sa position, en suivant son exemple, invitait ses plus proches voisins à fonder comme lui des Églises nationales, ne reconnaissant d'autre chef que le roi. Il avait vu ses efforts échouer en France, et désirait d'autant plus réussir en Écosse. Étant oncle du roi, la chose lui semblait facile. Il était décidé à employer pour cela tous les moyens, et entre autres, il cherchait à le gagner par de beaux habits, faits à la mode de Londres. Il lui envoya pourtant aussi des livres contre l'autorité usurpée du pape.

[1] *State papers*, V, p. 1 à 6. Ces instructions qui ne portent pas de date sont de la seconde partie de l'an 1534 et corrigées de la main de Cromwell qui en fut aussi probablement le rédacteur.

En octobre le Dr Barlow, prieur de Bisham, l'un des conseillers du roi, « homme très-versé, « écrivait Henri à Jacques, dans certaines *causes gran-* « *des et importantes*[1] » arriva en Écosse et la reine douairière Marguerite lui procura un tête-à-tête avec son fils[2]. Aussitôt les partisans du pape s'effrayèrent et conjurèrent Jacques de ne pas lire les livres que Henri VIII lui envoyait; ils lui représentèrent les dangers inouis auxquels il exposerait sa personne, sa couronne, son royaume s'il suivait l'exemple de son oncle. Ils eurent le dessus et Jacques fit écrire à Cromwell que rien sans doute ne serait négligé pour affermir l'amitié qui devait unir les deux monarques; mais qu'on ne pouvait, en Écosse, être d'accord avec le roi d'Angleterre, *quant à l'autorité du pape et du clergé*[3]. « Il y a ici, « écrivit Barlow à Cromwell, abondance de prêtres, « toutes sortes de religieux, multitude de moines, « des frères qui marchent par troupeaux, mais il « n'en est pas un qui prêche sincèrement Jésus-« Christ! »

« Il me sera aussi agréable de partir de ce lieu, « écrivit-il le 23 mai 1536, qu'il le fut à Loth de « sortir de Sodome[4]. »

Henri ne se découragea pas, il envoya une seconde fois lord William Howard en février 1535.

[1] « King Henri VIII to King James V. » (*State papers*, V, p. 7.)
[2] « Audience by himself only. » Lettre de Marguerite à Henri VIII et à Cromwell. (*State papers*, V, p. 10 à 12.)
[3] *State papers*, V, p. 14. Lettres d'Otterburn à Cromwell. Voir aussi la note tirée du *Diurnal*.
[4] « No more depleasant for me to depart than it was for Loth to pass out of Sodom. » (*State papers*, V, p. 52, p. 19.)

Dans une séance solennelle qui eut lieu à Holyrood avec grande pompe, Howard remit en même temps à Jacques V l'ordre de la Jarretière que Charles-Quint, François I[er] et le roi Ferdinand avaient déjà reçu, et une déclaration touchant la suprématie ecclésiastique. Le roi reçut l'ordre avec respect et remit la *déclaration* à ses évêques pour en faire ce qu'ils voudraient[1]. En vain Henri avait-il fait entrevoir à Jacques la perspective de s'asseoir sur le trône d'Angleterre en épousant sa fille Marie, les prêtres et surtout Beaton faisaient rejeter ces propositions dont ils n'attendaient que du mal. Ils lui représentaient le danger qu'il courrait s'il allait à Londres mettre sa tête à la disposition d'un prince perfide et cruel, et quelle admiration aurait pour lui la postérité, si, au moment où toute l'Europe menaçait l'Église, il restait fidèle à la foi des aïeux.

Il y avait dans la population écossaise de fortes aspirations vers l'Évangile; mais là, comme en France, le sacerdoce et le gouvernement le repoussaient avec force. Plus l'État se détachait du pape dans le sud de l'île Britannique, plus il se collait à lui dans le nord. Le roi, devenu l'instrument direct du clergé, demanda au parlement d'arrêter les progrès que la Bible semblait faire en Écosse, et le 8 juin, ce corps, aggravant les lois antérieures, arrêta que quiconque possédait un Nouveau Testament devait le livrer à son évêque sous peine de confiscation et d'emprisonnement, et que toute *dis-*

1 *Ibid.*, p. 18 à 20.

cussion sur des *opinions religieuses* était interdite. Il permit pourtant *aux clercs des écoles de lire ce livre, afin de mieux combattre ses adhérents*. Plusieurs prêtres, moines, étudiants lurent donc le Nouveau Testament, mais cette lecture eut un effet tout contraire, elle les amena à recevoir et à défendre l'Évangile. Ceci devait irriter le roi et ses prêtres et leur faire sentir encore plus la nécessité d'une alliance avec une puissance ultramontaine. La conversion d'un chanoine qui, par sa famille, avait des rapports avec la cour attira surtout leur attention.

Dans un îlot du golfe de Forth, près d'Édimbourg, était l'ancienne abbaye de Saint-Colme, habitée par des chanoines de Saint-Augustin. Parmi eux se distinguait le fils du maître des écuries du roi Jacques IV, nommé Thomas Forret, qu'il ne faut pas confondre avec le bénédictin Henri Forrest dont il a été question. Une dispute s'était élevée entre l'abbé et les chanoines; ceux-ci pour appuyer leurs réclamations, s'emparèrent des actes de la fondation du monastère. L'abbé survint, les tança fort, reprit le volume et leur donna à la place un vieux gros tome de Saint-Augustin. Ceux-ci pleins de dépit, tournèrent le dos au livre, et rentrèrent dans leurs cellules.

Forret, resté seul, regardait le volume. Un ouvrage du grand Augustin l'intéressait; il l'emporta dans sa cellule, le lut et bientôt il put dire avec l'évêque d'Hippone : « Ce que l'économie des œuvres « commande, c'est l'économie de la foi qui l'ac- « complit. O livre bienheureux, ô livre béni! s'é- « criait-il souvent, c'est de toi que Dieu s'est servi

« pour éclairer mon âme[1]. » Saint Augustin amena Forret à l'Évangile, et bientôt il fit connaître à ses frères le trésor qu'il avait trouvé dans les écrits de ce Père et dans le Nouveau Testament. Les plus âgés fermèrent l'oreille : « Hélas, disait le fils du « maître des écuries du roi, les *vieilles* bouteilles « ne veulent pas recevoir le vin *nouveau*[2]. » Les vieux chanoines se plaignirent à l'abbé et celui-ci dit à Forret : « Pensez à vous sauver vous-même et par« lez comme tout le monde. »

— « Avant que je me rétracte, répondit-il en met« tant la main sur sa poitrine, ce corps sera brûlé « et le vent en dispersera les cendres. » L'abbé, voulant se débarrasser de ce novateur, lui donna la paroisse de Dollar.

Forret était l'un de ces hommes qui reçoivent, non-seulement avec amour, mais avec une véhémente impétuosité la grâce qui leur est présentée. Tandis que plusieurs demeuraient endormis, il s'avançait avec vigueur pour ravir le royaume de Dieu. Il y avait en lui ces mouvements merveilleux, cette grande ardeur que l'Évangile a signalés, quand il a dit : « *Ce sont les violents qui l'emportent.* » De six heures à midi, il étudiait ; chaque jour il apprenait trois chapitres de la Bible ; l'après-midi il visitait les familles, instruisait ses paroissiens, s'efforçait d'amener les âmes à Dieu. Le soir, quand il rentrait dans son presbytère, fatigué de son travail : « Viens, An« dré, » disait-il à son domestique, et, le faisant as-

[1] « O happy and blessed was that book to me ! » (Calderwood's *Hist.* Scot's *Worthies*, p. 21.)

[2] « The old bottles would not receive the new wine. » (*Ibid.*)

seoir près de lui, il récitait pieusement les trois chapitres de la Parole de Dieu qu'il avait appris le matin, voulant ainsi les fixer dans sa mémoire et les imprimer dans l'âme de son serviteur[1]. Des moines ayant envahi sa paroisse, et y vendant des indulgences, Forret monta en chaire et dit comme Luther : « Vous ne pouvez recevoir le pardon de « vos péchés ni du pape ni de quelques créatures « que ce soit au monde, mais uniquement du sang « de Jésus-Christ ! »

Ses adversaires coururent le dénoncer à l'évêque de Dunkeld, lui demandant de mettre fin à une conduite aussi étrange. « Mon cher doyen Thomas, « lui dit l'évêque, on m'assure que vous prêchez « chaque dimanche ! C'est trop. Ne prêchez, croyez-« moi, que si vous trouvez un bon évangile ou une « bonne épître, qui établisse bien nettement les « priviléges de la sainte Église[1]. — Monseigneur, « répondit Forret, j'aimerais bien que votre sei-« gneurie prêchât aussi chaque jour du Seigneur. « — Non, non, doyen Thomas ! dit l'évêque effrayé ; « n'allez pas dire de telles choses. — Quant à ce « qu'il ne me faut prêcher, continua Forret, qu'une « *bonne* épître ou un *bon* évangile ; vraiment, mon-« seigneur, j'ai lu tout l'Ancien et le Nouveau Tes-« tament, tous les évangiles, toutes les épîtres, et « je n'ai jamais trouvé ni une mauvaise épître ni « un mauvais évangile ; mais que votre seigneurie « veuille bien me montrer les bons et les mauvais,

[1] Ces détails et d'autres ont été communiqués par André au ministre John Davidson qui les a insérés dans son *Histoire des martyrs écossais*. (*Ibid.*)

« et je vous promets de prêcher ceux-là et de « négliger ceux-ci. » L'évêque de plus en plus effrayé, cria de toutes ses forces[1] : « Je rends grâ- « ces à Dieu de n'avoir jamais su ce que c'était « que l'*Ancien* ou le *Nouveau Testament* et je ne veux « savoir autre chose que mon *rituel* et mon *ponti-* « *fical!* »

Pour le moment Forret échappa à la mort. Le mot de l'évêque se répandant en Écosse, on y disait longtemps à tout ignorant : « *Vous êtes comme l'é-* « *vêque de Dunkeld qui ne voulait savoir ni l'ancienne* « *loi, ni la nouvelle*[2]. »

Le mécontentement du peuple à l'égard du clergé ne cessait de s'accroître et un concile provincial s'étant réuni à Édimbourg, en mars 1536, sir James Hamilton y demanda au nom du roi diverses réformes. Les hommes d'Église en furent indignés. « Jamais ils n'avaient été si mécontents, » dit Angus[3].

Les moines, alarmés, se mirent à attaquer la Réformation du haut des chaires.

L'évêque Barlow, envoyé d'Angleterre, crut le moment favorable pour réformer l'Écosse. « Si je « pouvais en obtenir la permission du roi, écri- « vit-il à Cromwell, premier secrétaire d'État de « Henri VIII, j'annoncerais hardiment la vérité de « Dieu dans leurs assemblées. Je sais bien que les « prêtres murmureraient, mais un grand nombre de « laïques m'entendraient avec plaisir. Il faut que « la Parole de Dieu soit plantée au milieu d'eux,

[1] Stoutly, Fox's *Acts*, V, p. 622.
[2] *Ibid.*, Scot's *Worthies*, p. 22.
[3] « The kirkenen of Scotland were never so ill content. » (Lettre d'Angus à sir G. Douglas.)

« pour que leurs hypocrites promesses ne demeu-
« rent pas sans effet[1]. »

Les espérances de l'évêque anglican semblaient commencer à se réaliser. Le bruit se répandit que le roi d'Écosse, mécontent de l'accueil fait à ses demandes par le concile, allait avoir une conférence avec son oncle. Les prélats se crurent perdus, si ce projet se réalisait. « Ne permettez pas, de grâce, « dirent-ils au roi, que le roi d'Angleterre dise un « seul mot pour vous faire adopter ses nouvelles « institutions de la sainte Écriture[2]. » Jacques voulait et ne voulait pas; il céda; la conférence avec le terrible Tudor n'eut pas lieu. Mais les évêques n'étaient pas encore remis de leur frayeur; ils redoutaient l'influence des ambassadeurs d'Angleterre, celle de la reine-mère, et craignaient de n'être pas assez forts une autre fois. Ils imaginèrent, pour rendre le prince plus ferme dans sa résolution, de l'engager à demander au pape un bref, qui lui *défendît* de se rencontrer avec Henri VIII. Le protonotaire apostolique Thompson fut chargé secrètement de cette étrange mission, et les prêtres trouvèrent piquant de prier le roi d'Angleterre de donner un passe-port à cet agent dont ils se gardaient bien de faire connaître la mission. Henri, ne soupçonnant rien, accorda la demande, et ces clercs rusés purent rire entre eux de leur petite malice. Mais la reine-mère, ayant appris toutes ces intrigues, fit de vifs reproches à son fils. Celui-ci susceptible et vio-

[1] *State papers*, V, p. 38.
[2] Voir la lettre de la reine-mère à Henri VIII. (*State papers*, vol. V, p. 38.)

lent, comme le sont souvent les hommes faibles, perdit tout respect et reprocha à sa mère de recevoir des dons du roi son frère pour trahir le roi son fils. Marguerite indignée déclara qu'elle retournerait à Londres[1], et les deux envoyés anglais se hâtèrent eux-mêmes de quitter l'Écosse. Le clergé écossais s'était fort effrayé du plan formé par Henri VIII de donner sa fille Marie à son neveu; la fille de Catherine d'Aragon eût été pourtant suffisamment soumise au pape.

Le parti clérical ayant réussi à brouiller toute la famille royale, le fils et la mère, l'oncle et le neveu, et voulant empêcher à jamais l'union projetée, insinua au jeune prince que la fille aînée du roi de France, la belle-sœur de Catherine de Médicis, serait pour lui une bien plus glorieuse et plus utile alliance. Ce projet sourit à Jacques et le bruit ayant couru que l'empereur allait envahir la France, le roi d'Écosse, pour se concilier la faveur du père de l'épouse qu'il désirait, lui offrit le secours de son armée[2]. Puis il s'embarqua le 1er septembre sur six navires ayant avec lui une suite de cinq cents personnes, tous nobles ou gentilshommes. En dix jours il arriva à Dieppe[3], et sans prendre l'avis de son oncle, il demanda et obtint la main de Madame Madeleine, que sa tante Marguerite de Valois avait élevée avec beaucoup de tendresse[4]. Les prêtres

[1] Howard et Barlow à Henri VIII. (*Ibid.*, p. 46 et 48.)
[2] Lettres inédites de Marguerite d'Angoulême, p. 349.
[3] Lettres de Sutchyll au lord amiral. (*State papers*, V, p. 59.)
[4] « Sub amitæ reginæ Navarræ disciplina educata. » Buchanan lib. XIV, ad an. 1537.) Voir aussi *Lettres inédites de la reine de Navarre*, p. 77.

écossais furent très-joyeux, car cette alliance avec la France affermissait, selon eux, la papauté en Écosse; mais leur joie était prématurée. Les rois de France commençaient à prendre vis-à-vis de l'Écosse un ton de supériorité qui froissait un peuple petit, mais fier. Ce fut bien pis plus tard quand le roi de France Henri II, unissant son fils à Marie Stuart, fit signer à cette princesse des contrats qui humiliaient l'antique Calédonie.

Jacques avait trouvé dans Madeleine une princesse accomplie. Sa santé était faible, mais son cœur était vertueux et son âme n'était pas étrangère à la piété de sa tante. Quel gain pour la Réformation s'il se trouvait sur le trône d'Écosse une reine amie de la Parole de Dieu! Jacques s'embarqua avec sa jeune femme sur une flotte de dix-sept voiles. Arrivée à Leith, l'aimable reine, d'un port noble mais d'une apparence maladive, mit pied à terre, s'agenouilla sur le rivage, prit une poignée du sable d'Écosse dans ses mains, le baisa avec une profonde émotion et implora la bénédiction de Dieu sur son époux bien-aimé et sur sa nouvelle patrie. Madeleine fut reçue à Édimbourg par le peuple et les nobles avec grand enthousiasme; mais les gens d'Église, mieux instruits qu'ils ne l'avaient été d'abord, étaient inquiets, craignant que cette princesse ne répandît autour d'elle les opinions évangéliques de la sœur de François Ier. Ce bonheur n'était pas réservé à l'Écosse. La fleur, transplantée dans ce rude climat sécha et tomba; la reine rendit l'esprit le 2 juillet. Tous ceux qui l'avaient connue, sauf les prêtres, la regrettèrent vivement. Buchanan, frappé de tant

de gloire et de tant de deuil, fit pour elle cette épitaphe en vers latins : « J'étais femme de roi, fille « de roi, nièce de roi, et, selon mes désirs et mes « espérances, je devais être mère de roi. Mais la « cruelle mort, ne voulant pas que je franchisse le « faîte des honneurs, auxquels un être mortel peut « atteindre, m'a ensevelie sous cette tombe, avant « que ce beau jour arrivât[1]. »

Aussitôt les prélats s'agitèrent pour négocier un autre mariage français, mais qui fût en même temps ce que le premier n'avait pas été, — un mariage romain ; ils n'entendaient pas être attrapés deux fois. L'ardent David Beaton, neveu du primat, qui avait accompagné le roi à Paris, retourna en France aussitôt après la mort de la jeune reine, afin de chercher pour Jacques V une nouvelle alliance agréable aux prêtres. David, fort bien vu à la cour de Saint-Germain, fut fait par François I[er], évêque de Mirepoix, et plus tard par son intervention, cardinal. Toute sa vie devait être consacrée à combattre l'Évangile en Écosse; or il lui fallait pour cela une reine fanatique, et il ne lui fut pas difficile de la trouver.

Il y avait alors à la cour de France une famille qui commençait à se faire connaître par son zèle pour la papauté. Claude de Lorraine, duc de Guise, qui avait épousé Antoinette de Bourbon, s'était distingué en plusieurs occasions et surtout à la bataille de Marignan. Entouré de six fils et de quatre

[1] Regia eram conjux et regia filia, neptis
Regia, spe et votis regia mater eram..., etc.
(Buchanan, *Opera*, p. 81.)

filles, il fondait une maison puissante qui pensa plus tard à enlever le trône aux Valois et aux Bourbons; aussi, la dernière parole de François I[er] à son fils fut-elle : « Craignez les Guises! » Il paraît que Jacques, pendant son séjour en France, avait remarqué l'aînée des enfants du duc, Marie, jeune femme de vingt-trois ans, veuve de Louis d'Orléans[1]. Ce fut à elle que Beaton s'adressa. L'alliance fut promptement conclue. Le clergé d'Écosse triomphait; mais les chrétiens évangéliques voyaient avec douleur transporter dans leur patrie « cet œuf « pris dans le nid de sang des Guises[2]. »

La jeune reine, arrivée à Saint-André le 16 juin 1538, s'appliqua à gagner l'affection du roi et de sa belle-mère. Elle ne parvint pas à se concilier la faveur du peuple, mais les prêtres se passionnèrent pour elle; et se croyant désormais sûrs de la victoire, ils se mirent à exalter bien haut dans leurs discours l'autorité du pape[3].

Celui-ci invitait alors, par le cardinal Pole, l'empereur et les rois de France et d'Écosse à s'allier et à envahir l'Angleterre; en même temps, il enlevait à Henri VIII et à ses successeurs le titre de protecteurs de la foi et le transportait à la couronne d'Écosse.

Jacques V, dominé à la fois par sa femme et ses évêques, parut définitivement enchaîné au char du pontife romain.

[1] « Rex, id quod evenit, de exitu uxoris veritus, in illam oculos conjecerat. » (Buchanan, lib. XIV.)

[2] « An egge of the bloody nest of Guise. » (Kirkton, *True Hist. of the Church of Scotland*, p. 7.)

[3] « The great part of the sermon was in extolling of the Richess of Rome authority. » (*State papers*, V, p. 154.)

CHAPITRE NEUVIÈME

DAVID BEATON ÉTABLIT SON INFLUENCE
LA PERSÉCUTION SE RANIME.

(1539.)

Un homme que nous connaissons déjà devait, pendant huit années, jouer un grand rôle en Écosse, et y combattre avec énergie la Réformation : c'était l'un des membres de la famille de Fife, David Beaton, neveu de l'archevêque James. Il était de ces esprits qui se rangent avec enthousiasme sous un pouvoir absolu et en deviennent les plus redoutables instruments. Très-habitué et accrédité à la cour de France, c'était lui qui avait négocié le mariage du roi, d'abord avec Madeleine de Valois, puis avec Marie de Lorraine; mais il entendait employer sa vie à une union plus sublime, celle de l'Écosse et de la papauté. Animé d'une vive sympathie pour Grégoire VII, Boniface VIII, Innocent III, il croyait comme eux que Rome autrefois maîtresse du monde païen, devait l'être maintenant du monde chrétien. D'elle émanait à ses yeux tout pouvoir, et il était décidé à lui consacrer sa

vie, ses forces, tout ce qu'il possédait. Voulant combattre avec des armes charnelles, il lui fallait une dignité qui lui donnât le pouvoir d'en faire usage. Il parvint promptement à ses fins. Paul III, effrayé de voir l'Angleterre se séparer de Rome, et craignant que l'Écosse qui avait pour roi un neveu de Henri VIII ne fît de même, désirait avoir dans ce pays un homme qui lui fût complétement dévoué. David Beaton s'offrait lui-même. Le pape le fit cardinal en décembre 1538, et le rouge, couleur qui lui était fort sympathique, devint dès lors la sienne et comme son symbole. Ce n'est pas qu'il fût un fanatique religieux; il n'était fort ni en théologie, ni en morale. C'était un fanatique hiérarchique. Deux choses surtout le heurtaient dans les hommes évangéliques : l'une qu'ils ne fussent pas soumis au pape, l'autre qu'ils censurassent l'immoralité du clergé, car ses désordres faisaient tomber ces reproches sur lui-même. Il voulait être en Écosse une espèce de Wolsey, seulement avec plus de violence et de sang. L'important à ses yeux était que tout pliât dans l'État et dans l'Église sous un double despotisme, et, doué d'une grande intelligence, d'une habileté consommée, d'une énergie indomptable, il ne lui manquait rien pour parvenir au but vers lequel son esprit était toujours tendu sans jamais s'en laisser distraire; passionné pour ses projets, il était peu sensible aux maux qui devaient en résulter; une seule chose le préoccupait : l'anéantissement de toute liberté. La papauté le devina et le fit cardinal.

Pour supprimer le christianisme évangélique qui

soutenait l'autorité suprême de la parole divine en présence de la tiare et de ses oracles, Beaton avait besoin du roi ; la première chose pour lui était donc de s'en rendre maître. Ce n'était pas difficile. La noblesse avait des droits qu'elle prétendait faire respecter et que la couronne voulait lui ravir. Le roi et le cardinal furent portés naturellement à s'unir contre les évangéliques et contre les nobles. D'ailleurs Jacques V, prince naturellement bien doué quant au corps et quant à l'esprit, d'un caractère ouvert et doux, avait une forte inclination pour les plaisirs des sens. Les courtisans et la régente, pour l'éloigner des affaires, avaient favorisé en lui l'amour des intrigues et des aventures galantes, mal dont il ne se corrigea jamais, même quand il fut marié [1]. Homme débauché, roi prodigue, catholique superstitieux, il devait tomber aisément sous la domination des esprits habiles [2], surtout s'ils lui promettaient de l'or, et c'est ce que Beaton sut faire.

Henri VIII qui avait habituellement besoin d'argent comme son neveu, en avait cherché dans les trésors des monastères et dans d'autres institutions ecclésiastiques. Le roi d'Écosse pouvait être tenté de suivre cet exemple. Beaton et les autres dignitaires ecclésiastiques qui entouraient le prince trouvèrent un moyen sûr de l'empêcher. Au lieu de prendre l'argent du clergé, que le roi, dirent-ils,

[1] « Most vicious prince we shall call, for he neither spaired manis wieff, nor madyn, no more after his mariage, than he did before. » (Knox, *Ref. in Scotland*, *works* 1846, I, p. 66.)

[2] « His velut machinis admotis, quum regis animum, superstitionibus obnoxium labefactassent. » (Buchanan, lib. XIV, ann. 1533.)

prenne celui des évangéliques ; que les biens de ceux qui seront condamnés à mort pour leur foi, et même de ceux qui, après avoir embrassé la Réforme, l'abjureront, soient confisqués au profit de Sa Majesté. Cette idée était d'autant plus séduisante qu'en assurant au clergé ses biens, on enlevait aux amis de la Réformation les leurs. C'était faire d'une pierre deux coups. Ceci donne un caractère particulier aux persécutions écossaises. Le cruel Gardiner disait en Angleterre que quand on était à la chasse aux cerfs, il fallait tirer à celui qui était à la tête du troupeau, et qu'il fallait en faire de même en faisant la chasse aux évangéliques. On convint en Écosse, de ne pas troubler les chrétiens pauvres qui ne laissaient rien après leur mort. Pourquoi saisir ces maigres brebis? C'est sur les grosses et grasses, celles qui ont une riche toison qu'il faut porter le couteau. Guerre aux riches ! tel fut le cri que poussa le parti persécuteur. Depuis quatre ans environ, le glaive n'avait pas été tiré de son fourreau. L'horreur que la persécution de 1534 avait produite l'avait, à ce qu'il semble, suspendue. L'Évangile en avait profité ; le nombre de ceux qui confessaient Christ comme leur seul Sauveur s'était augmenté, aussi l'irritation des prêtres s'était bientôt réveillée.

Martin Balkerley, riche bourgeois d'Édimbourg, fut enfermé au château au moment où David Beaton allait être fait cardinal à Rome. Celui-ci avait déjà une grande influence. Coadjuteur de l'archevêque de Saint-André son oncle, alors âgé et malade, et auquel il devait succéder, l'administration

de toutes les affaires ecclésiastiques était déjà en ses mains [1]. Balkerley, mis en prison comme lisant des livres prohibés, se plaignit ainsi : « Je « n'ai fait autre chose, dit-il, que de refuser à « l'official mon livre de matines. » Le roi le renvoya à Beaton qui déféra la cause au conseil privé. Les lords qui le composaient promirent la liberté à l'accusé moyennant une caution de mille livres sterling, somme énorme, vu la valeur de l'argent à cette époque. Cette caution fut livrée le 27 février 1539. Mais Balkerley resta en prison. Ce n'était pas assez. Beaton, alors cardinal depuis un ou deux mois, demanda une nouvelle caution d'une double valeur. Trois riches Écossais se portèrent caution le 7 mars, assurant que le prisonnier ferait la volonté du roi. Cinq jours après il fut mis en liberté. Plus d'un million de francs, valeur actuelle, fut enfin trouvé suffisant pour expier la faute d'avoir lu l'Évangile.

Beaton crut n'avoir plus besoin désormais d'avoir recours aux lords du conseil privé. Son arrogance s'était accrue : il affichait des manières hautaines. Comme les consuls de l'ancienne Rome avaient des licteurs qui portaient devant eux leurs faisceaux, symbole de leur puissance, le cardinal partout où il allait faisait porter devant lui la croix, et ce symbole de l'amour de Dieu qui signifie *pardon*, signifiait quand il précédait Beaton *condamnation* et jetait en tout lieu l'épouvante. Le cardinal prétendait être maître des âmes et disposer de la

[1] Spotswood, *Church of Scotland*, p. 67.

vie des hommes. L'argent qu'il avait si honteusement acquis ne fit qu'accroître en lui le désir d'en acquérir encore par les mêmes moyens. Des citoyens riches et éminents, Walter Stewart, fils de lord Ochiltree; Robert Forester, frère du laird d'Arngibbon; David Graham, John Steward, fils de lord Methorn; d'autres encore appartenant à l'élite de l'Écosse furent jetés en prison. Dans les châteaux, dans les villes de Stirling, Édimbourg, Perth, Dundee, de nombreuses familles étaient dans la désolation[1].

Henri VIII vit dans ces actes du gouvernement de son neveu le signe d'une attaque prochaine et envoya l'un des plus grands seigneurs de sa cour, le duc de Norfolk, à Berwick et à Carlisle pour surveiller l'Écosse. Norfolk examina avec attention l'état de ce pays et y reconnut deux courants contraires : « Les prêtres, écrivit-il à Londres, craignent « tellement de voir le roi Jacques faire en Écosse ce « que le roi Henri fait en Angleterre, qu'ils mettent « tout en œuvre pour pousser le jeune prince à « faire la guerre à son oncle; mais une grande « partie des laïques désirent au contraire que le roi « écossais suive notre exemple, et je demande à « Dieu de lui donner la grâce de le faire[2]. » Bientôt Norfolk apprit que Jacques V préparait ses canons, qu'une proclamation faite à Édimbourg et dans toute l'Écosse ordonnait à tout homme de seize à soixante ans de se tenir prêt à partir et que le fanatique cardinal s'était rendu sur le continent

[1] *Criminal Trials.* — Anderson, *Bible Annals*, p. 498.
[2] Norfolk à Cromwell, 29 mars 1539. (*State papers*, V, p. 154.)

pour s'assurer du secours que l'Écosse pouvait espérer, soit du roi de France, soit du pape. Norfolk ne tarda pas à voir de ses propres yeux les tristes effets des machinations du clergé. Il ne se passait pas de jour que des gentilshommes et des prêtres obligés de fuir l'Écosse, parce qu'ils avaient eu l'audace de lire la sainte Écriture en anglais, ne vinssent lui demander un refuge. « Ah, lui disaient-ils, « si nous étions pris nous serions mis à mort ! [1] » Au milieu de ces persécutions et de ces préparatifs de guerre, Jacques instruit dans l'art de la politique romaine, affectait les sentiments les plus pacifiques. « Soyez sûr, disait-il à l'un des agents de Tudor, « que jamais je ne romprai avec le roi mon oncle. » Mais Norfolk ne prenait pas le change, il se défiait excessivement de l'influence de Marie de Guise. « La jeune reine, écrivait-il à Cromwell, est toute « papiste [2]. » Cet infortuné mariage unissait à ses yeux la famille et le royaume des Stuarts à la France et à la papauté.

Norfolk n'avait pas tort. Le cardinal ayant gagné le roi par la flatterie et les riches amendes extorquées aux évangéliques, s'empressait d'en profiter pour anéantir la Réforme et satisfaire quelques vieilles rancunes. Un moine nommé Killor, doué d'un talent poétique, avait, selon l'usage du temps, composé une tragédie sur la mort de Christ. Le matin d'un vendredi saint, probablement en 1536, un nombreux auditoire s'était réuni à Stir-

[1] « Daily commeth unto me some gentlemen and some clerks. » (*Ibid.*)
[2] « The young Queen is all papist. » (*Ibid.*)

ling pour l'entendre; le roi lui-même et la cour y assistaient. La pièce offrait un tableau vivant de l'esprit et de la conduite du clergé romain. L'action était animée, les caractères bien frappés, les paroles fortes et parfois rudes. Des sacrificateurs fanatiques, des pharisiens endurcis poussaient le peuple à demander la mort de Jésus et obtenaient de Pilate sa condamnation. Il y avait dans cette œuvre un dessein si marqué que les plus simples se disaient l'un à l'autre : « Il en est de même chez « nous; les évêques et les moines font persécuter « ceux qui aiment Jésus-Christ[1]. » Le clergé s'abstint pour le moment d'inquiéter Killon, mais il prit note de son drame audacieux.

Un autre évangélique avait aussi laissé de très-mauvais souvenirs dans l'esprit de Beaton; c'était le bon doyen Forret qui avait audacieusement dit n'avoir jamais trouvé ni une mauvaise épître, ni un mauvais évangile. Le cardinal n'attendait qu'une occasion pour l'arrêter, lui, Killon, et quelques autres. Elle ne tarda pas à se présenter. Le vicaire de Fullybody près Stirling s'étant marié, Forret et Killon avaient assisté au mariage ainsi qu'un moine nommé Beverage, sir Duncan Sympson prêtre, un gentilhomme nommé Robin Forrester et trois ou quatre autres personnes de Stirling[2]. Au repas de noce, au commencement du carême, ils avaient mangé de la viande, selon cette parole de

[1] « The verray sempill people understood that as the preastis and pharisyes... » (Knox, *Ref. in Scotland*, I, p. 62.)

[2] « Because they were at the bridal and marriage of a priest. » (Fox, *Acts*, V, p. 623.)

saint Paul : *Mangez de tout ce qui se vend.* Le 1er mars 1539, d'autres disent le dernier jour de février [1], ils furent tous saisis et conduits devant le cardinal et les évêques de Glasgow et de Dunkeld, qui avaient des habitudes beaucoup plus criminelles que de manger *ce que Dieu a créé pour cela.*

L'accusateur d'office, John Lander, créature de Beaton, s'adressant rudement à Forret lui dit : « Perfide hérétique, tu as dit qu'il n'est pas permis « aux ecclésiastiques de prendre les dîmes et les of- « frandes. » *Et le doyen Forret* de répondre : « J'ai « seulement affirmé qu'ils ne doivent pas dépenser « le patrimoine de l'Église comme ils le font, dans « des repas déréglés, avec de belles femmes, et aux « jeux de cartes ou de dés, tandis qu'ils négligent « d'instruire le peuple. »

L'accusateur : « Lorsqu'un de tes paroissiens « meurt, tu rends à sa veuve la plus belle de ses « vaches et ses derniers vêtements qu'on est tenu « de donner au prêtre ? »

Le doyen : « Parce qu'ils en ont plus besoin que « moi. »

L'accusateur : « Perfide hérétique! Tu apprends à « tes paroissiens à dire en anglais : *Notre Père,* le « *Symbole des apôtres* et les *Dix commandements.* »

Le doyen : « Les voyant ignorants, et surtout du « latin, je leur ai fait apprendre en anglais le *Credo* « afin que leur foi soit en Dieu, en Jésus-Christ son « fils, en sa mort, en sa résurrection; les dix com-

[1] 1 mars 1539 accusatio hereticorum et eorum combustio. » (*Archeologia,* v. XXII, p. 7.) — « The last day of februar. » (Knox, *Ref. of Scot.,* p. 63.)

« mandements, afin qu'ils les observent, et la pro-
« pre prière du Seigneur, afin qu'ils sachent com-
« ment il faut prier. »

L'accusateur : « Notre saint-père le pape te « l'avait-il ordonné ? »

Le doyen : « Notre Sauveur Jésus-Christ me l'a « ordonné, et aussi saint Paul qui dit : J'aime mieux « prononcer dans l'Église cinq paroles de manière « à être entendu, que dix mille paroles en une « langue inconnue. »

L'accusateur : « Où trouves-tu cela ? »

Le doyen : « Ici, dans le livre qui est dans ma « manche. »

A ces mots l'accusateur s'élançant d'un bond sur le doyen lui arracha le Nouveau Testament, et l'élevant : « Voyez, Messieurs, s'écria-t-il d'une voix « retentissante, il a le livre d'hérésie dans sa man- « che. C'est de ce livre que vient toute la bagarre « dans laquelle notre Église se trouve [1]. »

Le doyen : « N'appelez pas l'Évangile de Jésus- « Christ le *livre d'hérésie*. »

« Il y a là de quoi te brûler, » dit froidement l'accusateur.

Cinq de ces hommes pieux furent immédiatement condamnés à mort et conduits le même jour sur la colline du château où les bûchers étaient prêts ; et le roi, d'après l'exemple de François Ier, assista avec sa cour à cette cruelle exécution [2]. Les

[1] « That makes all the din and play in our kirk. » (*Bible Annals*, II, p. 501.)

[2] « Eorum combustio apud Edinburgh *rege presente*. » (*Archeologia*, XXII, p. 7.)

premiers qui montèrent sur l'échafaud consolèrent pieusement et merveilleusement ceux qui allaient les suivre. « Au commencement de 1539, dit Buchanan, plusieurs suspects de luthéranisme furent saisis; cinq furent brûlés à la fin de février, neuf se rétractèrent, et d'autres furent condamnés à l'exil[1]. » Le même jour, il fut ordonné de confisquer les biens de ceux qui avaient été déclarés hérétiques[2]. Le roi, le cardinal et leurs serviteurs se payaient de leurs peines.

L'illustre Buchanan lui-même était alors en prison. Il avait trente-deux ans et, après un séjour à l'université de Paris, il était revenu en Écosse et avait été nommé précepteur d'un fils naturel de Jacques V, le comte de Murray. Il était poëte aussi bien qu'historien, et son génie grandissait et se développait sous le souffle de la poésie classique qui charmait ses loisirs. Il avait dans son esprit quelque chose de mordant, de particulièrement propre à la satire, aussi n'avait-il pas ménagé le clergé dans son *Rêve* (*Somnium*), sa *Palinodie*, et surtout dans la satire contre les *Franciscains*. Ce fut pour ce dernier poëme qu'il fut emprisonné. Les cohortes des moines avaient vivement ressenti ses sarcasmes, et il n'y avait pas en Écosse un homme dont le parti romain désirât plus la mort; on a dit que le cardinal offrit au roi une somme considérable pour l'obtenir. Quoi qu'il en soit, il était alors captif et soigneusement surveillé dans la prison de

[1] « Lutheranismo suspecti complures cœpissent quinque cremati. » (Buchanan, *Res Scoticæ*, p. 509.)

[2] Lord Treasurer's *Accounts*.

Saint-André; des gardes même passaient la nuit dans sa chambre. Le jeune et déjà illustre écrivain savait que l'on en voulait à sa vie; la mort des cinq martyrs lui révélait assez le sort qui l'attendait lui-même. Une nuit il s'aperçut que ses gardes s'endormaient[1]. Il s'avance sur la pointe des pieds vers la fenêtre, s'accroche à la muraille, parvient, quoique avec peine, à franchir cette haute ouverture, passe, surmonte d'autres difficultés non moins grandes[2], et, Dieu l'aidant, et le désir de sauver sa vie l'animant, il échappa à la rage de ceux qui voulaient son sang[3]. Il se rendit en France, enseigna pendant plusieurs années dans le collége de Guyenne, à Bordeaux, puis dans un collége de Paris. Henri Étienne, en publiant dans cette dernière ville la première édition de sa paraphrase des Psaumes l'appelle sur le titre du livre le *Prince sans contredit des poëtes de notre siècle*[4]. Cette évasion eut lieu, à ce qu'il paraît, en mars 1539. Plusieurs évangéliques, comme nous l'avons dit, suivirent dans ce même mois son exemple. Quant à lui, il semble n'avoir guère été à cette époque que l'un de ces poëtes et prosateurs si nombreux qui attaquaient alors les vices et les ridicules du clergé romain. Mais en attaquant la superstition, Buchanan ne tomba pas comme plusieurs dans l'incrédulité, il s'attacha franchement plus tard à la réforme

[1] « Sopitis custodibus. » (*Ibid.*)
[2] « Per cubiculi fenestram evaserat. »
[3] « He eschaped (albeit with great difficulties) the rage of those that sought his blood. » (Knox, *Ref. in Scotland*, p. 71.)
[4] « Poetarum nostri sæculi facile princeps. »

évangélique, et Knox lui rend un beau témoignage[1].

Beaton, en immolant plusieurs victimes, avait allumé un feu en un lieu élevé afin que les autres évêques le voyant de loin ne montrassent pas moins de zèle « pour éteindre la lumière divine[2]. » Ce signal ne fut pas donné en vain. Dans la ville d'Ayr, au milieu des riches plaines de son fertile comté, était un jeune gentilhomme de dix-huit ans environ, nommé Kennedy, qui avait reçu une éducation libérale, et avait goûté l'Évangile sans cependant parvenir à une foi très-affermie, ce que sa jeunesse explique. Doué de quelque talent poétique, il n'avait pas ménagé l'ignorance des prêtres. Kennedy fut saisi et mis en prison.

Dans le même diocèse (celui de Glasgow) vivait, dans un couvent de cordeliers, un de ces moines éclairés et pieux qui brillaient comme des étoiles dans la nuit profonde du siècle. Il se nommait Jérôme Russel, avait un bon caractère, un esprit prompt et de belles connaissances littéraires. Wharton, écrivant à lord Cromwell en novembre 1538, parle d'un frère Jérôme, homme très-instruit, qui, mis en prison à Dumfries à la demande des évêques, y avait été chargé de chaînes, parce qu'il professait sur la loi de Dieu les mêmes opinions que l'on avait en Angleterre[3]. C'est sans

[1] Knox, *Ref. in Scotland*, p. 71.

[2] « To the effect that the rest of the Bischoppes mycht schaw thame selfis no less fervent to suppress the light of God. » (Knox, *Ibid.*, p. 63.)

[3] « One frere Jérôme, a well learned man lyeth in sore yerons. » (*State papers*, V, p. 141.)

doute de Russel qu'il s'agit. Dumfries n'est pas loin d'Ayr.

L'archevêque de Glasgow, Gawin Dunbar, n'avait pas l'esprit aussi persécuteur que Beaton et, comme lord chancelier, il était revêtu de la première autorité dans l'État. On était alors dans l'été 1539 et Beaton, quoique nommé cardinal, n'avait pas encore reçu l'acte pontifical qui lui conférait cette dignité, et il n'eût osé se présenter dans le diocèse de Glasgow en faisant porter sa croix devant lui. Mais il ne lui suffisait pas que le savant Russel et l'intéressant Kennedy fussent en prison, il fallait les brûler. Il envoya en conséquence à Glasgow son agent favori Lander, qui savait affecter des manières insinuantes et afficher des prétentions exagérées pour parvenir à ses fins. L'habile notaire André Oliphant et le zélé moine Mortman l'accompagnaient, chargés d'obtenir de l'archevêque « qu'il « plongeât ses mains dans le sang des amis de « Dieu; » aussi Knox appelle-t-il ces trois hommes *les sergents de Satan*.

Une fois à Glasgow, les trois sangsues rampent autour du prélat chancelier, lui demandent bien au delà de ce qu'il pouvait légitimement accorder; il ne doit pas seulement faire examiner les deux évangéliques, il faut les mettre à mort. Quels reproches mériterait-il s'il protégeait des hérétiques! et quelles louanges n'obtiendra-t-il pas s'il est ardent à servir l'Église! Gawin céda, et Russel et Kennedy furent mis en cause. Ils parurent devant la cour présidée par l'archevêque lui-même et le procès commença. Grâce au zèle inventif de Lander

et de ses collègues, des charges nombreuses furent produites contre les accusés; Kennedy avait une âme droite, mais plutôt une disposition à la foi que la foi elle-même. La cour était présidée par l'archevêque. Le déploiement imposant des pompes judiciaires, la gravité des accusations, la rigueur du supplice qui se préparait et l'horrible agonie qui devait le précéder, tout agitait le jeune homme; il se troubla et, vivement pressé de rétracter ce qu'il avait écrit, il s'intimida et broncha.

Russel, au contraire, dont la foi, résultat d'un examen attentif de la Parole de Dieu, était développée et affermie par de longues études, se montra plein de décision. Il répondit avec sagesse à ses accusateurs, défendit par des preuves puissantes les doctrines qu'il professait et repoussa avec calme, dignité et intrépidité les fausses accusations de ses ennemis. Ses paroles eurent un effet inattendu : elles réveillèrent la conscience de son jeune compagnon. L'Esprit de Dieu, qui est l'Esprit de toute consolation, agit au dedans de lui. La vie chrétienne à peine commencée en son cœur s'épanouit. Il sentait comme s'il devenait une nouvelle créature; une foi vivante remplissait son cœur; son âme était transformée; il s'affermissait dans ses résolutions[1]. Dès lors, il n'hésita plus à donner sa vie pour la vérité. Le bonheur qu'il avait perdu lui revint; son visage était éclairé, sa langue était déliée, il y avait un rayonnement dans toute sa personne, et, tombant à genoux, il s'écria avec joie :

[1] « He felt himself, as it were a new creature; his mind was changed. » (Scot's *Worthies*, p. 24.)

« O Dieu éternel ! combien est admirable cet amour « que tu as eu pour l'homme, pour moi misérable « créature, plus misérable que toutes les autres ! « En ce moment même où j'étais près de te renier « toi et ton fils notre Seigneur Jésus-Christ, mon « unique Sauveur ! où j'allais ainsi me précipiter « dans la condamnation éternelle, toi, Seigneur ! de « ta propre main tu m'as tiré des profondeurs de « l'enfer, et m'as donné cette consolation céleste, « qui a dissipé cette crainte impie dont j'étais acca- « blé. Maintenant je défie la mort ! » Puis se relevant, il se tourna vers ses persécuteurs et dit : « Faites maintenant de moi ce que vous voulez. Je « suis prêt, grâces à Dieu ![1] »

La prière de Kennedy toucha l'archevêque de Glasgow, il fut ébranlé : « Il vaut mieux faire grâce « à ces hommes, dit-il; des exécutions telles que « celles qui ont eu lieu naguère font tort à la cause « qu'elles sont destinées à servir. » Les agents du cardinal résolurent d'épouvanter le prélat dont ils connaissaient la faiblesse et s'écrièrent hardiment : « Prenez garde à ce que vous faites, Monseigneur. « Condamneriez-vous ce que le lord cardinal et les « autres évêques ont fait? En ce cas nous vous dé- « clarons ennemi de la sainte Église. » La peur s'empara de l'archevêque; réprimant la compassion qu'il avait éprouvée, faisant taire sa conscience pour conserver sa réputation et sa vie commode et facile, il céda.

Russel était resté calme jusqu'alors, mais irrité

[1] Knox, *Ref.*, p. 65. Spotswood, p. 67. Petrie, *Hist. of the Church*, p. 180.

des calomnies de ses ennemis, indigné de la faiblesse de l'archevêque, fier de son innocence, il dit avec dignité : « C'est ici votre heure et la puissance « des ténèbres. Vous siégez maintenant comme « juges et nous sommes ici debout comme accusés, « et près d'être condamnés injustement. Mais le « jour viendra où notre innocence paraîtra, et où « vous serez couverts d'une confusion éternelle. « Remplissez la mesure de votre iniquité. » Russel et Kennedy, condamnés aux flammes, furent remis immédiatement au pouvoir séculier.

Le jour suivant, comme ils étaient conduits au lieu de l'exécution, Russel crut apercevoir quelque appréhension chez son ami : « Frère, lui dit-il, « Celui qui est en nous est plus puissant que celui « qui est dans le monde. La peine que nous souffri- « rons sera courte et légère ; mais notre consolation « et notre joie ne finiront jamais. » Ceux qui l'entendaient étaient merveilleusement émus. Arrivés près du bûcher les deux martyrs s'agenouillèrent et prièrent, puis, s'étant relevés, ils se laissèrent attacher au poteau sans ouvrir la bouche, et supportèrent le feu avec patience, ne donnant aucun signe d'effroi. « Ils remportaient la victoire sur la mort, « attendant avec foi, dit un historien, les demeures « éternelles. »

CHAPITRE DIXIÈME

TERGIVERSATIONS DU ROI JACQUES V. — NÉGOCIATIONS AVEC HENRI VIII. — ELLES ÉCHOUENT.

(1540 à janvier 1542.)

Le parti romain n'était pas encore satisfait. « Il « ne rêvait que meurtres dans tous les quartiers « du royaume, » dit Knox. Jacques était entouré de gens qui le poussaient dans cette voie. Plusieurs de ses courtisans, compagnons de ses désordres, l'excitaient à la persécution, pensionnés dans ce but par les prêtres[1]. Olivier Synclair était le principal de ces instruments secrets du clergé. Un événement vint alors augmenter l'influence du cardinal. L'archevêque James Beaton mourut dans l'automne de 1539, après avoir assisté comme témoin au baptême du fils aîné du roi. Il laissait par son testament son archevêché de Saint-André à son neveu David qui, confirmé par le roi, fut dès lors à la fois cardinal et primat d'Écosse.

Ces circonstances engagèrent Henri VIII à faire

[1] « For many of his minions were pensioners to priests. » (Knox, *Ref.*, p. 67.)

de nouvelles démarches pour gagner son neveu. Il connaissait le cardinal et savait ses rapports avec la France et la papauté. Sir R. Sacklen fut envoyé en Écosse au commencement de 1540 [1]. Le moment était bien choisi. Jacques V était alors assez disposé à la paix avec son oncle. Les lords Murray, Huntley, Bothwell étaient en disgrâce, et Jacques écrivait à Henri VIII comme à son « très-cher oncle et frère, « et se recommandait très-cordialement et affec- « tueusement à lui. » Henri lui envoya des cadeaux et les messages les plus gracieux, s'informant avec empressement de sa santé, et Jacques recevait tout cela le plus aimablement du monde. Cependant Henri voulait aller au fond, et Thomas Eure, l'un de ses envoyés, s'efforçait de connaître quelles étaient les dispositions du roi d'Écosse à l'égard de l'évêque de Rome et de la Réformation. Un des conseillers, Ballenden, lui répondit avec beaucoup de grâce : « Le roi d'Écosse et ses conseillers tem- « porels sont tout à fait disposés à réformer les « évêques, moines et prêtres du royaume et leur « mauvaise conduite [2]. » Jacques en donna même alors des preuves. Le jour de l'Épiphanie, 6 janvier 1540, il y eut grande fête à la cour, on donna une représentation dramatique dans le palais de Linlithgow. Le roi, la reine et tous les conseillers *spirituels* et temporels étaient présents et le but de toute la pièce était de mettre en évidence la pré-

[1] *State papers*, V, p. 174.

[2] « The king of Scots himself with all his temporal consaile was gretely given to the reformation of Bishops, » etc. (*State papers*, V, 170.)

somption des évêques, les iniquités des cours spirituelles, la mauvaise conduite des prêtres, en un mot, le néant de la religion telle qu'elle existait alors. Peut-être le roi avait-il voulu faire entendre aux évêques un sermon à sa mode; il semble peu probable qu'on eût osé sans son autorisation donner un tel spectacle. Quoi qu'il en soit, Jacques en fut frappé, et, la pièce étant terminée, il fit appeler l'archevêque de Glasgow, chancelier du royaume, et les autres évêques dont on peut s'imaginer les pensées et les craintes pendant la représentation. « Je vous exhorte, leur dit le roi, à réformer vos « mœurs et vos manières de vivre. Si vous ne le « faites pas, j'enverrai six des plus orgueilleux « d'entre vous à mon oncle d'Angleterre[1], et après « qu'il les aura mis à l'ordre, j'en ferai autant des « autres s'ils ne sont pas corrigés. » Le chancelier consterné répondit très-humblement : « Une parole « de la bouche de Votre Majesté suffit pour que « nous lui obéissions aussitôt. » Jacques repartit instantanément et avec colère : « Je serai fort con« tent de prononcer de ma bouche toute parole « capable de vous corriger. » L'idée de s'adresser à Henri VIII pour redresser ses évêques était originale, et les prélats d'Écosse sachant que ce précepteur n'épargnait pas la verge et même le glaive, tremblaient jusqu'à la moelle des os. Ballenden confirmant les nouvelles dispositions de Jacques, dit à Thomas Eure : « Le roi est décidé à bannir « tous les ecclésiastiques de tout office, soit dans

[1] « He would send six of the proudest of them to his uncle of England. » (*State papers*, p. 170.)

« sa maison soit ailleurs. » Il paraît que l'auteur du drame et en partie du changement opéré dans le prince, était sir David Lindsay, qui avait été à la fois gardien et compagnon du roi pendant son enfance. Ce littérateur hardi composa plusieurs satires contre les superstitions du temps et surtout contre l'ignorance et l'immoralité du clergé; mais le roi ne permit jamais que le cardinal lui fît le moindre mal.

Les convictions de Jacques n'étaient pas bien profondes et sa vie n'était pas de nature à lui donner le droit de critiquer celle de ses évêques. Le cardinal semble s'être abstenu de démonstrations hostiles à la réforme de l'Église pendant que durait cette humeur libérale du prince. Il était sûr de l'en faire revenir et ne s'inquiétait pas des comédies, bien décidé à y répondre par des tragédies. Il ne tarda pas à montrer son inflexibilité, et l'humeur capricieuse du roi dut plier de nouveau sous son inébranlable fermeté. D'autres hommes ont été nommés grands, justes, débonnaires. Beaton a mérité d'être appelé persécuteur. Ce surnom, que l'histoire lui inflige comme une flétrissure, il sembla l'ambitionner comme une gloire.

Beaton convoqua à Saint-André les prélats et les nobles qui avaient sa confiance. Un siége élevé lui était préparé dans la cathédrale, il s'y assit en sa qualité de primat et de cardinal. Les comtes de Huntley, Arran, Montrose, Marshall, les lords Erskine, Lindsay, Fleming, Seaton et plusieurs autres barons et hommes de qualité, l'archevêque de Glasgow et chancelier Gawin, les évêques d'Aber-

deen, de Galloway, d'autres évêques encore, des abbés et des prieurs, des doyens et des docteurs en théologie l'entouraient. David Beaton, fier de voir au-dessous de lui cette illustre et brillante assemblée, prit la parole : Il exposa avec chaleur les dangers auxquels la multiplication des hérétiques exposait la foi romaine; la hardiesse avec laquelle ils professaient leurs opinions, même à la cour, où ils trouvent trop d'appui, ajouta-t-il, faisant ainsi allusion à la fameuse représentation dramatique dont Jacques avait été si frappé. Puis impatient de montrer le sérieux de ses paroles, il annonça qu'il avait cité devant cette assemblée sir John Borthwick, frère du lord du même nom, prévôt de Linlithgow, et qui probablement avait eu quelque part au drame satirique. « Cet hérétique prétend, dit-il, « que le pape n'a pas plus d'autorité que les au-« tres évêques, que ses indulgences n'ont d'autre « effet que de tromper le peuple, que les ordres « religieux doivent être abolis, que tous les ecclé-« siastiques peuvent se marier, enfin, que les « Écossais aveuglés par leur clergé ne professent « pas la foi véritable. Il lit et répand le Nouveau « Testament en anglais et divers traités de Mé-« lanchthon, Œcolampade et Érasme, et refuse de « se soumettre au siége de Rome. »

Borthwick, au lieu de se rendre à Saint-André, partit en toute hâte pour l'Angleterre et y fut bien reçu par Henri VIII qui l'employa plus tard comme l'un de ses commissaires auprès des princes de l'Allemagne. Mais si Beaton ne pouvait envoyer l'agneau à la boucherie, il sut trouver moyen d'avoir

au moins sa toison. Le 28 mai, la confiscation des biens de sir John fut prononcée et son effigie fut brûlée à Saint-André et, deux jours après, à Édimbourg. Les flammes ne lui faisaient pas grand mal, mais elles donnaient du moins une certaine pointe au discours du cardinal [1].

Le roi s'était de nouveau, sous le souffle du cardinal, retourné du côté de Rome. Ce prince léger, bouillant, violent, sans principes, cédait à tout vent, changeant d'opinion et de volonté sur une parole de ceux qui l'entouraient. Il lui fallait de l'argent, et il l'eût accepté d'un parti comme de l'autre, des nobles comme des prêtres; mais ceux-ci étaient plus persévérants, plus habiles à dénicher les écus dont il avait besoin. « Ils sont toujours à l'oreille « du roi, » disait Sadler, un des envoyés de Henri VIII. Sir James Hamilton, son trésorier, était à l'oreille gauche, et Beaton, le cardinal, à l'oreille droite. Le trésorier avait reçu alors pour le roi de bonnes sommes du cardinal, et Jacques, gagné par cet argument, se prononçait contre les amis de la Réformation, avec la même colère dont il avait usé auparavant envers ses prélats. Sir James Hamilton, frère du comte d'Arran, homme d'un caractère peu honorable, cruel, meurtrier du comte de Lennox, fut revêtu alors par les ordres du roi de fonctions semblables à celles d'un inquisiteur. « Je vous charge, « lui dit Jacques, de saisir toutes les personnes sus- « pectes d'hérésie, et de leur infliger après jugement « les peines qu'elles auront méritées. » Dans l'excès

[1] Spotswood, p. 70. Petrie, p. 180.

de son zèle papiste, il s'écria : « Nul de cette espèce « ne trouvera grâce auprès de moi, non pas même « mon fils, s'il était prouvé qu'il fût au nombre des « coupables. » Cette parole en effraya plusieurs. Il devait y avoir une cour inquisitoriale et déjà Hamilton préparait tout à cet effet. Mais inopinément il fut jeté lui-même dans les prisons où il voulait enfermer les amis de la Réformation. Accusé justement ou injustement de trahison, même d'un complot contre la vie du roi, il fut arrêté, et Jacques, dans sa colère, le fit mettre à mort en août 1540.

Jacques parlait de son fils; il en avait un en effet, mais qui n'était pas d'âge à lui inspirer des craintes quant à ce qu'il appelait l'hérésie. L'enfant était né le 22 mai 1540 et avait été nommé Jacques comme son père. « Il est beau et aimable, » écrivit-il à son oncle Henri VIII, « et nous succé« dera dans ce royaume [1]. » Très-fier de ce fils et se voyant un héritier, il crut sa couronne plus ferme que jamais [2] et se mit à mépriser les nobles. « Ils n'oseront plus, disait-il, rien entreprendre con« tre ma maison. »

Le baptême eut lieu le 28 mai et, le lendemain, le roi s'embarqua. Nul ne savait expliquer ce brusque départ. Les uns disaient qu'il allait en France, d'autres en Irlande, où les hommes les plus notables, disait-on, le demandaient pour roi [3]. « Je veux seulement visiter les îles pour y mettre

[1] *State papers*, V, p. 177.
[2] « Rex, provisis jam heredibus de sua salute securior. » (Buchanan, p. 510.)
[3] « Take hym for thayre kynge. » (*State papers*, V, p. 178.)

« tout en bon ordre, » écrivit-il à Henri. Le cardinal et les prélats résolurent de profiter de son absence. Le roi se montrait mal disposé à l'égard des nobles, il fallait se défaire de tous ceux qui étaient suspects quant à la doctrine. Mais un homme sage, Jacques Kirkealdy de Grange, lord trésorier, ayant eu connaissance de ce projet, en informa le roi et lui représenta tous les maux auxquels il s'exposerait s'il donnait la main à ce complot. Jacques, tournant de nouveau, fut irrité de cette intrigue ourdie en son absence. Le cardinal accompagné de plusieurs évêques vint au palais d'Holyrood pour le saluer, et lui présenta un papier sur lequel se trouvaient les noms des nobles soupçonnés d'hérésie et dont il était bon de se défaire. Il insistait même sur le profit qui en résulterait pour la couronne. Jacques dit avec vivacité : « Allez-vous-en, faux « dévots que vous êtes[1]. Remplissez vos devoirs, « réformez vos propres vies ; ne soyez pas des ins« truments de discorde entre ma noblesse et moi ; « autrement, j'en prends Dieu à témoin, je vous « réformerai par de rudes châtiments. »

Les prélats ébahis de cette apostrophe se retirèrent tout troublés et renoncèrent à leur projet pour quelque temps.

Un second fils naquit à Jacques dans la ville de Stirling en avril 1541 et vint augmenter sa joie et son orgueil ; toutefois son bonheur était souvent

[1] « Pack you Jefwellis. » (Knox, *Ref.*, p. 82.) Il est difficile de dire ce que ce mot *jefwellis* signifie exactement. Un autre manuscrit dit : *Josrellis* ; un autre : Jeffels ; un autre : *Jésuites ;* ce dernier mot est peu probable. Les Jésuites n'avaient été confirmés par le pape que l'année précédente et leur nom n'était pas encore un nom d'injure.

troublé. Certaines gens cherchaient sans cesse à le tromper. Odieux délateurs, ils lui dénonçaient tel de ses comtes, de ses barons, et d'autres de ses sujets comme en voulant à sa vie, et le jetaient ainsi dans de grandes appréhensions. D'un autre côté quelques-uns de ses favoris l'entraînaient à des actes coupables. Il payait chèrement ses fautes, et il était puni par ses crimes mêmes. Souvent il avait l'esprit sombre et rêveur. Thomas Scott de Pitgorno, courtisan qui avait eu ses bonnes grâces et avait été nommé par lui lord de Lefries, puis élevé à une place supérieure dans l'administration de la justice [1], s'était rendu coupable de plusieurs méfaits; on l'accusait entre autres d'avoir dépouillé de prétendus luthériens et l'on ajoutait que le roi en avait profité. Les remords tourmentaient ces deux malheureux. Une nuit que Jacques était à Linlithgow, il lui sembla voir Scott venir à lui entouré d'une compagnie de diables et lui dire d'une voix sépulcrale : « Malheur au jour où je t'ai connu et où je « suis entré à ton service; c'est contre Dieu, contre « ses serviteurs, contre la justice, que j'ai été ton « ministre ; aussi me voici maintenant livré aux « tourments de l'enfer. » Le roi effrayé se réveilla. Il demanda à grands cris des flambeaux, — il était minuit, — fit lever tous ceux qui étaient dans le palais et leur dit : « Thomas Scott est mort! Il m'est apparu, » et il raconta son horrible songe. La même

[1] Les *State papers*, V, p. 125, contiennent une lettre de lui adressée à lord Cromwell sur un objet politique et suggérant que Henri VIII donne à son neveu un jeune lion comme preuve d'amitié. « He saw one *zoung lyoun* in Flandris. » Le roi d'Écosse le désirait et Scott pense qu'il faut complaire à ce désir.

nuit Thomas Scott alors à Édimbourg était pris d'une grande angoisse. « Je suis damné, disait-il, je suis « damné ! C'est le juste jugement de Dieu ! *Justi Dei « judicio condemnatus sum.* » Il mourut au milieu de ces tourments. Jacques apprit cette mort le lendemain matin et fut encore plus épouvanté. Voilà ce que rapportent les chroniqueurs et les historiens de l'Écosse [1]. Cela est étonnant sans doute, mais on a vu des coïncidences plus étranges.

Jacques avait encore d'autres causes d'inquiétudes. Ses insomnies nocturnes étaient troublées, sombres, agitées, et la lumière même du matin ne dissipait pas ses ténèbres intérieures. La mort d'Hamilton qu'il avait fait exécuter à la hâte, sur quelques soupçons, l'angoissait souvent. Ce malheureux seigneur avait fait du prince tout ce qu'il avait voulu ; et celui-ci se demandait s'il avait bien fait de se priver d'un secrétaire si dévoué. Il était innocent peut-être... on l'avait calomnié... Une nuit, étant à Linlithgow, Jacques vit en songe Hamilton, un glaive nu à la main, se précipiter sur lui, lui couper le bras droit, puis le bras gauche [2] et lui dire : « Prends cela ! Tu recevras bientôt le salaire « de toute ton impiété et tu perdras la vie. » Jacques se réveilla tout tremblant et se demanda ce que ce songe voulait dire ; son imagination en était frappée. Il méditait tristement sur cette vision étrange et s'attendait à ce que quelque grand coup le frappât. Il était dans ces dispositions quand un message de Stirling lui apprit que son fils Arthur

[1] Knox, *Ref. in Scotland*, p. 69. Spotswood, p. 71.
[2] « J. Hamiltonium ense stricto in se ruentem. » (Buchanan, p. 512.)

venait de mourir ; peu après arriva un autre messager venant de Saint-André, chargé de lui annoncer que son fils Jacques venait d'expirer. Ces deux jeunes princes, son espoir, sa joie et sa gloire, n'étaient plus. A vingt-quatre heures de distance, d'autres disent à la même heure, ils lui avaient été enlevés. Il comprit alors son rêve : ses deux bras lui sont coupés ; il ne lui reste qu'à perdre sa propre vie, et tout sera accompli. Rien ne pouvait distraire ce prince coupable à la fois de dissolution et de persécution ; rien ne pouvait tromper sa douleur. Il avait le cœur brisé, l'esprit égaré.

Il s'enfermait et la seule personne qu'il pût voir, c'était sa mère. Malheureux père, malheureux roi ! La reine douairière faisait tout ce qu'elle pouvait pour consoler son fils et sa belle-fille: « Je ne « m'éloigne jamais d'eux, écrivait-elle à son frère « Henri VIII, le 12 mai 1541, je suis toujours dans « leur compagnie. » Il semble que cette grande tristesse réveilla chez le roi les affections naturelles. Il écrivit à son oncle qu'il désirait voir la bienveillance, l'amitié et la paix la plus parfaite régner entre eux [1].

Pendant que Jacques n'était plus occupé que de son angoisse, la doctrine de la Réformation faisait des progrès, et si on lui accordait seulement la liberté, elle semblait devoir triompher bientôt en Écosse. Une grande multitude de gens du peuple, soit dans les campagnes, soit dans les villes, formaient des réunions plus ou moins secrètes où on entendait

[1] *State papers*, V, p. 188-190.

lire et même expliquer la Parole sainte. Plusieurs hommes éminents avaient reçu la doctrine évangélique en 1540. Les comtes d'Errol et de Glencairn, les lords Ruthven, Kilmaurs, et leurs enfants; sir David Lindsay, sir James Sandislands, Melville de Raith et un bon nombre d'autres personnages influents paraissaient attachés à l'Évangile par des convictions sincères.

Henri VIII, informé de cet état de choses, crut devoir en profiter. Son idée fixe était d'engager le roi d'Écosse à rendre son pays indépendant de Rome, et Jacques étant son neveu, il ne désespérait pas de réussir. Dès 1535, il lui avait envoyé Barlow avec des livres contre l'autorité du pape; l'affaire avait échoué. Alors il avait député à Jacques encore célibataire lord Howard pour lui proposer la main de sa fille Marie et avec elle la perspective de la couronne d'Angleterre, s'il établissait la suprématie royale dans l'Église. Nouveau revers. En 1540, Henri avait chargé sir Ralph Sadler d'exposer à Jacques les avantages qu'il recueillerait d'une réformation et de lui offrir une entrevue. Sadler, pour prévenir l'influence du cardinal, présenta au roi d'Écosse des lettres de ce prélat au pape, interceptées par les Anglais, et d'où il résultait que Beaton voulait subordonner l'Etat à l'Église romaine; le prince répondit en souriant que le cardinal lui avait déjà communiqué ces lettres [1].

Tous les efforts de l'envoyé anglais étaient restés inutiles. Au fond, le but que poursuivait Beaton,

[1] *State papers*, V, p. 168.

c'était la ruine de Henri VIII, et afin de pouvoir mieux l'atteindre, il ambitionnait d'être légat *a latere*, ce qui lui donnerait en Écosse des pouvoirs extraordinaires qu'il obtint en effet. Il faisait tout pour amener à bonne fin l'alliance contre l'Angleterre, projetée auparavant par le pape. Le conseil anglais du nord (*the Council of the North*), écrivait à Cromwell : « Le cardinal entend faire prochainement un « voyage à Rome, et il paraît d'après la lettre ci- « jointe saisie sur un navire échoué à Bamborough, « que les Écossais trament quelque mystère avec « leurs alliés [1]. » Henri, alarmé par cette nouvelle, fit faire auprès de son neveu de nouvelles instances. Ses ambassadeurs promirent à Jacques que s'il se rendait à York pour y conférer avec son oncle, cela aurait pour lui les plus heureuses conséquences et lui donnerait la preuve la plus positive de l'amour que le roi Henri lui portait [2]. Il paraît même que l'un d'eux alléguant la faible santé du prince Édouard fit briller aux yeux de Jacques Stuart la perspective de la couronne d'Angleterre, ne tenant aucun compte de Marie ni d'Élisabeth. Les nobles d'Écosse, ennemis naturels des prêtres, pressaient le roi de s'entendre avec son oncle. Des articles furent rédigés au commencement de décembre 1541, par les commissaires d'Écosse et d'Angleterre. Ils portaient que le roi Jacques se rencontrerait avec son cher oncle le roi d'Angleterre, le 15 janvier

[1] « The cardinal entendithe to take his journey towards Rome. » (*State papers*, V, 168.)

[2] « Ac prolixe de sui regis amore et benevolentia erga eum sponderent. » (Buchanan, p. 516.)

1542, dans la cité d'York pour de mutuelles communications tendant à accroître leur cordial amour, à resserrer les liens du sang et à augmenter la prospérité de leurs royaumes [1]. Ces articles mirent Henri au comble de ses vœux, et il prit aussitôt les mesures nécessaires pour donner à cette entrevue une solennité et un éclat extraordinaires. Cette conférence des deux rois faisait grand bruit en Écosse et l'on s'y préparait aussi. Henri VIII partit et se rendit à York plein d'espérance. L'oncle et le neveu allaient enfin se voir, s'entendre, et chacun comprenait que cette rencontre aurait des suites importantes. Jamais l'Écosse ne fut plus près d'avoir une réforme à la Henri VIII.

Nul ne le comprenait mieux que Beaton. Ce qui l'effrayait par-dessus tout, c'était que la puissance de la hiérarchie romaine fût abolie et l'Évangile mis à sa place. Le cardinal, pour la première fois dans sa vie, avait été devancé, surpassé en habileté et en influence; mais il ne perdit pas courage, et lui et tous les gens de son parti avec lui se mirent à l'œuvre de toute leur âme. Ils semaient la haine entre le roi et les nobles. Ils employaient tous les moyens imaginables pour détourner le roi de ce rendez-vous funeste. Ils cherchaient d'abord à l'épouvanter. « Aller à York, lui dit le cardinal, « c'est vous rendre suspect à l'empereur, c'est « vous faire un ennemi de votre ancien allié, le roi « de France, c'est vous attirer la disgrâce du pape. « Enfin (et ceci était ce qui avait le plus alarmé

[1] Voir ces articles *State papers*, V, p. 198.

« Jacques) vous vous exposez aux plus grands dan-« gers; ce roi perfide vous retiendra prisonnier « en Angleterre, comme on le fit jadis au roi « Jacques Ier. » Jacques répondait qu'il avait donné sa parole, que le roi l'attendait, que manquer à son rendez-vous, c'était la guerre avec l'Angleterre et il n'avait pas les moyens de la soutenir. Le cardinal était étonné de cette indépendance du roi, il n'y était pas accoutumé. Comprenant toujours plus la grandeur du danger, ses évêques et lui se dirent qu'un seul remède était capable de faire renoncer Jacques à sa résolution. Ce prince manquant toujours d'argent, ils cherchèrent à le gagner par d'immenses largesses[1]. Cet argument ne manqua pas son effet. Ils l'abordèrent donc de nouveau et lui dirent : « Sire, il y a beaucoup d'argent en « Écosse, et il est facile de s'en procurer. Si la « guerre éclate, le clergé vous donnera trente mille « couronnes par an et vous pourrez en avoir « cent mille de plus en confisquant les biens des « hérétiques, si vous voulez seulement autoriser à « procéder contre eux un juge que nous vous nom-« merons et qui est très-apte à la chose. Épargne-« riez-vous ces méchants. Ne lisent-ils pas l'Ancien « et le Nouveau Testament? Ne se rebellent-ils « pas contre l'autorité du pape et contre la majesté « royale? N'ont-ils pas, par de nouvelles et dé-« testables erreurs, troublé les Églises, détruit la

[1] « Si animum regis largitionibus immensis aggrederentur. » Buchanan, *Rerum Scoticarum Historia*, p. 510. D. de Foe, *Church of Scotland*, p. 9. Spotswood's *Hist.*, p. 70, 71. Petrie, *Hist.*, p. 181. Knox, *Ref.*, p. 77.

« piété, renversé les institutions établies depuis « tant de siècles. Ils refusent aux prêtres, que Dieu « a consacrés, toute obéissance et tout respect; « mais il ne faut aucun délai. » — Jacques céda: il donna aux évêques l'inquisition qu'ils demandaient, et envoya sir James Lermouth, un des officiers de sa cour, présenter ses excuses à son oncle. De toutes les évolutions de Jacques, celle-ci était la plus périlleuse.

CHAPITRE ONZIÈME

GUERRE ENTRE L'ANGLETERRE ET L'ÉCOSSE. — MORT DE JACQUES V.

(1542.)

On peut comprendre quel fut le courroux de Henri VIII en se trouvant seul à York. Il a fait un pacte avec son neveu. Il a quitté Londres pour avoir une entrevue avec lui, il a fait de grands préparatifs, il s'est rendu dans le nord, et ce jeune homme manque au rendez-vous ! La colère dont il fut enflammé le mit hors de lui-même. Sa sœur, la mère de Jacques, était morte à la fin de novembre 1541 ; mais, eût-elle vécu, il est peu probable que son influence eût apaisé la fureur du roi. Il était outré, non-seulement de ce que son projet favori échouait au moment où il croyait le voir aboutir, mais encore de l'affront sanglant que le roi d'Écosse venait de lui faire. Il ne pouvait le supporter et il jura de laver de cette insulte son nom et sa mémoire par une éclatante vengeance. Il écrivit à Jacques des lettres pleines des plus vifs reproches et des plus violentes menaces. « J'ai encore en mains, lui disait-il, la même « verge qui a châtié votre père ! » Cette verge, c'était

le duc de Norfolk qui, comme comte de Surrey, avait commandé à Flodden, où Jacques IV était mort. Henri autorisa aussitôt des pirateries sur mer et des invasions sur les frontières de l'Écosse; mais ces pirates et ces bandes n'étaient que les avant-coureurs des châtiments qu'il préparait.

Jacques fut effrayé, et, comme c'était pour plaire à ses prélats qu'il n'avait pas tenu sa promesse, il voulut que les frais de la guerre retombassent sur eux. Il leur dit que grâce à eux il allait avoir la guerre avec le roi d'Angleterre, et leur demanda les subsides qu'ils avaient promis : « Si vous ne me « les fournissez pas, ajouta-t-il, je devrai m'enten- « dre avec mon oncle et satisfaire à ses désirs. » Cette menace épouvanta les prélats; ils eussent préféré aller *en enfer*[1]. Que dirait la France? que dirait le pape? pensait le cardinal. Les évêques promirent des monts d'or. Après en avoir délibéré, ils convinrent de donner au roi 50,000 couronnes par an, aussi longtemps que la guerre durerait. Ils ajoutèrent que leurs serviteurs et autres personnes dépendant d'eux, qui étaient exempts de service, prendraient les armes. Ces promesses remplirent d'assurance et d'orgueil le cœur du jeune et imprudent monarque. Des troupes furent envoyées à Jedborough et à Kelso et l'on vit les prêtres et tout leur parti se targuer de leur richesse, de leur puissance, et ne parler que de leur victoire; ils étaient fous de joie, et s'imaginaient déjà ramener l'Angleterre sous la domination du

[1] « For rather would they have gone to hell. » (Knox, *Ref.*, p. 77.

pape; on put croire un moment qu'ils n'avaient pas tort. Le parlement d'Angleterre ne s'était pas montré si empressé que le clergé d'Écosse, et avait fermé l'oreille aux demandes d'argent de Henri VIII, ce qui ralentit les préparatifs de guerre. Il y avait pourtant quelques troupes sur la frontière; elles formèrent le dessein de s'emparer de Jedborough. Le comte d'Angus et sir George Douglas, son frère, exilés d'Écosse depuis plusieurs années, se joignirent à ces gens de guerre qui étaient au nombre de quatre mille hommes. Mais les Écossais avaient pris leurs mesures. Lord Huntley, à la tête d'un corps considérable, rencontra la troupe anglaise le 24 août à Haliden. Le combat était déjà engagé quand une autre troupe écossaise parut. Les Anglais, voyant qu'ils allaient être environnés, se retirèrent. Il y eut peu de morts, mais beaucoup de prisonniers [1].

Il n'y eut alors plus de borne à la joie des prélats et des prêtres. Ils encourageaient le roi, ils se glorifiaient comme s'ils avaient en personne remporté une victoire. Dans les palais des évêques, dans les cures des prêtres et les couvents des moines, on n'entendait que des cris de triomphe. « Tout est à « nous, disaient-ils, tous ces gens ne sont que des « hérétiques; quand nous ne serions que mille et « qu'ils seraient dix mille, ils n'oseraient pas nous « attaquer. La France entrera en Angleterre d'un « côté; nous, nous entrerons de l'autre, ainsi dans « un an, ce royaume sera conquis [2]. »

[1] « Cæsi non adeo multi, plurimi capti. » (Buchanan, p. 512.)
[2] « All is ours; they are but heretick's. » (Knox, *Ref.*, p. 78.)

Jacques, malgré son imprudence, ne se laissait pas aller à ces folles illusions. Il savait que Henri VIII était plus fort que lui ; le coup que lui avait donné la colère de son oncle le fit retourner de gauche à droite. Il voulut profiter du léger avantage d'Haliden pour se réconcilier avec l'Angleterre. La persécution cessa en Écosse, la liberté de conscience fut plus largement accordée. Le lendemain de l'engagement, et n'en connaissant même pas encore le résultat, il avait déjà écrit à Henri et lui avait demandé des passe-ports pour ses plénipotentiaires. Le 1er septembre il lui écrivit de nouveau : « Je « vous assure, mon cher oncle, lui disait-il, qu'il « n'y a dans notre royaume, ni ecclésiastique, ni « séculier, qui puisse changer notre faveur et notre « amitié à votre égard[1]. » Mais Henri n'était pas de si bonne composition, il avait sur le cœur l'affront d'York, et il entendait en tirer vengeance. Il défendit aux ambassadeurs de son neveu de dépasser cette ville. Pendant ce temps il réunissait toutes sortes de munitions, et en très-grand nombre. Il rassemblait une armée telle que l'Écosse n'en avait pas vu depuis longtemps à ses portes, et en donnait le commandement à ce duc de Norfolk qui devait battre le fils comme il avait battu le père. Le roi d'Angleterre voulait être aussi roi d'Écosse et que la Grande-Bretagne tout entière appartînt au même prince. Ce rêve devait être un jour réalisé, mais avec cette grande différence que ce ne serait pas le roi d'Angleterre qui serait roi

[1] *State papers*, V, p. 207, 209. « That may or shall change our *favour* and kindness toward you. »

d'Écosse, mais le roi d'Écosse qui deviendrait roi d'Angleterre. Nous trouvons dans les papiers d'État la dépêche suivante, adressée par le conseil privé d'Angleterre à l'archevêque d'York : « Désirant « voir les titres de Sa Majesté au royaume d'Écosse « plus pleinement et plus clairement exposés de- « vant le monde entier afin que la justice de notre « querelle et de notre demande paraisse avec évi- « dence, nous avons désigné certains savants pour « s'en occuper. Et comme nous nous rappelons que « Votre Seigneurie a fait dans les temps passés quel- « ques travaux sur ce sujet, nous vous prions de « faire faire des recherches dans tous vos anciens « registres et autres places où pourraient se trouver « les titres de Sa Majesté au royaume du nord. Vous « nous ferez connaître ces documents, et en même « temps vous nous indiquerez quelles sont les an- « ciennes chartes et monuments que vous avez « examinés à cet effet[1]. » Pour n'avoir pas fait la visite promise, Jacques devait perdre la couronne. Une fois que le roi d'Angleterre se serait emparé de l'Écosse, grâce à ses soldats, sans doute, plus qu'à ses chartes et monuments, il en bannirait le papisme et établirait à sa place ses évêques, mais surtout sa papauté.

Henri publia un manifeste dans lequel il déclarait que son neveu avait été l'agresseur. Il réclamait pour les Tudors la couronne des Stuarts. Il ressentait toujours aussi vivement la blessure reçue à York, et la vengeance qu'il comptait en tirer de-

[1] « The Privy Council to the archbishop of York. » (*State papers*, V, p. 212.)

vait être mémorable, révolutionnaire, cruelle. Autant le neveu avait de faiblesse, autant l'oncle avait d'énergie, et, quand Jacques écrivait encore tout naïvement : « Je vous aime ; » Henri répondait fièrement : « Je te hais. »

Norfolk, impatient de prendre sa revanche de la retraite de Haliden, résolut de faire une invasion en Écosse avant que toute l'armée fût réunie. Il partit de Berwick, à l'extrémité nord-est de l'Angleterre, dévasta les campagnes, prit plusieurs places de peu d'importance, s'attira quelques mauvaises affaires, annonça qu'il se trouverait très-incessamment à Édimbourg et se retira huit ou dix jours après avoir franchi les *borders*. Ce n'était qu'une visite sans cérémonie pour annoncer la grande, l'officielle.

Pendant ce temps, Jacques se mettait en mesure de recevoir galamment cette visite, et rassemblait son armée devant Édimbourg. Il avait là environ vingt mille hommes, plus dix mille sur la frontière, commandés par le comte Huntley. Mais la discorde était au camp. Les uns, peu amateurs de la vieille doctrine, désiraient par-dessus tout briser le joug de fer du cardinal ; d'autres, attachés aux Douglas et aux Angus qui se trouvaient dans l'armée anglaise, ne se souciaient pas de les combattre ; d'autres enfin, sentant l'infériorité de l'armée écossaise, ne cessaient de répéter qu'on devait simplement se tenir sur la défensive. Tout à coup, les Écossais campés à Fala apprennent que les Anglais manquant de provisions de bouche se retiraient sur la Tweed. Aussitôt Jacques, facile à enflammer, rassembla ses lords et s'écria : « En avant, suivez-moi

« en Angleterre. » Mais un morne silence accueille ces paroles. « Nous sommes prêts, Sire, lui dirent « quelques seigneurs, à exposer notre vie et nos « biens pour défendre votre personne et votre « royaume, mais nous ne voyons pas de motifs « suffisants pour attaquer l'Angleterre. Nos provi- « sions sont épuisées, nos chevaux sont harassés, « et, quant à nous, il y a si longtemps que nous « avons quitté nos maisons qu'il est bien temps d'y « retourner. »

Jacques dissimula son chagrin, il eut même l'air d'approuver la prudence des seigneurs. Mais il frémissait en voyant son autorité royale foulée aux pieds par ses sujets. Il n'était plus le maître. Son asservissement aux prêtres l'avait perdu. Les nobles et les hommes du peuple, au lieu de courir sur les Anglais, rentrèrent en effet chacun dans leurs demeures, et le roi, abandonné, presque isolé, dévoré par le profond chagrin qui le minait peu à peu, retourna tristement à Édimbourg.

C'était le 2 ou le 3 novembre. Il assembla aussitôt un conseil au palais d'Holyrood; mais irrité contre les nobles, il n'y appela que les évêques, les prêtres, leurs partisans, tous ceux qui faisaient métier de servir les passions du prince, et n'avaient d'autre but que de faire triompher le clergé. S'apercevant de l'abattement de Jacques et de sa colère contre les nobles, ils se dirent que c'était le moment d'en finir avec leurs ennemis. Cela, pensaient-ils, ne leur serait pas difficile. Ces hommes flétris par l'opinion publique ne se souciaient pas de fournir la preuve de leurs dénonciations; la seule peine qu'ils

se donnassent c'était d'ôter aux innocents tout moyen de se justifier. Ils pensèrent qu'il leur suffirait dans ce moment, pour être écoutés, d'accuser quelque noble d'hérésie, et de présenter comme témoins certains hommes infâmes payés par eux. Tous, d'un commun accord, ils s'efforcèrent donc de *chauffer* le roi contre la Réformation et ses amis. Parmi les laïques, se distinguait Olivier Synclair; parmi les ecclésiastiques, Beaton. « Le cardinal et « les prêtres, dit-on, jetèrent de toutes leurs forces « des fagots dans le feu[1]. » Ils rédigèrent une liste contenant les noms de tous ceux dont ils voulaient se défaire. Il y avait les noms d'environ cent nobles, parmi lesquels était lord Hamilton, première personne du royaume après le roi, les comtes de Cassilis, de Glencairn, de Marshal et d'autres nobles tous bien disposés pour la Parole de Dieu[2]. Ceci montre les progrès que la Réformation avait faits en Écosse. Sans doute la plupart de ces *suspects* n'étaient pas des hommes évangéliques décidés, mais ils penchaient de ce côté-là. Jacques avait déjà une fois refusé d'accepter une telle liste. Il n'en fut pas de même alors, il l'agréa aussitôt et exprima aux prélats ses regrets d'avoir si longtemps écarté leurs conseils. « Je vois clairement à cette heure que vous « avez raison, dit-il, les nobles ne se soucient ni de « mon honneur ni de la continuation de mon règne, « ils n'ont pas voulu faire un mille à la poursuite « de mes ennemis. Trouvez-moi les moyens de faire

[1] « The cardinal and the priests cast fagots in the fire with all their force. » (Knox, *Ref.*, 81.)
[2] Sadler's *Papers*, I, p. 94. Knox, *Ref.*, p. 81.

« en Angleterre et sans qu'ils y aient part, une in-
« cursion qui soit à moi, et je m'unis à vous pour
« toujours. »

La joie du cardinal et des siens fut sans bornes; ils se félicitaient mutuellement, ils frappaient des mains[1], la partie était gagnée; ils se promettaient l'un à l'autre diligence, discrétion, fidélité. Cependant ils rencontraient bien quelques difficultés; le roi demandait avant tout une invasion, et il voulait pouvoir dire aux nobles : « Là où vous avez reculé, « moi j'ai avancé et j'ai été vainqueur. » Comment faire pour assurer le succès de l'entreprise? On résolut de choisir pour champ de bataille non l'Est, le côté de Berwick, où étaient les forces de Henri VIII, mais la partie nord-ouest, qui était dégarnie, sans armée, presque sans garnison. Carlisle serait bientôt prise et Jacques triompherait à la fois de ses nobles et du roi d'Angleterre.

Il attachait la plus grande importance à ce fait d'armes. La bannière royale fut secrètement sortie. Des lettres furent adressées aux hommes du choix des prêtres et ils furent invités à rencontrer le roi tel jour, à telle place. Les évêques se chargeaient des frais de l'affaire. Le cardinal et le comte d'Arran, pour faire diversion, se rendirent à l'Est, comme si les Écossais se proposaient de franchir cette frontière, où avaient eu lieu de fréquents combats entre les Écossais et les Anglais. Le roi satisfait de tous ces préparatifs, et ne doutant pas du succès, accepta la fatale liste présentée par le cardinal et

[1] « There were gratulations and clapping of hands. » (Knox, *Ref.*, p. 84.)

la mit dans sa poche. Aussitôt après son triomphe et au milieu de sa gloire, tous les suspects seraient arrêtés, exécutés; la Réformation serait éteinte, et Rome régnerait définitivement. Tout devait se faire dans le plus grand secret. La nuit qui précéda le jour fixé pour se mettre en marche, Jacques coucha à Lochmaben[1], où se trouvait un château royal. Il était là, sans courir aucun danger, le plus près possible des *exploits* dont il voulait recueillir tout l'honneur. Des troupes arrivaient de tous côtés, sans savoir ce qu'on voulait d'elles. Au jour fixé, à minuit, les trompettes sonnent, les compagnies se forment, et l'ordre est donné de marcher en avant, « à la suite du roi, » que l'on pensait être de l'expédition. Au point du jour la campagne qui doit livrer l'Écosse aux mains cruelles du cardinal commence. Les Écossa iss'approchent du territoire de l'Angleterre, ils passent l'eau sans qu'on leur oppose de résistance, mettent le feu aux maisons et aux champs de blé qu'ils rencontrent, et les pauvres habitants de ces campagnes, réveillés en sursaut, voient devant eux, à leur grand ébahissement, une armée de dix mille hommes et des flammes qui s'élèvent de tous côtés. Ils tremblent d'abord d'effroi et se laissent aller au désespoir, se demandant comment cette armée a pu s'avancer sans qu'ils en eussent le moindre soupçon. D'où vient-elle ? d'où sort-elle ? est-ce du gouffre de l'enfer?

Tout était en effet extraordinaire dans cette expédition, et les Écossais eux-mêmes ne savaient pas

[1] Knox, *Ref.*, p. 89.

qui la commandait. Lord Maxwell, gardien des *marches* occidentales, était présent, et c'était à lui que cette fonction revenait naturellement; mais, ni lui, ni la troupe ne savaient rien à ce sujet. A dix heures un coup de théâtre s'accomplit. Les Écossais se trouvant sur terre anglaise à Solway, les trompettes sonnent, l'armée s'arrête, la bannière royale se déploie et flotte au milieu d'eux. Le misérable Olivier Synclair monte sur une espèce de pavois formé par des lances que quelques soldats portaient sur leurs épaules. Il présente des lettres qui lui avaient été remises par le roi. Ce prince, persuadé que ce vil courtisan était un grand capitaine, l'avait nommé commandant en chef. Ces lettres furent lues à l'armée et le favori se fit proclamer lieutenant général, avec ordre de lui obéir comme au roi lui-même. Au dire des courtisans, mettre Synclair à la tête des soldats c'était rendre la victoire infaillible. Jacques ne voulait se fier à aucun de ses nobles; aucun d'eux ne devait avoir la gloire de cette expédition, elle devait être l'exploit de Jacques à qui le commandement appartenait. Maxwell était présent à cette cérémonie, il vit tout, entendit tout, en fut ébahi, et pensa beaucoup mais ne dit rien [1]. Les autres lords présents firent de même. A peine cette proclamation eut-elle été lue que le murmure, le découragement, le désordre, se répandirent dans l'armée. En même temps, les Anglais prenaient les armes en toute hâte; il y en avait dix dans un groupe, vingt dans un autre; Carlisle fermait ses

[1] « But he thought more than he spoke. » (Knox, *Ref.*, p. 86.

portes, et bientôt cinq cents cavaliers environ paraissaient sur les hauteurs voisines dans le but de reconnaître la force des Écossais [1]. Ceux-ci crurent que c'était l'avant-garde de l'armée du duc de Norfolk et, frappés d'une terreur panique, plusieurs rompirent les rangs ; les uns voulaient combattre, les autres voulaient fuir ; il n'y avait que désordre et confusion. Ils se débandèrent et s'enfuirent dans toutes les directions. Lord Maxwell qui, dès le premier moment, avait prévu la fin de cette folle affaire, était descendu de cheval et parlait avec quelques amis. « Montez à cheval et sauvez-vous, lui « dirent ceux-ci. » — « Non, répondit-il, j'aime « mieux me remettre dans les mains de Dieu qui « m'enverra où il voudra que de retourner chez moi « pour y être pendu [2]. » Les Écossais, cavaliers, fantassins, jetaient leurs armes en courant de toutes leurs forces. Un grand nombre furent faits prisonniers par les gens de Henri VIII ; quelques-uns furent pris par des aventuriers écossais et vendus aux Anglais [3]. Les soldats de Jacques avaient tellement perdu tout courage que ceux qui ne tombaient pas entre les mains des hommes couraient dans les maisons et se rendaient à des femmes [4]. Il fallait passer l'eau. La marée était haute, la rivière profonde ; plusieurs furent noyés et beaucoup de ceux qui échappèrent au fleuve s'enfoncèrent dans les ma-

[1] « Quum circiter 500 equites angli in propinquis collibus cernerentur. » (Buchanan, p. 513.)
[2] Knox, *Ref.*, p. 87.
[3] « Plures a scotis latronibus capti et Anglis divenditi. » (Buchanan, p. 513.)
[4] « Some ran to houses and rendered themselves to women. » (Knox, *Ref.*, 88.)

rais. Olivier Synclair qui fuyait *très-virilement*[1], fut pris sans avoir frappé un seul coup. On vit les nobles les plus distingués de l'Écosse, les comtes de Cassilis, de Glencairn, les lords Sommerville, Grey, Oliphant, rendre leurs armes. Maxwell trouva ainsi le sort qu'il avait désiré. Ces lords et gentilshommes furent envoyés à Londres et enfermés à la Tour. Deux jours après, Henri ordonna qu'ils traversassent Londres à pied, exposés en spectacle au peuple[2], comme les captifs qui ornaient les triomphes des généraux romains; arrivés au palais, ils y furent reçus par le lord chancelier qui leur adressa de vifs reproches les accusant d'avoir violé les traités, et exalta la bonté et la clémence de Henri VIII qui les distribua dans diverses maisons.

Pendant la bataille, si l'on peut employer ce mot, Jacques, qui s'était bien gardé d'y prendre part, était caché dans son château de Lochmaben, au nord-est de Dumfries[3]. C'était là qu'il attendait le résultat de cette fameuse expédition, qui devait être son titre de gloire. Il comptait enlever du premier coup Carlisle située à quelques milles de la frontière, jadis un des principaux postes militaires des Romains, où aboutissait alors le mur d'Adrien, et qui plus d'une fois avait été assiégée et prise. De là, il espérait arriver à York, et y faire à son *cher* oncle une visite *armée*. Il attendait la nouvelle de son

[1] « Fleeing full manly. » (*Ibid.*)

[2] « Velut ad publicum spectaculum per ora vulgi traducti. » (Buchanan, p. 516.) Leurs noms et leurs fortunes se trouvent *State papers*, V, p. 232-235.)

[3] Lesley dit qu'il était à Carlaverok, mais Knox, p. 89, et Pittscottie, p. 174, disent Lochmaben, ce qui semble fondé.

triomphe, quand des fuyards lui firent connaître la complète déroute de son armée. Saisi de surprise et de crainte, il pouvait à peine prononcer quelques mots. Il était nuit quand il apprit sa défaite, et, n'osant s'aventurer avant le jour dans des chemins peu connus, peu frayés, il se mit au lit, mais sans y trouver le moindre repos. Sa tristesse était sans bornes, il éprouvait de douloureuses angoisses, pouvait à peine respirer et ne faisait entendre que quelques cris. La manière dont son indigne favori avait déçu son attente, la défaite, la fuite de ce faux brave, l'agitaient autant que la victoire des Anglais. Il sortait du lit, se promenait dans sa chambre, se plaignait, s'écriait : « Oh ! Olivier a-t-il fui ? Olivier « est-il pris ? Olivier a-t-il fui ?[1].... » Il était atteint d'une espèce de catalepsie. La constante contemplation de cette défaite extraordinaire, de la conduite de l'homme méprisable dans lequel il avait mis son espoir, avait en quelque sorte suspendu ses sensations, et il fut comme dans une longue et douloureuse extase jusqu'à sa mort, ne cessant de répéter : « Oh ! Olivier a-t-il fui ? »

Le lendemain matin 25 novembre 1542, le roi retourna à Édimbourg. Il avait peine à cacher sa honte dans son splendide palais. Il apprit une nouvelle qui augmenta encore sa douleur. Le 14 novembre, deux envoyés du duc de Norfolk y étaient arrivés avec une lettre adressée au roi. Le cardinal avait répondu qu'il était allé chasser dans le comté de Fife, et dix jours plus tard, le jour fa

[1] « His continual complaint was: Oh ! fled Oliver? is Oliver taken? Oh ! fled Oliver? » (Knox, *Ref.*, p. 89.)

tal de Solway vers le soir, comme les envoyés anglais sur leur retour approchaient de Dunbar, l'un d'eux, J. Ponds, héraut de Somerset, fut attaqué par deux hommes et assassiné. Jacques l'apprit à son retour, et en fut consterné. Cela pouvait grandement aggraver la situation déjà si déplorable. Malgré le triste état dans lequel il se trouvait, il écrivit aussitôt à son oncle : « Soyez assuré que « la punition sera en rapport avec le crime, et « qu'il n'y a pas un prince maintenant vivant qui « serait plus affligé que nous s'il restait impuni. » Il offrait d'envoyer des ambassadeurs et des hérauts pour expliquer cet acte coupable[1]. Ce fut là probablement la dernière lettre écrite par le roi.

Jacques eut une douloureuse entrevue avec le cardinal, qui put comprendre à quel état sa haine de la Réformation et son ambition avaient réduit le roi et le royaume. Jacques, qui se croyait poursuivi par un fatal destin, étant resté seul fit tristement le compte de ses trésors et de ses joyaux, puis, honteux, mélancolique, craignant de se montrer à qui que ce fût dans sa capitale, il partit secrètement pour le comté de Fife et s'arrêta aux Hallyards où il fut reçu avec empressement par lady de Grange, femme respectable et pieuse dont le mari était alors absent. Cette dame chrétienne remarquant au souper que le prince était plongé dans une sombre mélancolie, chercha à le consoler et l'exhorta à accepter avec résignation la volonté de Dieu. « Ma part « dans ce monde sera courte, répondit tristement

[1] *State papers*, V, p. 225 à 228.

« Jacques, dans quinze jours je ne serai plus avec « vous. » Quelque temps après un des officiers de sa cour lui ayant dit : « Sire, Noël s'approche, en « quel lieu votre Majesté désire-t-elle célébrer cette « fête? » Jacques répondit avec un sourire dédaigneux : « Je ne saurais vous le dire ; choisissez le lieu « qui vous plaira. Ce que je puis vous déclarer, « c'est que ce jour-là vous serez sans maître « et le royaume sans roi. »

Poursuivi par ses pensées, le roi se rendit de là au château de Carwey, puis à son palais de Falkland, où il se mit au lit. Il eût été naturel qu'il allât à Linlithgow, auprès de la reine qui était près de donner le jour à un enfant; il préféra s'établir loin d'elle. Les mauvaises mœurs excluent le bonheur domestique. Aucun symptôme n'annonçait que sa mort fût prochaine; toutefois Jacques ne cessait de répéter : « Avant tel jour je ne serai « plus. » Ses courtisans étonnés, affligés, se disaient l'un à l'autre que si la reine lui donnait un fils, ce bonheur tant désiré le relèverait; mais le 8 décembre 1542, elle accoucha d'une fille, — la célèbre Marie Stuart. Ayant appris que l'enfant nouveau-né était une fille, Jacques, frappé de nouveau dans ses plus vifs désirs, se tourna vers la muraille, s'éloignant ainsi de ceux qui lui avaient appris la triste nouvelle. « Que le d..... l'em- « porte! Cela finira comme cela a commencé. Le « royaume est venu avec une femme, il s'en ira « avec une femme. Fi!.....[1]. » Il voyait sa famille

[1] « De devil go with it! It will end as it began. » (Spotswood, p. 71. Knox, *Ref.*, p. 91.)

éteinte, la couronne perdue. D'autres Stuarts l'ont portée après Marie. L'Écosse et l'Angleterre en savent malheureusement quelque chose. Mais cette circonstance, — la privation d'un fils qui remplaçât les deux qu'il avait perdus, — fut un nouveau et dernier coup pour l'infortuné Jacques :

De douleur en douleur il traversait la vie.

Le cardinal se présenta au château; sa visite était naturelle en ce moment; toutefois ce prélat ambitieux, croyant la mort du roi prochaine, venait non pour le consoler, mais pour assurer sa position. Le roi, dans l'état grave où il se trouvait, ayant de la peine à entendre, le primat lui cria à l'oreille : « Sire, mettez ordre aux affaires du « royaume. Qui gouvernera pendant la minorité de « votre fille? Mes services vous sont connus, que « faudra-t-il faire? N'y aura-t-il pas quatre régents « et ne serai-je pas le principal? » L'habile prélat parvint à faire rédiger un document qui lui était favorable. Le roi s'éteignait. Mais le souvenir de Solway revenait encore sans cesse à son esprit et agitait ses derniers moments. « Fi! s'écriait-il, « Olivier a-t-il pris la fuite? Olivier est-il pris? Tout « est perdu! » Le 14 décembre 1542, à l'âge de trente-deux ans, six jours après la naissance de Marie Stuart, Jacques V rendit l'esprit. En le déshabillant on trouva dans sa poche la fameuse liste de proscription. Qu'en va-t-il advenir maintenant?

Jacques fut enseveli à Holyrood, le 8 janvier, et le cardinal qui l'avait poussé dans la voie funeste où il devait trouver la mort, présida à la cérémonie.

Ce prince, enlevé à la fleur de l'âge, mourut, non de maladie, mais d'un cœur brisé [1]. La tristesse de ce monde produit la mort. Il avait de l'esprit, mais un esprit peu cultivé, il était sobre quant à la table, mais on l'avait jeté dès son adolescence dans d'autres désordres dont il ne sortit jamais. On pouvait le voir, par l'hiver le plus âpre, à cheval nuit et jour, s'efforçant de surprendre les brigands dans leur retraite, et les pauvres avaient auprès de lui un accès facile. Mais réfléchissant peu, sans principes fermes, il était sans cesse ballotté entre les nobles et les prêtres, et le plus adroit de ces deux partis prenait facilement le dessus. Il avait fait beaucoup de mal et peut-être lui en avait-on fait encore plus.

[1] « Rege in ætatis flore non tam morbo quam mœroris vi extincto. » Buchanan, p. 515.)

CHAPITRE DOUZIÈME

RÉGENCE DU COMTE D'ARRAN. EMPRISONNEMENT DE BEATON. TRAITÉ DE PAIX AVEC L'ANGLETERRE.

(1542—mars 1543.

Les circonstances politiques et religieuses au milieu desquelles Jacques V avait été enlevé à l'Écosse, étaient si graves que les hommes les plus sages étaient effrayés et s'attendaient à voir éclater une tempête telle qu'on n'en avait jamais vu de semblable[1]. Un coup inattendu, vu la jeunesse du prince, avait frappé la nation. Les yeux fixés sur l'avenir, les nobles et le peuple s'entretenaient de leurs craintes et de leurs faibles espérances[2]. Dans la plaine, au milieu des Highlands, à Édimbourg, à Glasgow, à Stirling et dans les autres villes de l'Écosse, des hommes, le visage pâle, l'air inquiet, s'interrogeaient avec angoisse sur le sort réservé à leur pays. La honteuse défaite de Solway qui avait

[1] « Imminere videbatur tempestas quantam vix ulla proximorum sæculorum memoria... meminisset. » (Buchanan, p. 515.)
[2] « Multi pro sua cujusque spe aut metu varie disserebant. » (*Ibid.*

donné au roi le coup de la mort, avait rempli le peuple de douleur et de crainte. Les plus illustres seigneurs de l'Écosse, faits prisonniers par les Anglais, avaient été comme exposés à la vue du peuple de Londres. Ceux qui restaient en Écosse étaient divisés par d'implacables haines, par des sentiments religieux diamétralement opposés l'un à l'autre, et l'on s'attendait à voir éclater des discordes longtemps comprimées par la crainte qu'on avait du roi. Le cardinal et les évêques se livrant sans frein à leur esprit de domination allaient profiter de la mort de Jacques pour assujettir le peuple. Henri VIII, glorieux de la victoire inopinée qu'il venait de remporter, ne manquerait pas, maintenant que son neveu n'était plus, de faire valoir (et de quelle manière !) ses prétentions sur l'Écosse. Pour maintenir l'ordre dans le pays, il y avait une reine âgée de huit jours. Après elle, l'héritier de la couronne, Hamilton, comte d'Arran, n'était propre ni par ses vertus, ni par son esprit, ni par son courage à gouverner un peuple. Il y avait en Écosse bien des causes de ruines ; on y entendait de grandes lamentations. Une seule chose pouvait la sauver : l'Évangile.

Le roi étant mort, il parut à Beaton que les malheurs publics lui offraient une occasion favorable pour devenir le maître, assurer la victoire du parti français, abolir la Réforme et affermir l'empire du clergé. Puisque l'Écosse est abaissée, il va s'élever. Il fallait se hâter. Les nobles faits récemment prisonniers, et ceux qui étaient depuis longtemps exilés en Angleterre, allaient revenir. Le

cardinal savait qu'ils détestaient son asservissement au pape, son ambition, son arrogance, et il ne doutait pas qu'ils ne s'opposassent vivement à lui. Le comte d'Arran, héritier du royaume après Marie, était, il est vrai, en Écosse, et semblait appelé à lui tenir tête, mais le fier cardinal en faisait peu de cas. Il est sans ambition, disait-il, sans énergie, et tout son désir est de n'avoir rien à faire. Arran était d'ailleurs son proche parent, fils de l'une de ses tantes[1]. A peine le roi avait-il rendu le dernier soupir, que le cardinal alla hardiment à Linlithgow, vers la reine-mère, muni du document sur lequel il prétendait appuyer ses prétentions. « Bonjour, mi« lord, lui dit la reine qui ne connaissait encore « que la maladie grave de son mari ; le roi n'est-il « pas mort ? » Marie de Guise pensait que le premier prélat du royaume venait uniquement pour lui annoncer la mort du monarque. Mais la visite de Beaton avait un autre but. Sans perdre de temps il exhiba le testament du roi portant la nomination d'une régence composée du cardinal et des comtes d'Argyll, de Huntley et de Murray, le premier devant être le chef de ce conseil ainsi que le tuteur de l'enfant royal. Cet acte était généralement regardé comme ayant été extorqué au roi mourant ; plusieurs croyaient même que les agents du cardinal avaient conduit la main du roi mort, lui faisant faire un blanc seing que le cardinal avait ensuite rempli à sa volonté. Buchanan dit que le cardinal ayant gagné un prêtre nommé Balfour avait, avec son

[1] « Minime turbidus, ex amita cardinalis natus. » (Buchanan, p. 515.)

assistance, forgé un faux testament. Knox, Sadler, Lesley parlent de même[1]. Le cardinal fit proclamer à la croix du marché d'Édimbourg, le lundi après la mort du roi, l'acte prétendu qui faisait de lui le premier personnage du royaume.

Beaucoup d'Écossais furent indignés de cette conduite, et dirent hautement que la régence et la tutelle de la jeune Marie appartenaient à Hamilton, comte d'Arran, qui, étant le plus proche héritier de la couronne par sa grand'mère, fille de Jacques II, serait roi, disait-on, si la petite princesse venait à mourir; ses deux frères ne sont-ils pas morts dans leur enfance? La haine que l'on portait au cardinal, l'horreur qu'on éprouvait à vivre sous l'empire d'un prêtre, poussaient beaucoup de gens à soutenir la cause d'Hamilton. « La fortune s'offre à vous, « lui disaient-ils, ne la laissez pas échapper. » Le lord de Grange surtout pressait ce seigneur de soutenir ses droits; mais Arran, par défaut de caractère, était prêt à les abandonner. On arrêta enfin d'assembler la noblesse du royaume, pour qu'elle décidât à qui devait appartenir le gouvernement durant la minorité. Les nobles se réunirent au jour fixé. Le cardinal et les gens de son parti s'opposèrent de toutes leurs forces à ce que le gouvernement du royaume fût confié au comte d'Arran. « Les Hamilton, s'écriait-on, sont orgueilleux, « avares, faux, oppresseurs, cruels, meurtriers, « en un mot ce serait la perte de l'État. » Arran

[1] « Many affirm a dead man's hand was made to subscribe a blank. » (Knox, *Ref.*, p. 92.) « Conducto Balfurio sacrificulo mercenario falsum estamentum subjecit. » (Buchanan, p. 515.) Sadler *Papers*, I, p. 38. Lesley, *Hist.*, p. 169.

s'était en effet laissé dominer par des hommes peu honorables. Toutefois il demeura calme, méprisant ces outrages : « Dites-moi toutes les injures qu'il « vous plaira, répondit-il, mais ne me privez pas « de mon droit. Quels qu'aient été mes partisans, « nul n'a raison de se plaindre de moi. Je ne flatte-« rai pas mes amis quand ils font le mal; mais « avec la grâce de Dieu je m'efforcerai de corriger « leurs fautes. C'est pourquoi, milord cardinal, je « vous demande de nouveau, au nom de Dieu, de « ne pas me faire tort, en me privant du titre qui « m'appartient, avant que mon gouvernement ait « été mis à l'épreuve. » Ce discours toucha l'audience, et tous s'écrièrent qu'à moins de fouler aux pieds la crainte de Dieu et sa justice on ne pouvait se refuser à cette demande. Arran fut donc proclamé gouverneur de l'Écosse, en dépit de Beaton, et le palais, les trésors, les joyaux du roi et autres biens de la couronne lui furent remis par les officiers qui en avaient la charge. Ceci se passa le 10 janvier, quelques jours après la proclamation du cardinal.

Arran n'était, il est vrai, distingué ni par ses vertus, ni par son esprit, mais il était assez généralement aimé, comme le sont souvent les gens faibles. « Le comte d'Arran, écrivait lord Lisle à « Henri VIII, est un homme bon, doux, pieux, qui « aime à lire l'Écriture, mais malheureusement il a « des membres de sa famille qui le dominent, et « qui sont rusés, méchants[1]. » Jamais un régent

[1] *State papers*, V, p. 238, 240. Knox, *Ref.*, p. 32, 94.

n'avait été reçu avec tant d'amour et d'espérance, surtout parce qu'on était heureux d'être délivré du cardinal. Il va, pensait-on, réformer tout ce qui va mal dans l'Église et dans l'État, et ses premiers actes répondirent à cet espoir[1]. Cette prise de possession du pouvoir par Arran étonne, car il était aussi faible que Beaton était fort, et le plus faible est toujours écrasé, dit-on. Dans ce cas ce fut le contraire qui arriva. Mais plusieurs pensaient que ceci ne serait que passager. Arran était le pot de terre de la fable, Beaton le pot de fer, et l'on pouvait facilement prévoir lequel des deux briserait l'autre. Arran ne tarda pas à donner une preuve de sa trop grande débonnaireté. Au lieu de prendre des mesures pour soustraire le royaume à l'influence de Beaton, celui-ci lui ayant demandé d'être chancelier d'Écosse, il lui confia cette charge pour adoucir la disgrâce que l'Assemblée des nobles venait de lui faire subir[2]. Toutefois l'ambitieux cardinal ne garda pas longtemps cette place influente.

Plusieurs hommes éminents et pieux soutenaient la cause du comte d'Arran; l'un de ses premiers actes fut de prendre pour chapelain, à leur recommandation, deux ministres qui prêchaient purement l'Évangile. Un ancien dominicain, Thomas Guillaume, qui s'était fort distingué dans son ordre, ayant été converti par la Parole de Dieu avait déposé le capuchon; il fut appelé à prêcher à Édimbourg. La solidité de son jugement, la pureté de sa doctrine, la force de son éloquence, la clarté de

[1] Spotswood, p. 71. Buchanan, Knox.
[2] *State papers*, V, p. 250.

ses expositions scripturaires et une certaine modération dans la controverse attiraient la foule à ses prédications. Le régent lui adjoignit un autre ministre évangélique, John Rough. Entré à dix-sept ans dans un couvent, il avait été deux fois à Rome, et, vivement choqué de tout ce qu'il y avait vu, il avait embrassé la Réformation. Moins savant que Guillaume, il était plus simple et plus ardent contre la superstition et l'impiété et contre l'autorité du pape. Arran poussé par ses amis évangéliques envoyait ses fidèles ministres dans diverses parties du royaume. Parmi leurs nombreux auditeurs se trouva Knox et ce fut en entendant Guillaume que le grand réformateur commença à connaître la beauté de la vérité évangélique [1].

Mais tandis que ceux qui avaient le cœur ouvert à la vérité, accueillaient avec joie la parole des deux chapelains, les moines, les prêtres, et tous les amis de la papauté les attaquaient vivement. « Hé-« résie ! hérésie ! s'écriait un franciscain, nommé « Scot, Guillaume et Rough feront que le régent se « donnera au diable. » Et tous les moines et sacristains répétaient : « hérésie ! » Un nommé Watson, de la maison de l'évêque de Dunkeld, composa contre les chapelains et le régent, une ballade satirique, qui eut un grand succès. Le cardinal de son côté remuait ciel et terre et harcelait Arran pour qu'il imposât silence aux deux prédicateurs. « Tous « ces gens, dit Knox, croassaient comme des « corbeaux, ou plutôt hurlaient et mugissaient

[1] Knox, *Ref.*, p. 95. Spotswood, p. 72. Mc Crie, *Life of Knox*, p. 21. Edit. 1855.)

« comme les diables dans l'enfer. » Pour le moment, ces cris furent inutiles. La Parole divine prévalut.

Pendant que ces choses se passaient en Écosse, Henri VIII était fort occupé en Angleterre. La mort de Jacques l'avait frappé, et sa première pensée avait été que l'héritage devait lui revenir. Il unira les deux royaumes et ce sera pour toute la Grande-Bretagne un avantage merveilleux que d'être sous un seul gouvernement, — le sien. On arrêterait à cet effet le mariage de son fils Édouard âgé de cinq ans avec la jeune reine d'Écosse âgée de quelques jours. Il ne perdit pas de temps, et fit venir au palais de Hampton-Court, où il se trouvait alors, les plus notables des prisonniers écossais, peu de jours auparavant donnés en spectacle à la populace de Londres, les comtes de Cassilis et de Glencairn, les lords Maxwell, Fleming, Grey. Il leur exposa son projet. « Dieu, dit-il, vous offre l'occasion la « plus favorable pour établir la concorde et la paix « dans la Grande-Bretagne ; qu'il y ait un contrat « entre votre reine et mon fils. Je vous offre de « vous rendre la liberté, si vous vous engagez à « tout faire, pour que le régent et les autres nobles « d'Écosse consentent à ce mariage. » Ce projet plut fort aux seigneurs, car ils y voyaient un moyen sûr d'obtenir, non-seulement la liberté pour eux, mais une paix durable pour leur pays. Il fut convenu que la reine Marie épouserait le prince Édouard quand elle aurait dix ans. Après quoi, les nobles prisonniers partirent le 29 décembre pour aller en Écosse faire triompher leurs vues.

Henri ne se sentait pas assez sûr encore du succès, il voulait avoir la jeune reine en *ses mains*, et d'autres avec elle. Il ne se fiait pas à l'Écosse, sachant que facilement elle revirait de bord; il craignait l'habileté du cardinal. Il s'adressa en conséquence le 9 janvier au vicomte Lisle, lord gardien des frontières militaires de l'Angleterre. « L'essentiel est de « s'emparer de l'enfant, lui dit-il, de la personne « du cardinal, des principaux adversaires de notre « projet, ainsi que des forteresses et des forts les « plus importants[1]. » Les craintes de Henri n'étaient pas sans fondement; au moment de la mort de Jacques V, chacun craignait une guerre contre le roi très-puissant des Anglais. Mais les seigneurs écossais que Henri avait mis en liberté, arrivèrent le 24 janvier. Ils étaient accompagnés du comte d'Angus et de son frère, sir George Douglas, qui depuis longtemps subissaient en Angleterre la vie de l'exil. Ces seigneurs ne tardèrent pas à s'acquitter de la mission de Henri VIII. Ayant été admis dans le conseil, présidé par le régent, ils exposèrent la proposition de mariage entre les héritiers des deux couronnes. Le comte d'Arran, et la grande majorité des membres du conseil, se montraient favorables au projet du roi d'Angleterre, mais le cardinal appuyé par la reine-mère s'y opposait fortement. Rien à leurs yeux n'était plus dangereux pour l'Écosse, rien ne pouvait déplaire davantage à la France et à Rome; or Marie de Guise et Beaton étaient leurs

[1] « To get the child, the person of the cardinal, and of such as be chief letters of our purpose, and also of the chief holders and fortresses into our hands. » (*State papers*, V, p. 248.)

représentants. Plus le projet paraissait avoir chance d'être adopté par le conseil, plus le cardinal s'agitait et lui opposait une vive résistance. Il interrompait à tout moment les débats; il interpellait les autres membres, il les empêchait de parler et rendait ainsi impossible toute votation[1]. La majorité du conseil se souleva contre une conduite si antiparlementaire, qui ne lui permettait pas le libre exercice de ses droits. Les autres membres et surtout les Écossais venus d'Angleterre étaient indignés. Ceux-ci conçurent un dessein hardi qui ne fût venu à l'esprit d'aucun autre. Il faut profiter de l'insolence du cardinal, pour le mettre tout à fait de côté. On proposa que Beaton fût exclu de l'assemblée, et renfermé dans une chambre du palais, jusqu'à ce qu'on eût recueilli les suffrages, ce qui fut immédiatement voté et exécuté[2]. Quel coup pour ce pontife orgueilleux! Lui, le primat, le cardinal, le légat de Rome, le personnage, pensait-il, le plus important du royaume, se voir exclu du conseil et traité comme un prisonnier! Il ne devait même pas recouvrer de sitôt sa liberté. Jamais peut-être une assemblée ne frappa un coup si inattendu. Les seigneurs écossais étaient arrivés le 24 janvier, la délibération et l'exclusion du cardinal eurent sans doute lieu le 25 ou le 26. Ce prélat fut transporté dans la

[1] « Quum cardinalis non solum repugnaret, sed obturbando et alios interpellando, nihil decerni pateretur. » (Buchanan, p. 517.) Il nous paraît qu'il y a ici une erreur dans Buchanan quoique contemporain et historien éminent. Il place cette opposition du cardinal au mois de mars dans le parlement et il est évident qu'elle eut lieu le 26 janvier au plus tard.

[2] « Communi prope omnium consensu cardinalis in cubiculum seorsum seclusus est. » (Buchanan, *ibid.*)

prison de Dalkeith [1]. Les comtes de Huntley, Murray, Bothwell demandèrent sa liberté, en s'offrant comme caution, mais ils ne l'obtinrent pas. La votation eut lieu en faveur du mariage et de l'union avec l'Angleterre ; il ne restait plus qu'à la faire confirmer par le parlement.

Les seigneurs écossais revenus d'Angleterre, le comte d'Angus et son frère surtout, avaient appris pendant leur séjour à Londres à ne pas ménager les cardinaux et autres dignitaires romains. La présomption turbulente du cardinal dans le conseil avait été l'occasion de la mesure prise contre lui, mais ces seigneurs comprenaient parfaitement qu'il ne pouvait y avoir en Écosse de liberté religieuse et même civile, que si le cardinal était retenu captif. « On ne peut ôter à un fort et puissant tyran sa do« mination, dit Calvin, si on ne le dépouille pre« mièrement de ses armes, et si l'on n'amène une « force plus grande que la sienne ; jamais il ne « quittera la place de son gré [2]. » Sir George Douglas, frère d'Angus, se rendit à Berwick où se trouvait lord Lisle et lui fit remarquer, qu'en mettant en prison le cardinal, ils avaient donné une preuve certaine de leur activité. Lisle l'écrivit immédiatement au duc de Suffolk, beau-frère de Henri VIII [3]. Tous les amis de l'Évangile, et même le parti politique écossais regardèrent cet acte comme une grande délivrance. Beaton ne fut pourtant pas remis à Henri VIII, comme celui-ci l'avait demandé.

[1] Voir *State papers*, V, p. 242 n.
[2] Calvin, *Harm. de Matth.*, XII, 29.
[3] *State papers*, V, p. 249.

On ne peut s'imaginer l'effet que cet acte audacieux produisit en Écosse. Les évêques et les prêtres à l'ouïe de ce fait extraordinaire furent hors d'eux-mêmes. Tout le clergé, frappé d'horreur, agit immédiatement comme si l'Écosse avait été mise à l'interdit par le pape. Les églises furent fermées, les actes religieux furent suspendus, les prêtres se refusèrent à toute fonction. On eût dit que, quelque crime affreux ayant été commis, la nation entière était excommuniée. Un voile funèbre couvrait l'Écosse. Le clergé romain accusait ceux qui avaient mis la main sur le cardinal, non-seulement d'injustice mais de sacrilége. Le peuple, docile en quelques lieux à la voix de ses prêtres, et même plusieurs lords criaient avec les autres. Argyll quittait Édimbourg pour se rendre dans ses possessions et rassemblait son clan. Lord Lisle écrivit à Londres le 1er février : « Depuis que le cardi-
« nal a été pris, nul en Écosse ne peut obtenir d'un
« prêtre de dire la messe, de baptiser ou de faire
« un service funèbre[1]. »

Le parlement devait s'ouvrir à Pâques ; le moment approchait. Au lieu d'un il y en eut pour ainsi dire deux. Le parti de l'opposition, les comtes de Huntley, Argyll, Murray, Bothwell, un assez grand nombre de barons, de chevaliers, d'évêques et d'abbés se réunirent à Perth une semaine avant le jour de la convocation, et, ayant rédigé certains articles, les envoyèrent au régent et à son conseil par l'évêque d'Orkney et sir John Campbell, oncle du comte

[1] « No priest to sing masse, to christen, or bury. » (*Ibid.*)

d'Argyll. Que le cardinal, disaient-ils, soit mis en liberté, que le Nouveau Testament soit interdit, que le régent nous consulte dans toutes les affaires du royaume, que l'on envoie au roi d'Angleterre d'autres ambassadeurs chargés d'une autre mission que celle qui a été arrêtée. Le régent, sur l'avis de son conseil refusa d'accorder « des demandes si déraisonnables. » Puis immédiatement après un héraut d'armes fut envoyé à Perth, pour sommer les lords qui s'y trouvaient de venir, sous peine de trahison, à Édimbourg, remplir leurs devoirs. Cette citation fit effet. Le comte Murray, les évêques et abbés arrivèrent la veille de l'ouverture du parlement. Les autres lords s'y rendirent plus tard. Argyll seul demeura dans ses terres; toutefois ses deux oncles l'excusèrent pour cause de santé [1].

Le parlement s'ouvrit le lundi 12 mars. L'assemblée était nombreuse, car tous en avaient compris l'importance. « Ce parlement, dit le comte d'Angus, « est le plus *substantiel*, qui ait jamais été vu en « Écosse, les trois États y sont fortement représen- « tés et la multitude des assistants est telle qu'il « serait impossible aux deux villes d'Édimbourg et « Leith d'en loger davantage. » La première résolution de cette importante assemblée approuva le mariage du prince Édouard et de la petite reine Marie, et donna pouvoir aux ambassadeurs de traiter à cet égard avec l'Angleterre [2]. La seconde résolution (mardi) fut la confirmation du comte d'Ar-

[1] *State papers*, V, p. 262-264. Angus à Lisle.

[2] The mariage of the said queen and to contract the same by their said ambassadors. » (*Ibid.*)

ran comme régent. Le mercredi, le comte d'Angus et son frère furent réintégrés dans les honneurs et les biens dont ils avaient été privés pendant leur exil de quinze années. Le jeudi, la plus importante de toutes les résolutions de ce corps devait être présentée et débattue.

Lord Maxwell, celui que la sottise de Jacques V avait privé du commandement dans l'affaire de Solway, était connu généralement comme « un homme « bien intentionné pour la Parole de Dieu. » Il n'avait pas professé hautement la doctrine évangélique pendant que le cardinal jouissait du pouvoir suprême, mais son séjour en Angleterre, quoique court, lui avait fait prendre une marche plus décidée. Il se leva et présenta un bill portant « que « tous les sujets du royaume puissent lire les sain- « tes Écritures dans la langue vulgaire. » Le débat s'engagea aussitôt. Dumbar, archevêque de Glasgow, qui, depuis l'emprisonnement du cardinal, était devenu chancelier du royaume, déclara s'opposer à cette motion en son nom et au nom de tous les prélats, au moins jusqu'à l'époque où un concile provincial de tout le clergé d'Écosse aurait décidé la question. — « Pourquoi, répondirent les « amis des Écritures, ne serait-il pas permis à ceux « qui ne comprennent pas le latin de lire cette Pa- « role du salut dans la langue qu'ils comprennent? « Les Latins la lisent bien en latin; les Grecs en « grec, les Hébreux en hébreu. — L'Église, répon- « dirent les prêtres, a défendu de lire les livres « saints en quelque langue que ce soit, sauf ces « trois-là. — Quand cette défense a-t-elle été faite?

« reprirent les amis de l'Évangile. Christ n'a-t-il « pas commandé que sa Parole fut prêchée à *toutes « les nations?* Et pour cela ne faut-il pas qu'elle soit « traduite dans la langue qu'elles comprennent? Et « s'il est légitime de prêcher la Parole en toutes « langues, pourquoi ne le serait-il pas de la lire dans « toutes les langues?[1] Cela est nécessaire afin que « le peuple puisse selon le commandement de l'A- « pôtre, *discerner les esprits.* »

Les prélats se voyant battus déclarèrent que l'on pourrait, il est vrai, lire l'Écriture sainte dans la langue vulgaire, mais que la traduction devait être bonne. Alors quelques membres de l'assemblée présentèrent aussitôt aux prêtres des exemplaires de l'Écriture sainte qu'ils sortirent de leurs poches, et leur demandèrent d'indiquer les fautes qu'ils y trouvaient. Les prélats fort embarrassés se mirent à chercher, à feuilleter le livre, l'ouvrant au commencement, à la fin, partout, prenant toute la peine imaginable pour trouver quelque erreur; mais ils ne trouvaient rien. A la fin, « voici, dit l'un, voici un pas- « sage répréhensible, on a mis ici *amour* à la place de « *charité.* — Quelle différence y a-t-il, leur répon- « dit-on, entre ces deux expressions? Vous ne com- « prenez pas, semble-t-il, le mot grec ἀγάπη. » — « Les prêtres restèrent muets devant le mot grec[2]. »

Alors les députés des bourgeois et une partie de ceux de la noblesse demandèrent « que la lecture demandée fût permise, ainsi que celle des traités

[1] « Why shall it not be lawfull to read it and to hear it read in all tongues. » (Knox, *Hist. of the Ref.*, p. 98.)
[2] Knox, *Hist. of the Ref.*, p. 99.

chrétiens, jusqu'à ce que le clergé donnât une traduction meilleure de la Bible. Les prélats résistèrent encore, mais, à la fin, réduits au silence, ils se rendirent, et il fut décidé par acte du parlement que « tout homme et toute femme était libre de lire la « sainte Écriture dans sa propre langue, c'est-à-dire « dans la langue anglaise et que tous les actes con« traires étaient abolis. » Ce bill, qui passa le 15 mars, fut proclamé le 19 et envoyé dans tout le royaume par ordre du régent. Aussitôt les prêtres se mirent tous à crier contre lui comme étant le patron de l'hérésie[1].

Ceci est le premier acte public, fait en Écosse en faveur de la liberté religieuse. La victoire, dit Knox, que Jésus-Christ remporta alors contre les ennemis de la vérité, n'était pas de peu d'importance. La trompette évangélique donna aussitôt un son distinct, de Wigton jusqu'à Inverness, du sud jusqu'au nord. Une grande consolation fut donnée dès lors à toutes les âmes, à toutes les familles qui n'avaient pu jusqu'alors lire la prière du Seigneur et les dix commandements en anglais sans être accusés d'hérésie. La Bible, longtemps cachée dans quelque coin reculé, fut placée ouvertement sur la table des hommes pieux et instruits. Ce n'était pas que le Nouveau Testament ne fût déjà très-répandu, mais plusieurs de ceux qui le possédaient s'en étaient montrés indignes, n'en ayant pas lu dix versets par crainte des hommes.

Ils sortaient alors leur Nouveau Testament, en

[1] Knox, *Ref.*, p. 100. Spotswood, p. 72. Petrie, *Church Hist.*, p. 182.

donnaient un coup[1] sur la joue des amis qui les entouraient. « Tiens, disaient-ils, ce livre est resté « caché sous mon lit, pendant ces dix dernières an« nées. » D'autres, au contraire, criaient avec joie : « Oh ! que j'ai été souvent en danger pour ce pré« cieux volume ! que de fois je suis sorti de mon lit, « à minuit, tout doucement, de peur que ma femme « ne s'en aperçût, afin de le lire secrètement dans « cette heure solitaire et silencieuse ! » Quelques-uns, tirant parti de tout, faisaient grand bruit de leur joie, afin de faire ainsi la cour au régent, que l'on regardait alors comme le plus fervent protestant de l'Europe. « Mais, en général, ajoutent les historiens, « la connaissance de Dieu fut admirablement accrue « par de saintes lectures, et le Saint-Esprit fut ré« pandu en grande abondance parmi les hommes « simples de cœur. » En même temps plusieurs écrits furent publiés en Écosse destinés à dévoiler les abus de l'Église romaine, d'autres arrivèrent d'Angleterre. Cet acte important du parlement ne fut jamais révoqué.

Tandis que des mesures salutaires étaient prises en Écosse, l'alliance de ce pays avec l'Angleterre semblait s'affermir, et, si l'on ne pouvait pas en attendre une réformation tout évangélique, elle devait rompre cependant les liens qui attachaient l'Écosse à Rome. L'après-midi du dimanche 18 mars, lendemain du jour où les séances du parlement avaient pris fin, arriva sir Ralph Sadler, envoyé d'Henri VIII, qui se rendit le soir même à Holyrood

[1] « They would chop their familiars in the cheek with it. » (Knox *Ref.*, p. 100.)

et apprit du régent les résolutions qui venaient d'être prises. Il était chargé de conclure l'affaire du mariage entre Édouard et Marie, ainsi que le projet d'une alliance perpétuelle entre les deux pays[1]. Sadler qui s'y employa de toutes ses forces s'aperçut bientôt que les Écossais n'iraient pas aussi loin que son maître. « Je crois, écrivait-il le 27 mars, « que tous les nobles, tous les laïques de ce royaume « désirent le mariage et être avec nous en parfaite « amitié, prêts à abandonner leur alliance avec la « France. Mais ils s'exposeraient plutôt aux dangers « les plus extrêmes que de se soumettre à l'Angle« terre. Ils veulent que leur royaume soit libre, et « entendent vivre conformément à leurs lois et cou« tumes[2]. Ce n'était pas ce qu'entendait Henri. Après la mort de la jeune princesse, les Tudor, selon lui, hériteraient de son royaume[3].

L'alliance fut toutefois conclue et, le 1er juillet, le comte de Glencairn, sir G. Douglas, Learmouth et Balnaves signèrent pour l'Écosse à Greenwich, le traité de mariage et de paix. Le 25 août, ce traité fut lu solennellement dans l'abbaye de Holyrood, signé, scellé, approuvé par le régent et les nobles. La reine devait rester en Écosse jusqu'à l'âge de dix ans; elle se rendrait alors en Angleterre pour son éducation. Trois seigneurs écossais seraient donnés en otages à Henri, et, en confirmation de cette alliance, une hostie fut rompue suivant une coutume

[1] « Affuit R. Sadlerius, eques ab Anglo legatus, qui nuptias et pacem publicam procuraret. » (Buchanan, p. 517.)

[2] « They would have their realm free. » Sadler to Parr. (*State papers*, V, p. 271.)

[3] *State papers*, V, p. 279. Henry VIII to Sadler.

romaine entre le régent et sir R. Sadler représentant de Henri VIII. Ils en reçurent et en mangèrent chacun la moitié comme signe de leur unité, et gage de leur fidélité. Singulière manière de conclure une alliance qui avait pour but d'anéantir les superstitions romaines. On proclama partout ce traité, comme base de concorde perpétuelle, mais l'union des deux peuples avait encore bien des orages à traverser.

CHAPITRE TREIZIÈME

BEATON SORT DE PRISON ET S'EMPARE DU POUVOIR. — LE TRAITÉ EST ROMPU. — NOUVELLES PERSÉCUTIONS.

(Mars 1543 — été de 1544.)

Tout allait bien cependant en Écosse, et l'on ne demandait que la continuation de ce bien-être. Il n'y avait rien dans la cour du régent que l'œil le plus sévère pût réprouver ; et il mettait tant de modération dans le gouvernement que l'on n'entendait pas une seule plainte sur son administration. Arran était aussi respecté et obéi qu'un roi eût pu l'être. Chacun se promettait une vie tranquille, quand un coup de vent renversa tout.

Il y avait un parti qui était plein de colère. L'alliance de l'Écosse avec l'Angleterre, l'emprisonnement du cardinal, la régence d'Arran, la liberté accordée aux saintes Écritures, tout cela remplissait d'émotion et d'horreur les amis de la papauté, à Rome, en France, en Écosse. Le comte de Lennox était arrivé de Paris, pour soutenir en Écosse le parti français, et se flattait d'être fait régent et même d'épouser la reine douairière. Le pape avait

envoyé en Écosse le légat Marco Grimani avec ordre de se joindre au cardinal, au comte de Lennox et à tous les autres adversaires d'Arran, de fulminer des anathèmes, et d'employer tous les autres moyens qu'il pourrait imaginer pour renverser le régent et élever le cardinal[1]. Grimani et Lennox pensaient trouver les matières toutes prêtes, en sorte qu'il leur fût facile d'y mettre le feu. Ils ne se trompaient pas entièrement ; les ultramontains d'Écosse étaient « enragés » contre le régent et les lords d'accord avec lui[2]. Leur plan était de mettre en liberté le cardinal, qui se rendrait avec les gens de son parti à Linlithgow, s'emparerait de la jeune reine et déposerait le régent.

Lennox et Grimani n'étaient pas seuls arrivés du continent. Deux prêtres écossais, qui avaient vécu longtemps en France et s'y étaient imbus du catholicisme romain le plus foncé, abordèrent en Écosse au mois d'avril et devaient faire plus que tous les autres, peut-être, pour la restauration de l'ultramontanisme. C'étaient John Hamilton, abbé de Paisley, frère naturel du régent, et maître David Panter[3], qui fut plus tard évêque de Ross. On parlait de leur science, de leur humilité, de leur religion, et l'on pensait que leur arrivée serait d'un grand secours à l'Église de Dieu[4]. « Ils vont

[1] « With his fulmination of cursing and all other means that he shall be able to excogitate. » (*State papers,* V, p. 286.)

[2] « The papist's raged against the governor and the lords. » (Knox, *Ref.*, p. 108.)

[3] « Hamilton, abbas Passerensis et David Panitarius. » (Buchanan, lib. XV, an. 1543.) David Panter (Spotswood), David Panteyr (Knox).

[4] « Great esperance there was that their presence should have been comfortable to the kirk of God. » (Knox, *Ref.*, p. 105.)

« bientôt monter en chaire, disait-on, et prêcher « purement Jésus-Christ. »

L'abbé de Paisley fut reçu dans l'intimité du régent; il pouvait lui parler à toute heure, et entreprit d'abattre pièce à pièce les sentiments évangéliques d'Arran et de rompre ses liens avec l'Angleterre. Il fallait avant tout se débarrasser des deux chapelains évangéliques. Les deux prêtres commencèrent donc aussitôt après leur arrivée à déprécier la prédication de Guillaume et de Rough. L'abbé de Paisley y trouvait toujours quelque chose à redire. « Les discours « sont hérétiques, scandaleux, » disait-il à son frère, et celui-ci, faible de sa nature, se laissa prendre. Guillaume reçut l'ordre de mettre fin à ses sermons et partit pour l'Angleterre. Rough fut envoyé prêcher à Kyle, où il y avait, de vieille date, des amis de la Bible. Ce n'était pas assez. Le régent était entouré d'hommes de jugement et d'une vraie piété, qui avaient contribué à la prospérité et à la paix générale, il fallait aussi les éloigner. Quelles terreurs, quelles promesses, « quelles boîtes pleines d'enchantement, » dit Knox, les deux prêtres avaient-ils apportées de France, nul ne saurait le dire. Quoi qu'il en soit, on se débarrassa des uns par des expédients artificieux, des autres par des insinuations perfides. « Si vous « restez, il y va de votre vie, » leur disait-on. En même temps les partisans du clergé qui s'étaient jusqu'alors éloignés de la cour s'y jetèrent à ailes déployées, *comme des corbeaux sur un cadavre*[1]. Un jour qu'il y avait grand monde à Holyrood, et que le

[1] « Repaired to the court as ravens to the carrion. » (Knox, *Ref.*, p. 107.)

régent se trouvait à la fois entouré et des fidèles serviteurs qui avaient bien mérité de l'Écosse et des partisans fanatiques du cardinal, l'un de ces derniers s'écria de manière à ce qu'Arran et tous les assistants pussent l'entendre : « Le lord régent et ses amis ne « seront jamais en paix et à leur aise que l'on n'ait « pendu une douzaine de ces coquins qui abusent « de sa faveur[1]. » Dès lors on vit ceux dont les travaux avaient été si utiles à l'Écosse, Durham, Barthwick, Bothwell, le laird de Grange, Balnaves, Ballanden[2], sir David Lindsay, s'éloigner de la cour, tandis que celui qui les avait menacés du gibet reçut une pension pour son audacieuse parole.

La mise en liberté du cardinal ne pouvait plus être éloignée. Emprisonné à Dalkeith le 26 janvier, il avait été transféré à Setoun, puis au château de Blackness, sur le Forth, et finalement à Saint-André, dont il était l'archevêque; là, il fut délivré sur la demande en particulier de la reine-mère, qui n'avait cessé d'intercéder pour lui[3]. Une fois libre, cet homme arrogant, irrité de l'affront qui lui avait été fait, ne pensa plus qu'à ressaisir le pouvoir et à relever la cause de la papauté.

Ayant des communications fréquentes avec Marie de Guise, il s'indignait avec elle des faveurs concédées aux nobles écossais revenus d'Angle-

[1] « Till that a dozen of them knaves that abuse his grace be hanged. » (*Ibid.*)

[2] Spotswood écrit : Ballanden ; Knox : Ballantyne.

[3] *State papers*, V, p. 242. — Spotswood, p. 73. L'édition de Knox (D. Laing) dit dans une note, p. 97 : « He at last obtained permission to go to his own castle of St Andrews, under the guard of George fifth lord *Seaton*. » Mais le texte de Knox, p. 57, dit : « Was put first in Dalkeith, after in *Seatoun*. »

terre, qui avaient passé de l'exil aux positions les plus influentes. Ils résolurent de tout faire pour rétablir l'alliance avec François I[er] et le pape. Le cardinal gagna entièrement le comte de Bothwell, les lords Home, Backlaigh et d'autres. Il engagea ceux d'entre eux qui étaient sur la frontière à faire des incursions sur le territoire anglais. Il réunit, le 6 juillet, à Saint-André, les comtes de Lennox, Argyll, Huntley, Bothwell, lord Home et les autres nobles et gentilshommes favorables au pape, et ils arrêtèrent dans ce colloque de s'opposer au régent qui, au lieu d'exécuter leurs conseils, ne pensait qu'à favoriser l'opinion hérétique[1].

En même temps Beaton trouva moyen d'avoir des entrevues secrètes avec le frère du régent, qui tenait tout alors dans ses mains, car le bâtard avait autant de force de caractère que le fils légitime en avait peu. Le cardinal ne se bornait pas à intriguer en hauts lieux, il avait à cœur de gagner la multitude et employait toutes les intrigues imaginables pour y parvenir[2]. Croyant enfin avoir bien établi sa position, soit en haut, soit en bas, le cardinal convoqua le clergé à Saint-André. L'évêque, abbé et primat, exposa dans cette assemblée tous les dangers dont l'Écosse était menacée. « Pour les « éloigner, dit-il, contribuez largement de votre « bourse, excitez tous vos amis à faire de même. « Dites-leur qu'il s'agit de leurs propriétés, de leurs

[1] « He took no heed to them but to *new opinions of heresy.* » (*State papers*, V, 322.)

[2] « The cardinal ceased not to traffic with such of the multitude as he might draw to his faction. » (Knox, *Ref.*, p. 108.)

« vies. Bien plus, s'écrie-t-il, il s'agit de prévenir la « ruine qui menace l'église universelle du Pape[1]. » Le clergé lui déclara qu'il mettrait tous ses moyens à sa disposition et arrêta de faire une collecte générale. « Le cardinal, écrivait l'ambassadeur Sadler « à lord Parr frère de la reine d'Angleterre, le « cardinal a soulevé le royaume presque tout en« tier contre le régent[2] et il ne pense qu'à mettre « la discorde entre l'Angleterre et l'Écosse. » En même temps les moines prêchaient avec violence contre l'union avec l'Angleterre, et la population, excitée par eux, s'agitait, se soulevait, menaçait ceux qui étaient opposés à l'Église romaine et insultait même l'ambassadeur d'Angleterre. Des plaisants l'accablaient, lui et sa suite, de paroles outrageuses. Mais l'envoyé de Henri VIII, sachant que l'important pour son maître était de réussir, supportait patiemment ces indignités, de crainte d'amener une rupture.

L'Écosse devant donner à l'Angleterre des otages pour la sûreté de l'exécution des traités, le cardinal s'y opposait de toutes ses forces, non-seulement auprès des hommes de son parti, mais aussi auprès de ceux du parti contraire. Il faisait de magnifiques promesses aux parents, aux amis des otages désignés, pour qu'ils s'opposassent à ce qu'on les livrât à l'Angleterre. Le régent était travaillé dans le même sens. Le jour où ces seigneurs devaient

[1] « Imminentem universæ papanæ Ecclesiæ ruinam averteret. » (Buchanan, p. 518.)

[2] « The cardinal here hath stirred almost this whole realm against the governour. » (*State papers*, V, p. 321. Edimbourg, 20 juillet 1543.)

être remis à l'ambassadeur d'Angleterre, celui-ci se rendit vers le régent et, après s'être plaint des injures auxquelles il se trouvait exposé, il réclama les otages. Le régent déclara que les auteurs des outrages dont Sadler se plaignait seraient punis. « Quant aux otages, ajouta-t-il, l'autorité dont je « suis investi est de telle nature que si j'ai des « droits sur les sujets de la reine, ils en ont aussi « sur moi. Vous êtes témoin de l'immense agita- « tion que le cardinal a suscitée[1]. Tous mes plans « sont bouleversés ; et, emporté par la puissance de « la fureur publique, je ne puis plus répondre de « rien[2]. » Arran n'était pas en effet de force à soutenir la tempête suscitée par le cardinal. Esprit faible, il cédait à la violence de ceux qui avaient de fortes convictions. Sadler, indigné de ce refus, fit sommer les Écossais qui avaient été menés captifs en Angleterre, de retourner dans leur prison, comme ils s'y étaient engagés en cas de violation du traité. Kennedy, comte de Cassilis, tint seul sa parole : il partit pour Londres malgré les sollicitations de ceux qui l'entouraient[3]. Henri, touché de cet acte de bonne foi, le renvoya en Écosse avec ses deux frères, qui étaient restés comme otages. Ceci est un beau trait de la part de ce prince.

La réaction cléricale devenait toujours plus énergique. A la suite du colloque du 6 juillet, les nobles hostiles au régent réunirent des troupes et, le

[1] « Tanta seditione quantam ipse vides a cardinale excitata. » (Buchanan, p. 518. Spotswood, p. 73.)

[2] « Vi publici furoris abreptus. » (Buchanan, p. 519.)

[3] « Recta Londinum, multis reclamantibus, est profectus. » (Buchanan, p. 519.)

21 juillet, à la tête de dix mille hommes, ils arrivèrent à Leith, port d'Édimbourg. Au même moment, Arran, le comte d'Angus, lord Maxwell et leurs amis étaient à Édimbourg même, à la tête de leurs hommes d'armes. Des deux côtés l'animation était égale; on eût dit deux nuées électriques, dont la foudre allait s'échapper avec une violente détonation. Toutefois, les deux troupes ennemies restèrent immobiles cinq à six jours. « Quelle sera la « fin de ceci, écrivait Sadler à lord Parr, je ne « puis le dire, mais mon avis est qu'ils ne se bat- « tront pas malgré toutes leurs vanteries[1]. » En effet, ils ne se battirent pas.

Les deux reines étaient au palais de Linlithgow, où la jeune Marie était née. Le régent et le cardinal prétendaient l'un et l'autre qu'elles étaient de leur parti, mais toutes les sympathies de la reine-mère étaient avec le cardinal. Celui-ci, accompagné du comte d'Argyll, de Huntley, de Bothwell et de plusieurs évêques, se rendit à Linlithgow. Ne croyant pas que les princesses y fussent en sûreté, il les engagea à se rendre avec lui à Stirling, ce qu'elles firent. Ces seigneurs parlaient tout haut entre eux et avec la reine de déposer le régent pour cause de désobéissance à leur sainte mère l'Église, ce qui effrayait fort Arran. En même temps il était persécuté par l'abbé de Paisley, son frère naturel. « Comprenez, disait ce dernier, le danger « auquel vous vous exposez en permettant que l'au- « torité du pape soit affaiblie. C'est sûr elle que la

[1] « They will not fight for all their bragges. » (*State papers*, V, p. 323.)

« vôtre repose. » Et comme Arran craignait la colère de Henri VIII, Paisley éleva bien haut la puissance du roi de France et les grands avantages qu'offrait son alliance. Mais par-dessus tout il insistait sur ce qu'il devait se réconcilier avec l'Église, « hors de laquelle, répétait-il, il n'y a point de sa-« lut. » Le pauvre régent, faible, inconstant, très-peu affermi dans la foi évangélique, hésitait entre le désir de suivre les conseils de son frère et la honte qu'il y aurait à abandonner son parti et à céder le pas au cardinal ; il flottait entre le pape et l'Évangile, entre la France et l'Angleterre. Son irrésolution le tourmentait; il éprouvait des angoisses douloureuses. L'abbé ne cessait de lui répéter : « Qu'allez-vous faire? Voulez-vous donc vous dé-« truire vous-même et votre maison pour jamais?[1] » Il n'hésita plus. Battu de tous côtés par des flots contraires, sentant que ses forces étaient inférieures à celles de ses adversaires, enveloppé des filets du cardinal qui désirait le gagner par l'épouvante plutôt que de le soumettre par les armes, abandonné de plusieurs nobles, privé de la faveur du peuple qui était choqué de sa faiblesse, fort affaibli dans l'estime des siens et avili aux yeux des Anglais, le malheureux fit le saut fatal. Neuf jours après la ratification de l'alliance avec l'Angleterre, six jours seulement après avoir publié une proclamation contre le cardinal, Arran s'échappa en secret du palais d'Holyrood, se rendit à

[1] « What will ye do? Ye will destroy yourself and your house for ever. » (Knox, *Ref.*, p. 109.)

Stirling le 3 septembre, et se jeta dans les bras de son cousin Beaton.

Ce n'était pas tout, il était aussi décidé à se jeter dans les bras du pape ; seulement il désirait ne pas le faire avec trop d'éclat, croyant diminuer ainsi l'infamie de cette honteuse action, dit Buchanan. Le couvent des franciscains fut choisi à cet effet[1]. La reine-mère s'y rendit; c'était pour une Guise une délicieuse jouissance dont Marie n'eût pas voulu se priver. Quelques courtisans dévoués à Rome firent de même, et là, dans le jour sombre de la chapelle, cet homme faible dont on avait attendu le triomphe de la Réformation en Écosse, s'imaginant faire une action secrète, se mit à genoux devant l'autel, confessa humblement sa faute, foula aux pieds les serments qu'il avait faits à l'Écosse et à l'Angleterre, renonça à la profession évangélique de Jésus-Christ, se soumit au pape et reçut du cardinal l'absolution[2]. Les spectateurs triomphaient de l'abaissement d'Arran. Le malheureux resta bien régent de nom, mais il n'eut plus, dès lors, que le simulacre du pouvoir, ayant lui-même pour régent monseigneur le cardinal. Ne possédant plus que l'ombre de son autorité, il tomba dans le mépris, et ceux mêmes auxquels il avait tout sacrifié n'avaient pour lui aucune estime. *Celui qui veut sauver sa vie la perdra.*

Le bruit de son parjure se répandit aussitôt. Peu

[1] « Ut infamia flagitii minueretur ad vulgus, non propalam, sed in æde Franciscanorum... sententiam suam prorex mutavit. » (Buchanan, p. 521.)

[2] « He received absolution, renounced the profession of Christ Jesus his holy Evangel. » (Knox, *Ref.*, p. 109.)

de personnes en furent étonnées, mais un grand nombre en furent irritées. « Je ne puis croire, lui « écrivit l'ambassadeur d'Angleterre, les rapports « que l'on me fait, à votre égard, et qui porteraient « une grave atteinte à votre honneur. Je me rap« pelle vos serments, vos promesses solennelles; « je ne doute donc pas que vous ne remplissiez « fidèlement les devoirs qu'un prince chrétien a « envers Dieu. Toutefois, je vous prie de me faire « connaître l'exacte vérité, afin que je puisse in« former le roi, mon maître, avant qu'il reçoive de « sinistres informations qui altéreraient grande« ment l'affection et l'estime qu'il vous porte [1]. »

Une autre cérémonie suivit celle de l'abjuration, ce fut le couronnement de la petite reine, qui eut lieu le 9 septembre avec de grandes pompes. L'alliance de l'Écosse avec la France fut resserrée et de nouvelles promesses furent faites à François Ier. Le cardinal inaugurait ainsi son règne avec éclat et, en posant la couronne sur la tête d'une petite fille, il se disait qu'il n'avait pas du moins à craindre que l'enfant s'avisât de contrecarrer ses desseins [2].

Henri VIII était consterné. L'abjuration du régent et l'évolution politique qui l'accompagnait renversaient ses plans les plus chers; mais la ratification du traité fait avec lui était si récente, qu'on pouvait se demander si toute cette affaire de Stirling n'était pas une faute passagère causée par la faiblesse d'Arran. Il ordonna donc à son ambassadeur de faire tous

[1] *State papers*, V, p. 333. 8 sept. 1543.
[2] « At that time was our queen crowned. » (Knox, *Ref.*, p. 109.)

ses efforts pour que le régent revînt à ses premiers desseins. Il lui paraissait impossible qu'il agît d'une manière si folle, si déshonnête, si cruelle, si impitoyable pour le royaume d'Écosse, que non-seulement il se privât de tous les avantages qui lui étaient offerts, mais encore qu'il livrât son pays au fer et au feu, à tous les malheurs d'une guerre terrible. Toutes ces représentations faites par Sadler furent inutiles. Alors, indigné de ce parjure et de cet outrage, Henri rappela son ambassadeur, déclara la guerre à l'Écosse, fit saisir les nombreux navires écossais qui se trouvaient dans ses ports, jeta en prison les marins et les marchands et envoya son héraut déclarer aux Écossais « qu'ils avaient traité « avec un homme d'honneur qui ne souffrirait pas « que leur déloyauté restât impunie, et que son pou- « voir était, par la grâce de Dieu, suffisant pour leur « faire sentir leur faute. Craignez, leur dit-il, que « la main de Dieu ne s'étende sur vous et ne vous « châtie. » La guerre, la guerre à feu et à sang, voilà ce que Henri dans son courroux destinait à l'Écosse. « Vous détruirez le château d'Édimbourg, « dit-il, vous brûlerez et saccagerez la capitale, « le palais d'Holyrood, Leith et les villages envi- « ronnants. Vous passerez au fil de l'épée hommes, « femmes et enfants sans exception. Vous détruirez « Saint-André de manière à ce qu'il n'en reste pas « pierre sur pierre. » Les colères de Henri étaient terribles. Mais rien ne pouvait effrayer le présomptueux cardinal. Quand il apprit que les marchands et les marins écossais étaient emprisonnés, Beaton sourit, et dit en plaisantant : « Quand nous aurons

« conquis l'Angleterre nous dédommagerons les « marchands[1]. »

Quand le cardinal était sorti lui-même de prison, ses yeux étaient tombés sur deux hommes qui le gênaient : l'un était le régent et il s'en était débarrassé en devenant son maître, l'autre était le comte de Lennox, redoutable par son rang et ses prétentions, qui même avait cru pouvoir épouser la reine-mère. Mais Marie de Guise était, comme tous les siens, fanatique de Rome, et, à la demande du cardinal, elle pria le roi de France de rappeler Lennox sous quelque bon prétexte, ajoutant que son séjour en Écosse pouvait troubler la paix. Lennox s'aperçut qu'on se jouait de lui ; tout aussi versatile qu'Arran mais plus habile, voyant qu'il avait perdu la faveur de la France, il offrit ses services au roi d'Angleterre qui les accepta avec empressement. On le regarda alors comme le chef du protestantisme écossais. Les deux seigneurs les plus importants de l'Écosse avaient fait ce qu'on appelle vulgairement chassé-croisé : le patron des protestants était devenu papiste et l'homme de la cour de François Ier devenait protestant. Au lieu de la fille des Guises, il épousa la nièce de Henri VIII, lady Marguerite Douglas. Voilà comment les gens du monde arrangent les choses. La religion évangélique n'avait pas perdu beaucoup en perdant Arran et n'avait pas gagné davantage en acquérant Lennox. Ces hommes n'étaient mus que par des intérêts politiques, et le protestantisme d'Écosse plus

[1] *State papers*, V, 386, 851. Buchanan, p. 524. *Bible Annals*, II, p. 529. Knox, *Ref.*, p. 110.

qu'aucun autre devait rejeter ces mélanges honteux de Christ et de Bahal, et n'avoir qu'un roi : Jésus-Christ.

Le cardinal, triomphant sur toute la ligne, se mit aussitôt à l'œuvre qu'il avait le plus à cœur : écraser la Réformation. La loi qui autorisait la lecture de l'Écriture sainte avait porté ses fruits et, « en diverses parties de l'Écosse, dit le chroniqueur, les élus de Dieu avaient eu les yeux ouverts ; ils avaient contemplé la vérité et s'étaient détournés avec horreur des abominations du culte romain[1]. » Cette horreur pouvait les pousser à des excès regrettables, nous en verrons bientôt un exemple.

Il y avait à Perth, sur la rive gauche de la jolie rivière de la Tay, des amis de la Réforme. Doués la plupart d'une vraie piété, ils avaient des assemblées, lisaient les saintes Écritures, en recherchaient ensemble le sens, en donnaient ou en écoutaient l'explication[2].

Ils avaient aussi quelquefois entre eux des repas simples et familiers. Liés avec plusieurs prêtres de la ville, dont ils estimaient la conduite sans partager leurs opinions, ils les invitaient à leurs repas ; les ecclésiastiques mangeaient, buvaient, parlaient avec eux et se sentaient fort heureux d'être reçus dans ces honnêtes maisons[3]. Ceci montre chez ces chrétiens de Perth un esprit large qui savait estimer ce qu'il y avait de bon même chez leurs ad-

[1] Fox, *Acts*, V, p. 623.

[2] «Their conferences and assemblies, in hearing and expounding of Scripture.» (Fox, *Acts*, V, p. 624.)

[3] « Certain priests did eat and drink in these honest men's houses to whom they were much bounden. » (Knox, *Acts*, V, p. 625.)

versaires. Ils ne s'astreignaient pas cependant aux règles du culte romain sur le gras et le maigre, règles dont un peu d'argent délivre, et il arriva même qu'un vendredi une oie parut sur leur table.

Toutefois trois d'entre eux, Robert Lamb, William Anderson et James Raveleson, caractères hardis, portés à la raillerie, étaient de ceux chez lesquels dominait le côté négatif de la Réforme. Ils étaient choqués des abus de la vie monastique et les franciscains surtout leur déplaisaient fort; ils ne pouvaient voir dans la rue un de ces moines mendiants avec sa robe brune, sa ceinture de cordes, son capuchon, ses pieds nus, sans éprouver la plus vive répulsion. « Ces religieux feignent la chasteté, mais « ils savent ce que c'est que la volupté, et dépassent « souvent à cet égard la luxure des mondains » a dit un prêtre catholique fort distingué[1]. Et encore ces religieux prétendaient-ils que pour être sauvé il suffisait qu'au moment de la mort on s'enveloppât de leur froc. Aux yeux d'Anderson et de ses deux amis, le fondateur de cet ordre, qui valait pourtant mieux que la plupart de ses successeurs, devait être le diable lui-même. Ils prirent donc l'image de François d'Assise, lui clouèrent à la tête des cornes de bélier, lui attachèrent par derrière la queue d'une vache et, l'ayant ainsi rendu semblable au démon, le pendirent avec une corde. Les Écossais ne sont pas plaisants de leur nature; ils sont plutôt graves et énergiques envers ceux aux-

[1] « Variarum copia voluptatum ultra omnem mundanorum luxuriam exuberant. » (M. Clamengis, *Ep.*, 35.)

quels ils s'opposent. Cette coupable exécution fut donc faite par ces trois hommes avec un sérieux imperturbable[1].

Il y avait pourtant parmi ces réformés de Perth des manifestations chrétiennes s'exprimant avec simplicité et décision, quoique parfois d'une manière étrange. Une des femmes qui assistaient aux assemblées évangéliques, Hellen Stirke, était près de donner un enfant à son mari James Finlason et, aux derniers moments, entourée de quelques amies et voisines ferventes adoratrices de la Vierge, elle invoquait, au milieu de ses souffrances, Dieu et Dieu seul au nom de Jésus-Christ. « Vous devez invoquer « la Vierge, lui disaient ces femmes. Marie n'est-« elle pas immaculée, semblable à Christ et même « au-dessus de lui comme première origine de la « Rédemption? N'est-elle pas la reine du ciel, la « tête de l'Église? » Les franciscains ne cessaient de répéter aux bonnes femmes que nul n'obtient une grâce de Dieu si ce n'est par la dispensation de sa pieuse mère[2]. Hellen respectait Marie comme une femme sainte et bienheureuse, mais elle la croyait de la même nature que les autres femmes et elle le dit à ses voisines. C'était dans sa miséricorde, comme le dit Marie elle-même, que Dieu avait jeté les yeux sur la bassesse de sa servante. Pour faire comprendre à ses amies sa pensée, Hélène ajouta hardiment : « Si j'avais vécu au temps de la Vierge, « Dieu eût pu regarder aussi à mon humble état, à

[1] Fox, *Acts*, V, 624.

[2] « Nisi secundum ipsius piæ matris dispensationem. » (Bernardin de Bustis, franciscain, *Sermones*, 1500.)

« ma basse position comme il le fit pour Marie et « me faire devenir la mère de Jésus-Christ[1]. » Ces femmes ne pouvaient en croire leurs oreilles et ces paroles, répétées dans la ville par les voisines, furent déclarées exécrables par le clergé et par la foule.

Si saint François était le cauchemar d'Anderson, le pape était celui de Raveleson. Mais il manifesta ses sentiments d'une manière moins insultante. Bâtissant une maison de quatre étages, il plaça tout au haut de l'escalier comme ornement au-dessus du dernier balustre et de la tablette d'appui qui le recouvrait, la triple couronne du pape taillée en bois. Cela n'était pas très-criminel, un vrai papiste eût pu en faire autant; mais Raveleson voulait sans doute indiquer par là que le pape chez lui était relégué au dernier étage. Quoi qu'il en soit, il le paya cher.

C'étaient certes des originaux dont on ne trouverait guère de copie, que ces protestants de Perth. Il y en avait pourtant parmi eux qui étaient exempts de ces singularités mais qui ne montraient pas moins de courage. Un jour, un moine nommé Spence criant bien haut dans l'église : « La prière « faite aux saints est si nécessaire que sans elle il « n'y a pas d'espérance de salut, » Robert Lamb se levant l'accusa devant toute l'assemblée d'enseigner de fausses doctrines. « Au nom de Dieu, dit-il, je « vous adjure de dire la vérité. » Le moine effrayé promit de le faire. Mais il y avait dans l'assemblée une telle émotion et un tel tumulte que le

[1] « If she had been in the time of the virgin Mary, God may have looked to her humility... in making her the mother of *Christ*. » (Fox, *Acts*, V, p. 624.)

moine ne put se faire entendre et que ce ne fut qu'au péril de sa vie que Robert put échapper à la violence du peuple. Les femmes surtout poussaient des cris perçants et excitaient la foule aux actes les plus cruels[1].

Le cardinal voyant son pouvoir bien établi en janvier 1544 jugea que le moment était venu d'abattre la Réforme et de glorifier le pape. Ayant appris ce qui se passait à Perth, il prit avec lui le régent, quelques-uns des premiers seigneurs, des évêques, des chefs de la justice. Arrivé à Perth le jour de saint Paul, 19 janvier, il fit saisir Robert Lamb, William Anderson, James Hunter, James Raveleson, James Finlason et Hellen Stirke[2], et les fit enfermer le même soir dans la tour de Spay.

Le lendemain matin, les prisonniers comparurent devant leur juge et furent accusés de divers faits et en particulier de s'être réunis pour entendre lire les saintes Écritures. Lamb le fut spécialement d'avoir interrompu un moine. « Il n'est pas permis « à un homme qui connaît la vérité, répondit-il, de « l'entendre attaquer sans la défendre. Il y en a ici « qui, sachant ce qui est vrai, consentent à l'erreur, « mais ils en porteront la charge en la présence de « Dieu[3]. » Les six prévenus furent condamnés à mort et traités cruellement. Plusieurs des habitants de Perth, s'intéressant vivement à eux, demandèrent au régent de sauver leur vie. Mais Arran ayant dit

[1] « Women who contrary to nature adressed them to extreme cruelty against him. » (Fox, *Acts*, V, p. 623.)
[2] Fox, *Acts*, V, 623.
[3] Fox, *Acts*, V, 624.

un mot en leur faveur au cardinal, celui-ci lui répondit : « Si vous ne prêtez la main à l'exécution « de ce jugement je vous déposerai. » Arran effrayé se tut.

Alors les amis des victimes se rappelant que des prêtres de la ville avaient été souvent reçus à la table des accusés les supplièrent de se souvenir de leurs anciens amis, maintenant dans le malheur, et d'intercéder en leur faveur auprès du cardinal. Mais ces pauvres prêtres tremblaient à la pensée que le cardinal pût apprendre leurs anciennes relations avec les condamnés, et répondirent qu'ils préféraient bien les voir *morts* plutôt que *vivants*. C'était leur manière de montrer de la reconnaissance; aussi le chroniqueur dont la parole n'est pas toujours élégante, ajoute-t-il : « Telle est la cruauté de « ces bêtes, depuis la plus basse jusqu'à la plus « haute. »

L'agitation de la ville grandissait; le cardinal mit sur pied une troupe considérable d'hommes armés, qui furent chargés de conduire les victimes au lieu de l'exécution. Robert Lamb étant au pied de l'échelle dit au peuple : « Craignez Dieu et aban« donnez le pape. » Puis il annonça que la calamité et la ruine ne tarderaient pas à atteindre le cardinal [1]. Les cinq chrétiens se consolaient l'un l'autre dans l'espérance « de souper ensemble le « soir même dans le royaume du ciel. »

Hellen désirait beaucoup mourir avec son mari, mais on ne le lui permit pas; au moment où on

[1] « Prophesied of the ruin and plague which came upon the cardinal. » (Fox, *Acts*, V, p. 625.)

les sépara, elle lui donna un baiser et lui dit : « Réjouis-toi, mon mari ; nous avons passé en-« semble bien des jours joyeux ; mais celui-ci « est de tous le plus joyeux. Je ne te dis pas « adieu, car en un moment nous nous retrouverons « avec joie dans le royaume du ciel. » Puis on la conduisit vers un étang où on devait la noyer. Elle tenait son petit enfant dans ses bras et lui donnait encore une fois le lait maternel. Ce touchant spectacle n'émut pas les cœurs impitoyables de ses bourreaux. Elle avait demandé à ses voisines de prendre soin de ses enfants. Otant le petit de son sein elle le remit à une nourrice et fut plongée dans les eaux. Le cardinal était satisfait [1].

De Perth, le cardinal se rendit dans le comté de Forfar, traînant toujours le malheureux régent après lui. Plusieurs habitants de cette contrée comparurent pour avoir commis le crime odieux de lire le Nouveau Testament. Parmi eux se trouvait un dominicain nommé John Rogers, homme pieux, savant, et qui, prêchant Christ dans le comté de Forfar, avait amené beaucoup d'âmes à la paix. Il fut enfermé avec d'autres dans le château de Saint-André, et quelques jours après, on trouva son corps mort au pied des murailles. On crut assez généralement que le cardinal l'avait fait mettre à mort dans son cachot, puis l'avait fait jeter par-dessus les murs, et avait répandu le bruit qu'en cherchant à s'enfuir le prisonnier était tombé sur les rocs et s'était tué. Un assez grand nombre d'Écossais, sir

[1] Knox, *Ref.*, p. 118. Fox, *Acts*, V, p. 623-625. Spotswood, p. 74, 75.

Henry Elder, John Elder, Walter Piper, Laurent Pallar et d'autres furent bannis comme *suspects* d'avoir lu l'Évangile [1].

Après cela le cardinal revint à Édimbourg en y ramenant le régent. Il était très-satisfait de ses campagnes et méditait de nouveaux exploits de la même nature, quand au moment même où il disait : « paix et sûreté, » une flotte parut sur la mer, et l'on vint tout à coup annoncer au régent et au cardinal que de nombreux vaisseaux entraient dans le golfe de Forth et se dirigeaient du côté de Leith et d'Édimbourg. « Ce sont les Anglais, disaient la « plupart, et il est fort à craindre qu'ils ne met« tent pied à terre. » Le cardinal cachant le trouble de son âme affecta de rire et de plaisanter et dit avec un air de dédain : « C'est la flotte des îles qui « vient parader devant nous, et je me fais fort de « loger dans mon œil tous les hommes de guerre « qui aborderont en Écosse [2]. » Puis il se mit à table pour dîner. Il conversait avec chacun comme si aucun danger ne le menaçait. Tout Édimbourg voulait voir les étonnants vaisseaux, et de grandes foules se réunissaient à cet effet sur les hauteurs du château et celles qui sont près de la ville. « Mais qu'est-ce donc que cela peut être ? » disait-on. Un peu après six heures du soir, plus de deux cents navires avaient jeté l'ancre dans la rade de Leith. L'amiral fit lancer une chaloupe qui se mit à sonder soigneusement la mer depuis les rocs de

[1] Knox, *Ref.*, p. 119. Spotswood, p. 76.

[2] « I shall lodge the men of war in my eye, that shall land in Scotland. » (Knox, *Ref.*, p. 119.)

Granton jusqu'à l'est de Leith. Tous les hommes sensés comprirent ce que cela signifiait, mais, si l'un d'eux disait sa pensée, les cléricaux levaient les épaules. Tous allèrent se mettre au lit, on eût dit que ces vaisseaux s'étaient embossés là pour protéger leur sommeil.

Le dimanche 4 mai, au point du jour, lord Lisle, qui commandait la flotte, ordonne le débarquement; les pinasses et autres petits navires s'approchèrent du rivage autant qu'ils le pouvaient, les grands vaisseaux chargeaient leurs soldats dans de petites chaloupes qui les menaient à terre. A dix heures, cette opération était terminée et les spectateurs venus d'Édimbourg virent, à leur grande stupéfaction, plus de dix mille hommes sous les armes. Le cardinal et le régent, laissant leurs fausses apparences de tranquillité, se montrèrent fort effrayés et, oubliant leurs ridicules fanfaronnades, se jetèrent en voiture et se sauvèrent aussi vite que leurs chevaux pouvaient les emporter; ils ne s'arrêtèrent que lorsqu'ils eurent mis vingt milles du pays entre eux et le danger qui les effrayait. Avant de partir, voulant apaiser les Anglais, ils avaient ordonné que le comte d'Angus, sir G. Douglas et deux autres seigneurs, amis de l'alliance avec l'Angleterre, qui avaient été jetés en prison à Blackness, fussent mis en liberté. Cela eut lieu la nuit suivante, et sir Georges dit en riant : « Je remercie le roi Henri et « mes chers seigneurs d'Angleterre [1]. »

Les troupes de débarquement commandées par le comte Hertford entrèrent à Leith entre midi et

[1] *Ibid.*

une heure après avoir dissipé un petit corps qu'on leur avait opposé, et trouvant dans toutes les maisons les dîners prêts, les tables couvertes de vins et de vivres, ils s'y assirent et se restaurèrent. Le lundi 5, deux mille cavaliers anglais, partis de Berwick, vinrent renforcer l'infanterie, et toute l'armée ayant pris un jour de repos, força le mercredi les portes d'Édimbourg et y entra. On se rappelle les terribles menaces de Henri VIII. La ville fut pillée, puis livrée aux flammes. On fit de même au palais d'Holyrood, à Leith et aux alentours. Les Anglais ne purent prendre le château, et, après avoir bien pillé, bien brûlé, bien mangé, ils transportèrent le butin sur les navires, et l'armée anglaise rentra dans son pays par Berwick, saccageant et brûlant Haddington et Dunbar, des châteaux, des maisons de campagne et tout le pays qu'elle traversait; elle n'avait perdu que quarante hommes[1].

Henri VIII avait eu de plus vastes desseins. Il voulait que l'Écosse renonçât à l'alliance avec la France, que la reine fût remise en sa maison, que le titre d'électeur du royaume lui fût attribué, que Lennox fût nommé régent à la place d'Arran et que la Parole de Dieu fût prêchée, naturellement à sa manière; les instructions données aux commandants des Marches en font foi[2]. Mais il crut devoir ajourner ce plan et se contenta d'un châtiment infligé à la capitale. De tels actes se rencontrent dans

[1] « Urbe spoliata ac deinde incensa... multos pagos arcesque nonnullas et villas hominum nobilium ferro flammaque vastarunt. » (Buchanan, p. 525.)

[2] « Instructions given by the king's Majesty. » (*State papers*, V, p. 361-366.

l'histoire de tous les peuples et de tous les temps. On ne peut les raconter et les lire qu'avec horreur. Heureusement l'Écosse nous présente à cette époque des faits d'une nature tout opposée et qui sont du ressort de la civilisation chrétienne.

CHAPITRE QUATORZIÈME

WISHART. — SON MINISTÈRE ET SON MARTYRE.

(Été de 1544. — Mars 1546.)

Peu après les événements dont nous venons de parler, dans l'été de 1544, revint d'Angleterre en Écosse un homme pieux, Georges Wishart, frère du laird de Pittarrow dans le comté de Maims. Étant à Montrose en 1538, et y lisant le Nouveau Testament grec avec des jeunes gens qu'il instruisait, il avait été sommé par l'évêque de Brechin de comparaître devant lui. Wishart s'était retiré à Cambridge où il s'était livré à l'étude pendant six années. En 1544, des commissaires écossais venus en Angleterre pour le traité avec Henri VIII, le prirent avec eux et le ramenèrent en Écosse. Il se rendit d'abord à Montrose, son ancien séjour, et de là à Dundee où il désirait annoncer la Parole de Dieu. Tout, dans sa personne, prévenait en sa faveur; il était aimable, humble, poli; son plus grand bonheur était d'apprendre et d'enseigner. Il était grand, ses cheveux noirs étaient coupés, sa

barbe longue; sa physionomie indiquait plutôt un tempérament mélancolique; il avait un chapeau *français* de la meilleure étoffe, une robe qui tombait jusqu'aux talons, et un pourpoint noir; toute sa personne respirait la bienséance et la grâce. Il parlait avec modestie et avec une grande gravité. Il couchait sur la dure, et sa charité n'avait de fin, ni nuit, ni jour. Il aimait tous les hommes. Il donnait, consolait, aidait, il étudiait tous les moyens de faire du bien à tous et de ne faire du mal à personne. Il distribuait aux pauvres diverses pièces de ses vêtements, « sauf son chapeau français que je « lui ai toujours vu tout le temps que j'ai été avec « lui, » dit un étudiant de Cambridge qui a tracé ce portrait de Wishart peu avant que celui-ci partît pour l'Écosse [1].

La réputation de Wishart l'ayant précédé, un grand nombre d'auditeurs se réunirent à Dundee autour de lui. Il y exposait la doctrine du salut d'une manière suivie, d'après l'épître aux Romains, et chacun admirait son savoir et son éloquence. Mais les prêtres disaient partout que s'il continuait, le système romain tomberait inévitablement en ruine; ils réclamèrent le secours d'un laïque influent, Robert Mill, qui, après avoir professé la vérité, l'avait abandonnée. Un jour, comme Wishart finissait son discours, Mill se leva dans l'église et lui défendit au nom de la reine et du régent de les troubler davantage. Wishart garda quelque temps le silence, puis, levant les yeux vers le ciel et

[1] « Emery Tylney's Account. » (Fox, *Acts*, V, p. 626.)

les portant ensuite tristement sur l'assemblée, il dit : « Dieu m'est témoin que je ne suis pas venu « apporter le trouble mais la paix, et si vous reje-« tez la Parole de Dieu soyez sûrs que cela vous plon-« gera dans beaucoup de troubles. C'est au péril de « ma vie que j'ai prêché parmi vous la Parole du « salut. Convertissez-vous à Dieu, car il est plein de « grâce, mais si vous ne vous tournez pas vers lui, « il vous visitera avec le feu et avec l'épée. » Ayant ainsi parlé, il descendit de la chaire et se rendit dans la partie occidentale de l'Écosse [1].

Étant arrivé dans la ville d'Ayr, il y prêcha à de grandes assemblées qui recevaient avec joie ses paroles. Dunbar, évêque de Glasgow, en étant instruit, accourut avec un grand nombre de gens et occupa l'église pour empêcher Wishart d'y prêcher. Les amis du réformateur en furent indignés et le comte de Glencairn, le laird de Loch-Norris [2] et divers gentilshommes de Kyle se rendant vers Wishart lui proposèrent de prendre possession de l'église, et de le faire monter en chaire. « Non, répondit sagement l'évangéliste, le sermon de l'évêque « ne fera pas grand mal, et, si vous le permettez, je « prêcherai moi-même à la Croix du marché. » Il le fit et avec tant de décision et de vie que plusieurs de ses auditeurs, ennemis jusqu'alors de la vérité, la reçurent avec joie. Pendant ce temps, l'évêque se trouvait dans l'église assez mal entouré. Il n'y avait guère là que quelques gens de la sacristie et des

[1] Scot's *Worthies*, p. 28. Spotswood, p. 76. Knox, *Hist. of the Ref.*, p. 127.

[2] Ou Leifnorris (Laing), note sur la page 127 de Knox.

pauvres entretenus. On s'attendait à un sermon mais il avait oublié d'en mettre un dans sa poche. Il s'excusa comme il put. « Tenez-nous toujours pour « votre évêque, dit-il, et nous vous promettons d'être « mieux fourni une autre fois. » Puis il quitta promptement la ville un peu honteux de son expédition[1].

Wishart continua son œuvre, et sa réputation se répandant tout à l'entour, les gens de Manchlin vinrent lui demander de leur prêcher l'Évangile le dimanche suivant. Mais le shérif d'Ayr l'ayant appris, envoya pendant la nuit une troupe qui se posta autour de l'église. « Nous y entrerons de force, » « dit Hugues Campbell à Wishart. — « Frères, leur « dit l'évangéliste, la parole que je prêche est une « parole de paix, il ne faut pas que le sang coule « pour elle. Christ a prêché plus souvent lui-même « dans le désert ou sur le bord de la mer que dans « le temple de Jérusalem. » Il se dirigea vers la campagne, disant à la foule qui l'entourait que le Seigneur était aussi puissant là que dans l'église. Il monta sur un tertre élevé, le temps était splendide; il parla plus de trois heures. Un homme qui avait toujours mené une vie profane, Laurence Ranken, laird de Shield, fut frappé de ce qu'il entendait; les larmes coulaient de ses yeux avec tant d'abondance que chacun en était étonné[2]. Converti par ce discours, le laird de Shield montra par toute sa vie que sa conversion était véritable. Wishart prêcha avec le même succès dans toute la contrée. La moisson était grande, dit un historien.

[1] *Ibid.*

[2] « The tears ran from his eyes in such abundance that all men wondered. » (Knox, p. 44. Scot's *Worthies*, p. 20. *Hist.*, p. 129.

Le réformateur apprit tout à coup que la peste avait éclaté à Dundee quatre jours après son départ, et qu'elle y sévissait avec fureur. Il résolut aussitôt de s'y rendre. « Ils ont besoin d'être consolés, di-« sait-il à ceux qui voulaient le retenir, et la main « de Dieu qui les châtie leur fera peut-être recevoir « maintenant cette parole que la crainte des hom-« mes leur a fait rejeter. »

Arrivé en août 1544, il annonça le matin même qu'il prêcherait. Il fallait séparer ceux qui étaient pestiférés de ceux qui ne l'étaient pas, et il en trouva le moyen en s'établissant sur la porte orientale de la ville; les gens en santé se tenaient en dedans et les malades en dehors de la cité; jamais auditoire n'avait été peut-être ainsi distribué. Ouvrant la Bible, il lut ces paroles : « Il envoie sa pa-« role et les guérit. » (Ps. CVII, 20.) « La miséricorde « de Dieu, dit-il, se répand aussitôt sur quiconque « se tourne vers lui, et il n'est pas possible à la « malice des hommes d'agrandir ou de diminuer son « amour [1]. » — « Nous ne craignons plus la mort, « disaient plusieurs de ses auditeurs, et nous trou-« vons que ceux qui partent sont plus heureux que « ceux qui restent. » Cette porte orientale (Cowgate) fut laissée debout en mémoire de Wishart, quand les murailles de la ville furent abattues à la fin du dix-huitième siècle, et aujourd'hui encore on l'entretient avec soin.

Wishart ne se contentait pas de parler, il visitait les malades; il s'exposait sans crainte à l'in-

[1] « The malice of men can neither *eik* nor *pair* (ajouter ou diminuer.) » (Knox, *Ref.*, p. 130.)

fection dans les cas mêmes les plus dangereux. Il prenait soin que les malades eussent ce qui leur était nécessaire, et les pauvres étaient aussi bien fournis de tout que les riches.

La ville se trouvait dans une telle détresse qu'on n'osait fermer cette bouche de laquelle découlait tant de douceur.

Cependant, à l'instigation du cardinal, dit Knox, un prêtre nommé Wighton prit une épée, la cacha sous sa robe, se mêla à la foule comme s'il était un simple auditeur et se posta au bas de l'escalier par lequel Wishart devait descendre. Le discours étant terminé, le peuple se retira; mais Wishart, dont le regard était vif et le jugement prompt, remarqua, en descendant les degrés, un ecclésiastique tenant sa main sous sa robe, et au moment où il passait devant lui : « Mon ami, lui dit-il, que penses-tu « faire ? » Et en même temps il saisit sa main et lui arracha son glaive. L'assassin tomba à ses pieds, confessa sa faute. En un instant le bruit se répandit qu'un prêtre avait voulu tuer le réformateur, et les malades qui l'avaient entendu, rebroussant chemin, s'écrièrent : « Livrez-nous le traître ou nous « le prenons de force ! » En effet, ils se précipitèrent sur lui; Wishart mit ses bras autour de l'assassin. « Tout le mal que vous lui ferez, vous le ferez à moi-« même, dit-il, il ne m'a point blessé. » Ses amis insistèrent pour qu'à l'avenir l'un d'eux, étant armé, l'accompagnât partout où il irait[1].

Quand la peste eut cessé à Dundee, Wishart

[1] Knox, *Ref.*, p. 181.

pensa que, puisque Dieu avait mis fin à cette bataille, il l'appelait à une autre. Il était en effet question pour lui d'une dispute publique; il demanda aux évêques où il devait être entendu. Il se rendit d'abord à Montrose « pour y saluer l'Église, » et, tout en y prêchant l'Évangile, il était nuit et jour en prières et en méditations intimes[1], voulant se préparer à des luttes nouvelles. Il y reçut une lettre qu'il pouvait croire écrite par son ami le baron Kynneir qui, étant malade, l'aurait appélé vers lui[2]. C'était un artifice du cardinal; soixante cavaliers armés l'attendaient derrière une colline pour le faire prisonnier. Il partit sans défiance. Arrivé à quelque distance, il s'arrêta tout à coup au milieu des amis qui l'accompagnaient et parut plongé dans une profonde rêverie. Puis il se retourna et rebroussa chemin. « Que faites-vous ? » lui dirent ses amis étonnés. — « Je n'irai pas plus loin, répondit-il, « Dieu me le défend ; il y a ici trahison. » Puis, montant la colline : « Que quelques-uns de vous se « rendent à cet endroit, ajouta-t-il, et me disent ce « qu'ils y trouveront. » — Ces braves gens rapportèrent en toute hâte ce qu'ils avaient vu : « Je sais, « dit-il, que cet homme sanguinaire m'ôtera la vie ; « mais ce ne sera pas de cette manière. » Peu après il prit la route d'Édimbourg, malgré les instances du laird de Dundee, et vint coucher à Innergowrie chez un pieux chrétien, James Watson. Un peu après

[1] «So earnest in secret meditation that night and day he would continue in it. » (Knox, *Ref.*, p. 131.

[2] Knox, *Ref.*, p. 130, 131. Scot's *Worthies*, p. 29, 30. Spotswood, p. 77.

le milieu de la nuit, deux hommes de bien qui étaient dans la maison, W. Spalding et John Watson, l'entendirent ouvrir sa porte et descendre. Ils le suivirent secrètement, le virent entrer dans le jardin et se promener quelque temps dans une allée. Wishart, convaincu qu'il approchait de sa fin et connaissant l'horreur du martyre et sa propre faiblesse, était vivement agité et sentait le besoin de crier à Dieu afin qu'il ne bronchât pas au milieu du combat. On l'entendait pousser des soupirs, puis, le jour commençant à poindre, on le vit tomber à genoux, mettre sa face en terre, et pendant une heure entière les deux amis entendirent le son confus de sa prière interrompue de temps en temps par des larmes. A la fin il parut se calmer et avoir trouvé du repos pour son âme. Il se leva et rentra doucement dans sa chambre. Le matin, ses amis inquiets lui demandèrent ce qu'il avait eu; il éluda la question. « Ouvrez-vous à nous, lui dirent-ils, « nous avons entendu vos soupirs; nous vous avons « vu prosterné en terre. — Vous auriez mieux fait « d'être dans vos lits, dit-il, à peine ai-je fait quel« que chose de bon. » Et comme ils insistaient, il leur parla de sa mort prochaine et du besoin qu'il avait du secours de Dieu. Fort attristés, ils versèrent des larmes. — « Dieu, leur dit Wishart, vous « enverra la consolation quand je ne serai plus. Ce « royaume sera tout illuminé de la lumière de l'É« vangile de Christ. Il y aura ici plus de clarté « qu'il n'y en a eu en aucun royaume depuis le « jour des apôtres. La maison de Dieu y sera édifiée « et quoique l'ennemi fasse, la vraie pierre du faîte

« n'y manquera pas[1]. Ce qui veut dire, ajoute « Knox, que la maison de Dieu y parviendra à la « plénitude de la perfection. » Wishart reprit : « Ceci n'est pas éloigné et il n'y en aura pas beau-« coup qui souffrent après moi, jusqu'à ce que la « gloire de Dieu apparaisse et triomphe en dépit de « Satan. Mais hélas, si le peuple devient ensuite « ingrat, les plaies dont il sera frappé seront terri-« bles. » Peu après Wishart se rendit dans le *Lothian*, c'est-à-dire dans les comtés de Linlithgow, d'Édimbourg et d'Haddington.

Un tel homme appartient certes bien à l'histoire de la Réformation. Cependant, si nous racontons ces faits, un autre motif encore nous y engage. Le grand réformateur de l'Écosse se formait à l'école de Wishart. Parmi ceux qui le suivaient dans les divers lieux où il portait l'Évangile, se trouvait John Knox. Il avait quitté Saint-André, ne pouvant supporter ni la superstition du culte romain ni le despotisme du cardinal, et, s'étant rendu dans le sud de l'Écosse, il avait été quelque temps précepteur dans la maison de Douglas de Longniddry. Il avait professé franchement la doctrine évangélique. Le clergé, irrité, l'avait déclaré hérétique et dépouillé du sacerdoce. Knox, touché par la parole et la vie de Wishart, s'attacha à lui et devint son disciple bien-aimé; outre ses discours publics qu'il écoutait avec avidité, il en recevait des instructions particulières. Il remplissait auprès de Wishart une

[1] « It shall not want the very cope stone (la pierre de la tête). » (Knox, *Ref.*, p. 133.) Des msc portent cape stone, keapestone, keepestone. (Spotswood, p. 77.)

fonction dangereuse, mais dont il s'acquittait avec joie. Il veillait pendant les courses évangéliques de Wishart à la sûreté de sa personne, et portait le glaive que ses amis avaient adopté depuis qu'un prêtre de Dundee avait voulu l'assassiner. Knox allait bientôt porter un autre *glaive*, l'épée de l'Esprit, comme son maître.

Le comte de Cassilis et quelques autres amis de Wishart lui avaient donné rendez-vous à Leith, et comme cette ville est très-près d'Édimbourg, ils lui avaient recommandé de ne pas se montrer jusqu'à leur arrivée. Ayant dû attendre un jour ou deux, il tomba bientôt dans une grande tristesse. « Quelle « différence y a-t-il entre moi et un mort, disait-il, « si ce n'est que je bois et je mange? J'ai toujours « cherché à dissiper les ténèbres et maintenant je « me cache moi-même. » — « Vous savez, lui di- « rent ses amis, à quels dangers une prédication « vous exposerait. » — « Laissez le Seigneur, ré- « pondit-il, pourvoir à ce qui me regarde comme il « lui plaira. » Il prêcha le dimanche suivant, quinze jours avant Noël, sur la parabole du semeur [1]. De Leith, il se rendit à Brownston, Longniddry, Ormisten, et prêcha le dimanche à Javernek soit avant, soit après midi, à un grand concours de peuple. Deux moines franciscains, debout des deux côtés de la porte, parlaient tout bas à ceux qui entraient pour les détourner. Wishart l'ayant remarqué, dit à ceux qui étaient près de la chaire : « Veuillez, je vous prie, faire place à ces deux

[1] Knox, *Ref.*, p. 134. Scot's *Worthies*, p. 31.

« messieurs, qui viennent peut-être ici pour s'in-« struire. » Puis s'adressant aux moines : « Appro-« chez-vous, leur dit-il, et la parole de la vérité « sera ce jour même votre salut ou votre condam-« nation. » — Il continue son discours; mais les deux moines qui avaient pris place, ne cessaient de chuchoter à droite et à gauche et de troubler ceux qui les entouraient. Wishart se tourne vivement vers eux et leur dit : « Serviteurs de Satan, « qui ne voulez ni entendre la vérité de Dieu, ni « permettre à d'autres de l'entendre, allez et sa-« chez que Dieu dévoilera votre hypocrisie et que « vos demeures seront désolées... » Puis il continua son discours et prêcha avec tant de puissance, que sir Georges Douglas, frère du comte d'Angus, qui était dans l'assemblée, dit publiquement après le sermon : « Je sais que le régent et le cardinal « (ils étaient alors à Édimbourg) apprendront que « j'ai été au milieu de vous. Dites-leur de ma part « que je maintiendrai de tout mon pouvoir non-seu-« lement la doctrine que j'ai entendue, mais encore « le docteur qui l'a exposée. » Ceux qui étaient présents se réjouirent fort de ces paroles prononcées par un seigneur si influent. Quant à Wishart, il lui suffisait de savoir que Dieu garde les siens jusqu'à ce qu'il les appelle [1]. Il prêcha en d'autres lieux devant de grandes foules, et avec d'autant plus de zèle qu'il savait et répétait que le jour de sa fin était proche.

Il passa après Noël dans le comté d'Haddington.

[1] Knox, *Ref.*, p. 135. Scot's *Worthies*, p. 31.

Le cardinal informé de son dessein en avait prévenu le comte de Bothwell, qui fit aussitôt savoir soit dans la ville, soit dans les campagnes, que nul ne devait aller entendre cet hérétique sous peine de son déplaisir. Les ordres de ce seigneur redouté eurent leur effet. Le premier jour, Wishart avait réuni une grande assemblée, mais le lendemain ses auditeurs furent très-peu nombreux. Une nouvelle épreuve vint l'affliger; ses amis de l'ouest de l'Écosse lui avaient promis de se rendre à Édimbourg pour conférer avec lui sur les moyens d'avancer la cause de l'Évangile; or le troisième jour de son arrivée dans le comté d'Haddington, étant déjà dans l'église, près de monter en chaire, un messager s'approcha et lui remit une lettre; il l'ouvrit : ses amis d'Ayr et d'autres lieux lui écrivaient que des obstacles les empêchaient de tenir leurs promesses. Saisi de douleur, il appela Knox qui ne le quittait pas depuis qu'il était dans le Lothian [1]. « Je suis « las du monde, lui dit-il, puisque je vois que les « hommes commencent à être las de Dieu. » Knox étonné de ce que Wishart entrait en conversation avec lui avant le sermon, ce qu'il ne faisait jamais : « Monsieur, lui dit-il, le temps du sermon appro- « che; je vous laisserai à vos méditations, » et prenant la lettre, il se retira.

Wishart resté seul, se mit à marcher lentement derrière le grand autel; il allait et revenait sur ses pas, la tristesse peinte sur ses traits, et tout, en

[1] « He called for *John Knox* who had waited upon him carefully from the time he came to Lothian. » C'est ici la première fois que Knox se nomme dans son histoire (p. 137).

lui, décelait la profonde douleur de son âme. Cela dura une demi-heure. Enfin il monta en chaire; l'auditoire était peu nombreux comme le jour précédent. Il n'eut pas la force de traiter le sujet qu'il s'était proposé; son cœur était pesant, et il avait besoin de le décharger devant Dieu. « Seigneur, « dit-il, combien de temps encore ta sainte Parole « sera-t-elle méprisée et les hommes ne se soucie« ront-ils pas de leur salut? O Haddington! « j'ai entendu dire de toi, qu'il se trouvera dans tes « murs deux ou trois mille personnes pour assister « à quelque pièce frivole jouée par des clercs, et il « s'en trouve à peine cent dans toute la ville pour « écouter le message du Dieu éternel. Tu seras « frappée de plaies terribles, parce que tu ne con« nais pas le temps de ta visitation. » Ayant dit ces mots, il fit une courte paraphrase de la seconde table de la loi. Il exhorta à la patience, à la crainte de Dieu, aux œuvres de miséricorde, et pénétré du pressentiment que c'était pour la dernière fois qu'il se trouvait en chaire, il fit pour ainsi dire son testament en déclarant que c'était l'esprit de vérité et de jugement qui avait été dans son cœur et sur ses lèvres [1].

Il quitta l'église, fit ses adieux à ses amis, puis s'apprêta à sortir de la ville. « Je ne veux pas vous « laisser seul, » lui dit Knox; mais Wishart, ne cessant d'avoir devant les yeux sa fin prochaine, lui dit : « Non, retourne à tes élèves et que Dieu te bé« nisse. *Un seul suffit pour le sacrifice.* » Il lui fit dé-

[1] Knox, *Hist. of Ref.*, p. 138. Scot's *Worthies*, Spotswood.

poser le glaive et se sépara de lui. Le laird d'Ormiston, qui était alors avec Wishart, l'avait invité à la campagne chez lui. Ils partirent avec quelques nobles des environs. Le froid étant vif, ils firent le chemin à pied. Pendant le souper Wishart parla de la mort des enfants de Dieu. Puis il dit en souriant : « Il me semble que j'ai sommeil. Chantons « un psaume. » Il indiqua le LI[e] et l'entonna lui-même. *Fais-moi grâce, grand Dieu, dans ta miséricorde.* Le psaume fini, il passa dans sa chambre et se coucha.

Un peu avant minuit, une troupe d'hommes armés s'approchait en silence, entourait la maison pour que personne n'échappât, et demandait Wishart ; mais ni promesses, ni menaces, ne pouvaient engager Ormiston à livrer son hôte. On alla donc chercher le comte de Bothwell qui était le lord le plus puissant du pays. Bothwell vint et dit au laird : « Toute résistance est inutile, le régent « et le cardinal s'approchent avec toutes leurs for- « ces. Mais si vous me livrez cet homme, je vous « promets sur mon honneur qu'il sera sain et sauf. « Il n'est pas au pouvoir du cardinal de lui faire « quelque mal. » Ormiston se fiant à cette promesse, dit à Wishart ce qui arrivait : « Ouvrez les portes, « répondit-il aussitôt, et que la volonté de mon « Dieu se fasse. » Bothwell entra avec quelques gentilshommes qui l'accompagnaient. « Je loue « Dieu, milord, lui dit Wishart, de ce que c'est « dans les mains d'un homme aussi honorable « que je me remets à cette heure en présence de « ces nobles. Vous ne permettrez pas que l'on

« agisse envers moi autrement que conformément à « la loi. » Le comte répondit : « Je préserverai « votre corps de toute violence; ni le régent, ni le « cardinal n'auront rien à faire avec vous. Je vous « garderai chez moi, jusqu'à ce que je puisse vous « rendre la liberté. » Aussitôt après cette promesse, le comte partit avec Wishart pour Elphinston. Le cardinal voulant avoir les amis de Wishart, envoya 500 cavaliers à Ormiston pour en saisir le laird, ainsi que le laird de Brunston et le laird de Calder. Brunston s'enfuit à travers les bois, mais les deux autres furent conduits au château d'Édimbourg. Wishart fut transporté au grand et fort château de Hailes sur les bords de la Tyne, principale résidence de Bothwell dans le Lothian [1].

Cela ne satisfaisait pas le cardinal, qui voulait avant tout Wishart. La reine-mère Marie de Guise, qui était en froid avec Bothwell, lui promit son appui s'il voulait livrer l'évangéliste; le cardinal de son côté donna beaucoup d'or. « L'or et les femmes ont « dès le commencement corrompu tout homme « mondain et charnel, » dit Knox [2]. Le comte fit pourtant quelques difficultés; « mais un homme « faible, ajoute Knox, ne peut longtemps résister « aux assauts d'une reine. » Wishart fut d'abord transporté au château d'Édimbourg, et à la fin de janvier 1546, le régent le livra au cardinal qui le fit enfermer à Saint-André, dans la tour de la mer. L'assistance d'un juge civil était, à ce qu'il semble, nécessaire pour la validité du jugement. Le cardi-

[1] Knox, *Ref.*, p. 142. *Diurnal of occurrents*, p. 41. Spotswood, p. 78.
[2] Knox, *Ref.*, p. 143. Spotswood, p. 79.

nal en demanda un à Arran, mais un des conseillers de celui-ci, Hamilton de Preston, lui dit : « Quoi, « livrer aux méchants ceux dont les ennemis « mêmes reconnaissent l'intégrité, mettre à mort « ceux qui n'ont commis d'autres crimes que de « prêcher l'Évangile de Christ! quelle ingratitude « envers Dieu! »

Le régent écrivit en conséquence au cardinal qu'il ne consentirait pas à ce qu'on fît aucun mal à cet homme sans que sa cause fût examinée avec soin. Le cardinal, en recevant cette lettre, entra dans une violente colère. « Ce n'est que par civilité, « dit-il, que j'ai fait cette demande. Moi et mon « clergé, nous avons assez de pouvoir pour infliger « à Wishart le châtiment dont il est digne. » Il invita l'archevêque de Glasgow, tous les évêques et autres dignitaires de l'Église à se réunir à Saint-André, le 27 février, pour délibérer sur ce sujet, quoique la chose fût déjà bien décidée dans son esprit[1].

Le lendemain, le doyen de Saint-André se rendit dans la prison de Wishart et l'invita, au nom du cardinal, à paraître le jour suivant devant les juges. « Il est étrange, répondit le prisonnier, que le car- « dinal m'invite à paraître, tandis qu'il me tient ici « étroitement lié avec des chaînes de fer. Au lieu « d'une invitation il serait plus conséquent qu'il « me fît amener de force. » Le 1er mars, le cardinal ordonna à toute la domesticité de son palais de se mettre sous les armes. On sait que le pouvoir civil avait refusé sa participation. Beaton y

[1] Knox, *Ref.*, p. 144. Buchanan, p. 556. Spotswood, p. 79. Fox, *Acts*, V, 626. Scot's *Worthies*, p. 83.

suppléa. Ses gens prirent aussitôt lances, glaives, haches, havre-sacs et autres appareils de guerre; on eût dit qu'il s'agissait d'une action militaire et non d'une assemblée de prêtres qui prétendaient s'occuper de l'Église de Dieu. Ces champions armés, au nombre de cent, se mirent en ordre de bataille, conduisirent d'abord les évêques avec grand honneur à l'église de l'abbaye, puis, allant chercher Wishart et le capitaine du château se mettant à leur tête, ils le menèrent au « sacrifice « comme un agneau. » Il jeta sa bourse en entrant dans l'abbaye à un pauvre infirme, et se trouva enfin devant la grande et brillante assemblée. Pour donner à l'action une certaine forme, Beaton avait fait construire deux estrades, l'une en face de l'autre. Wishart fut placé sur l'une et l'accusateur Lander se plaça sur l'autre. Le doyen Winryme[1] monta alors dans la chaire. Cet ecclésiastique estimable, chargé de faire le discours d'usage, était en secret favorable à l'Évangile. Il lut la parabole de la *bonne semence* et de l'ivraie (Matth. XIII, 24-30), et présenta de pieuses considérations plus contraires aux juges qu'à l'accusé, et que celui-ci écoutait avec joie. Winryme termina pourtant en disant que l'ivraie était l'hérésie et que les hérétiques devaient être réprimés dans cette vie par le magistrat civil; il avait pourtant dans son texte : *Laissez-les croître ensemble jusqu'à la moisson.* Il restait à savoir qui étaient les hérétiques : les juges ou l'accusé[2].

[1] Fox dit *Winryme*. Scot's *Worthies*, p. 34 : Winram. Buchanan: Viniramus.
[2] Fox, *Acts*, V, 627.

Le sermon fini, les évêques ordonnèrent à Wishart de se tenir debout sur son estrade pour entendre l'accusation. Puis l'accusateur John Lander, prêtre que le chroniqueur appelle un monstre, et qui était en face de lui, se leva, déroula un long papier plein de menaces et de diaboliques malédictions, et adressant à l'innocent évangéliste des paroles cruelles, lança impitoyablement toutes les foudres de la papauté. Le peuple ignorant qui l'entendait, croyait voir la terre s'ouvrir pour engloutir le malheureux réformateur. Mais celui-ci demeurait tranquille, écoutant avec une grande patience et sans changer de visage, les violentes accusations de son adversaire. Quand Lander eut terminé avec grand renfort de voix la lecture de son menaçant réquisitoire, il tourna vers Wishart sa face toute dégoutante de sueur, dit le chroniqueur, et, de sa bouche qui écumait comme celle d'un sanglier [1], il lui jeta à la face ces paroles : « Renégat, traître, « larron, que réponds-tu à tous ces faits que nous « avons prouvés par de suffisants témoignages? »

Wishart s'agenouilla, invoqua le secours de Dieu, et s'étant relevé, répondit avec douceur : « Messeigneurs, veuillez m'écouter avec calme, en « sorte qu'au lieu de me condamner injustement « au grand péril de vos âmes, vous puissiez reconnaître que j'ai enseigné la pure parole de Dieu « et vous la receviez vous-mêmes comme la source « de laquelle jailliront pour vous la santé et la vie. « J'ai expliqué à Dundee l'épître de saint Paul aux

[1] « His face running down with sweat and frothing at the mouth like a boar. » (Fox, *Acts*, V, p. 628. Knox, *Ref.*, p. 152.)

« Romains, et je vous exposerai fidèlement la ma-
« nière dont je l'ai fait sans aucune crainte des
« hommes... »

A ces mots, l'accusateur l'interrompit et cria de toutes ses forces : « Hérétique ! renégat, traître, « larron. Il ne t'est pas permis de prêcher, et tu l'as « fait déjà trop longtemps. » Et tous les prélats, effrayés à la pensée qu'il allait donner au vaste auditoire qui l'écoutait la substance et la moelle de son enseignement, se disaient l'un à l'autre : « Il est si « habile et si savant dans les Écritures qu'il con- « vaincra le peuple qui l'écoute et le soulèvera « contre nous ! » — Wishart, comprenant qu'il ne trouverait aucune équité devant cette cour ecclésiastique, dit : « J'en appelle de Monseigneur le « cardinal à Monseigneur le régent. — Quoi, « répliqua Lander, Monseigneur le cardinal n'est-il « pas la seconde personne du royaume, chancelier « d'Écosse, archevêque de Saint-André, évêque de « Mirepoix en France, abbé commandataire d'Ar- « broath, légat né, légat *a latere*.... » Il débitait tant de titres, dit le chroniqueur, qu'on en eût chargé un navire [1]. « Qui veux-tu donc pour « juge ? » cria Lander.

Wishart répondit humblement : « Je demande « que la Parole de Dieu soit mon juge. Je ne récuse « pas Monseigneur le cardinal, mais étant le pri- « sonnier de Monseigneur le régent, je demande « que l'autorité temporelle se joigne à quelques-uns « des seigneurs ecclésiastiques ici présents. » Mais

[1] Knox, *Hist. of the Ref.*, p. 154.

les prêtres se moquèrent de lui et dirent : « Ah ! « ah ! tel homme, tel juge ! » Selon eux, les laïques qu'on lui eût donnés pour juges eussent été hérétiques comme lui.

Le cardinal allait sans plus de retard faire prononcer la sentence de condamnation, mais des assistants lui conseillèrent de faire lire les chefs d'accusation, en permettant à Wishart de répondre, afin que le peuple ne pût dire qu'il avait été condamné sans avoir été entendu.

Lander commença donc : « Hérétique, dit-il, renégat, traître, larron, trompeur du peuple, tu méprises la sainte Église et l'autorité du régent, car « quand il t'ordonna de cesser tes prédications à « Dundee et que l'évêque de Brechin te livra aux « mains du diable, tu continuas à parler. »

Wishart. « Les menaces des hommes, disent les « apôtres, ne doivent pas nous faire abandonner la « prédication de l'Évangile. »

Lander. « Hérétique ! tu as prétendu que le prêtre « disant la messe à l'autel, ressemble à un renard « qui fait mouvoir sa queue au mois de juillet [1]. »

Wishart. « Non, voici ma parole : Les mouvements extérieurs du corps, sans le mouvement « intérieur du cœur, ne sont que le jeu d'un singe « et non le vrai culte de Dieu. »

Lander. « Hérétique, traître, larron ! tu as dit « que le sacrement de l'autel « n'est qu'un morceau de pain cuit sur la cendre. »

Wishart. « Descendant un jour le Rhin dans une

[1] « Was like a fox wagging his tail in July. » (Fox, *Acts*, V, p. 680.)

« barque, un Juif s'y trouvait avec moi. Je lui prou-
« vai par la prophétie que le Messie était venu —
« Jésus de Nazareth. Il répondit : Vous adorez un
« morceau de pain cuit sur la cendre et dites que
« c'est votre Dieu. J'ai raconté cette parole, mais
« je ne l'ai jamais prononcée comme étant de moi-
« même. Voici ce que je crois... » A ces mots, les prélats branlant la tête, crachant par terre et criant, montrèrent de toutes manières qu'ils ne voulaient pas l'entendre.

Lander. « Hérétique ! renégat ! tu as dit que tout
« laïque est un prêtre et que le pape n'a pas plus
« de pouvoir qu'un autre homme.

Wishart. « J'ai lu dans saint Jean : *Il nous a faits*
« *rois et sacrificateurs*, et dans saint Pierre : *Vous*
« *êtes sacrificateurs et rois.* C'est pourquoi j'ai affirmé
« que tout homme qui a la vraie foi en Jésus-Christ,
« a une puissance qui lui vient de Dieu. — J'ai dit,
« d'un autre côté, que tout homme qui ne connaît
« pas la Parole de Dieu et n'est pas ferme dans la
« foi, quel que soit son rang, fût-ce le pape même,
« n'a pas le pouvoir de lier et de délier [1]. »

Ces paroles amusèrent fort la compagnie, les révérends et révérendissimes éclataient de rire, se moquaient de Wishart, le taxaient d'imbécile. Un laïque avoir une puissance que n'avait pas le saint-père, cela leur semblait le comble de la folie. « Bien, milords, leur dit le messager de Christ,
« riez à votre aise. Ces paroles vous semblent im-
« pertinentes, mais elles sont, pour moi, vraies et

[1] « He wanteth the instrument by which he bindeth or looseth, that is to say *the word of God.* » (Fox, *Acts*, V, p. 631.)

« d'un grand prix, parce qu'elles sont à la gloire de « Dieu. »

Des hommes pieux qui se trouvaient dans l'assemblée, étaient indignés de la folie des prélats et touchés de l'invincible patience de Wishart. Mais d'autres s'écriaient avec force : « Pourquoi le laisserait-on parler ? » Un nommé John Scot, qui se tenait derrière Lander, lui dit : « Ne le laissez pas répondre, « car il nous est aussi impossible de l'entendre qu'au « diable de voir le signe de la croix[1]. » Il n'y eut ni forme de jugement, ni libres débats, dit Buchanan, mais grand bruit de voix, cris d'improbation, odieuses paroles. L'accusateur tonnait du haut de sa tribune, mais c'était tout[2]. Les évêques s'écrièrent unanimement que le pieux Wishart devait être brûlé. — Tombant à genoux, Wishart s'écria : « O Dieu immortel, combien de temps encore ces « hommes cruels exerceront-ils leur fureur contre « ceux qui publient cette vérité par laquelle tu t'es « manifesté au monde ? Nous souffrons volontiers la « persécution pour l'amour de toi, dans cette vie qui « n'est qu'une ombre ; mais défends contre eux, « Seigneur, ton assemblée que tu as élue avant « le commencement du monde. »

La sentence devait être prononcée, mais les évêques craignirent de le faire devant le peuple ; ils donnèrent l'ordre de faire évacuer l'église, ce qui ne s'opéra que lentement, car beaucoup de

[1] « No more than the devil may abide the sign of the cross. » (Fox *Acts*, V, p. 633.)

[2] « Nulla judicii aut liberæ disceptationis ibi forma fuit : accusator enim... cum summa verborum acerbitate detonabat. » (Buchanan, p. 588. Spotswood, p. 80, 81.)

gens qui désiraient entendre Wishart, ne s'éloignèrent qu'avec peine. Enfin, les prélats et leurs associés se trouvèrent presque seuls, la sentence de mort fut prononcée, et le cardinal ordonna à ses gardes de reconduire Wishart au château. Enfermé dans la chambre du capitaine, il passa la plus grande partie de la nuit en prières. Le lendemain matin, les évêques lui envoyèrent deux moines qui lui demandèrent s'il ne voulait pas de confesseur. « Je n'ai rien à faire avec les moines, répondit-il, « mais si vous voulez m'obliger, envoyez-moi celui « qui a prêché hier matin. » Winryme étant venu, ils conférèrent quelque temps ensemble, puis le doyen dit : « Désirez-vous recevoir le sacrement de la « Cène ? — Assurément, répliqua Wishart, s'il est « administré selon l'institution du Seigneur, avec « le pain et le vin. » Winryme se rendit vers le cardinal et lui dit que cet homme était innocent. Beaton, enflammé de colère, répondit : « Et toi, il « y a longtemps que nous savons ce que tu es ! » Winryme ayant demandé s'il pouvait donner le sacrement au prisonnier : « Non, répondit le car« dinal, il ne convient pas d'accorder aucun des « bienfaits de l'Église à un hérétique [1]. »

Le lendemain matin, à neuf heures, le capitaine du château apprit à Wishart que la communion lui était refusée, puis, comme il allait déjeuner avec ses employés et ses domestiques, il l'invita à prendre ce repas avec eux. « Très-volontiers, répondit-il, je « l'accepte, surtout parce que je sais que vous et les

[1] « Non videri æquum ut pertinax hereticus... ullis ecclesiæ beneficiis frueretur. » (Buchanan, p. 538.)

« vôtres êtes des gens de bien et qui appartenez au « corps de Jésus-Christ [1]. »

La table étant couverte et les gens de la maison s'étant placés à l'entour : « Permettez, dit-il au capi- « taine, que, pour l'amour du Sauveur, je fasse une « courte exhortation. » C'était à ses yeux l'occasion de célébrer une vraie cène. Il rappela l'institution du repas sacré et la mort du Seigneur. Il exhorta ceux qui étaient assis à table avec lui, à rejeter toute haine, à s'aimer les uns les autres et à mener une vie sainte. Puis, ayant rendu grâces, il prit le pain, le rompit, le distribua à ceux qu'il savait disposés à communier, les conjura de se nourrir spirituellement de Christ. Il prit ensuite une coupe, leur rappela le sang versé en rémission des offenses, but et leur donna à boire. « Je ne boirai plus de cette « coupe, dit-il alors, et je ne mangerai plus de ce « pain dans cette vie, un breuvage plus amer « m'est réservé parce que j'ai prêché Christ. Priez « que je reçoive avec patience ce calice comme « me venant de la main du Seigneur. » Il termina par de nouvelles actions de grâces, et se retira dans sa chambre.

Il y avait alors, sur un terrain situé à l'occident du château, près du prieuré, des gens en grande activité, préparant, les uns un bûcher, les autres un gibet. Des hommes d'armes entouraient le lieu de l'exécution, et des artilleurs mettaient les canons en place et se tenaient derrière, prêts à faire feu ; on eût dit les préparatifs d'un siége. Le cardinal

[1] Scot's *Worthies*, p. 85, 86. « Viros vos esse bonos et in eodem Christi corpore mecum esse sociatos. » (Buchanan, p. 539.)

avait donné ces ordres dans la crainte que les nombreux amis de Wishart ne l'enlevassent, mais plus encore peut-être pour faire étalage de sa puissance. En même temps, on garnissait les fenêtres de la cour du château de tapis, de draperies de soie et de riches coussins, afin que le cardinal et les prélats pussent jouir à leur aise de la vue du bûcher et des tourments qu'ils allaient faire subir à cet homme juste [1].

Tout étant prêt, deux des bourreaux entrèrent dans la prison de Wishart; l'un d'eux lui mit une robe de drap noir, l'autre lui attacha à toutes les parties du corps de petits sacs pleins de poudre. Puis ils lui lièrent fortement les mains derrière le dos, lui mirent une corde au cou et une chaîne autour de la ceinture, et, le plaçant au milieu d'une troupe de soldats, ils partirent. Arrivé devant le bûcher, Wishart se mit à genoux et pria. Puis, s'étant relevé, il dit au peuple : « Frères et sœurs, « c'est avec une grande joie que je donne ma vie « pour l'amour de Christ. Que les tourments que « je vais subir ne vous fassent pas abandonner la « bonne parole de Dieu. Aimez-la comme l'instru- « ment de votre salut, et souffrez tout patiemment « et avec joie, et vous trouverez un bonheur éter- « nel. Ce ne sont pas des fables de vieilles femmes « que je vous ai enseignées, mais le véritable « Évangile ; Dieu m'appelle à être consumé par « les flammes. Je ne les crains pas [2]. Je sais que ce

[1] « Fenestra... tapetibus, stragulis sericis et pulvinis ornabatur. » (Buchanan, p. 559.)

[2] « This grieve fire, I fear not. » (Fox, *Acts*, p. 635.)

« soir même, je souperai avec mon Sauveur Jésus-« Christ, pour lequel je souffre. — O Père céleste, « pardonne à ceux qui, par ignorance, m'ont con-« damné à mort ! » Le bourreau se mit à genoux et lui dit : « Je vous en prie, pardonnez-moi ! » — « Approche-toi, » répondit Wishart, et lui ayant donné un baiser, il ajouta : « Voilà le gage de mon « pardon. Fais ton devoir, mon enfant. » — On l'attacha au poteau avec des cordes et il dit : « Sauveur « du monde ! aie pitié de moi. Père céleste ! je « remets mon esprit en tes mains. » Le bourreau mit le feu. Le cardinal et les siens contemplaient des fenêtres le martyr et les flammes qui le consumaient. Le capitaine voyant les flammes qui entouraient Wishart, lui cria : « Ayez bon cou-« rage. » — Wishart répondit : « Ceci fait du mal « au corps, mais non à l'âme ; » puis, voyant le cardinal à la fenêtre avec ses courtisans, il ajouta : « Celui qui me contemple avec complaisance d'un « lieu élevé, sera dans peu de jours étendu à la « même place avec autant d'ignominie qu'on l'y « voit se prélassant avec orgueil [1]. » Quelques auteurs regardent ces paroles rapportées par Buchanan, comme un exemple de cette seconde vue dont l'on prétend que les Écossais sont doués. Toutefois, sans avoir besoin d'une révélation extraordinaire, Wishart savait que *le méchant périt dans sa voie*. A peine avait-il dit ces mots que la corde qu'il avait au cou fut fortement serrée, en sorte

[1] « At qui nos tam superbe despicit, intra paucos dies non minus ignominiose jacebit quam nunc arroganter cubat. » (Buchanan, p. 540.)

qu'il perdit l'usage de la parole. Le feu réduisit son corps en cendres, et les évêques, toujours pleins de haine contre ce serviteur de Dieu, firent publier le même soir, dans toute la ville, la défense, sous les peines les plus graves, de prier pour lui. Ils savaient le respect que lui portaient bien des catholiques même.

Il est des gens qui disent que la religion est une fable ; une vie et une mort comme celles de Wishart montrent qu'elle est une grande réalité.

CHAPITRE QUINZIÈME

SOULÈVEMENT CONTRE BEATON. — SA MORT.

(Mars à mai 1546.)

La mort de Wishart suscita en Écosse des sentiments bien divers. Les évêques et leurs partisans portaient aux nues le cardinal qui, sans se soucier de l'autorité du régent et comprimant l'insolence du peuple, s'était fait le défenseur de Rome et des prêtres. « Ah! disaient-ils, si l'Église avait eu au« paravant de tels champions, elle tiendrait tout « sous sa puissance, *par la force et par le poids de « sa majesté*[1]. »

Les simples chrétiens pleuraient sans penser à la vengeance, mais une partie du peuple, et aussi plusieurs des hommes les plus notables, condamnaient hautement, à table et ailleurs, la cruauté du cardinal, s'écriant que le sang répandu demandait vengeance. Ceux même qui, sans partager les croyances de Wishart, étaient animés de sentiments justes et généreux, se demandaient quelles espérances ils pouvaient avoir de maintenir leurs libertés sous le plus cruel des tyrans, sous un prélat

[1] « Suæ majestatis vi ac pondere cætera sub se omnia contineret. » (Buchanan, p. 540.)

qui faisait la guerre aux hommes et à Dieu, qui poursuivait de sa haine quiconque possédait quelques biens ou était animé de quelque piété et l'immolait à ses caprices comme une bête prise dans l'étable[1], qui fomentait à la fois la guerre civile et la guerre étrangère, qui sanctionnait des liaisons avec de viles maîtresses et rompait à son gré des mariages légitimes, qui chez lui se vautrait dans la débauche avec des courtisanes et au dehors répandait dans sa furie le sang des innocents[2]. Voilà le portrait de Beaton fait par Buchanan.

Le cardinal n'ignorant pas ces discours, voulut affermir son pouvoir par de nouvelles alliances. Il maria l'une de ses filles, Marguerite Beaton, qu'il avait eue de Marie Ogilvy fille de sir James Ogilvy, avec David Lindsay fils du comte de Crawford, lui donna une dot de quatre mille marcs, et fit célébrer la noce avec une magnificence presque royale. Un prêtre célébrant avec tant d'apparat la noce de sa fille, montrait qu'il n'avait pas cette honte honnête excitée par l'appréhension de ce qui blesse la décence. Il se croyait à lui seul plus fort que toute l'Écosse, et son despotisme ne cessait d'accroître le nombre de ses ennemis. Parmi ceux qui l'avaient servi avec le plus de zèle se trouvait Norman Lesley, frère du comte de Rothes. Lesley ayant rappelé au cardinal certaines promesses que celui-ci lui avait faites, ils en vinrent aux injures et se sé-

[1] « Velut pecus ex hara suæ libidini mactaret. » (*Ibid.*)

[2] « Domi cum scortis volutetur ; foris in cæde innoxiorum et sanguine hæreticorum debacchare tur. » (*Ibid.*)

parèrent ennemis mortels [1]. Dès lors Lesley fut le chef des mécontents, et rappelant à ses amis l'intolérable orgueil du cardinal, il les entraîna dans une conjuration destinée à lui ôter la vie [2]. Son oncle, John Lesley, ne craignait pas de dire devant tous, en frappant de sa droite sur son épée : « Cette « main mettra cette flamberge au vent, et ce sont « elles deux qui seront les confesseurs du cardinal, « c'est-à-dire qu'elles l'enverront dans l'autre « monde. » On répéta ces paroles à Beaton, mais il les méprisa, se croyant en parfaite sûreté dans l'espèce de forteresse qu'il s'était bâtie. « Je me moque de tout « ce bruit, disait-il, et je ne donnerais pas un zest « pour ces fanfaronnades. Ne suis-je pas maître de « Monseigneur le régent ? N'ai-je pas comme otage « son fils aîné, qui dîne chaque jour à ma table? « La reine (Marie de Guise) n'est-elle pas entière- « ment à ma dévotion? La France n'est-elle pas « mon amie, ne suis-je pas son ami? quel danger « pourrais-je donc craindre? » Toutefois Beaton, dans l'intention de se défaire de ceux qui le gênaient, ordonna à toutes ses créatures du comté de Fife de le rencontrer à Falkland, le lundi 30 mai. Les Lesley et un certain nombre de leurs amis devaient être faits prisonniers et mis à mort. De leur côté, Lesley et les autres conjurés n'avaient point de scrupules embarrassants. Le droit du plus fort était encore souvent invoqué dans cet âge à demi bar-

[1] « Discesserunt utrimque animis infensissimis. » (Buchanan, p. 541.)
[2] « Leslius ad suos rediit, intolerandam cardinalis superbiam iis exposuit : facile omnes in cædem ejus conjurarunt. » (Buchanan, p. 541. Knox, *Hist. of Ref.*, p. 172, 173.)

bare; un coup d'État avec actes de violence, était chose assez ordinaire. Ces nobles regardaient la mort de Wishart, sans la participation des juges, refusés par le gouvernement légal, comme un meurtre, et ils pensaient que puisque Beaton était meurtrier, il devait être lui-même mis à mort. Ils ne réfléchissaient pas qu'ils se rendaient coupables de la même faute que Beaton avait commise, celle de se substituer aux juges réguliers. Le droit de la guerre entre seigneurs, reconnu encore dans ce temps-là, suffisait pour les justifier à leurs yeux. Il fut convenu que Norman Lesley, son frère et quatre de ses amis se rendraient à Saint-André, résidence du cardinal, qu'ils logeraient dans l'hôtellerie où ils avaient coutume de descendre, de manière à ne faire naître aucun soupçon. Ils entrèrent en effet sans crainte dans cette ville qui était pourtant pleine des amis, des clients et des créatures du puissant primat. Des habitants qui étaient dans les mêmes sentiments qu'eux, se tenaient prêts au premier signal à leur prêter main-forte. On convint de s'emparer du château de grand matin, avant que les domestiques fussent levés.

Le vendredi 28 mai, Norman Lesley [1] arriva le soir à Saint-André et y trouva William Kirkaldy de Grange qui l'attendait. John Lesley, sur lequel se portaient surtout les soupçons du cardinal, arriva le dernier. Les conjurés tinrent conseil pendant la nuit, et le samedi 29 mai, à trois heures du matin, seize hommes se mirent en route pour prendre le châ-

[1] Knox fait de Norman l'*oncle* de John, p. 173, mais M. Laing l'appelle *neveu* (p. 172, note 1). Spotswood, p. 82 : « John Lesley his uncle. »

teau fort où il y avait plus de cent hommes propres à leur résister. Ils arrivèrent de divers côtés et se réunirent sur le cimetière de l'abbaye, près du château. Beaton, connaissant l'indignation que sa conduite soulevait en Écosse, même chez ceux qui le flattaient, avait résolu de faire de sa demeure une citadelle capable de soutenir un siége [1]. On était à l'œuvre, et ce fut précisément ce qui facilita l'action hardie que ses ennemis méditaient. Le primat pressait tellement l'ouvrage qu'on y travaillait presque nuit et jour. En conséquence, les portes étaient ouvertes de grand matin, et le pont-levis baissé pour laisser les ouvriers introduire pierres, mortier, et autres matériaux nécessaires à la construction. Les Lesley, qui s'étaient cachés dans une petite maison près des portes avec quelques-uns de leurs compagnons, avaient envoyé du lieu où ils étaient cachés William Kirkaldy et six autres des leurs. Ceux-ci franchissant la porte abordèrent le portier et lui dirent : « Milord cardinal est-il réveillé ? — « Non, » répondit-il. Marie Ogilvy, mère de Marguerite et de deux fils, David et Alexandre Beaton, avait passé la nuit au château. On l'avait vue s'échapper de grand matin par la poterne secrète [2]. Le cardinal, au moment où les Lesley et leurs amis arrivaient, était plongé dans un profond sommeil. Tandis que William Kirkaldy parlait avec le portier et que celui-ci s'apprêtait à lui montrer le che-

[1] « Cardinalis arcem suam in usum belli communiebat. » (Buchanan, p. 542.)

[2] « Marion Ogilvy, who was espied to depart from him, by the private postern, that morning. » (Knox, *Ref.*, p. 174.)

min, Norman et John Lesley arrivèrent successivement avec quelques armes. Le portier alarmé voulut alors se mettre sur la défensive; mais un des conjurés lui brisa la tête, lui prit ses clefs et jeta son corps dans le fossé. En ce moment les ouvriers, au nombre de plus de cent, se sauvèrent à toutes jambes par le guichet, et William Kirkaldy prit possession de la poterne secrète, « de peur « que le renard ne s'échappât aussi. » N'étant que seize, ils sentirent qu'ils devaient s'y prendre avec habileté. Les chefs envoyèrent quatre des leurs, parmi lesquels étaient un grand et fort gentleman Pierre Carmichaël, et James Melville de Cambec, pour garder la porte du cardinal et empêcher que nul ne l'avertît du danger. D'autres conjurés, qui connaissaient les lieux et les gens, furent chargés des chambres à coucher des officiers et serviteurs du cardinal. Se partageant en petits groupes, ils y entrèrent successivement, trouvèrent ceux qui les habitaient à moitié endormis, et leur dirent ; « Si vous poussez le moindre cri vous êtes « morts [1]. » Ces gens effrayés, se vêtirent à la hâte et furent conduits hors du château, sans qu'on leur fît aucun mal et sans qu'il y eût aucun bruit. La seule personne qu'ils laissèrent dans le château fut le fils aîné du régent. John Lesley étant seul avec ses amis dans cette vaste demeure, frappa fortement à la porte du cardinal. « Que veut dire ce bruit? » cria celui-ci. — « Nous sommes maîtres du châ« teau, répondit-on. Ouvrez. » A ces mots Beaton

[1] « Eos quum semisomnes sigillatim evocassent mortem præsentem si quisquam mutiret, comminati. » (Buchanan, XV, p. 545.)

courut vers la poterne, mais s'apercevant qu'elle était gardée, il revint promptement dans sa chambre, prit son épée à deux mains et dit à son valet de barricader la porte. « Ouvrez, » cria-t-on encore. Le cardinal répondit : « Qui êtes-vous? — « Mon nom est Lesley. — Est-ce Norman? — Non, « je m'appelle John. » Le cardinal qui se souvenait des paroles de John, cria : « Je veux avoir Norman, « car il est mon ami. — Contentez-vous de ceux « qui sont ici, » répliqua John. Et les coups frappés à la porte redoublèrent. Le cardinal saisit une boîte d'or et la mit dans une cachette; puis il dit : « Voulez-vous me sauver la vie?... — Il est « possible que nous le voulions, dit John. — Jurez- « le-moi par les plaies du Seigneur, reprit Beaton, « et je vous ouvrirai. »

Alors John Lesley cria : « Apportez du feu! » La porte étant trop forte pour l'enfoncer, on lui présenta une grille pleine de charbons ardents, et il allait mettre le feu quand le cardinal fit ouvrir la porte. Lesley et ses compagnons se jetèrent promptement dans la chambre et trouvèrent Beaton assis dans un fauteuil. Lesley se précipita violemment sur lui. « Ne me tuez pas, s'écria le cardinal. Je « suis un prêtre! Je suis un prêtre! »

Mais Lesley le frappa de son épée, et Carmichaël plein de colère fit de même. Melville, homme d'un caractère doux et sérieux, dit Knox[1], voyant ses compagnons dans une grande irritation, les arrêta. « C'est ici, dit-il, le jugement de Dieu et quoi-

[1] Knox, *Hist. of the Ref.*, p. 177.

« qu'il ne s'exécute pas publiquement et solennel-
« lement, il faut y procéder avec gravité. » Melville et d'autres, par suite de l'ignorance et des préjugés du temps, croyaient sincèrement à la vertu légale de l'institution mosaïque, abolie par l'Évangile, qui accordait à de certaines personnes le droit de faire mourir le meurtrier, mais qui établissait en même temps des villes de refuge où celui qui avait le droit de faire la vengeance du sang ne pouvait l'atteindre[1].

Melville oubliait qu'il n'y avait pas de ville de refuge pour Beaton. Le regardant comme un meurtrier, et croyant qu'en le tuant il ne se rendait pas coupable de meurtre, il lui présenta la pointe de son épée et lui dit gravement : « Repens-toi de la mé-
« chante vie que tu as menée jusqu'à cette heure,
« et en particulier du meurtre de cet excellent ser-
« viteur de Dieu, Wishart. Je proteste devant Dieu
« que ce n'est ni la haine pour ta personne, ni le
« désir de tes richesses, ni la crainte de quelque
« mal que tu pourrais me faire qui m'animent, mais
« Dieu nous envoie pour te punir. » Et il le frappa de son épée.

Le cardinal tomba sous ces coups répétés sans qu'on entendît sortir de sa bouche d'autres paroles que celles-ci : « Je suis un prêtre ! je suis un prêtre !
« Fi ! fi ! Tout est perdu !...[2] »

On sut bientôt dans toute la ville que le château avait été pris. Les amis et les créatures du cardinal sortant de leurs lits assez mollement, dit Buchanan,

[1] Livres de Moïse, Nombres, ch. XXXV.
[2] « Knox, *Hist. of the Ref.*, p. 177.

s'armèrent et peu à peu une grande foule environna les fossés. Ces gens criaient de toutes leurs forces, prononçaient des menaces, des injures, demandaient des échelles, et tout ce qui était nécessaire pour donner l'assaut. « Vous faites inutilement beaucoup « de bruit, leur dit-on du château, le mieux pour « vous c'est de retourner dans vos maisons. »

La foule répondait : « Qu'avez-vous fait de « Monseigneur le cardinal ? Nous voulons voir « Monseigneur le cardinal ! » « L'homme que vous « appelez cardinal, leur répondit-on, a reçu sa « récompense et ne troublera plus le monde. » Mais ses partisans crièrent encore plus fort. « Nous « ne nous en irons pas que nous ne l'ayons vu, » croyant toujours qu'il était plein de vie. Alors, un ou deux hommes prirent le cadavre et l'étendant sur la fenêtre même d'où peu auparavant Beaton avait contemplé avec joie et comme en triomphe le supplice du pieux Wishart, ils l'exposèrent ainsi aux yeux de tous[1]. Les amis de Beaton et la populace frappés d'étonnement et d'effroi à ce spectacle inattendu et se rappelant la prophétie de Wishart, se dispersèrent abattus et consternés.

La nouvelle de cette mort se répandit en un moment dans tout le pays, les uns la maudissant, les autres la saluant comme l'acte qui rendait l'Écosse à la liberté. Quelques-uns même, comme l'avait fait James Melville, la tenaient pour un acte légitime. Mais même parmi les adversaires du cardinal, il y

[1] « Cadaver exanimatum oculis omnium exponunt, in illo ipso loco unde ipse non multo ante Georgii (Wishart) supplicium tam lætus spectaverat. » (Buchanan, p. 542.)

eut des hommes sages et modérés qui regardèrent le meurtre avec horreur ! Un historien remarque que, de ceux qui y avaient pris part, peu échappèrent au jugement de Dieu qui punit les transgresseurs de ses commandements en les frappant du même coup dont ils ont eux-mêmes frappé les autres [1].

Les Lesley et leurs amis restèrent maîtres du château et gardèrent avec eux James lord Hamilton, plus tard comte d'Arran, fils aîné du régent, que Beaton retenait comme son otage et qui, dès lors, fut le leur. Un de ceux qui croyaient avoir fait une action digne de louange en délivrant l'Écosse du tyran, William Kirkaldy, se rendit à Londres, et Henri VIII, qui considéra aussi la prise du château et ce qui l'avait accompagnée comme une révolution légitime, se déclara prêt à prendre tout le parti sous sa protection, à condition toutefois que le contrat de mariage entre Édouard et Marie fût maintenu. Les communications étant faciles entre le château et Londres, au moyen de la mer, des navires anglais y apportaient tout ce dont on avait besoin.

Hamilton, frère bâtard du régent, fut nommé par celui-ci archevêque de Saint-André et confirmé par le pape Paul III. Ce prélat énergique demanda aussitôt à son frère que le château fût assiégé et que tous ceux qui s'en étaient emparés fussent punis ; d'autres l'appuyaient fortement. Un corps d'armée partit, à cet effet, d'Édimbourg, le 23 août

[1] Spotswood, p. 84.

1546; mais, à la fin de juillet 1547 [1], désespérant de s'emparer de la forteresse, il capitula avec les assiégés à des conditions qui leur étaient avantageuses, mais que ni les uns ni les autres n'avaient l'intention d'observer. Ce moment est une époque importante où nous devons suspendre notre récit.

Nous avons vu le ministère et le martyre de Patrick Hamilton et de George Wishart. Nous aurons à voir plus tard, si Dieu nous est en aide, l'action puissante du troisième et du plus grand des réformateurs de l'Écosse, de John Knox.

Le temps dont nous avons jusqu'à présent retracé l'histoire, fut celui d'une vive persécution; il nous reste à raconter le combat contre la papauté, où la noblesse écossaise fut vivement engagée, et la victoire de la Réformation. Sans entrer dès aujourd'hui dans le récit des faits, nous jetterons, avant de finir, un regard en avant pour marquer ce qui devait donner la victoire au christianisme évangélique. Ce ne furent certes pas des actes tels que la prise du château et la mort violente du persécuteur; de tels faits sont plus propres à perdre une cause qu'à la sauver. La vie et la mort chrétienne de Wishart furent bien plus puissantes que la mort de Beaton, pour avancer le règne de Dieu. L'histoire de la réformation écossaise est utile pour montrer le néant d'une allégation faite souvent par les ennemis de la Réforme.

[1] Juillet 1547 (Spotswood, p. 88). The last of juillet (Knox, p. 205). Buchanan place la prise du château ou la capitulation au mois d'août 1547 : « Hæc in mensem Augusti anni MDXLVII inciderunt. » (P. 548.

D'après eux, la Réforme n'aurait triomphé que dans les pays où les princes l'ont protégée. C'est une grande erreur. Ce ne fut pas le sanguinaire Philippe II qui établit la Réformation dans les provinces unies des Pays-Bas ; ce ne furent ni le faible Jacques V, ni la papiste Marie Stuart, qui la firent triompher en Écosse. Cette digne nièce des Guises ne chercha qu'à l'écraser. Un bras plus fort que le leur combattit contre ces puissants et donna la victoire aux faibles. Les ennemis de la Réformation employèrent en Écosse les mêmes armes qui, en Italie, en Espagne et ailleurs, arrêtèrent le mouvement régénérateur. On y brûlait aussi les réformés ; mais la Réforme y ressortait de leurs cendres. Ce ne fut pas non plus à leur caractère, à leur force naturelle que les Écossais attribuèrent ce triomphe. Ils savaient que Jésus est le roi de l'Église et que c'est lui qui la sauve. C'est là le trait qui distingua entre toutes (nous le verrons) la réforme écossaise. André Melville disait à Jacques VI : « Sire, il y a « deux rois et deux royaumes en Écosse. Il y a le « roi Jacques qui est le chef de l'État, et il y a « Jésus-Christ qui est le roi de l'Église [1]. » Au roi qui siége à Rome, la réformation écossaise opposa le roi qui siége au ciel, et c'est à lui qu'elle attribua la victoire.

Mais, en proclamant cette autorité suprême, la réformation de l'Écosse établit aussi les devoirs et les droits des chrétiens. Ce fut à des assemblées générales provenant du libre choix du peuple évan-

[1] Melville's *Diary*, p. 276 à 278. Mc Crie, André Melville, II, p. 66.

gélique qu'elle confia le soin de conduire l'Église conformément à la loi de Dieu [1]. Le clergé avait régné en Écosse pendant le quatorzième siècle, pendant le quinzième et la première partie du seizième; la Réformation délivra le pays de cette domination cléricale et lui donna la première de toutes les libertés, — celle de la foi. Il y avait eu en Écosse, depuis des siècles, trois pouvoirs, — le roi, les nobles et les prêtres, — et ceux-ci avaient eu la haute main. Après la Réformation, il y eut encore le roi, encore les nobles, mais le peuple prit la place du clergé. Ce fut sous une forme populaire,— le presbytérianisme, — que l'Église d'Écosse se constitua. Les châteaux eurent quelque temps encore une action puissante sur les destinées du pays, mais le flot national et chrétien ne cessa de s'élever tout à l'entour de leurs murailles et dépassa bientôt les vieux créneaux, découpés au sommet de ces antiques manoirs. Les laïques, députés du peuple, avaient leurs voix dans les presbytères, dans les synodes, dans les assemblées générales, et, peu à peu, l'influence de la Réforme, en Écosse, plaça la force principale du pays dans la voix de la nation.

C'est une grave erreur que d'attribuer comme on l'a fait aux pasteurs protestants en Écosse, une « domination incompréhensible, une action qui ne « le cède en rien à celle qu'eurent les prêtres ca- « tholiques » et de les représenter comme « l'obs- « tacle le plus insurmontable aux progrès du peu-

[1] Second Book of discipline.

« ple [1]. » Rien n'a moins ressemblé à ce qu'étaient les superbes prélats catholiques de Saint-André, de Glasgow et des autres diocèses, qu'un ministre écossais. La Réformation a donné à l'Écosse non-seulement la vérité chrétienne, mais encore la liberté religieuse et politique. Elle a ôté aux prêtres, là comme partout, la magie et la domination qui avaient été leurs deux grands attributs dans le moyen âge. Les ministres qu'elle leur a substitués, n'ayant plus la puissance merveilleuse de transformer un morceau de pain et d'en faire le Dieu créateur, ces disciples de Jésus ne siégeant pas sur le trône despotique du confessionnal pour donner le pardon des péchés, sont devenus de simples hérauts de la Parole divine. C'est cette Parole sainte qui est placée dans toutes les familles et règne en souveraine dans l'Église, et dès lors, les ministres ont cessé d'être des maîtres et sont devenus des serviteurs. Le vrai tort de ces pasteurs écossais, aux yeux de leurs détracteurs, c'est d'avoir toujours été un grand obstacle, non aux progrès du peuple et de la civilisation, comme on l'a dit, mais à ceux de l'incrédulité et du matérialisme. Or, ces doctrines délétères sont les mortels ennemis de la liberté et de la prospérité des nations.

[1] Buckle, *Histoire de la civilisation en Angleterre*, ch. XVI.

Le morceau qu'on vient de lire s'arrête à l'année 1546. Le programme que l'auteur s'était proposé de remplir porte comme devant prendre place au volume suivant : *L'Écosse de* 1546 *à* 1560. Malheureusement ce travail n'a pas été fait. L'Histoire de la Réformation en Écosse ne sera donc pas continuée. (*Éditeur.*)

LIVRE XI

CALVIN ET LES PRINCIPES DE SA RÉFORME.

CHAPITRE PREMIER

CALVIN A GENÈVE ET DANS LE PAYS DE VAUD.

(1536.)

Depuis des années et même des siècles, il s'était fait dans Genève de longs et périlleux efforts pour y fonder la liberté. Nous avons fait connaître les scènes émouvantes qui les couronnèrent au commencement du seizième siècle, les nobles principes et les paroles puissantes des énergiques ouvriers de ce grand labeur [1]. Ce serait sans doute aller trop loin que de regarder leur travail et les vérités qu'ils proclamèrent, comme la source d'où les libertés modernes ont jailli. Mais on ne peut étudier les faits de cette époque sans être ému et sans y reconnaître des aspirations, des principes, des sacrifices, des actes dignes d'admiration et qui sont le premier grand jet de lumière, la première notable manifestation de la politique et des vertus qui doivent constituer l'existence et faire la prospérité des peuples [2].

[1] Voir les vol. I et II de la deuxième série: *Réformation au temps de Calvin.*

[2] Cette pensée a été exprimée à l'auteur par un écrivain célèbre auquel nous devons une remarquable *Histoire de la Révolution française*, publiée il y a peu d'années.

Toutefois, cette petite ville devait donner au monde une leçon plus grande encore. Elle devait faire pour la religion ce qu'elle avait fait pour la politique, et rendre à la foi le même service qu'à la liberté. Ces deux œuvres sont dans une union intime, et c'est l'un des caractères de cette histoire, que tout en attribuant la transcendance à la vérité et à la vie chrétiennes, elle reconnaît pourtant aussi tout ce que la liberté a de grand et de salutaire. Si, comme quelques-uns l'ont pensé, l'auteur avait commis une faute en donnant une trop grande place aux mouvements héroïques auxquels Genève dut son indépendance, il regretterait sans doute de n'avoir pas mieux manié le burin de l'histoire pour éterniser la gloire des grands hommes et des faits héroïques dont le plus petit et le plus humble des États offre alors le spectacle; mais il serait heureux, s'il pouvait cependant avoir contribué à mettre dans quelque jour cette grande maxime, que la liberté politique et la vérité chrétienne doivent marcher d'accord pour le salut des peuples et le salut des âmes. Il va sans dire qu'une aveugle démagogie, écueil redoutable de notre siècle, est le contraire de la liberté et l'ennemie de la religion.

Diverses circonstances préparèrent Genève à un rôle dont sa petitesse semblait devoir l'exclure. Cette ville était située entre l'Italie, la France, l'Allemagne, au centre de trois grands peuples, qui se signalaient dans la première moitié du seizième siècle par leur amour plus ou moins nouveau des lettres, de la philosophie, des arts, et l'on vit, à plusieurs

reprises, des Français, des Italiens, des Allemands, s'établir en grand nombre à Genève. En recueillant ces trois éléments divers dans son sein, cette cité semblait appelée à les fondre ensemble pour concilier leurs qualités contraires. Si une étincelle du feu évangélique qui s'allumait alors venait à s'échapper de l'une ou de l'autre de ces contrées et à tomber sur les matériaux ainsi préparés au pied des Alpes, cette parcelle brillante pouvait y allumer un grand feu et faire de Genève un foyer dont le rayonnement porterait au loin la lumière et contribuerait à dissiper les humiliantes ténèbres que Rome et les princes qui lui prêtaient leur pouvoir faisaient alors peser sur les peuples.

Ce fut ce qui arriva. Pour changer l'étincelle en une flamme pure, vive, éclatante de lumière, il fallait une intelligence d'une grande profondeur, une volonté d'une grande énergie, une foi d'une grande puissance.

Dieu donna l'homme nécessaire.

Un jeune étranger, né dans la Picardie, était récemment arrivé à Genève. Ni lui, ni ses amis n'avaient l'idée qu'il pût être l'organe par l'entremise et le moyen duquel Dieu ferait ces grandes choses. Farel continua après son arrivée à occuper dans cette ville la première place. Ce jeune homme, Jean Calvin, avait une timidité naturelle, une crainte de paraître qu'il avait déjà montrée à Bâle, et qui lui faisait éviter toute occasion d'attirer sur lui l'attention du public. Il avait le goût d'étudier et d'écrire; il croyait que c'était la voie qui lui était assignée pour contribuer à répandre

dans le monde une vérité qui lui était déjà plus chère que la vie. Il entendait faire valoir ce petit talent dans la retraite, sans sortir de son cabinet. C'était ce qu'il faisait alors à Genève; il était continuellement occupé à la traduction française de son *petit livre* (l'*Institution chrétienne*), qu'il espérait envoyer bientôt à ses amis de France [1]. Cette lettre de Calvin montre clairement que l'*Institution chrétienne* a été écrite premièrement en latin.

Farel demandait plus; il désirait que Calvin devînt dans Genève, pasteur, prédicateur, docteur; le jeune homme refusa cette triple fonction. Celle de pasteur l'eût appelé à prendre part au gouvernement de l'Église, et il n'en voulait pas. Quant à celle de prédicateur, le témoignage très-positif de ses contemporains et de ses plus intimes amis nous apprend que, dans le premier élan de sa foi, il avait simplement évangélisé en France en certains lieux; mais à Genève, la charge qu'on lui proposait pouvait le mêler plus ou moins aux affaires publiques, aux débats des conseils; or il tremblait à cette pensée et voulait se renfermer strictement dans les limites de cette vie littéraire et théologique qu'il aimait tant. Il consentit donc à demeurer dans cette ville, non pour prêcher, « mais pour lire en théo« logie [2]. » Il alla même plus loin : « Je ne voulus

[1] « Singulis momentis de Gallica libelli nostri editione cogitabamus. » (Lettre à François Daniel; Lausanne, 13 octobre 1536. Bibl. de Berne. Calvin, *Opp.*, edid. theolog. argent., vol. X, p. 63.)

La première édition connue de l'*Institution* en français est de 1540.

[2] *Vie de Calvin*, en français, p. 29. Édition de Paris, 1864. La *Vie latine* dit en parlant de la fonction de prédicateur : « *Hoc autem primum recusarat.* »

« point, dit-il lui-même, m'obliger à exercer quel-
« que certaine charge [1]. » Il consentait à faire un essai d'enseignement, mais sans aucun titre et aucun lien, et se réservait sa pleine liberté. Nul peut-être n'entra jamais comme lui dans une carrière à la fois pénible et éclatante, sans s'en douter; et même en la repoussant de toutes ses forces.

Calvin commença donc son œuvre comme *lecteur en la sainte Escripture* à Genève, ou comme il s'appelle lui-même, professeur des saintes lettres dans l'Église genevoise. Ce ne fut pas dans quelque maison ou en quelque salle académique qu'il le fit; ce fut dans la cathédrale même, ce qui donnait à cet enseignement une importance à laquelle Calvin sans doute n'avait pas songé. C'était l'après-midi que les portes s'ouvraient pour ce service nouveau, et les Genevois, qui sentaient le besoin d'une instruction plus approfondie, accouraient entendre le jeune docteur. Il exposait quelques livres du Nouveau Testament, particulièrement les épîtres. Un caractère de l'enseignement donné dès le commencement dans Genève fut de réunir la simplicité et la solidité. Une nouvelle lumière se levait alors; ce n'était pas sans doute le soleil dans son éclat; la timidité, la sauvagerie que Calvin s'attribue, peut bien s'être montrée dans ces premiers essais. Les *Commentaires* que Calvin publia plus tard sur le Nouveau Testament, ont une perfection que ses premières expositions ne purent atteindre; mais ils sont une représentation assez fidèle du genre d'en-

[1] *Comment. sur les Psaumes*, Vol. I, p. IX. Paris, 1859.

seignement qu'il donnait à Saint-Pierre. Ce n'était pas une explication grammaticale, étymologique du texte; mais ce n'était pas non plus un sermon pathétique. Calvin exposait lumineusement tout ce qui dans l'Écriture caractérise la doctrine et la vie chrétiennes. Il méditait d'abord, puis il improvisait ses leçons, et la vivante et puissante personnalité du maître leur donnait une influence qui saisissait et multipliait les auditeurs. Il n'était pas dans sa nature de faire un simple travail d'intellect; il consolait, il exhortait, il censurait même; mais son objet principal était d'éclairer l'œuvre d'amour que Jésus-Christ a accomplie, d'en faire connaître la nécessité et la grandeur. Deux points le frappaient dans la doctrine chrétienne, l'un ténébreux, l'autre d'un éclat semblable au soleil. « C'est un abyme « d'iniquité que nos âmes, disait-il, en sorte qu'il « nous faut recourir à la fontaine de tous les biens, « qui est Jésus-Christ [1]. »

Exposer, défendre, appliquer les grands faits du christianisme, telle a été l'œuvre de Calvin à Genève et dans la chrétienté. On se trompe quand on pense que sa principale affaire fut l'introduction et le maintien de la discipline dans l'Église. Il voulait l'ordre, sans doute; il voulait absolument une vie chrétienne, mais ce ne fut pas lui qui, comme on le croit, introduisit les mesures disciplinaires, et ce ne fut pas leur maintien qui fut la tâche de sa vie. Parlant de ces mesures [2], il se défend d'en être

[1] *Lettres françaises de Calvin* (J. Bonnet). Au protecteur d'Angleterre, I, p. 270.
[2] *Lettres françaises de Calvin*, II, p. 30.

l'auteur. « Je suis et fais ce que j'ai trouvé, dit-il, « comme celui qui prend plaisir à ne rien innover. » C'était le magistrat qui, étant à la fois, dans cette cité, la tête de l'Église et de l'État, prescrivait et exécutait les lois disciplinaires. Avant l'arrivée de Calvin à Genève, nous avons vu de la Rive condamné au bannissement pour avoir fait baptiser son enfant par un prêtre. L'année précédente, des hommes, des femmes, des magistrats avaient été condamnés au *crotton* (cachot) pour immoralité. Au moment où cet étranger, cet inconnu, dont on savait à peine le nom, venait de franchir le seuil de la cité, la veille du jour où Farel l'annoncera au magistrat, le lundi 4 septembre 1536, il se passait dans le Conseil des Deux-cents une scène frappante, qui semble placée à cette époque comme pour résoudre distinctement la question qui nous occupe. « Messieurs, dirent les syndics, nous nous « sommes tous engagés en conseil général, à vivre « suivant l'Évangile, et pourtant il en est qui ne « vont point au prêche. » A ces mots le conseiller et ancien syndic Richardet, homme grand, beau, puissant, mais fort colère, se lève avec fureur et d'une voix retentissante s'écrie : « Personne ne do- « minera sur ma conscience, et je n'irai point au ser- « mon sur l'ordre d'un syndic Porral [1]. » Il ajouta même bien d'autres choses. Porral, esprit fort cultivé, magistrat fort actif, s'était prononcé avec décision pour la Réforme et il fut même chargé de poursuivre certaines classes de délinquants. Il avait été

[1] Registres du Conseil de Genève, 4 septembre 1536.

arrêté le 24 juillet que ceux qui refuseraient d'aller au prêche devraient quitter la ville dans dix jours. Richardet n'était pas seul de son avis. Demande ayant été faite à J. Philippe et à deux autres conseillers s'ils voulaient assister à la prédication de la Parole de Dieu : « Nous ne voulons point être « contraints, dirent-ils, mais vivre dans notre li« berté. » Ces citoyens en maintenant leur liberté étaient dans le vrai et les magistrats dans l'erreur. Calvin était loin de Genève le 24 juillet et, généralement parlant, il n'était pas un esprit aussi absolu qu'on l'imagine. Il y avait telle sphère où il maintenait la liberté, et la maintenait même contre de puissants adversaires. « Touchant les cérémonies, « écrivait-il aux redoutables seigneurs de Berne, « ce sont choses indifférentes, et les Églises peu« vent en user diversement en liberté [1]. » Toutefois, nous avons garde de le nier, Calvin pensait (ce sont ses propres paroles) que, puisqu'il n'y a aucune maison, quelque petite qu'elle soit, qui puisse se maintenir en son état sans discipline, il est beaucoup plus requis d'en avoir dans l'Église, laquelle doit être ordonnée mieux que nulle maison. Il fit plus : il reconnut que l'État avait le droit et le devoir de connaître des matières disciplinaires et de punir les transgressions. On regrette que le beau génie de Calvin n'ait pas fait ici exception à la règle adoptée depuis dix siècles par toute la chrétienté, et qu'il n'ait pas fait comprendre à l'État que sa pesante main ne devait pas intervenir dans les

[1] *Lettres françaises de Calvin* aux seigneurs de Berne, II, p. 29.

choses religieuses. Il est pourtant équitable de se demander si, au seizième siècle, un tel effort n'eût pas été une œuvre surhumaine.

Calvin nous a fait connaître lui-même sa pensée quand il a dit : LA DOCTRINE DE NOTRE SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST EST L'AME DE L'ÉGLISE [1]. Il exposa cette doctrine dans l'église de Saint-Pierre, telle qu'elle se trouve dans l'Écriture, et la répandit dans le monde. Ce n'est certes pas avec la discipline qu'il eût fait ses conquêtes : il tint le flambeau de la vérité. Sans ambition, sans projets qui allassent plus loin que Genève, sans politiques secrètes (comme les Jésuites savent les employer), n'ayant qu'une seule arme, la vérité, il triompha des plus grands obstacles. Farel, Viret, Bèze, n'eussent pas suffi. Il y avait dans cet homme d'une faible constitution, d'une humble apparence, une résolution inébranlable, une volonté énergique. *Il tint ferme comme voyant l'invisible.* Établi dans cette petite ville, il devint l'organe de Dieu, d'abord pour répandre la Réforme dans l'Occident, puis pour la sauver quand Rome et Loyola et Philippe II l'attaquèrent. Des temps nouveaux furent créés dans le monde.

Toutefois ce ne fut pas Calvin seul, comme on semble le croire, qui accomplit cette grande révolution. S'il était arrivé au milieu d'un peuple mou, de si grandes victoires n'eussent pas été remportées. Mais les Genevois avaient été préparés pendant des siècles par les luttes qu'ils avaient soute-

[1] *Institution chrétienne*, l. IV, ch. 12.

nues pour le maintien de leur liberté; une vie pénible, des travaux incessants, de rudes combats les avaient aguerris aux coups; leurs âmes s'étaient élevées. Ils étaient vifs et décidés de leur nature; mais ce fer, déjà brillant, avait acquis par la trempe une dureté inflexible. L'héroïsme des huguenots de Genève, devint un des éléments qui firent triompher la Réformation. Le caractère de ces hommes forts était aussi nécessaire à l'œuvre que le charbon l'est au fer pour produire l'acier. Ce n'est pas Calvin seul, c'est Genève tout entier qui a vaincu Rome. L'énergie des Berthelier, des Lévrier, des Savoye et de tant d'autres, fut l'un des ingrédients de l'énergie morale dont Genève devint le foyer et qui avait presque disparu de l'histoire. Les plus sérieux des huguenots genevois s'unirent au réformateur; les masses l'appuyèrent; des Français qui avaient passé par le crible des persécutions, dignes d'être aussi appelés *huguenots*, donnèrent la main aux enfants de Genève. Et quand, après avoir fait son œuvre conquérante, la Réformation se vit attaquée par une armée nombreuse et puissante, réunie sous l'étendard des rois, d'Ignace de Loyola et du pape, Genève et les hommes de son école répandus dans toute la chrétienté surent lui résister et lui dire : « Tu n'iras pas plus loin ! »

Il y eut sans doute dans la lutte pour la rénovation de la chrétienté, une volonté qui conçut, une personnalité qui agit, une voix qui retentit avec une force presque inconnue jusqu'alors, et en mille lieux divers : ce fut, après celle de Luther, celle de Calvin. Mais si un grand général est né-

cessaire au jour de la bataille, il lui faut pourtant une armée formée par lui à d'énergiques combats. Ce n'est pas le caractère d'un seul homme, ce sont beaucoup de circonstances morales et politiques, qui expliquent le rôle de Genève au seizième siècle. Cette armée créée par le souffle vivifiant d'en haut, disciplinée, encouragée et dirigée par ce grand capitaine, fut bientôt partout où il fallait lutter. Ces soldats s'en allaient par le monde, bravaient les dangers, déployaient leur drapeau, publiaient le salut, jusqu'à ce que Rome leur donnât la mort des martyrs et que Dieu leur en donnât l'incorruptible couronne. *Calvin* et les *huguenots*, voilà le grand mot du seizième siècle.

Farel, nous l'avons vu, avait pris sur lui d'enrôler le jeune docteur et de lui ouvrir l'église de Saint-Pierre. Ravi de la manière dont Calvin exposait la sainte Écriture, le vétéran de la Réformation en donna avis aux magistrats. Le mardi, 5 septembre 1536, le lendemain du jour où avait eu lieu dans le Conseil des Deux-Cents la fameuse altercation concernant la liberté religieuse, Guillaume Farel parut devant le Conseil, fit connaître l'enseignement du jeune étranger, auquel quelques membres de ce corps avaient probablement assisté, et ajouta : « La lecture qu'a commencée à Saint-Pierre « ce Français[1] est bien nécessaire ; c'est pourquoi « je supplie *qu'on le retienne* et qu'on pourvoie à « son entretien. » Le *Conseil* arrêta qu'on avisât à retenir cet inconnu, dont le nom n'était pas même

[1] « Iste Gallus. » Registres du Conseil, 5 septembre 1536.

prononcé. Plusieurs l'avaient vu ; le visage pâle, le corps fluet, la modeste tenue, l'air craintif de ce fugitif de vingt-sept ans, ne leur avaient pas donné l'idée d'un personnage marquant. Le Conseil ne lui fit pas même cadeau d'un habit ou autre chose semblable comme c'était la coutume ; il se réserva sans doute de voir si cet étranger en valait la peine. Celui dont le nom remplira sous peu la ville et le monde chrétien, entre presque incognito dans Genève. On ne pensait alors qu'à Farel. Le 8 septembre, ce réformateur « ayant fait une remon- « trance au Conseil, » il fut arrêté « que puisque « les écrits dudit Guillaume *sont si divins*, on ferait « le prêche à six heures du matin, en l'église de « Saint-Germain, et que les conseillers seraient « obligés d'y venir, pour entrer ensuite à sept « heures au Conseil[1]. »

Les enseignements de Calvin furent bientôt interrompus. A la fin de septembre, Farel et son jeune ami comme son second quittèrent Genève pour aller à Lausanne, où un devoir pressant les appelait. Une importante assemblée allait se tenir dans la principale cité du pays de Vaud.

Farel, Viret et d'autres évangélistes, nous l'avons vu, avaient introduit la Réformation dans ceux des districts de ce pays qui étaient soumis à des cantons suisses, mais les autres paroisses de cette belle contrée étaient restées soumises au pape. Cependant les livres de Luther arrivaient un peu partout, les yeux commençaient à s'ouvrir et quelques évangé-

[1] Registres du Conseil, 8 septembre. L'église de Saint-Germain est près de l'Hôtel-de-Ville.

listes, en particulier Jean Lecomte, gentilhomme picard, avaient prêché l'Évangile dans diverses localités. L'occupation du pays par les Bernois, lors de l'expédition qui délivra Genève en 1536, y précipita la chute du catholicisme romain. Les Bernois ayant pris Yverdon avec l'épée, y transformèrent aussi l'Église un peu soldatesquement; ils y abolirent brusquement l'exercice de la religion romaine, établirent Malingre pour ministre, firent publier le 15 mars leurs ordonnances religieuses, brûlèrent le 17 les images des églises sur la place du marché, et ordonnèrent aux ministres de prêcher dans les temples vides de ces abominations. Lecomte, Tissot, Meige et d'autres évangélistes introduisirent la Réforme, mais par les voies spirituelles de la prédication, à Cossonay, Montagny, Yvonand, Sainte-Croix et autres lieux. Ceux d'Avenches et de Lutry se montrèrent catholiques décidés, et les derniers arrêtèrent que s'il venait par hasard un ministre, on n'irait pas l'écouter.

En mars 1536, Viret et Fabry passant près d'Yverdon au moment du siége de cette ville par l'armée bernoise, des officiers lausannois qui en faisaient partie et qui connaissaient le premier, le retinrent et lui dirent : « Yverdon pris, nous irons « à Lausanne; venez-y avec nous et prêchez-y « l'Évangile malgré l'évêque. » Ainsi fut fait. Le doux et sage Viret n'eût pas voulu voir Lausanne réformé militairement comme Yverdon. Il préférait l'épée de l'Esprit à celle des soldats bernois. Il eût voulu qu'on entendît dans les rues inclinées de cette cité et auprès de la belle cathédrale, le son doux et

subtil et non le sifflement de la tempête et l'éclat du tonnerre. Il prêchait donc la nouvelle de la grande joie et la prêchait avec succès dans l'église du couvent de Saint-François. Les chanoines s'en plaignirent vivement au Conseil : « Quelle chose étrange, « dirent-ils, que de voir dans Lausanne *deux* prédi« cateurs à la fois ! » Une multitude de moines fainéants, à la bonne heure ! mais deux prédicateurs de Jésus-Christ ! quel luxe inutile. « Moins on prê« che, mieux cela vaut, » disaient les amis de Rome. — « Plus on prêche, mieux cela va, » disaient les amis de l'Évangile. Si Messieurs les chanoines faisaient leur devoir, remarqua quelqu'un, au lieu de *deux* prédicateurs on en aurait *trente*[1]. La bourgeoisie, comme c'est souvent son caractère, prit un milieu qui ne devait contenter ni les uns ni les autres. Elle arrêta que les évangélistes prêcheraient dans le temple de Marie-Madeleine, mais sans ôter les autels, les fonts, les orgues, les images et les autres ornements, « qui ne faisaient de mal à « personne, » disaient les bourgeois, et que les frères de Saint-Dominique y feraient aussi l'office catholique romain à la manière accoutumée[2]. C'est ce que le grand réformateur saxon appelait : vouloir mettre ensemble Luther et le pape.

Viret prêcha donc dans ce temple; mais le carême étant venu, le dominicain Monbouson se mit à pérorer dans la cathédrale et y soutint la tradition romaine avec violence et beaucoup de mensonges. Viret en étant instruit, et croyant que le mieux pour

[1] Ruchat, IV, p. 138.
[2] *Mémoire de Pierrefleur*, p. 152. Ruchat, IV, p. 130 à 160.

réfuter le dogme du pape était de le faire connaître distinctement, mit par écrit les assertions du moine, et demanda qu'il les défendît publiquement, se déclarant prêt à lui répondre. Monbouson se sentait assez fort pour soutenir sa thèse quand il était entouré d'une phalange de docteurs scolastiques et n'avait personne pour le contredire; mais il pâlit en présence du jeune Viret. « Ah! dit-il, je ferais « volontiers ce que vous demandez à Avignon, à « Paris, à Dole; mais à Lausanne il n'y a personne « qui puisse en juger. » — « Vous ne devriez donc « prêcher qu'à Dole, Paris ou Avignon, répondit « Viret; mais puisque vous avez menti à Lausanne, « c'est à Lausanne aussi que la réparation est due. » Alors le moine, voulant se tirer d'embarras, s'échappa tout doucement et disparut[1].

Les réformés ne croyaient pas comme Messieurs de Lausanne que les images, autels, etc., *ne faisaient de mal à personne*. Ils croyaient que ces peintures faisaient du mal; que le peuple, grâce aux images, se faisait beaucoup de petits dieux, devant lesquels il s'agenouillait pour obtenir telle ou telle faveur ou la guérison de tel ou tel mal; que le visible lui faisait oublier l'invisible; qu'il était affreux de penser que chaque fois qu'une âme simple venait adorer Dieu dans son temple, ces figures de saints fussent pour elle une occasion de chute ou de scandale. « Hélas! que de pauvres créatures appelées « à devenir enfants de Dieu, disait-on, ont été, par « ces images, faites enfants du diable! » Ceux des

[1] Ruchat, IV, p. 142.

réformés de Lausanne, aux yeux desquels les peintures d'anges et de saints étaient une séduction qui entraînait presque inévitablement les faibles, se mirent donc en mouvement, et, commençant par le temple de la Madeleine, ils enlevèrent les images et les autels, les brisèrent ou les brûlèrent, puis, se rendant à l'église de Saint-François, ils en firent autant, heureux de faire ainsi observer le commandement qui dit : *Tu n'auras point d'autres dieux devant ma face.* Les vieux Lausannois, qui ne pouvaient déjà se consoler de se voir sans évêque, sentirent leur douleur s'accroître en se voyant sans images, sans messes, et envoyèrent à Berne des députés pour s'en plaindre. Le Conseil bernois les écouta avec douceur et les renvoya avec de bonnes paroles. Lausanne députa alors douze notables. « Que souhaitez-vous ? » leur dit-on à Berne. — « Deux messes « par semaine, » répondirent-ils selon un manuscrit lausannois[1]. Si la parole est vraie, elle est certes fort modérée pour des catholiques zélés. On leur fit cette concession, mais à condition qu'ils pourvoiraient de ministres toutes les églises qui en demanderaient. En même temps on leur donna à entendre qu'il serait bon d'avoir à Lausanne une grande dispute de religion pour décider entre Rome et la Réforme. C'était beaucoup demander pour *deux messes* que l'on accordait.

Les Bernois désiraient en effet que les Vaudois, dont le pays avait été récemment conquis par eux, se rattachassent à la Réformation. C'était sans doute

[1] Msc. Pinaut. Ruchat, IV, p. 158.

en partie dans un intérêt politique qu'ils le faisaient; mais l'intérêt religieux ne leur était pas étranger. Quoi qu'il en soit, la réformation de cette contrée a été pour elle la source d'une grande prospérité temporelle et spirituelle. Elle devait plus tard offrir à l'étranger, non-seulement ces beautés de la nature qui font naître l'admiration, mais encore des exemples nombreux de cette piété sincère et vivante qui est plus douce et riante que les lacs et plus sublime que les pics et les glaciers. La semence qui fut répandue à l'époque de la Réformation dans ces vallées et sur ces monts fut bien la Parole de Dieu, et l'on devait voir s'accomplir cet ancien oracle : *Celui qui sème pour l'Esprit, moissonnera de l'Esprit la vie éternelle.*

La conversion d'Yverdon s'était un peu ressentie du siége que cette ville avait subi. Messieurs de Berne voulaient en général employer comme Viret les moyens évangéliques, révéler à leurs nouveaux sujets les grossières superstitions sous le joug desquelles on les avait retenus, et leur donner la connaissance de la vérité. Ils résolurent pour cela d'instituer d'abord une dispute publique comme il y en avait eu à Zurich, Berne, Genève. Quand le bruit se répandit dans le pays qu'une grande assemblée où l'on discuterait la foi allait se tenir à Lausanne, les prêtres et leurs amis en furent effrayés ; l'émotion pénétra dans tous les villages. Les amis de la papauté croyaient voir des nuages noirs s'amonceler à l'horizon, un violent orage fondre bientôt sur l'antique navire qui avait porté leurs pères et le faire sombrer, engloutissant au fond de la mer toutes les traditions

de leurs doctrines et toutes les pompes de leur culte. Ils résolurent de faire tout au monde pour s'opposer à cette assemblée, et écrivirent à l'évêque et au Conseil de Fribourg, au pape et à l'empereur.

Le cri de détresse qu'ils poussèrent fut entendu. Le Conseil de Fribourg envoya une députation à Berne, pour s'opposer à cette réunion; et Charles-Quint, alors en Italie, adressa une lettre au Conseil de *sa ville impériale*, lui ordonnant « d'arrêter cette « dispute et tout changement dans les choses de la « foi, de rétablir tout dans son premier état, de ne « rien souffrir qui fût contre la teneur de ses édits et « d'attendre en paix le Concile. » Cette missive était datée de Savigliano le 3 juillet 1536 [1].

Il était évident que le pays était dans un moment de crise et qu'il fallait de quelque manière en sortir. Les prêtres et les moines voulaient pour cela le faire reculer; ils attaquaient la Réformation du haut de la chaire, ils couraient de maison en maison et répandaient jusque dans les rues les bruits les plus outrageants contre les réformés et la Réformation. Les uns s'opposaient à la dispute en disant : « Les mi- « nistres sont des magiciens qui ont à leur service « une multitude de démons au moyen desquels ils « ensorcellent leurs auditeurs. » D'autres prêtres résolurent de faire bonne mine à mauvais jeu; ils faisaient les fanfarons; ils se vantaient d'avoir déjà remporté beaucoup de victoires sur leurs adversaires : « Qu'on nous donne la permission de « les combattre dans une dispute réglée, disaient-

[1] Ruchat, IV, p. 504.

« ils, nous nous faisons forts de les terrasser[1]. »

Le Conseil de Berne n'hésita plus, et, sans attendre ce que l'empereur pourrait décider, il rendit le 16 juillet un édit contraire aux ordres de Charles. « Nous désirons, disait-il, que le peuple en nos « terres (que justement, par la grâce de Dieu, avons « *conquestées*) prenne de bon cœur le chemin que « notre Seigneur nous a commandé. Néanmoins ce « n'a été tenu, et même grosses injures ont été faites « aux prêcheurs et à ceux qui ont voulu suivre « l'Évangile. Voulant donner ordre à tous les trou- « bles, nous commandons que tous prêtres, moines « et les prêcheurs aussi, aient à se trouver à Lau- « sanne, le 1er octobre prochain, pour prouver ce « qu'ils croient, libéralement et franchement, en ar- « gumentant par les raisons de la *sainte Écriture*. Nous « adressons cet appel, non-seulement à ceux de nos « terres, mais à tous allants et venants, de quelque « pays qu'ils soient, leur donnant sauvegarde. Et « nous ordonnons que nos prêtres et prêcheurs as- « sistent à l'assemblée du commencement jusqu'à la « conclusion, sans faire faute, et sous peine de notre « indignation[2]. »

Quelques jours après l'édit de Berne, des ambassadeurs de Savoie, se rendant à la diète de Bade, remirent la lettre de l'empereur au Conseil de Lausanne, et ce corps ayant placé ensemble sur la table cette épître de Sa Majesté catholique et l'édit de Messeigneurs de Berne, se vit, à sa grande désola-

[1] Ruchat, IV, p. 366.
[2] Edit des seigneurs de Berne. *Pièces justificatives* de Ruchat, IV, n° 2, p. 500.

tion, entre l'enclume et le marteau. Pressé par deux partis contraires, il ne prévoyait que souffrance en résistant à l'un ou à l'autre. Le document impérial fut lu au Conseil général le 23 juillet; ses membres, dont la majorité était attachée à l'Église romaine, crurent que le plus sage était d'obéir au plus puissant et, s'abritant derrière les ordres du grand potentat, ils décrétèrent qu'on vivrait paisiblement ensemble, mais qu'on ne ferait aucune innovation jusqu'aux décisions du Concile. En même temps, une députation partit pour Berne afin d'arrêter la dispute. Mais tout fut inutile; Berne fut plus fort que l'empereur Charles-Quint. Ce prince était en Italie et les absents ont tort.

CHAPITRE DEUXIÈME

LA DISPUTE DE LAUSANNE.

(Octobre 1536.)

La dispute de Lausanne inaugure avec une certaine grandeur la réformation du peuple vaudois. Quelques-uns ne la considèrent que comme une mesure bernoise; mais cette imposante assemblée où parlèrent tous ou presque tous les réformateurs de la Suisse occidentale, où furent traitées les grandes questions évangéliques et par laquelle quelques-uns de ceux qui y assistèrent furent convertis, montre que cette réforme fut bien l'œuvre de Dieu. La Réformation avait commencé dans ce pays obscurément, modestement, dans quelques localités des bords du Rhône, des rives du lac de Neuchâtel et d'autres encore; elle se manifeste maintenant avec puissance, et l'ensemble du peuple va l'embrasser. On parle beaucoup du beau dans les écrits des hommes; nous trouvons le vrai beau, le beau chrétien, évangélique, intérieur, peut-être plus voilé que celui du monde, mais plus pur et

plus solide, dans la doctrine proclamée alors à Lausanne, et souvent dans la manière dont elle est proposée, quoiqu'il faille faire la part du temps. Nous le trouvons dans les Farel, les Calvin, les Viret, et d'autres hommes héroïques de cette époque qui vivaient avec Dieu, étaient infatigables dans leur œuvre et toujours prêts à donner leur vie pour la vérité qu'ils proclamaient. Ce synode est un beau portique élevé pour conduire les hommes à un temple d'une divine beauté.

Farel se préparait pour la dispute, et l'on s'agitait fort du côté catholique-romain pour trouver de vaillants champions. Il n'y avait à Lausanne ni un chanoine, ni un prêtre, ni un moine qui s'avançât pour défendre la doctrine dont ils avaient vécu jusqu'alors. Il fallait battre ailleurs le rappel : On le fit et, à la fin de septembre, on vit arriver le dominicain Monbouson, le doyen de Vevey Michod, les vicaires Drogy et Berrilly, d'autres encore ; deux laïques seuls représentèrent Lausanne : le capitaine de la jeunesse de Loys et le médecin français Blancherose. Ce dernier était « un homme « *tenant de la lune* (lunatique), dit le catholique « Pierrefleur, mêlant en ses disputes la médecine « et la théologie et faisant incontinent rire. » Pour les réformés se présentèrent Viret, Marcourt, Lecomte. De Genève étaient venus Chapuis, ancien dominicain, pasteur à Compesières, Jacques Bernard, ancien gardien des Cordeliers ; mais celui qui attirait le plus l'attention était Farel, accompagné d'un jeune homme pâle et modeste, inconnu de visage à la plupart et qui semblait son second : c'était

Jean Calvin. Farel l'avait pressé de venir à Lausanne, mais Calvin répugnait à l'idée de parler dans cette grande assemblée; toutefois il s'y intéressait vivement. « Le Sénat de Berne, disait-il, a déclaré « que chacun pourrait y exposer librement toutes « ses objections, sans avoir à craindre d'être in« quiété. C'est le moyen le plus propre à exposer « l'ignorance de ceux qui s'opposent à l'Évan« gile[1]. » Ces deux hommes étaient donc partis accompagnés du syndic Ami Porral, et ils arrivèrent avec beaucoup d'autres à la cathédrale, où la dispute devait avoir lieu. Un amphithéâtre y avait été élevé. Les autels, les tableaux, les statues et les riches ornements du culte romain y étalaient encore leur magnificence, et même les chanoines, décidés à se taire, mais voulant pourtant faire quelque chose, avaient sorti du lieu où elles se trouvaient l'image de la sainte Vierge et toutes celles des saints, se fiant plus, à ce qu'il paraît, à l'éloquence de ces images muettes qu'à la leur propre.

Du côté réformé, il n'y avait d'autre appareil que de simples thèses évangéliques composées par Farel, affichées aux portes de toutes les églises et intitulées : *Conclusions qui doivent être disputées à Lausanne, nouvelle province de Berne.* On y exposait en dix articles que la sainte Écriture — n'enseigne d'autre justification que celle qui est par la foi en Jésus-Christ, offert une fois en sacrifice, — qu'elle ne reconnaît d'autre chef, sacrificateur, sauveur et médiateur de l'Église que Jésus-Christ, assis à la

[1] Lettre de Calvin à F. Daniel. Lausanne, 13 octobre 1536. (Bibliothèque de Berne. Calvin, *Opp.*, X, p. 63.)

droite de Dieu ; — qu'elle n'appelle Église de Dieu que l'assemblée de ceux qui croient à leur rédemption par Jésus-Christ seul. Les sept autres articles établissaient les sacrements du baptême et de la cène, — le ministère de la Parole de Dieu, — la confession faite à Dieu, — l'absolution venant de Dieu, — le service spirituel rendu à Dieu, tel qu'il est ordonné par la Parole, et sans les moqueries infinies qui pervertissent la religion, — le magistrat civil ordonné de Dieu pour maintenir la paix de la République, — le mariage institué divinement pour quelque état que ce soit, — et l'usage libre, mais fait avec charité, des choses indifférentes[1].

Le dimanche 1er octobre, toutes les cloches furent mises en branle et une grande foule remplit la cathédrale ; mais les seigneurs de Berne, en la présence desquels la dispute devait avoir lieu, n'étaient pas encore arrivés ; c'était un grand désappointement. Toutefois, l'ouverture se fit le dimanche, mais la dispute ne commença que le lundi. Ce fut Farel, le doyen des réformateurs français, le grand champion de l'Évangile dans les contrées de Genève, Vaud et Neuchâtel, ce chrétien si savant et à la fois si pieux, si dévoué, si actif, qui prit la parole dans le dessein de préparer les esprits à une discussion convenable et chrétienne[2] : « Tandis que

[1] Actes de la dispute de Lausanne. *Mémoire de Pierrefleur*, p. 161. Ruchat, IV, p. 179, 505.
[2] Les actes de cette dispute forment un beau volume manuscrit in-folio, que possède la bibliothèque de Berne. L'auteur y ayant travaillé en 1859 prit connaissance entre autres de ce volume. Plus tard, M. le professeur Gaussen, qui l'avait fait copier en grande partie quelques années auparavant, lui fit don de ces feuilles. C'est donc d'après le texte original qu'il a rédigé ce récit.

« Satan fait errer çà et là les brebis pour les dé-
« truire, dit-il, notre Seigneur cherche à les rame-
« ner en son saint troupeau pour les sauver. Nous
« ne serons jamais unis si ce n'est en la vérité. Un
« sauf-conduit a donc été donné à tous, pour aller,
« venir, parler, entendre, comme bon leur sem-
« blera, car la vérité ne veut pas être cachée. Que
« ce soit elle qui remporte ici la victoire! Si j'étais
« moi totalement vaincu et confondu mais que la
« vérité triomphât, je l'estimerais le plus grand
« gain et la plus belle victoire. Tous, tant prêtres
« que prêcheurs, ayons donc égard au grand pas-
« teur Jésus-Christ, qui a donné son corps et son
« sang pour le pauvre peuple. Préférons n'être
« rien, pourvu que les pauvres brebis, tant éga-
« rées, trouvent le bon chemin, viennent à Jésus
« et se donnent à Dieu. Cela vaut mieux que si
« nous gagnions tout le monde et perdions ceux
« pour qui Jésus est mort. Qui contre Jésus s'élè-
« vera, qui contre la foi bataillera, serait plus heu-
« reux s'il n'était jamais venu sur la terre! Ne
« méprisons pas notre prochain. Ne le moquons
« pas. Ne fermons pas la porte du royaume des
« cieux et n'ôtons pas la clef de la science. N'ayons
« ni haine ni rancune, aimons tous les hommes;
« prions pour tous; faisons du bien à tous. Visi-
« tons les pauvres et les affligés; ce sont là les
« bons pèlerinages. Ces petits sont les images de
« Dieu, et ce sont ces images qu'il faut visiter et
« auxquelles il faut porter pain et chandelle... Mes
« chers frères, quand vous entendrez sonner la
« cloche, trouvez-vous ici au nom de Dieu, en

« bonne paix et union, sans motion ni murmure. » C'était là certes une belle et chrétienne allocution, et après l'avoir entendue l'assemblée se sépara.

Le lundi, 2 octobre, à sept heures du matin, la cathédrale fut de nouveau remplie, et « le son perçant de la cloche ayant fini, on vit paraître sur « les échaffauds (l'estrade), Messieurs les ambassadeurs de Berne, » J.-J. de Watteville, ancien avoyer, J. de Diesbach, et les baillis d'Yverdon et de Lausanne. On les reconnaissait facilement à leurs pourpoints, basques et chausses de couleur rouge et noire. Le Conseil de Genève avait envoyé comme son représentant le syndic A. Porral, grand ami de la Réforme. Des présidents appartenant à Berne et à Lausanne furent nommés, et Farel se levant, lut sa première thèse qui traitait de la justification de l'homme devant Dieu, la développa et la prouva.

Son discours terminé, le vice-baillif de Lausanne dit à haute voix : « Si quelqu'un a quelque chose « à dire contre les premières conclusions, qu'il « vienne en avant et on l'ouïra volontiers ! » Alors se levèrent les chanoines de la cathédrale, qui étaient décidés, non à soutenir, mais à empêcher la dispute, et l'un d'eux, le chanoine Perrini, dit : « Quand il survient doutes en la foi, la sentence « doit se donner selon le sens parfait de l'Écriture ; « or cela n'est licite qu'à l'Église universelle, qui « n'est sujette à aucune erreur. C'est pourquoi « nous, prévôt et chanoines de cette Église, nous « protestons solennellement contre cette contro-

« verse et la remettons au prochain concile[1]. »

Cette fin de non-procéder ne pouvait être admise. Ce fut le courageux Farel qui s'y opposa. « On ne « trouve point dans l'Écriture, dit-il, que l'Église « *particulière* soit sujette à l'erreur, et que l'*univer-* « *selle* en soit exempte. Au contraire, c'est à « l'Église particulière que Jésus-Christ adresse « cette parole : *Là où deux ou trois sont assemblés* « *en mon nom, je serai au milieu d'eux.* Cette pro- « messe ne peut faillir. Messieurs les chanoines « n'ont pas pris garde qu'ils accusaient par leur « protestation tous les anciens docteurs et les saints « Pères, auxquels ils font semblant de porter si « grande révérence. Nous ne voyons en effet dans « les écrits de ces anciens que disputes particu- « lières destinées à examiner les articles alors con- « troversés. Il y a dix de ces articles dans Cyprien, « vingt ou environ dans Augustin. S'ils nous accu- « sent, nous qui sommes ici réunis, comment dé- « fendront-ils leurs conciles provinciaux, leurs « chapitres de moines, toutes leurs écoles et sor- « bonnes, où ils ont des conférences pour s'enqué- « rir de la vérité? La plupart de ceux qu'ils ont « condamnés comme hérétiques, ne l'ont pas été en « concile général, mais dans des assemblées *parti-* « *culières*. Paul parlant des Églises telles qu'elles « sont par villes ou villages dit : *que deux ou trois* « *prophètes parlent et que les autres en jugent.* (1 Cor. « XIV, 29, 30.)

« Et comment ces révérends Messieurs prouvent-

[1] Actes de la dispute. Msc. de Berne, feuillet XVIII.

« ils que l'Église générale ne peut faillir? Voici « leur belle allégation, inventée par eux, ainsi qu'ils « en ont bonne coutume. Ils disent que notre Sei- « gneur a prié pour saint Pierre afin que sa foi « ne défaille point. Qui donc leur a révélé, ou en « songe ou en veille, que Pierre est l'Église univer- « selle? Si c'était saint Pierre qui la représentât, il « en résulterait que l'Église universelle peut, en un « seul jour, renier trois fois Jésus-Christ, comme « Pierre le fit après que cette parole lui eût été « adressée. Si une assemblée de l'Église universelle « peut seule supprimer les doutes, tous les martyrs « de Jésus-Christ qui dans les trois premiers siè- « cles, ont scellé de leur sang la vérité de l'Évan- « gile, auraient souffert la mort pour choses *dou- « teuses*, vu que l'Église universelle n'avait pas « encore été assemblée en concile général.

« Et s'il y a maintenant un concile universel qui « prétende ne pouvoir faillir, qu'il nous montre « donc que c'est *au nom de Jésus* qu'il s'assemble! « Quelle sainte compagnie que celle du pape et de « ses cardinaux! Quelles bonnes colonnes de « l'Église que les évêques et prélats! quels bons « zélateurs de la foi que les moines! Quand on « aura bien épluché toute cette multitude, il y a « grand doute qu'on en trouve un dont on pût dire « qu'il est un vrai membre de l'Église de Christ! « Ce sont gens qui tâchent tous de parvenir à béné- « fices et dignités d'Église, qui forment le concile « général appelé par eux Église universelle. Ah! « pour garder leur bien, leur honneur, leur profit, « ils seraient prêts non-seulement à fouler aux pieds

« la parole de Jésus-Christ, mais encore à le mettre « lui-même à mort s'il était là en présence. Voilà la « bonne bande au milieu de laquelle selon eux le « Saint-Esprit demeure. Si quelqu'un veut les com- « battre par bonnes raisons, procès lui sera fait « pour le punir de son audace et, comme au con- « cile de Constance, il sera condamné et brûlé [1]. »

Ainsi parla Farel. On peut trouver sévères quelques-unes de ses paroles, mais si l'on tient compte du temps, la forme certes n'est pas mauvaise et le fond est irréfutable. Après ce discours, le dominicain Monbouson et le réformateur Viret discutèrent sur le même sujet jusqu'à onze heures; puis le cri se fit entendre : « Qu'on se retire pour dîner! » et l'assemblée se sépara. L'après-midi, les vieux prêtres et religieux de Thonon, qui s'étaient vantés de confondre les ministres, étaient dans l'assemblée. Fabry, qui connaissait bien Thonon et son clergé, les invita à tenir leur parole. Aucun d'eux ne le fit. Deux d'entre eux déclarèrent qu'ils croyaient les thèses véritables, et la plupart des autres se contentèrent d'adhérer à la protestation des chanoines.

Le mardi 3 octobre, le Dr Blancherose (celui qui *tenait de la lune*) prit la parole; si le clergé se taisait, il se croyait assez fort pour soutenir sa cause ; « Magnifiques et redoutables seigneurs, « dit-il, je suis médecin ; ma profession est de mé- « decine et non de théologie. » A quoi Farel ré- « pondit poliment : « Être médecin ne répugne « point à la vraie théologie; saint Luc l'était

[1] Actes de la dispute de Lausanne, feuillets XXI et XXV.

« aussi. » — « J'ai enseigné, dit Blancherose, en « plusieurs villes et universités de France; même « j'ai été médecin du roi, puis de la princesse d'O- « range. » Il se mit ensuite à exposer de singulières théories sur ce qu'il appelait les *monarchies* du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Caroli était présent. On sait que cet homme inconséquent et bizarre était tantôt papiste et tantôt protestant. Pour l'heure il était protestant; aussi s'écria-t-il, comme s'il était dans une partie de chasse : « Lièvre sorti de la ga- « renne des Donatistes! » Les prêtres eux-mêmes n'étaient pas fort contents de leur compagnon d'armes laïque. Aussi Mimard, maître d'école à Vevey, et Jacques Drogy, vicaire de Morges, vinrent-ils à la rescousse, voulant reprendre sur l'ennemi ce qu'il avait enlevé, mais ils le firent sans grand succès.

Le mercredi 4 octobre, Drogy recommença. Il devait savoir fort bien quelle était la vie de beaucoup de prêtres, moines et laïques qui, tout en faisant pour se sauver des œuvres légales, y trouvaient un appui et comme une indulgence pour se livrer sans scrupule à une vie impure; toutefois il se montra fort alarmé, sans doute sincèrement, des dangers que la doctrine de la justification par la foi seule ferait courir à l'œuvre de la sanctification et s'écria : « Si l'on dit que l'homme est justifié par « la foi et non par les œuvres, les gens ne se sou- « cieront plus de bien faire! » Drogy cherchait la lumière; les paroles des réformateurs l'avaient ébranlé; il ne demandait qu'à voir clairement la vérité. Ce docteur ci-devant romain, maintenant

protestant, Caroli, dont nous avons vu et verrons les inconséquences, parla en cette occasion avec justesse. Docteur de la Sorbonne, homme d'intelligence, il comprenait bien la doctrine; seulement il ne marchait pas d'accord avec ses enseignements. Il se leva et dit : « Prétendre que les œuvres doi« vent être les compagnes de la justification, c'est « énerver Jésus-Christ, c'est dire qu'il n'est pas « suffisant, seul, pour nous justifier. Si l'homme est « absous par la foi, ce n'est pas certes pour re« commencer à mal faire; de même que quand un « roi fait grâce à un homme, ce n'est pas pour qu'il « récidive; Dieu ne me pardonne toutes mes fautes « qu'afin que je fasse de bonnes œuvres. Ne dites« vous pas vous-mêmes à un homme qui va mourir: « Dieu est plus grand *pardonneur* que l'homme « n'est grand offenseur. La mort de Jésus est plus « puissante pour punir le péché que si tous étaient « morts [1]. »

Les laïques étaient honteux de voir leur cause si peu défendue par leurs prêtres. Aussi le capitaine de la jeunesse de Lausanne, Fernand de Loys, entra en lice. Il avait un esprit net, avait appris avec exactitude quelques thèses de la théologie romaine, et avait un peu de cette présomption qu'a souvent la jeunesse dont il était l'un des chefs. Il s'avança le bâton haut, parlant crûment et sans correctif : « L'Église est avant l'Écriture, dit-il, « plus digne qu'elle et revêtue d'une plus grande « autorité. Or, l'Église enseigne la justification par

[1] Actes de la dispute de Lausanne, feuillet LXIX.

« les œuvres. » Farel, fort ému en entendant de telles choses, s'écria : « Qui est le premier? l'Église « ou l'Écriture?... Certes, l'Écriture est avant « l'Église; l'Église a son être par la Parole de Dieu, « et Jésus lui-même prouvait ce qu'il disait en « renvoyant aux Écritures. » Alors le médecin Blancherose crut devoir venir au secours du capitaine de la jeunesse, et dit à Farel : « En parlant « tant de la foi, en la faisant la cause de tout bien, « vous ressemblez fort aux sorciers et enchanteurs « qui, par la foi qu'ils ont à certaines paroles, pré- « tendent faire tant de choses grosses et grandes. » Farel, se souciant peu de ces plaisanteries, s'écria : « Jésus a été battu, frappé, il a porté pour nous « la discipline; pour nous il est mort! » Le maître de l'école catholique de Vevey, qui était présent, semble avoir eu un sentiment chrétien plus vrai que ses collègues, et profitant des paroles de Farel : « Justement, s'écria-t-il, c'est Jésus qui nous jus- « tifie et non la foi. » Ceci était plus sérieux; aussi Farel appuya-t-il la première partie de l'assertion; mais en combattant la seconde : « Oui, dit-il, c'est « Jésus seul qui justifie, mais il justifie seulement « ceux qui le reçoivent par la foi, et il habite en « ceux qui croient; mais quant à ceux qui ne croient « pas en lui, il n'est pour eux qu'une pierre « d'achoppement et de ruine. »

La vérité commençait à être serrée de plus près. Le révérend Jean Michod, de Vevey, qui avait étudié à Paris et connaissait les interprétations de la théologie romaine, se leva et dit : « Saint Pierre nous « enseigne qu'il y a des ignorants qui dépravent

« la sainte Écriture à leur propre perdition. J'ai « entendu beaucoup de bons docteurs à Paris, et « ils déclaraient tous que ce passage de l'épître « aux Romains : *L'homme est justifié par la foi, sans « les œuvres de la loi*, regardait seulement les « *cérémonies* judaïques, comme la circoncision. » Puis se tournant vers Caroli : « Vous-même, Mon- « sieur notre maître, dit-il, je vous ai ouï à Paris, « au collége de Cambrai exposer comme eux ce « passage. » Ceci était un argument *ad hominem* et Michod croyait que les circonstances propres à la personne même à qui il l'adressait, le rendaient irréfutable; mais Caroli qui ne manquait pas de présence d'esprit, répondit : « C'est que j'étais alors « un de ces ignorants dont parle saint Pierre dans « le passage que vous venez de citer, qui *dépravent « la sainte Écriture*. Mais Dieu m'en a donné main- « tenant la vraie intelligence. J'ai changé et vous « ferez bien de faire de même [1]. »

Le troisième jour après midi on passa à la seconde thèse portant que Jésus est le seul pontife. Nul ne faisant d'objection, même en faveur du pape, ce qui signifiait bien quelque chose, on en vint à la troisième proposition sur la véritable Église, *laquelle*, était-il dit, *Christ qui nous a été ôté, quant à sa présence corporelle, remplit, gouverne et vivifie par son Saint-Esprit*. Les catholiques-romains en profitèrent pour porter la discussion sur la présence corporelle. Blancherose, qui croyait avoir toujours de quoi répondre à tout, s'avança le premier et se

[1] *Ibid.*, feuillets LXXV et XCII.

mit à parler du soleil et de toutes sortes de choses. Il entreprit de prouver la doctrine de la transsubstantiation, par l'exemple d'un *œuf*, qui est converti en *poussin*, lequel poussin est ensuite mangé par un homme ! Viret ne crut pas que cet étrange argument méritât une réponse bien sérieuse. « Cette « preuve, dit-il, renverse l'ordre des créatures; « pour qu'elle fût acceptable, il faudrait que les « prêtres couvassent l'objet transmué, comme les « poules couvent leurs œufs. » Blancherose ayant donné d'autres exemples de la même espèce fut invité à discuter par l'Écriture et non par des preuves tirées du soleil, qui est partout à la fois, des poules, de leurs œufs changés en poussins et des poulets que l'on mange, ainsi que d'autres transformations naturelles.

Le jeudi 5 octobre, au matin, les présidents choqués des extravagances des docteurs et voyant que le mode suivi jusqu'alors entraînerait à des digressions et des longueurs interminables, annoncèrent qu'au lieu de reprendre les débats et dans le désir d'abréger l'action, l'alternative suivante serait présentée à tous les chanoines, abbés, prieurs, religieux, curés et vicaires de tout le pays, ainsi qu'aux ministres : « Disputez, faites disputer pour « vous, ou souscrivez aux thèses. » En effet tous furent appelés nominalement, on fit passer dans le chœur ceux qui se déclaraient prêts à souscrire. Puis, après que Mégander, ministre de Berne, les eût exhortés à ne prêcher que la pure Parole de Dieu, on leur permit de se retirer, s'ils le voulaient; mais il fut ordonné à ceux qui se refu-

saient à adhérer aux thèses de rester jusqu'à la fin de la dispute.

L'après-midi, Mimard parut avec un grand écrit composé par lui, destiné à soutenir la messe, et où il traitait la matière en *treize* points, ce qui ne semblait pas devoir fort abréger l'affaire. Il était tout au moins un interlocuteur sérieux, quoiqu'un peu pesant et un peu long : « Prétendez-vous être « plus savants, dit-il, et mieux éclairés du Saint-« Esprit, que les saints docteurs, saint Augustin, « saint Jérôme, saint Ambroise, saint Grégoire, qui « tous ont cru à la présence réelle? Si vous les « rejetez comme des ignorants, c'est seulement « parce qu'ils vous sont contraires. » Farel répondit aux treize points, sans en omettre un seul. On comprend facilement ce que dirent ces deux champions; le sujet s'est déjà présenté trop souvent pour que nous nous y arrêtions. Mais il se trouvait dans l'assemblée un plus jeune docteur, heureux de voir ses amis bien défendre la bonne doctrine, et que sa jeunesse et sa modestie avaient retenu jusqu'alors. C'était Calvin. Il était resté muet pendant quatre jours, se bornant au rôle d'auditeur. Mais il avait un cœur vaillant; cet Ambroise, cet Augustin, ces autres docteurs, il les connaissait; il savait par cœur leurs paroles, c'étaient ses amis, il ne pouvait permettre qu'on les outrageât en les rangeant dans l'armée du pape. Il ne pouvait plus se taire, son cœur brûlait au dedans de lui, il se sentait pressé de défendre des principes que la Réformation remettait en lumière. Mais aussi il voulait rendre à ces grands hommes de l'antiquité chré-

tienne et surtout à son cher Augustin, la gloire qui leur appartenait. C'est la première fois que Calvin prend la parole dans une des grandes disputes du temps, il convient de l'entendre.

« Je me suis abstenu de parler jusqu'à cette « heure, dit-il, et j'avais délibéré de m'abstenir « jusqu'à la fin, voyant que ma parole n'était pas « fort requise, mes frères Farel et Viret donnant « de si suffisantes réponses. Mais le reproche que « vous nous avez fait touchant les anciens docteurs « me contraint à remontrer brièvement que bien « à tort vous nous accusez en cet endroit.

« Nous les contemnons et les rejetons entière- « ment, dites-vous, et cela parce que nous les sen- « tons contraires à notre cause. Certes, tout le « monde, nous le reconnaissons, devrait nous esti- « mer non-seulement téméraires, mais arrogants « outre mesure, si nous avions en moquerie de tels « serviteurs de Dieu ; jusqu'à les réputer ânes, « comme vous le dites. Ceux qui font semblant de « leur porter grande révérence, ne les ont souvent « pas en si grand honneur que nous, et ne dai- « gneraient pas employer à lire leurs écrits le « temps que nous y mettons volontiers. Mais nous « n'exaltons pas tellement leur autorité, qu'elle « puisse amoindrir la dignité de la Parole du Sei- « gneur, à laquelle seule une entière obéissance « doit être donnée dans l'Église de Christ. Nous « craindrions d'être trouvés rebelles à cette parole « du Seigneur qui demande si son peuple ne doit « pas se contenter de *sa voix*, et qui ajoute : *sans « écouter ni les vivants ni les morts*. Oui, nous nous

« reposons en sa sainte Parole, et nous y arrêtons « nos cœurs, nos entendements, nos yeux, nos « oreilles, sans nous détourner ni deçà, ni delà. « Puisque, *si quelqu'un parle*, dit Pierre, *que ce soit « comme les oracles de Dieu*, nous enseignons donc « au peuple de Jésus, non des doctrines humaines, « mais la sapience céleste. Nous cherchons avec « les anciens docteurs la vérité de Dieu, nous l'écou« tons avec eux et nous l'observons en toute révé« rence; réservant au Seigneur cette gloire, *que sa « bouche seule soit ouverte en l'Église, pour parler « avec autorité*. Que toute oreille l'écoute donc, et « que toute âme soit prête à lui obéir!

« Quant à ce que vous dites que nous contemnons « les Pères parce qu'ils nous sont contraires, il « me serait aisé de montrer que quelles que soient « les matières controversées entre nous, cette asser« tion n'est pas plus vraie que votre reproche; mais « me bornant au sujet qui nous occupe, je produirai « seulement un petit nombre de passages tels qu'il « ne vous restera rien à répliquer. »

Calvin n'avait pas avec lui les œuvres volumineuses des Pères; mais sa mémoire était une bibliothèque en abrégé. Tertullien, Chrysostôme et les écrivains de son temps, Augustin surtout viennent aussitôt à son aide. « Tertullien, dit-il, réfutant « Marcion, parle ainsi : « Christ, en la Cène, nous « a laissé la *figure* de son corps. » L'auteur du « Commentaire de saint Matthieu contenu dans les « œuvres de Chrysostôme, dit : « C'est une beau« coup plus grande offense de nous souiller nous« mêmes qui sommes les vrais vases où Dieu ha-

« bite, que de profaner les vases dans lesquels la « cène est administrée, puisqu'en eux *n'est pas con-* « *tenu le vrai corps de Jésus-Christ*, mais seulement « le mystère de son corps. » Saint Augustin, en sa « 23e épître[1], dit : « Le pain et le vin, qui sont « sacrements du corps et du sang de Christ, *nous* « *les appelons en quelque façon* (*quodammodo*) le corps « et le sang; et dans son livre contre Adimantus, « il ajoute : « Le Seigneur n'a pas fait difficulté « de dire : « Ceci est mon corps, » quand il don- « nait le *signe de son corps*. » Pesez tous les mots, « toutes les syllabes, si bon vous semble, et voyez « si ces déclarations favorisent aucunement votre « erreur. Quand vous nous reprochez que les an- « ciens nous sont contraires, tout le monde voit « votre témérité. Certes, si vous en eussiez lu « quelques feuillets, vous n'eussiez pas été si har- « dis; mais vous n'en avez pas même vu la cou- « verture; les témoignages précédents qui se peu- « vent *toucher au doigt* le montrent. »

Ici Calvin, voulant faire voir tout ce qu'a de chimérique l'opinion de Rome, présenta une ou deux considérations qui, tout en indiquant sa fine intelligence, ne manquent pas de solidité. « Ce n'est « pas sans cause, dit-il, que nous rejetons la folle « opinion que l'astuce de Satan a introduite sur la « terre! Nous mangeons certes dans la cène le « même corps de Christ que les apôtres ont mangé « lors de son institution et il faut que ce soit ou « son corps mortel, ou son corps glorifié. Si c'est

[1] Édition d'Érasme de 1528.

« son corps mortel, Jésus est donc encore à cette « heure mortel et passible, tandis que l'Écriture « nous déclare qu'il a déposé toute infirmité. Si « c'est son corps immortel et glorieux, Jésus, dans « la première Cène, était en un certain lieu (assis « à la table) en son corps mortel et passible; et il « était en un autre lieu (dans la main et la bouche « des disciples) en son corps immortel et glorifié. « Les rêveries de Marcion ne furent jamais si fan- « tastiques!... »

Calvin alla pourtant plus loin et, sachant l'importance que Rome attachait à la lettre, il crut devoir montrer à quoi cette méthode mène. Il a expliqué ailleurs sa doctrine d'une manière plus complète, mais nous ne croyons pas devoir supprimer ce qu'il dit en cette occasion solennelle. « Si vous « vous tenez aux mots, dit-il, si vous pressez tant « rigoureusement ces paroles : *Hoc est corpus* « *meum*, vous êtes contraints alors par cette rigueur « des mots de séparer le corps du Seigneur de son « sang. Car il a dit : *C'est mon corps*, en montrant « le pain, et en montrant le vin : *C'est mon sang*. « Or, s'imaginer que le corps de Christ fût *séparé* « de son sang, est une chose abominable. Je sais « que vous vous évadez par ce que vous appelez « la *concomitance;* mais ne l'alléguez pas, car c'est « une moquerie. Si le corps réel est dans le calice, « comme vous le dites, le Seigneur de vérité a « donc parlé faussement en disant : « *Ceci est mon* « *sang*. »

« Non, ce n'est ni le corps naturel, ni le sang « naturel de notre Seigneur Jésus, qui nous sont

« donnés en la sainte cène; mais il y a une com-
« munication spirituelle; en vertu de laquelle il
« nous donne tout ce que nous pouvons recevoir de
« grâce de son corps et de son sang. *Christ nous*
« *en fait vraiment participants, mais le tout spirituel-*
« *lement par le lien de son Saint-Esprit.* Saint Luc et
« saint Paul écrivent que Jésus a dit : *C'est le*
« *Nouveau Testament en mon sang*; c'est-à-dire la
« nouvelle alliance que le Père a faite avec nous,
« effaçant nos iniquités par sa miséricorde, nous
« recevant en grâce pour être ses enfants et écri-
« vant sa loi dans nos cœurs par son Esprit, —
« alliance vraiment nouvelle que ratifient et con-
« firment le corps et le sang de Jésus-Christ.

« Contraints par de si vives raisons, nous inter-
« prétons l'Écriture selon la vraie analogie de la
« foi; nous ne la glosons pas de notre tête et ne
« lui donnons aucune explication qui ne soit en
« elle-même exprimée. »

Calvin se tut. On avait écouté avec étonnement ce jeune homme au visage inconnu mais expressif, et l'on avait trouvé en lui un maître. Chacun sentait la force de ses paroles; aussi nul ne fit d'objections. « En cet endroit, disent les Actes de la dis« pute; tant les Mimard que les Blancherose, « demeurèrent sans réplique. » Les esprits des auditeurs étaient comme éclairés d'une lumière nouvelle. On le vit bientôt.

Un religieux de l'ordre des Cordeliers, le franciscain Jean Tandy[1], qui avait, dès le commence-

[1] Quelques auteurs l'appellent aussi Jean Caudy ou Candy, Ruchat écrit Tandi.

ment, assisté à la dispute, écoutait avec avidité la parole de Calvin et se sentait atteint par elle. Son cœur était touché, son intelligence satisfaite; il embrassait par la foi le sacrifice du Sauveur; et selon l'expression de l'Évangile, il mangeait sa chair et buvait son sang. Quelque temps il resta silencieux, attendant les objections qui pourraient être présentées. Mais « voyant que ceux qui avaient « disputé jusqu'alors avaient *la bouche fermée,* » il prit courage, se leva et dit, l'assemblée lui prêtant une oreille attentive : « L'Écriture sainte « enseigne qu'il n'y a pas de rémission pour le « péché contre le Saint-Esprit. Or, ce péché est « celui d'hommes qui, par incrédulité, voulant « batailler contre la vérité toute claire, aiment « mieux s'élever contre Dieu et sa Parole que de « s'humilier et de lui obéir. Voulant, non résister « à la vérité, mais la recevoir et la confesser ouver- « tement, je reconnais devant tous avoir été long- « temps abusé, et tandis que je croyais vivre en « état de perfection, comme on me le donnait à « entendre, n'avoir été au contraire que le servi- « teur des hommes, me soumettant à leurs tradi- « tions et à leurs commandements. Rien n'est bon « que ce que Dieu commande. J'ai entendu la « vérité. Je vois qu'il faut se tenir au seul Jésus, « s'arrêter à sa Parole, n'avoir autre chef, con- « ducteur, ni Sauveur, que Celui qui, par son « sacrifice, nous a rendus agréables au Père. Je « veux vivre et mourir selon son Évangile. Je de- « mande pardon à Dieu de tout ce que j'ai fait et « dit contre son honneur. Je demande pardon à

« vous et à tout le peuple, en tant que par ma « prédication ou par ma vie, je vous ai mal enseignés « ou vous ai donné un mauvais exemple. Et puisque, « en suivant la règle des Cordeliers, en prenant cet « habit de dissimulation, j'ai été mis hors du bon « chemin, dans ce moment où je renonce à toute « superstition, j'abandonne aussi cet habit plein de « toute hypocrisie et tromperie. » En disant ces mots, Jean Tandy déposa son habit de moine, puis il ajouta :

« Que personne ne se scandalise, mais que cha- « cun s'examine et reconnaisse que l'état dans le- « quel il a vécu étant contre la volonté de Dieu, il « ne doit pas y persévérer, ni le reprendre quand « il le laisse..... Je veux vivre en chrétien et non « en cordelier, — selon l'Évangile de Jésus et non « selon la règle des moines, en la foi vraie et « vivante en Christ, uni avec les vrais chrétiens. « Dieu nous y appelle tous, afin qu'au lieu d'être « divisés en tant de règles, nous soyons tous un « en Jésus-Christ. »

Cette franche, noble et touchante conversion causa une grande joie à ceux qui aimaient l'Évangile, et Farel, organe de tous, dit : « Que Dieu est grand, « qu'il est bon, qu'il est sage! Comme il frappe et « guérit, comme il fait descendre aux enfers et en « fait remonter... nous le voyons de nos yeux. « Quelle superstition aussi grande que celle de « l'ordre des Cordeliers, où l'ennemi a si bien su « colorer son œuvre que les élus mêmes s'y trom- « pent! Esjouissons-nous donc, de ce que la pauvre « brebis qui était errante dans les montagnes et

« les déserts, au milieu des loups et bêtes sauvages, « abandonnant, par la grâce du Seigneur, les dé- « serts infructueux, les fâcheuses épines des tradi- « tions humaines, entre dans sa bergerie et prend « maintenant sa pâture en la sainte Parole de « Dieu. »

« Ce fait, ajoutent les Actes, parce qu'il était « tard, chacun s'est retiré [1]. »

Les dernières thèses furent débattues dans les deux ou trois derniers jours, à peu près par les mêmes combattants, chacun de ces champions s'exprimant bien ou mal, selon son caractère et l'esprit qui l'animait. « Le Seigneur, dit l'intelligent et « spirituel Viret, commande à Pierre de *paître ses « brebis;* mais selon le dicton bien connu : la cour « romaine ne veut pas d'une *brebis sans laine* [2]. La « vraie clef du royaume des cieux, c'est l'Évangile « du Seigneur; mais le pape et ses prêtres en ont « fabriqué d'autres, qui ferment la porte au lieu de « l'ouvrir. Si le pape veut imiter Jésus et Pierre, « qu'il aille donc toujours çà et là en tout lieu pour « chercher et sauver les âmes. Les apôtres n'avaient « pas de saint-siége comme le pontife romain; ils « n'étaient même pas souvent assis, à moins... à « moins que ce ne fût dans une prison; et au lieu de « trois couronnes et d'une chaîne d'or, ils avaient « des chaînes de fer aux pieds et aux mains [3]. »

Le docteur Blancherose, qui se regardait sans hésiter comme le plus vaillant des défenseurs de Rome,

[1] Actes de la dispute de Lausanne, feuillets XCII à CLXIX.
[2] « Curia romana non quærit ovem sine lana. »
[3] Actes. Feuillets CLXXXIX, CXC.

commençait lui-même à perdre courage. Seulement il se consolait en pensant que s'il était vaincu, ce n'était pas faute de talent, mais c'était parce qu'il était seul, et citant une parole des anciens, il dit : « Les opposants (les réformateurs) sont trop « forts, et comme on l'a dit : Hercule lui-même ne « pourrait rien contre deux[1]. » Les deux étaient sans doute Farel et Calvin ; il eût pu y joindre Viret ; mais alors il eût dit sans doute comme un moderne plus moderne que lui :

Que vouliez-vous qu'il fît contre trois?

Il continua ses plaintes sur ses compagnons de combat. « Au lieu de m'aider, les prêtres m'ont « prié de m'en aller, » dit-il. (Cela se comprend.) « Nous sommes bien six-vingts, ont-ils ajouté, qui « devrons, si la dispute dure plus longtemps en- « core, vendre robes et chaperons pour payer notre « hôte. » Puis, après ces bagatelles, revenant à ses hautes thèses, le fantasque médecin dit : « La « sainte Trinité représente trois monarchies. Le Père « représente l'Empereur ; le Fils représente le pape ; « et la troisième monarchie qui ne fait que com- « mencer, est celle du Saint-Esprit, et *appartient* « *aux médecins*. » On voit qu'il se faisait une bonne part. Le pape, l'empereur et la faculté, telle était sa trinité. Ceci lui rappela son office et il se mit à ce qui était de sa compétence. « Le temps du ca- « rême, où l'on fait maigre, dit-il, a été bien réglé, « parce qu'au printemps la nature se réveille, le

[1] Ne Hercules quidem contra duos.

« sang s'échauffe et porte aux plaisirs, et que de « plus *on a beaucoup mangé pendant l'hiver.* » L'énergique Farel, qui savait aussi être populaire et sarcastique, entrant sur le terrain du docteur, lui répondit, en son langage médical, que c'était bien au contraire prendre le temps le moins propre au carême, puisqu'au printemps les pauvres gens travaillent dans les champs et dans les vignes, et qu'après s'être crevés à manger de la viande en hiver, on leur donne alors poissons bien salés, épices chaudes, etc., d'où sortent légions de maladies, en sorte que les prêtres ont avec eux leurs moissons et les médecins leur vendange. Les maladies font arriver l'argent dans la bourse de ces deux classes d'hommes, surtout dans celle des prêtres romains, selon l'anagramme de *Roma.* Si l'on prend chaque lettre de ce mot pour en faire l'initiale d'un autre, voici la sentence qu'on obtient : *Radix omnium malorum avaritia,* Rome est *l'avarice, racine de tous les maux.* Elle le montre de toutes manières, mais surtout en accordant *pour de l'argent,* la liberté de manger de la viande, ce qu'elle défend d'ailleurs et qui est, selon elle, un péché [1]. On voit que Farel savait profiter de ce précepte : *Réponds au fou selon sa folie.*

Le vicaire de Morges, Drogy, plus éclairé que d'autres et qui reconnaissait bien la faiblesse de l'enseignement romain, fit aussi bien qu'il le put l'apologie de ses confrères et les excusa de leur défaite. « Les pauvres prêtres sont ignorants, dit-il,

[1] Actes de la dispute. Feuillets CCXIX à CCXXI. CCLXI à CCLXIII.

« il faut avoir pitié d'eux. Ce n'est certes pas une « grande gloire pour les ministres de les avoir « vaincus. Il fallait leur donner du temps pour étu« dier, même un long temps; mais au lieu de cela « on les a impitoyablement *daubés*. » — « Ne pre« nez pas pour des injures, dit l'aimable Viret, les « charitables admonitions que nous leur avons « faites. Bien loin de leur vouloir du mal, nous « sommes prêts à répandre notre sang pour leur sa« lut. » — « Sans doute, » ajouta le réformateur Marcourt qui n'avait pas encore parlé, homme plein de bon sens mais un peu plus sévère que Viret, « sans « doute on doit avoir pitié des *pauvres prêtres;* mais « il faut avoir encore plus pitié du *pauvre peuple.* « On ne confierait pas un troupeau de brebis à un « berger aveugle et muet, pourquoi donc donne« t-on aux Églises des conducteurs aveugles et in« capables d'exposer la parole de Dieu ! [1] »

Calvin prit encore une fois la parole, et sans s'arrêter à disputer avec les faibles apologistes de Rome qui étaient suffisamment réfutés, il se choisit pour adversaire le plus illustre et le plus vaillant des champions de la papauté, celui qui en est le principal fondateur, Hildebrand, pape sous le nom de Grégoire VII. Ces deux hommes étaient bien faits pour combattre à forces égales en champ clos; il est dommage que huit siècles les aient empêchés de se mesurer corps à corps. C'est Hildebrand qui avait lancé dans la chrétienté ces assertions énormes « que le nom du pape est unique dans le monde,

[1] Actes de la dispute. Feuillets CCLXXIII, CCLXXIV, CCLXXIX.

« — que l'Église romaine n'a jamais erré ni n'er-« rera jamais; — que le pape peut déposer les « empereurs et que tous les princes doivent lui « baiser les pieds[1]. » Calvin a souvent combattu ces présomptueux mensonges[2], et il l'avait même déjà fait, en partie du moins. Dans cette occasion, il fit usage de l'écrit d'un cardinal contemporain d'Hildebrand, lequel rapporte, entre autres, que ce pape voulant une fois *faire ses enchantements*, prit le pain qu'il disait être Dieu et le jeta au feu[3]. Occasion naturelle de s'écrier : « Dites maintenant que « ce pain est votre Dieu! » Cette histoire rapportée par un cardinal à la charge d'un pape nous semble apocryphe. Mais il est très-vrai, comme on le sait par les rapports que Grégoire VII eut avec Béranger, que ce pontife fameux avait des doutes sur la doctrine de la transsubstantiation et qu'il ne se prononça en sa faveur que quand il s'aperçut que ses ennemis voulaient profiter de ses doutes à cet égard, pour porter atteinte à ses droits hiérarchiques et à sa suprême autorité.

Les dix thèses ayant été débattues, Farel monta en chaire le dimanche 8 octobre, après midi, et prononça le discours de clôture. Nous laisserons l'orateur parler son langage quoiqu'il ne soit pas toujours celui de notre siècle, car il est essentiel que la Réformation soit présentée telle qu'elle se présenta elle-même. Farel était frappé de ce que

[1] « Quod solius papæ pedes, omnes principes deosculentur, etc. » (*Dictatus Papæ*, Ep. II, p. 55.)
[2] *Institution chrétienne*. L. IV, ch. 6, 7, 8.
[3] Actes de la dispute. Feuillets CCXXXVIII.

quelques ministres faibles et peu nombreux avaient suffi pendant cette lutte de huit jours pour effrayer la puissante catholicité, et pour la vaincre; et il se rappelait comment lui-même arrivant seul à Aigle, à Neuchâtel, à Genève, pauvre, faible, méprisable aux yeux de plusieurs, avait vu la papauté chanceler et s'écrouler devant la Parole de Dieu. « Qu'est-ce donc, dit-il, qui vous fait trembler, « vous qui êtes en si grand nombre et couvrez toute « la terre? Quoi! un pauvre prophète se présente, « seul contre tant de riches; il est inconnu et sans « amis contre tant de peuples qui ont de puissants « alliés; il ne sait où il doit aller, à qui il doit par- « ler, tandis que vous êtes tous bien logés, vous « vous connaissez tous et remplissez d'effroi tout « le monde? De quoi donc avez-vous peur? Le pro- « phète ne vous frappera pas, car il n'est point « armé. Quand, pour d'autres causes, toute une « ville et même tout un peuple s'élève contre vous, « vous ne craignez rien, et faites même pis qu'à « l'ordinaire..... D'où vient cette différence? Un « est-il donc plus qu'une multitude? Voici le fait : « Avec ce pauvre prophète, arrive la vérité, la vé- « rité admirable de Dieu, qui est plus puissante que « tous les hommes et qui, quand elle rencontre des « adversaires, les chasse, les confond, et les met « en fuite sans qu'ils aient rien à lui opposer [1]. »

Farel ne se borna pas à donner le mot de l'énigme : il voulait avant tout atteindre les consciences et amener les âmes à Jésus-Christ, en les ar-

[1] Actes de la dispute. Feuillet CCLXXXVII.

rachant au pape; tel fut le grand but de sa longue vie. C'est pourquoi s'adressant au vaste auditoire qui l'écoutait, il s'écria : « Venez donc à Jésus, à Jésus « qui a porté nos langueurs, et vous fiez entière« ment en lui, pour être sauvés. Délaissez les « perverses doctrines que le pape et les siens en« seignent, messes, confessions, absolutions, indul« gences, pardons viagers. Ne courez plus, çà et « là, aux citernes toutes rompues; ne vous fiez plus « à personnages tant impuissants et si cruels; ne « recevez ni le pape, ni Mahomet, ni personne qui « prétende vous gouverner par ses ordonnances. Te« nez au seul chef, Jésus, qui entrant au grand sanc« tuaire, a présenté au Père son propre sang, faisant « ainsi la paix entre Dieu et nous, en sorte que les « chrétiens sont faits immortels. Si vous vous con« fiez au pape, vous serez tous confondus, quand « vous entendrez de la part de Dieu ces paroles : « Qui vous a commandé ce que vous avez fait? « Vous avez eu les papes pour vos dieux... Allez, « donc et qu'ils vous sauvent s'ils le peuvent. « Alors la grande désolation viendra sur vous. « C'est grandement s'abuser que de chercher Jésus« Christ dans les oublies des prêtres, dans le pain, « dans le vin, dans la chair, dans les larmes, épines, « clous, bois, os, linceuls, nappes et toutes moque« ries que Rome propose, qui mettent bas tout ce « qui est de Dieu. C'est ailleurs, c'est dans son « Esprit, c'est par la foi qu'il faut chercher le Sau« veur. Une Église de Jésus, gouvernée par son « époux, ne reçoit pas toutes ces mauvaisetés pa« pales : elle adresse les pauvres pécheurs à Dieu,

« pour qu'il ouvre leur cœur et qu'ils implorent sa « miséricorde. »

« N'envoyez donc ni vos femmes ni vos filles à « tels que vous connaissez bien; ne mettez pas vos « âmes sous la conduite de ceux auxquels vous « donneriez à peine à garder vos moutons. Que « tous aillent vers Dieu, qu'ils y aillent de cœur, « car c'est notre cœur qu'il demande et non notre « argent. Chanter une messe; barbotter des prières « et des *Ave Maria* devant une pièce de bois; faire « tant de voyages deçà et delà ; ce n'est pas ce qu'il « veut. Il veut que nous nous attachions entière- « ment *à lui seul;* et il nous sauvera. »

Alors Farel se tournant vers les prêtres fort nombreux qui étaient dans l'assemblée, leur dit : « Ces- « sez donc, pauvres prêtres, qui jusqu'à présent « avez été abusés, et avez abusé les autres, cessez « d'enseigner que sans vos confessions, pénitences, « satisfactions et absolutions faites soit ici soit en « l'autre monde, on ne peut aller en paradis. Con- « duisez vos brebis au pasteur qui a donné sa vie « pour elles. L'Église de Jésus ne reçoit rien de « tous vos fatras, Dieu ne regarde pas comment « vous êtes embéguinés, quelles chemises vous « portez sous vos robes, si vos manteaux sont bor- « dés comme il faut et si vous tenez bien dans l'é- « tat voulu vos parements et accoutrements de « chapelles et d'autels. Placer le salut dans les « choses extérieures, c'est renverser la doctrine de « Jésus, car *le royaume de Dieu est au dedans de* « *nous*. »

Farel en terminant entonne le chant de triomphe

et montre que la Réformation n'emploie pas les armes de ses adversaires et que sa méthode forme au contraire avec la leur le contraste le plus frappant. « Plusieurs, dit-il, ont tâché d'oppugner « mes propositions, mais la vérité a été la plus « forte. On n'a pourtant point interrogé secrètement « ment les prêtres et les moines, on ne leur a point « défendu de parler; on ne les a menacés ni de la « prison, ni de la mort; les bourreaux ne se sont « pas présentés pour résoudre les questions pro- « posées par l'épée ou par le feu. Tous ont été « appelés bénignement; tous ceux qui ont voulu « disputer ont été ouïs; et, même en leurs fré- « quentes réitérations, on n'a fait déplaisir à per- « sonne. Recevez donc la sainte doctrine de Jésus « qui vous a été proposée, et que lui-même il vous « suffise. Un meilleur, un plus sage, un plus puis- « sant, ne pouvons trouver. Soyons chrétiens; ne « soyons plus papistes.

« O prêtres, chanoines et moines, si, dès main- « tenant, vous n'avez plus tels honneurs dont vous « avez joui auparavant, si vous n'êtes pas si bien « traités et nourris, ne vous perdez pas pour cela « vous et le pauvre peuple. Mieux vaut aller à la « vie éternelle avec le pauvre Lazare, qu'avec le « mauvais riche en enfer. Laissez donc vos chan- « sons et vos messes, et suivez Jésus. Au lieu de « chanter en latin devant le peuple, annoncez-lui « le saint Évangile. Quand quelques-uns sont ve- « nus, comme des brigands, pour nous tuer, nous « n'avons pas demandé vengeance, mais grâce et « pardon pour eux. Et maintenant, nous deman-

« dons qu'on vous reçoive avec joie et douceur, « comme des brebis errantes qui reviennent au « bercail. »

« Et vous, Messeigneurs, dit Farel en s'adressant « aux délégués de Berne, puisque Dieu vous a con- « duits dans la conquête de ce pays et vous a remis « ce peuple, comme on remet l'enfant à son père, « faites que Dieu soit purement honoré dans les « terres qu'il vous a commises. Que Jésus ne vous « soit pas de moindre estime que le plus pauvre « homme qui soit sur la terre. Que Dieu touche « le cœur de tous les rois et seigneurs, afin que « le pauvre peuple vive selon Dieu, sans guerre et « dans la paix, *que le sang humain ne soit pas ré- « pandu, que l'homme qui est fait à l'image de Dieu « ne tue pas celui qui est fait aussi à la même image*, « mais que chacun aime et aide son prochain comme « il voudrait qu'on l'aidât lui-même. Et que tous « ceux qui ont à souffrir pour la foi en Jésus soient « fortifiés et persévèrent jusqu'à la fin, et déclarent « les vertus et la puissance de Dieu, tellement que « toute la terre l'adore [1]. »

[1] Le discours de Fare dont nous avons donné quelques traits commence au feuillet CCLXXXV du msc. de Berne et finit au CCCI. Ruchat, IV, p. 361.

CHAPITRE TROISIÈME

LA RÉFORME S'ÉTEND DANS LE PAYS DE VAUD.

L'assemblée de Lausanne était un grand événement au milieu du peuple vaudois; il n'y avait pas un village où l'on n'en parlât. Berne, en ordonnant que « tous les prêtres, moines et gens qu'on appelle « d'Église, quelconques qu'ils fussent, eussent à « comparoir, » avait éveillé l'attention universelle. S'il y avait une grande dispute à Lausanne, il y en avait beaucoup de petites dans les villes et les villages. On débattait le pour et le contre, on se demandait si les prêtres à leur retour seraient convertis ou non à la *nouvelle foi*. A Lausanne même, à peine une séance était-elle finie et la foule avait-elle franchi les portes de la belle cathédrale, que les débats recommençaient dans les maisons et dans les rues.

Les fruits de cette conférence ne tardèrent pas à paraître; plusieurs comme le cordelier Tandy, se montrèrent convaincus, se rangèrent du côté de la Réformation et en devinrent à leur tour les propaga-

teurs. On vit ministres et laïques se répandre par toute la contrée, raconter les débats, montrer que la religion évangélique est bien la véritable, et augmenter l'émotion universelle. Les deux députés que la paroisse de Villette avait envoyés à la dispute, Sordet et Clavel, furent tellement frappés des vérités exposées par Farel et ses amis, qu'ils emmenèrent Viret avec eux à Cully, pour qu'il y prêchât. Sans doute tout le pays ne fut pas converti, mais la lumière pénétrait, de place en place, jusque dans les localités les plus éloignées. Il n'y avait pas seulement de la flamme dans ces belles régions, il y avait aussi une chaleur qui entra plus avant que la lumière, réchauffant et transformant les cœurs.

Le premier effet de la dispute fut frappant à Lausanne même et montra clairement que la morale était tout autant que la doctrine l'affaire de la Réformation, que c'était même peut-être son caractère le plus distinctif. Deux jours seulement après la clôture de la dispute, le 10 octobre, le Conseil, fort préoccupé du grand événement qui venait de se passer, résolut de « détruire pour jamais les mai- « sons de débauche qui étaient dans la ville, » de chasser les femmes impures qui s'y trouvaient, ainsi que toutes celles qui étaient connues pour leur mauvaise vie. Le jeudi 12 octobre on publia à son de trompe dans toutes les rues l'ordre donné à ces malheureuses de sortir de la cité et du bailliage[1]. On dit que la morale est la science de l'homme[2]; l'édilité lausannoise crut qu'elle était bien particulièrement la

[1] Msc. de Lausanne, p. 516. Ruchat, IV, p. 379.
[2] Rollin.

science du magistrat. Ces débats, où la justification par la foi avait été la question suprême, eurent pour première conséquence les œuvres de la moralité chrétienne. Cet acte réjouit fort ceux qui avaient pris part à la dispute ; ils y voyaient l'apologie de leur doctrine. « Quand on parle de la justification « par la foi (cette remarque est de l'un d'eux [1]), « l'esprit de l'homme prend la chose au rebours et « heurte, comme un navire qui, au lieu de tenir le « droit chemin qui lui est montré, s'en va frapper « tantôt à un rocher et tantôt à l'autre. La mort de « Christ a l'efficace d'éteindre la malice de notre « chair, et sa résurrection celle de susciter en nous « un nouvel état de meilleure nature. »

Le peuple tira de la dispute une autre conséquence. Les plus ardents même des réformés avaient, pendant les débats, toléré les images de la cathédrale. Viret avait montré que Dieu les interdit et qu'elles détournent du vrai service de Dieu. « Les prêtres, avait-il dit, mettent commodément « à leur place des prêcheurs de bois et de pierre... « les images, les revêtant de riches habits aux dé- « pens des pauvres ; et quant à eux, ils dorment, « ils font grande chère et sont sans souci ; ces « images sont leurs vicaires, elles font leur besogne, « elles ne coûtent rien à nourrir... Et le pauvre « peuple est abêti, et baise le bois et la pierre [2]. » Personne n'avait répondu à Viret. En vain avait-on invité les défenseurs des images à s'avancer ; nul n'avait paru. Des réformés croyaient donc faire un

[1] Calvin.
[2] Actes de la dispute. Feuillets CCXIII, CCXIV.

acte très-légitime en les ôtant de la cathédrale. Le bruit sinistre de ce projet effraya les chanoines; ils résolurent de faire tout au monde pour s'opposer à cette action impie. Ils prennent les clefs de la cathédrale, ils courent à l'édifice sacré, ils en ferment les portes, pour que nul n'enlève les objets de leur vénération. Ils ne purent pourtant empêcher que l'une des images n'en fût ôtée. Aussitôt le bruit s'en répandit dans la ville. Notre grande Dame de Lausanne venait d'être frappée du coup le plus douloureux! Les réformés honoraient la mère du Sauveur comme une femme bienheureuse; mais ils se refusaient à en faire une déesse. Les clameurs, les menaces des prêtres, rappelaient les cris des adorateurs de Diane à Éphèse, dont parlent les Actes des Apôtres et qui disaient : « La grande « *Diane* n'est plus comptée pour rien, et il y a « danger que sa majesté, que tout le monde adore, « soit renversée ! [1] » Les chanoines ne se sentant pas assez forts se rendirent au Conseil, lui remirent les clefs de la cathédrale et le conjurèrent de la protéger elle et ce qu'elle contenait [2]. Mais les réformés, qui désiraient vivement ne voir adorer que Dieu seul, tournaient le dos à ces figures de pierre et de bois :

« Dès maintenant, trompeuse idole!
« D'un culte honteux et frivole
« Nous n'entourons plus tes autels. »

L'autorité supérieure entendait s'opposer à ce que des particuliers ôtassent arbitrairement les

[1] *Actes*, XIX, 27.
[2] *Mémoire de Pierrefleur*, p. 166. Ruchat, IV, p. 280.

images; mais cette même autorité les supprima bientôt elle-même dans toute l'étendue du pays. Quelques jours après, le jeudi 19 octobre, l'avoyer et les Conseils de Berne, s'adressant à tous leurs féaux sujets de Vaud, leur firent savoir dans une proclamation, qu'étant tenus de les gouverner, non-seulement par « ordonnances corporelles et « extérieures, mais aussi d'employer toute dili« gence pour qu'ils marchent selon Dieu, dans *la « vraie et vive foi* qui produit les bonnes œuvres, « considérant que les dix conclusions débattues à « Lausanne étaient fondées dans la sainte Écriture, « ils commandaient à tous de s'abstenir de toutes « cérémonies, sacrifices, institutions papistiques, « d'abattre toutes images et idoles, ainsi que les « autels, toutefois *par bon ordre et sans tumulte*, « d'ouïr la Parole de Dieu, de recevoir les prédi« cateurs bénignement, sans les *molester* ni *ennuyer*, « en sorte que tous vivent ensemble en bonne « paix, dilection fraternelle et union[1]. » Ces commandements en fait de religion et de culte paraîtraient étranges de nos jours, et c'est tout au plus si on les permettrait au Japon; mais ils étaient dans l'esprit du temps, et Messieurs de Berne faisaient de leur mieux.

La Réforme remportait des triomphes plus grands encore que l'abolition des images. Ce n'était pas seulement dans le pays en général qu'elle comptait des âmes converties à l'Évangile, mais aussi parmi les champions mêmes de Rome qui avaient com-

[1] *Pièces justificatives.* Ruchat, IV, p. 520.

battu Farel. L'aimable capitaine de la jeunesse, Ferdinand de Loys, embrassa les promesses glorieuses de l'Évangile, et s'employa plus tard avec grande affection à soutenir le protestantisme en France. Aussi, en reçut-il une marque éclatante; Soubise lui adressa des remercîments, tant de sa part que de celle du prince de Condé, de l'Amiral (Coligny) et d'autres princes et seigneurs[1]. D'accord avec Messieurs de Berne, de Valais et de Neuchâtel, il lui avait envoyé des gens; seulement il faut dire que ces *gens* paraissent bien avoir été, non des évangélistes, mais des soldats. Un prêtre même qui avait pris part à la défense de la papauté, mais qui avait été convaincu par les paroles puissantes des réformateurs, dom Jean Drogy, embrassa aussi la foi évangélique et devint plus tard pasteur à Bevay, dans le pays de Neuchâtel. Aussi Mégander écrivait-il, le 19 octobre, aux ministres de Zurich : « La dispute de Lausanne a eu le plus heureux « succès. »

Ces succès encourageaient les amis de la Réforme, et Messieurs de Berne demandèrent aux autorités de Lausanne l'établissement définitif du culte évangélique. Les chanoines s'y opposèrent de toutes leurs forces, représentèrent qu'à toute coutume et religion ancienne on doit faire révérence, et conjurèrent Messieurs de Lausanne de ne pas permettre que leur ville fût infidèle à Rome. En même temps, ils envoyaient des députés à Berne. Mais déjà le Conseil négociait avec les seigneurs de

[1] Lettre de M. le prince de Soubise à Ferdinand Loys. (*Pièces justificatives* de Ruchat, IV, p. 508.)

Berne, moitié conviction, moitié prudence. Les Bernois étaient disposés à accorder plusieurs droits, biens et priviléges à leurs nouveaux ressortissants, s'ils renonçaient à reconnaître l'autorité étrangère du pape avec laquelle ils savaient fort bien qu'on ne pouvait jamais s'entendre, et s'ils recevaient l'Évangile, qui éclaire les esprits, donne aux âmes la paix et fait la prospérité des peuples. Ils savaient sans doute aussi que lorsqu'on veut gagner les hommes, il faut se montrer aimable à leur égard. En conséquence, le 1er novembre, il se fit à Berne un contrat en vertu duquel leurs Excellences accordaient à la bourgeoisie de Lausanne la haute, moyenne et basse juridiction au civil et au criminel, divers couvents et abbayes, item le chalet et aussi le moulin de Gobet et certaines vignes. Les Bernois ajoutèrent à ces dons la promesse que quand « la papauté et mômerie seraient abolies, » leurs Excellences useraient de bienveillance envers les prêtres. Cette *grande largition* fut lue le 5 du même mois à Lausanne en grand Conseil, et solennellement ratifiée. En même temps, Messieurs de Berne présentèrent le 5 novembre à Messieurs de Lausanne comme premier pasteur, Caroli, qui était docteur de la Sorbonne, et dont le babil facile et les manières engageantes prévenaient en sa faveur. Cette élection indigna les amis de l'Évangile. Viret, qui depuis bien des années avait travaillé à répandre la lumière dans son pays et l'avait fait avec un zèle, une sagesse, un renoncement complet à lui-même, et en s'exposant à la mort, Viret, le vrai réformateur vaudois, se voyait préférer cet

homme nouveau et impropre à l'œuvre dont il s'agissait. Les pasteurs de Genève écrivirent à Lausanne : « Tous connaissent les travaux, la foi, « le zèle de Viret, et nous sommes étonnés en ap- « prenant qu'on en agit ainsi avec lui. On ne peut « le supporter sans se plaindre. Si l'on doit s'indi- « gner, certes, c'est bien ici[1]. » Messieurs de Berne établirent commodément Caroli dans la maison du chanoine Benoît de Pontareuse avec de beaux jardins, où il pouvait philosopher et s'amuser, comme jadis Épicure dans les siens. On lui assigna de plus une pension annuelle de cinq cents florins. Sa femme étalait un luxe qui scandalisait. Viret lui fut adjoint comme second pasteur, sans qu'on lui donnât ni dîme, ni moyen de vivre. De Watteville se contenta de l'inviter à avoir beaucoup de respect pour le grand mérite de son collègue. Messieurs de Berne reconnurent pourtant bientôt qu'ils s'étaient trompés à ce sujet. Aussi, écrivirent-ils le 1er novembre à Viret, que puisqu'il avait déjà la connaissance du pays, et que Caroli était *comme novice*, ils le lui recommandaient pour lui faire « gratuité, « avancement et service, ce par charité[2]. » Ce n'était pas donner pour ainsi dire à Viret la tutelle de Caroli, comme on l'a dit. Farel se plaint au contraire quelques jours plus tard de ce qu'il était difficile de dire qui des Bernois ou des Lausannois se souciait le moins de Viret[3]. Les Bernois recon-

[1] Herminjard, *Correspondance*, IV, p. 107.
[2] *Ibid.*, p. 94.
[3] « Qui magis negligant Viretum nostrum, Bernatesne an Lausannenses. » (*Ibid.*, p. 109.)

naissaient seulement que le réformateur vaudois étant du pays, avait plus d'expérience des habitudes, « de la populaire façon de faire. » Viret reçut plus tard un logement au couvent de Saint-François, avec une pension de trente florins, deux chars de vin et dix-huit coupes de froment. Ce n'était pas le tiers du traitement de Caroli. Quelques réformés prêtèrent à l'humble ministre des meubles pour garnir son appartement, car il n'avait pas de quoi en acheter [1].

Vevey, ville située dans la belle contrée qui, à l'extrémité du lac de Genève, étale à la fois tant de grâce et de splendeur, semble avoir été la localité du pays de Vaud, dont les habitants furent le mieux disposés à embrasser la Réforme. Depuis huit ans, Aigle et les villages environnants avaient reçu l'Évangile par le ministère de Farel. Les ministres qui allaient et venaient de Berne à Aigle, d'Aigle à Berne, passaient par Vevey et y laissaient après eux quelque lumière. Il y avait d'ailleurs de fréquents rapports entre les habitants du gouvernement d'Aigle et ceux de Vevey. Un historien digne de foi est même porté à croire que le doyen Michod et le régent J. Mimard revinrent de Lausanne dans leur ville, convaincus de la vérité des thèses qu'ils avaient d'abord attaquées [2]. Si même ils n'étaient que fortement ébranlés, ils purent du moins par leurs récits inspirer aux habitants le désir de connaître l'Évangile qu'avaient annoncé avec

[1] *Mémoire de Pierrefleur*, p. 110. Ruchat, IV, p. 385. Le Chroniqueur. — Herminjard.
[2] Ruchat, IV, p. 374.

tant de vie Farel, Viret et Calvin. Il n'y eut pas à l'époque de la Réformation de dispute publique, où les champions des doctrines du pape passèrent en aussi grand nombre sous la bannière de l'Évangile. Les Veveysans demandèrent d'eux-mêmes un pasteur et en reçurent un, le 24 novembre, qui s'appelait Daillé, nom que devait porter, dans le dix-septième siècle, un des plus savants ministres des Églises réformées.

L'Évangile trouva de l'opposition dans le district de la Vaux, qui est entre Vevey et Lausanne. Dans une réunion de consultation tenue le 15 octobre, les députés de la Vaux avaient demandé une assemblée générale et avaient déclaré vouloir s'opposer « à toute innovation ès églises. » Ceux de Lutry, petite ville voisine de Lausanne, étaient du même avis; mais le bailli de Lausanne y étant arrivé le surlendemain pour dîner, le vent commença à tourner. Les magistrats, honorés de cette visite, lui apportèrent avec grands compliments le vin d'honneur, et tout leur zèle se borna à ensevelir la papauté le plus décemment possible. Le bailli s'étant présenté le 2 novembre pour brûler les images et détruire les autels, les municipaux demandèrent la permission de les enlever eux-mêmes, voulant s'y prendre plus délicatement. Ils firent porter le *Corpus Domini* dans la *grotte*, où ils le placèrent honorablement, et allumèrent les lampes comme si le *Corpus* était à l'église. Ils y mirent aussi la *conche* de l'eau bénite, en la couvrant soigneusement. Quelques semaines après, le 16 janvier 1537, se présenta, de la part de Berne, un moine converti,

Matthieu de la Croix, homme prudent et bienveillant. « J'offre de prêcher, si vous le trouvez bon, « dit-il au Conseil, et même si vous l'agréez, je prê« cherai tous les jours; de plus, quand quelqu'un « mourra, je ferai un sermon pour consoler la fa« mille. » Voulant encore plus sûrement gagner les cœurs, il ajouta : « Je propose qu'on fasse une « requête aux seigneurs de Berne en faveur des « pauvres. » On pourrait dire que de la Croix ne faisait autre chose que mettre en pratique le proverbe : « On prend plus de mouches avec du miel « qu'avec du vinaigre; » mais rien n'indique que sa douceur ne provînt pas d'une charité sincère. Ce zèle pour leur commune toucha les gens de Lutry, qui acceptèrent le ministère de cet homme de bonne volonté, mais en y joignant expressément la requête à Berne pour soutenir les pauvres. Le 8 février 1537, on *nettoya* l'église et l'on mit les pierres de l'autel *dans un endroit à part*[1].

La grande transformation s'accomplissait dans tout le pays. Messieurs de Berne, comprenant sans doute que leur main n'était pas faite pour cela, avaient remis sagement à Farel le soin de pourvoir aux besoins spirituels du peuple. Malheureusement cela n'était pas très-facile. « Il cherchait de tous « côtés des ministres fidèles, mais avait peine à les « trouver. » La nomination de Caroli faite par les magistrats bernois l'avait mis de mauvaise humeur; il craignait qu'on n'acceptât pas ceux qui annonçaient avec pureté la croix de Christ. « On ne se

[1] Msc. de Lutry, p. 77. Dans Ruchat, IV, p. 377.

« soucie pas de ceux qui prêchent purement Jésus-« Christ et *l'on élève au ciel les fanfarons et les hypo-« crites.* » Toutefois, il ne se découragea pas. « Écrivez, disait-il à son ami Fabri, sollicitez, ve-« nez-nous en aide, adressez-nous des hommes « capables. » Une circonstance, malheureuse en elle-même, facilitait pourtant l'œuvre de Farel ; la persécution obligeait beaucoup de chrétiens évangéliques à quitter la France, et ces hommes, pleins d'amour pour la foi qu'ils avaient confessée dans leur patrie, étaient heureux de pouvoir l'annoncer dans la belle vallée du Léman. Farel, qui était alors le véritable évêque de ces Églises, était infatigable dans ses recherches. Dès qu'il avait trouvé des ministres pieux, il les recommandait aux seigneurs de Berne, et les baillis les établissaient dans les paroisses du pays ; mais comme il n'y en avait pas pour toutes, le même pasteur devait souvent prêcher dans trois églises différentes. On appela au ministère quelques prêtres qui parurent n'être pas des transfuges qui n'ont Christ que sur les lèvres ; c'étaient, outre ceux dont nous avons parlé, Tissot, Gredat, Goudot, Meige, Malingre de la Molière, Motin, Jacques d'Yverdon. D'autres encore reçurent charge d'âmes. Dubois fut envoyé à Payerne, Du Rivier à Moudon, Le Coq à Morges, J. Vallier à Aubonne, Melchior d'Yvonant à Rolle, Morand à Nyon, Furet à Coppet, Colomb à Concise, Masuyer à Cossonay, Épilon à Yvonant, Eustache André (nommé aussi Fortunat) à Cully [1]. Ils étaient étrangers en grande

[1] Herminjard, IV, p. 62, 92. Ruchat, IV, p. 365, 411.

partie; quelques-uns d'eux avaient assisté à la dispute et avaient été entraînés par l'éloquence chrétienne de Farel, Viret et Calvin; mais soit qu'ils vinssent de la bataille de Lausanne ou des batailles plus rudes de la France, tous désiraient publier la bonne nouvelle de l'Évangile, et plusieurs même étaient embrasés d'un zèle si ardent que « cette « seule affection engloutissait toutes les autres. » Ils savaient bien qu'ils rencontreraient une vive opposition; mais « ils allaient de bon gré présenter « leur tête, pour recevoir tous les opprobres que « les malins jetaient contre Dieu. » Voici la formule un peu familière que les seigneurs de Berne employaient ordinairement dans les lettres qu'ils adressaient à ces évangélistes. « Avons ordonné que « *tu*, incontinent avoir reçu iceste, transportes vers « notre bailli de — lequel toi présentera à nos su« jets de — et alors tu exerceras l'office de mi« nistre de l'Évangile, selon la grâce que Dieu « t'aura donnée. » Les baillis, dans le but de préparer les esprits, allaient souvent à l'avance dans les paroisses à pourvoir, avec Viret et d'autres ministres; ceux-ci y prêchaient et cherchaient à faire comprendre les grands bienfaits de la Réformation; mais il y eut tel village où le curé s'efforçait de « retirer les gens du sermon, excitait ses amis, qui « jetaient des pierres à ceux qui *oyaient*, et faisaient « du pis qu'ils pouvaient[1]. »

Farel agissait, exhortait, consolait. Fabri, pasteur à Thonon, dans le Chablais, avait surtout

[1] *Lettre de Farel* au bailli Nægueli, du 14 nov. 1536. (Herminjard, IV, p. 102.)

beaucoup à souffrir. « Je ne puis vous exprimer, « écrivait-il à Farel, combien sont cruelles les « croix que tant d'opposition m'impose. » Farel se hâta de le consoler et il montre dans sa réponse combien il a su lui-même profiter des coups que les adversaires de l'Évangile lui ont portés. » Il « n'y a pas de motifs pour que votre âme s'a-« batte, dit-il, quand même tant de maux vous « accablent. C'est ainsi que le Seigneur nous ap-« prend à dépendre entièrement de lui, et à invo-« quer par de grands soupirs, la faveur de notre « Père céleste, ce que nous sommes si lents à faire. » En même temps Farel fait connaître à son ami ses propres épreuves, et fait une nouvelle allusion au cas de Caroli et de Viret, qui paraît l'avoir vivement ému. « J'ai ordre, lui dit-il, d'appeler des mi-« nistres de tous côtés, mais où je dois les trouver, « je l'ignore. On néglige ceux qui sont les plus ca-« pables et en qui respire en tout temps Jésus-Christ, « mais on porte jusqu'aux nues ceux qui ne sont que « des masques et qui ne respirent qu'arrogance. « Les ministres trop délicats répugnent à venir « dans ce pays; ils aiment mieux s'ensevelir dans « les sépulcres d'Égypte, que de manger de la « manne et d'être conduits dans le désert par la « colonne de feu [1]. » Tandis que Farel écrivait à Fabri au pied des Alpes, il écrivait aussi à Hugues, pasteur de Gex au pied du Jura : « Agissez avec « fermeté, lui disait-il, mais avec sagesse et sans

[1] « Malunt in sepulchris Ægyptiorum sepeliri, quam manna edere columnaque dirigi in eremo. » (Bibl. de Neuchâtel. Herminjard, IV, p. 109.)

« passion. Mettez en avant les preuves puissantes « tirées de l'Écriture ; et que vos paroles soient « toujours accompagnées de la modération de « Christ [1]. » Il écrivait à beaucoup d'autres. Calvin commence aussi à cette époque à exercer les fonctions qui appartiennent au gouvernement de l'Église. Un ministre, ancien moine, Denis Lambert, qui avait été dès 1534 pasteur dans le pays de Neuchâtel et avait été élu aumônier de la petite armée qui vint en 1535 au secours de Genève et livra la bataille de Gingins, avait été établi par les Bernois pasteur dans les environs de cette ville. Il était resté tout plein de moinerie, avait une femme de médiocre réputation, en sorte que leur vie et leurs mœurs pouvaient ruiner l'Église, mais non l'édifier. De meilleurs ministres, Henri de la Mare en particulier, lui ayant été préférés, il s'emporta fort dans un colloque qui eut lieu au commencement de décembre 1536. « Tout le monde me persécute, s'é« criait-il, ce n'est pas de la part des hommes que « je suis envoyé, » et il accabla ses collègues d'injures, de menaces et d'innombrables calomnies. « Vraiment, dit Farel, il parle comme un Mars ou « un Bacchus ! [2] » « Ce n'est pas moi, lui dit Farel, « qui vous ai fait prédicateur, vous m'avez toujours « été trop suspect. » — « Non, répondit-il, j'ai été « envoyé par les Bernois, et nous verrons si vous « oserez leur résister. » Alors Calvin prit la parole, il faut le remarquer parce que c'est ici la première

[1] Herminjard, IV, p. 112. *Opp. Calv. Br.*, X, p. 70.

[2] « Bacchum, vere nobis præstitit vel Martem. » (Farel à Fabri. 6 déc., Bibl. de Neuchâtel. Herminjard, IV, p. 122.)

fois que nous le voyons prendre part au gouvernement de l'Église, et il pria Denis au nom de tous de renoncer au saint ministère, en ajoutant qu'on prendrait soin de lui. Denis ne se souciait pas de ce jeune docteur et refusa d'obtempérer à la demande. Farel voulait le séparer de la population qu'il scandalisait. Le bailli bernois de Thonon croyait que Denis étant moine des pieds à la tête, il fallait le reléguer dans le couvent des Augustins de cette ville.

Tout en étant mus par la politique autant que par la religion et en faisant quelques fautes, comme dans le cas de Caroli, les seigneurs de Berne ne négligeaient rien pour éclairer les Vaudois et leur faire agréer de bon cœur les doctrines évangéliques. Ils prescrivaient aux pères et aux mères, aux pasteurs et aux baillis de faire en sorte que les enfants fussent bien instruits selon l'Évangile. Sans dire, comme on l'a prétendu, que l'instruction fait tout, Berne croyait que *si l'on instruit l'enfant dès l'entrée de sa voie, il ne s'en détournera point*[1].

Voulant couronner son œuvre, le Conseil de Berne rendit le 24 décembre 1536, veille de Noël, un édit complet de réformation pour ses nouvelles terres, et au commencement de 1537, il fit publier dans tout le pays que les ministres devaient annoncer purement la parole de Dieu, qu'on ne célébrerait que deux sacrements, le baptême et la cène; qu'il était permis de manger de la viande en tout temps; qu'il n'était pas défendu aux ecclésiastiques

[1] Edit des seigneurs de Berne. Ruchat, IV, p. 372. Proverbes, XXII, 6.

de se marier; que toutes cérémonies papales, messes, processions, lustrations, pèlerinages, sonnerie pour les morts et le mauvais temps étaient abolies. Puis venaient plusieurs autres ordonnances contre la gloutonnerie, l'ivresse, l'impureté, l'adultère, les blasphèmes, les jeux, le service militaire à l'étranger, les danses, — « toutefois, *trois honnêtes danses* étaient octroyées les jours de noce [1]. » Les prêtres et religieux restaient dans le pays où ils recevaient des pensions honnêtes, ou ils se retiraient s'ils le préféraient en pays catholique. Les chanoines de Lausanne ne voulant pas être témoins d'une telle réforme, prirent ce dernier parti; ils traversèrent le lac et s'établirent à Evian; les sœurs de Sainte-Claire de Vevey firent de même [2].

Calvin et les autres ministres de Genève et des environs contemplaient avec intérêt ce qui se passait dans le pays de Vaud; mais ils ne se dissimulaient pas tout ce qu'il y avait encore à faire. Le 13 octobre, avant de partir pour Berne où il était appelé, Calvin écrivait de Lausanne à l'un de ses amis : « Déjà en beaucoup de lieux, les idoles et « les autels de la papauté ont commencé à trembler, et j'espère qu'avant peu toutes les superstitions qui subsistent encore seront abolies. Le « Seigneur donne que l'idolâtrie soit entièrement « déracinée *de tous les cœurs* [3]. » Ces mots caractérisent l'état du pays de Vaud à cette époque.

[1] Ordonnances de Réformation des seigneurs de Berne. Ruchat, IV, p. 522.
[2] *Mémoire de Pierrefleur,* p. 166.
[3] « Faxit Dominus ut ex omnium cordibus idolatria corruat. » (Lettre de Calvin à François Daniel. Bibliothèque de Berne. Herminjard, *Correspondance,* IV, p. 89. Calv., *Opp.,* X, p. 63.)

Le 21 novembre 1536, il y eut à Genève une conférence à laquelle assistèrent à ce qu'il paraît des pasteurs des contrées environnantes, du pays de Gex et du Chablais sans doute [1]. Une lettre qu'ils adressèrent à leurs frères de Lausanne et de Vaud réfute bien des calomnies dirigées contre la Réformation, et montre à quel degré les réformateurs prenaient soin de la pureté de l'Église. « La « tyrannie pontificale a été écartée, disaient-ils ; le « silence a été imposé aux moines, à cause de leur « doctrine et de leur vie impure. Frères, prenez « garde qu'une autre tyrannie ne s'élève pas à la « place de la première. Qu'il y ait parmi vous l'or- « dre, la discipline, tout ce qui convient à une as- « semblée sainte. Cherchez pour cela vos directions « non auprès de quelque pontife ou dans les rites « du pape, mais près de Jésus-Christ et dans sa pa- « role... Examinez avec le plus grand soin les frères « que vous recevez comme pasteurs, voyez que leur « doctrine soit pure et leur vie sans tache ; infor- « mez-vous même de la famille, de l'épouse comme « saint Paul le veut, sans cela vous préparerez votre « ruine et celle de votre peuple. Quant aux céré- « monies, qu'elles soient saines ; usez de la liberté « chrétienne, mais de manière à ne scandaliser per- « sonne. » Les pasteurs de Genève avaient reçu deux lettres, disent-ils, où ils n'avaient point trouvé la charité et la modestie chrétiennes, et qui sentaient l'autorité pontificale. Ceci se rapporte sans doute à Caroli.

[1] « Fratres qui Genevæ et in vicinia Christum annuntiant. » (Calv., *Opp.*, X, p. 71. Herminjard, IV, p. 105.)

CHAPITRE QUATRIÈME

LA RÉFORME A GENÈVE. — FORMULAIRE DE FOI ET DE DISCIPLINE.

Calvin avait manifesté à Lausanne une fermeté dans la foi, un talent dans l'exposition de ses pensées, qui attirèrent encore plus sur lui les regards. Bucer et Capiton qui déjà en lisant son *Institution* avaient reconnu la haute portée de son esprit, désiraient vivement avoir une conférence avec lui sur la doctrine évangélique. Ils lui écrivirent l'un et l'autre le 1er décembre. « Nous reconnaissons, di-« sait Bucer, que le Seigneur veut se servir abon-« damment de vous pour le bien de nos Églises et « qu'il veut que votre ministère leur soit grande-« ment utile. Nous désirons être d'accord avec vous « en toutes choses, et nous irons pour vous ren-« contrer partout où il vous plaira[1]. » Ainsi donc les Strasbourgeois reconnaissaient à Calvin une vocation pour toutes les Églises. Ils voyaient en lui le réformateur. En effet l'auteur de l'*Institution*

[1] Calv., *Opp.*, X, p. 67, 75. Herminjard, IV, p. 119.

avait conçu un idéal de l'Église qui devait remplacer la papauté; idéal difficile, impossible peut-être à réaliser ici-bas, mais dont il eût voulu que Genève approchât le plus possible. Luther avait annoncé avec puissance la parole de la rémission des péchés, mais sans s'occuper beaucoup de la constitution de l'Église ; c'était cette parole qui, en pénétrant dans les cœurs, devait former l'assemblée du Seigneur. Le grand but de Calvin était bien d'annoncer avant tout, comme Luther, la rédemption accomplie par Jésus-Christ et le salut qu'elle donne, mais il chercha plus que le réformateur saxon à former une Église fidèle qui, vivifiée, sanctifiée par la vertu de la Parole de Dieu et la grâce du Saint-Esprit, fût vraiment le corps du Seigneur. Zwingle s'en était aussi occupé ; mais un trait important distinguait l'une de l'autre les œuvres des réformateurs de Zurich et de Genève. A Zurich, Zwingle avait regardé en bas : c'était le peuple, en tant que croyant à l'Écriture, qui était le fondement de l'Église ; tandis que Calvin regardait en haut et plaçait l'origine et la subsistance de l'Église en Dieu même. A Zurich l'Église existe par la volonté de la majorité réformée de la nation ; à Genève c'est la volonté et la parole de Dieu qui la forme. Le point d'appui est à Zurich dans la liberté, à Genève dans l'autorité. L'une et l'autre sont salutaires ; mais l'une et l'autre ont leurs dangers. Le meilleur système est celui où l'autorité et la liberté sont unies ; mais il n'est pas toujours facile à réaliser.

Après que Calvin fut revenu de la dispute de Lausanne, il reprit ses lectures et explications des

épîtres de saint Paul dans le temple de Saint-Pierre; ces enseignements étaient fort suivis, et faisaient une sensation toujours plus grande; bientôt la supériorité de ce jeune docteur et de sa parole si profonde et si vivante fit naître dans Genève le désir de se l'attacher définitivement. Vers la fin de l'an 1536, la charge de pasteur fut ajoutée à celle de docteur. « Il fut élu et déclaré tel en cette Église, « avec légitime élection et approbation [1]. » Calvin crut devoir plus tard insister lui-même, dans sa lettre au cardinal Sadolet, sur la régularité de cette vocation. « Premièrement, dit-il, j'ai en cette Église « fait l'office de lecteur, et puis après de ministre « et pasteur. Et quant à ce que j'entrepris la se- « conde charge, je maintiens *pour mon droit, que « légitimement et à droite vocation je l'ai fait* [2]. »

Calvin n'avait pas oublié la France et il ne l'oublia jamais. Il venait de provoquer lui-même une intervention de plusieurs villes allemandes et suisses en faveur des protestants français, alors rudement persécutés. C'était sans doute à ce sujet qu'il écrivait de Lausanne à son ami François Daniel, le

[1] *Vie de Calvin*, en français, p. 29, édit. de 1864. Il y a trois vies de Calvin, qui généralement ont été attribuées jusqu'à présent à Théodore de Bèze. La première (en français) publiée en 1564, année de la mort de Calvin, est toute de Th. de Bèze. La seconde, aussi en français, mais plus étendue que la première, est de 1565; elle est bien essentiellement de Bèze, mais fut publiée, avec des augmentations, par Nicolas Colladon, pasteur d'abord à Vandœuvres, puis à Genève en 1562, recteur en 1564, et qui succéda à Calvin en 1566 dans la chaire de théologie. Cette vie de Calvin a été réimprimée à Paris en 1864, et le passage que nous venons de citer s'y trouve, p. 29. Enfin, Théodore de Bèze mit en 1575 en tête des lettres de Calvin une vie écrite en latin. Celle de Colladon est peut-être plus riche quant aux faits, quoique celle de Bèze l'emporte à d'autres égards.

[2] Epître de J. Sadolet et réponse de Calvin. Genève, Fick, 1860. In-12.

13 octobre 1536 : « Demain, s'il plaît au Seigneur, « je me rends à Berne, pour une affaire dont je vous « parlerai une autre fois. Je crains même qu'il ne « soit nécessaire que j'aille jusqu'à Bâle, malgré « l'état de ma santé et la mauvaise saison où nous « sommes[1]. Mais pourtant sans oublier son ancienne patrie, il s'attachait à la nouvelle. Cette république semblait convenir à son esprit. Il n'était pas homme à accepter une charge, sans prendre la peine nécessaire pour s'en acquitter. Devenu pasteur à Genève, il songea à ce qu'il y avait à faire pour y substituer une véritable Église évangélique à l'Église du pape.

Farel, Viret, Froment avaient commencé l'œuvre par le bon bout. Pour élever un temple, il faut d'abord tailler pierre après pierre. La science a parfois traité assez mal l'individu. « Un individu, de quelque « espèce qu'il soit, a-t-elle dit, n'est rien dans l'uni- « vers, cent individus, mille, ne sont encore rien[2]. » Il n'en est pas ainsi des individus qui ont une âme. Christ a réduit à l'avance à néant ces assertions audacieuses quand il dit : « Que servirait-il à un « homme de gagner tout le monde s'il perdait son « âme ? » C'est par la conversion des individus (Corneille, Lydie, etc.), que les apôtres ont établi le christianisme sur la terre, et ce fut de la même manière que Farel et ses amis fondèrent la Réforme.

[1] Lettre de Calvin du 13 oct. (Bibl. de Berne.) Calv., *Opp.*, X, p. 63. Lettre du conseil de Strasbourg au conseil de Bâle, 4 novembre 1536. Herminjard, IV, p. 95. On a dit que Calvin voulait aller à Bâle pour y mettre ordre à ses affaires. Notre hypothèse nous paraît plus en harmonie avec la lettre même.

[2] Buffon.

Calvin, tout en estimant cette œuvre, crut pourtant qu'une autre était nécessaire. Après l'analyse, il faut la synthèse ; après l'individu il faut la société. Le catholicisme, négligeant l'individu, ne s'occupe guère que de la synthèse. L'Évangile ne procède pas ainsi. Farel avait été en tout lieu, éclairant les esprits un à un avec le flambeau de la Parole; il fallait maintenant faire un seul faisceau des âmes ainsi éclairées. Il faut d'abord créer le chrétien, et ensuite créer l'Église chrétienne. La Réformation avait commencé dans Genève par la loi de la vie; une autre loi, la loi de l'unité, devait maintenant l'achever. Calvin était effrayé en considérant l'état de Genève. « Quand « je vins premièrement en cette ville, dit-il, il n'y « avait quasi comme rien, ni mœurs, ni discipline, « ni vie : on prêchait et puis c'est tout; on brûlait « bien les idoles, mais il n'y avait aucune réforma- « tion [1]. » Ce jugement est peut-être trop sévère; c'est vingt-huit ans plus tard que Calvin s'exprime ainsi et les « combats merveilleux » qu'il avait soutenus lui faisaient voir peut-être trop en noir l'Église que Farel lui avait transmise. Quoi qu'il en soit, Calvin, tout en faisant le plus grand cas des conversions individuelles, avait un sentiment profond qu'il fallait maintenant accomplir une autre œuvre. Nous trouvons la même conviction dans Luther, quand il revint à Wittemberg après la captivité de la Wartbourg. C'est qu'au principe révolutionnaire (et la révolution, il faut le reconnaître, avait été néces-

[1] Adieux de Calvin. Msc. Collection Tronchin. (J. Bonnet : *Lettres françaises de Calvin*, II, p. 574.)

saire et même merveilleuse) devait se superposer le principe conservateur.

Quand une victoire éclatante est remportée, on voit d'ordinaire, soit dans le monde, soit dans l'Église, se réunir autour du vainqueur beaucoup d'hommes qui ont sans doute quelque chose de commun avec lui, mais qui ont aussi des caractères, des penchants opposés aux siens. Tous ceux qui se rangent sous un drapeau n'ont pourtant pas toujours les mêmes pensées, les mêmes affections que le vaillant guerrier qui l'arbore. Les Genevois, qu'on désignait sous le nom de Huguenots, s'étaient déclarés pour la Réformation, parce qu'elle attaquait les abus et les superstitions du papisme, et parce qu'en leur demandant d'éprouver toutes choses, elle leur rendait les priviléges d'hommes libres dont Rome les avait privés. Plusieurs aussi avaient été attirés par l'amour de la nouveauté; d'autres, parce qu'ils voyaient une carrière nouvelle s'ouvrir à leur ambition. Il y avait sans doute une certaine quantité de citoyens qui étaient vraiment d'accord avec la Réformation, avec la foi qu'elle professait, avec les mœurs qu'elle prescrivait; mais ils n'étaient pas les plus nombreux. On voit dans une expédition hardie et qui expose à beaucoup de travaux et de privations, de nombreux soldats quitter l'étendard sous lequel ils s'étaient d'abord rangés; il était inévitable qu'un grand nombre de Genevois abandonnassent la bannière qui les avait ralliés et se missent en opposition avec les chefs qu'ils avaient d'abord suivis. Calvin ne tarda pas à s'en apercevoir. « L'abomination du

« papisme, disait-il, est maintenant abattue par la « puissance de la Parole[1]. Le Sénat a arrêté que « les superstitions avec tout leur attirail fussent « supprimées, et que la religion fût réglée dans la « ville selon la pureté de l'Évangile. Toutefois, la « figure de l'Église ne nous apparaît point être telle « que le demande l'exercice légitime de notre « charge. Quelle que soit l'opinion des autres, nous « ne pouvons nous imaginer que notre ministère « doive être quelque chose de si exigu, en sorte « qu'une fois notre sermon prêché, nous n'ayons « qu'à croiser les bras comme des gens qui ont ac- « compli leur tâche. »

La première pensée qu'eut Calvin pour assurer dans Genève un état prospère — et ceci est digne de remarque, — ce fut qu'il était nécessaire de donner de grands soins à l'instruction chrétienne. A peine de retour de son voyage, il se mit à la rédaction d'un catéchisme, auquel il ajouta une confession de foi[2]. Bien que sa parole fût pleine de force et d'autorité, c'était à l'intelligence, à la conscience, à la persuasion qu'il s'adressait. La sainte Écriture avait à ses yeux une infaillibilité à laquelle toute âme d'homme devait se soumettre; néanmoins, il n'entendait pas que l'on se soumît servilement, comme Rome le demandait; il voulait qu'on comprît la sainte Écriture, qu'on en saisît la vérité et la beauté. « C'est pur néant, disait-il, que les

[1] « Post abominationem papismi, verbi virtute hic prostratam. » (Calv., *Opp.*, V, p. 319.)

[2] « Jam vero confessionem non sine ratione adjungendam curavimus. » (*Ibid.*)

« paroles sont jetées en l'air *jusqu'à ce que nos es-« prits soient éclairés du don d'intelligence*. Si nous « ne pouvons *comprendre de notre entendement*, et « connaître ce qui est droit, comment notre volonté « suffirait-elle pour obéir ?[1] »

Il n'était pas difficile à l'auteur de l'*Institution chrétienne* de composer, d'après les mêmes données, un livre destiné à l'enseignement religieux. Calvin fit donc en français un catéchisme qui n'était pas divisé en demandes et en réponses. Il semblait, par sa rédaction même, moins propre à être mis dans les mains des enfants que dans celles des maîtres, comme fil conducteur, ou bien dans celles des adultes, pour aider au désir qu'ils avaient de s'instruire; il paraît pourtant que ce livre fut aussi donné aux enfants. Il a été impossible jusqu'à présent d'en retrouver un seul exemplaire; on pense que les feuilles en auront été usées, déchirées par l'usage journalier, comme cela arrive encore fréquemment aux manuels d'école[2].

La traduction latine parut à Bâle en 1538[3]. Ce catéchisme révèle dès les premières lignes la véritable pensée, le véritable esprit de Calvin; nous disons le véritable, parce qu'il est bien différent de celui qu'attribuent à Calvin tant d'hommes remplis de préjugés, pour lesquels le mot *calvinisme* est comme un épouvantail mis dans les champs au bout d'une perche pour effrayer de timides oiseaux. « Il « ne se trouve pas un homme, dit-il, quelque bar-

[1] Calvin, *Comment. sur Luc*, XXIV, p. 45.
[2] Calv., *Opera*, V, XLIII.
[3] Version faite par Calvin lui-même. Calv., *Opp.*, V, p. 317-362.

« bare qu'il soit, et eût-il même un cœur entière-
« ment sauvage, qui n'ait quelque sentiment reli-
« gieux. Il est certain que le but pour lequel nous
« avons tous été créés, est de connaître la majesté
« de notre Créateur, de l'embrasser après l'avoir
« connu, et de l'adorer avec toute crainte, amour
« et respect[1]. » Il va sans dire que cette déclaration de Calvin ne l'aveugle pas sur le mal qui se trouve dans l'humanité, et ne l'empêche pas de déclarer que « le cœur de l'homme, dans lequel le
« poison du péché a pénétré jusqu'au fond, pèche
« — non pas toutefois parce qu'il y est contraint
« par une violente nécessité, mais parce que sa vo-
« lonté l'y pousse. » Calvin expose ensuite de main de maître les trois grands articles de l'Église chrétienne : le Décalogue, le symbole des apôtres et l'oraison dominicale, ce n'est pas ici la place de transcrire cet enseignement.

Calvin, tout en donnant l'instruction à la jeunesse, s'occupait aussi avec zèle du caractère des hommes et des femmes appelés à devenir membres de l'Église de Dieu. Voulant une Église pure, son premier besoin était de s'assurer de la pureté de la foi et de la vie de ceux qui la composaient. Les opinions religieuses fort diverses qui existaient alors dans Genève l'inquiétaient, car il savait que *toute maison divisée contre elle-même ne subsistera point*. « Comment, disait-il, recevoir dans l'Église
« de l'Évangile des gens dont on ne sait s'ils ont
« renoncé aux idolâtries et superstitions papisti-

[1] *Ibid.*, p. 323

« ques?[1] » Les membres qui composaient l'Église devaient selon lui être unis par un saint et ferme lien. Genève ayant à combattre le Goliath de la papauté, il fallait que la foi et l'union fussent sa force. Une doctrine saine devait être imprimée dans les cœurs des Genevois, afin que ni le mysticisme, ni l'incrédulité, ni un enthousiasme fanatique ne vinssent les affaiblir et les égarer. Les chrétiens devaient « s'appuyer sur les promesses « de Dieu avec fiance et certitude, afin de n'être « pas ébranlés par les artilleries qui s'efforçaient « d'abattre leur assurance[2]. »

Déjà avant Calvin, Farel avait parlé au Conseil de la nécessité de rédiger des édits qui constituassent l'unité de l'état des choses dans Genève, mais rien n'avait été fait. Maintenant que Calvin est là, il s'entretenait avec son vieux collègue des moyens de *faire vivre le peuple en la foi de Dieu.* Les deux amis convinrent de faire une confession de la foi évangélique, et l'auteur de l'*Institution chrétienne* fut essentiellement chargé de la rédaction, mais en consultant sans doute Farel qui connaissait Genève et certaines convenances mieux que le nouvel arrivé. Les biographes de Calvin, qui étaient en même temps ses amis, et qui connaissaient mieux que personne ses travaux, nous en parlent. « Estant « déclaré pasteur, dit l'un, il dressa un brief formu- « laire de confession et de discipline[3]. » « Alors « (après la dispute de Lausanne), dit l'autre, une

[1] *Vie de Calvin,* en français, p. 30. Paris, 1864.
[2] *Calvin sur Jacq.,* I, 6.
[3] *Vie de Calvin,* en français, p. 29. Paris, 1864.

« formule de foi chrétienne fut mise au jour par « Calvin[1]. » On a dit que cette formule de Calvin s'est perdue, mais que Farel en fit une autre en même temps, et que celle-ci s'est conservée. Il y a dans cette assertion deux choses peu probables : l'une, que Calvin et Farel aient fait chacun à part et au même moment une confession de foi ayant le même but; l'autre, que ce soit celle de Calvin qui se soit perdue dans Genève, tandis que celle de Farel s'y conservait.

Quoi qu'il en soit, le 10 novembre, Farel présenta la confession au Conseil, et cela était fort naturel; il était depuis des années en rapport avec ce corps et reconnu par lui comme le principal conducteur de l'Église; tandis que Calvin, homme nouveau et d'un caractère un peu sauvage, n'aimait pas à se montrer, et surtout à paraître devant le Conseil des Deux-Cents. Farel donc ayant été introduit dans la salle du grand Conseil, donna connaissance du document. Il y avait là devant lui les députés du peuple de Genève, revêtus d'un grand pouvoir et auxquels il était dangereux de déplaire; mais, quoiqu'il prît en considération l'état religieux des hommes auxquels il parlait, il présenta la grande dispensation du christianisme avec cette franchise, cette netteté, ce courage, qui caractérisent l'époque de la Réformation et qui semblent si étranges à un siècle plus amolli, plus incrédule, plus craintif. « La règle de notre foi et religion, dit-il, est la seule « Écriture sainte, sans y mêler aucune chose qui

[1] « Tunc edita est *a Calvino* christianæ doctrinæ quædam veluti formula. » (*Vita Calvini*, 1575, a Beza descripta.)

« ait été controuvée du sens des hommes. Nous « adorons un seul Dieu, sans mettre notre confiance « en créature aucune, soit anges, soit saints ou « saintes, soit hommes vivants sur la terre. « L'homme, qui est en sa nature plein de corruption, a besoin d'être éclairé de Dieu pour venir à « la droite connaissance de son salut; et tout ce « qui nous manque en nous-mêmes, nous le rece« vons de Christ. En sa justice nous avons rémission « de nos iniquités. Par l'effusion de son sang, nous « sommes nettoyés de toutes nos macules. Par son « Saint-Esprit, nous sommes régénérés en nouvelle « nature spirituelle. Par la communion que nous « avons avec lui, les œuvres que nous faisons sont « rendues agréables à Dieu [1]. »

On a remarqué que cette profession de foi en vingt et un articles, n'expose pas les doctrines chrétiennes aussi complétement et didactiquement que Calvin l'a fait plus tard, d'où l'on a conclu qu'elle était de Farel. A cela on peut répondre par ce que dit Théodore de Bèze : qu'elle était accommodée aux besoins de l'Église de Genève, qui sortait à peine des souillures de la papauté. Calvin et Farel avaient mis surtout en avant les vérités opposées aux erreurs du pape, et n'avaient pas cru nécessaire d'établir les doctrines que l'Église romaine avait retenues, la Trinité par exemple. Plus tard, quand ces doctrines furent niées par des hommes qui prétendaient appartenir au corps de la

[1] Voir cette confession de foi en latin, *Calvini opera omnia*, vol. V, p. 357, et en français dans les *Pièces justificatives* de Gaberel, I, p. 120. Ruchat, IV, p. 111.

Réformation, Calvin sentit le besoin de les professer, et il le fit dans son *Sommaire de la doctrine chrétienne* (1559). Nous admettrions du reste volontiers qu'il y eut, comme des juges compétents le pensent, une confession de foi faite par Farel, et que ce fut celle qui fut présentée au peuple, si les deux auteurs contemporains que nous avons cités ne se taisaient pas sur cet écrit et n'insistaient pas sur celui de Calvin. Il y a plus encore, Calvin lui-même dit en parlant de la publication de son catéchisme : « qu'il y joignit *une confession qui fut sanctionnée* « (*editam*, publiée) *par le serment solennel de tout le* « *peuple*[1]. » Ceci nous semble décisif. Nous verrons bientôt que l'esprit qui se trouve dans cette confession est précisément celui qui animait alors Calvin. En affirmant le contraire, on semble avoir oublié la dispute de Calvin avec Caroli. Le meilleur accueil fut fait à ce travail lors de sa première présentation au gouvernement. Le Conseil arrêta, disent les registres, que les articles proposés par Farel *seraient tous observés*[2].

Si la règle de foi était chrétienne, la règle de morale devait être pure. Au commencement de l'année 1537, Calvin, sans doute avec la coopération de Farel, rédigea un mémoire sur l'ordre dans l'Église : le 15 janvier, Farel l'annonça au Conseil, et le lendemain, les articles « donnés par maître « Guillaume Farel et les autres prédicants[3], »

[1] « Jam vero confessionem, solemni jurejurando ab universo populo editam, adjungimus. » (*Calvini opera*, vol. V, p. 319.)
[2] Registres du Conseil, du 10 nov. 1536.
[3] Registres du Conseil, du 16 janvier 1537.

furent lus aux Deux-Cents. « Vu le trouble et la « confusion qui étaient en cette ville avant que « l'Évangile y fût reçu d'un commun accord, di- « saient les ministres[1], il n'a pas été possible d'y « réduire tout à bon ordre; mais maintenant qu'il a « plu au Seigneur d'établir ici un peu mieux son « règne, il nous a semblé bon et salutaire de confé- « rer sur ces choses, et nous avons conclu de vous « présenter ces articles. »

Il n'y avait rien à objecter à cette introduction. « Il serait à désirer, continuaient Calvin et ses « amis, que la sainte Cène de Jésus-Christ fût cé- « lébrée tous les dimanches pour le moins, puisque « nous sommes *faits, en elle, participants du corps, du* « *sang, de la mort, de la vie, de l'esprit et de tous les* « *biens de Jésus-Christ*, et qu'elle nous exhorte à « vivre chrétiennement en unité fraternelle. Elle « n'a point été instituée pour être commémorée « deux ou trois fois l'an, mais pour qu'on en fît un « fréquent usage. Telle a été la pratique de l'an- « cienne Église, jusqu'à ce que l'abomination des « messes ait été introduite, par laquelle la cène a « été entièrement abolie. Toutefois, craignant, vu « l'infirmité du peuple, qu'il n'y eût du danger à « ce que ce sacré mystère ne vînt en mépris, s'il « était si souvent célébré, il nous a semblé bon que « cette sainte cène fût usitée une fois chaque mois. »

Il était naturel que des chrétiens pieux, tels que les réformateurs, demandassent une communion fréquente; mais le petit Conseil crut que pour le

[1] Archives de Genève. Pièces hist., 1170. Gaberel, I, p. 102. Calv., *Opp.*, X, p. 6.

grand nombre, la cène serait plus solennelle et plus utile si elle était plus rare. Il décida donc de proposer au Conseil des Deux-Cents qu'elle ne fût célébrée que quatre fois par an [1]. La lecture du mémoire des pasteurs continua.

« Mais l'important est que cette cène instituée « pour unir les chrétiens en un seul esprit avec « leur chef et entre eux, ne soit pas souillée et con« taminée par ceux dont la vie méchante manifeste « assez qu'ils n'appartiennent pas à Jésus-Christ. « Nous ne devons pas hanter, dit saint Paul, ceux « qui sont notoirement débauchés, avares, idolâ« tres, médisants, ivrognes, adonnés à la rapine. « Il faut donc faire que ceux qui viennent à la cène « soient des membres approuvés de Jésus-Christ. « Pour cette cause, notre Seigneur a mis en son « Église la correction et discipline *d'excommunica« tion*. Cette discipline a existé dans l'Église jusqu'à « ce que de méchants évêques, ou plutôt des bri« gands prenant le nom d'évêques, l'ont tournée « en tyrannie et en ont abusé pour leurs mauvaises « cupidités, tellement qu'aujourd'hui l'excommu« nication est une des choses les plus maudites que « l'on voie au royaume du pape. Il nous a donc « semblé expédient qu'elle fût remise en l'Église, « selon la règle que nous en avons dans l'Écriture. »

« Élisez donc certaines personnes de bon témoi« gnage, appartenant à tous les quartiers de la « ville, qui aient l'œil sur la vie de chacun, afin « que s'ils voient quelque vice notable en quelque

[1] Registres du Conseil, du 16 janvier 1537.

« personne, l'un des ministres l'exhorte fraternelle-« ment à se corriger, et que si elle n'y veut en-« tendre, le ministre annonce à l'assemblée ce qu'il « a fait pour la retirer du mal. Si elle veut persé-« vérer, alors sera temps de l'excommunier, c'est-« à-dire de la tenir comme rejetée de la compa-« gnie des chrétiens. S'il y en avait qui ne fissent « que rire de cette excommunication, ce sera à vous « de voir s'il faut souffrir à la longue un tel mépris « de Dieu et de son Évangile. » Après avoir insisté de la sorte sur la vie morale, les réformateurs demandèrent la mise en vigueur de la confession de foi qu'ils avaient présentée. « Il y a grande suspi-« cion, disaient les ministres, et quasi apparence « évidente, qu'il y a encore plusieurs habitants en « cette ville, qui ne se sont aucunement rangés à « l'Évangile, mais nourrissent en leur cœur toutes « les superstitions. Ce serait une chose bien expé-« diente de commencer premièrement à connaître « ceux qui se veulent avouer de l'Église de Jésus-« Christ ou non. Si ceux qui sont d'accord avec « nous quant à la foi, doivent être excommuniés, « seulement pour leurs vices, à plus forte raison « doivent l'être ceux qui sont entièrement con-« traires à nous en religion, car il n'y a nulle divi-« sion plus grande que de la foi. — On n'a point « encore discerné quelle doctrine chacun tient, ce « qui est *le droit commencement d'une Église*. Le re-« mède que nous avons pensé est que tous les habi-« tants de cette ville aient donc à faire confession « et rendre raison de leur foi. Et vous, Messieurs « du Conseil, faites, en votre Conseil, confession,

« montrez par votre exemple ce que *chacun* aurait à « faire. »

Nous avons dit qu'avant Calvin les règles de la discipline existaient et étaient exécutées. Voici pourtant quelque chose de nouveau, tout l'indique dans les paroles des pasteurs. C'est l'*excommunication*. Ceci est d'une grande importance, car ce fut à ce sujet que des luttes redoutables s'engagèrent bientôt dans Genève. Il ne paraît pourtant pas, d'après les actes officiels, que ces articles aient suscité quelque objection dans le Conseil. Une vie chrétienne et une foi chrétienne semblaient devoir caractériser la société chrétienne. Si des débauchés, des ivrognes, ne doivent pas être admis dans une bonne société selon le monde, à plus forte raison, pensaient-ils, ne doivent-ils pas l'être dans la société religieuse. C'étaient d'ailleurs des *laïques*, ayant un bon témoignage, qui devaient *avoir l'œil sur l'ordre moral*, et même ces laïques étaient désignés par d'autres laïques, les membres mêmes du Conseil. Ceci établissait une grande différence entre la discipline romaine et celle que demandaient les réformateurs. Il ne s'agissait pas d'un règne de cléricalisme, et cela contribua sans doute à faire adopter ces règles. Calvin était convaincu que la morale devait distinguer l'Église réformée de l'Église déformée. N'étaient-ce pas les mœurs dissolues soit des laïques, soit surtout des moines et des prêtres, qui avaient suscité dans l'Église les plus vives réclamations ? On ne pouvait purifier la foi sans purifier la vie ; c'eût été une flagrante contradiction. Si la Réformation faisait fi de la morale, elle se perdait

comme Rome s'était perdue. Nul ne pensait, quant à la doctrine, que l'Église réformée pût renfermer dans son sein, soit des catholiques-romains, soit des panthéistes qui ne croyaient ni en Dieu ni en l'immortalité de l'âme; pourquoi donc tolérerait-elle des impurs, des voleurs? Tout cela est juste; il y a pourtant quelque chose qui cloche dans ce système. Calvin avait raison et Calvin avait tort. Nous aurons à dire où était chez lui la vérité, où était l'erreur.

Les articles présentés au sénat s'occupaient encore des chants spirituels dans l'Église. Si le ministre parle seul, le culte reste froid; mais les chants « pourront élever nos cœurs à Dieu, disait Calvin, « et nous émouvoir à exalter son nom. » Il recommandait l'éducation des enfants « pour corriger la « merveilleuse rudesse et ignorance dans laquelle « les laisse la négligence des parents, et qui n'est « aucunement tolérable en l'Église de Dieu. » Enfin il traitait de l'ordre du mariage « dont le pape avait « tant brouillé les causes en faisant des degrés à « son plaisir. » Calvin termine ses articles en adressant au Conseil une éloquente exhortation. « Ne « prenez pas, dit-il, ces avertissements comme « étant de nous, mais de Celui qui les donne dans « sa Parole. Et si quelqu'un allègue qu'il y a de la « difficulté en ces choses, cela ne vous doit point « émouvoir, car nous devons avoir cette espérance, « que quand nous voulons faire ce que Dieu a or- « donné, sa bonté fera prospérer et conduire à « bonne fin notre entreprise, comme vous-mêmes « l'avez expérimenté jusqu'ici. »

Calvin commença donc son œuvre comme le fait

un grand maître. Un catéchisme qui portait à la fois l'empreinte du génie et de la piété ; une confession de foi pure, vivante ; un ordre de l'Église qui avait pour but d'en bannir le vice et de vivifier la piété, tel fut le triple travail qui inaugura l'œuvre de l'illustre réformateur.

Ces articles ayant été approuvés par le petit Conseil, furent portés le même jour à celui des Deux-Cents et furent admis par lui. Il arrêta de plus « qu'il n'y aurait aucune boutique ouverte le di« manche, pendant le service divin; que tous ceux « qui avaient des images et idoles chez eux devaient « les rompre ou les apporter pour les faire brûler ; « qu'on n'eût point à chanter des chansons de folie « ni à jouer des jeux de hasard; enfin que le syndic « Porral et Jean Goulaz seraient commis pour veil« ler à ce qu'il y eût de bonnes mœurs dans la cité « et à ce que l'on vécut selon Dieu [1]. » Le choix de Porral était très-bon ; celui de Goulaz, qui lui-même n'était pas grand ennemi du jeu et des tavernes, l'était moins. Par ces mesures, le Conseil montra avec quel sérieux il voulait procéder à l'accomplissement de la Réformation. Il prit bientôt encore une autre résolution. Plusieurs des enfants de Genève étaient envoyés en divers lieux et confiés à des régents étrangers. Le Conseil arrêta le 30 janvier que « ceux qui avaient des enfants aux écoles hors de « Genève, devaient les faire venir en cette ville, « ou aux autres écoles *chrétiennes ;* qu'autrement, « lesdits enfants seraient privés de la bourgeoi-

[1] Registres du Conseil, du 16 janvier 1537.

« sie[1]. » Ceci était rigoureux, mais montre l'esprit qui animait le Conseil, et son zèle pour une bonne éducation.

Ces actes si importants ne furent point combattus même par les citoyens qui s'élevèrent plus tard si fortement contre ces règles disciplinaires. Une certaine opposition se montra pourtant, mais ce ne fut qu'un jeu. La brillante jeunesse, facile à s'émouvoir, fit entendre des rires et des sarcasmes. Elle était surtout vexée du zèle du syndic Porral qui contrariait ses amusements, et l'élection des nouveaux syndics ayant été faite le 4 février et Porral étant ainsi sorti de charge, ces jeunes fous se mirent dès le lendemain à *jouer au Picca-Porral*. Ils portaient au chapeau comme signe un porreau qu'ils appelaient giroflée, et mangeaient, semble-t-il, dans leurs banquets, un plat de porreaux; chacun d'eux piquait le *porral* avec beaucoup de plaisanteries. « Légier Beschaut et quelques autres enfants de la ville » furent mis en prison le 5 février pour ce jeu[2]. Porral demanda à Farel d'aller les visiter avec lui dans la prison pour leur faire de bonnes exhortations. Mais ces jeunes gens n'en profitèrent pas. On les a appelés des folâtres; on les a appelés aussi des débauchés; nous pensons que le premier de ces termes leur était plutôt applicable. Le Conseil, voyant dans l'action des jeunes accusés, dit un contemporain[3], « plus de jeunesse

[1] *Ibid.*, du 30 janvier 1537.
[2] Voir les registres des 5, 6 et 9 février 1537, plus les remarques faites par Flournois à la suite d'un exemplaire des registres, p. 1019.
[3] Bolsec, *Vie de Calvin*, VII.

et de folie que de malicieuses entreprises, » les mit en liberté, quatre jours après leur arrestation, sous promesse de se représenter. Il se peut bien que le digne Porral ait mis un peu de rigueur dans cette affaire qui, il est vrai, n'était pas agréable pour lui.

Le peuple de Genève montra qu'il acceptait de bon cœur cette constitution chrétienne, en élisant le 5 février des syndics dévoués à la Réformation. D'autres candidats notables furent écartés. On reconnaissait que l'égalité des citoyens était établie dans cette constitution, ces règles étant pour tous, « et les familles les plus considérées devant s'y sou« mettre comme les moindres, » ce qui plaisait au peuple. Calvin cependant ne se faisait pas d'illusion; il craignait qu'un certain nombre de citoyens, et même quelques-uns des plus notables, ne s'opposassent à la Réforme et il demandait avec instance que tous fussent appelés à la professer. « A défaut « de cela, disait-il, ne se voulait plus arrêter à « Genève[1]. » Ce qu'il présentait était pour le bien de tous. Si tous ne le voulaient pas, il s'en irait, n'entendant pas envahir, usurper, par force ou par fraude. Le Conseil résolut (13 mars) de mettre ordre à la cène et à l'observation des autres articles[2]. Il fut arrêté (le 17 avril) qu'un syndic, le capitaine du quartier et les dizeniers iraient dans toutes les maisons de toutes les dizaines, proposer les articles touchant la foi. On résolut (le 27 du même mois) d'imprimer la confession de foi et d'en

[1] Rozet, *Chron. de Genève*, l. IV, ch. 9.
[2] Registres du Conseil, du 13 mars.

donner un nombre suffisant d'exemplaires aux dizeniers, pour ceux de leurs dizaines, afin que quand on visiterait le peuple il fût mieux instruit et bien informé [1]. Chacun devait connaître ce qu'il allait faire; point de surprise. Calvin en effet ne se contentait pas que les Genevois fussent instruits selon cette confession. En vain cela suffisait-il à Saunier qui voyait avec peine, alors au moins, que l'adhésion à la formule de la confession fût exigée de chaque Genevois [2]. Ce n'était pas assez pour Calvin que cet acte fût officiellement reconnu par le Conseil comme exprimant la foi du peuple de Genève, ainsi que cela avait suffi ailleurs; il demandait que chaque citoyen l'acceptât. Il ne croyait pas que l'État fut ici responsable pour le peuple. Chaque Genevois était responsable devant Dieu. Il ne voulait pas de religion en bloc. Christ ne dit-il pas : *Quiconque me confessera devant les hommes?* Quiconque, c'est *quelque personne que ce soit.* Cela est parfaitement vrai, mais ce qui est une erreur, c'est de croire que pour confesser Christ, il faille signer une confession théologique. *Si tu crois dans ton cœur, tu seras sauvé*, dit Paul. On se rappelle cette pauvre femme, qui demandait la cène, et à laquelle son pasteur faisait subir un examen sur les trois offices de Christ, prophétique, sacerdotal et royal. « Ah! Monsieur, répondit-elle, je ne « sais pas ces choses; mais je suis prête à mourir « pour lui. » — « Cela suffit, » s'écria le ministre

[1] Registres du Conseil aux jours indiqués.
[2] « Videbatur initio Sonerius ægre ferre quod exigeretur confessionis formula. » (Calvin, *Opp.*, p. 11. Edit. princ. de Genève, 1575.)

un peu honteux. La théologie est nécessaire aux théologiens ; il ne faut pas l'exiger des simples. Les trois principaux ministres, Farel, Calvin et l'aveugle et vieux Courault, d'accord à ce sujet, parurent devant les Deux-Cents, présentèrent leur formule et sollicitèrent ardemment ce Conseil de rendre gloire à Dieu en professant sa vérité. « Il est juste, dit « Calvin, que dans une action si sainte, vous qui « devez donner l'exemple de toute vertu, vous « marchiez devant le peuple. » Mais cela ne lui suffisait pas. « Puis, ajouta-t-il, convoquez le pays par « dizaines, et que chacun jure cette confession [1]. » Le Conseil entra dans les vues du réformateur, auxquelles Saunier lui-même s'était rangé. Il fit venir tous les dizeniers pour recevoir d'abord leur adhésion, et les chargea d'exhorter ceux sur lesquels ils étaient préposés, à suivre les commandements de Dieu, et d'amener *leurs gens* à Saint-Pierre, dizaine par dizaine (il y en avait vingt-huit), pour adhérer à la confession. Cette adhésion se fit par l'entremise des dizeniers, successivement et non point simultanément. Un principe, dont on ne dévia jamais, excluait les femmes du Conseil général. Mais il s'agissait ici d'une convocation religieuse plutôt que d'une assemblée politique. On savait bien quelle influence a la femme dans la famille, sous le rapport religieux. Il est donc possible que les hommes et les femmes furent ensemble appelés à Saint-Pierre, répartis en groupes par leurs dizeniers. L'arrêté que nous venons de citer charge ceux-ci d'amener

[1] « Ut plebs decuriatim convocata in confessionem istam juraret. » (*Calvini opera* (Stras. Br.), t. V, p. 320.)

leurs *gens*, mot qui peut renfermer les deux sexes. Cependant nous n'avons rien trouvé de positif à cet égard. Un seul fait semble indiquer que les femmes furent présentes. Le 28 septembre 1537, le Conseil s'occupa de Jeanne *la Gibescière*, qui n'avait pas voulu jurer la nouvelle réformation, et la bannit pour cela. Mais plus d'un mois auparavant, le 21 août, cette même Jeanne faisant secte à part (elle était des *Spirituels*) on lui avait proposé alors de *jurer la nouvelle réformation*, elle s'y était refusée, et on l'avait en conséquence mise aux arrêts. Ce cas ne peut donc être allégué pour prouver absolument que les femmes aient aussi juré à Saint-Pierre la confession.

Ainsi donc, le dimanche 29 juillet, le Conseil étant assemblé dans la cathédrale, les dizaines y passèrent successivement. Jeunes gens ayant atteint l'âge de majorité et vieillards à cheveux blancs, et peut-être hommes et femmes s'avancèrent. Le secrétaire du Conseil, Rozet, lut la confession de foi ; puis vint le serment de fidélité et d'obéissance ; et chacun le prêta à son tour en levant la main [1]. « Autant le sénat avait mis de diligence à publier « son édit, autant le peuple mit d'ardeur à prêter « le serment, » dit Calvin [2]. Beaucoup de Genevois professaient de tout leur cœur les doctrines évangéliques.

Cependant l'avis de Saunier pouvait être appuyé

[1] Registres du Conseil, du 29 juillet. Rozet, *Chronique de Genève*, l. IV, ch. 9.

[2] « In præstando juramento non minor fuit plebis alacritas, quam in edicendo senatus diligentia. » (Calvin, *Opp.*, V, p. 320.)

par de fortes raisons. S'il répugnait à demander un engagement personnel, c'est qu'il savait que la confession n'était pas l'expression exacte de la foi de chacun, que quelques-uns de ceux qui la jureraient ne la comprenaient pas en tout ou partie, et que d'autres en la comprenant mieux n'avaient qu'une foi de tête, que des objections captieuses pouvaient leur enlever. L'individualité ne semblait pas être alors suffisamment respectée. Mais l'acte de foi du 29 juillet avait été si solennel que beaucoup s'en réjouissaient. Il y eut pourtant bien des gens qui s'abstinrent, parce qu'ils étaient encore attachés au catholicisme romain, un certain nombre parce qu'ils ne voulaient pas se soumettre à la dicipline morale; Georges Lesclefs et son serviteur dirent qu'ils ne sauraient se résoudre à jurer les dix commandements de Dieu parce qu'ils sont difficiles[1]. D'autres enfin refusèrent de prêter serment par esprit d'indépendance politique.

Néanmoins on peut dire d'une manière générale que le peuple avait adhéré, et ce fut un beau jour pour la Réformation que celui où ces mains se levèrent pour l'Évangile dans la vieille cathédrale de Saint-Pierre. Sans doute le ciel s'obscurcit plus tard, mais ce jour-là fut clair et calme.

Calvin pouvait se réjouir d'avoir obtenu en si peu de temps de si grandes choses; et ses collègues se réjouissaient avec lui. Le vieux Courault, persécuté en France, avait été obligé de se réfugier à Bâle, et Calvin sachant que, bien que privé de

[1] Registres du Conseil, du 19 septembre. Roget, *Peuple de Genève*, p. 43.

l'usage de la vue, « *il était clairvoyant des yeux de* « *l'esprit,* » l'avait appelé à Genève ; Courault était heureux d'être témoin dans cette ville du triomphe de la Réformation si rudement attaquée dans sa patrie. Farel, de son côté, voyait Dieu couronner l'œuvre qui lui avait coûté tant de peine. Il déployait toujours un zèle infatigable, un courage héroïque, et ses prières incessantes en faveur de la Réformation étaient si ferventes que ceux qui les écoutaient se sentaient *élevés jusqu'au ciel,* dit Bèze. Il avait jeté la semence en terre, et avait vu l'herbe en sortir; maintenant, au temps des semailles succédait celui de la moisson; l'épi avait paru; le grain s'était formé dans l'épi, et un autre ouvrier, un puissant moissonneur était arrivé pour couper le blé et lier les gerbes. Mais cela ne lui inspirait aucune envie; au contraire, son âme chrétienne reconnaissait en bénissant Dieu les dons précieux qui se trouvaient dans Calvin. La supériorité de son esprit, l'étendue de ses connaissances, la justesse de ses appréciations, sa puissance d'organisation remplissaient d'admiration et de respect le vieux pionnier. Il voyait avec joie un auditoire toujours plus nombreux se presser dans la cathédrale pour entendre Calvin exposer la sainte Écriture. Dès lors le vieillard se mit presque comme un disciple aux pieds du jeune docteur. Il voulait en toute chose avoir son avis, et le regardait comme l'homme élu de Dieu pour compléter la Réformation. Calvin, de son côté, rendait à Farel l'honneur qui lui était dû. « Après que vous avez « commencé à dresser cette Église de Genève *avec*

« *grands labeurs et dangers*, lui disait-il, je survins « premièrement comme *conducteur* et puis après je « demeurai votre successeur pour avancer l'œuvre « qu'*aviez bien et heureusement commencée.* » Ces rapports plein de cordialité entre Calvin et Farel, malgré la diversité de leur âge, sont au nombre des plus beaux que présente l'histoire. Calvin exalta plus tard ce qu'il appelait *leur amitié et conjonction sainte* et disait avec amour : « *Vous et moi n'étions* « *qu'un* [1]. Ils avaient entre eux, dit encore Calvin, une intelligence, une amitié qui, consacrée par le nom de Christ, était profitable à son Église.

L'école, placée sous la direction de Saunier, prospérait aussi. Les leçons y commençaient à cinq heures du matin [2]. On instruisait les enfants « ès trois lan- « gues les plus excellentes, grec, hébreu et latin, « encore sans compter la langue françoyse, la- « quelle, selon le jugement des gens savants, n'est « pas du tout à mépriser. » Mathurin Cordier, l'ancien maître de Calvin, se consacra bientôt à cette œuvre. De nombreux écoliers, de Bâle, Berne, Bienne, Zurich et autres lieux, attirés à Genève par l'œuvre qui s'y accomplissait, venaient y étudier. Ces *commançaux* demeuraient au collége, chez Saunier, dont la maison était chrétiennement ordonnée. « Tous les jours, devant qu'on se mette à « table, l'un d'eulx lisait à haulte voix un chapitre « de la Bible et tous les autres escoutaient. Estant

[1] Dédicace de l'*Epître à Tite* (1549). Calvin comprend Viret dans cette amitié.

[2] Saunier, *Ordre et manière d'enseigner en la ville de Genève*, 1538, réimprimé par E.-A. Bétant, en 1866.

« à table, ils disoient chacun une sentence de la « saincte Escripture[1]. » C'est ainsi que l'on obtint les hommes forts du seizième siècle. Le système qui bannit de l'école la Bible et même la religion, c'est-à-dire l'élément régénérateur et éducateur, n'en formera pas de pareils.

Les réformateurs, qui trouvaient bon et agréable de converser ensemble, jouissaient, de plus, de l'approbation de la majorité du peuple et en particulier des magistrats. Encouragés ainsi dans leur ministère, ils étaient courageux, actifs et infatigables dans leur vocation. Loin d'être accablés par leur grande tâche, ils semblaient plutôt s'affermir sous le poids, ce qui est la marque des grands hommes. S'il se montrait quelque difficulté, si un village avait besoin d'un *prêcheur*, Farel et Calvin s'adressaient avec confiance au Conseil qui généralement leur accordait leur demande[2], et faisait même acte de générosité. Un bon citoyen ayant fait remarquer le 13 février que *Calvinus* n'avait encore rien reçu, on arrêta de lui donner *six écus*. Le jour suivant, Farel, son frère, ainsi que Saunier, demandant la bourgeoisie de la ville, il fut arrêté qu'ils la recevraient gratuitement. Calvin ne devint bourgeois de Genève que beaucoup plus tard. Il ne fut pas le seul à différer cet acte; d'autres Français célèbres refusèrent la bourgeoisie de Genève où ils s'étaient réfugiés, en disant qu'ils ne pouvaient renoncer à la France. Cet amour de l'ancienne patrie fut probablement un des motifs qui

[1] *Ibid.*
[2] Registres du Conseil, du 1er mai 1537.

empêchèrent Calvin, pendant vingt-trois ans, de devenir citoyen de la cité dont il était l'âme. Le 27 février, on fit don à Saunier de trente coupes de froment. Le 6 juin, 6 écus furent octroyés à Courault. Les dons n'étaient pas considérables, mais chaque temps a sa mesure.

Le Conseil, qui s'intéressait aux besoins des ministres, veillait aussi selon la constitution aux besoins de l'Église et à la pureté des mœurs. Le 7 février, il écrivit, sur la demande de Farel, à Besançon et à Neuchâtel concernant la Bible d'Olivétan. Les magistrats laïques se montraient sévères : le 23 du même mois, un *joueur* et *pipeur* qui trompait le peuple en lui gagnant son argent, fut condamné à être exposé pendant une heure, en ayant ses cartes frauduleuses pendues au cou. Le *grand François*, coupable d'impureté, dut donner une *longe* ou corde de dix-huit pieds dont on se sert pour attacher les bêtes. Un homme et une femme adultères furent bannis le 1er juin pour un an. Le 13 mars, le Conseil, envahissant même le domaine spirituel, décida de *mettre ordre à la cène et autres choses*[1].

Ainsi Genève prenait une place importante et comme Église et comme école ; des étrangers y venaient ou y envoyaient leurs enfants. La beauté de la situation était aussi un charme qui les attirait. De toutes les descriptions de Genève, voici sans

[1] Voir les registres du Conseil aux jours indiqués. Des dates différentes ayant été données, nous ajoutons que les nôtres sont prises dans les registres mêmes. Nous ne faisons cette remarque qui, nous le reconnaissons, n'est pas de grande importance, que pour qu'on ne nous cherche pas chicane là-dessus.

doute l'une des plus anciennes : « N'imaginez pas, « disait Saunier, que Genève soit quelque ville « hideuse et quasi inhabitable, entre des rochers « stériles et déserts. Les rues, excepté quelque peu « d'icelles, sont larges et de bonne sorte, et il y a « plusieurs grandes places. Environnée d'un conti- « nuel circuit de montagnes, elle a néantmoins de « toutes pars, grand pays de plaine estendue en « forme de quelque grand théâtre. Quant au lac, « il est difficile d'estimer duquel il sert le plus à « la ville, ou de proufit ou de parement ou de « beauté. Il n'est point limoneux ni trouble, mais « jusqu'au fin font il est clair comme beau verre, « tellement qu'on prend ung merveilleux plaisir à « le voir. Somme toute, ladicte ville est située en- « tre les frontières de troys grans païs, assavoir la « Gaule, Alemaigne et Italie, comme une place « députée pour les assemblées des marchans [1]. » Genève allait devenir *députée* pour d'autres assemblées. « Déjà Mathurin Cordier, dit un contemporain, « homme le plus apte à exercer escolles, que « homme de notre temps aye esté en la langue fran- « çoyse, amena beaucoup de gens savans avec « luy [2]. » Nous avons déjà vu ailleurs de jeunes Anglais arriver au pied des Alpes pour y converser avec Calvin. Les descriptions de Saunier montrent que les réformateurs n'étaient pas insensibles aux beautés de la création; ils les aimaient et les contemplaient à Genève dans leur haute et pleine majesté.

[1] Saunier, *Ordre et manière*, etc.
[2] Froment, *Gestes de Genève*, p. 239.

CHAPITRE CINQUIÈME

CALVIN LUTTE AVEC DES DOCTEURS ÉTRANGERS ET EST ACCUSÉ D'ARIANISME.

Toutefois la paix et le contentement que donnaient l'ordre établi et la beauté même des lieux où ces grandes transformations s'accomplissaient, ne tardèrent pas à être troublés. Il était arrivé des docteurs étrangers, Herman de Liége et André Benoît, originaire aussi des Pays-Bas, qui appartenaient à la secte enthousiaste dont Calvin avait déjà rencontré en France et combattu quelques chefs et qui s'appelaient eux-mêmes les *spirituels*[1]. Ces sectaires arrivèrent jusque dans l'Europe occidentale, mais l'Allemagne et les Pays-Bas étaient surtout leur patrie. L'esprit germain a une tendance philosophique, même mystique, qui le porte facilement à vouloir pénétrer plus avant que la Bible même dans la connaissance des choses divines. La position centrale de Genève, l'importante révolution politique et religieuse qui venait de s'y

[1] *Hist. de la Réformation au temps de Calvin*, vol. III, l. 4, ch. 8.

accomplir, faisaient espérer à ces sectaires de prendre pied dans cette ville, pour se répandre ensuite en France, en Italie et ailleurs. Ces nouveaux docteurs avaient travaillé dès leur arrivée à répandre leurs opinions, et avaient gagné quelques partisans, parmi lesquels se trouvaient des membres du Conseil[1]. Fiers de ce premier succès, ils espéraient substituer dans Genève leurs rêveries à l'Évangile. Comme ces *spirituels* affichaient la prétention de pénétrer plus avant dans la vérité que les réformateurs, ils avaient ainsi un certain attrait pour les esprits avides de choses nouvelles. Ils annoncèrent hardiment qu'ils voulaient disputer avec les prédicants. Déjà le 9 mars, le Conseil les fit paraître devant lui. Il les invita à lui communiquer par écrit les articles qu'ils voulaient soutenir[2]. Herman et Benoît se conformèrent à cette demande et remirent leurs thèses au Conseil. Celui-ci en prit connaissance le 13 mars. S'ils s'appelaient les *spirituels*, c'était parce que l'*Esprit* seul agissait en eux, disaient-ils. Leur doctrine était un certain panthéisme, plus ou moins grossier. Ils ne pensaient pas, en général du moins, « que l'âme fût une substance, une créature ayant essence; elle était « seulement, selon eux, la vertu qu'a l'homme de « respirer, de se mouvoir et de faire les autres actions de la vie[3]. Ils disaient qu'au lieu de nos « âmes c'est Dieu qui vit en nous et fait en nous « toutes les actions appartenant à la vie. Dieu de-

[1] *Chronique de Rozet*, l. IV, ch. 4.
[2] Registres du Conseil, du 9 mars.
[3] Calvin *Opp.*, V, p 176.

« venait créature, ajoute Calvin, et l'autre n'était « plus rien[1]. » Un assassinat, on le sait, ayant été commis à Paris, un chef des spirituels, Quintin, répondit à quelques-uns qui demandaient : Qui l'a commis? « C'est ty, c'est my, c'est Dieu, car ce « que ty ou my faisons, c'est Dieu qui le fait. » Ils avaient aussi des idées particulières sur Jésus-Christ; « ils ne tenaient pas qu'il eût été vrai « homme, mais le faisaient comme un fantôme « quant à son corps. » Ils erraient de même sur le baptême, l'excommunication, le magistrat, le serment et autres sujets. Nous n'avons pas les articles qu'ils présentèrent au Conseil, et il est probable qu'ils ne mirent pas en avant les points les plus choquants de leur système. Mais la majorité « crut « qu'il serait dangereux de disputer publiquement « ces articles, à cause de la *tendrité* (faiblesse) des « esprits; on arrêta donc les ouïr le lendemain, « 14 mars, mais seulement dans le Conseil des « Deux-Cents[2]. »

La sensation que l'arrivée d'Herman et de Benoît faisait dans la ville, et l'empressement avec lequel certains citoyens prenaient plaisir à les écouter, n'avaient point échappé aux réformateurs. Si ces docteurs n'étaient pas réfutés, Genève, soustraite aux erreurs de la papauté, pouvait tomber dans les rêveries du panthéisme. Les réformateurs demandèrent donc d'assister à la séance. Herman et Benoît y exposèrent leur système. Les conseils voulaient étouffer l'affaire, mais Farel, confiant

[1] *Ibid.*, p. 179 et 180.
[2] Registres du Conseil, du 13 mars.

dans la force de la vérité, requit que la chose fût disputée publiquement. Le Conseil céda à ses instances, et les débats furent fixés au lendemain 15 mars[1].

La dispute eut lieu dans le grand auditoire de Rive le 15, le 16 et le 17 mars, et dura chaque fois tout le jour. Les actes de ces débats ne nous ont pas été conservés ; mais on peut s'en faire quelque idée par les deux écrits que Calvin a consacrés à exposer et réfuter ce système[2]. La discussion fut fort animée. Les réformateurs réfutèrent avec tant de force, par la seule Parole de Dieu, les doctrines mises en avant par les deux *spirituels* dans cette dispute publique, que la race de ces gens fut dès lors perdue en cette Église[3]. Le Conseil des Deux-Cents s'étant assemblé le 18 mars déclara que l'assaillant n'était pas *suffisant*, c'est-à-dire que ses opinions étaient erronées. Mais il remarqua que cette dispute pouvait engendrer des différends et faire chanceler dans la foi. Il défendit aux réformateurs d'entrer à l'avenir dans de telles discussions. Puis, ayant appelé Herman et Benoît : « Nous avons bien voulu vous ouïr, leur dirent les syndics, « car nous entendons tout le monde; mais « *voyant que vous ne pouvez maintenir vraies vos pro-* « *positions par l'Écriture*, nous avons prononcé « qu'elles étaient *contraires à la vérité*. Voulez-vous « vous dédire et revenir à Dieu en lui demandant par-

[1] Registres du Conseil, du 14 mars.
[2] Voir *Briève instruction pour armer tous bons fidèles*, etc. (Calvin, *Opp.*, VI, p. 49 à 112), et *Contre la secte phantastique et furieuse des Libertins qui se nomment Spirituels*. (*Ibid.*, p. 149 à 248.
[3] Beza, *Vita Calvini*, Vie de Calvin en français, p. 31. Paris, 1864

« don? — Nous nous soumettons à la volonté de « Dieu, répondirent-ils, mais nous ne nous dédirons « point. »

Les Genevois qui les avaient pris lors de leur arrivée pour de bons évangéliques, les avaient appelés *frères*. Mais ces étrangers s'étaient montrés fort *dissonants*, et ayant même refusé de *prier* avec les chrétiens de Genève, marque choquante de leur esprit sectaire, on ne les appela plus du nom de frères. Toutefois on ne prononça alors contre eux aucune peine dans l'espérance peut-être de les amener à des sentiments plus chrétiens. Mais c'était se faire une grande illusion. Aussi fut-il arrêté, selon les mœurs du temps, que ces docteurs et tout membre de leur secte seraient bannis à perpétuité de Genève, sous peine de la vie. « Ce qu'il « y eut de plus admirable dans cette affaire, ont « dit les anciens biographes de Calvin, c'est que si « quelques Églises d'Allemagne ont été délivrées « de tels docteurs, elles l'ont été par la simple ri- « gueur de la justice, tandis qu'à Genève le *magis-* « *trat n'y mit pas la main* [1]. » Il n'employa en effet contre eux ni la prison, ni la torture; Calvin ne chercha à les convaincre que par la parole. Mais le bannissement sous peine de la vie est pourtant un acte fort palpable du magistrat. On se trompe aussi d'un autre côté, en disant que les registres du Conseil ne savent rien de la victoire de Calvin [2]. Le Conseil basa au contraire expressément son arrêté

[1] *Vie de Calvin*, par Bèze, p. 8. Bèze (Colladon), p. 31.
[2] *Johann Calvin*, par Kampschulte, I, p. 295.

sur ce que les docteurs n'avaient pu *maintenir vraies leurs propositions par l'Écriture*.

Ce ne furent pas les seules attaques que les réformateurs eurent à soutenir dès leur début. Certains esprits remuants voyaient avec peine Calvin, Farel et Viret à la tête de la Réforme dans les pays de langue française, et voulaient leur enlever cette position pour se mettre à leur place. Ces troubles suscités par l'ambition et la jalousie furent plus vifs et plus longs [1]. Le perturbateur fut le docteur de la Sorbonne, Caroli, que nous avons vu arriver de France à Genève, au moment de la grande dispute de 1535 [2]. Caroli était une sorte d'aventurier théologique. Il n'avait nullement à cœur le but sacré que se proposait la Réforme. Une incurable légèreté qui l'empêchait de se fixer à aucun parti, un amour de ce qui lui semblait nouveau et à la mode, un désir ardent de gloire, de fortune, un besoin de liberté qui lui permît de satisfaire ses penchants vicieux l'animaient et le jetaient dans un camp qu'il abandonnait bientôt pour chercher dans l'autre la satisfaction des mêmes convoitises. Vain, orgueilleux, rampant, inconséquent, on l'avait vu attaquer les moines, lorsqu'une espèce de réformation était à la mode en France; puis, quand l'ère des persécutions avait commencé, il s'était sauvé à Genève. Devenir au delà du Jura une espèce d'évêque qui gouvernât les Églises de la Réforme dans la Suisse romande, était l'objet de ses rêves, et il se

[1] « Alter ecclesiæ turbator majores et diuturnio res turbas dedit. » (Beza, *Vita Calv.*, 1575, p. 5.)

[2] Vol. V, l. IX, chap. 3 et 4.

proposait d'y établir une doctrine qui tînt un certain milieu entre l'Évangile et le pape. Il avait fait connaissance avec les principales villes de son futur diocèse. De Genève, il avait été à Neuchâtel, où il était devenu pasteur, et s'y était marié. Nous l'avons vu nommé premier pasteur à Lausanne. « Partout « où il avait passé, il avait laissé des traces de sa « turpitude [1]; » il tournait à tout vent. En peu de temps on le vit passer du camp romain dans le camp protestant, puis, les réformateurs lui ayant fait des remontrances, retourner à ce qu'il avait vomi, selon une parole des Écritures, quitter une seconde fois la hiérarchie papale, pour se mettre avec les évangéliques, et enfin terminer à Rome sa vie errante et misérable. C'est l'un des caractères les plus méprisables de l'époque, un de ces don Quichottes ecclésiastiques qui prétendent pourfendre tous leurs ennemis. Outre la gloriole, il avait une passion tout aussi vive, la haine. Il détestait Farel qui l'avait connu à Paris et l'avait tancé sur ses vices, détestait Viret qui avait prêché un jour devant lui sur l'impureté, ce que Caroli, repris par sa conscience, pensa être dirigé contre lui. En vain Viret lui dit-il avoir prêché pour tout le monde, Caroli ne le lui pardonna pas. La grande estime enfin qu'on avait pour Calvin, remplissait de jalousie et d'envie le docteur de Paris. A peine était-il établi à Lausanne que voulant réaliser ses rêves, il demanda à Berne la surveillance d'un certain nombre de pasteurs et d'Églises. Les Bernois refusèrent, prièrent Viret d'as-

[1] « Ut quocumque venisset, certa suæ turpitudinis impressa vestigia relinqueret. » (Beza, p. 5.)

sister de ses conseils un étranger qui ne connaissait pas bien le pays, et arrêtèrent que rien de nouveau ne devait être porté devant le peuple par un pasteur sans une délibération préalable de tous les frères [1].

Caroli n'était nullement disposé à se soumettre à cette règle. Scolastique bizarre, il aimait à avancer des paradoxes étranges, à soulever des discussions qui irritaient les esprits et lui donnaient l'occasion de faire preuve d'habileté. C'étaient là des restes du moyen âge, mais le siècle de la Réformation demandait autre chose; Caroli était un anachronisme. Sa qualité de docteur de la Sorbonne devait, selon lui, le placer au sommet de la hiérarchie ecclésiastique sous laquelle devaient s'incliner les pâtres de l'Helvétie. Il entendait faire une réformation *sui generis*, mettre en avant des sentiments qui lui seraient particuliers, et afficher des doctrines auxquelles nul avant lui n'était parvenu. L'occasion s'en présenta bientôt. Viret, son jeune collègue, ayant été faire une visite à ses amis de Genève, le docteur de Paris en profita, et montant en chaire, lut une suite de thèses tendant à prouver qu'il faut prier pour les morts. « Je ne prétends point, dit-il en « terminant, recevoir des leçons d'un jeune homme, » désignant ainsi Viret. On voyait à ses gestes, à sa voix, à ses paroles arrogantes et pleines d'aigreur, qu'il avait la tête montée [2]. Viret, averti par l'un de ses amis, revint aussitôt et lui reprocha son incartade.

[1] Lettre de Calvin à Mégander, probablement de mars 1537. (Bibl. de Genève.) Calvin, *Opp.*, X, p. 85. Herminjard, IV, p. 187.
[2] *Ibid.*

Mais Caroli, fier de ce qu'il appelait impudemment sa découverte, répondit : « Je ne crois pas au purgatoire et je ne pense pas que les morts puissent « être soulagés par les prières des vivants; ce sont « là de pures fictions : mais je crois que nous de- « vons demander à Dieu de hâter son jugement « pour le bonheur des saints et de tous les mem- « bres de l'Église, la Vierge, les prophètes, les « apôtres, qui seront les premiers à en profiter [1]. » Caroli se campait ainsi entre Rome et l'Évangile, n'étant ni avec l'un, ni avec l'autre, mais étant *lui;* c'était son désir. S'il avait seulement pressé l'Église de dire au Seigneur : « *Viens bientôt!* » il eût parlé conformément à la sainte Écriture. Mais son intention était que cette demande fût faite *en faveur des morts*, prétention qui n'est nullement justifiée par la Bible. Viret lui répondit : « Vous savez que nous « ne devons rien prêcher de particulier sans nous « être communiqué notre pensée. Si vous avez « trouvé dans l'Écriture un enseignement que j'i- « gnore, je l'embrasserai volontiers; mais si vous « prêchez quelque doctrine erronée, permettez que « comme votre collègue, je vous fasse quelques re- « marques [2]. » C'est ce dont Caroli ne se souciait nullement; il répondit à Viret avec hauteur, et soutint fièrement sa doctrine.

Plusieurs amis de l'Évangile tournèrent les yeux vers Calvin qui possédait toute leur confiance, et

[1] « Voluit Carolus Ecclesiam catholicam,.. semper orare ut resurgant, vitamque futuri seculi, corpora defunctorum, consequantur. » (Mégander à Bullinger, 8 mars 1537.) Calvin, *Opp.* X p. 89.
[2] Ruchat, V, p. 21. Calvin, *Opp.*, p. 89.

le prièrent de se rendre aussitôt à Lausanne, ce qu'il fit. Farel aurait voulu l'accompagner; mais les Bernois l'invitèrent à s'occuper de son Église et non de la leur. Ils envoyèrent eux-mêmes des délégués à Lausanne, et il se forma ainsi une espèce de consistoire où Calvin, à ce qu'il paraît, exposa le sujet. Mais l'orgueilleux Caroli, croyant au-dessous de sa dignité de faire son apologie, refusa de la manière la plus hautaine de donner la moindre explication de sa conduite. Il était fort irrité de se voir accusé par Calvin, dont la supériorité lui était si importune. Il forma aussitôt son plan; il résolut de tourner contre le réformateur l'épée dont il était menacé lui-même et de la lui enfoncer jusqu'à la garde. « Si le ministre de « Genève, s'écria-t-il, a montré tant de zèle « pour porter devant votre assemblée cette af- « faire, c'est une basse conspiration qui n'a d'autre « but que de consommer ma ruine. » Viret prit alors la parole, et exposa si clairement les subterfuges et les calomnies de Caroli, que l'assemblée le condamna à une rétractation, sans ménager son amour-propre. Confondu par ce jugement si sévère, cet homme qui passait facilement d'un extrême à l'autre, s'humilia, gémit et demanda grâce avec larmes. Calvin en fut touché, et plein de modération, pria l'assemblée d'épargner à Caroli ce qui froissait son orgueil. Viret fit de même. Cette demande fut accordée. Le docteur de la Sorbonne n'avait donc rien de mieux à faire qu'à se retirer tranquillement chez lui, avec un sentiment de reconnaissance pour ses deux nobles adversaires; mais

leur intervention charitable ne l'avait point adouci. Son humiliation n'était qu'une feinte; il voulait à tout prix parvenir à son but, être le premier dans l'Église du pays. Jaloux de l'influence que Calvin, Farel et Viret avaient dans la Suisse romande, il s'était dit que pour être sur un cheval, il fallait d'abord jeter bas celui qui le montait. Perdre ces trois docteurs, telle était l'œuvre qu'il devait entreprendre. Il se sentait secrètement appuyé, du moins à Genève, par quelques-uns des principaux, et se flattait de pouvoir créer à Calvin d'insurmontables embarras [1]. Il résolut donc de se porter accusateur, et de réduire ses adversaires au rôle d'accusés et de coupables.

On croyait en avoir fini avec cet homme et l'assemblée allait se dissoudre, quand il se leva, l'air préoccupé et comme s'il avait sur la conscience un poids dont il désirait se décharger : « Pour la gloire « de Dieu, dit-il d'un ton déclamateur, pour l'hon« neur des seigneurs de Berne, pour la pureté de « la foi, pour le salut de l'Église, pour la tranquil« lité publique, pour l'acquit de ma conscience, « j'ai à vous exposer, honorables Seigneurs, une « chose sur laquelle j'ai longtemps gardé le silence. « Maintenant il faut le rompre; je dois parler. Il y « a, tant à Genève que dans votre pays, plusieurs « ministres qui sont infectés de l'hérésie arienne. » Se posant comme un nouvel Athanase, il nomma un grand nombre de ministres hommes de bien, qu'il déclara coupables de l'erreur d'Arius, mais

[1] *Vie de Calvin*, Bèze, Colladon, p. 31.

sans en donner aucune preuve [1]. Calvin était des premiers dans ce catalogue d'hérétiques. Il fallait pour lui reprocher d'être arien une audace et une passion insensées. Il paraît même qu'il était accusé, ainsi que ses amis, de soutenir les erreurs de l'*Espagnol Servet* [2]. Les théologiens genevois avaient tout récemment combattu et confondu à Genève un arien, Claude de Savoie. Il y avait plus que de la passion, il y avait du nonsens dans cette attaque; Calvin penchant vers le déisme!... La Réformation ne fut pas un commencement de déisme, comme d'aveugles adversaires l'en accusent; elle fut un rétablissement du christianisme.

Le réformateur fut frappé d'étonnement. « Il « n'était jamais entré dans mon imagination, écri- « vit-il, que nous eussions à craindre d'être accusés « sur ce point [3]. » Calvin voyait la portée du coup dont Caroli venait de le frapper. S'il devait rester sous cette accusation, son ministère était compromis, son zèle suspect, ses travaux inutiles. La discorde était jetée dans le camp évangélique, et Rome triomphait en voyant les plus dévoués défenseurs de la Réforme accusés de rejeter la divinité du Sauveur. Le réformateur se leva immédiatement et sans se livrer à une violence que ses ennemis sont toujours prêts à lui reprocher, il signala avec esprit

[1] Ruchat, *Hist. de la Réf.*, V, p. 22. Lettre de Calvin à Mégander, *Calv. Opp.*, X, p. 85.

[2] « Serveti Hispani pessimum errorem confirmare. » (Calvin, *Opp. omnia*, X, p. 103.)

[3] « Quod id ne timere quidem unquam in mentem venerit. » (Calvin à Grynée. Calvin, *Opp.*, X, p. 108.)

l'inconséquence de son adversaire. « Il y a peu de « jours, dit-il, que Caroli m'invitait à sa table. J'é- « tais alors un *très-cher frère;* il me chargeait de faire « ses *compliments* à Farel; il regardait comme chré- « tiens tous ceux qu'il traite aujourd'hui d'hérét- « ques, et protestait vouloir entretenir perpétuelle- « ment une union fraternelle avec nous. Où était « alors la gloire de Dieu, la pureté de la foi, l'unité « de l'Église? » Puis se tournant vers le docteur de la Sorbonne : « Comment avez-vous en conscience, « dit-il, pu célébrer deux fois la sainte Cène avec « un collègue arien? D'où savez-vous que je suis « infesté de cette hérésie? Dites-le, car je veux me « laver de cette infamie. » Caroli ne donnant au- cune preuve, le réformateur en appela au caté- chisme qu'il avait récemment publié. « Voici, dit-il, « la foi que j'ai récemment encore professée. Nous « confessons croire au Père, au Fils et au Saint-Es- « prit; et quand nous nommons le Père, le Fils et « l'Esprit, nous ne nous imaginons pas trois dieux; « mais nous croyons que l'Écriture et l'expérience « de la piété nous montrent le Père, le Fils et l'Es- « prit dans la très-simple unité divine [1].

Caroli ne fut point satisfait. Les mots essentiels, selon lui, manquaient. Calvin pensait qu'il fallait éviter dans des écrits pratiques et populaires l'em- ploi d'expressions qui ne se trouvent pas dans la sainte Écriture; il ne s'était donc pas servi des mots *Trinité*, *substance*, *personnes*, dans le passage cité.

[1] « In simplicissima Dei unitate, et Scriptura et ipsa pietatis expe- rientia, Deum patrem, ejus Filium et Spiritum nobis ostendunt. » (Calvin, *Opp.*, V, p. 337 et X, p. 83.)

Luther avait fait de même. « On ne trouve nulle « part dans la sainte Écriture ce mot de *Trinité*, « avait-il dit; ce sont les hommes qui l'ont inventé. « Aussi ce mot est-il très-froid, et il vaut mieux « dire *Dieu* que *Trinité*[1]. » Calvin, plein d'esprit et de vie, craignait qu'avec ces expressions théologiques, on ne mît le christianisme seulement dans l'intelligence de l'homme, de l'enfant, sans le placer dans sa conscience, son cœur, sa volonté, ses œuvres. Il s'en était servi l'année précédente, dans la première rédaction de son *Institution*, destinée aux docteurs[2]; mais il les avait bannies soit de sa *Confession*, rédigée surtout pour les laïques, soit de son *Catéchisme*, composé pour les enfants. Tout cela n'apaisait point Caroli, qui, s'il était orthodoxe, ne l'était que de la tête; il prétendit que si Calvin était innocent d'arianisme, il était coupable de sabellianisme. « Vous serez suspect en cette matière, dit-il, « jusqu'à ce que vous ayez souscrit le symbole « d'Athanase. » — « Ma coutume, répondit Calvin, « est de ne rien approuver comme étant conforme « à la Parole de Dieu qu'après une due considé- « ration. » Caroli, croyant le symbole d'Athanase compromis par cette réserve, se mit en fureur et s'écria « que c'était là une parole indigne d'un « chrétien[3]. »

[1] Luther, *Kirchenpostill* (Walch, XI) am Trinitæt.

[2] « Ii, quibus tam pietas cordi erat (les adversaires d'Arius et de Sabellius) affirmarunt vere in uno Deo tres *personas* subsistere, seu (quod idem erat) in Dei unitate subsistere *personarum trinitatem*. » (Calvin, *Opp.*, I, p. 61.) Plus tard, Calvin disait : « Christus ut quatenus Deus est, sit unus cum patre Deus ejusdem *naturæ*, seu *substantiæ*, seu *essentiæ*, non aliter quam *persona* distinctus. » (*Ibid.*, p. 64.)

[3] Calvin à Mégander. Ruchat, V, p. 25.

Calvin s'était contenu jusqu'alors; mais il sentait profondément l'injustice des accusations du docteur. S'il avait reçu un coup non mérité, il répondait souvent en en frappant lui-même un autre; le coup était juste, mais quelquefois un peu fort. « Vous ne trou« verez personne, dit-il à Caroli, qui soit plus ar« dent que moi à soutenir la divinité de Jésus-Christ. « Je crois avoir rendu de ma foi un assez clair « témoignage. Mes ouvrages sont dans la main de « tout le monde, et toutes les Églises orthodoxes « approuvent ma doctrine. Mais vous, quelle preuve « avez-vous jamais donnée de votre foi, à moins « que ce ne soit peut-être dans les cabarets et dans « les mauvais lieux? Car c'est là que vous vous » êtes exercé jusqu'à présent. »

Caroli savait tout ce que l'on pouvait raconter de sa vie dissolue, et, aussi lâche que téméraire, il trembla quand il vit Calvin aborder ce sujet. Pour amortir le coup, il se rétracta, déclara que les écrits de son adversaire étaient bons; qu'il avait toujours bien parlé de la sainte Trinité, et qu'aucune accusation ne pouvait être formulée contre lui, « pourvu « qu'il ne soutînt pas la cause de Farel. » Caroli craignait Farel moins que Calvin et le haïssait plus. Viret prit alors la parole et obligea le présomptueux docteur à se rétracter aussi à son propre sujet. « Ces « rétractations ne nous suffisent pas, dirent les deux « réformateurs; nous voulons défendre aussi la cause « de Farel et de nos autres frères absents, que vous « avez injustement accusés. » Les délégués de Berne, voyant l'importance que prenait le débat, déclarèrent qu'il était nécessaire de le porter devant une

assemblée générale, et se chargèrent d'y pourvoir. On se sépara[1].

Ces choses se passaient en février. Calvin, de retour à Genève, craignant que les délégués bernois ne fussent lents à remplir leur promesse, et trouvant d'ailleurs que cette affaire regardait l'Église plutôt que l'État, engagea les ministres de Genève à écrire aux ministres de Berne, pour les presser de prendre en mains la chose[2]; il écrivit lui-même à Mégander, le principal des pasteurs bernois : « Je ne « trouve pas de termes, lui dit-il, pour exprimer « suffisamment le péril imminent que l'Église court « si l'on renvoie indéfiniment cette affaire. L'in- « fluence que vous donne votre place vous oblige » plus qu'aucun autre à faire tous vos efforts pour « que l'assemblée se réunisse promptement. Vous « ne sauriez croire combien le coup porté par Caroli « a ébranlé les fondements que nous avons posés. « On dit partout, et même dans les campagnes, que « nous devrions commencer par nous mettre d'ac- « cord avant que de penser à convertir les autres. « Ne permettons pas que la tunique de l'Évangile, « faite d'un seul tissu, soit déchirée par les impies. « Faites tout au monde pour que tous les ministres « parlant français qui se trouvent sous le gouver- « nement de votre république se réunissent avant « Pâques[3]. » Pâques était cette année le 1er avril. Le réformateur, ne recevant pas de réponse satis-

[1] Lettres de Calvin à Mégander et à Grynée. Ruchat, *Hist. de la Réf.*, V, p. 22, 23.
[2] Calvin à Mégander.
[3] Calvin à Mégander.

faisante, partit lui-même pour Berne dans la première quinzaine de mars, et conjura les avoyers, les conseillers, les pasteurs, de convoquer immédiatement le synode. Cela lui fut refusé, probablement à cause des travaux qui s'accumulent dans les semaines qui précèdent la fête, mais on lui promit de convoquer cette assemblée aussitôt après[1]. On voit quels étaient le courage et l'activité de Calvin; c'est là une des marques de son génie. Farel était au contraire épuisé par la grande angoisse que lui donnait cette affaire. Cet état affligeait ses amis. « Je n'au« rais jamais cru, disait Calvin à Viret, qu'avec sa « constitution de fer, il pût en être réduit là. » L'âge et les immenses travaux de Farel l'expliquaient pourtant. Calvin, effrayé par la pensée de perdre un si précieux compagnon d'œuvre, écrivait à Viret: « Il est indispensable que vous nous soyez « rendu, à moins que nous ne voulions voir Farel « mourir à la peine. Si nous permettons qu'il se « fasse une brèche, un vide dans l'Église de Ge« nève, je crains que le schisme ne la mette en « pièces[2]. » Au lieu de s'affaiblir, les forces de Calvin semblaient s'accroître, car il sentait la justice de sa cause. « Je suis prêt, disait-il, à soutenir le « combat avec la plus grande énergie. Les accu« sations d'arianisme, puis de sabellianisme, ne « nous ont pas beaucoup émus; nos oreilles sont « faites depuis longtemps à de telles calomnies, et

[1] « Quam ob causam Calvinus Bernam veniens obnixe petiit, ut synodus cogeretur, quod abnegatum est homini usque post Paschatis. » (Fueslin, *Epp. Ref. Eccl. Helvet.*, p. 173.)

[2] Calvin à Viret. Calvin, *Opp.*, X, p. 95.

« nous sommes certains qu'elles s'en iront en « fumée[1]. » Le vaillant champion attendait donc sans crainte la convocation du synode. Le Conseil de Genève, ayant reçu des lettres de Messieurs de Berne au sujet de cette réunion, invita les *prêcheurs* à s'y rendre, et, le 11 mai, le trésorier donna à Farel 50 florins pour payer les frais du voyage[2].

L'assemblée se réunit à Lausanne. On vit entrer le 13 mai[3] dans l'église Saint-François, le banderet Rod. de Greffenried, Nicolas Zerkinden, secrétaire d'État, le pasteur Grosmann dit Mégander et un autre député de Berne; il y avait de Genève Calvin, Farel et Courault, environ vingt ministres de Neuchâtel et cent pasteurs du pays de Vaud, parmi lesquels Viret. Caroli, paraît-il, arriva avec un sac comme les avocats ont coutume d'en avoir, où se trouvait le dossier de sa procédure[4]. Mégander présidait; il exposa que l'assemblée s'était réunie par suite de l'accusation portée par Caroli contre plusieurs ministres, de ne pas croire à la trinité de Dieu et à l'éternelle divinité de Jésus-Christ; puis interpellant Viret, sujet de Berne, il lui demanda son sentiment sur cette doctrine. « Quand nous « confessons un seul Dieu, répondit le pasteur de « Lausanne, nous comprenons le Père avec sa Pa-

[1] Calvin à Grynée, *Opp.*, X, p. 106.

[2] Registres du conseil de Genève, du 5 au 11 mai. Le florin était un peu moins qu'un demi-franc.

[3] Ce ne fut pas en mars que se réunit le synode comme on l'a dit (Kampschulte, *Johann Calvin*, I, p. 296), mais deux mois après. Voir la note précédente.

[4] « Quomodo jurisconsulti præcipiunt nempe cum *sacco* paratur. » (Calvin, *Epp.*, X, p. 107.)

« role éternelle et son Esprit, sous une seule et di-« vine essence. Cependant nous ne confondons « pas le Père avec la Parole, ni la Parole avec « l'Esprit. » Caroli se leva et dit avec amertume : « Cette profession est trop courte, trop sèche, « trop obscure. Il n'y est question ni de *Trinité*, « ni de *substance*, ni de *personne*. » Puis il prit un ton déclamatoire et se mit à réciter le symbole de Nicée, ensuite celui dit d'Athanase, faisant des bras et des mains des gestes sans dignité, et des mouvements de la tête et du corps si extravagants, que la vénérable assemblée ne put s'empêcher de rire. « Rien, dit-il en terminant à ses « adversaires, rien ne peut vous justifier de l'accu-« sation d'hérésie, que si vous signez les trois sym-« boles œcuméniques[1]. »

Calvin l'écouta sans l'interrompre; mais il ne pouvait garder plus longtemps le silence. Une justification de sa part était presque superflue. Il avait pleinement professé la doctrine dans ses écrits populaires; il avait même, nous l'avons vu, employé les expressions de l'école dans son *Institution* théologique. Mais ce qui importait pour le salut de l'Église, c'était de faire connaître son adversaire, de lui arracher le masque. Cet homme, de mœurs déréglées, sans conviction, sans foi, qui ne pensait qu'à occuper la première place, et cherchait à cacher les désordres de sa vie criminelle sous des apparences de religion, osait d'une bouche hypocrite, accuser de fidèles serviteurs de Dieu. Un

[1] Symboles des apôtres, de Nicée et dit d'Athanase. Ruchat, V, p. 25.

acte si révoltant excita l'indignation de Calvin et mit sur ses lèvres les vives expressions que lui inspiraient la fraude, le vice et l'impudence de son adversaire. Il mit l'homme à nu. « Quelle méchan-« ceté, dit-il, que celle qui sans autre cause que « des passions désordonnées, trouble l'Église et « arrête les progrès de l'Évangile, par des accusa-« tions atroces portées contre les personnages les « plus innocents et qui ont rendu à la vérité les « plus éclatants services ! Caroli nous intente une « querelle sur la distinction des personnes en Dieu. « Je vais l'examiner à mon tour, mais je reprends « la chose de plus haut et je lui demande si seule-« ment il croit en Dieu. Je proteste devant Dieu « et devant les hommes qu'il n'a pas plus de foi à « la Parole divine que le chien et le pourceau qui « foulent aux pieds les choses saintes. » — On se récriera peut-être sur ce langage ; mais il faut se rappeler que Calvin a pris ces deux mots dans la sainte Écriture, où ils marquent deux caractères différents dont il faut également se garder[1]. « Ne « donnez pas les choses saintes aux chiens, dit Jé-« sus, et ne jetez point vos perles devant les pour-« ceaux. » Les pourceaux représentent les hommes souillés par les débordements charnels, et le chien est la bête qui aboie, qui poursuit et qui mord ; ces deux sortes d'excès caractérisaient précisément Caroli.

Mais Calvin n'en resta pas là, il ne voulait pas qu'on put dire que les ministres ne s'étaient pas

[1] *Év. selon saint Matthieu*, VII, verset 6.

lavés des accusations portées contre eux ; il fit donc une confession approuvée auparavant par ses collègues. « Quand nous distinguons le Père, sa Pa« role éternelle et son Esprit, dit-il, nous croyons « avec les écrivains ecclésiastiques que, dans la très« simple unité de Dieu, il y a eu trois hypostases « ou substances, qui quoiqu'elles ne soient qu'une « seule et même essence ne sont point cependant « confondues entre elles. Quant à Jésus-Christ, « ajouta-t-il, avant de revêtir notre chair, il était la « Parole éternelle, engendrée du Père avant les « siècles, vrai Dieu, d'une même essence, puis« sance et majesté avec le Père, Jéhovah même, qui « a toujours existé par lui-même et donne aux autres « la vertu de subsister [1]. »

Cette déclaration dérouta Caroli, et après avoir crié très-fort que Calvin n'était pas assez orthodoxe, il se mit à crier qu'il l'était trop. « Quoi ! dit-il, vous « attribuez à Jésus-Christ le nom et la nature de Jé« hovah, vous dites qu'il a de lui-même l'essence « divine ! » Calvin répondit : « Si l'on considère « attentivement la différence qui se trouve entre le « Père et la Parole, il faut reconnaître que la Pa« role vient du Père. Mais si l'on s'occupe de l'es« sence même de la Parole, en tant qu'elle est Dieu « avec le Père, tout ce qu'on dit de l'un, il faut « aussi le dire de l'autre [2]. » Caroli, abandonnant la chose, se réfugia alors dans les *mots*. « Il n'y a pas « dans votre confession le mot de *Trinité*, dit-il ; il n'y

[1] Ruchat, V, p. 27, 28.
[2] « Quatenus unus est cum patre Deus, quidquid dici de Deo potes in illum competit. » (Calvin, *Opp.*, X, p. 107.)

« a pas le mot de *personne*. » Puis voulant astreindre Calvin et les autres ministres aux confessions faites par les hommes : « Je demande, dit-il, que vous « signiez les trois anciens symboles. » Calvin et les ministres qui étaient avec lui eussent donné leur signature en d'autres circonstances, mais ils la refusèrent pour des raisons d'une haute sagesse : « Ca« roli, dirent-ils, en nous obligeant de signer, veut « rendre notre foi suspecte ; nous ne jugeons pas à « propos d'avoir pour lui cette déférence. D'ailleurs « nous ne voulons pas, par notre exemple, favoriser « l'introduction dans l'Église d'une *tyrannie*, qui fera « passer pour hérétique tout homme qui ne vou« dra pas parler en adoptant les termes qu'un autre « aura prescrits [1]. » Calvin montrait ainsi à la fois une noblesse d'âme et une fidélité qui l'honorent. Chaque Église selon lui devait confesser sa doctrine, mais il préférait que cette confession fût le produit de la vie et de la foi de ceux qui la faisaient, plutôt qu'un simple retour à dix ou douze siècles en arrière pour y chercher la vérité dans les expressions vieillies d'un autre temps. Il professait de tout son cœur la doctrine énoncée dans les symboles anciens, celui de Nicée et celui dit d'Athanase, qui exposent peut-être avec surabondance, mais toutefois avec une grande puissance, une foi chère aux chrétiens. Mais il trouvait que la simplicité évangélique manquait à ces écrits. Le *Dieu de Dieu*, *lumière de lumière* du symbole de Nicée lui paraissait une phra-

[1] « Tantum nolebamus hoc *tyrannidis* exemplum in Ecclesiam induci, ut is hereticus haberetur qui non ad alterius præscriptum loqueretur. » (Calvin, *Opp.*, X, p. 120.)

séologie plus orientale qu'apostolique. Il lui semblait choquant que le *Quicunque*, plus connu sous le nom de symbole d'Athanase, au moment où il allait faire des distinctions subtiles et que la foi du simple chrétien ne pouvait comprendre, commençât par dire : « Quiconque veut être sauvé doit « avant tout tenir la foi catholique (celle du sym« bole) et quiconque ne la garde pas entière et in« violable, périra sans aucun doute éternellement. » L'ignorance de Caroli quant à cette profession de foi était telle qu'il la croyait faite à Nicée en 325, par Athanase, et cela choquait également Calvin. Ce symbole en effet paraît s'être formé peu à peu dans l'Église africaine, quelques-unes de ses formules se rencontrent dès la fin du septième siècle, mais il ne paraît en son entier qu'au temps de Charlemagne, près de cinq siècles après Nicée. C'était un temps où si la doctrine de l'essence divine était correcte, celles de la justification par grâce, de la nouvelle naissance par l'Esprit étaient obscurcies, où le semi-pélagianisme envahissait toujours plus l'Église, où la culture littéraire et scientifique décriée par les moines, comme appartenant au paganisme, était toujours plus rare, où l'État non content de prononcer sur les rapports extérieurs de l'Église, statuait par des édits sur les articles de foi ou de doctrine, où les reliques faisaient de prétendus miracles, où les évêques de Rome prenaient le titre d'évêque universel, que Grégoire le Grand avait flétri comme antichrétien, où la controverse des images enflammait surtout les esprits, où l'Église et l'État étaient dans le plus grand désordre, où les évêques

prenaient les armes contre les seigneurs, où le clergé régulier et séculier était inculte et indiscipliné, où le christianisme en un mot avait perdu la vie qui lui est propre. Ce triste état des choses au moment où se formait le *Quicunque* engagea sans doute Calvin à faire des réserves, à déclarer que c'était à la foi d'un seul Dieu qu'il prêtait serment et non à la foi d'Athanase, dont aucune Église légitime n'eût approuvé le symbole[1].

Le synode ayant entendu les deux parties et examiné mûrement la matière, reconnut la confession des ministres de Genève comme bonne et orthodoxe, condamna Caroli et le déclara indigne de remplir désormais les fonctions du ministère. « Nous avons, par notre réfutation, dit Calvin, « *vidé tout le sac de Caroli*[2], il ne reste pas à notre « égard le moindre soupçon dans les esprits. » Caroli en appela de la sentence du synode aux seigneurs de Berne. Qui avait raison? qui avait tort? Calvin ou Caroli? Les jugements ont été divers. On a dit : « La dénonciation de Caroli « n'était pas entièrement dénuée de fondement, « ce n'est pas merveille qu'il ne se déclarât pas « satisfait et maintînt son accusation. » On a ajouté que Calvin tomba sur son adversaire avec une violence qui fit trembler l'assemblée et qui donna ici le premier exemple de ce terrible emporte-

[1] « Nos in Dei unius fidem jurasse, non Athanasii, cujus symbolum nulla unquam legitima ecclesia approbasset. » (Les Min. de Genève aux Min. de Berne. Msc. de Genève, février 1537. Calvin, *Opp.*, X, p. 82. Ruchat, V, p. 24 à 30.)

[2] « Totum illum saccum nostra refutatione sic exhausimus. » (Calvin à Grynée. Calvin, *Opp.*, X, p. 107.)

ment avec lequel il terrassa si souvent plus tard ceux qui lui étaient contraires[1]. Tel n'est pas notre avis. Quant aux expressions, la défense de Calvin n'est pas si terrible, si passionnée, si l'on se rappelle à quel homme il avait affaire, et ce qu'il y a de plus fort dans la parole du réformateur, ce sont deux mots qu'il emprunta, nous l'avons vu, du Sauveur lui-même. Quant au fond, il n'a pas voulu, ainsi que le font les catholiques-romains, mettre en avant les autorités humaines, il a préféré s'en tenir à la Parole de Dieu, et c'est là sa plus grande gloire, c'est en cela qu'il a été vrai réformateur, comme Luther. Son adversaire était un être immoral, et la Réformation ne voulait pas pactiser avec l'immoralité. Qui le lui reprocherait? Calvin ne pouvait accorder qu'un homme dissolu, qui avait eu la main dans le sang des saints, se donnât pour un Athanase, l'un des plus nobles docteurs de l'antiquité. Il était surtout profondément affligé en pensant que le coup porté par cet homme, ébranlait les fondements de l'édifice spirituel qui s'élevait à la gloire de Dieu.

Tous ces débats faisaient grand bruit au dehors. On répandait au loin toutes sortes de rumeurs, on semait de méchants rapports sur les réformateurs de Genève; on voyait des gens se demander l'un à l'autre ce qui en était du combat entre Caroli et Calvin, et on en attendait impatiemment le résultat. La vivacité française avait déplu à quelques théologiens de la Suisse allemande. Mégander lui-même

[1] Kampschulte, *Johann Calvin*, I, p. 296.

se plaignait à Bullinger de tous les ennuis que lui avaient donnés ces turbulents Français[1]; on s'enflammait pourtant aussi facilement dans la Suisse allemande et même dans le pays de Luther. Des catholiques commençaient à attacher de l'importance à ces luttes et à s'en prévaloir. Des lettres étaient échangées à ce sujet : Bucer et Capiton écrivaient de Strasbourg, le premier à Mélanchthon, le second à Farel ; et Myconius écrivait de Bâle à l'assemblée même. Ceci devait rendre plus solennel encore le jugement en appel qui allait avoir lieu à Berne.

« Le 24 mai, Guillaume Farel demanda au Con« seil de Genève qu'on envoyât dans cette ville « maître Cauvin (Calvin) pour quelque *journée* qu'il « y a, pour disputer. Sur quoi a été résolu qu'il y « aille[2]. » Berne avait montré une certaine faveur à Caroli ; on pouvait donc craindre que le jugement prononcé à Lausanne n'y fût pas confirmé ; nous ne savons quelle eût été la sentence si elle eût été prononcée par les autorités de l'État ; mais le Conseil voyant qu'il s'agissait de doctrines avait convoqué à Berne le synode de l'Église bernoise pour la fin de mai. Les débats s'ouvrirent en présence du Grand Conseil, qui prenait sans doute ainsi une part à la cause. Le pseudo-Athanase soutint son accusation avec assurance et hauteur, prétendant jouer, au seizième siècle, le rôle que le grand évêque d'Alexandrie avait joué au quatrième. Calvin

[1] « Quantum negotii nobis facturi sint *Galli illi... seditiosi.* » (Mégander à Bullinger, 8 mars 1537. Calvin, *Opp.*, X, p. 89.)
[2] Registres du Conseil, du 24 mai 1537.

justifia pleinement soit lui, soit ses collègues. En conséquence le réformateur fut de nouveau entièrement acquitté et déclaré net non-seulement de toute faute, mais encore de tout soupçon. Quant à Caroli, il fut déclaré calomniateur et condamné comme tel.

Cela fait, les seigneurs de Berne demandèrent à Calvin, Farel et Viret si Caroli s'était, à leur connaissance, rendu coupable à quelques égards, soit dans sa vie, soit spécialement dans son ministère. A l'ouïe de ces paroles, le docteur de la Sorbonne, voyant son tour arrivé, fut frappé d'épouvante et s'opposa vivement à cette demande. « Ceux que je « viens d'accuser de grands crimes, dit-il, ne peu- « vent être admis à formuler des accusations contre « moi. » — « Vous les avez bien accusés, répon- « dirent les Bernois, et même sans pouvoir prouver « vos accusations; pourquoi ne vous accuseraient-ils « pas eux-mêmes? » Et il fut enjoint aux docteurs de faire connaître ce qu'ils savaient sur son compte. Alors cet homme sans cœur, sans sentiment moral, se troubla, et craignant par-dessus tout les révélations de ses adversaires, s'imagina que le mieux était de les prévenir en s'accusant lui-même. Il se mit donc à confesser les fautes qu'il savait être bien connues de Farel et de ses amis, les débauches auxquelles il s'était livré en France, la bassesse avec laquelle il avait dissimulé ses sentiments en matière religieuse, la cruelle déloyauté qui l'avait fait livrer à la mort deux jeunes chrétiens dont il approuvait la manière de voir. Étrange spectacle! Singulier pénitent, sans repentance, sans scrupule, prenant l'air contrit, et confessant ses fautes uni-

quement parce qu'il espérait se faire ainsi exempter de la peine: « Pénitent du diable! » disait Tertullien en de telles occasions.

Farel l'avait laissé dire; toutefois il ne se croyait pas déchargé de l'injonction qui lui avait été faite. Il connaissait certains traits de la vie de Caroli qui pouvaient donner aux seigneurs de Berne la lumière dont ils avaient besoin. Il raconta les honteux désordres de cet homme qui avait vécu à Paris avec des femmes perdues de toute réputation, jusque-là qu'il avait été accusé d'en entretenir cinq ou six à la fois. Il exposa comment deux jeunes hommes, emportés par leur zèle contre les images, s'étant avisés d'en pendre quelques-unes, ce même Caroli, qui professait alors que le culte des images éloigne de la connaissance du vrai Dieu, avait fait garder ces adolescents dans la prison où le peuple les avait mis, jusqu'à ce que deux juges fussent arrivés, qui les avaient livrés aux bourreaux. Viret raconta la dispute qu'il avait eue avec Caroli au sujet des prières pour les morts, et, sur la demande des Bernois, rapporta quelques traits de sa conduite, entre autres son ivrognerie, qui l'avait plus d'une fois exposé à la risée du public.

En conséquence de ces débats, Caroli fut destitué de ses fonctions par le synode; le Grand Conseil de Berne confirma ce jugement, déclara Farel, Calvin et Viret innocents des accusations portées contre eux, condamna Caroli au bannissement comme coupable de calomnies et d'autres excès, et renvoya la cause au consistoire pour la terminer formellement.

Le présomptueux docteur ne voulant pas se soumettre à cette autorité, les parties furent appelées devant les avoyers et conseils. Calvin, Farel et Viret se présentèrent en conséquence le 6 juin, mais Caroli ne parut pas. Un huissier, envoyé par les seigneurs de Berne pour le chercher, rapporta qu'il avait disparu[1]. Il s'était en effet enfui de grand matin, prenant le chemin de Soleure. De là, il se retira en France, auprès du cardinal de Tournon, le grand ennemi de la Réformation, qui obtint du pape son absolution. Ce misérable avait espéré que son retour dans l'Église romaine lui procurerait un bon bénéfice, mais il se vit également méprisé des catholiques et des protestants. On convint, pour terminer l'affaire, d'approuver les expressions Trinité, substance, personnes (Calvin s'en était lui-même servi); mais que si un homme pieux se refusait à les employer, « on ne le rejetterait pas de l'É« glise, et on ne le regarderait pas comme pen« sant mal quant à la foi[2]. »

Cet épisode de la vie de Calvin nous montre en lui non-seulement le ferme attachement à la vérité, que chacun lui reconnaît, mais encore un esprit de liberté qu'on lui refuse d'ordinaire. On voit que la Parole de Dieu allait chez lui avant tout, et que la foi, la vie et l'essence du christianisme avaient plus de prix à ses yeux, que des expressions traditionnelles qui ne se trouvent pas dans l'Écriture.

[1] L'acte authentique du Conseil de Berne se trouve dans Ruchat, V, p. 39. Calvin, *Opp.*, X, p. 108.

[2] « Ne abjiciamus eum ab Ecclesia, aut tanquam de fide male sentientem notemus. » (Formula Concordiæ de Trinitate. Berne, sept. 1537. Ruchat, V, p. 501.)

CHAPITRE SIXIÈME

CALVIN AU SYNODE DE BERNE.

(Septembre 1537.)

Ce ne fut pas le seul triomphe que Calvin remporta, ni le seul synode de Berne auquel il assista. Il y avait alors de vifs débats dans les Églises évangéliques de la Suisse. Elles s'étaient peu à peu relevées après le désastre de Cappel en 1531. La Réformation avait été, il est vrai, écrasée par l'intervention des catholiques dans le canton de Soleure, où la majorité de la campagne et la minorité de la ville étaient protestantes; mais d'autres cantons étaient restés fidèles à la Réforme. Zurich avait trouvé dans Bullinger le digne successeur de Zwingle, et Oswald Myconius remplaçait heureusement à Bâle l'aimable OEcolampade. Berne, non contente d'avoir reçu la Réformation, cherchait partout à la faire prévaloir. La grande question qui se débattait alors était celle-ci : Les Églises suisses s'uniraient-elles ou ne s'uniraient-elles pas avec les Églises luthériennes? Bucer, de Strasbourg,

les conjurait de s'unir, et les magistrats, ceux de Berne surtout, n'y étaient point opposés. Leur tact politique leur faisait comprendre que l'Église de la Réformation, alors grandement menacée, avait besoin de rassembler toute sa force. Les pasteurs de Berne, Haller, Mégander, Kolb désiraient tendre à Luther une main fraternelle, mais ces francs Helvétiens, disciples et amis de Zwingle, n'aimaient pas les formules équivoques de Bucer. Le Zurichois Mégander surtout, professeur savant, prédicateur éloquent, mais d'un caractère hardi, violent et un peu dominateur, appelé par ses adversaires le *singe de Zwingle* [1], s'était donné pour tâche de maintenir à Berne la théologie du réformateur de Zurich. Haller et Kolb étant alors affaiblis par l'âge et la maladie, Mégander exerçait une grande influence sur les pasteurs de la campagne, et les magistrats mêmes, connaissant ses capacités, lui confiaient les affaires les plus importantes. Les Zurichois avaient rédigé sur la cène une confession conforme aux désirs de Bucer ; Bâle, Saint-Gall et Schaffouse l'avaient approuvée; mais Mégander engagea ses collègues à la repousser. Aussi les diplomates français qui désiraient voir les protestants de la Suisse et de l'Allemagne leur prêter main-forte contre Charles-Quint, disaient-ils : « Toutes les villes suisses sont d'accord avec Lu-« ther, il n'y a que ces butors de Bernois qui « marchent à reculons comme les écrevisses et

[1] « Megander est Figuri natus, *Simia* olim *Zwingli* creditus. » Conceni Epist. ad Neobolum. 2 Febr. 1538. (Luther, *Opp.*, Walch, XVII, p. 2602. Hunderhagen-Beylage, II.)

« s'obstinent dans une opinion qu'il leur est im-
« possible de défendre[1]. »

Cependant les magistrats bernois ne voulaient pas rompre avec leurs confédérés. La guerre qu'ils entreprirent en 1536 contre la Savoie pour défendre Genève et occuper le pays de Vaud, leur faisait sentir le besoin d'être appuyés par eux; ils envoyèrent en conséquence des délégués aux quatre colloques qui se tinrent cette année même à Bâle, pour s'occuper de la concorde avec les docteurs de Wittemberg. Toutefois le Conseil, loin de rompre avec Mégander, le mit à la tête de ces théologiens. Aussi la confession qui fut rédigée dans le premier de ces colloques, en janvier 1536 (seconde conférence de Bâle, première helvétique), tout en parlant de manger le corps, de boire le sang de Christ, ajoutait-elle que cela ne se faisait que *spirituellement*, ce qui mécontenta Bucer. Les zwingliens, à leur tour, l'appelèrent « un homme à deux faces, » et dirent que ce prétendu pacificateur portait la division dans les Églises helvétiques. En vain Myconius qui depuis 1532 présidait comme antistès à l'Église de Bâle, en vain le savant professeur Grynée prenaient-ils sa défense, le parti zwinglien ne voulait pas entendre parler d'un accord avec le *moyenneur de Strasbourg*. Diverses circonstances vinrent changer cet état de choses. Les Suisses et les Bernois eux-mêmes furent touchés par la belle lettre que Luther avait écrite au bourgmestre de Bâle, dans laquelle il parlait favorablement de la confession qui avait été rédigée en cette ville. Le

[1] Hunderhagen Conflikt, p. 65. Kirchhofer, B. Haller, p. 219.

vieux Kolb, pasteur de Berne, était mort à la fin de 1535, et le 25 février 1536 Haller avait aussi passé dans le monde invisible. Il s'opéra alors un grand changement dans Berne. Un homme d'un tout autre esprit que Zwingle et Haller, Kunz, y devint pasteur à la place de Kolb. Ayant étudié à Wittemberg, il s'était passionné pour Luther et pour sa dogmatique. D'un caractère ardent, Kunz voulait faire triompher les doctrines de son maître, et d'autant plus qu'il lui était inférieur quant à la foi vivante de l'Évangile. Sébastien Meyer, ancien franciscain qui, dès le commencement de son ministère, s'était distingué par la violence de ses prédications et était ami de Bucer, avait remplacé Haller. Il est probable que le Conseil avait été influencé dans ces choix par les docteurs de Strasbourg dont les projets souriaient toujours plus à ses membres. Ainsi le parti luthérien semblait devoir remplacer dans Berne le parti zwinglien. Toutefois les nouveaux pasteurs n'affichèrent pas aussitôt leur prétention; ils s'appliquèrent plutôt à préparer les esprits; et les conquêtes étaient assez nombreuses, surtout parmi les hommes politiques. Mais Mégander, l'inflexible zwinglien, tenait encore le haut bout et c'était lui qui portait la parole, au nom de Berne, dans les assemblées suisses. Aussi Bucer, l'ayant sans doute en vue, se plaignait-il à Luther « des « têtes revêches qui se trouvaient en Suisse et « qui pour une bagatelle faisaient aussitôt grand « bruit[1]. »

[1] Buceri Epist. ad Lutherum, 19 janvier 1537. Hunderhagen Conflikt, p. 72.

Les nouveaux pasteurs de Berne, encouragés par leurs amis du dehors, jetèrent le frein qu'ils avaient mis d'abord à leur langue et Sébastien Meyer surtout, se livrant à sa disposition naturelle qui était de ne rien ménager, enseigna publiquement que l'on mangeait vraiment le corps et buvait le sang de Christ dans la cène, se gardant bien d'ajouter : *par la foi;* Kunz l'appuyait. Le combat commença. Mégander et Érasme Ritter s'élevèrent contre cette doctrine et Meyer ne craignit pas de dire dans les colloques que la doctrine de la cène n'avait jamais été droitement enseignée dans le canton de Berne. Le Conseil bernois convoqua un synode auquel trois cents ministres de la Suisse allemande et de la Suisse romande assistèrent. Meyer, d'accord avec Kunz, peignit vivement les maux que le rejet de la concorde entraînerait. Érasme Ritter, d'accord avec Mégander, répondit que la concorde était certes très-désirable, mais qu'il ne fallait pas lui sacrifier la vérité. Le parti zwinglien eut le dessus; on convint de s'en tenir à la seconde confession de Bâle, et d'éviter les expressions qui faisaient naître les disputes, telles que *présence corporelle*, *réelle*, *naturelle*, *surnaturelle*, *invisible*, *charnelle*, *miraculeuse*, *inexprimable*. Mais cette paix plâtrée ne dura pas longtemps. La correspondance secrète de Bucer avec Luther ayant été publiée, les zwingliens en furent scandalisés, les esprits s'agitèrent, et l'édifice de concorde auquel on travaillait menaça de s'écrouler. Bucer s'adressa alors au Conseil de Berne et lui demanda d'assembler un synode, où il pût se jus-

tifier. « Toute cette affaire de la cène, disait-il, « n'est qu'une dispute de mots, mais il est de la « plus haute importance d'y mettre fin, et j'en ap- « pelle à la justice des magistrats bernois, qui ne « peuvent permettre qu'un homme quelconque soit « condamné sans avoir été entendu. » Un nouveau synode fut, en conséquence, convoqué à Berne pour le mois de septembre[1].

Chacun comprit l'importance de cette assemblée. Bucer et Capiton y arrivèrent munis d'une lettre de recommandation des magistrats de Strasbourg et accompagnés de deux théologiens de Bâle, Myconius et Grynée, qui, tout en étant de sincères réformés, désiraient vivement l'union. Presque en même temps trois ministres de la Suisse romande, qui avaient été spécialement invités, entrèrent dans Berne : c'étaient Calvin, Farel et Viret. Ceux qui savaient qu'on ne voulait à Genève ni du pain sans levain, ni des fonts baptismaux, ni des fêtes et rites auxquels les luthériens étaient fort attachés, ne pouvaient douter que ces hardis champions ne se rangeassent du côté zwinglien. Les pasteurs du canton de Berne n'étaient représentés que par les délégués des classes. Le gouvernement, craignant que l'esprit de dispute ne gâtât la réunion, invita Bucer et Capiton à s'en tenir à leur justification, sans y mêler d'autres matières ; il ne leur fut même permis de prêcher que sous la condition de ne pas porter en chaire les questions débattues. L'assemblée se réunit à l'hôtel de ville, en présence des deux

[1] Hunderhagen Conflikt, p. 73, 79.

conseils de la République et sous la présidence du schultheiss de Watteville. Après les formalités d'usage, ce magistrat invita les Strasbourgeois à prendre la parole. « L'union dans les choses qui regar-
« dent l'honneur de Dieu et le bien de l'Église, dit
« Bucer, est déjà établie dans un grand nombre de
« royaumes, de duchés, de principautés; et les
« Églises de la Confédération suisse font presque
« seules exception. C'est ainsi que Satan s'oppose
« au règne de Dieu. Oui, c'est de Satan que vien-
« nent les soupçons répandus sur Capiton, sur moi,
« sur la concorde que nous nous efforçons d'établir.
« Nous demandons que la passion se taise, et que
« l'on regarde à Dieu plutôt qu'aux hommes. Vous
« avez prêté une oreille à la calomnie, prêtez l'autre
« maintenant à la vérité. Si vous nous condamnez,
« vous condamnerez beaucoup d'autres Églises, en
« particulier celle dont les représentants se sont
« réunis à Smalcalde, et qui a compté beaucoup
« d'hommes savants et pieux. » Puis Bucer, voulant se justifier des reproches qu'on lui avait adressés, fit remarquer que Zwingle et Luther étaient partis de deux points de vue différents, Zwingle s'appliquant à se tenir aussi loin que possible de la transsubstantiation romaine, et Luther cherchant à maintenir qu'il y a pourtant quelque présence réelle dans le pain. Faisant ensuite sa propre confession de foi, il dit : « Non, le pain et le vin ne sont pas
« de simples signes; non, la présence de Christ par
« la foi n'est pas une simple présence logique, imagi-
« naire, comme celle que j'ai, par exemple, quand je
« pense que je vois maintenant ma femme à Stras-

« bourg[1]. La foi requiert quelque chose de plus « grand. Quand je dis avec vous : Christ est présent « d'une manière céleste, — et avec Luther : Christ « est présent d'une manière essentielle, j'exprime « au fond une seule et même foi. » Le lendemain, Capiton, venant à l'appui de son collègue, fit un sermon dans lequel il s'efforça de présenter comme étant d'accord Luther, Zwingle et Œcolampade. Ils l'étaient quant à l'essentiel, cherchant et trouvant dans la cène une vraie communion avec le Sauveur.

C'était Mégander qui avait été chargé de porter la parole au nom du synode; la brièveté et la modération lui avaient été recommandées, de peur qu'une parole imprudente n'engageât la dispute. Ceci n'était pas pour lui une tâche facile. En effet, il attaqua le jour suivant plus ou moins vivement Bucer et Capiton, leur reprochant d'être avec Luther plutôt qu'avec les Suisses, et d'avoir, en d'autres lieux, signé *certains actes* que les Suisses ne pourraient signer. « J'ai, dit-il, en terminant, des lettres « où il est question de Bucer. Toutefois je pense de « lui mieux que ces lettres, et je serais content que « nous tombions d'accord. » On en était malheureusement bien loin. La discussion s'animait. « Vous ap« prenez aux enfants dans votre catéchisme, dit « Bucer, à recevoir un *signe* dans la cène, sans leur « rappeler la chose signifiée ! » — « Comment, s'é« crièrent quelques ministres bernois, pouvez-vous « donc prétendre que nous avons la même foi ? » — « Laissez parler Bucer, dit Mégander, nous lui ré-

[1] Wie ich myn Husfrow z' Strasburg yetzt sieh. » (Protocoles originaux de la classe de Brugg. Hunderhagen Conflikte, p. 83.)

« pondrons après midi. » Mais, dans cette séance de l'après-midi, Bucer commença de nouveau à sermoner les Suisses sur le sacrement. « Nous avons « assez de ces homélies, » dit Mégander impatienté. — « Vous nous fermez la bouche, » dit Bucer. — « Que tous ceux, dit Mégander, qui ont quelque » chose à dire prennent librement la parole. » Mais aucun des pasteurs bernois ne se leva.

La bonne intelligence semblait impossible. Les chefs des deux partis s'irritaient et se piquaient les uns les autres. Le navire de la concorde, construit par les soins des pasteurs de Strasbourg, violemment agité, allait échouer dans les eaux helvétiques. Discordants en doctrine, il n'y avait entre eux que débats, peste mortelle dans l'Église, a dit l'un de ceux qui étaient alors présents. Où était la dernière planche, la ressource suprême pour échapper au naufrage? Il fallait sombrer ou être comme miraculeusement sauvés. Un jeune homme de vingt-huit ans seulement, mais connu par son amour pour les saintes Écritures et son peu de goût pour la tradition, contemplait ces contentions avec tristesse. C'était celui qui appelait les discussions « une peste « mortelle » pour l'Église, Jean Calvin. Ses convictions étaient libres et spontanées; elles ne venaient pas, comme chez d'autres, d'un désir d'accommodement, mais de la connaissance de ce qui est l'essence de la foi. Il n'eût voulu à aucun prix chercher un expédient qui unît les esprits en sacrifiant la vérité. Mais il connaissait par expérience la puissance du Saint-Esprit: il était l'homme appelé à se mettre entre les deux armées, pour faire rentrer

les glaives dans le fourreau, et établir l'unité et la paix.

Nous hésitons presque à rapporter ses paroles, parce qu'elles seront difficilement comprises. Il parle, pour le fidèle, d'une union avec Christ tout entier, même avec sa chair et son sang, et pourtant d'une union qui ne s'opère que par l'Esprit. La parole de Calvin eut trop d'importance, pour qu'il nous soit permis de la supprimer. Les esprits vulgaires veulent tout comprendre comme l'action d'une machine à vapeur; mais les plus grands esprits ont reconnu la réalité de l'incompréhensible. « Pour avoir une « idée vraie de l'infini, a dit Descartes, il ne doit « en aucune façon être compris, d'autant que l'in« compréhensibilité même est contenue dans la raison « formelle de l'infini. » — « Il y a infinité partout, « et par conséquent incompréhensibilité partout, » dit Nicole[1]. Le chrétien comprend toutefois jusqu'à un certain point le mystère dont il s'agit, et surtout il en éprouve la réalité. « Si, comme l'Écriture le « témoigne clairement, dit Calvin au synode de « Berne, 1537, *la chair de Christ est une véritable « nourriture, et son sang un véritable breuvage*, il faut, « si nous cherchons la vie en Christ, que nous en « soyons véritablement nourris. La vie spirituelle « que Christ nous donne ne consiste pas seulement « en ce qu'il nous vivifie par son Esprit, mais en ce « que, par la vertu de son Esprit, il nous rend parti« cipants de sa chair vivifiante, et nous nourrit

[1] *Descartes;* Réponses aux cinquièmes objections. *Nicole,* Essais de morale.

« par cette participation pour la vie éternelle[1].
« Quand nous parlons de la communion que les
« fidèles ont avec Christ, nous enseignons donc qu'ils
« reçoivent la communication de son corps et de son
« sang, non moins que de son Esprit, en sorte qu'ils
« possèdent Christ tout entier.

« Il est vrai que notre Seigneur a été élevé au
« ciel, et que sa présence locale nous a été ainsi
« enlevée ; mais ceci n'invalide point ce que nous
« disons, et cette présence locale n'est point ici né-
« cessaire. Tant que nous voyageons sur la terre,
« nous ne sommes point renfermés avec lui dans le
» même lieu. Mais il n'y a aucun obstacle qui puisse
« arrêter l'efficace de l'Esprit ; il peut rassembler
« et unir ce qui se trouve dans des lieux très-diffé-
« rents. L'Esprit est le moyen par lequel nous
« sommes participants de Christ ; cet Esprit nous
« nourrit de la substance de la chair et du sang du
« Seigneur, et nous vivifie ainsi pour la vie immor-
« telle. Christ offre cette communion sous les sym-
« boles du pain et du vin à tous ceux qui célèbrent
« bien la cène et selon son institution légitime. »

Telle fut la parole de Calvin. « J'embrasse comme
« orthodoxe, dit Bucer, ce sentiment de nos très-
« bons frères Calvin, Farel et Viret. Je n'ai jamais
« cru que Christ fût présent localement dans la
« sainte cène[2]. Il a un corps vrai et fini, et ce corps
« demeure dans la gloire céleste. Mais, en nous

[1] « Vitam spiritualem, quam nobis Christus largitur non in eo duntaxat... » (Calvin, *Opp.*, IX, p. 711. Ruchat, V, p. 502. Henry, Beylage, 5.)

[2] « Nec unquam sensi Christum dominum in sacra Cœna præsentem *localiter*. » (*Ibid.*)

« élevant par la foi jusqu'au ciel, le pain que nous « mangeons et la coupe où nous buvons sont pour « nous la communication de son corps et de son « sang. »

Calvin écrivit son sentiment. Bucer y ajouta les paroles que nous venons de rapporter. Capiton les signa. Bucer même parvint, à force de modestie et de douceur, à *apprivoiser* Kunz, et celui-ci montra, dans ce cas, de la bonne volonté. « Mais, disait « plus tard Calvin, ce moment unique a été bientôt « passé, et il est devenu pire que lui-même. » Le synode reconnut les Strasbourgeois comme justifiés, comme fidèles, comme chrétiens, et leur profession de foi comme n'étant point contraire aux confessions hélvétiques. Mégander fut invité à modifier un peu son catéchisme dans la doctrine de la cène, ce à quoi il consentit. Les députés des pasteurs du canton se rendirent à l'hôtellerie, où se trouvaient Bucer et Capiton, et leur demandèrent leur coopération pour mettre fin aux difficultés qui régnaient entre les ministres de la ville. Le Conseil invita lui-même ces pasteurs à la concorde et à la paix. Telle avait été la puissance de la parole d'un seul homme. Au moment où les flots s'entre-choquaient, il s'était fait un grand calme.

Dieu était au milieu de nous, a dit un des assistants. La puissance divine s'était servie de la parole du réformateur pour apaiser le tumulte et établir la concorde et l'unité[1].

[1] Formula Concordiæ, Bernæ. 22 sept. 1537. Hunderhagen Conflikte, p. 90.

CHAPITRE SEPTIÈME

GENÈVE. — LA CONFESSION DE FOI JURÉE A SAINT-PIERRE.

Ce n'était pas seulement dans ses rapports avec les chrétiens Mégander et Bucer ou avec le misérable Caroli, que le succès couronnait les efforts de Calvin; d'heureux présages semblaient aussi lui annoncer à Genève un ministère béni et puissant. Sa réformation, nous l'avons vu, n'était pas seulement dogmatique, mais morale, ce qui était de la plus haute importance pour l'Église et pour les peuples. Mais quelques taches ternirent ce beau caractère de son œuvre, comme il arrive dans toutes les choses humaines. Il s'y mêlait des règles trop minutieuses et un mode de répression trop légal. Calvin trouvait alors dans les magistrats une sympathie qui lui était agréable, mais qui introduisait le pouvoir civil dans des affaires où la puissance morale de l'Église eût dû suffire. Toutes ses requêtes lui sont accordées. Il demande, d'accord avec Farel, quatre prédicateurs et deux diacres; on les accorde; il représente qu'il y a un prédicateur homme de bien,

de Provence, qui volontiers se retirerait à Genève ; on lui donne place[1]. Un des hommes politiques les plus violents, Janin dit Colony, grand amateur de nouveautés, qui avait embrassé avec ardeur la Réformation, s'était jeté avec l'impétuosité qui lui était naturelle dans les idées des *spirituels* ou anabaptistes et faisait entendre partout des paroles hardies sur les matières de foi. Le Conseil l'invita à « ne point « contrister les prêcheurs, » et y joignit des menaces pour le cas où il ne voudrait pas s'amender[2]. Un autre citoyen, un bonnetier, soupçonné d'avoir les mêmes sentiments, ayant été exhorté par les pasteurs et les magistrats, déclara que ses doutes touchant le baptême avaient passé, et fit serment, dit le registre, « de vivre comme nous[3]. » Le 5 octobre, Farel et Calvin annoncent qu'ils veulent administrer la cène, mais « qu'il y en a qui se tiennent « à part ayant les opinions de Benoît et de Her- « man, et d'autres qui tiennent encore des cha- « pelets, qui est un instrument d'idolâtrie. » Le Conseil arrêta « d'ôter tous les chapelets. » Cela était plus facile que d'ôter la foi dont les chapelets étaient le signe.

Rien ne pouvait arrêter le zèle de Calvin. Le 30 octobre, il se présenta au Conseil et exposa plusieurs griefs. « L'hôpital, dit-il, est très-mal meu- « blé et les pauvres malades en souffrent. Genève « a une école chrétienne, et pourtant des enfants « vont à l'école de la papauté. Enfin il est à craindre

[1] Registres du Conseil, du 3 juillet et du 1er sept. 1537.
[2] Registres du Conseil, du 27 juillet.
[3] *Ibid.*, du 11 sept. 1537.

« qu'il ne s'engendre des différends entre les ci« toyens, car s'il en est qui ont juré le mode de vivre, « d'autres ne l'ont pas fait. » Les malades, les enfants, la paix entre tous les citoyens, voilà ce qui préoccupe le réformateur, sujets bien dignes de son attention. Le Conseil arrêta : « On pourvoira à « l'hôpital; tous les enfants devront aller à l'é« cole chrétienne et non papistique; on demandera « la confession à tous ceux qui ne l'ont pas faite. » Ce dernier point devait être le plus difficile. Un combat allait se livrer et qu'en résulterait-il ? Deux partis, plus ou moins considérables, s'opposaient dans Genève, nous venons de le voir, à la réformation évangélique, — les catholiques-romains et les spirituels ou anabaptistes. Mais il y en avait un troisième plus nombreux, plus notable et par conséquent plus redoutable. Le Genevois était de sa nature remuant, amateur de liberté et de plaisir. Il avait embrassé d'abord avec zèle la Réformation, ne songeant qu'à se délivrer ainsi de son évêque et de pratiques auxquelles il répugnait. Mais quand la Réformation demanda la foi et la vie chrétiennes, l'ardeur des Genevois diminua aussitôt. La rigidité de Calvin et de ses collègues souffla froid sur le violent bouillon de son zèle. Il trouvait gênantes, exorbitantes, les ordonnances qu'on voulait lui imposer. Et ce n'étaient pas seulement de bons vivants, des amis de la joie, des libertins, comme on les appelait, qui étaient récalcitrants; ce serait commettre une grande erreur que de ne pas reconnaître dans l'opposition d'autres mobiles et d'autres hommes.

Nous avons raconté les luttes héroïques qui

avaient rendu à Genève sa liberté, son indépendance[1]. Nous l'avons fait, moins encore à cause de l'intérêt qu'elles présentent, que parce qu'elles eurent une grande influence sur la Réformation soit en bien, soit en mal. Nous avons déjà vu comment l'émancipation politique permit et favorisa l'émancipation religieuse; nous devons voir maintenant les obstacles que lui suscitèrent ceux qui, tout en rejetant la papauté, n'embrassèrent pas l'Évangile. Les huguenots (c'est, on s'en souvient, le nom que l'on donnait aux partisans de l'alliance avec la Suisse) se partagèrent après l'arrivée de Calvin; les uns lui furent favorables et soutinrent la Réformation; les autres se prononcèrent contre lui et s'opposèrent à son œuvre. L'opposition ne renfermait pas simplement des hommes de rang infime, déréglés et vulgaires. Il y avait des deux côtés, dans le grand parti national, des caractères généreux, des citoyens honorables. Malheureusement l'État et l'Église étant alors, non-seulement unis, mais fondus l'un dans l'autre, ces deux partis avaient à la fois tort et raison. Les huguenots politiques avaient raison quant à l'État et tort quant à l'Église et les chrétiens évangéliques avaient raison quant à l'Église et tort quant à l'État. Et, pour rendre la confusion plus grande encore, les vrais principes de l'État et de l'Église étaient alors fort peu compris. Plusieurs des citoyens distingués qui s'étaient exposés à la famine, au pillage, à la mort, afin d'être libres, qui n'avaient voulu pour maîtres ni

[1] Voir *Histoire de la Réformation*, seconde série, t. I, l. 1; t. II, l. 3; t. III, l. 5.

l'évêque, ni le duc de Savoie, ni le roi de France, ni Berne même; qui avaient marché à l'avant-garde de l'émancipation politique de Genève, revendiquaient le droit de jouir en paix de la liberté pour laquelle ils avaient si longtemps combattu. Nous les avons admirés dans leurs luttes héroïques. Nous ne les flétrirons pas dans cette opposition nouvelle. Ils avaient raison politiquement; ils avaient même aussi raison religieusement, en un certain sens. La religion de Jésus-Christ ne veut pas être imposée, et rejette toute contrainte. Quand il s'agit pour elle de s'établir dans une ville, elle repousse alors de la même main l'intervention des bûchers du Saint-Office ou les arrêtés d'un conseil d'État. Jésus-Christ dit : *Veux-tu être guéri?* Il n'y a pas lieu d'examiner ici quels sont les secours que cette volonté de l'homme reçoit d'en haut, nous nous tenons simplement aux déclarations du Sauveur et nous disons : L'homme doit *vouloir* l'Évangile, et s'il ne le veut pas, nul n'a le droit de le lui imposer. Agir comme le faisaient alors les syndics, c'était méconnaître la divine spiritualité du règne de Dieu et en faire une institution humaine. Peut-être un autre mobile contribua-t-il à faire naître l'opposition. Farel, Calvin, Courault, Saunier, Froment, Mathurin Cordier étaient des étrangers, des Français. Ils avaient attiré près d'eux leurs frères, leurs cousins, quelques-uns de leurs amis. Ces étrangers semblaient prendre la haute main dans Genève. Cela blessait les anciens citoyens. Ils voulaient que Genève fût aux Genevois, comme la France aux Français et l'Allemagne aux Allemands.

Calvin ayant représenté au Conseil, le 30 octobre, le danger que l'existence de partis contraires faisait courir à la république, le Conseil arrêta que les citoyens qui s'étaient abstenus le 29 juillet de prêter serment à la confession évangélique seraient appelés sans tarder à le faire, et le 12 novembre fut fixé pour cette action. Calvin, Farel et leurs amis, qui sentaient certes le prix d'une adhésion volontaire, firent ce qu'ils purent pour engager les opposants à recevoir l'Évangile de bon cœur, à ne pas se séparer de leurs concitoyens en une chose si grave. Ils les invitaient avec douceur à prêter l'oreille à la bonne nouvelle du salut, et les exhortaient affectueusement à la paix et à l'union [1]. Il y eut bien quelques mesures fâcheuses. Un dizenier ayant dans sa dizaine deux jeunes garçons qui refusaient obstinément de se rendre à l'appel, leur intima l'ordre du Conseil et les somma d'y obéir; là-dessus ces deux opposants fort passionnés l'*assaillirent*, ce qui les fit mettre en prison. Mais ce fut le seul cas de ce genre. Toutefois la bonté ne faisait guère plus que la violence. En vain la douce persuasion coulait-elle des lèvres des ministres et de leurs amis, elle repoussait au lieu d'attirer.

Le 12 novembre arriva enfin. Chaque dizenier ayant convoqué ceux de son quartier qui n'avaient pas encore prêté serment, on les vit arriver à Saint-Pierre dizaine après dizaine. Les regards étaient fixés sur ces retardataires; on les comptait, et le nombre total n'était pas grand; beau-

[1] Quibus *leni primum admonitione...* » (Beza, *Vita Calvini*, p. 5.)

coup ne vinrent pas; « et mesmement, de ceux de « la rue des Allemands, il n'en vint pas un [1]. » Ce fut un coup pour les amis de la Réformation. La rue des Allemands (des Suisses allemands) était surtout habitée par ceux qui s'étaient prononcés de bonne heure pour la liberté et ensuite pour la Réformation et qui s'étaient attachés aux confessions helvétiques. Quand le 28 mars 1533, les catholiques genevois avaient attaqué ce parti à main armée, c'était dans la rue des Allemands que les réformés s'étaient mis en rang de bataille sur cinq de file; c'était là que les plus pieux avaient dit : « Il n'y a pour nous « une seule goutte de secours assuré qu'en Dieu « seul; » que tous s'étaient écriés : « Plutôt mourir « que de reculer d'un pas [2]. » Et maintenant de tous ceux qui habitaient cette rue, il n'en venait pas un seul! Sans doute il y en avait parmi eux qui avaient déjà juré la confession; mais il y en avait aussi peut-être qui avaient quelque chose à redire à la doctrine, d'autres qui, comme Desclefs, trouvaient les commandements de Dieu trop difficiles pour s'engager à les observer. Mais ce qui repoussait surtout ces huguenots, c'était la pensée qu'on leur commandât un acte qu'ils se croyaient libres de faire ou de refuser. Ils ne voulaient pas se soumettre à ce joug. Ayant bravé, pour conquérir la liberté, toutes sortes de rigueurs, ils n'entendaient pas, quand ils l'avaient gagnée dans l'État, qu'on la leur ravît dans l'Église. Ils avaient raison plus qu'ils ne l'imaginaient peut-être, car il est peu probable

[1] Registres du Conseil, du 12 nov.
[2] Voyez seconde série, vol. III, l. 5, ch. 15.

qu'ils comprissent pleinement ce grand principe : « Le pouvoir du magistrat finit, là où commence « celui de la conscience. » Ce qui augmentait encore la difficulté, c'est que « ceux qui n'avaient pas « voulu jurer la confession, catholiques ou hugue- « nots, *étaient des plus apparents de la ville*, » dit le secrétaire d'État Rozet, qui n'est certes pas un témoin suspect. Mais les syndics et leur Conseil n'étaient pas plus disposés à céder que leurs adversaires. Ils se croyaient le droit d'imposer un tel acte, tout autant que d'ordonner une revue militaire. Le même jour le Conseil décréta : « Que ceux « qui ne veulent pas jurer la Réformation, aillent « demeurer ailleurs où ils vivront à leur fantaisie. » Deux jours après, les Deux-Cents confirmèrent cet arrêté en disant un peu rudement : « Qu'ils sortent « de la ville puisqu'ils ne veulent pas obéir [1]. » L'arc était fortement bandé, et nul ne voulait le détendre. La crise devenait plus violente, un choc et une catastrophe étaient inévitables. Il s'agissait seulement de savoir quelles seraient les victimes.

Les citoyens que le Conseil bannissait si lestement de leur patrie, en pouvaient à peine à croire leurs oreilles. Quoi! Ils ont délivré Genève, et Genève les chasse. On veut qu'ils abandonnent leurs maisons, leur famille, leurs amis, pour aller manger le pain de l'étranger. Ils murmuraient hautement et se cabraient contre cet ordre étrange, se fiant à leur force et à leur nombre, « Il n'y avait « point d'obéissance, » nul ne pensait à faire ses

[1] Registres du Conseil, du 12 et du 15 novembre 1537. Rozet, Chronique msc. de Genève, l. 4, ch. 10.

malles, « la bande adversaire était telle que les Sei« gneurs n'osaient exécuter leur arrêté. » Les plaintes, les menaces augmentaient de jour en jour. Les hommes les plus notables s'écriaient : « Les syndics « actuels ont été élus par pratiques et menées se« crètes; ils ont rompu les franchises et porté at« teinte à nos libertés. Il y en a trois ou quatre « parmi eux qui font ce qu'ils veulent du Conseil or« dinaire et même du Grand Conseil. Il faut ôter à « ces deux conseils le gouvernement de la république « et que dorénavant tout se traite en Conseil général. « Ces Messieurs veulent régner sur nous comme des « princes; mais c'est le peuple, c'est nous qui som« mes princes. » Ces puissants mécontents, parmi lesquels se distinguait de Chapeaurouge, cherchaient même à gagner ceux de leurs amis qui avaient déjà prêté serment, et leur adressaient les plus vifs reproches. Plusieurs de ceux-ci étaient ébranlés; ils cherchaient à s'excuser, ils s'en prenaient au secrétaire de la ville; « ils l'*impropéraient* (le répriman« daient) et lui reprochaient de les avoir fait jurer « sans qu'ils sussent ce qu'ils faisaient. » Quelques-uns enfin de ceux qui avaient juré « adhéraient aux « rebelles. » Tous ces mécontents s'excitaient les uns les autres et ne pensaient qu'aux moyens de prendre à la prochaine élection la place des syndics. L'acte autoritaire du Conseil devait amener une révolution.

Des ambassadeurs de Berne se trouvant alors à Genève pour une affaire de juridiction, les opposants s'efforcèrent de les gagner à leur cause. Ce n'était pas difficile. Calvin et Farel avaient adhéré à la

confession de Bâle, reçue aussi par Berne; or adhérer à une autre était à leurs yeux violer son premier serment. Un jour, dans un repas auquel assistaient avec les députés bernois, des magistrats et des notables de Genève, un des ambassadeurs dit tout haut que tous ceux qui avaient prêté serment à la confession de Calvin et de Farel étaient des parjures. Un des chefs de l'opposition, Jean Lullin, qui était là, en fut tout joyeux et ne manqua pas de répéter cette imprudente parole. Elle semblait donner gain de cause à l'opposition qui, fière d'avoir les Bernois de son côté, crut sa victoire assurée. Le peuple commençait à remuer, et plusieurs, que le registre du Conseil appelle des *mutins*, criaient dans les rues que « toutes choses devaient être vidées en Conseil gé« néral. » Ces résistances affligeaient fort les réformés, et, dit un chroniqueur, « pourmenaient Calvin « d'une étrange façon. » L'agitation redoublait dans les murs de Genève. Le jour s'obscurcissait, et la tempête semblait près d'éclater [1].

Le Conseil était vivement ému. On accusait ses membres de devoir leurs places à des pratiques illégales; on en appelait au peuple. Il semblait en effet que le Conseil général dût prononcer entre eux et leurs adversaires. Les syndics réunirent donc le 23 novembre les Deux-Cents pour en délibérer. Ceux-ci se montrèrent décidés en faveur du gouvernement. Les magistrats en charge ne devaient pas penser à se retirer, disait-on, ni faire tant de cas de ces clameurs. « Tout ce bruit venait de ce que

[1] Rozet, Chronique de Genève, l. 4. ch. 10. *Vie de Calvin* (en français), p. 34. Gautier, Hist. msc. de Genève, l. 5.

« certaines gens ne se souciaient pas de se cor-
« riger et voulaient se mettre à la place des syn-
« dics. » Toutefois chacun comprit qu'on ne pouvait se refuser à la convocation d'un Conseil général; il y avait d'ailleurs à nommer une députation pour traiter à Berne une affaire importante. On prit pour jour le dimanche 25 novembre. Il fut convenu d'écrire de belles ordonnances qu'on lirait au peuple assemblé. Le but de l'opposition n'était pas seulement de se débarrasser des magistrats, mais aussi des *réformateurs*. Ce qui se passa dans le Conseil est donc fort important : ce fut le commencement de la contre-réformation.

Le 25 novembre étant arrivé, les Deux-Cents, pour donner plus de solennité à l'action, se réunirent à la maison de ville et accompagnèrent à Saint-Pierre les syndics et le Conseil. Ces magistrats étaient fort émus des accusations que l'opposition colportait contre eux et, ayant une bonne conscience, ils voulaient que le peuple prononçât entre eux et leurs calomniateurs. En conséquence, lorsque l'assemblée eut été formée, la *remontrance* suivante fut adressée au peuple au nom des syndics et des conseils.

« Magnifiques, sages, très-chers et honorés sei-
« gneurs. Les seigneurs syndics que vous avez élus
« selon votre coutume, comme aussi leur Conseil
« ordinaire, celui des Soixante et celui des Deux-
« Cents, se sentent offensés par les discours de
« quelques particuliers, qui parlent comme s'ils
« avaient charge du Conseil général, disant que les-
« dits conseils ont été élus par pratiques et ont

« rompu les franchises; que c'est eux (les oppo-
« sants) qui sont princes, et qu'ils veulent qu'à
« l'avenir tout se passe en Conseil général. Les
« syndics et conseils veulent savoir de vous, Mes-
« sieurs, avant de scruter plus avant des affaires,
« si vous permettez cela. Vous savez si vos ma-
« gistrats ont été élus par les menées de trois ou
« quatre citoyens, comme on le leur reproche. Vous
« savez que les quatre syndics l'ont été par vous en
« votre Conseil général; et tandis qu'au temps
« passé le Conseil ordinaire l'était par les quatre
« syndics, cette élection, depuis 1530, se fait par
« le Conseil des Deux-Cents.

« Élus de cette manière, les conseils vous de-
« mandent si vous ne voulez pas les reconnaître
« pour vos magistrats, afin qu'ils continuent à exer-
« cer la puissance que Dieu leur a donnée par
« votre élection générale. Ils sont prêts à être punis
« à rigueur de droit, s'il se trouve qu'ils aient failli;
« mais s'il en est autrement, ils demandent que ce
« soit ceux qui les diffament qui soient châtiés, afin
« que Dieu ne s'irrite pas contre nous et ne nous
« ôte pas la seigneurie et la liberté spirituelle qu'il
« nous a données par son Fils Jésus-Christ. Certes
« il nous a fait plus grâce qu'il n'en fit jamais aux
« enfants d'Israël; mais il pourrait nous arriver
« comme il arriva aux Romains, qui par de telles
« discordes civiles, perdirent peu à peu l'empire
« qu'ils avaient sur la terre, et tombèrent dans la
« servitude, en laquelle ils se trouvent encore.

« Nous devons prier Dieu qu'il nous envoie des
« gens de bien savants et craignant Dieu, pour

« exercer la justice. Mais si nous voulons les mé-
« priser, nous ne trouverons pas qui nous veuille
« servir. Le cœur fait grand mal à un citoyen qui
« a laissé toutes ses affaires particulières, pour ser-
« vir la communauté, et qui, pour récompense, est
« blâmé de ceux qui craignent la correction et ne
« veulent pas obéir à l'autorité légitime.

« Venez donc, Messieurs, l'un après l'autre, pai-
« siblement dire votre avis, *oui ou non*, afin que
« tout aille bien et par ordre, à l'honneur de Dieu
« et à notre grand profit[1]. »

On devait s'attendre après cette déclaration à ce que les chefs de l'opposition, de Chapeaurouge et les siens, formulassent leurs prétendus griefs. Ils restèrent muets. Cela se comprend, leur accusation étant sans fondement. Il leur eût été difficile d'affirmer que l'élection des magistrats avait été due aux intrigues de quelques individus, en présence du peuple qui avait fait lui-même cette élection librement et honnêtement. D'ailleurs deux mois et demi seulement devaient s'écouler avant le renouvellement du Conseil; et l'opposition ne crut pas devoir démasquer si fort à l'avance ses batteries; il valait mieux employer ce temps à préparer le changement qu'elle voulait accomplir. Ainsi donc, après l'allocution des syndics il se fit un long silence. Après quelque temps, de Chapeaurouge se leva; mais au lieu de parler comme un tribun qui cherche à entraîner le peuple, il fit une remarque d'acoustique : « On ne peut pas bien entendre, dit-il, ce

[1] Registres du Conseil, du 25 novembre.

« lieu est sourd. » Il n'est pire sourd que celui qui ne veut pas entendre. En effet le chef de l'opposition faisait comme si l'invitation provocatrice du Conseil n'était pas arrivée jusqu'à ses oreilles, ce qui l'excusait de n'y pas répondre. « Désire-t-on une seconde « lecture ? » dit le premier syndic; personne ne la demanda. Les chefs se taisant, ce furent leurs adhérents les plus jeunes et les plus bruyants qui prirent la parole; l'occasion était trop belle pour ne pas crier; au lieu de la grande pièce qu'on attendait, on eut la petite. Des hommes sans culture, sans connaissances, attaquent les premiers magistrats; un homme, sortant de prison, jette à la figure des réformateurs les accusations les plus absurdes. Il y a un bouillonnement dans l'assemblée; une tempête en petit. Les jeunes gens font éclater cette première effervescence qu'ils portent dans l'amour du plaisir, et transportent facilement dans les affaires publiques. Claude Sérais, tailleur, un de ceux qui avaient joué en février au Picca-Porral, s'avance et porte plainte contre Ami Perrin, qui jouissait d'un grand crédit. C'était lui qui avait accompagné Farel, la première fois qu'il prêcha (en 1534) dans le couvent de Rive; il n'avait point embrassé de cœur la Réformation, mais il était encore avec les réformateurs. « Perrin, dit Sérais, a dit qu'il y a des traîtres « à Genève, des gens qui parlent mal des prédicants. « Il a dit que Porral était homme de bien! » Porral étant grand ami de la Réformation, était au moins aussi odieux à ces gens que Farel et Calvin. » Je « lui ai répondu, dit Sérais, que s'il l'était, il n'a- « vait que faire de nous amener Farel en prison,

« pour nous prêcher, comme si nous étions des « larrons qui devaient être préparés à la mort. » Oui, s'écria un de ceux qui avaient été en prison avec Sérais, Jacques Pattu, « oui, on nous a amené « Farel en prison, et il nous a dit qu'il boirait plutôt « un verre de sang que de boire avec nous. » — Il avait à peine lâché cette parole étrange, que Pierre Butini monta sur un banc et s'écria : « La franchise « nous a été ôtée par les Portets (amis de Porral) « car nous fûmes pris, beaucoup de gens de bien, « sans informations et sans parties ! » — « Je me « plains, reprit Pattu, de ce qu'on me bailla la « corde sans cause. » — « Je me plains, dit encore « Sérais, de ce que Claude Bernard m'a dit que je « ne voulais pas ouïr prêcher Farel. » — « Laissez « donc parler les autres ! » cria Beaudichon de la Maisonneuve, ennuyé de ce que Sérais recommençait toujours; mais les amis de Sérais crièrent : « Et nous, nous voulons que Baudichon se taise ! » Alors Étienne Dadaz reprenant la série des griefs : « Je me plains, dit-il, de ce qu'on m'a mis en pri- « son en m'accusant de vouloir vendre la ville. » — « Tu devrais te taire, dit le syndic Goulaz, car « tu as apporté de France des articles pour nous « faire sujets du roi. » Sur quoi Dadaz répliqua : « Ce n'est pas moi qui les ai faits, c'est M. de Lan- « gey qui me les avait baillés. » Ce n'était certes pas se justifier, car Langey était ministre du roi[1].

Les chefs les plus sensés comprirent qu'ils devaient mettre fin à ces plaintes turbulentes, qui gâtaient

[1] Roget, *Peuple de Genève*, I, p. 51.

leur affaire; l'ancien syndic Jean Philippe, homme ami de la liberté et courageux, mais téméraire et d'une conduite peu réglée, prit la parole, et, interpellant le secrétaire du Conseil, Rozet, l'accusa d'avoir fait jurer la confession, qu'il déclara n'avoir pas jurée. Ceci n'était pas sortir de la question, mais y entrer. C'était le grand grief des opposants, et le fait à examiner. « Nous avons mal fait de « la jurer, dit Jean Lullin. Les ambassadeurs de « Berne nous ont dit que nous étions des parjures. » De Chapeaurouge même, qui avait d'abord gardé le silence, s'acharnant sur le secrétaire du Conseil, Rozet, qui avait fait jurer la confession, l'accusa d'être un *témoin de Suzanne*, c'est-à-dire un faux témoin. « Messeigneurs, dit le respectable Rozet, « fort ému, je vous ai longtemps servis, et je n'ai « fait ni méchanceté, ni faux témoignage; et voici « de Chapeaurouge, qui me veut faire *témoin de* « *Suzanne!* » Chapeaurouge répondit: « Vous m'a- « vez dit, devant le syndic Curtet, que vous n'aviez « point de conscience. » Curtet répondit: « Je ne « l'ai jamais entendu. » Et chacun se mit à rire. Jean Philippe, homme habile, fit alors une proposition qui devait satisfaire les opposants. Il voulait mettre les syndics sous tutelle. « Messieurs, dit-il, « il y aurait bien à faire à entendre ici tous les *plain-* « *tifs* et à y pourvoir. Il me semble mieux que nous « élisions, en Conseil général, vingt-cinq hommes. » C'étaient vingt-cinq surveillants qu'il voulait placer au-dessus des syndics et Conseil, comme représentants du peuple. « Cela fait, continua Philippe, ces « Messieurs tiendront leurs Petit et Grand Conseil,

« et on entendra les plaintifs devant tous. » Philippe voulait naturellement que ces vingt-cinq fussent de son parti. Les syndics le comprirent et furent indignés. « Voulez-vous, dirent-ils, avoir des gens « par-dessus nous ? » Le rusé Philippe ne perdit pas le fil. « Non pas *des gens* sur vous, dit-il, mais le « *Conseil général est par-dessus tout.* » Puis, en vrai tribun, il se tourna hardiment vers le peuple. « Messieurs, dit-il, ne voulez-vous pas que le Con« seil général soit par-dessus tout? » A l'instant on entendit retentir de tous côtés : « Oui! oui! » L'opposition, sachant ainsi mettre le peuple dans son intérêt, les jours du parti au pouvoir étaient comptés. Les syndics se hâtèrent de couper court. « Or « donc, dit le syndic Curtet, parlons des affaires[1]. »

On se rappelle en effet que ce Conseil général devait nommer des députés pour aller à Berne. Les trois principaux chefs de l'opposition, Jean Philippe, Ami de Chapeaurouge et Jean Lullin furent proposés par le Conseil lui-même, qui aimait mieux les voir à Berne, où ils soutiendraient la cause de la république, qu'à Genève, où ils faisaient la guerre au gouvernement. Mais les trois opposants éventèrent la mèche. « Pour moi, dit J. Lullin, j'ai excuse « que je n'y puis aller. » — « Je me tiens à ce qui « a été arrêté, dit Jean-Philippe; que ceux qui ont « fait les affaires y aillent. » — « Moi, j'en dis au« tant, » ajouta de Chapeaurouge. Les trois conspirateurs (si l'on peut leur donner ce nom) passeront donc l'hiver à Genève, et ils n'y seront pas oisifs.

[1] Registres du Conseil, du 25 novembre 1537. Fragments historiques de Grenus. Extraits de F. Rocco, même date. Gautier, etc.

Les récriminations passionnées, les accusations téméraires et les mouvements tumultueux de ce Conseil vinrent aux oreilles des réformateurs, qui en éprouvèrent beaucoup de peine. Aussi le lendemain 26 novembre, le Conseil des Deux-Cents étant réuni, Farel et Calvin y parurent. Le premier dit : « Sérais m'accuse d'avoir dit que plutôt que de « boire avec lui, je boirais un verre de *son* sang. Or « voici ce qui s'est passé : L'un d'eux m'ayant dit : « Vous nous voulez du mal, » je répondis : « Je « vous veux tant de mal que je voudrais *mettre mon* « *sang pour vous!* » Puis, en venant à l'essentiel : « J'ai appris, continua Farel, qu'on appelle *parjures* « ceux qui ont juré la confession. Si vous en exami- « nez bien le contenu, vous trouverez qu'elle est « faite selon Dieu et propre à réunir le peuple. « Vous n'avez prêté d'autre serment que de tenir la « foi en Dieu et de croire à ses commandements. » Un des membres dit : « Ce n'est pas nous ; ce sont « les députés de Berne qui ont parlé de parjure. » — « Nous voudrions bien savoir quand ils ont dit « cela, » répliqua Farel étonné. — « Ils l'ont dit à « table, en présence de gens, » dirent les syndics Curtet et Jean Lullin. — « Nous offrons de mainte- « nir cette confession au prix de notre vie, » répliquèrent les réformateurs. Les syndics, commençant à craindre d'exciter les murmures du peuple, prièrent les prêcheurs d'aviser *à ce que cette affaire allât bien.*

La pensée que les seigneurs de Berne les blâmaient dans l'affaire de la confession frappait d'un coup très-sensible les réformateurs. Si cette ville

puissante s'unissait au parti de l'opposition, la Réformation courrait de grands dangers. Ils ne tardèrent pas à voir que leurs craintes étaient fondées. Les Bernois, qui entendaient agir comme s'ils avaient la surintendance de l'Église de Genève, écrivirent à Farel et à Calvin. « Est venu à notre notice que « vous, Calvin, avez écrit à certains Français à Bâle « que votre confession a été approuvée de notre « congrégation, et que nos prédicants l'ont ratifiée, « ce qui ne constera pas (ne sera pas trouvé cer- « tain). C'est au contraire vous et Farel, qui avez « été consentants à signer la nôtre, faite à Bâle, et « à vous y tenir. Nous nous ébahissons que vous « tâchiez d'y contrevenir. Nous vous prions de vous « en départir, autrement nous serions contraints d'y « pourvoir par d'autres remèdes[1]. »

On s'imaginait à Berne que les deux confessions différaient, tandis qu'elles étaient les mêmes au fond; et les seigneurs de cette ville croyaient que si Genève avait une confession particulière, leur ascendant serait compromis. Ce jeune Français, arrivé l'an passé, avait une âme trop indépendante, pensait-on; il était prêt à rompre les liens qui rattachaient Genève aux Églises suisses. Calvin comprit; il sentit la nécessité d'éclairer les Bernois sur la confession de Genève, et partit aussitôt pour Berne avec Farel. Les deux réformateurs représentèrent au Conseil que, loin de les rendre parjures, la confession qu'ils avaient rédigée confirmait la confession de Bâle; ils la présentèrent en

[1] Archives de Berne. Roget, *Peuple de Genève*, p. 57.

même temps au Sénat bernois. Ce corps la fit examiner; elle fut trouvée très-bonne. « Nous allons « envoyer des ambassadeurs, dirent les seigneurs « de Berne, qui déclareront à votre Conseil général « que les paroles dites par nos députés n'ont point « été prononcées en notre nom. » La réparation était éclatante; les réformateurs avaient gagné leur cause[1]. Ils se hâtèrent de retourner à Genève, et ayant été reçus le 10 décembre dans le Conseil ordinaire, ils lui firent connaître le résultat heureux de leur voyage[2]. Mais il y avait à Berne certaines personnes qui voulaient voir l'Église de Genève subordonnée à celle de Berne. L'ambassade projetée pouvait déjouer leurs projets, ils résolurent de la faire échouer, et ne craignirent pas même de noircir pour cela les réformateurs; ils assurèrent que les prêcheurs de Genève avaient dit dans leurs sermons que *tout le mal venait de l'Allemagne!* c'est-à-dire de la Suisse allemande, de Berne. Messieurs de Berne changèrent d'avis et écrivirent à Genève « qu'ils « n'enverraient point ces ambassadeurs[3]. »

Calvin et Farel furent frappés de stupeur. La lettre de Berne était arrivée le 13 décembre; ils se rendirent au Conseil le matin du 14, et demandèrent que les Deux-Cents fussent convoqués pour l'après-midi. Ils répétèrent devant cette assemblée, qu'après les avoir entendus, les magistrats bernois avaient déclaré que « la chose (de la confession) avait

[1] « ... Exultabam, et quis de successu tam bonæ causæ dubitasset? » (Calvin à Bucer, 12 janvier 1538. Calvin, *Opp.*, X, p. 137.)
[2] Registres du Conseil, du 10 décembre 1537.
[3] Registres du Conseil de Genève, du 14 décembre 1537.

« été bien faite. » Quant à l'accusation d'avoir dit que *tous les maux venaient de l'Allemagne*, ils représentèrent que des ambassadeurs devant se rendre à Berne, il faudrait les charger de s'informer qui étaient ceux qui avaient rapporté de telles choses. Le Conseil arrêta que Farel irait lui-même à Berne avec les ambassadeurs et ferait enquête [1].

Les députés de Genève chargés de défendre près du gouvernement bernois certains intérêts de l'État, étaient Claude Savoye, Michel Sept, Claude Rozet, secrétaire du Conseil et père du chroniqueur, tous bons amis des réformateurs et des magistrats; Jean Lullin, qui avait finalement consenti à faire partie de l'ambassade, était le seul membre de l'opposition [2]. Ils se rendaient à Berne avec Farel, et celui-ci ayant donné des explications satisfaisantes, les magistrats bernois écrivirent le 22 décembre à Genève : « Qu'eux et leurs prédicateurs avaient trouvé « la confession genevoise *selon Dieu et la sainte Écri-* « *ture et par ainsi conforme à leur religion*. Mettez « donc, ajoutaient-ils, les choses en bon ordre; que « les dissensions cessent, et que les sinistres machi- « nations des mauvais soient confondues [3]. »

Les passions qui animaient une partie de la population genevoise lui permettaient-elles de suivre de si bons conseils? On ne devait pas tarder à le savoir.

[1] Registres du Conseil de Genève, du 14 décembre 1537.
[2] *Ibid.*, du 15 décembre.
[3] Archives de Genève. Pièces historiques, n° 1162. La pièce originale suivant M. Reuss (Calvin, *Opp.*, p. 133), est datée du 28 décembre. Une copie porte pour date 22 décembre. (*Éditeur.*)

CHAPITRE HUITIÈME

TROUBLES DANS GENÈVE.

Six jours après, le 28 décembre, Farel et Calvin se présentant au Conseil, annoncèrent qu'ils devaient bientôt célébrer la Cène, et demandèrent qu'on les soutînt pour *faire admonition aux mal vivants*[1]. Exhorter à vivre bien n'avait rien de révoltant. Si un homme *vit mal*, c'est un devoir de l'inviter à vivre bien; combien surtout était-ce celui de pasteurs fidèles, spécialement à l'approche de la cène! Mais quel besoin avaient les ministres, que le magistrat les *soutînt?* Cette requête transf[illegible] un acte religieux en une affaire civile et ainsi le dénaturait. On remit la réponse à faire aux réformateurs jusqu'au retour des délégués envoyés à Berne. Cette démarche des réformateurs irrita ceux qui pensaient devoir être du nombre des *admonestés*. Claude Sérais qui avait de la langue, cette mère de tous les débats, se trouvant dans une société nombreuse, dit hardiment : « Farel est un méchant homme[2]. »

[1] Registres du Conseil de ce jour.
[2] Registres du Conseil, du 1er janvier 1538.

D'autres se mirent avec lui à censurer les ministres. On détractait, on mordait, on piquait, on cherchait partout quelque chose que l'on pût prendre en mauvaise part. Ce n'était d'abord qu'un petit feu ; mais il s'étendait peu à peu au long et au large. Le 1er et le 2 janvier le Conseil s'en occupa et arrêta que « ceux qui avaient publié des injures par la ville contre les prédicateurs seraient pourmenés devant M. le Lieutenant, à l'instance du procureur général. » « On verra qui est le méchant, dit-on, et le « méchant sera puni [1]. » Ce ne furent pas les prédicateurs qui portèrent plainte; mais leur fâcheux recours au Conseil avait donné lieu à ces insolences. Cette effervescence n'eût pas eu lieu sans doute, si chaque pasteur, selon le précepte de Jésus-Christ : *Va et reprends-le entre toi et lui seul*, s'était adressé avec douceur aux coupables dans une conversation intime. Un fait toutefois décharge de cette faute les prédicateurs : ils n'étaient pas libres d'agir autrement qu'ils ne firent. L'État s'était placé fermement au-dessus de l'Église et s'ingérait dans les matières qui n'appartenaient qu'aux pasteurs. Si ceux-ci avaient repris des citoyens sans le consentement du Conseil, ils eussent bien pu être réprimandés eux-mêmes. La faute était surtout au magistrat. Genève navigua pendant quelques années en pleine césaropapie [2].

Le 3 janvier, les réformateurs parurent de nouveau devant le Conseil. Ils ne venaient pas se plaindre des injures qu'ils enduraient. Ils se pro-

[1] Registres du Conseil, du 1er et du 2 janvier 1538.
[2] Roget, *L'Église et l'État de Genève du vivant de Calvin.*

posaient un but plus noble, l'union de tous les membres de l'Église dans la même foi et la même charité. Faisant une vive peinture des discordes qui allaient tous les jours en augmentant, des divisions que des esprits inquiets et factieux fomentaient dans la république, ils représentèrent que l'un des meilleurs moyens d'y porter remède serait d'éloigner de la cène les esprits perturbateurs. « Puisqu'il est « arrêté de la célébrer dimanche prochain, dirent- « ils, nous sommes d'avis de ne pas les admettre. « Sur quoi nous demandons l'avis du Conseil [1]. »

Cette exclusion proposée au Sénat est l'un des faits les plus graves de la réformation de Genève et agita cette cité pendant presque toute une génération. En quoi donc les réformateurs avaient-ils raison et en quoi avaient-ils tort? Une société est une réunion d'hommes qui, tout en différant à certains égards, sont d'accord dans l'objet qui est l'essence même de leur union. Une société de financiers n'est pas composée de gens qui ne connaissent rien aux affaires d'argent. Ce ne sont pas des ignorants que l'on met dans une faculté savante; ce ne sont pas des manchots qui recrutent un régiment; et l'on ne choisit pas des hommes qui ne savent pas le français pour former les Quarante de l'Académie. Il en est de même pour la société chrétienne. Ses membres peuvent différer sous beaucoup de rapports, politiques, littéraires, sociaux, etc.; mais la foi chrétienne doit tous les animer. Un juif ou un mahométan n'appartient pas à l'Église de Jésus-

[1] Registres du Conseil, du 3 janvier. Gautier, Hist. msc. de Genève, l. VI.

Christ, et un homme qui rejette les faits, les doctrines, les devoirs du christianisme, n'est pas un chrétien. « Qui se ressemble s'assemble, » dit un proverbe vulgaire. Les réformateurs devaient-ils méconnaître une vérité si élémentaire? Il y avait encore à Genève des catholiques-romains; il y avait de prétendus *spirituels*, dont plusieurs ne croyaient pas même à l'immatérialité de l'âme; il y avait aussi un grand nombre de citoyens qui ne voulaient pas de la foi exposée dans la confession faite à Saint-Pierre. Un tel pêle-mêle, où il serait impossible de se reconnaître, formerait-il l'Église de Genève? Serait-elle

« De tant d'objets divers le bizarre assemblage?[1] »

Rappelerait-elle ainsi certains monstres, ayant une conformation contre nature, dont parle l'antiquité? Les réformateurs étaient dans le vrai quand ils disaient non. Mais voici où ils avaient tort: c'était en demandant à tous les citoyens de prêter serment à leur confession. Pouvaient-ils s'imaginer que l'acte par lequel Genève s'était détachée du pape, avait transformé, par un coup de baguette, tous les Genevois, en sorte que dès ce moment ils *crussent tous du cœur, et dussent tous faire confession de leur bouche?* *Nascitur homo, fit christianus*, disait Tertullien au deuxième siècle. On *naît* homme, mais on *devient* chrétien. Prétendre que tous ceux qui appartiennent à l'État appartenaient en même temps à l'É-

[1] Racine.

glise était irrationnel. Prescrire que ceux qui ne voulaient pas prêter serment à la confession *sortissent de la ville et allassent ailleurs*, était inique. Quoi! chasser de Genève ceux à qui Genève devait son indépendance! Une telle énormité ne pouvait manquer d'amener une révolution. C'est de la fusion de l'Église et de l'État en une seule société que viennent les taches qui ont quelquefois dénaturé l'œuvre si belle de la Réformation. Mais comment résoudre le dilemme? comment admettre deux propositions contraires? Comment exclure et garder à la fois?

L'ancienne Église l'a fait. Elle avait ses *ἀκροώμενοι*, *audientes*, auditeurs. Au lieu d'exclure ceux dont la foi n'était pas encore formée, elle les invitait avec amour à entendre la prédication de la Parole. Ils assistaient au service, ils se joignaient aux prières, sans prendre part aux mystères de la cène, dont ils eussent craint eux-mêmes de s'approcher. Et quand s'était accompli pour eux ce grand acte de la vie chrétienne dont parle saint Paul : *La foi vient de ce qu'on entend*, ils communiaient au repas sacré. Peut-être Genève n'était-elle pas encore mûre pour un tel ordre de choses [1].

Le Conseil assembla les Deux-Cents pour examiner la réponse à faire aux réformateurs. Depuis les scènes qui avaient eu lieu dans le Conseil du

[1] C'est l'ordre qui se trouve dans les États-Unis d'Amérique. On distingue dans chaque troupeau l'Église, composée des communiants, et la congrégation, où se trouvent tous ceux, qui ayant des besoins religieux, prennent part à tout le service, sauf à la cène. C'est dans la congrégation que l'Église se recrute sans cesse; et ces deux corps, unis par la charité, contribuent ensemble aux besoins du troupeau.

25 novembre, les syndics étaient devenus plus timides; ils craignaient ce qui pourrait irriter le peuple, le pousser à quelque démarche inconsidérée, et se sentaient moins disposés à appuyer les réformateurs. On lut la lettre de Berne qui rendait un bon témoignage à la confession, et exhortait au bon accord. Trois des membres qui n'avaient point juré la confession, G. de Lesclefs, M, Manlich et P. Ameaux furent exhortés à faire comme les autres. Les deux premiers prêtèrent le serment demandé; Ameaux seul s'y refusa. Alors le Conseil croyant avoir fait assez, recula devant une mesure qui pouvait avoir de graves conséquences, et arrêta « qu'on ne refuse la cène à personne[1]. »

C'était un refus positif fait aux ministres par les magistrats. Il y avait là une leçon pour Calvin et ses amis. Cet arrêté était contraire à leurs convictions; mais sachant que le Conseil était au fond favorable à la Réformation, ils ne crurent pas devoir s'opposer à sa volonté. Ils firent preuve de modération, de conciliation, de patience. Peut-être même quelques-uns diront-ils qu'ils poussèrent trop loin ces vertus. Ils cédèrent. Ce n'est pas là en général le crime dont on les accuse. La cène fut célébrée et sans désordre.

Mais s'il n'y eut pas de troubles pendant la communion, il y en eut après. Le parti de l'opposition regarda cette admission générale comme un triomphe, et voyant que les représentations des ministres n'étaient plus fort écoutées par les conseils, se

[1] Registres du Conseil, du 3 et du 4 janvier 1538.

hardiesse s'accrut. On vit de nouveau des bandes, formées de la partie la moins estimable du peuple, parcourir la ville avec des fleurs vertes à leurs chapeaux. Ils se livraient à des actes de violence; ils poursuivaient ceux qui avaient juré la Réformation; « ils desgainoient les espées tellement que autres « s'enfuyoient. » Les tavernes se remplissaient de ces gens-là; on y mangeait, on y buvait à l'excès; les quolibets, les sarcasmes pleuvaient de tous côtés. On y tournait en ridicule les choses saintes. De même que saint Paul adressait ses épîtres *à ses frères en Christ*, les chrétiens évangéliques de la Réformation se donnaient aussi ce nom, et les plaisants l'avaient remarqué et ne manquaient pas d'en rire. « Des ivrognes, disent les registres du « 16 janvier, allaient la nuit par la ville et par « les cabarets; ils se moquaient des prêcheurs, et « se disaient les uns aux autres : *Tu es des frères « en Christ*, et autres choses semblables. » Ces moqueurs étant venus à la cène, accessible à tous par ordre du Conseil, se donnaient en plaisantant le nom de *frères*. Jean d'Orbe dit à Claude Jaccard : « Es-tu des *frères en Christ?* » et faisant un gros jurement, il ajouta : « Tu t'en repentiras. » Plusieurs, effrayés de ces désordres, tremblaient pour le Conseil général qui devait se tenir quinze jours plus tard : « Il s'y donnera tant de coups d'épée, di- « saient-ils, que nous n'y voulons point aller. » La désunion qui régnait dans Genève agitait même les campagnes voisines. Le Conseil des Deux-Cents fut fort ému de tous ces rapports et résolut d'en informer, et de châtier les coupables. La mesure que

le Conseil avait prise pour prévenir les troubles était précisément ce qui les avait fait naître[1].

Tout cela affligeait fort Calvin, et il avait encore d'autres peines. Un homme d'un caractère doux, d'une âme contemplative et sur lequel les luttes sans cesse renaissantes auxquelles le réformateur était appelé, faisaient la plus pénible impression, vivait alors dans son intimité. Louis du Tillet, chanoine et archidiacre d'Angoulême, avait été d'abord gagné à l'Évangile par la piété vivante de Calvin, et il l'avait suivi en Suisse, en Italie, à Genève. Mais peu à peu une différence sensible s'était montrée entre le maître et le disciple. Selon du Tillet la doctrine de l'Église était l'essentiel, et le rétablissement de l'Église apostolique devait être le but de la Réformation. « Protestons contre les abus « de l'Église romaine, disait-il, mais rétablissons « le catholicisme des premiers siècles. C'est là que « le germe chrétien se trouve ; prenons garde d'en « arrêter les développements. Il faut que la Réfor- « mation, si elle ne trompe pas les belles espérances « qu'elle a suscitées, rétablisse dans le monde l'É- « glise une, sainte, universelle. Le seul chemin qui « se présente à nous pour faire l'œuvre que l'état « de la chrétienté réclame, c'est de rétrograder au « commencement, et de rétablir l'Église des pre- « miers siècles. Hélas ! déjà, des discordes funestes « menacent de diviser l'Église nouvelle. Puisse la « main de Dieu la rappeler de cet égarement et la « rétablir sur le fondement des apôtres et des Pères.

[1] Registres du Conseil, du 16 janvier. Chronique msc. de Rozet, l. IV, ch. 10.

« Il ne faut pas que la Réformation en élevant bien « haut Jésus-Christ, laisse trop bas l'Église. Pre« nons garde que le torrent qu'on fait passer dans « l'étable pour la nettoyer, n'emporte ses murailles « et ses fondements; la réforme de l'Église ne « doit pas devenir son annihilation. Certainement « l'Église catholique est la colonne de la vérité et « le consentement d'icelle est l'infaillible soutien et « la pleine assurance de la vérité[1]. »

Calvin avait de quoi répondre à son ami le vieux catholique. Il lui montrait que là où règne le mensonge, il n'y a point d'Église; que tel était l'état de la papauté, quoiqu'il s'y trouvât encore quelques restes de vérité, que ceux qui l'abandonnaient ne faisaient pas un schisme. Il ajoutait qu'on ne pouvait attendre que la papauté se réformât elle-même; que les conciles convoqués au quinzième siècle et même auparavant pour opérer cette réforme avaient tous échoué. Il insistait sur ce que ce n'était pas au catholicisme des cinq ou six premiers siècles qu'il fallait revenir; mais à l'Évangile, aux saints écrits des apôtres, dans lesquels la vérité était enseignée avec pureté. Calvin soutenait sa thèse avec énergie, même *avec rudesse*, dit-il[2]. Du Tillet poussé çà et là, hésitant entre la doctrine des saintes Écritures et celle des conciles et des Pères, triste, languissant, quitta secrètement Genève, prit la résolution de rentrer dans l'Église catholique et en informa Calvin.

[1] Lettres de Calvin et du Tillet, publiées par le pasteur Crottèr, p. 38, etc.
[2] *Lettres françaises*, I, p. 2. Calvin, *Opp.*, X, p. 147.

Le réformateur lui écrivit le 31 janvier 1538 avec modération, humilité, mais avec fermeté. « Ce « qui me tourmente le plus, lui dit-il, c'est « la crainte de vous avoir offensé par mon imprudence, car je reconnais que je n'ai pas observé « vis-à-vis de vous la modestie que je devais. Je « ne puis pourtant vous dissimuler que j'ai été « fort étonné en apprenant votre intention et les « raisons que vous me donnez dans vos lettres. Ce « changement tant subit m'a été fort étrange, vu « la constance et la fermeté que vous démontriez. « C'est se séparer de l'Église que de se joindre à ce « qui lui est contraire[1]. » Cela n'empêcha pas du Tillet de redevenir et de rester catholique.

Du reste, d'autres objets attiraient et absorbaient alors l'attention de Calvin. Les troubles qui agitaient Genève ne provenaient pas seulement des doctrines religieuses; l'opposition voulait arriver au pouvoir, et si elle y parvenait, les jours de la Réformation semblaient comptés. Les chefs agissaient avec prudence; mais ils ne pouvaient contenir l'effervescence de leurs adhérents. Il y avait dans la république deux partis bien distincts. L'un voulait à tout prix ôter du gouvernement les syndics et conseillers favorables aux réformateurs et prendre leur place. L'autre voulait nommer des magistrats qui persévérassent dans la voie que le Conseil avait suivie. Les deux partis étaient en présence. Celui de l'attaque marchait à l'assaut avec décision et grand bruit, résolu à en venir aux

[1] *Lettres françaises*, I, p. 1-7.

mains s'il le fallait. « Les insolences et les cris se « multipliaient nuit et jour par la ville[1]. » L'animation croissait de jour en jour. « On doit faire di« manche prochain les syndics, disait-on; il y aura « du débat; il faut y aller en armes. » Un des plus furieux opposants, qui avait des porreaux sur son *chapel*, criait : «On porte maintenant des giroflées « *vertes*; mais se fera ce jour-là bien des têtes *rouges*[2].» On effrayait ainsi non-seulement les vieillards et les invalides, mais aussi les modérés qui sont quelquefois un peu timides. User de menaces pour éloigner du vote les citoyens du parti contraire est assez l'habitude d'une aveugle démagogie. Elle atteignait alors son but. Ces discours violents attristaient fort les pasteurs. Craignant qu'il n'y eût du sang répandu, ils parurent le 1er février, avant-veille de l'élection, devant le Conseil des Deux-Cents, et firent une *belle remontrance*. Le lieutenant chargé de la police, Henriod Dumolard, l'un des champions de la liberté, et qui jouissait de la considération générale, confirma ces craintes par « de « bonnes informations. » Le Conseil arrêta de mettre en prison ceux qui avaient menacé de répandre le sang et résolut de prendre d'autres mesures pour qu'il n'y eût le surlendemain « ni tumulte, ni débat. »

Mais si les violents de l'opposition compromettaient son influence, les habiles portaient des coups sûrs à l'ordre établi par les réformateurs et les magistrats. Ils rappelaient les anciennes franchises de

[1] Rozet, Chronique msc. de Genève, l. IV, ch. 12.
[2] Registres du Conseil, du 1er février.

Genève et les combats livrés pour les défendre. Ils représentaient que l'évêque même ne leur avait ni demandé une si positive adhésion à la doctrine, ni imposé des ordonnances si gênantes quant à la morale ; sous l'ombre de vouloir maintenir la liberté, ils acquirent une grande faveur auprès du peuple[1]. Ils voulaient pourtant la Réforme, a-t-on dit. Sans doute ; mais si l'on en doit juger d'après leur opposition à la confession et à la discipline, c'était une réforme n'ayant ni foi ni loi. Telle n'était pas celle de Calvin ; et seule dans la grande crise du seizième siècle, et au milieu de tant d'attaques diverses, elle pouvait faire de Genève une ville forte et invincible. Les doctrines vitales du christianisme, qui sont le salut des individus, sont aussi nécessaires à la prospérité des peuples. De grands exemples le prouvent. Genève sans l'Évangile, sans Calvin, n'eût pas conquis la sympathie des nations évangéliques et n'eût pas possédé la force morale qui surmonte seule de grands périls. Affaiblie, amollie, corrompue, cette cité eût perdu bientôt son indépendance, comme toutes ces villes libres du moyen âge en Italie et ailleurs, qui furent successivement forcées de baisser la tête sous l'épée de leurs voisins et sous le joug de Rome. Il faut à un peuple libre une religion de bon aloi. Inviter les nations à ôter le christianisme de leur sein, comme le font des voix imprudentes ou criminelles, c'est les inviter à mettre à mort la liberté, la moralité, la prospérité. C'est leur prêcher le suicide.

[1] Rozet, Chronique msc. de Genève, l. IV, ch. x.

Genève allait-elle en faire l'épreuve? Le 3 février, jour de l'élection, arriva enfin. L'opposition, d'abord en minorité, mais de ces minorités inflexibles qui triomphent, était parvenue à persuader au peuple que s'il voulait garder ses libertés, il devait changer le gouvernement. Le Conseil général s'assembla dans le cloître de Saint-Pierre, et le premier syndic dit, après les formalités ordinaires : « L'élection des syndics étant une chose si considérable, il suffira de s'en occuper aujourd'hui « sans autre affaire. Que chacun donc donne paisiblement sa voix, et que nul ne soit si hardi que « de faire quelque mutinerie, soit de paroles, soit « d'épée. Celui qui en fera sera mis en prison, et « ensuite puni selon ce qu'il mérite. » Les Deux-Cents selon l'usage présentaient huit noms et le Conseil général devait en retenir quatre. Deux secrétaires étaient prêts à écrire les votes et bientôt les citoyens s'avançant les uns après les autres donnèrent leurs voix. Le peuple choisit parmi les huit trois candidats qui s'étaient mis à la tête de l'opposition et que l'impartialité des Deux-Cents leur avait fait indiquer avec d'autres, Claude Richardet qui avait déclaré avec un geste furieux qu'on ne le ferait pas aller en prison, Jean Philippe qui avait proposé dans le Conseil général de nommer vingt-cinq citoyens pour surveiller les syndics, et Jean Lullin qui avait accusé le Conseil de *rompre les franchises*. Ces trois ennemis du nouvel ordre étaient nommés syndics. Mais il en fallait quatre; l'opposition entendait que le quatrième fût aussi des siens; mais elle n'en trouvait pas de tel sur la liste du Conseil.

S'affranchissant de cette règle, elle choisit un citoyen que les Deux-Cents n'avaient pas présenté, de Chapeaurouge, qui s'était tant compromis par la vivacité de ses discours contre les réformateurs. Le 4 et le 5 février l'élection des conseillers adjoints aux syndics se fit à peu près dans le même esprit.

La victoire de l'opposition était complète. Une grande révolution s'était opérée dans cette petite ville. Les citoyens s'étaient prononcés dans un sens qui devait exciter le désordre et préparer leur ruine. On s'en aperçut bientôt dans les régions basses du peuple. Il y eut après l'élection, surtout la nuit, des promenades bruyantes, des chants licencieux dans les tavernes, des insultes et des blasphèmes. A Genève comme en France la chanson était une forme de l'opposition; on s'attablait, on buvait, on chansonnait ses adversaires. Les mauvais sujets triomphaient ainsi à leur manière. Mais Calvin et Farel n'hésitèrent pas à se présenter devant le Conseil où siégeaient leurs antagonistes pour leur demander d'arrêter ces désordres. Les nouveaux syndics étaient les plus prononcés des citoyens dans le sens opposé aux réformateurs; mais ils étaient des hommes intelligents ; ils ne voulaient pas que le mal devînt extrême. L'histoire d'ailleurs montre souvent que l'accession au pouvoir transforme un peu les individus. On a fait pape quelquefois tel ecclésiastique vivement opposé aux empiétements de Rome, et il est devenu aussitôt le papiste le plus décidé. Les magistrats ne voulurent pas se compromettre dès l'abord en faisant cause commune

avec les libertins; ils ordonnèrent qu'on fît droit aux demandes des pasteurs. Le son de *trompe* retentit dans les rues, et l'officier du Conseil cria : « Que nul ne chante chansons déshonnêtes, nommant personnes de Genève en icelles; que nul n'aille de nuit dans la ville sans chandelle, passé neuf heures; que nul ne fasse émotion ni débat, sous peine d'être mis au crotton, au pain et à l'eau, — trois jours pour la première fois, — six pour la seconde — et neuf pour la troisième [1]. » Le nouveau Conseil avait même donné aussitôt après son élection une marque de modération et d'impartialité. Jean-Jacques Farel, frère du réformateur, ayant répondu aux menaces des adversaires, qu'il irait armé au Conseil général, avait été mis en prison par le Conseil de son propre parti. Après l'élection Farel intercéda en faveur de son frère, et le nouveau Conseil dans sa séance du 5 février le relâcha parce qu'il avait déjà demeuré trois ou quatre jours en prison, disent les registres du Conseil. Les tapageurs trouvaient étonnant que les magistrats qui mettaient en liberté le frère de Farel, les récompensassent, eux, de les avoir mis au fauteuil, en leur interdisant de chanter à table, au milieu des verres, tout ce qui leur plaisait. Mais malgré ces apparences, la révolution n'en était pas moins profonde et décisive, et il est douteux que, même après le son de trompe, les désordres aient cessé.

La conduite des syndics à l'égard de ceux qui les avaient précédés montra bientôt qu'ils ne perdaient

[1] Registres du Conseil, du 12 février 1538.

pas de vue l'un des principaux buts de leur élection. Un Français, le seigneur de Montchenu étant à Genève, fit remettre à trois conseillers genevois, Ch. Richardet, Cl. Savoye et M. Sept, des lettres où il était dit que, si les Genevois voulaient être au roi de France, celui-ci leur laisserait leurs us et libertés, les fortifierait et répondrait pour eux si on les attaquait. Berne l'apprenant s'alarma et fit dire à Genève de prendre garde. Les conseils s'étant assemblés ordonnèrent de répondre à l'agent français qu'il ne les entretînt plus de semblables choses et arrêta que tout Français trouvé vagabond sur le territoire de la république serait mis en dehors. Il n'était pas facile de faire un crime aux trois Genevois de la lettre qu'on leur avait écrite, d'autant plus que le premier à qui elle était adressée était Claude Richardet, le syndic d'alors, le fougueux adversaire des ministres et des prêtres. On trouva pourtant moyen de se servir de ces lettres en passant sur Richardet comme chat sur braise. Richardet n'était pas seulement compromis comme les deux autres pour avoir reçu une lettre, il y avait contre lui un fait grave. Montchenu s'étant présenté de nuit avec des gens de cheval aux portes de Genève, Richardet alors syndic s'y rendit sur leur demande, fit ouvrir la grande porte, et introduisit les Français dans la ville. Montchenu ayant offert à Richardet de venir souper avec lui à la Tête-Noire, il refusa. Appelé plus tard dans le Conseil par Cl. Savoye à s'expliquer sur cette circonstance, Richardet dit avoir pensé que Montchenu allait en ambassade en Allemagne conduire des soldats pour le roi. Si cette

aventure était arrivée à l'un des autres Genevois qui avaient reçu la lettre, à Cl. Savoye, par exemple, que n'en eût-on pas dit? Mais Richardet était aussi innocent que ses autres compatriotes. Un Genevois ne trahit pas sa patrie. Au reste celui-ci déclara au Conseil qu'il n'avait eu d'autre intention que de lui faire plaisir.

Quoi qu'il en soit, sur la proposition de l'un des membres les plus violents du parti alors au pouvoir, Monathier, le Conseil suspendit de leurs fonctions Cl. Savoye et M. Sept jusqu'à ce que l'affaire fût éclaircie. Profiter de leur ascendant, a-t-on remarqué, pour susciter quelque mauvaise affaire à leurs antagonistes, était une disposition traditionnelle à laquelle les partis genevois se sont trop longtemps conformés[1]. On suspendit de même trois des anciens syndics et un conseiller, à cause de plaintes portées par des gens de peu de considération. De cette manière le nouveau gouvernement obtenait la majorité dans le conseil des Deux-Cents[2]. Triste victoire de l'esprit de parti : chacun était occupé à chercher des griefs contre les magistrats qui avaient succombé.

Il paraît que Calvin blâma cette mesure et la croyant contraire à la justice et à la vérité, l'appela l'œuvre de celui que l'Écriture nomme le *père du mensonge*. Sur quoi il fut arrêté d'avertir les prédicateurs qu'ils ne doivent pas se mêler des af-

1 Roget, *Peuple de Genève*, p. 72.
2 Registres du Conseil, du 15 février et seq. Chronique msc. de Rozet, l. IV, ch. 14.

faires du magistrat, mais prêcher l'Évangile[1]. Calvin en fut tout ému. La justice n'est-elle pas aussi dans l'Évangile? Un ministre ne doit-il pas la demander? Il y avait alors à Genève, dans la majorité, tant d'inimitié contre les réformateurs, que les Bernois mêmes, qui leur étaient contraires à divers égards, étant venus à Genève pour s'opposer à Montchenu, prirent leur défense. On accusait Farel d'avoir dit, à Berne : « A Genève on est en débat « parce que les uns veulent la messe et les autres « l'Évangile. — Jamais Farel n'a dit une telle « parole, dirent les Bernois au Conseil général ; « nous vous prions de le traiter avec faveur, car « il a franchement porté l'Évangile. » Sans doute, Calvin, Farel, tous les pasteurs devaient donner l'exemple du respect envers les autorités ; mais l'État et l'Église étant alors si étroitement unis qu'ils se confondaient presque, et les magistrats traitant eux-mêmes de la religion dans leurs conseils, on ne doit pas s'étonner que les ministres parlassent des actes des conseils dans leurs discours. L'indépendance du temporel et du spirituel était encore fort éloignée. Il ne faut pas oublier que c'était alors pour Genève un temps créateur. Magistrats et réformateurs travaillaient à l'organisation de l'État et de l'Église. Il y avait d'ailleurs dans cette affaire une question de morale, et on ne pouvait s'étonner que des ministres de Dieu crussent que la morale fût de leur ressort. Mais les magistrats envisageaient autrement la chose, et n'entendaient pas

[1] Registres du Conseil, du 11 mars. Chronique msc. de Rozet, l. IV, ch. 14.

que personne leur fît la leçon. Calvin n'était pas seulement entravé dans sa prédication, il l'était encore plus dans l'exercice de ses devoirs pastoraux. « On nous regarde en général ici, écrivait-il « à Bullinger le 21 février, comme des prédicateurs « plutôt que comme des pasteurs. Nous ne pouvons « avoir une Église durable, à moins que la disci« pline des apôtres ne soit restaurée. » Cependant il n'avait pas perdu tout espoir. « Il y a bien du « changement que nous désirons fort, écrivait-il « encore à son ami de Zurich, mais qui ne pourrait « s'accomplir que si l'on s'y mettait avec foi, dili« gence et persévérance. Oh! si un pur et sincère « accord pouvait à la fin s'établir entre nous! « Y aurait-il quelque obstacle à la réunion d'un sy« node, où chacun proposerait ce qu'il croit utile « aux Églises?[1] »

N'espérant plus rien des institutions de l'État, le réformateur regardait à celles de l'Église. Tant qu'il y avait eu au pouvoir des amis sincères de la Réformation, Farel et Calvin avaient montré un esprit de concession, même en des points importants; quand le Conseil, par exemple, avait arrêté que la cène ne serait refusée à personne, ils y avaient accédé. Mais maintenant qu'ils voyaient à la tête de l'État des hommes opposés à l'ordre dans l'Église, ils ne crurent pas devoir leur céder. Ils ne leur permettront pas d'organiser à leur goût l'ordre spirituel. Ils combattront des idées contraires, selon leur pensée, à la Parole de Dieu; ils combattront par

[1] Calvin à Bullinger, le 21 février 1538. (Archives de Zurich.) Calvin, *Opp.*, X, p. 153.

leurs prières, leurs efforts, leurs refus; le moment est venu pour eux de dire comme Luther : ***Je ne puis autrement.*** Il y avait dans cette résolution de quoi susciter un orage. Mais d'autres vents, non moins impétueux et venant du dehors, assaillirent les réformateurs.

CHAPITRE NEUVIEME

LUTTES A BERNE. — SYNODE DE LAUSANNE.

(1538.)

L'état des choses était changé à Berne, depuis le synode de septembre 1537, où Calvin, paraissant comme l'ange de la paix, avait fait succéder aux disputes, la concorde. Mégander, Érasme Ritter et Rhellican s'y plaignaient des progrès du *bucérisme*, et leurs adversaires se plaignaient d'eux comme de perturbateurs. Mégander, on s'en souvient, avait consenti lors du synode à corriger un peu son catéchisme; or Bucer dans son zèle avait entrepris lui-même ce travail et le Conseil, sans prendre l'avis de Mégander, avait imprimé le catéchisme revu et corrigé; c'était à la fois un manque d'égards et une imprudence. Messieurs de Berne étaient habitués à agir un peu en autocrates. Mégander fut vivement blessé, et paraissant devant le Conseil avec Érasme Ritter, il déclara qu'il était bien décidé à ne pas devenir luthérien, et qu'il ne pouvait par conséquent admettre les corrections de Bucer. Kunz et Sébastien Meyer soutinrent au con-

traire fortement le catéchisme revu par le docteur de Strasbourg. L'État, quand il se mêle de discussions théologiques, manque du tact nécessaire et trop souvent est influencé par des considérations étrangères à la religion. Le Conseil répondit magistralement que le catéchisme était conforme à l'Écriture, et ajouta despotiquement que Mégander et Ritter devaient l'accepter tel quel; sinon ils seraient instantanément destitués. Ritter qui ne voyait au fond, dans le catéchisme, rien qui mît la foi chrétienne en péril, céda. Mais Mégander souleva des objections plus ou moins fondées; il était blessé dans son amour-propre d'auteur; et voyant l'ardeur de ses adversaires à le poursuivre, il comprenait que sa position à Berne était devenue intenable. Il demeura donc ferme et reçut son congé, acte auquel on mit pourtant certaines formes; c'était à la fin de l'année 1537. Il se retira à Zurich, où il fut reçu à bras ouverts[1].

Cet acte du gouvernement bernois fit une grande sensation. Zurich adressa à Berne une vive remontrance. Les pasteurs de la campagne du canton de Berne se plaignirent hautement du gouvernement et de ses conseillers ecclésiastiques, et demandèrent si ces Messieurs voulaient abjurer la Réformation. Une assemblée s'étant tenue à Aarau le 22 janvier 1538, on décida de faire des représentations au Conseil, et le doyen d'Aarau, J. Zehnder, nommé président de la députation, présenta la plainte. Le 1er février fut fixé pour entendre les deux partis op-

[1] Actes du Chap. de Brugg. Stettler, Berner Chronik. Hundeshagen Conflikte, p. 91.

posés; mais, tandis que Kunz et ses collègues, admis dans le Conseil, prenaient place à côté du président, le doyen et les ministres de la campagne attendaient à la porte. A peine furent-ils introduits que Kunz les apostropha d'un air orgueilleux, et les tança d'une voix rude et sévère. Les doyens campagnards répondirent qu'ils n'entendaient pas être gouvernés par les ministres de la ville, comme des enfants le sont par leur maître d'école. La discussion se passionna[1] et les membres du Conseil même prirent part à la querelle.

Ce qui causait l'opposition des ministres de la campagne, ce n'étaient pas seulement, on le voit, des motifs théologiques; c'était la domination que les ministres de la ville prétendaient exercer et la puissance que le Conseil s'arrogeait dans l'Église, et en vertu de laquelle il avait despotiquement destitué Mégander. Les campagnards ne voulaient pas d'une aristocratie spirituelle et citadine; Messieurs de la ville, laïques et clercs, le comprirent. Aussi peu à peu ce parti baissa le ton; on chercha à se rapprocher au lieu de se quereller; les citadins accordèrent deux changements dans le catéchisme revu par Bucer; ils déclarèrent que les députés de la campagne avaient agi honorablement, et ceux-ci reconnurent de leur côté que Messieurs de Berne n'étaient pas devenus infidèles à la Réforme. On se fit même des excuses sur la vivacité apportée dans la discussion; les ministres de la ville firent visite à ceux de la campagne; ils les conduisirent à la

[1] « In summa hierum zanggten wir ein gut wyl. » (Actes originaux de la Classe de Brugg. Hundershagen Conflict, p. 101.

maison du prévôt, premier ecclésiastique du canton; on leur y fit le meilleur accueil, ils mangèrent et burent ensemble, et ces bons Helvétiens se séparèrent contents les uns des autres[1]. La lettre cordiale que Luther avait adressée aux Suisses le 1er décembre 1537[2] adoucit encore les esprits. La doctrine proclamée par Calvin au synode de septembre, à laquelle Bucer et Capiton avaient adhéré, était reconnue à Berne comme la véritable. Érasme Ritter surtout y était cordialement dévoué; on espérait s'unir sur cette base, qui devait ainsi faire disparaître les morcellements du protestantisme.

Malheureusement Luther a toujours eu des disciples plus luthériens que lui-même. Kunz et Sébastien Meyer étaient de ce nombre. Mécontents de la profession de Calvin, qui était pour eux un joug gênant, ils désiraient s'en débarrasser. Un nouveau ministre, appelé alors à Berne, se joignit à eux; mais, doué d'un esprit paisible, prudent et traitable, il chercha toujours, quoique décidé pour Luther, à adoucir ses deux bouillants collègues. C'était Simon Sulzer. Fils illégitime du prévôt catholique d'Interlaken, il avait passé sa première jeunesse dans les chalets et sur les Alpes magnifiques du Hasli. Haller l'avait trouvé plus tard dans une boutique de barbier où il gagnait humblement sa vie, et lui reconnaissant de grandes capacités, il l'avait recommandé au Conseil. En 1531, il était devenu maître ès arts à Strasbourg. Le Conseil de Berne l'avait alors chargé de pour-

[1] « Die prædikanten von der Statt assend mit uns, » etc. (*Ibid.*), p. 108.
[2] Luther, *Epp.*, V, p. 83.

voir à l'établissement d'écoles dans tous les lieux du canton où il n'y en avait pas. Il s'était ensuite voué à la théologie, s'était rendu en Saxe pour s'entretenir avec Luther, et avait été nommé à son retour professeur de théologie à Berne, en remplacement de Mégander. Il devint peu à peu le représentant le plus considérable en Suisse du système qui voulait l'union avec le réformateur de la Saxe[1].

Kunz, qui la voulait aussi, n'était pas seulement l'homme de la tradition, opposé à l'esprit scripturaire du ministre de Genève; il y avait aussi en lui des inimitiés personnelles. Calvin, tout en n'approuvant pas entièrement Mégander, avait témoigné hautement la peine que lui causait sa destitution. « Quelle perte pour l'Église, écrivait-il à Bucer le « 12 janvier 1538, et comme les ennemis de « l'Évangile vont triompher en voyant que l'on se « met à bannir les pasteurs, et qu'au lieu de penser « à vaincre les puissants adversaires en présence « desquels nous sommes, nous nous faisons les uns « aux autres de mortelles blessures ! Cette nouvelle « de la destitution de Mégander nous a frappés « d'un coup aussi violent que si l'on nous avait dit « que l'Église de Berne s'était en grande partie « écroulée[2]. J'admets qu'il y avait quelque chose « d'humain dans son affaire; mais ne valait-il pas « mieux garder un tel homme en lui pardonnant

[1] Kirchhofer, B. Haller, p. 203. Iselin, *Hist. Lexicon*. Hunderhagen Conflikte, p. 105. Hagenbach, *Gesch. der 1. Baseler Conf.*, p. 90.

[2] « Quo nuntio perinde perculsi fuimus, ac si Bernensem Ecclesiam majore ex parte collapsam audissemus. » (Calvinus Bucero. Henry Beylage, 6, p. 36. Calvin, *Opp.*, X, p. 138.)

« cette petite faiblesse, que de le priver de son mi-
« nistère, au mépris de Dieu et de sa parole, au
« grand détriment de l'Église, et en exposant fort
« l'avenir? Sébastien Meyer et Kunz restent, il est
« vrai ; mais que peut faire le premier, si ce n'est
« perdre la cause de l'Évangile par ses extrava-
« gances[1], et aussi par les violences auxquelles,
« n'étant point maître de lui-même, il se laisse
« emporter? Quant à Kunz, à peine est-ce que j'ose
« dire ce qu'il est. Farel raconte qu'ayant eu à faire
« récemment avec lui, il n'a jamais vu une bête
« plus furieuse. Son visage, ses gestes, ses paroles,
« son teint même, dit-il, rappelaient les furies[2]. » Il est vrai que Calvin écrivait ces choses à un ami, à Bucer; il lui disait même : « Si je vous parle si fran-
« chement, c'est que je sais à qui j'écris. » Mais il était difficile que Kunz n'apprît pas par l'un ou par l'autre ce que Calvin pensait de lui. Il devint son ennemi mortel, et renferma les autres ministres de Genève dans la même haine[3]. Il ne laissait passer aucune occasion de s'opposer à eux. En vain les Genevois cherchaient-ils à lui montrer qu'ils n'étaient pas ses ennemis, à l'adoucir par leur modération, il se plaisait à placer dans les États bernois des ministres sur lesquels Calvin s'exprimait de la manière la plus sévère[4]; et quand des hommes capables

[1] « Sed quid ille aliud potest, quam suis deliramentis invertere Evangelii puritatem? » (Henry Beylage, p. 39. Calvin, *Opp.*, X, p. 140.)

[2] « Vultus, gestus, verba, color ipse furias, ut inquit, spirabant. » (*Ibid.*, p. 141.)

[3] « Nos ita capitaliter odit. » (*Ibid.*)

[4] « Quos ad verbi ministerium erigit, dignos esse judicamus, qui in patibulum tollantur. » (*Ibid.*)

avaient été examinés et approuvés à Genève, il ne voulait les recevoir qu'après qu'ils avaient été examinés de nouveau par les classes bernoises[1]. Calvin pourtant en savait plus que Kunz. « Que présagent « de tels commencements? s'écrie Calvin; tandis « qu'il s'imagine nous donner des coups de fouet, « c'est sa propre ruine qu'il prépare. Certainement, « si telle est la volonté de Dieu, il tombera dans la « fosse qu'il a creusée, plutôt que de continuer à « causer tant de chagrins à l'Église de Christ[2].

Outre la question luthérienne, il y avait d'ailleurs celle des rapports de l'Église et de l'État, qui établissait une différence entre Berne et les réformateurs de Genève. A Berne le magistrat était considéré, selon les principes de Zwingle, comme le représentant des membres du troupeau, il était l'évêque; l'Église y était une Église d'État. Calvin au contraire qui avait vu en France comment l'État traitait la Réformation, voulait l'autonomie de l'Église; il ne demandait pas sans doute la séparation complète de l'Église et de l'État, mais il désirait que chacune des deux sociétés eût un gouvernement qui lui fût propre. C'était le but vers lequel il tendait, et Kunz qui s'en apercevait était encore plus irrité. A ces deux questions se joignait celle du culte. Kunz, là comme ailleurs, était le singe de Luther, ainsi que Mégander l'était de Zwingle. Calvin n'était l'imitateur ni de l'un ni de l'autre et suivait

[1] « Bonos viros, qui a nobis probati sunt, non audet cooptare, nisi a tota ejus regionis cui destinantur classe, sint explorati. » (*Ibid.*)

[2] Voir *J. Calvin's Leben*, par Paul Henry, Dr Th., pasteur à Berlin, 1er vol., Beylage 6, p. 40.

en général la voie moyenne. Mais quant au culte, il voulait la plus grande simplicité. Berne avait gardé certains usages catholiques. On y baptisait sur un baptistère, comme autrefois; à Genève on laissait là ces pierres, on se servait d'un simple vase. Berne employait dans la cène les oublies, le pain sans levain; Genève se servait de pain ordinaire. Berne avait conservé des fêtes, même l'annonciation de la Vierge; Genève ne célébrait que le jour du Seigneur, le dimanche [1]. Farel ayant trouvé ces usages, au moins en partie, chez les Vaudois, dans le voyage qu'il avait fait aux vallées en 1532, les avait introduits à Genève, et Calvin les y trouvant n'y avait rien changé.

Kunz détestait ces usages et les signalait à Berne; le gouvernement bernois lui-même voyait avec peine ces différences, soit parce qu'il entendait exercer une certaine suprématie sur l'Église de Genève, qui lui devait, pensait-il, en grande partie sa réformation, et qu'il désirait voir en tout semblable à la sienne, soit parce qu'il craignait que ces diversités ne fournissent des armes aux catholiques, soit aussi parce que les Églises du canton de Vaud paraissaient disposées à adopter l'ordre de Genève et non celui de Berne, ce qui aux yeux de ces Messieurs, était presque un cas de rébellion. Des baillis bernois défendirent aux pasteurs vaudois de leur ressort de recevoir Calvin et Farel dans leurs colloques et de se rendre eux-mêmes à ceux qui se tenaient à Genève [2]. Farel qui avait rendu à Berne

[1] Rozet, Chronique msc. de Genève, l. IV, ch. 16.
[2] « Omnibus ministris qui vicinis ecclesiis præsunt interdictum fuit

et à Vaud de signalés services ne devait pas paraître dans le canton où pourtant les fanatiques *spirituels* avaient libre entrée. Le réformateur fut indigné. « Que le Seigneur rende à Kunz selon ce qu'il « mérite, écrivit-il à Fabri. Oui, que le Seigneur « perde ceux qui continuent à perdre l'Église[1]. » Ces vœux étaient, à ce qu'il semble, plus conformes à l'Ancien Testament qu'au Nouveau.

Les magistrats bernois, pour établir l'unité extérieure à laquelle ils tenaient beaucoup comme le font en général les hommes politiques, résolurent de convoquer un synode à Lausanne et écrivirent à ce sujet, le 10 mars, aux magistrats de Genève. Le Conseil des Deux-Cents se montra très-disposé à suivre les usages de Berne quant aux cérémonies. Calvin et Farel ayant exposé au Conseil le désir de se rendre à cette assemblée, le Conseil décida de les envoyer, mais en leur adjoignant le conseiller Jean Philippe.

Le synode se réunit à Lausanne le 31 mars. L'esprit bernois était plus dominateur que conciliateur. Les seigneurs de Berne avaient bien demandé que Calvin et Farel se rendissent à Lausanne ; mais au lieu d'attendre de l'assemblée l'œuvre conciliatrice, ils avaient très-positivement stipulé, dans une lettre au Conseil de Genève, que les prédicants genevois devaient s'engager *à l'avance* à adopter l'ordre de culte suivi à Berne, et que, dans ce cas seulement,

ne quid haberent negotii nobiscum aut ullo modo communicarent. » (Calvin à Bucer, 12 janvier. Calvin, *Opp.*, X, p. 144.)

[1] « Reddat Dominus Cunzeno juxta id quod meritus est. Qui perdere pergunt ecclesiam, perdat eos Dominus. » (Lettre de Farel à Fabri, du 14 janvier 1538.) Calvin, *Opp.*, X, p. 145.

ils pourraient prendre part aux délibérations du synode. Si leur adhésion ne précédait pas l'assemblée, ils seraient entendus après, et l'on traiterait à part avec eux. Ce n'était donc ni à une assemblée libre ni à une discussion libre que les réformateurs genevois étaient invités ; on ne leur reconnaissait d'autre droit que celui de se soumettre. Les Bernois ajoutaient que le motif de cette étrange mesure était soit d'ôter aux peuples voisins l'occasion de calomnier la religion réformée, soit de procurer l'union des Églises. Mais il est probable que ce dernier but et par cela même le premier eussent été plus promptement atteints si l'on avait agi fraternellement et non despotiquement avec les ministres de Genève. « Les Bernois, selon Rozet, demandèrent amiablement à Farel et à Calvin quand ils « furent arrivés, s'ils ne recevaient pas leurs cérémonies. » Les réformateurs répondirent « que la « chose méritait bien d'être débattue. On le leur « refusa [1]. »

Le Sénat bernois avait nommé Kunz l'un des présidents du synode. Il lui avait adjoint le ministre Érasme Ritter et deux membres du Grand Conseil, Huber et Amman ; Kunz était de ces natures dominatrices qui s'imposent et dont l'influence est presque irrésistible ; d'ailleurs ses collègues étaient d'accord avec lui. L'affaire ne souffrit pas de difficulté. Le synode qui s'ouvrit le 31 mars, admit à l'unanimité les usages de Berne, les baptistères, le

[1] Rozet, Chronique msc. de Genève, l. IV, ch. 10. Roget, *Peuple de Genève*, p. 82.

pain sans levain dans la cène et les fêtes, y compris l'annonciation de la Vierge.

Calvin et Farel assistèrent-ils ou non au synode? Il paraît peu probable qu'ils aient voulu donner par leur présence une certaine sanction aux résolutions d'une assemblée de laquelle ils étaient virtuellement exclus. La lettre de Berne à Genève semble d'ailleurs bien indiquer que s'ils ne recevaient pas humblement les décisions ecclésiastiques des avoyers et conseils de Berne, on ne les entendrait qu'à part. Un biographe passionné (Bolsec, chap. 8), dit qu'on les vit dans la ville et même qu'ils « allèrent « s'ébattre au dehors. » Il n'y aurait pas eu grand mal à ce qu'ils se promenassent sur les collines environnantes et sur les rives de l'Aar, contemplant de leurs yeux les beautés de la nature helvétique, en attendant qu'il plût aux seigneurs de Berne de leur permettre d'ouvrir la bouche. Mais ils eussent été coupables de ne pas assister au synode si les ordres de Berne ne le leur eussent pas réellement interdit. Aussi l'histoire a-t-elle commis une faute, quand, en signalant leur absence du synode, elle n'a pas rapporté ce qui la justifie, savoir l'étrange exigence de Berne, omission grave et que l'on aime à croire involontaire [1].

La conférence entre Calvin, Farel et les délégués de Berne eut lieu. Les ministres de Genève, tout en objectant à l'emploi des baptistères et du pain sans levain, ne voulaient pourtant pas faire une scission pour de telles choses. Ils tenaient un peu

[1] Kampschulte, *Johann Calvin*, I, p. 310. Roget, *Peuple de Genève*, I, p. 83.

plus à l'article des fêtes. « De quel droit, dit Cal-« vin, voulez-vous honorer davantage le jour « de la circoncision, que celui de la mort du Ré-« dempteur? » En effet, on ne célébrait pas à Berne le jour de la Passion. Kunz ne répondit rien [1]. Calvin et Farel désiraient que de telles questions fussent résolues, non par des délégations gouvernementales, mais par l'Église en ses assemblées. Ils demandèrent donc que la décision fût renvoyée à un synode de toute l'Église réformée de Suisse, qui devait se tenir incessamment à Zurich. On éviterait ainsi toute apparence de contrainte; la liberté et l'ordre seraient également respectés, et l'on épargnerait à l'Église de douloureuses dissensions. « Il y avait un excellent remède, écrivait plus tard « Calvin aux Zurichois, par le moyen duquel on « pouvait obvier au danger, c'était que nous fus-« sions appelés à votre synode; mais nous ne pû-« mes l'obtenir [2]. »

Les seigneurs de Berne voyant que leurs délégués avaient échoué dans leur conférence avec les ministres de Genève, résolurent d'écrire deux lettres le même jour, (15 avril) l'une à Calvin et à Farel, l'autre au Conseil de Genève, ne doutant pas que cette habile combinaison ne réussît. Leurs deux missives se ressemblaient beaucoup. Ils pressaient les ministres d'accepter la conclusion du synode,

1 « Quo jure circumcisio plus haberet honoris quam mors Christi?... Obmutescere coactus est. » (Calvinus Hallero. Calvin, *Epp.* et responsa, p. 102.) Hunderhagen Conflikt, p. 132.

2 « Optimum erat remedium quo periculo obviaretur, si ad vestrum synodum fuissemus vocati. Impetrari non potuit. » (Calvin ad Tigur. Ratisb., 31 mars 1541. Archives de Zurich.)

sans attendre l'assemblée de Zurich, afin que les deux Églises, unies quant aux fondements de la foi, fussent aussi conformes quant aux cérémonies. Et quant au Conseil, ils le priaient d'accepter la même conclusion, « espérant que maîtres Farel et Calvin, « quoiqu'ils eussent fait quelques difficultés, advi- « seraient pour le mieux [1]. »

[1] Registres de Genève *ad diem*. Chronique msc. de Rozet, l. IV, ch. 13. Roget, *Peuple de Genève*, p. 84, 85.

CHAPITRE DIXIÈME

LA CONTRE-RÉFORMATION L'EMPORTE. — CALVIN ET FAREL REFUSENT DE DONNER LA CÈNE. — LA CHAIRE LEUR EST INTERDITE.

(Du 15 au 20 avril 1538.)

Ce qui faisait la confiance de Berne était précisément ce qui causait la résistance de Calvin. Les puissants et magnifiques seigneurs ne pouvaient croire que l'on ne cédât pas à une si haute intervention, et Calvin ne pouvait consentir à voir les intérêts de l'Église de Christ réglés par la magistrature, comme ceux des routes et des lansquenets. Et encore, dans le cas actuel, s'agissait-il de magistrats étrangers. Le citoyen et le chrétien devaient également dire non. Calvin voulait maintenir le principe de la liberté religieuse; il demandait qu'on lui laissât le temps de s'entendre avec les autres Églises. Toutefois, si la lettre aux ministres n'eut pas de succès, celle au Conseil en eut un si exubérant, que non-seulement il dépassa l'espérance des Bernois, mais contraria leurs désirs et mit obstacle à leurs projets. Les syndics nommés dans un esprit hostile aux réformateurs et tous les citoyens qui les avaient mis au pouvoir, étaient ravis de voir Berne

en difficulté avec Calvin et Farel. C'était pour eux une véritable bonne fortune, et pour les ministres un événement fâcheux. Les deux États de Berne et de Genève réunissant leurs efforts, auraient bien raison de deux pauvres ministres. De plus, le Conseil dans ce moment était de mauvaise humeur. Le troisième prédicateur, le vieux et énergique Courault, qui était resté à Genève, avait blâmé Messieurs de la justice dans un de ses sermons, et on avait résolu de le réprimander. Il est juste de s'en tenir à son égard à ce que disent les registres; il ne l'est pas d'admettre les burlesques et mensongères imputations du fameux calomniateur Bolsec qui, « à l'exemple d'Érostrate, a voulu passer à la postérité avec une note d'infamie [1]. » Et c'est pourtant ce qu'on a fait. Le Conseil défendit à Courault de prêcher. Tel était l'état des choses quand les lettres de Berne arrivèrent. Le Conseil ordonna aussitôt à Calvin et à Farel d'avoir à comparaître devant lui le vendredi 19 avril. On était dans la semaine de Pâques et ce jour était celui de la Passion; cette considération n'arrêta pas les ennemis des réformateurs; la sainte Cène devant se célébrer le surlendemain, jour de Pâques, ils voulaient précipiter l'affaire; les ministres se trouvaient ainsi pris entre l'enclume et le marteau; ils devaient se soumettre ou succomber, et quoi qu'ils fissent, ils seraient affaiblis. Le secrétaire ayant lu la lettre de Berne, le premier syndic déclara aux réformateurs que le Conseil était décidé à accorder la demande de cette

[1] *France protestante*, par M. Haag, article Bolsec.

ville et à se conformer aux usages qui y étaient reçus quant aux cérémonies; puis il leur demanda s'ils voulaient eux-mêmes les observer, et les invita à répondre oui ou non. Calvin et Farel demandèrent le temps nécessaire, non pas simplement, comme on l'a avancé, pour réfléchir à la question, mais aussi et principalement pour qu'elle pût être décidée par les autorités compétentes, par le synode suisse qui, dans dix jours (29 avril), devait se tenir à Zurich; en attendant, ils priaient qu'on n'innovât rien jusqu'à la première cène. En faisant une telle demande, Calvin s'engagea à recevoir ce que cette autorité légitime aurait arrêté. C'était de sa part une grande concession. Son esprit scripturaire et droit ne regardait pas comme conséquent, quand on se séparait du catholicisme romain, d'en garder pourtant quelque chose, ne fût-ce même que peu de chose, les azymes, les baptistères, des fêtes contre l'une desquelles surtout il avait de fortes objections. Il savait que de petites concessions en amènent de grandes, et craignait que Rome, selon le proverbe, *si on lui en donnait long comme le doigt, en prît long comme le bras*. Il n'est pas besoin de rappeler combien Calvin était décidé et ferme, et toutefois, par amour de la paix, de l'unité, il accordait à ses adversaires ce qu'il pouvait justement leur refuser. Il demandait seulement qu'on attendît dix fois vingt-quatre heures la décision de l'autorité synodale. Ce n'était certes pas là dire non d'une manière absolue [1], c'était tout le contraire, et les ad-

[1] « Entschieden verneinend. » (Kampschulte, *Johann Calvin*, I, p. 311.)

versaires de Calvin devaient s'étonner de sa condescendance plutôt que lui reprocher son inflexible opiniâtreté. La demande était équitable, et elle eût dû être agréée; mais on ne voulut pas en entendre parler. Il fut ordonné que la Cène serait célébrée le surlendemain, conformément aux usages de Berne, et le Conseil élut les magistrats qui devaient veiller à ce qu'il en fût ainsi dans les églises de Saint-Pierre, de Saint-Gervais et de Rive [1]. On se demande pourquoi des hommes qui étaient loin de se distinguer par leur attachement aux usages traditionnels, se montraient si obstinés à sacrifier le rite établi à Genève au rite de Berne. Des juges impartiaux ont dit : « Le Conseil avait pris cette réso-« lution pour gagner les Bernois, et les engager « dans l'opposition aux réformateurs [2]. » Nous avouons que cette explication nous paraît assez probable.

Cette décision était despotique, et en cela même conforme à l'ordre que les conseils entendaient maintenir à Genève, celui de la césaropapie, où le prince et le magistrat prenant la place du pape, décident de tout dans l'Église. La rigidité du Conseil d'un côté, et la fermeté des réformateurs de l'autre, se rencontrant, il en résultait un choc qui ébranlait le peuple, troublait sa vie ordinaire, et devait amener la lutte. Ceux qui formaient la partie infime de l'opposition, émus et agités, se mirent

[1] Registres du Conseil, du 19 avril 1538.

[2] « Um die Berner zu gewinnen und ernstlich in die Opposition gegen jene (Calvin et Farel) zu verflechten. » (Hunderhagen Conflikte p. 183.)

à crier contre la résistance des ministres et crurent que s'ils ne voulaient obéir de bonne grâce, il fallait les y contraindre par la crainte et par la force. Si le peuple manifeste hautement sa volonté, s'il prend les armes, s'il se précipite dans les rues, s'il s'amasse comme des ondes mugissantes devant les demeures de Farel, de Calvin, de Courault, ceux-ci, quelle que soit leur force, seront bien obligés de céder à cet impétueux torrent. « Sur cela, « dit le vieux choniqueur Rozet, « se commet« taient de grands excès et blasphèmes. Les dé« bauchés allaient de nuit par la ville, à douzaines, « avec arquebuses, qu'ils déchargeaient devant les « demeures des ministres. Ils criaient : *La Parole « de Dieu !* et puis ensuite : *La parole d'André !* On « menaçait les ministres de les jeter au Rhône, « s'ils ne se mettaient pas d'accord avec les magis« trats pour les dites cérémonies, et ces choses « toutes manifestes et notoires demeuraient im« punies [1]. » Ce que signifie *la parole d'André* est difficile à comprendre, à moins que quelque misérable ne voulût mettre ainsi sur le même rang la Parole de Dieu et la parole d'André, de Louis et de Jacques, c'est-à-dire du premier venu [2]. Le cri : *Au Rhône !* ne manquait jamais de se faire entendre à Genève dans les émeutes. Froment l'avait ouï lorsqu'il commença à y prêcher l'Évangile, et des femmes allaient le jeter « *du pont en bas* » si quel-

[1] Chronique msc. de Rozet, l. IV, ch. 17.

[2] C'était peut-être un souvenir d'*André* Benoît, l'un des fondateurs de la secte des spirituels à Genève. (Voir p. 375 de ce volume.) (*Éditeur.*)

ques hommes ne l'avaient sauvé. On ne plongeait sans doute pas *dans le Rhône* tous ceux que l'on en menaçait, mais ces cris devaient paraître à Farel et Calvin une triste récompense de leurs grands et pénibles labeurs.

Ces désordres eurent de déplorables conséquences. Ni Farel, ni Calvin ne s'en plaignirent ; il y avait maintenant pour eux des intérêts plus importants que les leurs, même que leur vie. Ils ne rendaient point injures pour injures. Mais l'ancien prédicateur de la reine de Navarre, le vieux et aveugle Courault, n'eut pas autant de patience. Il avait aussi entendu ces outrages. Homme droit, dévoué à son devoir, il avait pourtant un esprit facile à blesser, et sa parole pouvait être rude. La nuit du vendredi au samedi pendant laquelle avaient retenti ces clameurs ne fut pas douce et paisible pour lui. Il était irrité plus peut-être pour les indignités dont on accablait Calvin et Farel que pour ce qui le concernait lui-même. Le chagrin, l'inquiétude, la colère privent de sommeil. Son sang s'échauffa, son esprit s'aigrit, son imagination s'enflamma.

« Je me tourne et m'agite et ne peux nulle part
« Trouver que l'insomnie, amère, impatiente,
« Qu'un malaise inquiet et qu'une fièvre ardente[1]. »

Cet état semble avoir été celui du pauvre vieux Courault. Il se dit qu'on ne peut endurer de tels désordres, que si les hommes se taisent les pierres crieront. Il veut crier, et crier dans la chaire ; elle lui est, il est vrai, interdite ; mais n'importe, mal-

[1] Chénier, *Elég.*, XXIII.

gré la défense des hommes il prêchera. Il se lève de grand matin et se rend à Saint-Pierre pour faire le service de six heures avant midi sans autre préparation, hélas! que les angoisses et les amertumes qui l'ont rongé pendant la nuit. Le caractère de sa prédication n'était pas celui qu'il fallait à un peuple aussi susceptible que celui de Genève. Il avait un peu l'éloquence des moines auxquels il avait appartenu et qui consistait surtout à faire du bruit et à crier[1]. Son esprit n'était pas cultivé; mais il y avait en lui une chaleur d'imagination qui animait sa parole et lui faisait porter de rudes coups. Quoique plus sérieux, il avait en partie les défauts des plus illustres orateurs du temps qui avait précédé, Barletta, Maillard, Menot, et attaquait quelquefois comme eux les vices de ses auditeurs par des satires tantôt fines, tantôt grossières, mais provenant toujours d'une bonne et sérieuse intention. Il veut décharger son cœur. Qu'on le mette en prison, qu'on l'exile, qu'on l'assomme; son âme, pleine de sanglots, se dégonflera à son aise. Il dit sans doute de bonnes choses, des paroles vraies et pieuses, mais agité comme il l'était, il se laissa aller à cette intempérance de paroles alors si fréquente. L'esprit encore offusqué de ces cohues bruyantes et tumultueuses, réunies sous les fenêtres des réformateurs, et du milieu desquelles sortent des cris redoublés, des chants moqueurs, des insultes, des accusations, des menaces, il les compare au « royaume des grenouilles, » qui, du sein

[1] Valla, *Antidot. in Poggium*, lib. III, p. 357.

des marais, coassent et font grand bruit. Puis, se rappelant une locution vulgaire, le vieux Français échappé à peine à la rude vie de la persécution, demande aux Genevois de quoi ils se plaignent, eux qui sont « comme rats en paille, » c'est-à-dire des gens fort à leur aise, qui possèdent tout à souhait et n'ont faute de rien[1]. Dans un autre passage, s'élevant plus haut et se souvenant de la statue de Nébucadnetzar, qui avait une tête d'or, mais des pieds fragiles qu'une pierre brisa, il prédit aux syndics et conseils que la cabale a amenés au pouvoir, qu'ils n'y resteront pas toujours : « Messieurs les gouver-« neurs, vous avez des pieds de cire, » dit-il. Ces pieds se fondraient bientôt, selon lui, au soleil de leur victoire et de leur prospérité. Cette parole imitée de la Bible n'était pas indigne d'un prédicateur, et la prophétie qu'elle contenait ne manqua pas de s'accomplir. A la nouvelle que ce ministre avait prêché malgré l'interdiction, au récit de ses paroles probablement dénaturées, le gouvernement se crut insulté et résolut de sévir. Les officiers de l'État se rendirent chez le vieillard, le saisirent et le conduisirent en prison ; c'était la veille de Pâques. On se faisait des présents dans ce temps-là ; tel fut le présent que l'on décerna au vieux, noble, mais franc ministre et confesseur de Christ, qui n'avait déjà été traité que trop rudement par les adhérents du pape dans le royaume de France[2].

[1] C'est le sens de cette expression, méconnu par quelques-uns qui l'ont prise pour une grosse injure. Voir *Dictionnaire de l'Académie*. Kampschulte, I, p. 310.

[2] Rozet, Chronique msc. de Genève, l. IV, ch. 17. Gautier, Hist. msc., l. VI.

La nouvelle de l'emprisonnement de Courault se répandit promptement dans Genève et émut fort les amis de la Réformation. Un pasteur en prison ! Oui, s'il était coupable de quelque délit commun. Mais il a fait ce qu'il croyait son devoir; du haut de la chaire chrétienne, il a repris de scandaleux excès, et pour cela on le met en prison; tandis que ceux qui s'en sont rendus coupables, demeurent libres et impunis ![1] Il paraît, d'après le protocole du 19, que deux hommes faisant partie d'une troupe qui avait de nuit chanté et fait du désordre à Rive avaient été mis eux-mêmes sous le verrou ; mais le lieu et la date de cette affaire montrent qu'il s'agissait d'autre chose. Cette incarcération remplissait Calvin et Farel de tristesse, car ils respectaient leur vieux et vénérable collègue, et savaient combien il avait déjà souffert pour la vérité. Quelques-uns des conseillers et des citoyens amis de la Réformation résolurent de protester contre l'emprisonnement de leur pasteur. Claude Savoye, Michel Sept, J. Lambert, J. Chautemps, Domaine d'Arlod, Cl. et L. Bernard, J. Desarts, Claude Pertemps et plusieurs autres se réunirent à Calvin et à Farel, et tous ensemble se rendirent à l'hôtel de ville, formant une longue procession. Ils entrèrent dans la salle du Conseil où se trouvaient deux des quatre syndics et de ceux qui leur étaient le plus opposés, Richardet et de Chapeaurouge.

Farel prit la parole; il se plaignit de ce qu'on avait « mal, méchamment et iniquement fait mettre

[1] Rozet. (*Ibid.*)

« Courault en prison, » et demanda que le Conseil des Deux-Cents fût assemblé. Les laïques trouvaient étrange que leurs adversaires ne se contentassent pas de déclarer, comme Richardet, qu'ils n'iraient pas au prêche, mais encore semblassent vouloir en priver leurs concitoyens en mettant en prison les prédicateurs. L'idée qu'un syndic pouvait entreprendre de l'empêcher d'entendre la parole de Dieu irritait surtout Michel Sept : « Ils prêcheront! » dit-il avec force. Farel, se rappelant tout ce qu'il avait fait et souffert pendant des années pour cette ville de Genève, à l'émancipation de laquelle il avait peut-être contribué plus qu'aucun autre par ses enseignements, sa fermeté, ses prières et ses actes, dit aux magistrats : « Sans moi, vous ne « seriez pas ce que vous êtes. »

Les syndics répondirent que la chaire ayant été interdite à Courault, et ledit ministre ayant prêché le matin même, et déclaré qu'il continuerait à le faire, ils ne le relâcheraient pas. Les magistrats voulurent voir si cette aventure ne leur ferait pas atteindre le but qu'ils se proposaient. « Voulez-vous, « dirent-ils à Farel et Calvin, vous soumettre aux « lettres et ordonnances de Messieurs de Berne? « Dans ce cas, on pourrait vous rendre votre col« lègue. » Cet échange, qui consistait à leur remettre un prisonnier innocent si eux ils voulaient faire ce qu'ils croyaient coupable, parut aux ministres un trafic honteux. « Nous ferons, en de telles choses, « ce que Dieu nous commande, » répondirent-ils. Toutefois ils ne voulaient pas abandonner leur collègue ; ils offrirent de fournir une caution, pour qu'il

fût mis en liberté sous cette garantie. Cette proposition était dans l'ordre des choses; mais les magistrats refusèrent de l'accepter, et la raison qu'ils en donnèrent augmentait encore ce qu'il y avait de dur dans ce refus. « Courault, dirent-ils, n'est pas « *bourgeois de Genève*, et il est en prison par *mépri-« sance de justice.* » Les membres du Conseil tenaient fort à se débarrasser de Courault, moins prudent que ses collègues. Il paraît même, d'après des documents authentiques, qu'ils offrirent à Calvin d'attendre, pour la question des rites, la décision du synode de Zurich, s'il voulait consentir à ce que Courault fût destitué de son office de prédicateur; ce que Calvin refusa[1]. Les suppliants se retirèrent fort affligés de la sévérité du Conseil envers leur ami, et quelques laïques, J. Lambert surtout, se plaignirent hautement en sortant de l'hôtel de ville. Ils parlaient de « *faux témoins* qu'on faisait exami-« ner; de *traîtres* qui se trouvaient au Conseil « général, et, disaient-ils, l'on savait bien les-« quels![2] »

Le Conseil s'assembla après le départ des réformateurs et de leurs amis, et décida de nouveau que la Cène serait célébrée le lendemain, jour de Pâques, selon les rites établis à Berne, et non selon ceux de Genève; et il arrêta que si les ministres s'y refusaient, il leur serait défendu de prêcher. On s'étonne de cette décision et du peu de caractère que montre ici le Conseil. Des usages simples et évan-

[1] Archives de Genève. Pièces historiques, n° 2101. Calvin, *Opp.*, X, p. 189.

[2] Registres du Conseil *ad diem*. Gautier, Hist. msc. de Genève, l. VI.

géliques ont été établis dans Genève; les citoyens ont été appelés à prêter serment dans Saint-Pierre à une confession de foi, qui en son esprit est entièrement d'accord avec ces usages; et puis, dans une question qui ne l'intéresse guère, pour plaire aux seigneurs de Berne, auxquels il sait bien résister quand il lui plaît, le Conseil veut obliger les ministres par contrainte à suivre une cérémonie au fond judaïque[1], au risque même de voir le culte suspendu et l'Église bouleversée. Ceci ressemble fort à un prétexte, bon ou mauvais, que l'on saisit pour se débarrasser des réformateurs. Le Sautier se rendit dans l'après-midi chez les pasteurs pour leur communiquer cet arrêté. Il ne trouva pas Farel; mais Calvin, apprenant de cet officier que le magistrat, sans attendre la résolution du synode de Zurich, tranchait lui-même cette question ecclésiastique, comme s'il s'agissait d'une consigne militaire à donner à un chef de poste, refusa d'accepter cet ordre. Sur cela, le chef des huissiers lui interdit la prédication au nom du Conseil[2].

Que faire? Telle fut la question que se posa Calvin. Il désirait l'union et la paix dans Genève. Il en appela plus tard aux Genevois eux-mêmes. « Nous « prenons Dieu à témoin, dit-il, et vos propres « consciences, sous le regard de sa face, que pen« dant que nous avons été parmi vous, tous nos « efforts ont tendu à vous maintenir dans une heu« reuse union et une agréable concorde. Mais ceux

[1] *Vous mangerez pendant sept jours (Pâques) des pains sans levain.* (Exode, XII, 15.)
[2] Registres du Conseil, du 20 avril 1538.

« qui ont voulu faire parti à part se sont séparés de « nous, et ont introduit la division dans votre Église « et dans votre ville[1]. » L'exclamation de Lambert, qui parlait hautement de *traîtres* et de *faux témoins*, fait comprendre dans quel état se trouvait Genève. La concorde n'était plus qu'un beau rêve. Les passions les plus violentes étaient en mouvement. On eût dit que Dieu livrait les habitants de cette ville aux mouvements désordonnés de leur propre cœur, ce qui est le châtiment le plus terrible dont Il se serve pour punir les hommes. Ce n'est pas sans doute que ces mouvements se manifestassent chez tous avec violence. On voyait bien la populace agitée, comme son lac quand le vent du nord, soufflant avec impétuosité, en soulève les flots et les précipite avec furie contre les rochers, les murailles et les digues. Mais ailleurs les apparences étaient mieux gardées. Toutefois s'il restait encore quelque raison, ce n'était trop souvent que la passion qui s'en servait pour arriver à ses fins.

La confusion qui existait dans Genève à cette époque nous est attestée par les contemporains. « On avait bien repoussé le papisme, dit Théodore « de Bèze, mais plusieurs n'avaient point mis de-« hors avec lui ces nombreux et honteux déborde-« ments, qui avaient été longtemps en vogue dans « cette ville, livrée pendant tant d'années à des « chanoines et à des prêtres impurs[2]. Quelques-

[1] Calvin à l'Église de Genève, 8 oct. 1538. (Archives de Genève.) Calvin, *Opp.*, X, p. 251.

[2] « Papatus ejuratus; sed extrusa simul a plerisque non fuerant indigna multa flagitia, quæ in ea urbe, canonicis et impuro illi clero tot annos addicta diu viguerant. (Beza, *J. Calvini vita.*)

« unes des familles qui tenaient le premier rang, « entretenaient encore de vieilles inimitiés, con- « tractées au temps des guerres avec la Savoie [1]. » — « Le mal en était venu jusqu'au point que la « cité, grâce à l'esprit factieux de quelques ci- « toyens, était scindée en divers partis [2]. — « On « n'entendait, dit Michel Rozet, que *dénonces* et que- « relles entre les anciens et les nouveaux seigneurs « (l'ancien et le nouveau Conseil), les uns étant les « meneurs, les autres suivant le pas ; le tout mêlé « de reproches sur du butin fait à la guerre, ou sur « dépouilles enlevées aux églises [3]. »

« Il n'y avait que confusion [4]. »

« Ni les douces admonitions qui furent d'abord « employées, ni les plus fortes réprimandes aux- « quelles on eut recours contre les rétifs pour faire « disparaître ces discordes, rien ne réussissait [5]. »

« J'ai vécu ici en combats merveilleux, dit Calvin « lui-même en parlant de cette époque. J'ai été « salué pour moquerie le soir, devant ma porte, de « cinquante ou soixante coups *d'arquebute*. Que « pensez-vous que cela pouvait estonner un pauvre « escholier, timide comme je suis, et comme je l'ay « toujours esté, je le confesse [6]. »

[1] « Veteres inter quasdam primarias familias inimicitiæ, bello sabaudico susceptæ, adhuc exercebantur. » (*Ibid.*)

[2] « Cum eo usque malum processisset ut civitas, privatorum quorumdam factione, in diversas partes scinderetur. » (*Ibid.*)

[3] Rozet, Chronique msc. de Genève, l. IV, ch. 15.

[4] *Ibid.*

[5] « Quibus, leni primum admonitione, deinde graviori adversus refractarios increpatione, tollendis, quum nihil proficeretur. » (Beza, *J. Calvini vita.*)

[6] Adieux de Calvin aux ministres de Genève. (Bonnet, *Lettres françaises*, II, p. 575.)

Tel était le triste état de Genève d'après des hommes qui lorsqu'il s'agit de faits, et de faits publics, sont les autorités les plus respectables que l'histoire puisse produire. Elle n'en a pas beaucoup qui aient la valeur morale de Michel Rozet, de Théodore de Bèze et de Calvin[1].

La perplexité des réformateurs était grande. Le synode de Lausanne dans lequel les Bernois s'étaient opposés à ce qu'on entendît les représentants de l'Église de Genève ne pouvait lier ceux-ci. Leur opposition à l'introduction de nouveaux usages, ordonnée par le Conseil sans attendre le synode de Zurich, était légitime. C'est à l'Église qu'il appartient de déterminer l'ordre qui doit être suivi dans le culte. Si de telles matières sont laissées à la disposition du pouvoir civil, l'ordre naturel est renversé, l'autonomie de l'Église est méconnue, et qui sait si, dans une démocratie turbulente, la religion ne tombera pas dans les mains d'un peuple échauffé qui voudra, selon le mot d'un écrivain célèbre, mais moqueur, la prendre en mains pour « jouer à la grosse balle et la faire bondir en l'air,

[1] Michel Rozet, fils de Claude Rozet qui était alors secrétaire du Conseil et rédacteur du registre, fut membre du Conseil de Genève pendant près de 60 ans, élu syndic quatorze fois, et envoyé en mission trente-quatre fois, en Suisse, en France, en Allemagne, à Turin ; il conclut plusieurs traités importants pour Genève. Il était très-jeune dans les années dont nous parlons, mais son père y jouant un rôle qui le mettait à même de tout savoir, nul ne pouvait être mieux instruit que Michel des faits de cette époque. S'il y a des traits dans les *Chroniques*, qui ne sont pas dans les registres du Conseil, cela n'infirme son autorité en aucune manière; il y a des détails qu'un conseil n'aime pas et ne doit pas mettre dans les registres. Il est inutile de parler de Théodore de Bèze, élu à l'unanimité pour représenter les protestants au fameux colloque de Poissy, et à l'honneur duquel après sa mort, des poëtes de toutes nations composèrent cinquante-quatre poëmes en latin, en grec et en hébreu.

« autant du pied que du poing [1]. » Toutefois Calvin devait se demander si la question actuelle, l'acceptation du pain azyme que les Juifs mangeaient dans le temps de Pâques, était assez grave pour mettre fin à son ministère dans Genève. Il ne le crut pas. « Si nous avons à cœur l'union et la paix, disait-il, recherchons l'unité des esprits dans la « doctrine, plutôt que d'insister d'une manière trop « scrupuleuse, pour qu'on se conforme avec la plus « grande exactitude à telle ou telle cérémonie. « Il est des choses où le Seigneur nous laisse la « liberté, pour que notre édification soit d'autant « plus grande. Ne pas se soucier de cette édifi- « cation et ne chercher à la place qu'une servile « conformité est indigne d'un chrétien [2]. » Tels étaient les principes de Calvin ; il ne fut plus question du pain levé ou non levé.

Mais il fut question de tout autre chose. Le réformateur avait devant lui cette ville agitée, divisée, des partis, des querelles, des haines, des moqueries, des cris, des débordements, des scandales... Est-ce là le temple où le repas de la paix doit être célébré? « Non, disait-il, l'aspect de l'Église « n'est pas encore tel que le réclame la légitime

[1] Rabelais.

[2] « Doctrinæ potius animorumque urgeamus unitatem, quam cæremoniis ad unguem conformandis morosius insistamus. Indignissimum est enim ut in quibus libertatem Dominus reliquit... servilem prætérita ædificatione, conformitatem quæramus. » (Catechismus, sive Christ. relig. institutio, J. Calvino auctore, Basileæ anno MDXXXVIII. *Calvini opera*, V, p. 322.) — C'est dans l'année où il quitta Genève que Calvin imprima cet écrit, et ce ne fut pas après, mais avant : *mense martis*, au mois de mars. Voir aussi *Vie de Calvin* (Bèze-Colladon), p. 30. Paris, 1864.

« administration de notre charge[1]. Quoi que l'on « dise, nous ne croyons pas que notre ministère « doive être renfermé dans des limites si étroites « que, quand nous avons prononcé notre sermon, « nous n'ayons plus qu'à nous reposer comme « ayant rempli notre tâche. C'est de plus près, c'est « avec plus de vigilance qu'il nous faut prendre « soin de ceux dont le sang nous sera redemandé, « s'ils périssent par notre négligence. Cette sollici-« tude nous tient dans une angoisse continuelle, « mais quand il faut distribuer la cène du Seigneur, « alors elle nous brûle très-vivement, et nous tour-« mente cruellement[2]. Tandis que la foi de plu-« sieurs de ceux qui veulent y prendre part est « pour nous douteuse et même suspecte, nous les « voyons se jeter tous précipitamment et pêle-mêle « vers la table sacrée. Et l'on dirait qu'ils mangent « avec avidité la colère de Dieu, plutôt que de par-« ticiper au sacrement de la vie[3]. » Calvin (ces paroles le montrent) avait encore devant les yeux cette communion tumultueuse de janvier, avant laquelle le Conseil avait arrêté « que la cène *ne serait refusée à personne.* » Il se rappelait avec quelles dispositions, quel air, quel maintien plusieurs y avaient pris part; il sentait encore le serrement de cœur qu'il avait éprouvé en donnant à de tels hommes le pain de vie. Maintenant tout avait em-

[1] « Nondum ea exstare nobis videbatur ecclesiæ facies, quam legitima muneris nostri administratio requireret. » (*Ibid.*, p. 319.)

[2] « Tunc vero acerrime urebat, et discruciabat, quoties distribuenda erat Domini Cœna. » (*Ibid.*, p. 319.)

[3] « Omnes tamen promiscue irrumpebant; et illi quidem iram Dei vorabant, potius quam vitæ sacramentum participabant. » (*Ibid.*)

piré. Le mal qui s'était alors montré, rompant les quelques chaînes qui le retenaient encore s'exhalait avec violence. La population était excitée, irritée, soulevée. Il n'y avait plus seulement chez plusieurs dissolution, il y avait trouble, tumulte, confusion. Ce n'étaient pas seulement les esprits les plus grossiers qui s'agitaient; quelques-uns des plus cultivés étaient hors de mesure, et l'on pouvait appliquer à Genève cette parole d'un écrivain célèbre à l'égard d'une autre cité : « Le diable est « déchaîné sur cette ville; de mémoire d'homme « on n'a point vu de temps si affreux. »

Était-ce le moment de célébrer le repas de la paix? Aux yeux de tout homme de sens, c'eût été une absurdité. S'il doit y avoir une fête sur un navire, est-ce quand le tourbillon de la tempête l'atteint, que les vagues de la mer s'élèvent, que ceux qui s'y trouvent branlent et chancellent comme un homme ivre, qu'ils montent aux cieux et descendent aux abîmes, est-ce alors que la danse commencera et que les passagers exécuteront gracieusement des mouvements faits en cadence et à pas mesurés, au son des instruments de musique? Ou bien choisira-t-on pour assister à un doux et harmonieux concert le moment où la salle est en feu? Et c'est au milieu de passions ardentes et déréglées que l'on prétendra avoir par la force, par décret du magistrat, un étalage des choses saintes qui n'en serait que la profanation.

On ne peut pas même dire, comme on le fait d'ordinaire, qu'il s'agit ici d'excommunication. Ne pas donner la cène à présent n'était pas dire qu'on

ne la donnerait pas plus tard; Calvin l'a donnée. Mais ce n'était pas le moment. *Non erat hic locus.* Le réformateur agissait avec la sagesse d'un médecin qui refuse à des malades impatients la permission d'aller courir les montagnes; plus tard, quand les forces leur seront revenues, mais pas maintenant. Peut-être y en aura-t-il qui n'escaladeront jamais les rochers parce qu'ils n'en auront jamais le pouvoir, mais cela ne dit rien pour l'ensemble. Il n'y aura pas pour le médecin de jour plus beau que celui où, à la tête de sa troupe, il pourra humer avec ses amis l'air vif et salutaire des hauteurs qui plus tôt les aurait tués. Cette joie, nous le répétons, Calvin l'a une fois goûtée.

Calvin et Farel ayant tout examiné, prirent donc la résolution que la circonstance demandait : ils ne donneront pas la cène le lendemain, jour de Pâques. Ayant pris cette résolution, ils la communiquèrent à l'autorité. « Farel et Calvin, dit Rozet, avertirent « le Conseil qu'ils ne pourraient administrer la cène « *au milieu de ces décisions, bandes et blasphèmes, et* « *parmi les dissolutions qui se multipliaient*[1]. » Tel fut leur motif nettement exprimé. Mais ils feront plus encore. Il leur a été interdit de prêcher. Quoi! dans ce jour de Pâques les portes des temples seraient fermées et la chaire serait muette! D'ailleurs puisqu'ils se sont refusés à la célébration de la cène, ils doivent à ceux que Dieu a confiés à leur ministère de leur en dire les raisons. Ce n'est pas pour leur mal, mais pour leur bien, et il faut

[1] Rozet, Chronique msc. de Genève, l. IV, ch. 18.

qu'ils le sachent. Toutefois monter en chaire ce jour-là, malgré la défense du gouvernement appuyé de la majorité du peuple, c'était une grande affaire pour ces deux hommes, faibles l'un et l'autre en leur corps, l'un par suite de tous ses travaux et l'autre par sa constitution même. « Mais, disait un « jour Calvin, en rappelant une parole de David; « quand un *camp*, une *armée*, c'est-à-dire tout ce « qui est terrible et épouvantable au monde, se « lèverait contre nous, quand tous les hommes con- « spireraient pour nous détruire, nous n'avons pas « grand'peur de toutes leurs forces, car la puis- « sance de Dieu est bien au-dessus. Nous ne serons « pas entièrement exempts de crainte, il y aurait à « cela plus de stupidité que de courage ; mais nous « mettrons devant nous le bouclier de la foi, de « peur que notre cœur ne succombe ou ne défaille « par les épouvantements qui se présentent[1]. » La victoire que la cour de Turin, aidée de l'Espagne et du pape, n'a pu remporter sur le sénat et le peuple de Genève, ces deux pauvres hommes la tentent et la gagnent. C'est ici un des plus beaux triomphes dont la cause de la liberté religieuse aux prises avec le despotisme de l'État, puisse se glorifier. Il y a davantage. Il y a ici l'héroïsme chrétien qui préfère l'accomplissement de la volonté de Dieu, avec l'exil, à une demeure commode dans l'un des plus beaux pays de la terre, avec une conscience immolée et une soumission servile à César, dans les choses qui appartiennent à Dieu.

[1] Calvin sur le Psaume XXVII, v. 3.

C'est ainsi que l'ont compris les deux principaux témoins de la vie de Calvin. « Lors Calvin, dit l'un, « comme il avait un esprit vraiment héroïque, s'op« posa fort et ferme aux séditieux, avec ledit Fa« rel[1]. » — « Farel et Calvin, dit l'autre, doués « d'un esprit grand et héroïque, déclarèrent ouver« tement qu'ils ne pouvaient célébrer religieusement « la cène du Seigneur, au milieu des citoyens tel« lement en guerre les uns avec les autres et op« posés à toute discipline dans l'Église[2]. » La décadence des principes chrétiens peut seule faire comprendre que l'on ait hasardé plus tard un jugement contraire à celui de ces contemporains.

[1] Bèze-Colladon, *Vie de Calvin*, p. 34.
[2] « Ut magno heroicoque spiritu prædití, Farellus et Calvinus... aperte testarentur... » (Beza, *Calvini vita*.)

CHAPITRE ONZIÈME

CALVIN ET FAREL PRÊCHENT MALGRÉ L'INTERDICTION DU CONSEIL. — ILS SONT BANNIS DE GENÈVE.

La crise avançait; le danger ne cessait de croître. Genève était dans l'un de ces moments périlleux, décisifs, où il se produit un changement subit en bien ou en mal. La population était toujours plus agitée. La nouvelle que les ministres ne voulaient pas célébrer la cène dans Genève porta au plus haut degré l'irritation; toutes les explications étaient inutiles; plusieurs ne voulaient rien entendre; la colère leur avait bouché les oreilles. On dit qu'il y eut le soir beaucoup de bruit dans les rues; que des bandes de factieux vociféraient contre les ministres; on a même dit qu'une mascarade avait été organisée pour parodier des scènes de l'Évangile. Nous ne sommes pas assuré que les libertins aient été jusque-là; mais il y eut pendant la soirée une grande agitation dans la ville; le jour qui suivit ne le montra que trop. Ces scènes tumultueuses affligeaient fort Calvin. S'il portait ses regards en

arrière, les grandes tristesses qu'il avait déjà éprouvées dans Genève lui apparaissaient de nouveau, et il prévoyait que celles qui s'approchaient seraient plus amères encore. Inquiété dans la prédication de la Parole, dans l'administration des sacrements, dans la discipline apostolique, dans l'organisation de l'Église (le Conseil se refusait à la division de la ville en paroisses, mesure qui eût été très-favorable à l'accomplissement des devoirs pastoraux, et au bien des familles), que fera-t-il? « J'avoue, écri-« vait-il, que les premières lettres par lesquelles « le sénat cherchait à détourner ma volonté du « droit chemin me frappèrent d'un grand coup[1]. « Je me voyais replongé dans les détresses, dont « j'avais espéré être délivré par la bonté magni-« fique de Dieu. Quand j'ai accepté le gouverne-« ment de cette Église, avec mon très-bon et très-« fidèle collègue Farel, je me suis appliqué, en « bonne conscience, à rechercher tous les moyens « par lesquels elle pouvait être maintenue ; et quoi-« que ce fût pour moi une charge très-pénible, je « n'ai jamais pensé à abandonner la place. Je me « regardais comme mis par la main de Dieu à un « poste, où je ne pouvais lâcher pied. Et pourtant « si je disais la moindre partie des ennuis ou plutôt « des malheurs qu'il nous a fallu dévorer pendant « toute une année je sais que cela vous paraîtrait « incroyable[2]. *Je puis déclarer qu'il ne s'est pas écoulé*

[1] « Me non leviter perculsum fuisse. » (Calvin aux pasteurs de Zurich. Pridie Cal. Junion. Henry, Calvin, I, *App.*, p. 82.)

[2] « Incredibile vobis futurum scio si minimam partem vobis referam molestiarum, vel potius miseriarum, quæ toto anno devorandæ nobis fuerunt. » (*Ibid.*)

« *un jour où je n'aie dix fois désiré la mort*[1]. » Cette veille de Pâques, où il allait s'exposer aux plus grandes douleurs, en rendant à Dieu l'honneur qui lui appartient, était sans doute un de ces jours-là. Il devait boire la coupe de la colère du peuple. Lui, cet *escholier timide*, qu'il déclare *avoir toujours été*, il lui fallait affronter des furieux. Mais une pensée le raffermissait : Dieu le veut, il faut que sa volonté soit faite.

Le dimanche de Pâques commença. Une grande agitation régna de bonne heure dans la ville. Les adversaires et les amis des réformateurs étaient les uns et les autres ébranlés, mais en sens divers. Les premiers étaient impatients de voir si vraiment ils prêcheraient malgré la défense du Conseil, et d'entendre ce qu'ils diraient. Les autres étaient aussi empressés d'accourir au service divin, soit dans un sentiment de piété, soit pour défendre les ministres, si, comme on le croyait, il y avait du trouble dans les églises. Les mouvements de la multitude, les groupes qui se formaient çà et là, les paroles violentes qui échappaient de temps en temps, tout était propre à donner quelque crainte. Aussi y avait-il dans les âmes timides un trouble intérieur, une sollicitude, un serrement de cœur, inévitables dans des circonstances si graves. Des hommes, des femmes, des enfants, le bruit de la foule et la voix tumultueuse du peuple, remplissaient les rues. On supposait des choses étranges, on semait de méchants rapports. On eût presque dit, à voir l'animation

[1] « Nullum præteriisse diem, quo non decies mortem optarem. » (*Ibid.*)

générale, que l'on allait mener des hommes au supplice. La foule se portait aux lieux de l'exécution. Les habitants de la rive droite se rendaient au temple de Saint-Gervais, où devait prêcher Farel; ceux de la rive gauche et du haut de la ville à la cathédrale de Saint-Pierre, où devait prêcher Calvin. Ils franchissaient les portes et remplissaient les temples. Les amis des réformateurs se plaçaient en général autour de la chaire; leurs adversaires, répandus dans tout le temple, où ils échangeaient des propos hardis, se demandaient s'il ne fallait pas prêter main-forte au magistrat et empêcher les ministres de prendre la parole. La rive droite était le quartier où ceux-ci comptaient le plus d'opposants; peut-être aussi quelques-uns de leurs adversaires les plus violents étaient-ils venus de la rive gauche entendre Farel, dont la présence leur imposait moins que celle de Calvin, et avec lequel ils étaient plus familiarisés, le vaillant évangéliste n'ayant cessé depuis quelques années de se prodiguer pour le bien de Genève, ce dont ils entendaient le payer ce jour-là. Farel parut, monta en chaire et, à sa vue, une vive agitation se manifesta dans tout l'auditoire. On n'essaya pourtant pas de lui fermer la bouche; une prédication de cet orateur populaire dans le moment actuel, était un spectacle qui intéressait autant et plus qu'un autre. La prière et les chants ayant eu lieu, le discours commença. Farel doué d'un cœur intrépide, d'un esprit ardent, d'une conviction ferme et du talent d'émouvoir et d'entraîner ses auditeurs, ne cacha point la vérité. Sans s'arrêter à la question du pain qu'il déclara être une

chose secondaire, il parla de la sainteté de la cène; « il remonstra au peuple, comment ils ne devoyent « à son estime polluer le saint sacrement[1], » et déclara que pour prévenir une telle profanation, la sainte cène ne serait pas célébrée. Ces paroles émurent toute l'assemblée et en soulevèrent une grande partie. Les adversaires étaient en désordre, les amis étaient en alarmes. Les imaginations s'enflamment, la colère éclate, des cris se font entendre. *Le matin fut suscité trouble contre Farel au temple de Saint-Gervais*[2]. Mais celui-ci affrontait volontiers les périls et il n'avait surtout aucune crainte quand des hommes indignes

« Voulaient du Dieu vivant braver la majesté. »

Il continua donc. Son éloquence populaire, ses mouvements animés, ses images si propres à rendre ses idées plus vives et plus sensibles, ses gestes énergiques, sa voix semblable à celle du tonnerre, au retentissement de laquelle, selon Théodore de Bèze, ses auditeurs tremblaient, faisaient de lui le plus entraînant des orateurs de la France et de la Suisse. Farel improvisant ses discours, ne pouvait manquer d'être saisi à la vue qui s'offrait à lui, car l'assemblée en pareil cas réagit toujours sur l'orateur. Il se trouvait devant une mer agitée, dont les flots tumultueux semblaient vouloir l'engloutir; mais il se sentait sur un rocher et avait appris dès long-

[1] Rozet, Chronique msc. de Genève, l. IV, ch. 16. Mém. de Farel et Calvin aux seigneurs de Berne. Calvin, *Opp.*, X, p. 188. Roget, *Peuple de Genève*, p. 92.
[2] Rozet.

temps à braver la tempête. Il déploie donc avec courage l'acte d'accusation ; il stipule ce qui profane la cène; il énumère « ces désunions, ces « bandes, ces blasphèmes, ces dissolutions qui se « multiplient, et qui font que les ministres ne peu« vent l'administrer [1]. » Longtemps on n'avait pu l'entendre sans en être ravi; mais il en est tout autrement à cette heure. Les esprits s'agitent de plus en plus, les cœurs se soulèvent, l'opposition se prononce, des voix altérées par la colère se font entendre, le trouble dont parle le chroniqueur remplit le temple de Saint-Gervais. Cependant Farel a le dessus ; son caractère, son action imposent aux rebelles ; ses amis protégent sa sortie et il peut rentrer chez lui sans aucun mal.

Pendant ce temps Calvin prêchait à Saint-Pierre. Que se passait-il ?

Le culte paraît y avoir été calme et digne ; les scènes de Saint-Gervais au moins ne s'y répétèrent pas. Le quartier dans lequel se trouvait la cathédrale, son imposant et solennel aspect, la composition de l'assemblée, les magistrats qui y assistaient sans doute en grand nombre, la figure grave du réformateur, peuvent expliquer, en partie, ce décorum. Mais le caractère de sa parole, qui était calme, simple, forte de pensée, claire et éclairant tous les sujets qu'il traitait, concise, imposante, convaincante, sans les éclairs vifs et populaires de Farel, y contribua sans doute aussi pour une bonne part. Toutefois, Calvin ne cacha rien : « Nous pro-

[1] Rozet, Chronique msc. de Genève, l. IV, ch. 18.

« testons devant vous tous, dit-il, que nous ne nous « arrêtons pas à la question du pain levé ou non « levé, c'est une chose indifférente, qui est en la « liberté de l'Église. Si nous n'administrons pas la « cène de Pâques, c'est que nous avons grande « difficulté qui nous meut à ce faire. » Puis il allégua les désunions, bandes, blasphèmes, dissolutions, désordres, abominations, moqueries de Dieu et de ses Évangiles, troubles et sectes qui régnaient dans la ville : « Car publiquement, dit-il, sans « qu'aucune punition en soit faite, il s'est fait mille « *irrisions* contre la Parole de Dieu et mêmement « contre la cène[1]. » Il fit donc connaître franchement les motifs qui l'empêchaient de célébrer la communion. Mais il ne paraît pas avoir été au delà. Sans doute il est sorti plus d'une fois, dans ses discours, des bornes de la modération ; mais il semble que la solennité du moment, la majesté de la chaire, lui firent réprimer ces expressions violentes dont s'armait souvent sa parole. Il avait une grande tâche à remplir. Il fallait faire comprendre à ce peuple les obligations que la profession du christianisme impose. Tout membre d'une société a en effet certains devoirs à remplir, qui sont essentiels à l'existence même de la communauté ; de même, tout membre de l'Église lui doit une vie édifiante et irréprochable. Les chrétiens ne forment qu'un seul corps, chacun se trouve intéressé à ce que Dieu soit honoré dans tous ses membres. Une hypocrisie manifeste, une corruption impudente, dans un

[1] Mém. de Farel et Calvin aux seigneurs de Berne. Calvin, *Opp.* X, p. 189.

homme qui fait profession d'être chrétien, compromettent toute la société chrétienne. L'union avec Dieu est incompatible avec l'état de péché; le vice et la vertu sont deux choses qui ne s'associent pas. Regarder comme chose légère, indifférente, l'opposition implacable qui se trouve entre la vérité et le mensonge, entre la sainteté et le désordre, en sorte que l'on puisse suivre l'une ou l'autre sans aucun motif de préférence, c'est l'avilissement de l'humanité, c'est le scandale des scandales. S'il existe, l'Église chrétienne est dans la souffrance ; il faut qu'on la défende, qu'on la sauve, et une Église qui ne voudrait pas être défendue serait fort malade. Il y a plus, et c'est ce que Calvin a souvent rappelé, maintenir la nécessité d'une vie conforme à la Parole de Dieu est dans l'intérêt même de celui dont la conduite est en opposition à ses commandements. On la maintient, cette nécessité, non pour le perdre, mais pour le sauver. « Cela se fait en telle sorte, dit Calvin, qu'on le « retire en la voie du salut, et l'Église est toute « prête à le recevoir en amitié. Il ne faut pas « qu'elle exerce une sévérité trop rigoureuse, « qu'elle procède étroitement jusqu'au bout et soit « comme inexorable, mais plutôt qu'elle vienne au « devant avec douceur. Si cette modération n'est « diligemment gardée, il y a danger que de cor- « recteurs nous ne devenions bourreaux [1]. »

Tels étaient les principes de Calvin. Son discours ne nous a point été conservé, mais il est impossible

[1] Calvin, *Institution chrétienne*, l. IV, ch. 12, paragraphes 9 et 10.

qu'il n'ait pas parlé selon ses convictions les plus intimes, et, s'il l'a fait, cela pourrait expliquer en partie le calme avec lequel il fut écouté. Il se trompe cependant en un point, nous ne pouvons assez le reconnaître. L'Église et l'État étaient partout alors, et spécialement à Genève, presque confondus, en sorte que « l'État n'hésitait point à s'ingérer dans « une quantité de matières qui étaient dans les at« tributions de l'Église[1]. » Calvin fut de tous les réformateurs celui qui eut le plus à cœur d'établir l'autonomie de l'Église, et par conséquent une certaine indépendance des deux sociétés; mais il adhéra comme ses contemporains aux opinions de son siècle et de ceux qui avaient précédé. Les éléments de la discipline judaïque avaient, dès le premier siècle, envahi le champ de la discipline chrétienne ; la Réformation opéra sans doute partout un grand changement dans cet état de choses, mais l'on vit encore, même à Genève, l'État étendre son bras de fer au milieu des assemblées de Christ pour frapper les coupables. C'est là une grossière et capitale erreur, et que tout vrai chrétien doit repousser avec énergie. Heureusement il ne pouvait en être question dans la grande journée de Pâques 1538. L'État était alors momentanément séparé de l'Église, et les réformateurs n'employèrent et ne purent employer d'autres armes que celles de l'esprit.

Si le réformateur put prêcher tranquillement le matin, il ne devait pas en être de même le soir. Les

[1] Roget, *L'Église et l'État à Genève du temps de Calvin*, p. 5.

plus fougueux des adversaires se disaient qu'ils lui devaient quelque chose, et leur colère entendait s'en acquitter. Tant qu'ils n'avaient eu affaire qu'avec le *bonhomme* Farel, on s'était arrangé tant bien que mal avec lui, malgré ses vivacités; mais ce jeune homme de Noyon était un esprit d'une autre trempe, et depuis qu'il était arrivé à Genève tout avait marché d'un autre pas. Il avait un esprit méthodique, constitutionnel; n'avait-il pas rédigé une loi fondamentale de l'Église à laquelle on avait dû prêter serment dans Saint-Pierre? Il voulait tout régler et cela n'était pas commode. Puisqu'on avait assailli Farel, il n'était pas juste de laisser Calvin en paix. On avait fait du bruit le matin à Saint-Gervais, on en fera le soir à Saint-François de Rive. C'était dans ce couvent que Farel était monté en chaire pour la première fois, le 1er mars 1534, et c'était là que Calvin devait prêcher le 21 avril 1538. Le quartier où se trouvait cet édifice était situé dans le bas de la ville, non loin des rives du lac, et était peut-être moins tranquille que les alentours de la cathédrale. L'église fut bientôt remplie, et Calvin arriva. Il commença son discours. Sachant que Farel avait été traité plus mal que lui, il se peut que, pour ne pas avoir de reproches à se faire, il ait cru devoir accentuer davantage ses paroles et appuyer sur certaines choses pour les faire remarquer et sentir. Au reste, eût-il parlé comme un ange, il n'eût pas échappé au tumulte. Les esprits s'étaient montés; l'idée de résister à cet homme inflexible s'était emparée de plusieurs jusqu'à les exalter; ils avaient même pris leurs épées, et étaient

venus au temple comme à une place d'armes. La violence reste d'ordinaire, au premier abord, muette, sans gestes, sans signe ; il paraît qu'il en fut ainsi ; mais, à quelque parole prononcée par le prédicateur, elle se manifesta par une explosion soudaine. On eût dit qu'un vent impétueux passait sur cette foule et lui imprimait un mouvement passionné. Il y eut dans l'église de Rive des paroles violentes et des gestes menaçants. On ne s'en tint pas là. En vue de cet orateur, dont la gravité et la puissance les irritent, les plus fougueux tirent l'épée, et l'acier luit dans ce sanctuaire de la paix. Nul ne mit, il est vrai, le tranchant fatal sur la gorge de l'orateur. Il paraît cependant qu'il y eut lutte entre les amis et les ennemis de la Réformation et que les armes se croisèrent, car le grand magistrat de Genève au seizième siècle, Michel Rozet, croit devoir dire dans ses chroniques que l'action eut pourtant lieu *sans effusion de sang*[1], et le syndic Gautier regarde cette circonstance heureuse comme *une espèce de miracle.* Ainsi, après avoir entendu les arquebuses détoner cinquante ou soixante fois le soir, contre sa maison, le réformateur voyait à cette heure brandir contre lui des glaives étincelants, dans la maison même de Dieu. Luther et d'autres réformateurs ont été aussi éprouvés par des tribulations, mais elles venaient du pape et des siens, non des gens de leur Église. Calvin fut-il ému ou resta-t-il calme en face de cette émeute ? Nous l'ignorons ; il est probable qu'ému au dedans, il resta grave au dehors. Tandis que

[1] Rozet, Chronique msc. de Genève, l. IV, ch. 18.

quelques-uns de ses amis se rangeaient autour de la chaire pour le défendre, il se trouva heureusement des hommes modérés, appartenant aux deux partis, qui s'efforcèrent de mettre la paix, d'arrêter la colère des furieux, de ramener à la raison ces hommes enflammés qui déshonoraient par leur violence le temple du Seigneur. Peu à peu les cœurs furent moins agités, les paroles moins violentes, les épées furent remises dans le fourreau; la tempête s'apaisa. Les amis de Calvin l'entourèrent et le ramenèrent sain et sauf à sa demeure, qui n'était pas éloignée : « *Et sur le soir à Rive,* dit le syndic Rozet, *fut suscité trouble contre Calvin. Là furent les espées desgainées ; mais le tout fut appaisé.* »

Le jour même, après les services, le Conseil s'assembla pour délibérer sur ce qui venait d'arriver. Douze membres étaient présents, bien décidés à punir non les factieux, mais les réformateurs. Voulant que les résolutions fussent prises par les plus hautes autorités de l'État, ils arrêtèrent que le Conseil des Deux-Cents se réunirait le lendemain et le Conseil général le surlendemain ; on ne pouvait guère aller plus vite.

Le 22 avril, les syndics exposèrent le fait aux Deux-Cents, en s'en tenant particulièrement à l'affaire du pain, quoique les ministres eussent déclaré que cette question n'était pour rien dans leur résolution. Le *pain* semblait donc n'être qu'un prétexte. Les syndics demandèrent aux Deux-Cents s'ils voulaient adopter le rite suivi à Berne ; ils répondirent que oui. On sait que le parti qui dominait alors

avait obtenu la majorité dans ce Conseil et par quels moyens. Puis les syndics représentèrent que les pasteurs avaient prêché le jour de Pâques, quoique le magistrat le leur eût défendu, et demandèrent s'ils ne devaient pas être mis *en prison*. Les Deux-Cents n'admirent pas la *prison*; sans être pourtant moins sévères, ils furent d'avis d'interdire aux trois ministres, Calvin, Farel et Courault, la fonction de la chaire dans les temples de la république, et de leur faire quitter la ville aussitôt qu'on leur aurait trouvé des successeurs. On s'est étonné que, d'après les registres du Conseil, il ne fût point fait mention des accusations de désordre et de blasphème énoncées en chaire par Farel et Calvin, ainsi que du refus de célébrer la cène qui en avait été la conséquence. Ce silence pourtant n'est pas difficile à comprendre. Ces accusations étaient sans doute le fait le plus important de la journée, et les magistrats, en l'omettant, filtraient le moucheron et engloutissaient le chameau. Calvin dit plus tard, sans l'appliquer à ce cas spécial : « Les hypocrites, « en se donnant licence pour s'abandonner aux plus « grandes méchancetés, sont d'autant plus austères « et rigoureux dans les choses qui ne sont pas de « grande importance; et, feignant par ce moyen de « baiser les pieds à Dieu, ils lui crachent fièrement « en la face[1]. » Les dissolutions et blasphèmes étaient une matière fort peu agréable et sur laquelle le Conseil ne se souciait nullement de s'arrêter. D'ailleurs, s'il eût mentionné ces griefs, il eût

[1] Calvin, *Comment. sur saint Matthieu*, ch. 23, v. 24.

fallu une enquête, des preuves, des témoins, et tout cela eût été fort pénible et fort long. Et si même le gouvernement avait entamé un procès contre les pasteurs pour punir ces reproches, il est fort douteux qu'il l'eût gagné, du moins dans l'opinion des hommes impartiaux ; il était beaucoup plus simple et plus expéditif de s'en tenir à ce fait unique que la prédication ayant été interdite aux ministres, ils avaient prêché. Ceci n'avait pas besoin de preuve : toute la ville les avait vus et entendus. C'est pour ce fait qu'on les punit, cela est clair ; le Conseil est dans son droit, mais c'est bien ici le cas de dire : *Summum jus, summa injuria*[1].

Après les déréglements, les scènes orageuses, le bannissement des réformateurs, qu'allait-il advenir ? Le frein de la religion, si puissant pour réprimer les désirs et les actes criminels, étant rompu, les désordres, déjà si grands, n'envahiraient-ils pas la malheureuse cité ? La foi évangélique ne seraitelle pas foulée aux pieds ? Ne verrait-on pas des protestants mêmes vouloir mêler la messe et l'Évangile ? Rome ne comploterait-elle pas pour ramener « l'ancienne religion » dans Genève ? L'indépendance politique elle-même ne serait-elle pas compromise ? Les ennemis de la Réformation ne chercheraient-ils pas à faire quelque pacte avec la Savoie, et Berne même, à qui l'on semblait sacrifier Calvin, ne mettrait-il pas en danger les libertés genevoises ? Ces craintes, hélas ! ne furent que trop justifiées. Calvin, qui avait si vivement résisté à

[1] Registres du Conseil, du 22 avril. Chronique msc. de Rozet, l. IV, ch. 18.

Farel quand celui-ci le pressait de se fixer à Genève, ne pouvait se résoudre maintenant à l'abandonner. Il voulait y rester pour combattre de toutes ses forces les dangers dont il voyait cette ville menacée : « Nous comprenions très-bien, dit-il, que, « dans cette extrémité, le salut de l'Église demandait qu'elle ne fût pas privée de ses conducteurs. « Nous travaillâmes donc à y maintenir notre ministère comme s'il s'était agi de notre vie [1]. » Calvin voulait à tout prix empêcher qu'il n'y eût dans l'Église et dans l'État bouleversement, cataclysme. Il sentait le besoin d'éclairer le peuple, de lui faire comprendre l'importance d'une conduite morale, d'une foi chrétienne et d'une cordiale unité : « Il lui semblait, dit-il, beaucoup plus facile d'arrêter l'Église au moment où elle allait faire une « chute, que de la rétablir quand elle serait tombée et comme entièrement perdue [2]. » Il demanda donc et demanda instamment à rendre compte de ses motifs au Conseil général. Il expliquera tout, et le bon parti aura le dessus. Refuser à un accusé d'exposer les raisons de sa conduite, est un acte inique. Mais tout fut inutile. Les syndics craignaient-ils que Calvin convainquît le peuple ou que le peuple insultât Calvin ? Nous ne prononçons pas. Quoi qu'il en soit, ils lui refusèrent ce qui lui était dû : il y eut déni de justice ; on préféra le condamner sans l'entendre. Ni ses représentations ni celles

[1] « Pro retinendo nostro ministerio non minus laboravimus quam si de capitibus nostris certamen fuisset. » (Calvin aux pasteurs de Zurich, Pridie. Calend. Jun.)

[2] « Multo facilius tum fuisset, labanti ecclesiæ subvenire, quam penitus perditam restituere. » (*Ibid.*)

de ses collègues n'y firent rien. L'esprit de parti alla jusqu'à fermer la bouche au plus disert, au plus profond, au plus savant, au plus sincère, au plus fort des hommes du siècle[1].

Le lendemain 23 avril le Conseil général s'assembla dans le cloître de Saint-Pierre pour décider du sort des réformateurs, sans les avoir entendus :

> Le pire des États, c'est l'État populaire,

ont dit de grands hommes du dix-septième siècle[2]; nous ne pensons pas ainsi au dix-neuvième. Cependant il est vrai que le peuple trompe souvent l'idée qu'on se faisait de lui et se trompe lui-même; il y en a eu en tout temps de redoutables exemples. Le peuple se laisse aisément influencer et se précipite aveuglément sur les pas de ceux qu'il a choisis pour guides. Ce fut ce qui arriva à Genève. Les syndics demandent au peuple s'il veut se servir de pain azyme dans la cène comme à Berne, « sans « en disputer plus. » La majorité est pour le pain azyme, quoiqu'elle ne comprenne peut-être pas très-nettement la chose. Les syndics informent alors le Conseil général « que Farel, Calvin et leur « collègue n'ont pas voulu obéir au commandement « du magistrat, et lui demandent de voir si on « leur donnera congé ou non. La *plus grande voix* « (la majorité du peuple), comme le Petit et le « Grand Conseil l'ont ainsi résolu, arrêtent qu'ils « doivent vider la ville dans trois jours prochains.

[1] « Eoque rem perduxerunt, *frustra* sese Calvino, cum ejusdem sententiæ collegis, ad reddendum *omnium* rationem offerentibus. » (Beza, *Vita Calvini.*)

[2] Corneille et Bossuet.

« Ainsi fut ordonné, la plus grande part du Conseil « soumettant la meilleure [1]. » Un tel acte accompli contre les hommes les plus éminents qu'il y eût alors dans Genève, les seuls dont les noms soient parvenus à la postérité, et accompli sans vouloir même les entendre, était une de ces mesures violentes auxquelles les mauvais gouvernements ont quelquefois recours, un coup d'État.

De plus, ce même Conseil déposa le secrétaire qui avait lu les articles de réformation. Ce secrétaire était Claude Rozet, qui avait fait prêter serment à la confession de foi dans la fameuse journée du 29 juillet 1537. En bannissant les trois ministres, on voulait frapper aussi au moins un laïque, et l'on choisit celui qui avait, par son ministère, établi dans Genève les *articles de réformation* [2].

Il fut ordonné de communiquer immédiatement aux réformateurs l'arrêt du peuple, et ce fut, sans autre cérémonie, le chef des huissiers qui dut s'acquitter de cette mission. Cet homme s'étant rendu chez Calvin, lui dit qu'il lui était ordonné par arrêté du Conseil général « de ne plus prêcher dans la « ville et de s'absenter dans trois jours prochains [3]. » Le réformateur répondit avec calme : « Si nous « avions servi les hommes, nous serions certaine« ment mal récompensés; mais heureusement pour « nous, nous servons un plus grand maître, qui « paye à ses serviteurs même ce qu'il ne leur doit

[1] Bèze-Colladon, *Vie de Calvin*, p. 35. Th. de Bèze dit de même dans la vie latine : Majore parte meliorem superante.

[2] Rozet, Chronique msc. de Genève, l. IV, ch. 18. Registres du Conseil, du 23 avril.

[3] Registres du Conseil, du 23 avril.

« pas [1]. » Le Sautier se rendit ensuite auprès de Farel, qui répondit : « A la bonne heure, et cela « est bien, de par Dieu. » Il y a dans ces paroles des réformateurs une paix, une fermeté, une grandeur d'âme, qui frappent involontairement ceux qui les lisent, que des historiens ont appelées *héroïques* [2], et qu'on n'a pas le droit d'appeler apparentes [3]. Pendant ce temps le Conseil s'était occupé d'autres matières.

L'affliction de Calvin était pourtant profonde. Sentant que les bienfaits de Dieu envers lui étaient grands, il avait voulu les reconnaître. « Ce n'est « certes pas un petit honneur qui nous a été fait, « disait-il, qu'un chef aussi puissant (Jésus-Christ), « nous ait mis au rang de ses serviteurs ; nous « sommes donc les hommes les plus ingrats, si nous « ne nous dévouons pas tout entiers à le servir [4]. » Il s'était dévoué à cette œuvre et sa conscience lui disait qu'il devrait rendre compte de chaque âme perdue. Quelques succès avaient de temps en temps réjoui son âme; « cependant, disait-il avec tris« tesse et avec effroi après son bannissement, sur« vinrent en la ville séditions, les unes sur les « autres, qui nous affligèrent et proumenèrent (agi« tèrent) d'une façon qui n'estait point lasche; et

[1] Les registres du Conseil, la Vie latine de Calvin, par Th. de Bèze, la Vie française, Rozet dans ses Chroniques, plus tard le syndic Gautier dans son Histoire, rapportent tous cette réponse avec d'insignifiantes variantes.

[2] Ruchat, V, p. 66. Trechsel, I, p. 171, etc.

[3] Scheinbar. Kampschulte, *J. Calvin*, p. 313.

[4] « Proinde ingratissimi sumus, nisi nos illi devovemus totos. » Calvinus. Omnibus Christi Evangel. religionem colentibus. 1538. *Opp.*, V, p. 321.

« combien que je me recognoysse estre timide, mol « et pusillanime de ma nature, il me fallut toutes« fois, dès les premiers commencements soustenir « ces flots tant impétueux [1]. Je ne puis *exprimer « quel trouble et quel tourment me remplissait nuit et « jour*, et toutes les fois que j'y pense, *je tremble « encore au dedans de moi*. » Ce n'était pas seulement le souvenir du passé qui était douloureux, c'était encore la perspective de l'avenir, — des maux qui pouvaient fondre sur Genève et du grand dommage qu'éprouverait la Réformation, si ce flambeau qui devait jeter ses rayons tout à l'entour, en France, en Italie et en d'autres contrées, était misérablement éteint. Il y avait de quoi accabler l'âme la plus forte.

Le 25 avril, Courault fut mis en liberté et, le lendemain probablement, les trois pasteurs quittèrent Genève.

Ainsi s'accomplit une prophétie de Bonivard faite dix ans auparavant. On se rappelle qu'en 1528 des Genevois qui ne désiraient la Réformation que pour se débarrasser des prêtres, de leurs vices et de leurs superstitions ayant déclaré au prieur de ces ecclésiastiques corrompus de Saint-Victor qu'ils voulaient mettre à la place des ministres de l'Évangile qui introduiraient une vraie réformation chrétienne, Bonivard leur répondit : « Si vous voulez « réformer les autres, ne faut-il pas d'abord vous « réformer vous-mêmes ? Les animaux qui vivent « d'une même viande, s'entrehaïssent volontiers.

[1] Calvin, *Préface des Psaumes*, p. IX.

« Il en est de même entre nous. Nous sommes im-
« pudiques : vous l'êtes aussi. Nous sommes ivro-
« gnes ; vous l'êtes aussi. Nous sommes jureurs,
« blasphémateurs ; vous l'êtes aussi. Vous voulez
« nous chasser, dites-vous, pour mettre à notre
« place des ministres luthériens... Messieurs, pen-
« sez bien à ce que vous entendez faire. Il faudra
« selon leurs doctrines, que l'on ne joue pas, que
« l'on ne se livre pas à la débauche, et cela sous
« griève peine. Ah ! combien cela vous fâchera !
« Vous ne les aurez pas gardés deux ans que vous
« nous regretterez[1]. » Les paroles de Bonivard sont naïves et rudes, mais elles confirment pleinement le témoignage, les plaintes de Calvin, de Farel, de Rozet. Tout y est vrai, jusqu'au temps fixé par le prieur : *pas deux ans*. Sans doute Farel et Calvin se montrèrent dans cette affaire sujets aux infirmités humaines. Ayant tous deux des caractères forts, ils s'excitaient facilement l'un l'autre à une inflexibilité à laquelle ils étaient naturellement portés. Calvin lui-même nous apprend que le prudent Bucer désirait plus tard qu'ils ne demeurassent pas ensemble, dans la crainte que l'influence qu'ils exerçaient l'un sur l'autre ne leur nuisît[2]. Ils ont eux-mêmes dit qu'ils auraient pu montrer plus de douceur. Mais il est impossible de ne pas reconnaître qu'ils firent ce que demandait d'eux la fidélité à l'Évangile. La question du pain était un petit

[1] Voir *Hist. de la Réf.*, 2e série, vol. II, l. III, ch. 6, et *Bonivard*, Advis des difformes réformateurs, p. 149 à 151.

[2] « Diligenter cavendum monet, ne simul conjugamur. » (Calvin à Farel, 4 août 1538. (Bibl. de Genève.) Calvin, *Opp.*, X, p. 23.)

guidon élevé par les conseils, en opposition à la grande bannière évangélique, portée courageusement par Calvin et Farel. Les deux classes de combattants dans cette chaude affaire, étaient les représentants de deux systèmes qui, non-seulement ne se ressemblaient pas, mais étaient diamétralement opposés. Si les réformateurs avaient cédé, la grande cause de la religion et de la morale était compromise, la dignité de leur ministère était abaissée, leur activité pour avancer le règne de Dieu dans Genève était entravée, peut-être rendue impossible. Leur condescendance en un tel cas eût été non-seulement blâmable, mais blâmée. Il y avait là une question d'être ou de ne pas être. Il fallait s'efforcer de remporter la victoire ; si l'on ne pouvait pas vaincre, souffrir pour attester la vérité méconnue. Ils n'avaient rien négligé pour escalader la citadelle et y planter leur noble drapeau. Ils avaient échoué, et il ne leur restait qu'à se retirer, vaincus mais au fond vainqueurs, car ils n'avaient pas reculé d'un pas, pendant la bataille, et avaient ainsi préparé le jour du triomphe. Laissant derrière eux la ville, ses tumultes, ses menaces, ses outrages, ses violences, Farel et Calvin allaient à Berne ; c'était à la fin d'avril. S'avançant le long des rives du lac au milieu des belles et paisibles scènes de la nature, ils éprouvaient un grand soulagement. Échappés à cette enceinte étroite où leur cœur avait été serré de douleur, navré de tristesse, ils respiraient enfin librement. Un air pur et vif avait succédé à un air lourd et épais, et ils en étaient vivifiés. « Quand « par le moyen de certains troubles on me chassa,

« disait Calvin, je ne me trouvai pas garni d'une « si grande magnanimité, *que je ne m'en réjouisse,* « *plus qu'il ne fallait; — lors, par ce moyen estant en* « *liberté*[1]. » Il n'y avait du reste en lui ni murmure, ni amertume. Il avait appris beaucoup de choses au milieu de ces agitations, surtout à renoncer à lui-même. « Dès que l'on se cherche soi-« même, disait-il en ce temps, les combats éclatent; « le vrai principe d'agir, pour un soldat, c'est de dé-« poser tout orgueil et de dépendre entièrement de « la volonté de son chef[2]. » Son chef voulait qu'il quittât Genève et il la quittait, trouvant dans cette dépendance, l'indépendance suprême. Dépouillé et à demi mort, comme l'homme de Jéricho, il sentait près de lui le Seigneur qui bandait ses plaies et y versait de l'huile et du vin. « Rappelons-nous, di-« sait-il encore, cette déclaration de Jésus-Christ, « qu'on ne peut faire une blessure à ses serviteurs « sans qu'il la regarde comme faite à lui-même[3]. » Puis, portant ses regards vers les amis auprès desquels ils se rendaient : « Nous nous sommes tour-« nés vers vous, ô frères, disait-il, vers vous qui « avez été établis pour paître les Églises du Christ, « sous les auspices du Saint-Esprit. Ah! si c'est « sous la conduite du même prince, contre le même « ennemi, dans la même guerre, dans le même « camp, que nous combattons, ne serons-nous pas « grandement excités à la concorde et à l'harmo-

[1] *Préface des Psaumes*, p. IX.
[2] « Deposita omni contumelia, prorsus a ducis arbitrio pendere. » (Calvin, *Opp.*, V, p. 321.
[3] « Advertamus ad id quod Christus clamat : non posse servis suis vulnus imprimi, quin ipse sibi inflictum imputet. » (*Ibid.*)

« nie ?[1] » Il reprenait même courage quant à la Réformation : « L'Église, disait-il, n'est pas fatiguée, « tourmentée, renversée par ces luttes et ces com- « bats ; au contraire elle prend ainsi de la force, « elle commence à fleurir, elle se trouve affermie « par de nouveaux développements[2]. » Tel fut en effet le fruit que porta cette grande épreuve. « L'événement a montré, dit Th. de Bèze, que la « providence de Dieu a voulu ces dispensations, « pour que son serviteur fût, par diverses expé- « riences, préparé à de plus grandes choses, et « pour que, les séditieux se perdant eux-mêmes « par leur propre violence, l'Église de Genève fût « purifiée de toutes souillures[3]. »

Le pauvre aveugle Courault ne se sentant pas la force de suivre ses deux collègues, se rendit à Thonon, sur le lac de Genève, près du pasteur Fabri.

[1] « Ad vos peculiariter sermonem convertimus, o fratres, » etc. (*Ibid.*)
[2] « Sed vigescit potius, florescit, novisque incrementis confirmatur. » (*Ibid.*, 322.)
[3] « Partim ut seditiosis illis ipsorum impetu subversis, » etc. (Beza, *Calvini vita.*)

CHAPITRE DOUZIÈME

GRANDE CONFUSION DANS GENÈVE. — LE CONSEIL DE BERNE INTERVIENT INUTILEMENT.

(Fin avril 1538.)

Cependant les amis de l'Évangile, dans Genève, avaient reçu un coup très-violent et qui les avait frappés d'une manière inattendue. Plusieurs étaient plongés dans une excessive tristesse ; quelques-uns perdaient toute espérance de voir jamais l'Évangile en honneur dans cette tumultueuse cité. Les uns se taisaient, les autres faisaient éclater leur douleur. Les plus pieux sans doute attendaient de la fidélité de Dieu ce rétablissement de la foi, de l'ordre, de la prospérité, qu'ils désiraient avec tant d'ardeur. Mais « tous les hommes de bien, dit Bèze, voyaient « avec une grande douleur leurs trois pasteurs, « obéissant à l'édit qui les bannissait[1], » s'éloigner de cette ville à laquelle ils avaient voulu faire tant de bien ; et ils les suivaient des yeux, ou du moins de la pensée, comme s'ils ne pouvaient se séparer d'eux.

[1] « Tum vero magno cum bonorum omnium dolore tres illi edicto parentes... » (*Ibid.*)

Les basses et injurieuses démonstrations par lesquelles la partie la plus désordonnée de la population célébrait son triomphe augmentaient encore la tristesse des hommes sérieux. On riait de la déconfiture des pasteurs, on la tournait en ridicule. Les plaisants de profession ont presque tous l'esprit faux et superficiel, et il pleut par tout pays de cette sorte d'insectes [1]. Il n'en manquait pas à Genève. Nous ne savons s'ils montèrent sur des tréteaux, mais ils jouèrent des mascarades. On voyait de grandes troupes de ces mauvais plaisants s'avancer dans les rues, riant, braillant et s'agitant. L'un d'eux, c'était le principal personnage, tenait par la longue queue une poêle à frire, et dans cette poêle se trouvaient des lumignons de lampe, qu'on appelait dans le patois du pays des *farets*, et ceux qui entouraient ce porte-enseigne criaient qu'ils avaient fricassé *Farel* (et ses collègues avec lui) comme les poulets ou les navets que l'on fait cuire dans la casserole après les avoir coupés en morceaux. Ces malheureux n'avaient au fond pas tort : les pauvres ministres avaient été en effet brûlés à petit feu... Les bons mots et les sarcasmes assaisonnaient ce singulier plat, et il ne manquait pas, dans ces temps, d'individus qui souhaitaient de voir les ministres sortant de Genève « tomber de la poêle dans la braise, » d'un fâcheux état dans un pire. Les insolences et les dérisions pleuvaient de toutes parts : « Ces sortes de processions aboutissaient d'ordi-« naire à quelques débauches ; les citoyens se

[1] Labruyère.

« licencioyent, dit Rozet, à impureté, danses, jeux « et yvrognerie. » « On n'entendait parler que de « mascarades, de galanteries et d'excès de vin et « de bonne chère[1]. » C'est ainsi que le gros de la population célébrait le départ des pasteurs. « Le « méchant travaille pour enfanter l'outrage, mais « il enfantera une chose qui le trompera. »

Quant aux membres des conseils, ils laissaient faire. S'ils lançaient quelque publication pour réprimer ces désordres, on en faisait peu de cas; d'ailleurs, ils ne la faisaient point observer. Ils cherchaient pourtant à établir quelque espèce d'Église. Le ministre Henri de la Mare n'avait osé, malgré l'ordre qui lui en avait été donné, prêcher et donner la cène le jour de Pâques, de peur de déplaire à Farel et à Calvin, mais, ainsi que l'ancien gardien des Franciscains, Jacques Bernard, il ne s'était pas joint à leur protestation; le Conseil les chargea l'un et l'autre des fonctions des trois exilés, et demanda en même temps à Messieurs de Berne les ministres Marcourt et Morand, qui ne vinrent que plus tard. En même temps, le magistrat fit relever dans les églises les pierres baptismales qui avaient été abattues et devaient servir dorénavant au baptême des enfants; puis il fit publier à son de trompe que chacun eût à se conformer à ce qui avait été arrêté, touchant la cène, le baptême, les fêtes, etc. Mais de la Mare et Bernard n'étaient pas de force à remplacer Farel et Calvin. Ils étaient loin de jouir d'une grande considération

[1] Rozet, Chronique msc. de Genève, l. IV, ch. 22. Gautier, Hist. msc. de Genève, l. VI. Spon, II, p. 26.

et se trouvaient souvent exposés à la critique et même aux reproches de leurs auditeurs. Porral surtout se plaignait hautement de leurs prédications. Le Conseil prit leur parti, et un nommé Groli ayant reproché à Bernard de ne pas prêcher selon la Parole de Dieu, le critique fut condamné « à « crier merci à Dieu et à la justice, *les deux genoux* « *en terre.* » Si cela se fût passé du temps de Calvin, c'eût été une bonne aubaine pour ceux qui aiment à détracter ce grand homme, mais la peine était infligée par ses adversaires à l'un de ses partisans. La question pourtant reste toujours la même, et cet acte de contrainte en fait d'opinion religieuse est même plus grave, puisqu'il provient de ceux qui avaient chassé leurs réformateurs pour avoir voulu mettre des bornes à leur liberté. Il y avait pourtant des accommodements : un citoyen considérable, l'ancien syndic Porral, ayant aussi critiqué les prédicants, le Conseil se contenta de le menacer de son *indignation ;* il n'eut pas à mettre *les deux genoux en terre* et à *crier merci.*

L'exil des deux grands réformateurs et ce triste état de choses qui ravissait les hommes du parti romain, remplissaient en tous lieux de douleur les amis de la Réformation. On pleurait sur la « grande « joie des pharisiens et des ennemis du saint nom de « Dieu. » Il y avait des gémissements, des prières, des exclamations : « Comment cette ville, que le Fils « de Dieu avait choisie pour son palais et son sanc- « tuaire, était-elle toutefois, maintenant, plongée en « ses souillures aussi avant, comme si jamais une « seule goutte de la grâce de Dieu ne fût découlée

« sur elle ?[1] » On se rappelait *Capernaüm élevée d'abord jusqu'au ciel, et puis abaissée jusqu'en enfer !* Calvin comprenait que les circonstances qui avaient amené son exil compromettaient non-seulement les progrès, mais l'existence même de la Réformation ; effrayé du péril, il était résolu à tout faire pour prévenir un tel malheur.

« Où le danger est grand, c'est là que je m'efforce. »

Les Églises et même les États de la Suisse ne sympathiseront-ils pas à leurs épreuves ? Ne les aideront-ils pas à sauver Genève ? Si le catholicisme romain s'y rétablissait, si la Savoie y devenait par là prépondérante, Berne et le reste des cantons seraient plus ou moins menacés dans leur réforme, et le pays de Vaud pourrait fort bien retourner à ses anciens dominateurs. Certes Calvin trouverait ailleurs une vie plus paisible, plus facile qu'à Genève ; mais il s'était décidé à perdre sa vie et l'avait donnée à Dieu et à son règne. Cette ville sur laquelle il voulait arborer l'étendard de l'Évangile, eût pu devenir un jour une forteresse, dont le front redoutable eût résisté aux attaques combinées de l'ennemi. Et maintenant, il faut qu'il l'abandonne. Il hâtait ses pas vers Berne, où il espérait trouver du secours, comme autrefois les Berthelier et les Besançon Hugues, menacés par les bandes de la Savoie.

L'arrivée des deux réformateurs fit sensation dans cette ville. A la vue de ce Farel dont les tra-

[1] Rozet, Chronique msc. de Genève, l. IV, ch. 18. Registres du Conseil, des 7, 10, 16, etc., mai. Hist. msc. de Gautier, l. VI.

vaux avaient été depuis dix ans couronnés de si grands succès dans la Suisse romande, de ce Calvin qu'on saluait déjà comme un génie supérieur, de ces deux hommes bannis, chassés, sans asile, les esprits étaient frappés, les cœurs émus. Les magistrats bernois eux-mêmes ne s'étaient point attendus à des mesures aussi extrêmes. Admis le 27 avril dans le Conseil : « On nous a fausse« ment accusés, dirent les réformateurs. Mes« sieurs de Genève ont mis en avant deux cho« ses, l'une que nous avons été rebelles à leurs « commandements, et l'autre que nous avons refusé « de nous conformer aux cérémonies de Berne. « Ces accusations sont toutes les deux fausses, « car nous avons fait ce qui était en nous pour « leur obéir, et jamais n'avons simplement rejeté « icelle conformité, mais plutôt au contraire protesté « que nous voulions regarder en quelle manière elle « se pourrait bien traiter pour l'édification de l'É« glise. Davantage, il appert que ces accusations « sont une vaine couverture, vu que ces mes« sieurs étaient prêts à nous accorder que cette « affaire des rites fût différée jusqu'à l'assem« blée de Zurich, moyennant que nous voulions « agréer que notre compagnon Courault fût rejeté « de l'office de prédication, ce que, étant contre la « parole expresse de l'Écriture, n'avons voulu con« sentir. Le jour de Pâques même, nous avons pro« testé que si nous n'administrions pas la cène, ce « n'était pas à cause du pain sans levain, dont l'u« sage est en lui-même indifférent, mais de crainte « de profaner un si saint mystère, — sinon que le

« peuple fût mieux disposé. Ce que nous alléguions « pour raison, ce sont les désordres et abominations « qui régnent aujourd'hui en la ville, tant en blas- « phèmes exécrables et moqueries de Dieu et de « son Évangile, qu'en troubles, sectes, divisions. « Publiquement, et sans être réprimées, il est fait « mille *irrisions* contre la Parole de Dieu, et même- « ment contre la cène. Et de plus, ceux du Conseil « ne nous ont jamais voulu admettre à dire nos rai- « sons, et sans nous avoir ouïs, ils ont contre nous « *concité* tant les Deux-Cents que le peuple, nous « chargeant de ce qui ne se trouve véritable ni de- « vant Dieu, ni devant les hommes. Ce faisant, ils « montrent assez qu'ils ne cherchent que esclandres « et scandales pour diffamer l'Évangile. Et de fait, « il y a six mois passés, le bruit en était à Lyon et « plusieurs autres lieux de France, tellement que « quelques marchands ont voulu vendre marchan- « dises pour grosse somme, *à payer quand nous « serions déchassés!*... Par quoi l'on aperçoit qu'il « y a machinations secrètes, de longue main. « Même ils ne se sont point contentés de nous « charger d'ignominie, mais ils ont crié par plu- « sieurs fois qu'on nous jetât au Rhône. » Les réfor- mateurs ayant ainsi parlé, déposèrent un mémoire où se trouvaient exposés ces mêmes griefs [1].

Ce discours était sévère; mais le mal était grand; il est inutile de le nier, les témoignages sont trop positifs. Tous, sans doute, n'étaient pas coupables de ces désordres, de ces moqueries; mais il arri-

[1] Le mémoire se trouve dans les archives de Genève. Pièces historiques, n° 1201. (Calvin, *Opp.*, p. 190.)

vait alors ce qui n'arrive que trop souvent, que les gens remuants prennent le dessus et que les bons se taisent. Il faut de plus remarquer ce que dit Calvin, qu'il craindrait de profaner le mystère de la cène, *sinon que le peuple fût mieux disposé*. Il admet donc une meilleure disposition du peuple, il la désire ; certainement il est prêt alors à célébrer le repas sacré. Quant à ce qu'il a dit que ses collégues et lui *ont fait ce qui était en eux*, pour obéir aux magistrats, il indique bien par là que quelque chose *n'était pas en eux*, savoir : d'agir contre leur conscience et le commandement de Dieu. Plusieurs en leur temps les en blâmèrent, mais qui leur en fera maintenant un reproche ? Les défenseurs les plus décidés de l'union de l'Église et de l'État disent eux-mêmes : « L'autorité « de l'État ne doit point se mettre en conflit avec la « foi religieuse de quelque homme que ce soit. Si « le principe contraire était admis, nous passerions « probablement dans les rangs de nos adversai- « res [1]. » Nul, de nos jours, ne blâmera les réformateurs. En maintenant l'indépendance de la foi, ils ont fait ce qu'ils devaient faire.

Le Conseil de Berne, qui n'était pas dominé par la passion, comme celui de Genève, vit clair dans les choses, et fut ému du danger qui menaçait cette ville alliée. Sans perdre de temps, il écrivit le même jour à ses « singuliers amis et féaulx com- « bourgeois : « Sont aujourd'hui comparus devant « nous maître G. Farel et Calvin, et ont fait les do-

[1] Ces paroles ont été prononcées à Londres, dans la Chambre des communes, le 9 mai 1871, par sir Roundel Palmer, qui fit le discours le plus remarquable contre la proposition de séparer l'Église de l'État.

« léances comprises en la cédule ci-incluse. Nous « les avons entendues *à grand troublement de nos « cœurs*, car si les choses se sont ainsi passées, elles « donnent une grande offense et serviront *au déshon- « neur de la religion chrétienne*. A cette cause, nous « vous prions instamment, et en fraternelle affec- « tion, vous admonestons et requérons que veuillez « modérer la rigueur que tenez à Farel et Calvin, « pour l'amour de nous et pour éviter scandale. Ce « que nous vous avons écrit touchant la conformité « des cérémonies, nous l'avons fait par affection et « non pour vous contraindre. Mais vous devez savoir « *que le trouble qui est présentement en votre ville et le « rigoureux parti que tenez à vos prédicants nous ont « été très-déplaisants, et que nos ennemis en sont très- « joyeux*. En ce, nous ferez plaisir très-agréable [1]. » Tel était l'avis de Messieurs de Berne, des adversaires mêmes de Calvin, car ils l'étaient et pouvaient lui en vouloir, particulièrement dans cette affaire, à cause du pain azyme. Mais leurs vues étaient plus élevées, plus sages, plus profondément religieuses et politiques que celles de Richardet et de ses amis.

A la réception de cette lettre le Conseil de Genève fut encore plus ému que ne l'avait été celui de Berne. L'irritation qui animait ses membres et les avait portés à bannir les réformateurs, n'était point apaisée, et comme on l'a remarqué, leur réponse fut telle qu'on pouvait l'attendre d'hommes que la pas-

[1] Archives de Genève. Pièces historiques, n° 1201. Calvin, *Opp.*, X, p. 188.

sion domine [1]. Ils écrivirent à Berne qu'ils trouvaient « fort estranges » les doléances qu'on leur envoyait; qu'ils « ne pouvaient bonnement penser « comment Farel et Calvinus étaient si hardis d'in« former leurs Excellences contre vérité, qu'il n'y « avait point grande discorde en leur ville, puis« que le dimanche précédent, la cène avait été « faite, selon leurs cérémonies, avec un grand nom« bre de gens, tous d'accord. » Ce qui revenait à dire que les pasteurs étant chassés sans avoir été entendus, leurs adhérents étant intimidés, le parti opposé à l'Évangile triomphant, l'uniformité régnait par la violence et par la crainte. C'est en effet la conséquence ordinaire d'un coup d'État.

[1] Kirchhofer, *Das Leben Farels*, p. 244.

CHAPITRE TREIZIÈME

SYNODE DE ZURICH. — LES AMBASSADEURS BERNOIS RAMÈNENT CALVIN A GENÈVE. — IL NE PEUT Y ENTRER.

(Fin avril à fin mai 1538.)

Farel et Calvin ne se laissèrent point arrêter par l'endurcissement de leurs ennemis. Ils étaient décidés à tout faire pour sauver l'Église et la ville même de Genève des maux qui, selon l'opinion des hommes de bien de la Suisse, ne pouvaient manquer de l'atteindre. Le synode des Églises réformées de ce pays, à la décision duquel ils s'en étaient rapportés, se réunissait alors à Zurich. Ils se hâtèrent de s'y rendre, pour instruire l'assemblée des graves événements qui s'étaient passés à Genève, et pour réclamer sa médiation. Les députés de Bâle, Berne, Schaffhouse, Saint-Gall, Glaris, Mulhouse, Bienne, réunis aux docteurs de Zurich, formaient cette assemblée qui siégea du 29 avril au 3 mai, et à laquelle Bucer et Capiton de Strasbourg étaient venus assister. La principale affaire du synode était l'union avec Luther, qui montrait alors des dispositions pacifiques. Tous les membres, sauf Kunz, député de Berne, reçurent les deux bannis

avec une vraie cordialité chrétienne. Il semble que cette réunion de frères détendit Farel et Calvin. Se trouvant à Genève sans cesse en présence de violents adversaires, il en était peut-être résulté pour eux une sorte de tension morale; mais la loyale affection des Suisses donna du relâche à leurs esprits; leur âme s'épanouit au soleil de la charité. Après s'être occupé de ce qui concernait la *concorde* de Wittemberg, le synode passa aux rites et arrêta que les Églises devaient conserver à cet égard une pleine liberté, résolution favorable à Calvin et à Farel. Ce point décidé, le synode prit en considération l'état de Genève. Calvin exposa les divisions et le trouble qui affligeaient l'Église, l'état d'abandon où se trouvaient les bons chrétiens et les dangers auxquels la Réformation y était exposée. Il se montra sans roideur quant aux choses secondaires, mais plein de fermeté pour celles qu'il croyait nécessaires à la prospérité de Genève. Il admit facilement les fonts baptismaux; et aussi, ajouta-t-il, l'introduction « dans notre Église, du « pain sans levain; mais, ajouta-t-il, nous dési« rons demander aux Bernois que ce pain soit « rompu [1]. » L'acte de *rompre le pain*, selon l'institution et la coutume des apôtres, lui paraissait essentiel au symbole qui doit rappeler le corps immolé du Seigneur. Il éprouvait quelque perplexité quant à la question des fêtes; il en accorda pour-

[1] « Cupimus a Bernatibus impetratum ut *fractionem panis* nobiscum accipiant. » (Articuli ipsa manu Calvini scripti, conventui Tigurino propositi.) Calvin, *Opp.*, X, p. 190. Voir Matth. XXVI, 26; Luc XXIV, 30; 1 Cor. X, 16; XI, 24; Actes XX, 7.

tant quatre, pourvu, dit-il, que ceux qui le voudront soient libres de travailler après le service. Il ne voulait pas ouvrir la porte au bruit et au désordre qui signalent dans les populations romaines la dernière partie de ces jours [1]. Il continua : « S'il s'a« git de nous rétablir à Genève, nous demandons « avant tout qu'il nous soit accordé de nous laver « des calomnies dont on nous a accablés. On nous « a condamnés sans nous entendre, et c'est là, di« sait-il avec raison, une inhumanité, une barbarie, « qui ne peut être tolérée [2]. Il faudra ensuite établir « la discipline sans quoi tout ce que nous restaure« rons sera bientôt écroulé. Nous demandons que la « ville soit divisée en paroisses, car point d'ordre « dans l'Église si le troupeau n'est pas près de son « pasteur et le pasteur près de son troupeau. Nous « demandons qu'un usage convenable de l'excom« munication soit admis et qu'à cet effet le Conseil « choisisse dans les divers quartiers de la ville des « hommes probes et sages, auxquels, d'accord com« mun, ce soin soit confié. Nous demandons que « dans l'institution des pasteurs l'ordre légitime « soit maintenu, et que l'autorité du magistrat ne « supprime pas cette imposition des mains, que « doivent recevoir les ministres. Nous demandons « que la cène soit plus souvent administrée, et « qu'on la célèbre, sinon suivant la coutume de « l'ancienne Église [3], au moins une fois chaque

[1] « Non tamen fenestram ardemus aperire tot turbis, quas jam prospicimus, si aliter fiat. » (*Ibid.*)
[2] « Barbaries enim et inhumanitas non ferenda. » (*Ibid.*)
[3] *Chaque jour rompant le pain.* (Actes III, 46.) « Ut frequentior

« mois. Nous demandons que l'on ajoute aux pré-
« dications publiques le chant des psaumes. Enfin « nous demandons que les nôtres mettant en avant « l'exemple des pays soumis à Berne pour justifier « des chansons et des danses lascives et obscènes [1], « les Bernois soient priés de bannir de leurs États « de tels déréglements, afin que les nôtres n'en « prennent plus occasion de les revendiquer pour « eux-mêmes.

Ces articles, au nombre de quatorze, étaient écrits de la main de Calvin, mais ils furent lus au synode par Bucer [2]. Il est probable que Calvin et Farel ne voulaient pas se mettre trop en avant, et désiraient que la question fût décidée selon sa valeur, indépendamment de leur personne; et ils choisirent pour l'exposer le plus modéré des théologiens de l'époque. Calvin n'était pas un homme qui s'élevât dans le sentiment de sa propre justice; il savait par expérience que *nous bronchons tous en plusieurs manières*. « Nous savons, disait-il plus tard « à Farel, en lui parlant de ce qui venait de se pas- « ser, nous savons que nos adversaires ne peuvent « nous calomnier au delà de ce que Dieu permet, « et nous connaissons le but qu'il se propose en le « leur permettant. Humilions-nous donc, à moins « que nous ne voulions lutter avec Dieu, parce « qu'il nous humilie [3]; mais ne cessons pas de nous

cœnæ usus restituatur; si non secundum veteris ecclesiæ consuetudinem, at *saltem singulis quibusque mensibus semel*. » (*Ibid.*)

[1] « Quum in lascivis et obscœnis cantilenis ac choreis... e sua ditione tales spurcitias eliminent. » (*Ibid.*)

[2] Calvin, *Opp.*, X, p. 204.

[3] « Humiliemur ergo nisi Deo in humiliationem nostram tendenti

« attendre à lui. La couronne de fierté et les ivro-
« gnes d'Éphraïm seront foulés aux pieds, selon le « prophète (Ésaïe XXVIII, 3). Reconnaissons devant « Dieu et devant son peuple, que c'est, en quelque « mesure, à cause de notre inhabileté, indolence, « négligence, erreur, que l'Église confiée à nos « soins est tombée dans un triste état ; mais aussi « maintenons, comme c'est notre devoir, notre in- « nocence et notre pureté contre ceux qui par leur « fraude, malignité et méchanceté ont certainement « causé cette ruine [1]. » Calvin s'accusant d'*indolence* allait trop loin sans doute ; mais ce n'était pas seulement à son collègue qu'il parlait de la sorte ; il ne craignait pas de faire devant le synode même de tels aveux, et tout en dépeignant les dangers de Genève, « la destruction dont semblait menacé » l'édifice, que Farel et lui y avaient élevé : « Nous « reconnaissons ouvertement, dit-il aux députés des « Églises suisses réunies à Zurich, que dans quel- « ques points nous avons été peut-être trop sé- « vères ; et nous sommes prêts à entendre raison « là-dessus [2]. »

Le synode ne blâma point les réformateurs. Il leur recommanda, il est vrai « la modération, la « douceur chrétienne, nécessaires, dit-il, avec ce « peuple peu cultivé [3] ; » mais il reconnut que, loin

velimus obluctari. » (Calvin à Farel, Bâle, 4 août 1538. Bibl. de Genève.) Calvin, *Opp.*, X, p. 229.

[1] Calvin à Farel. Strasbourg, septembre 1538. Calvin, *Opp.*, X, p. 246.

[2] « Dass sie in etlicher Dingen hatten vielleicht zu streng gewesen, und erklærten « sich gern weisen zu lassen. » (Abschied des Tages zu Zurich gehalten. Kirchhofer, *Farels Leben*, I, p. 244.)

[3] « Bey diesem unerbauenen Volk christliche Sanftmüthigkeit. » (*Ibid.*)

de montrer de l'opiniâtreté dans des choses insignifiantes, les réformateurs ne demandaient dans leurs quatorze articles que des choses justes, légitimes, importantes. Il est vrai qu'un chrétien ne doit pas être constitué ministre par le simple arrêté d'un conseil d'État, mais, après examen, par l'imposition des mains des anciens ou pasteurs. Il est vrai qu'une plus grande fréquence de la cène était conforme à la Parole de Dieu. Le point le plus délicat était l'excommunication; mais les Genevois ne pouvaient-ils pas se fier à ce que feraient des *laïques probes et sages*, choisis par les conseils élus? Le bon sens des Helvétiens leur disait que des hommes qui n'auraient aucun des caractères chrétiens ne pouvaient faire partie de la société chrétienne.

Aucun des théologiens présents au synode ne semble avoir pris plus à cœur la cause de Calvin que celui qui, avec Mélanchthon, était peut-être le plus mesuré des réformateurs, Capiton. Homme essentiellement doux, il avait pourtant montré du courage en rappelant Luther à la modération et en faisant de même plus tard vis-à-vis de son collègue de Strasbourg, Mathias Zell; il approuva Farel et Calvin, il s'appliqua même à les consoler: « Votre « bannissement n'a rien d'ignominieux, leur dit-il, « et nous ne craignons pas qu'il soit nuisible à « l'Église. Vos ennemis mêmes ne vous reprochent « que trop de ferveur dans votre zèle. Il ne manque « pas malheureusement de ministres qui enseignent « l'Évangile sans discipline, qui préfèrent avoir « une charge où l'on ne fait rien qu'une charge qui

« porte des fruits, et qui, au lieu de la liberté de « Christ, introduisent la licence [1]. La discipline est « nécessaire aux Églises. On s'imagine que ce que « chacun peut faire ne nous regarde pas, comme « si Christ ne disait pas que si sur cent brebis il y « en a une seule qui s'égare, il faut se mettre à sa « recherche. Quoi! parce qu'on a rejeté l'autorité « des papistes, faudra-t-il que la puissance de la « Parole et du ministère soient aussi anéanties? — « Je sais assez de l'Évangile, s'écrie-t-on; je sais « lire : qu'ai-je besoin de toi? Prêche à ceux qui « veulent t'entendre! — Ah! la discipline est une « chose dont nos Églises n'ont point l'habitude, une « chose que la chair et le sang détestent, devrons-« nous donc nous étonner que vous n'ayez pu, à « vous deux, réformer en une fois une ville aussi « considérable? [2] »

L'assemblée approuva donc les quatorze articles présentés par Calvin et Farel, puis « déclara les causes de leur *deschassement* de Genève non légitimes [3]. » Aux yeux des chrétiens helvétiques réunis à Zurich, ces deux bannis étaient la gloire de la Réformation, des docteurs dont la louange était répandue dans toutes les Églises, deux des principaux moteurs de la grande transformation qui s'accomplissait alors dans la chrétienté. L'honneur, le devoir des chrétiens de la Suisse demandaient que

[1] « Otiosam enim functionem quidam tueri malunt quam fructuosam, quidam licentiam pro Christi libertate induxerunt. » (Calvin, *Opp.*, p. 226. Capito Farello.)

[2] « Quod vos duo semel tantam urbem reformare non potueritis. » (*Ibid.*, p. 227.)

[3] Roset, Chronique msc. de Genève, l. IV, ch. 20.

ces hommes pieux et illustres, victimes de passions hostiles à l'Évangile, fussent rétablis dans la position où Dieu les avait placés. Le synode écrivit donc à Genève, et demanda avec instance des mesures propres à relever l'Église, et en particulier le rappel des pasteurs. Il recommanda en même temps aux Bernois, et particulièrement à Kunz, d'appuyer cette requête ; et Kunz en accepta la charge. Zurich voulant aussi faire quelque chose, Bullinger écrivit à ce sujet, le 4 mai, au prévôt de Watteville. Farel et Calvin retournèrent alors à Berne, disposés à tout supporter avec patience et douceur, mais pleins d'espérance[1].

Un homme dont ils avaient déjà éprouvé la malveillance devait bientôt troubler leur joie. Kunz, d'abord pasteur à Erlenbach, contribua à réformer le bas Siebenthal. Il était, à ce qu'il paraît, issu d'une famille aisée de paysans de ces contrées[2] et était resté un peu rustique et grossier. Homme de parti, caractère énergique, passionné pour tout ce qui intéressait la cause qu'il avait embrassée, aveugle et injuste pour l'opinion contraire, sans bienveillance pour ses adversaires, il se laissait aller facilement aux animosités, aux jalousies et aux querelles, et avait même quelquefois autant de peine à vivre avec ceux qui étaient de son côté qu'à supporter ceux qui étaient de l'autre. Dans la circonstance qui nous occupe, son hostilité avait à ses yeux une excuse : s'il s'opposait vivement à

[1] Farel et Calvin à Bullinger; milieu de juin 1538. Calvin, *Opp.*, X, p. 203.
[2] Hunderhagen Conflikte, p. 70.

Calvin, à Farel, c'est que le peu de goût qu'ils avaient pour le pain sans levain, et autres questions analogues, pouvait, selon lui, irriter les Allemands, dont il s'était constitué en Suisse l'infatigable champion. Il avait paru partager les sentiments exprimés à Calvin et à Farel par le synode de Zurich, unanime en leur faveur. Il n'avait pas voulu s'abandonner devant une assemblée aussi considérable à sa haine personnelle. Mais les réformateurs ne devaient rien y perdre : il les attendait à Berne. Là, Kunz serait sur son terrain, et gare aux adversaires des traditions humaines!

Calvin et Farel, arrivés à Berne, n'y trouvèrent pas Kunz; ils durent l'attendre huit jours[1]. Il était à Nidau, au milieu d'une assemblée de pasteurs devant laquelle, oubliant la promesse solennelle qu'il avait faite à Zurich[2], il avait dit : « On m'a de« mandé de me rendre à Genève pour rétablir *ces « bannis*, mais j'aimerais mieux renoncer à mon « ministère et quitter mon pays que d'aider ceux « qui, je le sais, m'ont horriblement traité. » Ce retard, vu la position où se trouvaient les deux réformateurs, mit leur patience à l'épreuve; ils attendirent pourtant, persuadés que l'on rejetterait la faute sur eux, si l'affaire manquait par suite de leur départ. Ayant enfin appris l'arrivée de Kunz, ils se rendirent chez lui et le trouvèrent avec Sébastien Meyer et Érasme Ritter. Là, dans sa propre

[1] « Octavo demum die, postquam Bernam appulieramus, Cunzenum eo se recepisse. » (Calvin, *Bullingero Junio*, 1538, Henry Beylage, p. 48.) Calvin, *Opp.*, X, p. 203.

[2] « Fides ecclesiæ Christi solemniter data. » (*Ibid.*, p. 53.) Calvin, X, p. 207.

maison, son cœur se dégonfla tout à son aise; il commença par de longues plaintes et finit par de violents outrages [1]. Calvin et Farel, qui ne s'y étaient point attendus, reçurent pourtant cette sortie avec douceur, comprenant que s'ils répondaient avec vivacité, ils ne feraient que jeter le furieux Kunz dans un grand accès de rage [2]. Ritter et Meyer s'unirent à eux pour l'apaiser. Son sang s'étant un peu calmé : « Je désire savoir, leur dit-il, « si vous me demandez de me mêler de votre af- « faire, car je prévois que, si elle ne finit pas selon « vos désirs, c'est à moi que vous vous en pren- « drez. » Ils l'assurèrent à trois reprises qu'ils n'entendaient point changer quelque chose à la mission que le synode lui avait donnée et qu'il avait acceptée. Mais ils avaient beau dire, Kunz, qui désirait fort être déchargé de cet office, répétait sans discontinuer la même « chanson. » A la fin, épuisé par son emportement et fatigué du bruit qu'il avait fait : « Je ferai, dit-il, ce que je dois faire, » et l'on se sépara en convenant de traiter ce sujet le jour suivant.

Le lendemain donc, à l'heure fixée, Calvin et Farel se rendirent à l'hôtel de ville; ils durent attendre deux heures. On vint alors leur dire que Messieurs les ministres avaient trop d'affaires consistoriales pour s'occuper d'eux. Après dîner les deux réformateurs de Genève se présentèrent de nouveau, et l'assemblée étant entrée en matière, ils

[1] « Exorsus est Cunzenus longas expostulationes, a quibus ad gravissimas contumelias prosiliit. » (*Ibid.*, p. 49.) Calv., *Opp.*, p. 203.
[2] « Insanientem in extremam rabiem. » (*Ibid.*)

furent fort surpris d'apprendre qu'on allait d'abord examiner avec soin les quatorze articles que le synode de Zurich avait approuvés. Réprimant les sentiments que cette indignité faisait naître en eux, ils y consentirent. A peine y avait-il une syllabe à laquelle on ne fît objection [1], et quand il fut question du pain de la cène, Kunz haussa fort la voix et apostrophant les deux réformateurs : « Vous avez « troublé, dit-il, toutes les Églises de l'Allemagne, « jusqu'alors en paix, par vos innovations impor« tunes et passionnées. » Calvin répondit que ce n'était pas eux qui avaient introduit l'usage du pain levé, qu'il existait dans l'ancienne Église, et que l'on en trouvait même des traces dans la papauté. Mais Kunz ne voulait rien entendre et s'emportait toujours plus [2]. » Ses collègues voulant mettre fin à cette dispute, demandèrent que l'on passât au troisième article, qui traitait des fêtes. Ce fut bien pis alors; Kunz ne se contenta plus de vives clameurs, il se leva violemment de la table, et tout son corps tressaillait tellement de colère, que ses collègues ne pouvaient parvenir à le calmer [3]. « Il est faux, di« sait-il, que les articles aient été approuvés à « Zurich. » — « Nous en appelons, répondit fer« mement Calvin, au témoignage de tous ceux qui « étaient présents au synode. » Kunz étant un peu revenu à lui-même, accusa les deux docteurs d'une

[1] « Nulla pœne syllaba erat, de qua non litigarent. » (Calv., *Opp.*, p. 204.)

[2] « Ille nullis rationibus auscultare, sed crudelius semper debacchari. (*Ibid.*, p. 204.)

[3] « Ex abaco se proripuit; ac toto corpore sic ebulliebat, ut injecta etiam manu, retineri a collegis non posset. » (*Ibid.*, p. 50. Calvin, *Opp.*, p. 204.)

ruse intolérable, les articles, dit-il, étant pleins d'exceptions. « Nous avons pensé au contraire faire « preuve de sincérité, répondit très-justement Cal- « vin, en faisant simplement et ouvertement des « exceptions là où nous devions en faire. » Les deux réformateurs se retirèrent tout émus de la scène étrange qui venait de se passer, et deux ans plus tard Farel écrivait encore à son ami : « Toutes « les fois que le souvenir de Kunz se présente à « moi, de quelle horreur me remplit cette furie qui « ne tenait aucun compte de l'Église, mais que « le diable transportait de haine contre moi [1]. » Kunz prétendait que les deux réformateurs désiraient se retirer et ne pas tenir la parole donnée à Zurich. « Nous sommes prêts à tout faire, dit au « contraire Calvin, plutôt que de ne pas essayer « tous les moyens pour pourvoir aux besoins de la « religion et nous acquitter de nos devoirs envers « l'Église [2]. » Kunz et les siens déclinant leur mission, il n'y avait plus que le Sénat bernois qui pût prendre la chose en main.

Quelques jours après, Farel et Calvin furent en effet reçus par ce corps. Les représentations que les Bernois devaient faire à Genève, conformément aux décisions du synode de Zurich, ne pouvaient être que très-désagréables à ceux qui voulaient introduire les rites bernois dans cette ville. Berne plaider contre Berne ! Avait-on jamais vu rien de pareil ? Un État quel qu'il soit ne se charge pas volontiers de

[1] Farel à Calvin, 6 septembre 1540.
[2] Calvin à Bullinger. Berne, 28 mai 1538. (Archives de Zurich.) Calvin, X, p. 204.

remplir un tel office, mais surtout un État qui, comme celui de Berne, avait la réputation d'être entier et inflexible dans ses vues. Le Conseil essaya donc d'obtenir que Calvin et Farel renonçassent à leurs quatorze articles; ils s'y refusèrent. On les invita à donner liberté; puis ils furent rappelés et on leur fit de nouveau, à trois reprises, dans la même heure, la même demande[1]. « C'est à l'É-« glise, répondaient-ils, qu'il appartient d'établir « l'uniformité d'une manière légitime. » « Elle a « déjà été établie, disait le Conseil. » « Oui, répon-« daient-ils, mais par un petit nombre d'hommes « remuants, en même temps qu'ils arrêtaient de « nous jeter au Rhône[2]. Nous sommes décidés à « nous soumettre à tout, plutôt qu'à paraître ap-« prouver les moyens employés pour parvenir à « l'uniformité. » Farel et Calvin ne pouvaient autrement répondre; on ne plie pas devant le mal. Le Conseil bernois se rendit, et montra ainsi dans cette occasion une indépendance et un sentiment de justice qui lui font grandement honneur.

Ayant appelé de nouveau les réformateurs, le Conseil leur annonça que deux envoyés du Sénat les accompagneraient, que parvenus à quatre milles de Genève, Calvin et Farel s'arrêteraient, mais que les seigneurs bernois poursuivraient leur chemin. La place fixée par les Bernois était au-dessous du village de Genthod; peut-être était-ce alors la fron-

[1] « Ac ter una hora revocati. » (Calvin à Bucer, Henry Beylage, p. 51.) Calvin, *Opp.*, p. 205.

[2] « Recepta autem fuerat a paucis seditiosis eodem decreto, quo in Rodanum præcipitari nos oportebat. » (*Ibid.*)

tière. Les députés de Berne devaient demander au Conseil de Genève le retour de Farel et de Calvin, et s'ils l'obtenaient, les introduire dans la ville et veiller à ce qu'ils fussent rétablis dans leur ministère. Farel et Calvin représentèrent que si l'on suivait cette marche, ils sembleraient n'être réintégrés que parce qu'ils avaient reconnu avoir été en faute, ce qu'ils ne pouvaient admettre; ils se plaignirent aussi de ce qu'aucun ministre n'était adjoint à l'ambassade. Le Conseil prit en conséquence un nouvel arrêté, en vertu duquel les deux réformateurs entreraient immédiatement dans la ville, et les envoyés bernois présenteraient au peuple les quatorze articles de Zurich, en présence de Farel et de Calvin, afin que si quelque objection était faite, ceux-ci pussent immédiatement y répondre. Les réformateurs alors exposeraient leur cause et, si leur justification était admise, ils seraient réintégrés dans leurs fonctions. Deux ministres, Érasme Ritter et Viret, devaient les accompagner. « Maintenant « nous partons pour notre voyage, écrivait Calvin « à Bullinger; qu'il plaise au Seigneur de le rendre « prospère. C'est à lui que nous regardons pour « nous guider dans nos démarches et c'est aussi « de ses sages dispositions que nous en attendons « le succès[1]. » La délégation partit et prit en passant Viret à Lausanne.

Cependant on avait appris à Genève que Calvin et Farel revenaient, conduits et patronnés par des délégués de l'État même de Berne. Cette nouvelle

[1] Calvin à Bullinger. Berne, 20 mai 1538. (Calvin, *Opp.*, X, p. 201.)

étonna fort. Quoi ! ces deux ministres ont été bannis pour avoir refusé d'admettre les rites de Berne, et Berne les prend sous sa garde et les ramène ! Berne sentait la grandeur de la Réformation et le prix des réformateurs. Mais il y avait des Genevois qui ne voyaient pas au delà de leurs murs et ne semblaient pas se douter de la grande transformation qui renouvelait la chrétienté et dont Calvin et Farel étaient deux des plus illustres agents. Aussi cette nouvelle étant confirmée remua vivement les esprits. Le Conseil arrêta de refuser aux réformateurs l'entrée de la ville; et les plus remuants de leurs adversaires résolurent de s'opposer par la force à leur retour. Des embûches furent dressées à quelque distance des remparts, et vingt gladiateurs, comme Calvin les appelle, se postèrent en armes à la porte même, comme s'il s'agissait de repousser une troupe ennemie [1]. » La députation n'était plus qu'à un mille de Genève lorsqu'un messager du Conseil se présenta [2]. Il remit aux ambassadeurs bernois une dépêche du Conseil où il était dit : « N'amenez point Farel et Calvin, pour éviter esclandre, car ce serait contre « l'arrêt fait par la communauté et le vouloir d'i-

[1] « Constitit non procul mœnibus collocatas fuisse insidias; in ipsa autem porta considebant armati viginti gladiatores. » (Calvinus Bucero. Henry Beylage, p. 52.) Calvin, *Opp.*, X, p. 206.

[2] « Jam unum milliare ab urbe aberamus, cum obviam prodiit nuntius qui ingressum interdiceret. » (*Ibid.*) Il s'agit sans doute de milles romains, qui étaient de 1,472 mètres. Ce fut donc à un kilomètre et demi environ de Genève que le messager rencontra la députation, à Sécheron, où se trouvait autrefois l'hôtel d'Angleterre, près des campagnes Bartholony et Paccard. C'était à environ six kilomètres que les réformateurs avaient dû primitivement s'arrêter, probablement près du chemin dit du Saugy qui mène à Genthod.

« celle[1]. » Mais leur conscience leur rendait témoignage que leur cause était bonne et ils désiraient le faire reconnaître à ceux dont Dieu leur avait donné la charge. Ils voulaient donc poursuivre leur route, ne se doutant pas de ce qui les attendait. Mais les délégués bernois, que le messager avait sans doute informés de l'état des esprits, leur conseillèrent fortement d'y renoncer. « Nous aurions « tranquillement continué notre chemin, dit Calvin à « ses amis, quand il eut appris les mesures violentes « prises pour les arrêter, si les délégués n'avaient « combattu avec force ce dessein, et ce fut là ce qui « sauva notre vie. » Le fait que leur vie était en danger, attesté par Calvin, dans une lettre adressée à Bullinger, à peu de jours de l'événement, ne saurait être révoqué en doute. Il est facile, il est vrai, de faire, plus de trois siècles après, des hypothèses contraires, mais l'état d'excitation dans lequel on était à Genève confirme le témoignage des réformateurs, bien loin de l'invalider.

Les deux ambassadeurs bernois, accompagnés de Viret et de Ritter, entrèrent donc seuls dans Genève et furent reçus aussitôt (23 mai) par le Conseil. Ils représentèrent que les députés des cantons réunis récemment à Zurich avaient été unanimement d'avis qu'il était juste de permettre à Farel, Calvin et Courault de rentrer dans la ville pour s'expliquer et se défendre des accusations portées contre eux, et que si leur justification était admise, on ne pouvait leur refuser d'être rétablis dans leur

[1] Registres du Conseil, du 22 mai.

charge. « Ne leur devez-vous pas cette marque de « reconnaissance, dirent-ils, et surtout à Farel, qui a « enduré pour le bien de ce peuple tant de travaux « et de peine? Enfin, ne faut-il pas ôter aux ad- « versaires de la Réformation le sujet qu'ils au- « raient de se réjouir, si l'on bannissait sans retour « ceux qui l'ont établie dans Genève? » Le Conseil répondit qu'il ne pouvait accorder cette demande, puisque les ministres avaient été renvoyés par décision du Conseil des Deux-Cents et du Conseil général, le Petit Conseil ayant seulement demandé qu'ils fussent mis en prison. En conséquence de quoi le Conseil des Deux-Cents fut convoqué pour le lendemain 24 mai; l'assemblée était très-peu nombreuse, elle comptait quatorze membres seulement, sans doute parce que cette réunion semblait n'être qu'une formalité, et que la bataille devait se livrer et se décider dans le Conseil général. Les membres présents, parmi lesquels se trouvaient les ennemis les plus prononcés des réformateurs, arrêtèrent que les résolutions prises auparavant devaient subsister, et renvoyèrent du reste les députés de Berne à l'assemblée du peuple[1].

Le dimanche 26 mai, le Conseil général des citoyens se réunit donc. Louis Amman et son collègue, Viret et Érasme Ritter comparurent comme les avocats des deux ministres bannis. Amman prit le premier la parole. Il représenta le grand mal qu'il y avait à bannir des hommes si excellents. Il s'agissait en effet de Farel, nommé à juste titre

[1] Registres du Conseil, *ad diem*. Hist. msc. de Genève, par Gautier, l. VI.

l'apôtre de la Suisse romande, et de Calvin, le plus grand théologien du siècle. Il demanda avec instance qu'ils fussent rappelés et que, selon les règles de l'équité on entendît leur justification, puisqu'on ne condamnait personne sans l'entendre. Il rappela les services éminents de Farel, les travaux et les peines qu'il avait endurés pour le bien de ce peuple. N'était-ce pas lui en effet qui, se trouvant dès 1532 au milieu du conseil des prêtres, les avait vus se jeter sur lui, l'assommer de leurs coups, crier : « Tue! tue! » Un de leurs serviteurs avait déchargé sur lui son arquebuse, et il avait été chassé de la ville avec menaces de le jeter dans le Rhône. Depuis lors à quelles tribulations n'avait-il pas été exposé? Le peuple de Genève n'aurait-il pour lui témoigner sa reconnaissance d'autre moyen que l'exil? Puis Amman rappela la joie qu'éprouveraient et qu'éprouvaient déjà les adversaires de la Réformation, les sujets du pape, en voyant Genève bannir ses réformateurs, et conjura les citoyens de leur ôter ce sujet de triomphe et de joie. Puis Viret prit la parole en son nom et au nom d'Érasme Ritter son collègue, et l'on sait combien la douce éloquence de ce pieux pasteur était propre à apaiser les esprits aigris. L'union des pasteurs, la gravité de l'ambassadeur en exposant la cause des réformateurs, ne manquèrent pas leur effet. Une grande assemblée est toujours susceptible de recevoir des impressions salutaires; il y a une contagion du bien. Les cœurs étaient émus, bien des dispositions étaient changées. Les députés pouvaient croire la bataille gagnée; ne devant pas as-

sister aux délibérations du Conseil général, ils sortirent pleins d'espérance[1].

Mais Kunz n'avait rien épargné pour que ces espérances fussent déçues. Il paraît que Pierre Vandel, un des chefs du parti contraire aux réformateurs, était alors à Berne. Kunz avait les quatorze articles proposés par Calvin, approuvés à Zurich, et qui sans doute lui avaient été confiés, parce que c'était à lui que l'affaire avait été surtout remise. Quelques-unes des expressions qui s'y trouvaient lui avaient paru propres à irriter le peuple de Genève. Il avait confié à Vandel ces articles à l'insu du Conseil[2]. Vandel était de bonne famille et l'un des chefs les plus violents du parti opposé aux réformateurs. « Je crois, dit Bonivard, qu'il fut en- » diablé au ventre de sa mère, comme on dit de « saint Jean qu'il fut sanctifié en celui de la sienne. « Il n'était pas haut d'un fuseau qu'il fit homicide, « non pas de sa main, mais par malice. Lui et un « autre tuèrent aussi le bâtard d'un chanoine. Il « était grand paillard, gourmand et ivrogne, par- « lant et faisant témérairement quand il était ivre. « Son père (homme fort considéré) avait dit cent « fois : « Pierre! Pierre! il ne vaudra jamais rien, « et plût à Dieu qu'incontinent après qu'il fut bap- « tisé, on l'eût froissé contre une muraille, car il

[1] « Tanta gravitate Ludovicus Ammanus, alter legatus et Viretus, qui Erasmi ac suo nomine loquebatur causam tractarunt ut *flecti multitudinis animi ad æquitatem* viderentur. » (Calvinus Bullingero.) Calvin, *Opp.*, X, p. 206. Henry, p. 52. Gautier, msc., l. VI. Kirchhofer, *Leben Farels*, p. 249.

[2] « Clanculum illos submisit. » (Calvinus Bullingero, Henry, p. 52.) Calvin, *Opp.*, X, p. 207.

« fera honte à notre maison. » Il était fort glorieux, « s'accoutrait en gentilhomme, usait de braveries; « pourquoi fut appelé de ses compagnons *Bobe-* « *reau*[1]. » Vandel était très-fier d'avoir ce document et comme il rencontrait en chemin des gens qui s'intéressaient à l'exil des réformateurs et lui demandaient ce qui leur arriverait, il répondait avec gloriole, selon son caractère, mais sans entrer dans plus de détails : « J'ai dans ma poche un poi- « son qui les tuera[2]. » Les ambassadeurs de Berne étaient eux-mêmes porteurs de ces articles, mais ils avaient reçu l'ordre de ne point les lire au peuple, sans que Calvin et Farel fussent présents, afin qu'ils pussent aussitôt dissiper les conséquences fâcheuses que l'on voudrait en tirer[3]. Vandel était à son poste au Conseil général; à peine les députés de Berne étaient-ils sortis, qu'il se leva, tira le papier de sa poche et commença à lire les articles de Zurich[4], comme étant une pièce importante qui devait faire rejeter la demande de Berne. Ayant lu ce document, Vandel se mit à le commenter en l'interprétant malignement, et s'attacha surtout à trois points pour exciter la haine contre les deux réformateurs[5]. « Voyez, dit-il, comment en parlant de « l'Église de Genève, ils osent parler de *notre* Église,

[1] Bonivard, *Ancienne et nouvelle police de Genève*. Mém. d'Arch., V, p. 414.

[2] « Vandelius ille apud multos gloriose in via effectivit se venenum nobis letale ferre. » (Calvinus Bullingero, Henry, p. 52.) Calvin, *Opp.*, X, p. 207.

[3] « Ne antequam ipsi adessemus. » (*Ibid.*)

[4] « Illis egressis, unus ex præsidibus senatus articulos nostros recitare cœpit. » (*Ibid.*)

[5] « Ad conflandum nobis odium. » (*Ibid.*)

« comme si elle était leur propriété. Voyez com-« ment en parlant des seigneurs de Berne, ils « les appellent simplement les Bernois sans for-« mule d'honneur[1], méprisant ainsi avec la plus « grande arrogance les princes mêmes. Voyez « comme ils aspirent à la tyrannie, car qu'est-ce « que l'excommunication si ce n'est une domina-« tion tyrannique. » Les deux premières accusations étaient futiles et presque naïves, et quant à l'excommunication, Calvin remarque que le Conseil général de Genève l'avait admise le 29 juillet 1537 comme « une chose sainte et salutaire entre les « fidèles, » tandis qu'ils avaient horreur maintenant du mot même. C'était toujours la question de savoir si l'Église n'est pas, comme toute société, l'union des personnes ayant certaines qualités communes, dans un certain but et sous certaines conditions, *une communion de personnes unies par une même foi chrétienne*[2], ou si elle est un *tout y va*, ce qui de toutes les définitions serait bien la plus contraire à la parole de son fondateur.

Il avait été convenu entre Vandel et ses amis que, quand il lirait ou commenterait les articles, ils l'appuieraient de leurs acclamations afin d'enflammer les esprits des assistants[3]. Cela ne manqua pas. On entendit bientôt des cris de colère redoublés, furieux; on eût dit que les innocents

[1] Très-redoutés, très-puissants, hauts, magnifiques seigneurs, etc. Formules employées quand on s'adressait au Conseil.

[2] Voir le *Dictionnaire de l'Académie française*, et la définition de l'Église dans toutes les langues.

[3] « Ita convenerat, ut illo recitante, ad inflammandos animos plebis acclamarent. » (Calv. Bullingero, Henry, p. 52.) Calvin, *Opp.*, X, p. 206.

articles étaient le factum de la plus noire conjuration. L'irritation montrée par les hommes de parti gagna toute l'assemblée. On sait comment le peuple passe facilement d'un sentiment au sentiment contraire. Les poumons de quelques hommes passionnés étaient comme des soufflets qui enflammaient de rage tous les cœurs[1]. Il suffit d'une étincelle pour amener un grand incendie. La flamme gagnait de proche en proche, rien ne lui résistait, au moins en apparence, et bientôt l'assemblée était en feu. « Plutôt mourir, s'écriait-on, que « de les entendre nous rendre compte des motifs « qui les ont fait agir ![2] »

Le calme s'étant un peu rétabli, le premier syndic, Richardet, homme, comme on le sait, fort passionné, mit aux voix la demande faite par les ambassadeurs de Berne, ou plutôt, ce qui était moins régulier mais plus habile, proposa le refus de cette demande : « Que tous ceux, dit-il, qui « veulent que Farel, Calvin et Courault n'entrent « point en la ville lèvent la main. » Le secrétaire du Conseil dit que presque tous levèrent la main. Ce secrétaire était Ruffi, élu à la place de Claude Rozet, le jour même où les réformateurs avaient été bannis, et ce qui montre sa partialité, c'est qu'il écrit en même temps que les quatorze articles contenaient des mensonges, mensonges que le passionné Vandel lui-même n'avait pas su voir ; c'était

[1] « Valuerunt tamen illa flabella ad accendendos in rabiem omnium animos. » (*Ibid.*)

[2] « Potius moriendum quam ut ad reddendum rationem audiremur. » (*Ibid.*)

une grande et gratuite contre-vérité, et de telles imputations inspirent peu de confiance dans ce que Ruffi rapporte. Après cette votation, le premier syndic demanda que ceux qui voulaient que les prédicateurs rentrassent dans la ville et qu'on les *oye* (entende) levassent la main. « Quelques-uns se « levèrent, dit Michel Rozet, signifiant vouloir les « ministres. » Le secrétaire en nomme deux ou trois, entre autres J. Chautemps, chez qui avait demeuré Olivétan, le parent de Calvin, mais il ajoute : « *et certains autres en peu de nombre.* » Les timides, en présence de la tempête qui menaçait d'éclater, crurent prudent de se taire, et il fallait du courage pour l'affronter. En effet, à la vue de ces quelques mains levées, il y eut un transport de dépit et de colère; on ne pouvait souffrir un acte d'indépendance, qui était en même temps chez plusieurs un acte de respect pour les réformateurs et la Réformation. *La rage fut si grande,* dit Rozet, *que les deux premiers furent contraints de s'enfuir.* Plusieurs les poursuivaient, quelques-uns tiraient l'épée, d'autres, « les regardant d'un œil furieux, » *criaient : Tue! tue!*... « La plus grande voix, disent « les registres, fut que les prédicateurs n'entrassent « point dedans. » Le peuple de Genève prenait ainsi une résolution qui, s'il ne s'en fût repenti, eût empêché qu'une nouvelle lumière sortît de cette cité et eût fait obstacle à sa grandeur [1].

Ainsi la chose était décidée : *Alea jacta est.* Le grand parti qui, combattant contre le pape, l'é-

[1] Registres du Conseil, du 26 juin 1837. Rozet, Chronique msc. de Genève. Gautier, Histoire msc. de Genève.

vêque et l'influence de la Savoie, avait pris pour drapeau la liberté et la vérité et transformé Genève en une république évangélique, s'était divisé après la victoire, comme cela arrive d'ordinaire, et ceux qui ne voulaient pas de l'Évangile étaient restés vainqueurs. Mais les citoyens qui, *en peu de nombre*, avaient fait entendre leur voix dans le Conseil général n'étaient pas les seuls qui demandassent une république chrétienne. Cette minorité s'accrut ou plutôt se montra peu à peu. Elle demeura unie, fervente, décidée, active, et c'est finalement à elle que la victoire devait demeurer.

CHAPITRE QUATORZIÈME

LES MINISTRES BANNIS ET LEURS SUCCESSEURS.

(Fin de 1538.)

Les réformateurs se mirent en route pour Berne. Calvin respirait enfin, mais non sans tristesse ; car s'il se sentait libre, comme sur de restaurantes hauteurs, il voyait Genève enfoncé dans les bas-fonds. C'était pour remplir un devoir sacré qu'il avait fait un dernier effort. Il n'avait pas réussi. « On peut voir maintenant par l'expérience que « nous venons de faire, disait-il, que ce n'était pas « une crainte illusoire qui nous animait quand, « pressés (à Zurich) par l'autorité de l'Église, nous « ne pouvions pourtant consentir que fort à contre-« cœur à rentrer dans ce labyrinthe. Maintenant « nous en voilà quittes. Nous avons satisfait au dé-« sir de tous les hommes pieux, quoique nous « n'ayons rien obtenu, si ce n'est peut-être que le « mal est devenu deux fois, trois fois plus violent [1]. « Satan triompha à Genève et dans toute la France

[1] « Nisi forte quod duplo aut triplo malum, quam antea, deterius recruduit. » (Cal. Bulling. Henry, p. 58.) Calvin, *Opp.* X, 207.

« de notre premier bannissement, mais ce refus de « nous recevoir n'a pas peu augmenté sa présomp- « tion et celle de ses membres. Il est incroyable « avec quelle licence, quelle insolence, les impies « se jettent maintenant dans tous les vices ; avec « quelle effronterie ils insultent aux serviteurs de « Christ, avec quelle violence ils se moquent de « l'Évangile. C'est là une calamité qui nous est « excessivement douloureuse... » Puis s'adressant à Bullinger et à tous les ministres de Zurich, il leur disait : « Demandez au Seigneur avec nous, frères « bien-aimés, par de sérieuses prières, que bientôt « il se lève [1]. » Il est possible que les rapports faits à Calvin fussent un peu exagérés, que ses expressions fussent un peu vives, mais il n'y a pas de doute que l'état de Genève ne fût alors extrêmement critique : « *Il n'y avait que confusion*, dit Rozet. Les citoyens se licenciaient à impureté, « danses, jeux et ivrognerie. Ceux qui se lamen- « taient de ces choses étaient notés au doigt, mar- « qués et haïs. La prédication ne peut faire fruit « au milieu de tels désordres [2]. » Le syndic Gautier, qui est avant tout gouvernemental et qui blâme Calvin de n'avoir pas reconnu que le premier fondement de toutes les sociétés est la subordination et l'obéissance que les pasteurs doivent aux magistrats comme les autres, examinant si les plaintes de Calvin étaient justes, prononce la sentence qui suit : « Calvin avait raison s'il avait égard aux « mœurs déréglées de ses adversaires, à leur amour

[1] « Ut mature exsurgat » (*Ibid.* p. 54.) Calvin, *Opp.*, X, 208.
[2] Chronique msc. de Genève, l. IV, ch. 15, 22, 26.

« pour le libertinage et l'indépendance ; mais il se « trompait assurément s'il les regardait comme en- « nemis de Dieu pour avoir voulu conserver les « quatre fêtes principales et introduire l'usage des « azymes[1]. » C'est aussi notre avis.

Arrivés à Berne, Calvin et Farel trouvèrent leurs amis fort étonnés de ce qui s'était passé. Ceux-ci leur dirent que, si on ne les voulait pas à Genève, on les retiendrait à Berne : « Vous seriez impar- « donnables, ajoutèrent-ils, si vous vous refusiez à « une telle vocation[2]. » Être à Berne avec Kunz, c'eût été consacrer sa vie à d'éternelles discordes. Ils avaient hâte de partir. Toutefois, ils tenaient à remercier le Sénat de sa conduite à leur égard ; ils lui demandèrent à cet effet une audience. On les renvoya au jour suivant. Se rappelant tous les délais de leur récent séjour, craignant de se voir enlacés par des demandes qu'ils ne pourraient accorder, croyant avoir rempli leurs devoirs envers le Conseil par la requête qu'ils lui avaient adressée, ils partirent pour Bâle. Ils n'y arrivèrent pas sans avoir couru quelque danger. Ils devaient traverser une rivière, on a cru que c'était l'Aar : l'un d'eux fut presque emporté par les flots impétueux, que la pluie avait grossis : « Toutefois, écrivit Calvin à « Viret, la rivière a été plus tendre à notre égard « que ne l'ont été les hommes. Ceux-ci avaient « décidé, contre tout droit et toute raison, de nous « contraindre à faire ce voyage, même à pied, tan-

[1] Gautier, Histoire msc. de Genève, l. VI.
[2] « Nos nullæ fere veniæ dignos, si tam justam vocationem abnueremus. » (Calvin à Viret. Bibliothèque de Genève. Calvin, *Opp.*, X, 202.)

« dis que le Seigneur, dans sa miséricorde, nous y « a préservés de tout mal. » Il paraît, d'après le post-scriptum de cette lettre, que ce fut à cheval que Farel et Calvin traversèrent les eaux. On ignore lequel des deux courut risque d'être noyé. Ils arrivèrent à Bâle percés jusqu'aux os par la pluie et presque morts de fatigue.

Calvin trouva à Bâle un ami précieux, Grynée. Déjà, pendant que les deux réformateurs étaient à Berne, il leur avait écrit : « J'espère que par votre « douceur chrétienne et votre humilité vous vain- « crez tous les adversaires et ôterez aux ennemis « de votre Évangile toute occasion de le calomnier. « Oh ! que les yeux qui étincellent du feu de Satan « soient abaissés et que l'ardeur dont on est en- « flammé contre votre ministère soit éteinte[1]. Tra- « vaillez, travaillez, mes frères bien-aimés (optima « ac sanctissima pectora), cœurs très-bons et très- « saints ; soyons prêts à combattre, étant revêtus « de toutes les armes de la milice chrétienne, prêts « et disposés, surtout dans ce temps où l'iniquité « prévaut, à nous conduire avec une grande fidé- « lité. Remettons-nous à l'œuvre du Seigneur avec « une âme invincible. Non, la haine de ceux qui « se montrent eux-mêmes dans cette affaire si « dignes de haine ne remportera pas la victoire. « Quant à nous, nous sommes de ceux qui pouvons « prier pour nos ennemis, à plus forte raison les « supporter et les embrasser. Que les jugements

[1] « O scintillantes igne Satanæ oculos et accensum studium in vestrum ministerium dejicendum. » (Gryneus Calvino et Farello.) Calvin, *Epp.*, X, 196.

« insensés du peuple, que la crainte folle et futile « de l'opinion populaire ne vous ébranlent point. « Gouvernez, protégez cette Église qui menace « ruine par votre courage et votre persévérance. « Oh! quelle fonction glorieuse vous remplirez! « Qu'elle sera solide et véritable la louange que « vous mériterez si, vous oubliant complétement « dans cette cause, vous ne regardez qu'à Jésus-« Christ seul! »

On peut comprendre avec quelle affection Grynée et ses amis reçurent les deux frères bannis « pour la grande fidélité qu'ils avaient montrée dans ce temps où prévalait l'iniquité. » Grynée avait déjà invité le réformateur, lorsqu'il était encore à Genève, à venir chez lui plutôt que de se courber sous le joug qu'on voulait lui imposer : « Nous te re-« connaissons avec joie, lui disait-il plus tard, « comme notre frère dans le Seigneur, et nous « t'embrassons comme un excellent ornement de « notre Église[1]. » Calvin demeura donc à Bâle chez Grynée, où il trouva la plus fraternelle hospitalité ; Farel demeura chez le célèbre imprimeur Oporin.

Calvin et Farel supportaient leur grande épreuve avec beaucoup de patience et de douceur, pardonnant à leurs ennemis, priant pour eux, cherchant à éviter tout ce qui pouvait procurer quelque chagrin à leurs frères. Viret désirait fort les voir, et prendre part à leurs tribulations. « Tu sais bien, lui ré-« pondit Calvin, que rien de plus heureux ne pour-

[1] « Pro eximio monumento Ecclesiæ nostræ complectimus. » (Gryneus Calvino, 1540.)

« rait nous arriver en ce moment où nous sommes « que de nous entretenir quelques instants avec « toi. Mais le danger auquel t'exposerait ce voyage « nous arrête; tu en recueillerais plus de haine que « nous de joie. » Ainsi Calvin avant que de penser à lui-même pensait à ses amis. Il paraît pourtant que Viret le vit à Bâle [1], sans doute plus tard. Calvin voulait éloigner tout ce qui pouvait amener inutilement quelque dispute. « Je t'en prie, mon cher « frère, disait-il à Farel, applique-toi dans ces temps « mauvais à conserver tout ce que l'on peut tolérer. « Il ne faut pas que nos frères se disputent touchant « les cérémonies avec tant d'obstination. Soyons « libres, mais soyons les esclaves de la concorde et « de la paix [2]. » « Ce que j'ai avant tout à cœur, « lui disait-il encore, c'est de ne pas faire naître de « nouvelles querelles, de n'être l'occasion d'aucun « débat. »

En même temps toutefois, une des premières choses que les réformateurs avaient faites, après leur arrivée à Bâle, avait été de rendre compte à leurs frères de Zurich et de Strasbourg de ce qui leur était arrivé. Leurs ennemis ne manquaient pas en effet de les poursuivre de leurs accusations; et ceux qui les avaient forcés à quitter Genève, criaient qu'ils étaient des schismatiques, oubliant naïvement que c'était eux-mêmes qui avaient contraint les deux réformateurs à se séparer de leur Église. C'est la logique des partis. Calvin, Farel et

[1] « Claudio Feræo quem *mecum vidisti Basiliæ.* » (Calvin, *Epp.*, p. 25), mars 1541, ed. 1575.

[2] « Servi simus pacis et concordiæ. » (Calv. *Epp.*, 11.) Calvin, *Opp.*, X, 276.

leurs amis pensaient donc qu'il était expédient d'avoir une assemblée où les délégués des villes de Zurich, Berne, Bâle, Strasbourg, et un dudit lieu, (Genève peut-être) se trouveraient, et où il fût « déclaré que dûment et fidèlement ils avaient administré leur charge[1]. » Toutefois ils ne le demandaient point avec passion. Ils savaient que leur juge était dans le ciel. « Je ne puis faire autre chose, disait « Calvin, que de recommander l'issue au grand « médecin, lequel seul peut y pourvoir et y donner « ordre[2]. »

Si Calvin s'en remettait à Dieu pour son passé, il faisait de même pour son avenir : « Je me retire à « Bâle, dit-il dans la même lettre, attendant ce que « le Seigneur voudra faire de moi. » Ce n'étaient pas les vocations qui lui manquaient. On voulait le retenir à Bâle. Toussaint désirait qu'il se fixât à Lausanne ou dans le canton de Berne, afin d'y être un exemple de fermeté et de dévouement. D'autres croyaient qu'il fallait le recommander au duc de Wurtemberg[3]. Mais c'était Strasbourg qui paraissait devoir être la place élue. Déjà en novembre 1536, Bucer ravi de l'*Institution* qui venait de paraître, avait demandé à Calvin une entrevue : « Nous « irons où vous voudrez pour conférer avec vous « sur toute la doctrine de Christ[4] » Ils s'étaient vus dès lors à Berne et à Zurich. Bucer et Capiton, maintenant qu'ils le savaient libre et à Bâle, ne cessaient de lui demander de venir chez eux. Il se

[1] Calvin à Viret. Bâle, 14 juin 1538. (Bibl. de Genève.)
[2] *Lettres françaises*, I, p. 9.
[3] Jean Zwick à Bullinger, 17 mai 1538.
[4] « Veniemus quo tu voles, etc. » (Calvin, *Epp.* p. 6.) *Opp.*, X, 67.

rendit à Strasbourg au commencement de juillet. « J'ai été tant sollicité par les deux de cette ville, « écrivait-il le 10 de ce mois, que pour les satis- « faire j'ai fait ici un voyage[1]. » Il ne lui parut pas alors qu'il devait s'y fixer. Les terribles combats qu'il avait dû soutenir à Genève lui faisaient regarder avec effroi la pensée d'accepter un nouveau ministère ; il revenait à ses projets d'études. « Je « crains sur toutes choses, dit-il, de rentrer en la « charge dont je suis délivré, réputant en quelles « perplexités j'ai été, du temps que j'y étais en- « veloppé. » Il ajoute : « Il y a d'autres raisons « que je ne puis expliquer que de bouche. » Quelles étaient-elles? Sans doute, la théologie à son gré trop accommodante des théologiens de cette ville. Bâle était sa cité favorite. Il y retourna en disant : « Il ne tient pas à ceux de Strasbourg que je sois « leur hôte ; mais ils ont assez de charge sans moi. » Il aurait eu pourtant des raisons d'accepter, car son indigence était telle, qu'il se voyait obligé de vendre pour son entretien « une partie de ses livres[2]. »

Toutefois les instances des Strasbourgeois redoublèrent; ils écrivirent à Grynée de tout faire pour que Calvin se fixât à Strasbourg; seulement ils préféraient qu'il vînt sans Farel, craignant que si les deux Français étaient ensemble, il fût trop difficile aux Allemands de les plier à leurs idées. C'était aussi l'avis de Grynée. Renoncer décidément à Farel était pour Calvin un trop grand sacrifice. Il s'excusa de nouveau, en donnant pour rai-

[1] Bonnet, *Lettres françaises de Calvin*, I, p. 9.
[2] *Ibid.*, p. 10.

son, la condition qui lui était imposée de ne pas prendre Farel avec lui[1]. « J'attends ton conseil, » écrit Calvin à son ami; et pénétré pour cet homme de Dieu de l'affection la plus vive, il ajoute : « Ah ! « que ne puis-je voler vers toi ! Il faut des motifs « bien forts pour me retenir. »

En effet, Farel n'était pas à Bâle dans ce moment et ne devait pas y retourner. La nouvelle des persécutions qui l'avaient atteint, de son bannissement, de ses souffrances avait ému les Neuchâtelois et réveillé dans leur cœur l'amour qu'ils avaient eu pour celui duquel ils avaient appris les éléments de la foi. Le Conseil et les Soixante, représentants de la cité, ayant invoqué le Seigneur, firent connaître à la classe des ministres le désir qu'ils avaient d'appeler Farel comme pasteur[2]. La place, comme nous le verrons, était en effet vacante. Deux conseillers et deux membres de la classe se rendirent à Bâle. « Venez, lui dirent-ils, achever l'édifice « dont vous avez posé le fondement. » Farel, comme Calvin, ne pouvait se décider à accepter une charge pastorale, et, préférait se livrer à l'étude[3]. Enfin, encouragé par ses amis, conjuré au nom du Seigneur, « persuadé à ce, avec grande instance par les « Églises allemagnes, » il consentit, mais à condition qu'il introduirait dans l'Église l'ordre voulu par les saintes Écritures; et une fois décidé, il partit soudainement pour Neuchâtel, vers la fin de juil-

[1] « De integro tamen excusari, quoniam et adhibere non poteram. » (Calvinus Farello. Henry.) Calvin, *Opp.*, X, 236.

[2] « Classis neocomensis ad Ecclesias vicinas. » 29 apr. 1541.

[3] « Licet valde refragati simus. » (Farel. Pastoribus Tigur. 31 apr. 1541.)

let, avec la promptitude qui lui était naturelle, dit Calvin[1]. Celui-ci et Farel furent dès lors séparés; toutefois l'éloignement où ils étaient l'un de l'autre ne porta aucune atteinte ni à l'union de leurs cœurs, ni à la fermeté de leurs caractères, quoi qu'en pensassent les modérés de Strasbourg.

Ceux-ci ne cessaient de renouveler leur appel: Le ministère décerné à Calvin par une Église aussi respectable que celle de Strasbourg ne serait-il pas une éclatante justification qui ferait taire les mauvaises langues? Que de bien ne pourrait-il pas y faire? On avait besoin dans l'empire de forts théologiens, et peut-être les Strasbourgeois désiraient le voir s'établir au milieu d'eux pour contre-balancer la grande personnalité et l'autorité de Luther. Quoi qu'il en soit, ses amis des bords du Rhin ne pouvaient supporter l'idée qu'un serviteur de Dieu aussi puissant « désirât de vivre en repos sans prendre « dre aucune charge publique[2], » et, voyant son refus, ils firent quelques démarches auprès des Genevois pour qu'ils rappelassent le réformateur. S'il ne veut pas de Strasbourg, qu'il aille à Genève. Ceci semble n'avoir pas été sans influence sur Calvin. Il ira partout plutôt que de retourner dans la cité de ses douleurs. Les Strasbourgeois, le voyant ébranlé, firent une nouvelle charge : « L'excellent « serviteur de Christ, Martin Bucer, dit Calvin, « usant d'une semblable remontrance et protestation « qu'avait faite Farel auparavant, m'appela à une

[1] « Solitæ tuæ festinationi. » (Calv. Farel. 4 août 1538. Bibl. de Genève.) Calvin, *Opp.*, X, 228.
[2] Calvin, *Préface des Psaumes.*

« autre place; étant épouvanté par l'exemple de Jo-« nas, lequel il me proposait, je poursuivis encore « en la charge d'enseigner[1]. » Calvin se rendit donc à Strasbourg en septembre et commença à prêcher dans le chœur de l'église des Frères prêcheurs aux Français réfugiés dans cette ville, auxquels s'étaient jointes d'autres personnes, qui comprenaient ou ne comprenaient pas la langue, mais qui désiraient voir la face et entendre la voix du célèbre exilé. Les réfugiés, dit-on, étaient au nombre de quinze cents.

A peine était-il établi à Strasbourg, qu'il apprit que son collègue, Courault, qui « *après avoir combattu vaillamment à Paris pour la vérité*[2], » s'était d'abord retiré à Thonon, puis avait été appelé comme pasteur à Orbe, avait quitté le 4 octobre son vieux corps aveugle pour aller vers Dieu. Ce fut pour son âme aimante un terrible coup : « Je suis « tellement consterné par la mort de Courault, « écrivit-il à Farel, que je ne peux mettre nulles « bornes à ma douleur. Aucune de mes occupations « journalières ne peut plus fixer mon esprit, et je « reviens toujours à cette même pensée. Aux dé-« plorables angoisses du jour, succèdent les tour-« ments plus terribles de la nuit[3]. » Cette mort, assez inattendue, était attribuée au poison. De tels soupçons étaient assez fréquents et trop justifiés dans ces temps malheureux. Calvin repoussait cette pensée, mais, malgré lui, elle se représentait tou-

[1] *Ibid.*
[2] « Strenue Lutetiæ pro veritate depugnasset. » (Beza, *Vita Calvini.*)
[3] « Miserrima diei tormenta excipiunt acerbiores noctis cruciatus. » (Calvin, *Epp.*, p. 10.) *Opp.*, X, 278.

jours à son imagination[1]. Il cherchait pourtant à se consoler et à relever son courage et celui de Farel : « Tous, lui disait-il, témoignent par leur « douleur et leurs regrets à quel point ils esti- « maient son courage et sa droiture, et c'est là pour « nous une grande consolation. Quant à nous, que « le Seigneur laisse pour un temps sur la terre, « continuons dans la voie qu'il a suivie jusqu'à ce « que nous ayons accompli notre course. Quelles « que soient les difficultés que nous rencontrions, « elles ne nous empêcheront pas de parvenir dans « ce repos qui est déjà devenu son partage. » — « Quand nous viendrons là, dit-il un autre jour, on « connaîtra de quel côté aura été la témérité ou « l'égarement. C'est là que j'appelle de la sentence « de tous les sages. Là, les anges de Dieu ren- « dront témoignage lesquels sont schismatiques[2]. » Il ajoute : « Demeurons seulement fermes sur la « hauteur où nous sommes et qui domine le champ « de bataille, jusqu'à ce qu'apparaisse le Royaume « de Christ, maintenant caché. »

Ainsi, les trois pasteurs chassés de Genève avaient trouvé chacun leur place, et celle du vieux ministre aveugle était la meilleure.

On ne tarda pas à établir dans Genève les institutions auxquelles les réformateurs avaient objecté. Il fut arrêté de relever les pierres baptismales qui avaient été abattues et d'y baptiser les enfants, de célébrer les quatre fêtes et de se conformer aux cérémonies admises. Il ne se trouvait à Genève, le

[1] « Suspicio cui velim nolim, cogor locum aliquem dare. » (*Ibid.*)
[2] *Lettres françaises*, I, p. 23.

jour de la Pentecôte qui était cette année au commencement de juin, que deux pasteurs, Henri de la Mare et Jacques Bernard, l'un et l'autre Genevois. La cène devait être célébrée, et il fallait pour cela deux ministres dans chaque Église. Le Conseil députa deux de ses membres pour en tenir lieu, l'un à Saint-Pierre, l'autre à Saint-Gervais.

Le gouvernement faisait des efforts pour remplacer les deux bannis ; les États de Berne et de Neuchâtel lui cédèrent Jean Morand, pasteur à Cully[1], sur les bords du lac Léman, et Antoine Marcourt, de Lyon, pasteur à Neuchâtel, qui furent installés vers la fin de juin. Le Conseil arrêta de leur donner, vu leur âge et leur nombreuse famille, trois cents florins de Genève, un peu moins de cent cinquante francs, ce qui équivaudrait à plus de deux mille francs de nos jours ; les deux Genevois eurent chacun deux cent cinquante florins. Nous avons rencontré Marcourt au synode de Lausanne, et il avait publié divers écrits sur l'eucharistie, sur la messe ; on lui a aussi attribué les fameux placards de 1534, que Florimond Ræmond croit être de Farel. Les gouverneur et conseils de Neuchâtel, en accordant Marcourt à Genève, déclaraient le 18 juin « qu'ils « l'avaient toujours trouvé homme de paix, dési- « rant et procurant à son pouvoir la paix et la « tranquillité publique. » Ce caractère ne semble guère être celui de l'auteur des *Placards*, regardés comme l'un des écrits les plus violents du seizième siècle, « remplis d'exécrables blasphèmes et d'hor-

[1] Calvin, *Opp.*, X, 266.

« ribles menaces contre le roi, » disaient les catholiques-romains[1], et qui inaugurèrent cette sanglante persécution des Valois et des Bourbons dont les chrétiens réformés furent les victimes pendant plus de deux siècles. Toutefois, il faut reconnaître que les hommes pacifiques ne sont pas toujours conséquents. Il semblerait pourtant que Marcourt était moins homme de paix que les Neuchâtelois voulaient bien le dire, si du moins nous prenons à la lettre ce que dit Calvin : « Comment nos succes- « seurs se comporteront, écrivait-il le 4 août à Fa- « rel, c'est ce dont nous pouvons juger par leurs « premiers commencements. Ils rompent court par « leur caractère irritable à toute apparence de paix, « et semblent croire que ce qu'ils ont de mieux à « faire, c'est de déchirer à belles dents, en public, « en particulier, l'estime que l'on a de nous, et de « nous rendre aussi odieux que possible[2]. » Calvin est surtout fort sévère, peut-être trop, à l'égard des deux ministres genevois. Il y avait pourtant quelque vérité dans le dernier trait du tableau qu'il en fait à Bullinger : « L'un et l'autre, dit-il, sont très- « ignorants, et quand ils ouvrent la bouche, c'est « pour radoter ; ce qui ne les empêche pas d'affec- « ter un orgueil insolent[3]. »

Ces paroles de Calvin sont un peu vives ; elles s'expliquent sans doute par ce qu'il y avait de récent dans sa douleur. Plus tard il s'exprima avec beaucoup plus de modération. Ses partisans à Ge-

[1] Maimbourg, *Histoire du Calvinisme*, l. I.
[2] Calvin à Farel, 4 août 1538 (Bibl. de Genève.). Calvin, *Opp.*, X, p. 228.
[3] Roget, *Peuple de Genève*, p. 117.

nève firent de même. Tandis que les plus sages se taisaient encore, les plus violents ne ménageaient pas leurs adversaires. Les deux partis étaient fort mal disposés l'un vis-à-vis de l'autre, et quelques-uns de ceux qui les composaient ne se gênaient pas dans leurs actes et leurs paroles. Les hommes déréglés parmi les ennemis des réformateurs « triom-« phaient des ministres déchassés, insultaient les « serviteurs de Dieu, se riaient de l'Évangile, se « licenciaient à impureté, danses, jeux et ivrogne-« rie. On n'entendait parler que de mascarades, de « galanteries, d'excès, et les services tournaient à « l'opprobre de la Réformation. » D'un autre côté, les partisans les plus vifs de Calvin et de Farel ne ménageaient pas les chefs laïques et ecclésiastiques sous l'administration desquels ces choses se passaient. Ils appelaient les nouveaux pasteurs des *loups*, et les magistrats des *iniques*. Ils murmuraient en sortant du sermon, et leur mauvaise humeur n'épargnait pas les critiques : « L'Évangile que l'on « prêche à présent, » disait J. Richard après un service, « n'est que *l'Évangile de vingt jours.* » Il ne doutait pas que, ce temps écoulé, les nouveaux prédicateurs ne fussent renvoyés ; on le mit pour cela en prison. « Les syndics d'à présent, disait un « autre, ne sont bons qu'à faire retourner en ville « les lascifs et les lascives. » On le mit pour cette parole hors de ville, et cela pendant un an[1]. « On chante la messe dans Genève, disaient plu-« sieurs, et l'on met dehors les gens qui aiment

[1] Registres du Conseil. Rozet, Chronique de Genève. Gautier, Histoire msc. de Genève. Roget, *Peuple de Genève*, etc.

« l'Évangile. » Ces accusations se répandaient en Suisse et y alarmaient fort les amis de la Réforme.

Nuls n'étaient plus sensibles à ces reproches que les pasteurs, car ils sentaient que toutes ces plaintes retombaient sur eux. Le 17 septembre, ils se présentèrent tous, les deux Genevois et les deux étrangers, devant le Conseil. « Des calomniateurs, « dirent-ils, sèment dans les cantons des paroles « qui sont grandement au désavantage de l'Évan- « gile. » Ils demandèrent qu'il fût permis à deux d'entre eux de s'absenter pour réfuter des calomnies qui portaient atteinte à l'honneur de la ville. La demande fut accordée. Marcourt et Morand partirent pour Berne et se présentèrent devant l'assemblée des pasteurs, où Kunz ne pouvait manquer de les appuyer. En effet, il fut arrêté en cette réunion « que ceux qui s'élevaient contre les person- « nes en charge à Genève étaient pires que mé- « chants, traîtres et juifs. » Les pasteurs bernois communiquèrent cette déclaration au Conseil, qui se contenta d'arrêter que s'il se présentait à Berne des diffamateurs de Genève, on les ferait connaître aux magistrats de cette ville. Les autorités laïques se montraient évidemment moins passionnées que les ecclésiastiques. Il semble même que le Conseil de Berne n'avait pas une foi complète dans le rapport des ministres genevois, car il envoya aussitôt après un des siens à Genève pour voir de ses propres yeux quel était le véritable état de l'Église genevoise.

Les plaintes faites, soit à Genève, soit ailleurs étaient fondées, et ce qui le prouve ce sont les actes

mêmes des magistrats, qui, quoique ennemis des réformateurs, comprenaient que leur honneur même demandait qu'ils n'autorisassent pas les désordres. Il est bien certain qu'on « allait de nuit dans les rues, « faisant des cris, chantant des chansons déshon- « nêtes ; » que « jouer, paillarder, taverner, ivro- « gner, » était le cas de plusieurs, car un arrêté du 19 juillet le défendait sous peine de 60 sous pour la première fois; et comme le mal continuait, d'autres décisions semblables furent prises de nouveau le 20 août et le 22 octobre. Il est certain que, comme on le disait en Suisse, des citoyens allaient à la messe, car selon les coutumes intolérantes du temps, il leur fut enjoint de « vi- « der la ville. » Les conseils se montraient aussi opposés à la liberté religieuse que l'eût été Calvin; ils firent même peut-être plus qu'il n'eût fait; ils ordonnèrent, le 20 août, à des prêtres qui étaient encore sur terre genevoise d'aller au sermon s'ils voulaient y rester.

Calvin suivait attentivement de Strasbourg ce qui se passait à Genève. Il apprenait qu'un certain nombre de Genevois restaient fidèles à la voie qu'ils avaient prise sous sa direction. Quelques-uns de ses adhérents criaient un peu fort, mais la plupart menaient une vie tranquille, et les plus décidés de ceux-ci ne montraient leur opposition qu'en s'abstenant d'un culte qu'ils ne croyaient pas conforme aux principes de l'Évangile. Calvin ne leur avait point écrit pendant les premiers mois de son exil; il ne voulait pas qu'on pût l'accuser de tâcher de les attirer à lui. Mais il sentait vivement que les af-

flictions de ses amis de Genève provenaient de leur nonchalance à suivre la Parole de Dieu, et que le moyen d'y remédier, était de s'humilier eux-mêmes devant Dieu, attendant qu'il y remédiât. Toutefois « l'affection qu'il leur gardait toujours » ne lui permit pas de se contenir plus longtemps et il leur adressa le 1er octobre une lettre simple, noble et chrétienne, remarquable par l'esprit de paix, de sagesse, de charité, d'élévation, qu'elle respire. Il l'adressa, non à tous les Genevois, mais à ceux qui avaient reçu dans leur cœur la semence de la Parole divine, et qui étaient encore tout émus du coup dont le bannissement de leur pasteur les avait frappés. Il les nomme ses frères, qui sont les *reliques de la dissipation de l'Église de Genève.* Il rappelle l'amour qu'il leur porte. « Je ne puis m'em-
« pêcher de vous écrire, dit-il, pour vous certifier
« l'affection que je garde toujours envers vous. No-
« tre conscience est bien assurée devant Dieu que
« c'est par sa vocation que nous avons été conjoints
« une fois avec vous, et il ne doit être en la puis-
« sance des hommes de rompre un tel lien. » Il les invite à s'oublier eux-mêmes et leurs souffrances, à oublier même l'hostilité de leurs adversaires. « Si
« nous nous arrêtons à batailler contre les hom-
« mes, dit-il, ne pensant qu'à faire vengeance et
« être dédommagés des torts qu'ils nous font, il
« est à douter que nous puissions les vaincre, mais
« c'est chose certaine que nous serons vaincus par
« le diable. Mais si au contraire nous résistons aux
« machinations de cet ennemi spirituel, il ne faut
« pas craindre alors que nous ne venions au-dessus.

« Soyez dépouillés de toute mauvaise affection, « conduits seulement par le zèle de Dieu, modérés « par son Esprit et la règle de sa Parole. » Calvin fait plus. Il se montre sévère pour ses amis. « Il « vous est facile de vous justifier devant les hom- « mes, leur dit-il ; mais votre conscience se sentira « chargée devant Dieu. » Il fait lui-même ce qu'il demande aux autres. « Je ne doute pas, dit-il, que « Dieu ne nous ait humiliés pour nous faire connaî- « tre notre ignorance, notre imprudence, et les « autres infirmités, que pour ma part j'ai bien sen- « ties en moi, et que je ne fais difficulté de confes- « ser devant l'Église. Toutefois, ajoute-t-il, nous « avons fidèlement administré notre office. Le Sei- « gneur fera apparaître notre innocence comme « l'étoile du matin et reluire notre justice comme « le soleil. » Mais il s'applique surtout à consoler les fidèles de Genève. « Ne vous déconfortez point « de ce qu'il a plu au Seigneur de vous abaisser « pour un temps; car il élève l'humble de la pou- « dre, le pauvre de la fiente. Il donne la manne de « joie à ceux qui sont en pleurs ; il rend la lumière « à ceux qui sont dans les ténèbres ; et même il « suscite en vie ceux qui sont dans l'ombre de la « mort. Fortifiez-vous donc et endurez patiemment « la correction de sa main, jusqu'à ce qu'il vous dé- « clare sa grâce[1]. » On doit reconnaître la sagesse et la charité chrétienne empreintes dans cette lettre. C'est vraiment un pasteur qui parle. Calvin était si éloigné du rigorisme qu'on lui impute que dans le

[1] Calvin, *Lettres françaises*, I, p. 11. Voir aussi Rozet, Chronique de Gen., l. IV, ch. 26.

même mois il écrivait à Farel : « Si nous trouvons « dans une Église le ministère de la Parole et les sa- « crements, il vaut mieux ne pas s'en séparer. Il n'y « a pas même raison de le faire si quelques doctrines « n'y sont pas purement enseignées, car il y a à « peine une Église qui ne garde pas quelques restes « de son ancienne ignorance. Il nous suffit que la « doctrine sur laquelle l'Église est fondée y ait « sa place et la garde[1]. » Calvin affirmait qu'il y avait des doctrines fondamentales et vitales, nécessaires au salut, mais il reconnaissait qu'il y en avait d'autres sur lesquelles on pouvait différer.

Farel écrivit aussi aux chrétiens de Genève ; il le fit même avant Calvin, en juin, en août, et plus tard en novembre. Il leur exprime sa profonde tristesse. Il voudrait être « si loin qu'il ne pût rien entendre de l'horrible dissolution et dissipation de « cette Église. » Il s'efforce « de bannir de son « cœur les peines, les travaux qu'il a pris pour « cette ville ; car rien ne presse autant un cœur « que l'ingratitude, que de voir rendre le mal pour « le bien, la haine pour l'amour, la mort et la con- « fusion à la place de la vie et de l'honneur que « l'on a procurés. » Il se contente « de prier pour « cette ville, de la recommander à tous ceux qui « peuvent lui prêter quelque assistance. » Et pourtant il ne peut s'empêcher de voir l'état malheureux où se trouvent et ses amis et tous les fidèles de Genève, privés de leurs pasteurs, et voyant

[1] Calvin, *Opp.*, X, p. 275.

triomphher leurs ennemis. Il participe vivement à leurs peines; elles sont sa seule épreuve. « Je se-« rais trop bien, leur écrit-il, si vous n'étiez pas si « mal. » Mais en même temps il les exhorte à la charité chrétienne et en fait preuve lui-même. « Ne « gardez aucune rancune, dit-il à ses anciennes « ouailles, ni pique d'amertume, ni colère en votre « cœur. Ne criez point contre celui-ci, ni contre ce-« lui-là, mais que chacun crie contre soi-même; « mettez toute la faute sur vous et ne dites que du « bien des autres. Que la sainte volonté de Dieu « soit votre règle et non le *pauvre homme* (l'homme « naturel) et ce qui est en lui. » Il n'hésite pas même à reprendre ses amis. « Vous n'avez pas obéi « entièrement à Dieu, mais vous avez cloché d'un « côté et de l'autre. » Puis il les exhorte vivement à la repentance. « Vous, grands et petits, hommes « et femmes, jetez-vous humblement devant Dieu, « avec grande instance et affection, lui demandant « grâce et le suppliant de détourner son ire de des-« sus vous. Oui, jetons-nous en pleurs et larmes, « en jeûnes et oraisons, comme le roi de Ninive et « son peuple. Criez, pleurez, élevez la voix, que « votre cri, partant des profondeurs de cette hor-« rible calamité, vienne aux oreilles de Dieu[1]. » Ainsi parlaient Farel et Calvin.

[1] *Archives de Genève*. Lettres de Farel des 19 juin, 7 août, 8 novembre. — Roget, *Peuple de Genève*, p. 136. Calvin, *Opp.*, X, p. 210.

CHAPITRE QUINZIÈME.

STRASBOURG ET GENÈVE.

(Fin 1538-1539.)

Cependant Calvin, malgré les tristesses que lui causaient les souvenirs de ses luttes passées, se trouvait bien à Strasbourg. Cette ville où se concentraient les influences de l'Allemagne, de la Suisse, de la France, était considérée comme la plus importante pour la Réformation après Wittemberg. On l'appelait l'*Antioche* de cette époque; on se souvient de ce qu'Antioche fut au temps apostolique. Quelques-uns même la nommèrent plus tard la *nouvelle Jérusalem*, et cela en partie parce qu'elle fut « l'hôtesse de celui qui a donné « le nom au calvinisme[1]. » Déjà quand Calvin y arriva, elle comptait dans son sein des hommes distingués, Capiton, Bucer, Hédion, Niger, Matthieu Zell et d'autres encore qui semblables à des pierres précieuses et lumineuses brillaient dans cette Église[2]. « Quelle reconnaissance nous vous

[1] Fl. Ræmond, *Naissance de l'hérésie*, l. VII, ch. I.
[2] « Quibus tanquam lucidis gemmis, illa tum ecclesia fulgebat. » (Beza, *Vita Calvini*, p. 6.)

« devons, écrivaient-ils à Farel, de ce que vous « nous avez cédé Calvin! » Il était pour eux un trésor. Il jouissait fort lui-même de leur société et ce séjour devait lui être salutaire. Non-seulement l'affection de Strasbourg guérissait les plaies que l'hostilité de Genève lui avait faites, mais encore son esprit devait y recevoir des développements nouveaux. La petite cité des bords du Léman était une plate-forme étroite, où on ne pouvait facilement se mouvoir. Mais en arrivant à Strasbourg, Calvin mettait le pied sur le vaste monde germanique qui renfermait tant d'hommes illustres, où s'agitaient tant d'idées profondes, où la Réformation avait déjà livré tant de combats et remporté tant de victoires. Il y avait aussi, il est vrai, des enseignements opposés, mais il fallait les connaître; Strasbourg d'ailleurs était la place où se pondéraient les doctrines et où s'accomplissait le travail destiné à les concilier. Calvin eût pu faire à Genève l'office d'un observateur, qui cherche à démêler avec une longue-vue une action engagée à une grande distance. Mais maintenant il était au milieu de la bataille, apprenait à connaître le faible et le fort, et devenait l'un des combattants ou du moins l'un des négociateurs. Son horizon s'élargissait, son intelligence dans ce vaste espace allait s'agrandir, ses idées se développer, s'accroître, se mûrir, se mouvoir avec plus de liberté. Il aurait à subir des influences qu'il n'eût point rencontrées à Genève et qui contribueraient à former le grand théologien. Embrassant d'un coup d'œil toute l'étendue du royaume de Dieu, il se familiariserait avec ses diverses provinces. Des

vents soufflant de tant de régions diverses lui apporteraient des bruits nouveaux. Il y aurait sans doute quelquefois des souffles impétueux, capables de renverser les plus forts, mais souvent aussi un air pur et vivifiant propre à sanctifier sa chrétienne énergie.

Le cercle théologique et chrétien qu'il trouvait à Strasbourg lui était à plus d'un égard sympathique. Il était convaincu, comme les docteurs de cette ville, qu'il ne fallait pas s'arrêter à de minimes différences, mais considérer le christianisme dans ses grands faits, ses grandes doctrines, la vie nouvelle qu'il crée, dans ce grand ensemble sur lequel tous les réformateurs étaient d'accord. Tous ceux qui se trouvaient sur le même rocher — Jésus-Christ — qu'ils fussent un peu plus haut ou un peu plus bas, devaient selon lui se tenir par la main. Calvin et les théologiens de Strasbourg étaient dégoûtés des subtilités théologiques, des nomenclatures scolastiques dans lesquelles on étouffait la vivante doctrine de l'Évangile, de la cène en particulier : « Puis-je véritablement croire que je reçois dans la « sainte cène le corps et le sang du Seigneur, *sub-« stantialiter*, *essentialiter*, *realiter*, *naturaliter*, *præ-« sentialiter*, *localiter*, *corporaliter*, *quantitative*, *qua-« litative*, *ubiqualiter*, *carnaliter*? C'est le diable qui « du fond de l'enfer nous a apporté tous ces « mots. Christ a dit simplement : *Ceci est mon corps*. « Si toutes ces bizarres expressions avaient été né-« cessaires, il les eût certes employées. » Calvin, comme Zell, l'auteur de ce passage, trouvait dans cet amas de qualificatifs beaucoup de tintamarre et de

brouillamini. Il y avait pourtant une différence entre les docteurs de Strasbourg et celui de Genève. Bucer et Capiton voulaient unir au moyen d'accommodements, peut-être de phrases à double entente. L'aigle de Genève, planant dans des régions plus élevées, appelait les chrétiens à n'avoir qu'une même pensée en contemplant le seul et même soleil, en s'attachant à une seule et même vérité[1].

Une joie non moins grande attendait Calvin à Strasbourg. Ce qui lui avait donné tant d'angoisses à Genève était cette Église d'État, cette Église peuple, cette communauté informe qui renfermait toute la nation, les croyants et les incrédules, les justes et les débauchés. Il trouvait à la place, à Strasbourg, des chrétiens exilés à cause de leur foi, purifiés par l'épreuve comme l'or, et qui avaient tout abandonné pour Christ, leur justice et leur vie. Les masses prétendues chrétiennes l'avaient à Genève comme asphyxié; maintenant, à Strasbourg, il se trouvait au milieu de frères et de sœurs, et ils appartenaient presque tous à sa patrie, la France. Il respirait. L'ordre évangélique voulu par les apôtres régnait dans son Église[2]. Il prêchait quatre fois par semaine. Il se réunissait une fois avec ses anciens et ses diacres pour l'étude des saintes Écritures et la prière; et quelques-uns de ces amis laïques que Dieu avait bien doués purent bientôt remplacer leur pasteur en cas d'absence et

[1] Rœhrich, Mittheilungen aus der Gesch. der Ev. Kirch des Elsass., III, p. 183.

[2] « Gallicam ecclesiam, constituta etiam ecclesiastica disciplina plantavit. » (Beza, *Vita Calvini*, p. 6.) Calvin *Opp.* X, p. 288.

édifier leurs frères. La première cène fut célébrée en septembre, et elle se répétait chaque mois. Quelle différence pour Calvin entre ce repas, auquel se présentaient à Genève certains hommes qui s'enivraient, jouaient, se querellaient, chantaient des chansons déshonnêtes, et qu'il fallait pourtant admettre à la communion au corps et au sang du Rédempteur, et cette cène fraternelle de Strasbourg, célébrée avec des chrétiens pieux, persécutés pour la justice, dont les noms étaient écrits dans le ciel et qui s'approchaient avec recueillement du Seigneur, comme membres de sa famille ! Calvin donnait tous ses soins à la cure d'âmes. S'il y avait des chrétiens qui n'eussent pas une connaissance suffisante de la doctrine du salut, il les instruisait ; s'il y en avait qui fussent repris par leur conscience, abattus, angoissés, il les consolait et les relevait ; s'il y en avait qui se détournassent de la voie de la justice, il les reprenait. Il rencontra bien aussi quelque opposition, surtout de la part des plus jeunes, mais il tint bon. Tout en demandant une foi et une vie pures, il s'élevait contre la tyrannie exercée par les prêtres dans la confession auriculaire, et déclarait qu'aucun homme n'avait le droit de lier la conscience de ses frères. Il voyait ainsi son troupeau croître de jour en jour sous sa direction[1]. « Ce fut là que la première Église fut « dressée pour servir de patron aux autres, » dit Ræmond. Une conversion remarquable en signale les commencements. Hermann, de Liége, qui avait

[1] Lettres de Calvin à Farel, 1538, octobre, etc. (Bibl. de Genève.) Calvin, *Opp.*, X, p. 273. Ræmond, in loc. cit.

disputé à Genève avec Calvin, fut converti par lui et se joignit à son Église. Il embrassa les doctrines que Calvin trouvait dans les saintes Écritures, sur le libre arbitre, la divinité et l'humanité de Christ, la régénération, le baptême, et il n'hésitait que quant à la prédestination. Calvin gagna encore d'autres victoires.

Calvin n'était pas seulement pasteur, il était aussi docteur. Au commencement de l'an 1539, Capiton, frappé de ses dons pour l'enseignement théologique, le conjura de joindre cette charge à l'autre. Quoiqu'il y répugnât, sentant la difficulté de ce ministère, il y consentit. Chaque jour il prêchait dans l'église Saint-Nicolas ou il instruisait les étudiants à l'académie. L'interprétation des Écritures était pour lui la base de la science théologique, et il choisit pour les expliquer deux des livres les plus riches du Nouveau Testament : l'évangile de saint Jean et l'épître aux Romains. Sa règle était de rechercher l'intention de l'auteur sacré et de l'exposer avec une facile « brièveté qui n'emportait point « d'obscurité, » et à cet effet « il prenait peine de « modérer et compasser son style. » A ses yeux, l'épître aux Romains était « une ouverture pour « l'intelligence de toute l'Écriture [1]. » Des docteurs mêmes suivaient ces cours et manifestaient une haute admiration [2]. Il ne se contentait pas d'être à la fois pasteur et professeur; il travaillait assidû-

[1] Epître de Calvin à Grynée, en tête du Comment. sur l'Ep. aux Romains.

[2] « Theologiam illic docuit magno cum doctorum omnium applausu. » (Beza, *Vita Calvini*, p. 6.)

ment dans son cabinet. Il revoyait son *Institution* et en préparait la seconde édition. Il donnait à son *catéchisme* une autre forme ; il faisait sur la cène un écrit dont il envoyait un exemplaire à Luther. Calvin, ainsi que Zwingle, regardait le pain et le vin comme des signes, comme des gages que Christ donne au croyant son corps crucifié, son sang répandu, c'est-à-dire lui communique la vertu expiatoire de sa mort ; il enseignait que le croyant reçoit le corps et le sang par la foi, qui est *la bouche de l'âme*, et non par la bouche du corps. Mais il se distinguait du réformateur de Zurich en ce qu'il voyait aussi dans la cène une union mystérieuse avec la personne glorifiée de Christ : « C'est à bon « droit, dit-il, que le pain est nommé corps, puis- « que non-seulement il nous le *représente*, mais aussi « nous le *présente*. Il faut donc que nous recevions « vraiment en la cène le corps et le sang de Jésus- « Christ, puisque le Seigneur nous y représente la « communion de l'un et de l'autre. Si Dieu ne nous « donnait que pain et vin, laissant la vérité spiri- « tuelle derrière, ne serait-ce pas à fausses ensei- « gnes qu'il aurait institué ce mystère ?[1] Cette « alliance s'accomplit de notre part par la foi, et de « la part de Dieu par sa vertu secrète et miracu- « leuse ; l'Esprit de Dieu est le lien de cette parti- « cipation : c'est pourquoi elle est appelée spiri- « tuelle. Quand Luther commença, il semblait dire « que le pain était le corps de Christ. Œcolampade « et Zwingle semblaient ne laisser dans la cène que

[1] *De la Cène*. Calvin, *Opp.*, V, p. 439, 440.

« les signes nus et sans leur substance spirituelle.
« Ainsi, Luther a failli de son côté, Zwingle et « Œcolampade du leur. Toutefois, n'oublions pas « les grâces que le Seigneur leur a faites à tous et « les biens qu'il nous a distribués par leur « moyen [1]. »

Luther reconnut que la doctrine de Calvin allait au delà de celle de Zwingle, et exprima la joie qu'elle lui faisait éprouver. Déjà, en octobre 1539, le réformateur saxon écrivait à Bucer : « Salue respectueusement Jean Calvin, dont j'ai lu le livre « avec un singulier plaisir [2]. » Le traité *de la Cène* n'ayant paru qu'en 1541, il s'agissait alors de l'*Institution*, où la doctrine de l'eucharistie est déjà exposée. Quand le réformateur de l'Allemagne lut le petit traité que nous venons de citer : « Ah ! dit-il, si les Suisses en faisaient autant, « nous serions en paix au lieu d'être en que- « relle [3]. »

En sus de tous ces travaux, Calvin assistait aux débats théologiques en usage dans les universités, ou même les présidait ; il avait des conférences avec des docteurs catholiques-romains, dans lesquelles il défendait les principes de la théologie évangélique, et il acquérait ainsi une telle renommée qu'un grand nombre d'étudiants et même d'hommes sa-

[1] *Ibid.*, p. 458 à 460.
[2] « Salutabis Sturmium et Johannum Calvinum reverenter, quorum libellos *cum singulari voluptate* legi. » (Luther, *Epp.* V, p. 211.) Calvin, *Opp*, X, 402.
[3] «Helvetii si idem facerent... jam pax esset in hac controversia.» La même pensée fut exprimée par plusieurs Eglises. (Mecklenburg, Chevepfaltz, Wurtemb., Pommer., etc., Kirchenordnungen).

vants se rendaient de France à Strasbourg pour l'entendre[1].

Cet homme, qui prenait déjà une place si importante, se trouvait cependant dans la condition la plus humble. La pauvreté se joignait chez lui à d'autres épreuves. Il ne recevait des éditeurs de ses écrits que de très-médiocres droits d'auteur. Il ne croyait pas devoir rien demander à l'État ni même à l'Église, quoiqu'il n'eût pas refusé ce qu'on lui eût spontanément offert. Il vivait alors d'une petite somme provenant de l'héritage paternel et de la vente de sa bibliothèque ou de divers autres objets; mais cela était loin de lui suffire, et parfois le payement de son loyer l'embarrassait fort. Il écrivait à Farel : « Il faut que je vive à mes propres dépens, « à moins que je ne veuille être à charge à mes « frères, et mon dénûment est maintenant tel que « *je ne possède pas un sou*[2]. Il ne m'est donc pas si « facile de prendre soin de ma santé, comme tu me « le recommandes avec tant de sollicitude. » Calvin reçut plus tard un traitement, mais trop modique pour suffire à ses modestes besoins.

Au moment où Calvin acquérait de nouveaux amis à Strasbourg, il en perdait des plus anciens et des plus aimés. Nous avons vu sa douleur en apprenant la mort de Courault. Au commencement de janvier 1539, il recevait une lettre de Francesca Bucyronia, femme du médecin Sinapi, pré-

[1] « Quod ex Gallia multi propter Calvinum accesserunt studiosi adolescentes atque etiam litterati viri. » (Sturm, *Antipapp.*, VI, p. 21.)

[2] « Ea enim mea nunc est conditio, ut *assem* a me numerare nequeam. » (Calvin, *Epp.*, édit. de 1575, p. 12. *Opp.*, X, 332.)

cepteur des enfants de la duchesse de Ferrare, lui apprenant qu'Olivétan, son cousin, l'un des premiers évangélistes de Genève, le traducteur de la Bible française, venait de mourir en cette ville. Ce qui devait augmenter la peine de Calvin, c'était le bruit que, étant à Rome, son ami y avait reçu le poison dont il mourut. C'était là une supposition par laquelle on expliquait alors les morts inattendues ; elle est peu probable. Calvin n'en parle pas ; il se contente d'appeler Olivétan *notre ami*, et ajoute que la juste tristesse qu'il éprouve doit porter ses correspondants à l'excuser de ce que ses lettres sont à la fois courtes et confuses [1]. Peu d'hommes ont eu autant d'amis que Calvin ; son amitié n'était pas ordinaire, on la retrouvait toujours profonde et incorruptible.

Il y avait toutefois un autre genre d'affection qui occupait alors la pensée de Calvin : il croyait que ceux qui ont reçu de Christ une vie nouvelle sont appelés à aimer tous ceux qui ont reçu la même grâce, « à les aimer, dit-il, de cette affection nayfve, « de cette inclination naturelle que les parents ont « à s'entr'aimer. » Ce n'était pourtant pas un amour exclusif qu'il demandait : « En commandant de « commencer par aimer les fidèles, le Seigneur « nous induit ainsi, comme par un *apprentissage*, à « aimer tous hommes sans exception [2]. » Mais l'union, la concorde entre les enfants de Dieu était le grand besoin de son cœur. Écrivant le 12 mars (1539) à Bullinger, il lui disait : « Satan, qui com-

[1] Calvin à Farel. (Bib. de Genève.) *Opp.*, X, 315.
[2] Calvin sur Romains XII, 10 ; — 1 Jean V, 1.

« plote la ruine du royaume de Christ, sème la « discorde entre nous. Ayons donc tous entre nous « un cordial accord, et qu'il en soit de même de « toutes les Églises. Je vous serre avec bonheur « dans mes bras [1]. »

Cette cordiale charité n'empêchait pas Calvin d'avoir un indomptable courage. Capiton était porté à prendre les choses du côté fâcheux ; des pensées noires voltigeaient souvent autour de lui et s'emparaient de son imagination. En vain sa foi s'efforçait-elle d'éclaircir ces ténèbres, de tristes pressentiments l'accablaient et un sombre chagrin se lisait souvent sur son visage. Un jour, il protestait devant Dieu et devant les hommes que l'Église était perdue, à moins qu'un prompt secours ne survînt. Puis, « voyant que les choses ne s'amélioraient « pas, il demandait à Dieu la mort [2]. » Il n'en était pas ainsi de Calvin : « Ah ! disait-il, le Seigneur « nous bénira quand même tout nous serait con« traire. Essayons donc de tous les remèdes, et si « nous n'en trouvons point d'efficaces, persévérons « toutefois tant que nous avons un souffle de vie [3]. » C'est cette invincible fermeté qui a fait de Calvin le grand réformateur.

La foi de Calvin ne devait pas le tromper. Peu de voix seulement s'étaient élevées en sa faveur à Genève dans le Conseil général du 26 mai 1538. La minorité qui tenait à la Réformation s'était d'abord

[1] Calvin à Bullinger, Strasbourg, 12 mars. (Bibl. de Genève.)
[2] « Quia profectum nullum videt, mortem precatur. » (Calvin, *Opp.*, X, p. 381.)
[3] « Pergamus tamen usque ad ultimum spiritum. » (Calvin *Epp.*, mars 1539.)

tenue dans la retraite et le silence; les hommes les plus vifs, qui ne sont pas toujours les plus sages, avaient seuls parlé; mais peu à peu de plus capables et plus influents se montraient, se reconnaissaient, s'unissaient et combinaient leur action. Le parti gouvernemental en faisait peu de cas, et comme maître Guillaume, ainsi qu'on appelait Farel, était aux yeux du peuple le chef des évangéliques, on les appelait, en haussant les épaules, les Guillemins, et l'on ne soupçonnait pas même qu'ils dussent jamais se relever. Le Conseil, qui se souciait peu de respecter la liberté individuelle, moins peut-être que Calvin et Farel, ordonna que tous les chefs de famille allassent au sermon le dimanche. Ceci avait surtout en vue les amis des réformateurs et leur refus d'entendre les ministres qui avaient pris leur place et qui, pour se rendre agréables au magistrat, blâmaient ouvertement leurs prédécesseurs.

Farel et Calvin avaient établi dans Genève non-seulement l'Église, mais aussi l'école, où quelques-uns de leurs meilleurs amis, Saunier, Mathurin Cordier, étaient les maîtres les plus distingués. Cette institution resta naturellement fidèle à ses fondateurs, et la conduite du gouvernement à son égard montre qu'il la regardait comme décidément opposée à ses vues et à ses idées. Le Conseil n'entendait pas que ses subordonnés se montrassent hostiles à la direction qu'il voulait imprimer aux affaires ecclésiastiques. Toutefois, craignant peut-être de désorganiser cet établissement, il résolut, tout en épargnant d'abord les chefs, de leur donner une

leçon en poursuivant avec ardeur un ou deux de leurs sous-maîtres.

Eynard et Gaspard furent en conséquence cités le 10 septembre devant le Conseil, qui se plaignit de ce qu'ils censuraient publiquement les *prédicants* et leur demanda où ils avaient pris la cène à Pâques et à la Pentecôte. Ils répondirent qu'ils n'avaient communié nulle part, parce que saint Paul commande que *chacun s'éprouve soi-même*, et qu'ils ne s'étaient pas sentis dans les dispositions voulues. Ils n'avaient sans doute pas voulu recevoir le pain et le vin, qui sont la communion au corps et au sang du Sauveur, de la main de pasteurs qu'ils tenaient pour indignes. Le Conseil leur ordonna de quitter la ville dans trois jours, et après avoir ainsi frappé de ses peines disciplinaires les humbles sous-maîtres, il attendit Noël.

Ce fut bien pis alors. Beaucoup d'étrangers, de réfugiés surtout, ne prirent pas la cène. Ils furent condamnés à vider la ville ; on ne leur accorda que dix jours pour mettre leurs affaires en ordre. Les conseillers et autres Genevois qui avaient commis le même délit furent obligés de s'excuser et de promettre de « vivre dès icy en là, selon le cours de la ville. » Ceci ne se passa pas sans de vives altercations, et, à la suite d'une dispute qui eut lieu dans la rue, la nuit du 30 décembre 1538, un homme fut tué et plusieurs furent blessés[1]. Les plus

[1] Lettre de Calvin à Farel du 4 août 1538. (Calvin, *Opp.*, X, 229.) Registres du Conseil des 10 septembre, 28 novembre, 26, 27, 31 décembre. Rozet. Chronique de Genève, l. IV, ch. 24. Gautier, Histoire msc. de Genève, l. VI, p. 322. Roget, *Histoire*, p. 122, 124.

irrités des récalcitrants, croyant justifier leur conduite en attaquant les ministres établis, les appelaient des infidèles, des corrupteurs de l'Écriture, des papistes, qui voulaient décevoir le peuple. Les pauvres pasteurs, qui n'étaient pas de force sans doute à remplacer les docteurs éminents bannis par le Conseil, mais qui cherchaient en général à faire aussi bien que le leur permettaient leurs qualités morales et intellectuelles, en eurent beaucoup de dépit, se plaignirent au Conseil et demandèrent à se retirer pour faire place à d'autres plus capables : « Ces reproches, disaient-ils, nous sont choses trop « dures à porter. » Le Conseil leur déclara qu'il entendait les garder, qu'il les réconcilierait avec leurs accusateurs.

Après ce second acte de discipline ou plutôt en même temps, le Conseil en entreprit un troisième, plus grave encore. Le collége était toujours à ses yeux comme une forteresse où le calvinisme s'était retranché avec l'intention de résister aux attaques de ses adversaires. Le magistrat résolut de mettre les régents à même de se prononcer et, s'ils résistaient, de les chasser. S'unir aux ministres qui avaient pris la place de Farel et de Calvin, administrer avec eux la sainte cène, faire l'acte auquel ces grands docteurs s'étaient refusés, telle fut la demande que le magistrat adressa à Saunier, recteur du collége, et aux trois régents, Mathurin Cordier, Vautier et Vindos. C'eût été déjà beaucoup pour eux de prendre la cène, mais être au nombre de ceux qui l'administraient, après toutes les controverses qui avaient eu lieu, n'était-ce pas «'être une occa-

sion de chute » pour plusieurs et prendre parti contre les hommes vénérés, dont ils déploraient l'absence ? Ces quatre professeurs déclarèrent donc au Conseil que leur conscience ne leur permettait pas de faire ce qu'il demandait. Le magistrat eût dû se dire que cet acte n'était pas dans les attributions des régents, et qu'il ne devait rien faire qui pût, en éloignant du collége les hommes capables qui le dirigeaient, en amener peut-être la ruine. Mais Richardet et ses amis étaient des despotes qui n'entendaient pas qu'on leur résistât ; ils ordonnèrent dès le lendemain de Noël aux recteurs et aux trois régents de quitter Genève dans l'espace de trois jours. Saunier fut consterné. Il avait un train de maison assez considérable ; plusieurs garçons de bonnes familles de Bâle, Berne, Zurich, Bienne et autres villes se trouvaient chez lui, et il avait une petite fille délicate qu'il fallait emmener au milieu de l'hiver. Il parut le lendemain 27 décembre devant le Conseil des Deux-cents, exposa les circonstances que nous venons d'indiquer, rappela qu'il était bourgeois de la ville, représenta que le collége si nécessaire aux enfants de Genève pouvait périr par suite de l'arrêté qu'on avait pris. Il ne pouvait enfin arranger ses affaires en si peu de temps. Ce dernier point fut le seul qui frappa le Grand Conseil ; il confirma la résolution du Petit Conseil, mais accorda aux régents quinze jours pour l'exécuter. Il fallut partir. Saunier et ses collègues prirent le chemin qu'avaient pris Calvin et Farel. Mathurin Cordier, qui avait reçu la connaissance de l'Évangile du célèbre Robert Étienne, qui consacra

sa vie « à former la jeunesse à la piété, aux bonnes « mœurs, à un style élégant et pur et à l'amour « des lettres, » qui a composé des écrits importants[1], une de ces âmes antiques, a-t-on dit, qui préfèrent toujours le bien public à leur propre intérêt, était une perte irréparable, mais qui ne fut pas définitive. Le Conseil chercha à remplacer de tels hommes ; mais il dut reconnaître que ce n'était pas chose facile. Le premier candidat qui se présenta fut refusé parce qu'il était Allemand ; et le second, Cl. Viguier, battit tel de ses élèves jusqu'à l'effusion du sang. Les magistrats républicains de 1538 mettaient la soumission à des ordres arbitraires avant les vrais intérêts des écoles et du peuple[2]. Calvin parut regretter le parti pris par Saunier ; il demanda à Farel de faire tout ce qui était en son pouvoir pour empêcher que la division et la confusion ne s'étendissent et pour obtenir des frères de ne plus se refuser aux rites admis par le Conseil.

Ayant ainsi fait, le Conseil entreprit une autre campagne. Il y avait parmi les partisans de Calvin et de la Réformation plusieurs hommes éminents que l'on tenait à soumettre ; la sévérité dont on venait d'user envers les savants pouvait engager ces citoyens à céder aux vainqueurs. Deux anciens syndics surtout, A. Porral et Cl. Pertemps, regardant plus aux tristes circonstances qui avaient accompagné l'institution gouvernementale de la cène qu'à la cène elle-même, n'avaient pu encore se

[1] Voir les titres, *France protestante*, VII, p. 60.

[2] Registres du Conseil des 23, 27 déc. 1538. Rozet, IV, 26. Roget, p. 140. Calvin, *Opp.* X, p. 275.

résoudre à sanctionner des actes coupables (le bannissement de leurs pasteurs bien-aimés), en prenant part aux cérémonies que leurs amis avaient condamnées. Ils avaient, il est vrai, reçu la lettre de Calvin qui leur demandait « d'avoir seulement le zèle de Dieu *modéré par son esprit et réglé par sa Parole;* » mais Noël s'approchant et la cène devant être donnée avec des pains azymes, ils avaient hésité sur ce qu'ils avaient à faire, et dans le doute ils s'étaient abstenus. Le Conseil n'était pas disposé à décider ce cas de conscience d'une manière accommodante. Le 9 janvier 1539, Porral ayant comparu et le Conseil lui demandant s'il voulait se ranger aux ordonnances sur la cène, répondit d'abord d'une manière un peu vague et étant invité à le faire plus nettement, il dit sans entrer dans la question des ordonnances : « S'il plaît à Dieu, je suis prêt à prendre la cène, *après m'être éprouvé moi-« même.* » Pertemps parla dans le même sens[1].

Les amis de Calvin savaient que le réformateur était affligé des désordres qui régnaient dans Genève et mettaient la ville dans le plus triste état. « Rien ne me cause plus de tristesse, écrivait-il à « ses amis, que les querelles et les débats que vous « avez avec les ministres qui nous ont succédé. Il « y a à peine quelque espoir d'amélioration là où « il y a rixe et discorde. Que vos esprits et vos « cœurs se détournent donc des hommes et s'atta-« chent uniquement au Rédempteur. » Calvin n'approuvait pas que ses amis renonçassent à la com-

[1] Registres du Conseil, 24, 27 décembre, 8 et 9 janvier 1539. Rozet, Gautier, loc. cit.

munion, parce qu'on la célébrait avec du pain *sans levain*, et il les avertit sérieusement de ne pas troubler la paix par cette question indifférente[1].

Le Conseil n'en resta pas là. Il y avait encore quelques citoyens notables, dont il avait envie de se défaire. Claude Savoye, ancien premier syndic, qui avait montré tant d'amour pour Genève et même tant d'héroïsme, était ami des réformateurs et avait blâmé le Conseil ; il fut mis en prison le 6 septembre 1538, sur des accusations futiles. Il refusa de répondre à des magistrats qu'il regardait comme des ennemis personnels; le Conseil délibéra s'il ne ferait pas donner la torture à ce grand citoyen; mais cette pensée ayant révolté des hommes honorables, le Conseil, qui n'avait contre lui que des présomptions sans fondement, se contenta de lui ôter tous ses offices, de le priver de tous ses droits et de lui donner la ville pour prison. Savoye s'échappa, se rendit à Berne et annonça de là aux syndics qu'il renonçait à la bourgeoisie de Genève. Jean Goulaz, qui en 1532 avait affiché sur tous les murs de la ville le *grand pardon de Jésus-Christ* en opposition aux indulgences du pape[2], déclara au Conseil qu'il renonçait aussi à la bourgeoisie, demanda qu'on le tint quitte de son serment, se retira, et pendant que le Conseil délibérait sur sa demande, trouva plus prudent de quitter le territoire; le Conseil en étant informé, fit courir après lui ; on l'at-

[1] Calvin, *Opp.*, X, p. 354. Lettre du 24 juin 1539 à l'Eglise de Genève. « Nisi Calvinus serio monuisset ne ob istud ἀδιάφορον litem moverent. » Beza, *Calvini Vita*, p. 6.

[2] Voir seconde série, vol. II, l. III, ch. 15.

teignit sur le pont d'Arve et on le mit en prison. Michel Rozet dit au sujet de ces diverses poursuites : « *Ceux, en somme, qui avoient banni les mi-* « *nistres, n'obmettoient nulles occasions pour desnicher* « *entièrement leurs adhérents*[1]. »

Il venait pourtant de se faire une amélioration dans le gouvernement. Le 9 février 1539 l'assemblée générale du peuple ayant à élire les syndics de l'année, aucun des citoyens qui avaient joué un rôle dans le bannissement de Calvin et de ses amis ne fut nommé. Les nouveaux magistrats étaient pris dans le juste milieu et l'un d'eux même, Antoine Chiccand, était attaché au réformateur. Toutefois la partie la moins notable du peuple ne sembla pas s'être doutée du changement et célébra même d'une singulière façon l'avénement des nouveaux magistrats. C'était le temps du carnaval (Pâques étant cette année le 6 avril), et quoique l'on ne voulût plus à Genève de la religion de la papauté, cette classe d'habitants tenait encore à ses fêtes et à ses amusements. Les divertissements furent nombreux, burlesques et indécents même. « Il y eut des « dissolutions, mômeries, chansons déshonnêtes, « danses, blasphèmes. On allait nud par la ville, « avec tabourins et phiffres, » dit un contemporain[2]. Ces désordres faisaient-ils partie de la réaction catholique-romaine qui se produisait alors? Nous ne l'affirmons pas. Quoi qu'il en soit, les pasteurs se plaignirent au Conseil, et celui-ci ordonna d'informer, surtout contre ceux qui allaient de nuit dans

[1] L. IV, ch. 28. Gautier, l. VI. Registres du Conseil *ad diem*.
[2] Rozet, Chronique msc. de Genève, l. IV, ch. 27.

les rues sans être couverts d'aucun vêtement. Il résulta de l'enquête que « ceux qui l'avaient fait « étaient tous jeunes et n'avaient agi que par folie « de jeunesse. » Le Conseil « fit remontrance » aux délinquants, et quelques femmes qui avaient « dansé « en chansons, » — les chansons pouvaient bien n'être pas très-édifiantes, — furent mises en prison pour un jour et après cela fortement censurées par le syndic. Trois jours après, le Conseil rendit un arrêté qui prescrivait « d'ouïr dévotement le « dimanche la Parole de Dieu, et selon icelle se « régir, de ne jurer, ne blasphémer, ne jouer à or « ni argent; » qui défendait « d'aller par la ville « après neuf heures sans chandelles; de danser à « point de danses, sinon aux nopces, point chanter « chansons déshonnêtes, se déguiser, faire masque « ni mômeries. »

Au moment où des magistrats mieux disposés à l'égard de Calvin étaient appelés au gouvernement de la république, une porte s'ouvrait d'un autre côté, qui découvrait au réformateur un monde nouveau, l'Allemagne, ses docteurs et ses princes. Le temps où il se trouva sur les bords du Rhin fut celui où l'empereur convoquait de fréquentes et importantes assemblées, auxquelles les princes assistaient soit par leurs délégués soit en personne, et où l'on débattait les questions les plus profondes de la théologie avec le même zèle que des diplomates, réunis en congrès, discutent les intérêts de leurs gouvernements. De l'an 1535 à l'an 1539 le protestantisme s'était affermi; il avait fait des conquêtes nombreuses dans le nord de l'Allemagne, et semblait sur le point de

remporter la victoire. Les catholiques commençaient à perdre courage, et en voyant les congrès successifs où ils demandaient aux protestants de venir s'entendre avec eux, on eût dit une armée affaiblie qui ne désirait que des conditions favorables pour abaisser son drapeau. Calvin suivait de son œil perçant cette étonnante évolution. Il ne cessait de répéter dans ses lettres qu'il s'agissait là non-seulement d'une Église (Genève) mais de toutes les Églises. Par moments il croyait entrevoir le triomphe de l'Évangile en Europe; puis il était saisi de grands découragements. Il y avait un combat en lui. Sa timidité naturelle lui faisait redouter de paraître dans les assemblées germaniques; mais sa foi et son zèle pour le règne de Dieu lui faisaient désirer d'y prendre part.

Charles-Quint ayant fait la paix avec François I[er], avait convoqué pour le mois de février 1539, à Francfort, une conférence de théologiens évangéliques et catholiques-romains qui devaient chercher à se mettre d'accord. Nous n'avons pas à nous occuper ici de l'œuvre des assemblées allemandes auxquelles Calvin assista, mais seulement de ce qui le regarde personnellement. Des députés de Strasbourg s'étant rendus à Franfort, le jeune docteur français ne les accompagna point et se contenta de recommander vivement à Bucer la cause des protestants persécutés. Mais ayant reçu peu après une lettre de Bucer, qui l'informait de l'impossibilité où il se trouvait de faire quelque chose pour ses coreligionnaires, et apprenant en même temps que Mélanchthon assistait aux conférences, le zèle spirituel l'emporta chez lui

sur la timidité de sa nature; il fut saisi d'un vif désir de se rendre à Francfort et de converser avec l'ami de Luther sur la religion et les affaires de l'Église. Il partit le lendemain en toute hâte. Il se rencontra à Francfort avec quelques-uns des personnages les plus marquants de la Réformation. C'étaient le pieux Jean-Frédéric, électeur de Saxe; le jeune Maurice de Saxe qui devait un jour se montrer si redoutable à Charles-Quint, le célèbre landgrave Philippe de Hesse, le duc de Lunebourg, et plusieurs autres princes, dont la connaissance ne devait pas être indifférente au jeune réformateur. Plusieurs de ces jeunes princes étaient accompagnés d'un grand nombre de cavaliers et de lansquenets, et tous paraissaient pleins de courage pour défendre l'Évangile. Calvin rendait compte à Farel dans de longues lettres de tout ce qu'il voyait et pensait. Il se fit une idée très-juste de la question protestante en Allemagne, des dispositions des princes, de la politique de Charles-Quint et des divers sujets discutés. Mais il y avait là un homme qu'il cherchait plus que tous les princes. Ce qui caractérise le séjour de Calvin à Francfort, ce sont « les entretiens qu'il y eut avec Mélanchthon *sur « beaucoup de choses*[1]. » Plusieurs des hommes les plus influents dans la Réformation, en Suisse et en France, n'étaient point au clair sur les opinions de ce docteur célèbre; Calvin désirait pouvoir en rendre témoignage avec certitude. La grande pensée du docteur français était la concorde entre tous les

[1] « Cum Philippo fuit mihi multis de rebus colloquium. » (Calvin *Epp.*, mars 1539. *Opp.*, X, p. 331.)

chrétiens évangéliques. Il était convaincu qu'elle était nécessaire non-seulement pour obéir aux commandements de Jésus-Christ, mais encore pour faire triompher la cause évangélique. Union non-seulement des divers partis en Allemagne, mais de l'Allemagne et de la Suisse. — Or Mélanchthon lui semblait l'homme le plus propre à faire régner la concorde parmi les protestants. A peine ces deux grands docteurs s'étaient-ils rencontrés en se faisant le plus aimable accueil, que Calvin aborda la question. Il avait communiqué à Mélanchthon quelques articles où son sentiment sur la cène se trouvait exposé, de manière à faire cesser les dissidences. « Il n'y a « pas lieu à controverse entre vous et moi, dit aussi- « tôt Mélanchthon, j'admets vos articles [1]. » C'était une grande joie pour Calvin; elle fut bientôt troublée. « Mais, continua l'ami de Luther, je dois vous « confesser que nous avons quelques personnes qui « demandent quelque chose de plus matériel, et « cela avec tant d'obstination, pour ne pas dire de « despotisme [2], que je me suis vu longtemps exposé « à quelque danger, parce qu'ils savent bien que je « diffère d'eux à ce sujet. Je ne crois pas qu'on en « puisse venir à un accord solide. Mais je désire « que nous nous en tenions à la présente concorde « telle quelle, jusqu'à ce que le Seigneur nous « amène de part et d'autre à l'unité dans la vérité. » Calvin, pleinement satisfait, se hâta d'écrire à Farel : « Qu'il ne vous reste aucun doute à son égard;

[1] Iis sine controversia ipse quidem assentitur. » (*Ibid.*)
[2] « Qui crassius aliquid requirant : atque id tanta pervicacia, ne dicam tyrannide. » (*Ibid.*)

« mais considérez-le comme ayant entièrement le « même sentiment que nous. » Farel et Calvin trouvaient dans Mélanchthon un important allié.

Il y avait une autre question sur laquelle Calvin désirait connaître l'opinion de Mélanchthon : c'était celle de la discipline. Il ne fut pas à cet égard complétement satisfait. A peine l'eut-il indiqué, que son interlocuteur se mit comme les autres, dit Calvin, à en déplorer le défaut dans l'Église. — « Ah ! « dit Calvin, il est plus aisé de déplorer le misérable état de l'Église à ce sujet que de le changer. « Et cependant que d'exemples qui doivent nous « exciter à chercher un remède à ce mal ! Il n'y a « pas longtemps qu'un homme juste et savant, qui « ne pouvait prendre sur lui de tolérer le vice, a « été chassé d'Ulm avec ignominie, tandis que ses « collègues lui donnaient les recommandations les « plus honorables. Les nouvelles que l'on reçoit « d'Augsbourg ne sont pas meilleures. On se fera « quelque jour un jeu de déposer les pasteurs et de « les envoyer en exil. » — « Nous sommes au milieu d'une telle tempête, dit Mélanchthon, qu'il « n'y a rien de mieux à faire que de céder pour un « peu de temps aux vents contraires[1]. Nous pouvons espérer que quand les ennemis extérieurs « nous donneront plus de repos, nous pourrons « nous occuper de porter remède aux maux du « dedans. »

Ces conversations de Calvin et de Mélanchthon avaient pour l'un et l'autre un grand attrait. On

[1] « Ut in tanta tempestate ventis adversis aliquantum abscondamus. » (*Ibid.*)

peut comprendre l'intérêt de cet échange de propos entre deux des esprits les plus éminents du siècle. Leur parole était simple, profonde, naturelle ; ils écoutaient bien, ils répondaient bien. Calvin parlait avec une grande liberté, quoique sans despotisme. Les cérémonies du culte dans les églises luthériennes, le chant en latin, les images et d'autres choses tout aussi regrettables, étaient l'un des sujets qu'il avait à cœur. « Je dois vous avouer « franchement, dit-il à Mélanchthon, que cette su« rabondance de cérémonies me déplaît ; il me « semble que les formes que vous avez gardées ne « sont pas éloignées du judaïsme [1]. » Calvin ayant exposé ses raisons : « Je ne veux point disputer « avec vous sur ce sujet, dit Mélanchthon. Je re« connais qu'il y a trop chez nous de ces rites dé« raisonnables, ou du moins certainement super« flus [2]. Mais il a été nécessaire d'accorder cela « aux canonistes, qui se montrent très-obstinés à « cet égard. Au reste, il n'y a pas une place en « Saxe qui en soit moins surchargée que Wittem« berg ; et, même là, on retranchera peu à peu « beaucoup de ce fourrage. Au reste, Luther dé« sapprouve autant les cérémonies qu'il a été con« traint de garder que votre parcimonie à cet « égard. » Calvin, en racontant cette conversation à Farel, ajoute : « Bucer ne peut souffrir que pour « ces petites observances extérieures nous nous sé-

[1] « Formam quam tenent, non procul esse a Judaismo. » (*Epp.*, avril 1539. Calvin, *Opp.*, X, p. 340.)

[2] « Nimis abundarent in ritibus illis aut ineptis aut certe supervacuis. » (*Ibid.*)

« parlons de Luther ; et je crois aussi que ce ne sont « pas des causes légitimes de dissidence [1]. » Calvin garda de toutes ces conversations la conviction de la grande sincérité de Mélanchthon, et il désirait la faire partager par ceux qui en doutaient.

Henri VIII demandait alors qu'une nouvelle ambassade lui fût envoyée et que Mélanchthon en fût membre. Les princes n'étaient pas disposés à confier cette mission à ce docteur, craignant qu'il ne fît au roi des concessions fâcheuses par manque de fermeté dans son caractère [2]. Calvin s'en ouvrit franchement à Mélanchthon : « Je vous jure de la « manière la plus solennelle, répondit celui-ci, que « cette crainte est sans fondement. » — « Je me fie « à lui non moins qu'à Bucer, écrivait Calvin à Farel, « quand il s'agit de traiter avec ceux qui deman- « dent d'être traités avec quelque indulgence. Bu- « cer est animé d'un si grand zèle pour la propa- « gation de l'Évangile que, content d'avoir obtenu « les choses les plus importantes, il est peut-être « quelquefois un peu trop facile à concéder celles « qu'il regarde comme très-secondaires et qui pour- « tant ont bien leur poids. » — Au reste, l'opinion de Calvin sur Henri VIII était formée, et il ne la cachait pas : « Ce prince, disait-il, est à peine à « moitié sage [3]. Il défend aux prêtres et aux évê- « ques de se marier non-seulement en les privant « du ministère, mais encore par de sévères châti- « ments. Il conserve les messes de chaque jour et

[1] « Nec sane justas esse puto discidii causas. » (*Ibid.*, p. 241.)
[2] « Quod mollitiem animi ejus suspectam habeant. » (*Ibid.*, p. 228.)
[3] « Rex ipse vix dimidia ex parte sapit. » (*Ibid.* p. 228.)

« les sept sacrements. Il a ainsi un Évangile mutilé, « à moitié déchiré, et une Église encore pleine de « beaucoup de futilités[1]. Il a publié récemment un « nouvel édit dans lequel il s'efforce d'éloigner le « peuple de la lecture de la Bible ; et pour vous « montrer que ce n'est pas folie, mais qu'il prend « la chose fort au sérieux, il a fait brûler dernière- « ment un homme juste et savant, parce qu'il niait « la présence charnelle de Christ dans le pain[2]. » Calvin dit plus tard : « Le pis est que le roi ne « tolère rien que ce qu'il a sanctionné de son auto- « rité propre. Il arrivera ainsi que Christ ne leur « servira de rien, à moins que le roi veuille bien le « permettre. Le Seigneur punira une telle arro- « gance par quelque remarquable châtiment[3]. »

Il fut décidé à Francfort qu'il y aurait une nouvelle assemblée pendant l'été. Mélanchthon, peu après son arrivée dans cette ville, avait vu en songe un grand tableau, où était peinte l'image de Christ sur la croix et tout autour des âmes vêtues de blanc. Les électeurs de l'empire, ayant les insignes de leur dignité, s'en approchaient en bon ordre. Puis après eux venait un âne couvert d'une chape de lin, qui traînait après lui avec une corde l'empereur et le pape comme s'il voulait les conduire à cette assemblée des bienheureux[4]. « Je pense, di- « sait Myconius alors à Francfort, que c'est l'âne

[1] « Habet mutilum et semilacerum Evangelium, Ecclesiam vero multis adhuc nugis refertam. » (*Ibid.*)

[2] Jean Lambert.

[3] A Farel, 21 juin 1540.

[4] « Post hoc venit asinus quidam... qui fune quodam post se trahebat cæsarem et papam. » (*Corp. Reform.*, III, p. 640.)

« germanique que l'empereur et le pape ont jusqu'à « présent monté tant et plus et misérablement « vexé. » Le bon Mélanchthon était fort préoccupé de l'idée d'amener à Christ tous les princes allemands et même l'empereur et le pape; et il semble qu'étant très-humble il s'était représenté dans son rêve sous la figure d'un âne. Luther dans sa réponse pense bien qu'il s'agissait d'un âne à deux pieds[1]. Quoi qu'il en soit, l'assemblée de Francfort ne paraît pas avoir amené personne au crucifié, et surtout ni le pape ni l'empereur; il eût fallu plus qu'une corde pour les y attirer. Calvin n'attendit pas la fin du colloque pour retourner à Strasbourg.

[1] « Asinum stantem duobus pedibus. » (Luth., *Epp.*, V, p. 172.)

CHAPITRE SEIZIÈME

RAPPORTS DE CALVIN AVEC SADOLET.

(1539.)

Rome cependant ne restait point étrangère à ce qui se passait à Genève. Il y avait entre la papauté et la Réformation une action et une réaction qui les agitaient sans cesse. La réaction catholique commença et ne se contentant pas de résister, elle prit l'offensive. Les partisans du pape, encore assez nombreux dans Genève, faisaient savoir à l'évêque de la Baume ce qui se passait dans la ville; et celui-ci qui, comme tous les princes dépossédés, s'attendait à remonter incessamment sur ce siége épiscopal, dont il se rappelait les douceurs plus que les amertumes, communiqua avec le pape. Celui-ci donna à la Baume le chapeau de cardinal, espérant que cette dignité serait un appât qui engagerait les Genevois à se mettre de nouveau sous la houlette de leur évêque; puis il invita les prélats les plus rapprochés de Genève à prendre en main la cause de leur collègue. Les évêques de Lyon, Besançon, Lausanne, Vienne, Turin, Langres, Carpentras, se réunirent à celui de Genève dans la première de ces villes. « Ce troupeau, disaient-ils, étant main-

« tenant privé de ses pasteurs, hommes si émi-« nents, il faut saisir l'occasion pour l'enlever à la « Réforme [1]. » Plusieurs catholiques genevois avaient émigré à Lyon et n'épargnaient rien pour amener la restauration du prélat. Pierre de la Baume demandait à ses collègues « la recouverte « de son diocèse. » Le cardinal de Tournon, le fameux persécuteur des Vaudois et introducteur des jésuites en France, alors archevêque de Lyon, présidait l'assemblée et pouvait ainsi satisfaire la passion qui ne cessa jamais de l'animer contre les *calvinistes.* Jean Philippe, le principal auteur du bannissement de Calvin, se rencontra à Lyon, dans le temple, avec Tournon et *démena pratique* avec lui [2]. L'affaire eût peut-être tourné à la violence, mais il y avait là un homme d'un autre caractère que l'archevêque; c'était le cardinal Sadolet, qui, évêque de Carpentras, ville du Dauphiné, voisine de la Savoie, semblait par ce voisinage devoir plus particulièrement s'intéresser à Genève. Il était lié avec Bembo, secrétaire de Léon X, était fort amateur des classiques, de la philosophie, des arts, avait une grande éloquence, dit Bèze, mais l'employait à éteindre la véritable lumière [3]. Il regrettait fort que la Réformation parût prendre le pas sur la renaissance. Il avait toutefois un esprit plus libéral que ne l'ont d'ordinaire les adhérents du pape. Il aimait Mélanchthon. Il croyait qu'il ne fal-

1 « Observata ejus temporis occasione, *destitutum tantis pastoribus* gregem facile se intercepturum, arbitratus. » (Beza, *Vita Calv.*, p. 6.)

2 Registres du Conseil, 7 juin 1540.

3 « Sadoletus magna eloquentia homo sed qua imprimis ad opprimendum veritatis lucem abutetur. » (Beza, *Vita Calvini*, p. 6.)

lait pas s'adresser aux Genevois avec le ton impérieux d'un maître, les argumentations dogmatiques de l'école ou l'intolérance des inquisiteurs, mais plutôt avec des formes agréables. Sadolet fut donc chargé d'écrire une lettre aux Genevois, où il les inviterait doucement à rentrer dans le sein de l'Église. Que les combinaisons et les efforts du pape, de l'évêque de la Baume, du cardinal de Tournon et de ses collègues aboutissent à une lettre, — c'était un peu pâle.

La montagne en travail enfante une souris.

Mais probablement on se voyait dans l'impuissance de faire mieux. L'évêque-cardinal espérait gagner les Genevois « en les amadouant de belles « paroles pour les détourner de Jésus-Christ, dit « un contemporain, et en blâmant les ministres « dont Dieu s'était servi pour réformer la ville[1]. » Le 26 mars, son envoyé, Jean Durand, de Carpentras, fut admis dans la salle du Conseil et présenta la missive adressée par son évêque à *ses bien-aimés frères* les syndics, conseils et citoyens de Genève. Il n'y avait mot de la conférence de Lyon. « Il a « semblé bon au Saint-Esprit et à moi de vous « écrire. La raison en est qu'étant à Carpentras, « j'ai ouï sur vous des rapports qui en partie me « causaient tristesse, et en partie me mettaient en « espérance. » Sachant que l'on séduit par des flatteries, il fait de Genève le plus bel éloge : « J'aime « la noblesse de votre ville, l'ordre et forme de votre

[1] Bèse-Colladon, *Vie de Calvin*, p. 38.

« république, l'excellence des citoyens, et surtout « cette tant exquise humanité que vous montrez « envers toutes gens et nations étrangères. » Mais en face de ce tableau flatteur, il se hâte de placer un portrait moins beau des réformateurs : « Certains hommes cauteleux, ennemis de l'union et « paix chrétienne, ont mis en votre ville semence « de discorde. J'entendais d'un côté les pleurs, « soupirs et gémissements de notre sainte Église. « Je connaissais d'autre part que de tels innovateurs sont non-seulement pestifères aux âmes, « mais aussi grandement pernicieux aux affaires publiques et privées. » Puis il fait lui-même une profession presque évangélique. Il exalte la Parole de Dieu qui, dit-il, « n'entrelace pas les esprits par des argumentations difficiles, mais qui, « — une céleste affection de cœur survenant, — se « présente avec clarté à nos esprits. » Il exalte l'œuvre de Christ, « qui a voulu être notre salut, « en souffrant la mort de la chair, puis après reprenant une vie immortelle. » Il exalte même la justification par la foi, la *seule foi*, que maudissaient toutes les controverses romaines. « Ce salut éternel nous advint, dit-il, par la *seule* foi en Dieu et « en Jésus-Christ. Quand je dis *par la seule foi*, je « n'entends pas qu'on délaisse la charité et le devoir « d'un chrétien. » Sadolet était sans doute sincère dans ces professions. Il appartenait, on le sait, au petit groupe légèrement incliné vers l'Évangile, que la papauté supportait alors dans l'espérance qu'il lui ramènerait les protestants. Mais il devait bien savoir que la doctrine des réformateurs, loin

de délaisser le devoir et la charité, les affirmait, les rendait possibles et même nécessaires. . .

Ayant ainsi gagné, à ce qu'il pensait, ses auditeurs, l'évêque-cardinal commença le combat. « La « perdition de l'âme, dit-il, étant la chose la plus « pernicieuse à l'homme, notre plus grande dili- « gence doit être de nous donner garde. Au milieu « des vagues de notre vie, il nous faut un moyen « qui nous empêche de heurter aux rocs et perdre le « navire. C'est ce que fait l'Église catholique de- » puis mille cinq cents ans, tandis que ces hommes « subtils ont innové seulement depuis vingt-cinq « ans, contre la perpétuelle autorité de l'Église. ». Il eut alors un beau mouvement oratoire, qui seulement est dépourvu de vérité et de solidité. « Voici « le point, dit-il, voici la voie fourchue qui mène « par deux chemins contraires, l'un à la vie, l'au- « tre à la mort éternelle. Chacun arrive par son « chemin devant le siége judicial du juge souve- « rain, les catholiques et les protestants, pour là « éplucher leur cause. » . . . .

Les catholiques s'en tirent à merveille; mais quand vient le tour des évangéliques, il en est tout autrement. Sadolet se garde bien de faire comparaître les simples fidèles, et amène seulement devant le tribunal « l'un des promoteurs de ces divi- « sions, » et sans nommer Luther ni Calvin, il est évident que c'est l'un d'eux qu'il met en scène, probablement le dernier. « Ayant licence de parler, « le réformateur commence ainsi : « O souverain « Dieu! quand j'ai considéré les mœurs des ecclé- « siastiques être quasi partout corrompues, j'ai

« été justement ému à courroux contre eux, et « quand aussi je pensais que j'avais consumé tant « de temps en l'étude de la théologie et des sciences « humaines et n'avais pas toutefois en l'Église le « degré que mes labeurs méritaient, tandis que « d'autres moindres que moi étaient élevés en hon- « neurs et en bénéfices, j'ai induit la plus grande « partie du peuple à mépriser les décrets de l'Église; « j'ai affirmé que les évêques de Rome avaient faus- « sement usurpé le titre de vicaires de Christ; et « ayant par ce bruit de doctrine et d'esprit obtenu « renommée entre les peuples, j'ai causé plusieurs « séditions et divisions en l'Église. »

Sadolet ayant ainsi fait parler le réformateur, s'adresse de nouveau à ceux de Genève, et leur dit : « Que sera-ce donc, frères que je désire être « unis avec moi? » Le résultat de cette double comparution est inévitable; et le promoteur de tout ce mal « se fondant sur ses œuvres, méprisant les as- « semblées générales des évêques, démembrant l'u- « nique épouse de Christ, et déchirant la robe du « Seigneur, ne peut que pleurer perpétuellement « sa misère, en rechignant des dents, voire contre « soi-même. » En conséquence l'évêque-cardinal « exhorte ses frères de Genève, après avoir ôté tous « les brouillards d'erreur, de demeurer en l'union « de notre sainte mère l'Église[1]. »

Le raisonnement de Sadolet péchait par la base. Il avait confondu la Réformation du seizième siècle avec les prétendues réformes des siècles précédents.

[1] Voir « Sadoleti Epistola ad Genevates. » Calvin, *Opp.*, V, p. 365-384. Nous citons d'après l'édition française, Genève, 1860.

Ces essais assez nombreux s'attachaient aux mœurs du clergé, aux abus de l'Église, sans s'en prendre à la doctrine, et ils échouèrent. Mais la vraie Réformation s'attaqua à la fausse doctrine de Rome pour mettre celle de l'Évangile à sa place, « elle « saisit ainsi le taureau par les cornes, » comme dit Luther, et le mit bas. Des catholiques libéraux se sont imaginé que si dès l'abord on eût procédé comme Sadolet, il en fût advenu tout autrement de la Réforme[1]. Mais ils se trompent comme l'évêque de Carpentras qui, prenant pour but de ses attaques un personnage en l'air, ne fit que battre l'air.

Le Conseil ayant entendu cette lettre, accepta très-volontiers les compliments faits à Genève, remercia honnêtement l'envoyé du cardinal et le chargea de lui dire qu'on lui ferait dans la suite une plus ample réponse. Cela était nécessaire, car les partisans du pape dans Genève portaient aux nues l'épître du cardinal, et cherchaient à la répandre tout autour d'eux. Mais il n'y avait personne qui pût répondre ; les pasteurs établis par le gouvernement n'étaient pas de force à lutter avec Sadolet. Morand lui-même à qui le Conseil le demanda en était incapable. Tous ceux qui tenaient de quelque manière à la Réforme en étaient effrayés, comprenant que le silence, en un tel état de choses, ferait certainement un grand mal à Genève[2].

C'est le 26 mars que la lettre par laquelle Sadolet demandait aux Genevois d'abandonner la Ré-

[1] *Kampschulte.* Johann Calvin, p. 353.
[2] « Magnum civitati in eo rerum statu damnum. » (Beza, *Vita Calv.*, p. 6.)

formation avait été remise au Conseil; le 27, ce corps décida de faire la réponse en temps et lieu; et le 28 parurent en sa présence plusieurs citoyens, et l'un d'eux, François Chamois, demanda en leur nom que la confession de foi de la Réformation qui avait été jurée à Saint-Pierre le 29 juillet 1537, fût retirée des mains de l'ancien secrétaire officiel, comme contraire aux franchises; qu'eux-mêmes fussent relevés[1] du serment qu'ils avaient prêté à cette profession. Il y a un rapport si intime et si évident entre la demande de Sadolet et la démarche de ces citoyens, l'une succéda si exactement à l'autre, qu'il est bien difficile de ne pas croire que la lettre de l'évêque fut pour beaucoup dans la requête de Chamois et de ses amis. L'audience donnée par le Conseil au député d'un cardinal et la demande dont il était porteur étaient une affaire trop considérable et d'un trop vif intérêt pour que le bruit ne s'en répandît pas aussitôt dans cette ville où l'on disait si promptement : « Qu'y a-t-il? Que dit-on? Que fait-on? » Parmi les citoyens qui accompagnaient Chamois, il pouvait y en avoir qui n'appartenaient point au parti catholique, et profitaient seulement de l'occasion pour se débarrasser d'une confession de foi qui leur était à charge; mais on ne peut pas s'étonner que des écrivains romains aient vu dans la demande de Chamois la conséquence de la démarche de Sadolet. Michel Rozet, fils de Claude, dit non sans dessein dans ses Chroniques que ce fut un jour après que la dépêche

[1] Registres du Conseil des 27, 28 mars, etc. Rozet, Chronique msc. l. IV, ch. 28. Roget, p. 147.

du cardinal fut arrivée à Genève que les citoyens *protestèrent* contre les articles. Il ajoute même : « On « avait advertissement des voisins, des gens d'ar- « mes que les ennemis préparoyent, et qu'ils « avaient intelligence avec quelques-uns dedans la « ville. » Cette démarche ne fut pas sans succès. C'était Claude Rozet qui avait reçu les serments des citoyens le 29 juillet, et chez qui se trouvait encore l'original des fameux articles ; le Conseil lui intima l'ordre de les remettre. Quelque grave que fût cet acte, on ne peut pourtant pas dire que la foi fût livrée avec les articles de foi ; plusieurs n'a- vaient jamais eu cette foi, et ceux qui l'avaient eue la gardèrent. Néanmoins livrer l'acte fondamental de la réformation évangélique était certainement un pas important vers Rome[1].

On ne tarda pas à voir ce qu'il fallait penser de la *charité chrétienne, de l'affection touchée de double miséricorde et compassion* dont Sadolet avait donné l'assurance. Dans le mois même qui suivit la re- mise de la lettre de Sadolet, un Genevois notable, Curtet, châtelain de Chaumont, sur le mont du Vuache, se rendit à Annecy qui n'en était pas éloi- gné, et se trouvant le 17 avril dans son hôtellerie, il parlait, avec les gens du pays, de Dieu et de son Évangile[2]. Parmi les assistants était Montchenu qui, vexé de n'avoir pas réussi à livrer Genève à François Ier, en avait conservé beaucoup d'aigreur, et, autant par pique que par haine de la Réforme,

[1] Registres du Conseil *ad diem*. Rozet, Chronique msc., l. IV, ch. 28. Gautier.
[2] Roget, I, 168.

dénonça le Genevois et échauffa contre lui le clergé; bref, le châtelain fut brûlé vif.

Un autre Genevois, Jean Lambert, frère du conseiller, était depuis quelque temps dans les prisons de Savoie pour le même motif. Une semaine après l'exécution de Curtet la place de Chambéry se couvrait de cette foule nombreuse, qui court après le triste spectacle d'une mort violente. Lambert fut amené vers trois heures; c'était un jeune homme frais et fort; on le *pourmena* çà et là pour le montrer au peuple : « C'est un de ces cagots de Genève, » disait-on quand il passait, et autres semblables propos. Il fut conduit devant le château, où se trouvait le bûcher. Le prévôt voulait qu'il fît quelque confession; mais Lambert n'ouvrait pas la bouche. « Perce-lui la langue, s'il ne veut rien parler, » cria barbarement le prévôt irrité à l'exécuteur des hautes-œuvres. Les prêtres qui entouraient leur victime voulaient le contraindre à réciter l'*Ave Maria*, mais le martyr se refusa à le faire, et s'adressant au *Père qui est aux cieux*, il prononça à haute voix la prière du Seigneur. Ceci irrita les curés et les moines, qui crièrent aux spectateurs : « Ne priez « pas pour ce maudit chien, car il est damné à tous « les diables. » « Lambert mourut, dit un des rap« ports, pour la foi de Dieu et sans qu'on lui eût « fait de procès. » Si les paroles de Sadolet étaient bien tendres, les actes de ses coreligionnaires étaient bien durs[1].

La lettre de l'évêque de Carpentras ne pouvait

[1] Registres du Conseil du 29 avril 1539. Rapport à MM. de Berne. Rozet. Gaberel.

rester inconnue à Calvin; un pasteur de Berne, Sulzer, la lui avait en effet apportée dans le mois d'avril. Le réformateur la lut et son premier mouvement semble avoir été de se demander s'il valait la peine d'y répondre; mais comprenant le mal que cette lettre pouvait faire à Genève, « oubliant toutes les injures qu'il avait reçues[1], » cédant aux instances de ses amis de Strasbourg, il se mit à l'œuvre. « Ce sera l'affaire de six jours, » écrivit-il à Farel. La lettre porte la date du 1er septembre 1539[2]. Elle est importante, soit par la lumière qu'elle jette sur le caractère et l'œuvre de Calvin, soit parce qu'il faut connaître comment fut paré le coup que Rome portait alors à la Réforme; elle fut, on peut dire, la voix puissante qui ramena Genève au véritable Évangile[3]. Deux sentiments y dominent à l'égard de Sadolet. Calvin s'adressant à l'un des hommes les plus célèbres, les plus éclairés du catholicisme, lui parlera avec respect et même avec éloge; mais aussi, il ne cachera pas l'indignation que ses attaques lui inspirent.

« Ton excellente doctrine[4], dit-il en commen-« çant, ta grâce merveilleuse en parler, t'a mérité à « bon droit d'être tenu en grande estime et admira-« tion par les vrais sectateurs des bonnes lettres, et « il me déplaît merveilleusement qu'il me faille par « cette complainte blesser ta bonne renommée. Je

[1] « Omnium injuriarum oblitus. » (Beza, *Vita Calv.*, p. 6.)
[2] Bèze-Colladon, *Vie de Calvin*, p. 39.
[3] L'original de cette lettre est en latin. Voir Calvin, *Opp.*, V, p. 385-416. Calvin la traduisit en français en 1540. Édition de Genève, 1860.
[4] Ce mot est pris ici dans le sens de *savoir, érudition*.

« ne l'eusse jamais entrepris, si je n'y eusse été
« contraint... Personne ne pensera que la cause
« pouvait être délaissée de moi sans grande lâcheté
« et mépris de mon ministère.

« Tu as écrit il y a peu de temps une lettre au
« Conseil et peuple de Genève, et ne voulant pas
« user d'aspérité envers ceux dont tu avais besoin
« pour gagner ta cause, tu as tâché par douces pa-
« roles de les circonvenir. Puis tu es venu impé-
« tueusement et comme à bride avalée (*bride abat-
« tue*) dégorger contre ceux qui, selon ton dire, ont
« mis par cavillations cette pauvre ville en trouble.
« Je veux bien que tu saches, Sadolet, que je suis
« l'un de ceux contre lesquels tu parles. Et, bien
« que je sois pour le présent, déchargé de l'admi-
« nistration de l'Église de Genève, cela ne m'em-
« pêche pas de lui porter un amour paternel.

« Mais toi, Sadolet, toi, étranger, qui n'as eu ci-
« devant aucune connaissance du peuple de Genève,
« tu te dis tout à coup avoir envers lui singulier
« amour et bénévolence, dont jamais néanmoins ne
« sortit aucun fruit. Toi qui as fait ton apprentis-
« sage à la cour de Rome, cette boutique de toutes
« finesses et astuces, qui même as été nourri comme
« sur les bras du pape Clément, et de renfort fait
« cardinal, tu as certes beaucoup de taches qui te
« rendent suspect. Le devoir des pasteurs est de
« mener les âmes dociles droitement à Christ;
« mais ton point principal est que tu les remettes en
« la puissance du pape.

« Voulant nous rendre suspects, tu nous imposes
« à tort (car tu sais bien le contraire) de n'avoir

« voulu que satisfaire notre ambition et notre ava-« rice. Certes, si j'avais eu égard à mon profit, je « ne me fusse jamais séparé de votre faction. Et « qui oserait objecter à Farel telles choses, à lui qui, « sorti de noble maison, n'avait besoin de l'aide « d'autrui? Le plus court chemin pour parvenir aux « richesses et aux honneurs n'était-il pas d'accepter « dès le commencement les conditions que vous « nous avez offertes ? De quelle somme votre pape « eût-il alors racheté le silence de plusieurs et de « combien le rachèterait-il encore aujourd'hui? « N'avons-nous pas demandé qu'après en avoir « donné aux ministres ce qui est selon leur état, « ces richesses ecclésiastiques, que ces *gouffres* dé-« vorent, fussent distribuées aux pauvres, comme « en l'Église primitive ? Nous n'avons pensé qu'à « accroître le royaume de Dieu par notre petitesse « et humilité, et vouloir persuader le contraire est « chose fort mal séante à Sadolet, homme de telle « estime en science, prudence et gravité...

« Ceux de Genève, se retirant de la fange d'er-« reur où ils étaient submergés, sont revenus à la « doctrine de l'Évangile, et tu appelles cela aban-« donner la vérité de Dieu! Ils se sont retirés de la « subjection et tyrannie papale, afin d'avoir une « meilleure forme ecclésiastique, et tu dis que c'est « là une vraie séparation de l'Église! Certes, Sado-« let, je t'attraperai au passage. Où est chez vous « la Parole de Dieu, qui est la marque de la vraie « Église? Si un homme est du troupeau de Dieu, il « faut qu'il soit préparé à la bataille. Voici l'en-« nemi tout près : il approche, il combat, et même

« c'est un ennemi bien en point (*en état*) auquel « nulle puissance mondaine ne peut résister. Quel-« les armes pourra avoir ce pauvre chrétien pour « ne pas être accablé? C'est la Parole de Dieu. « L'âme privée de la Parole de Dieu est livrée au « diable toute désarmée, afin qu'il la tue. La pre-« mière entreprise de l'ennemi sera donc d'ôter au « combattant le glaive de Jésus-Christ. Le pape, « comme les illuminés, se vante arrogamment de « posséder l'Esprit. Mais c'est faire injure au Saint-« Esprit, en le séparant de la Parole.

« Nous nous accordons mieux avec l'antiquité que « vous autres, tu le sais, ô Sadolet, et nous ne de-« mandons autre chose que de voir restaurer l'an-« cienne face de l'Église qui a été déchirée et pres-« que détruite par le pape et sa faction. Et sans « parler de l'état où l'Église fut constituée par les « apôtres (lequel pourtant il nous faut recevoir), « considère ce qu'elle était chez les Grecs du temps « de Chrysostôme et de Basile, chez les Latins du « temps de Cyprien, Ambroise et Augustin, et puis « contemple ensuite les ruines qui seules vous de-« meurent. Tu trouveras autant de différence en-« tre l'une et l'autre qu'entre l'Église qui florissait « sous David, et celle qui était tombée en toutes « superstitions sous Sédécias. Appelleras-tu un en-« nemi de l'antiquité, celui qui plein de zèle pour « la piété ancienne, veut restituer en leur pristine « resplendissance, les choses qui sont maintenant « dépravées? De quel droit sommes-nous accusés « d'avoir subverti la discipline ancienne, par ceux « mêmes qui l'ont abolie?

« Ne te souvient-il pas qu'au temps où nos gens « commençaient à se montrer, on n'enseignait dans « les écoles que pure sophisterie, tant entortillée « que la théologie scolastique pouvait s'appeler à « bon droit une espèce de magie secrète? Il n'y « avait pas de sermons dont les sottes vieilles n'ap- « prissent plus de rêveries qu'elles n'ont temps en « raconter, un mois durant, auprès de leur foyer. « Le premier point était consacré aux questions « obscures de l'école, pour attirer l'admiration du « pauvre peuple; et le second à des fables joyeuses « ou spéculations récréatives pour exciter les cœurs « à joyeuseté. Mais aussitôt que les nôtres ont levé « leur enseigne, les ténèbres ont été dissipées; et « vos prêcheurs, enseignés par eux et contraints par « la honte et la murmuration du peuple, ont dû se « conformer à leur exemple, quoiqu'ils se sentent « encore de cette vieille bêtise.

« Tu touches de la justification par la foi. Mais « cet article, qui est le souverain en notre reli- « gion, a été effacé par vous de la mémoire des « hommes. Tu prétends que nous ne tenons compte « des bonnes œuvres; si tu regardais mon caté- « chisme, au premier mot tu te tairais comme « vaincu. Certes nous nions que pour la justifica- « tion de l'homme elles valent, non pas un poil de « tête, car l'Écriture ne nous donne autre espé- « rance qu'en la seule bonté de Dieu. Mais si nous « nions le règne des œuvres dans la justification de « l'homme, nous le leur assignons en la vie des « justes; car Christ est venu pour créer *un peuple* « *sectateur des bonnes œuvres.* »

Nous passons les belles pages de Calvin sur la cène, la confession, l'invocation des saints, le purgatoire, le ministère, l'Église, et nous en venons au moment où il rappelle que Sadolet l'a cité lui et ses frères, « comme criminels devant le siége judicial « de Dieu. » Il accepte cette sommation.

« Dressons nos oreilles, dit-il, à ce son de trom« pette que les cendres mêmes des morts enten« dront du fond de leurs sépulcres. » Et non-seulement en son nom, mais en celui de tous les réformateurs, Calvin dit à Dieu :

« J'en ai toujours appelé à ton tribunal, Seigneur, « des accusations dont j'étais oppressé sur la terre, « et c'est avec la même confiance que je comparais « maintenant devant toi, sachant qu'en tes juge« ments la vérité règne. Ils m'ont accusé de crimes « très-griefs et d'hérésie. Mais d'abord qu'ai-je « fait ? Voyant que ne se souciant pas de ta Parole, « ils abusaient le menu peuple, et se moquaient de « lui par je ne sais quelles baveries, j'ai osé contre« dire à leurs constitutions. Ton Christ était bien « adoré comme Dieu, mais il était quasi sans gloire, « car dépouillé de sa vertu et de sa puissance, il « était caché en la troupe des saints, comme un « autre du commun. Nul n'était qui se reposât en « sa seule justice, et si quelqu'un, possédant ta bé« nignité et la justice de ton Fils, concevait une « espérance sûre du salut, cela était, disaient-ils, « une téméraire présomption et une folle arrogance. « Alors, ô Seigneur, tu as mis devant moi ta Parole, « comme une torche, pour me faire connaître com« bien ces choses sont pernicieuses, et tu as touché

« mon cœur afin que je les eusse en abomination.

« Ils m'ont accusé de schisme. Mais doit-il être « réputé traître, celui qui, voyant les soldats dé- « laisser leurs rangs, oublier leur capitaine, la ba- « taille, le serment qu'ils ont prêté, épars, écartés, « vagants çà et là, élève l'enseigne, les rappelle et « les remet en ordre? Pour les retirer d'une telle « erreur, je n'ai pas mis au vent un drapeau étran- « ger, mais ce noble étendard qu'il nous est néces- « saire de suivre, si nous voulons être enrôlés au « nombre de ton peuple. Mais ceux qui devaient « tenir ces soldats en bon ordre et qui les ont au « contraire jetés en erreur, ont mis les mains sur « moi; et le combat s'est enflammé jusqu'à rompre « l'union. Mais de quel côté est la faute? C'est main- « tenant à toi, Seigneur, de le dire et de prononcer.

« Si j'eusse voulu avoir paix avec ceux qui se « vantaient d'être les premiers en l'Église, il m'eût « fallu l'acheter par l'abnégation de la vérité. J'ai « cru devoir me soumettre à tous les dangers du « monde, plutôt que de condescendre à un pacte si « exécrable. Mais je ne pense pas qu'ayant la guerre « avec de tels seigneurs, je fusse en discorde avec « ton Église. Ton Fils, tes apôtres avaient prédit « qu'il y aurait des loups ravissants, parmi ceux « mêmes qui se donneraient pour pasteurs. Devais- « je donc leur donner la main? Ils n'étaient pas « schismatiques, les prophètes, parce qu'ils avaient « contention avec les sacrificateurs. Moi donc, con- « firmé par leur exemple, j'ai tellement persisté que « ni leurs menaces, ni leurs dénonciations ne m'ont « aucunement étonné.

« Des émotions s'en sont suivies; mais comme « elles n'ont point été excitées par moi, on ne doit « point me les imputer. Tu sais bien, Seigneur, « que je n'ai cherché autre chose, sinon que par « ta parole, toute controverse fût apaisée. Tu sais « que je n'ai pas refusé, même au péril de ma tête, « que la paix fût remise en l'Église. Mais que fai- « saient nos adversaires ? Ne couraient-ils pas sou- « dainement et furieusement au feu, au gibet, à « l'épée? N'excitaient-ils pas les gens de tout état « à cette même rage?... Dont il est advenu qu'une « telle guerre s'est allumée. Et quoi qu'on pense, « je suis délivré de toute crainte, puisque nous « sommes devant ton siége judicial où l'équité est « jointe à la vérité. »

Ici Calvin raconte sa conversion. C'est une partie importante de sa défense, nous ne pouvons la supprimer. C'est toujours au juge suprême qu'il s'adresse :

« Quant à moi [1], Seigneur, j'ai confessé la foi « chrétienne, comme je l'avais apprise dès ma jeu- « nesse.

« Il n'y avait alors que peu de gens auxquels fût « remise l'étude de cette divine et secrète philoso- « phie; et il fallait auprès d'eux en chercher les « oracles. Mais ils ne m'avaient bien enseigné ni « sur l'adoration de ta divinité, ni sur une espé-

[1] Calvin place ce morceau dans la bouche d'un réformé quelconque, comparaissant devant le tribunal suprême : « Neque iis, qui prædicatione nostra edocti ad eamdem nobiscum causam accesserint, deerit quod pro se loquantur quando hæc *cuique* parata erit defensio : Ego et... etc. » Mais il n'est pas douteux qu'il raconte sa propre histoire. (*Éditeur.*)

« rance certaine du salut, ni sur le devoir d'une vie « chrétienne. Pour obtenir ta miséricorde, ils ne « donnaient d'autre moyen que de satisfaire pour « nos péchés et d'en effacer en toi la mémoire par « nos bonnes œuvres. Ils disaient que tu étais un « juge rigoureux, vengeant sévèrement l'iniquité, « ils montraient combien épouvantable devait être « ton regard, et commandaient que l'on s'adressât « aux saints, afin que par leur intercession, tu nous « fusses rendu propice. Mais quand j'avais accom- « pli toutes ces choses, et quoique je m'y confiasse « quelque peu, j'étais bien éloigné d'avoir une con- « science tranquille et assurée. Toutes les fois que « je descendais en moi-même, ou que j'élevais mon « cœur à toi, une horreur si extrême me surprenait « qu'il n'y avait ni purifications, ni satisfactions « qui m'en pussent guérir. Plus je me considérais « de près, plus étaient aigus les aiguillons dont ma « conscience était pressée; il ne me demeurait ni « soulas, ni confort.

« Rien de meilleur ne s'offrant à moi, je poursui- « vais le train que j'avais commencé, quand s'est « élevée une bien autre forme de doctrine, non « pour nous détourner de la profession chrétienne, « mais pour la ramener à sa propre source et la « restituer en sa pureté, émondée de toute ordure. « Offensé de cette nouveauté, je ne voulais lui « prêter l'oreille, et je confesse qu'au commence- « ment, je lui ai vaillamment résisté. Une chose « surtout me gardait de croire ces gens-là; c'était « le respect de l'Église.

« Mais après que j'eus quelquefois souffert d'être

« enseigné, je reconnus que la crainte de voir la « majesté de l'Église diminuée était vaine. Ces gens « montraient qu'il y avait une grande différence « entre abandonner l'Église et corriger les vices « dont elle est souillée, et que s'ils parlaient libre- « ment contre le pape de Rome, tenu pour vicaire « de Christ et chef de l'Église, ils le faisaient parce « que ces titres n'étaient que de vains épouvante- « ments qui ne devaient pas éblouir les yeux des « fidèles, que le pape ne s'était élevé en telle ma- « gnificence que quand l'ignorance oppressait le « monde comme un profond dormir, que c'était de « sa propre autorité et seul vouloir qu'il s'était lui- « même élu, et qu'il ne fallait aucunement souffrir « la tyrannie dont il oppressait le peuple, si nous « voulions que le royaume de Christ demeurât en- « tier parmi nous, que lorsque cette principauté fut « élevée, le véritable ordre de l'Église fut entière- « ment perdu, les clefs (ordre ecclésiastique) mé- « chamment faussées, la liberté chrétienne compri- « mée, le royaume de Christ totalement renversé.

« Commençant à connaître dans quel bourbier « d'erreurs je m'étais vautré, et de combien de ma- « cules je m'étais honni, véhémentement consterné « et éperdu à la vue de la misère en laquelle j'étais « tombé et par la connaissance de la mort éternelle « qui m'était prochaine, je condamnai avec pleurs « et gémissement ma manière de vivre passée et « n'estimai rien m'être plus nécessaire que de me « retirer en la tienne. Que me reste-t-il donc à « faire, à moi pauvre et misérable, sinon de t'offrir, « pour toute défense, une humble supplication de

« ne pas m'imputer le tant horrible abandon et « éloignement de ta parole, dont tu m'as une fois « retiré par ta bénignité merveilleuse ? »

Ayant achevé sa plaidoirie devant le juge, Calvin revient à Sadolet et lui dit : « Maintenant, si « bon te semble, compare ce discours à celui que tu « as mis dans la bouche de ton homme, dont la dé« fense ne tourne que sur ce gond, savoir qu'il a « constamment gardé la religion qui lui a été trans« mise par ses aïeux et prédécesseurs. Son salut « est en grand danger, sans point de faute, car par « la même raison, les Juifs, les Turcs et les Sarra« sins échapperaient au jugement de Dieu. Le tri« bunal ne sera pas alors dressé pour approuver « l'autorité des hommes, mais pour maintenir la « vérité de Dieu. Vos docteurs n'auront point alors « des tréteaux à commandement, pour y vendre « sans danger leurs happelourdes[1] et abuser les « consciences par leurs tromperies et inventions. « Ils demeureront ce qu'ils sont, et ils tomberont « par le jugement de Dieu, qui dépend, non de la « faveur du peuple, mais de son immuable équité.

« Quoique tu nous traites trop inhumainement « dans toute ton épître, toutefois c'est en la der« nière clause, qu'à pleine bouche, tu nous impu« tes le plus énorme de tous les crimes, savoir : *de « dissiper et mettre en pièces l'épouse de Jésus« Christ.* Quoi! l'épouse de Jésus-Christ serait« elle déchirée par ceux qui désirent la présenter « à Christ comme une vierge chaste, et qui, la

[1] Pierres fausses qui ont l'éclat et l'apparence de pierres précieuses.

« voyant corrompue par plusieurs souillures, la « rappellent à la foi maritale? La pureté de l'É« glise n'était-elle pas perdue par des doctrines « étrangères, déshonorée par d'innumérables su« perstitions, entachée par l'adoration des images? « Oui-da, parce que nous n'avons pas souffert que « le sacré reposoir et la chambre nuptiale de Christ « fussent ainsi souillés par vous, on nous accuse d'a« voir démembré son épouse. Cette lacération, c'est « vous qui vous en êtes rendus coupables et non « pas envers l'Église seulement, mais envers Jé« sus-Christ lui-même, que vous avez misérable« ment découpé. Où est la santé de Christ, quand « la gloire de sa justice, de sa sainteté, de sa sa« gesse est ailleurs transférée?

« Je reconnais que, depuis que l'Évangile est de « nouveau apparu, de grandes contentions se sont « échauffées. Toutefois, ce n'est pas aux nôtres qu'il « faut l'imputer. Nous demandons une paix avec la« quelle le royaume de Christ fleurira, mais vous, « vous estimez que tout ce qui est gagné pour Christ « est perdu pour vous. Fasse le Seigneur, Sadolet, « que toi et les tiens compreniez une fois, qu'il n'y « a pas d'autre lien dans l'Église que Christ notre « Seigneur, qui nous retire de la dissipation du « monde, pour nous mettre dans la société de son « corps, afin que par sa seule Parole et son Esprit, « nous soyons unis en un cœur et une pensée! »

« De Strasbourg, le 1er jour de septembre 1539. »

Cette lettre se répandit partout où la grande question du temps était agitée et fit une vive impression. Elle avait un mouvement, une fermeté,

une franchise, une vie qu'on n'était pas accoutumé à rencontrer dans les écrits des docteurs romains. Luther en ressentit une grande joie et peu après la publication, fit saluer Calvin « respectueusement. » En même temps, frappé de la présomption romaine de Sadolet, il ajoutait malignement : « J'aimerais « que Sadolet pût croire que Dieu est le créateur « des hommes même en dehors de l'Italie[1]. » Il exprimait sa joie de ce que Dieu suscitait des hommes comme Calvin, et loin de le regarder comme un antagoniste, il voyait en lui un docteur qui continuerait ce qu'il avait lui-même commencé contre l'Antechrist, et, avec l'aide de Dieu, l'achèverait.

Mais ce fut surtout à Genève que la lettre de Calvin fit une grande impression. Les égards qu'il avait montrés à Sadolet, prévenaient en sa faveur, et l'éloquence de sa parole, ce don de l'âme qu'il possédait, le rendait maître des esprits. Il y avait dans sa pensée et ses expressions une correspondance intime avec les dispositions d'un grand nombre de ses lecteurs. On ne pouvait d'ailleurs lire les deux lettres sans reconnaître que le jeune docteur évangélique avait battu le cardinal romain. Et puis, la cause pour laquelle Calvin avait livré la bataille, n'était-ce pas celle de Genève ? La défaite de Sadolet, et par là même de ses constituants le pape et la conférence de Lyon, n'était-elle pas le plus grand service que l'on pût rendre à la république ? Et enfin cet homme que l'on avait chassé, n'avait-il pas

[1] « Sadoleto optarem ut crederet Deum esse creatorem hominum, etiam extra Italiam. » (Luth., *Epp.*, V, p. 211. Calv., *Opp.*, X, p. 402.

parlé de cette ville qui l'avait banni avec un paternel amour? Ne disait-il pas dans cette lettre: « Je « ne peux distraire mon esprit de l'Église de Ge- « nève, ni la moins aimer et tenir chère que ma « propre âme... Quelle bêtise serait-ce, je vous « prie, de ne tenir compte de la ruine de ceux pour « la protection desquels *il faut veiller jour et nuit.* »

Sadolet lui-même ne put se dissimuler la force du coup qu'il recevait, et n'osa répliquer. Le général s'étant fait battre, l'état-major se dispersa; il ne fut plus question de la conférence de Lyon, et l'évêque de la Baume ne tarda pas à disparaître de la scène du monde. En même temps que Calvin répondait à Sadolet, il écrivait à Neuchâtel, à Lausanne, à Genève. Il appelait ceux de cette dernière ville à la repentance envers Dieu, au support des méchants, à la paix avec leurs pasteurs et surtout il les exhortait à invoquer Dieu[1]. Genève s'affermit dans son amour pour une cause qui avait été si bien défendue contre les attaques de l'un des orateurs les plus distingués du siècle; et les portes de la cité, fermées au réformateur, commencèrent à s'entr'ouvrir.

Calvin eut, dans le temps, affaire avec un autre docteur catholique de beaucoup moins de valeur que Sadolet, Caroli; cet homme ne vaut pas la peine qu'on s'arrête beaucoup à ce qui le concerne. N'ayant pu obtenir les bonnes grâces du pape ni du cardinal de Tournon, il fit encore une évolution et se tourna de nouveau vers les réforma-

[1] « Ad tolerantiam adversus improbos..... et ad Dei invocationem imprimis exhortetur. » (Beza, *Vita Calv.*, p. 7.)

teurs. Farel le reçut avec beaucoup de douceur, crut à ses promesses et se réconcilia avec lui. Caroli arriva à Strasbourg. Bucer, aussi indulgent que Farel, demanda pourtant à Calvin d'exposer toutes les fautes de l'aventurier; le réformateur répondit qu'il ne le ferait pas, croyant que cela n'amènerait à rien, mais il invita l'orgueilleux docteur à reconnaître cordialement et sincèrement qu'il avait péché. Au lieu de cela, un écrit fut présenté à Calvin dans lequel Caroli disait « qu'il remettait au jugement « du Seigneur les offenses dont on s'était rendu « coupable envers lui, et qui l'avaient engagé à « quitter l'Église évangélique. » Le réformateur en fut indigné. « Cela émut tellement ma bile, dit-il, « que je la déchargeai avec amertume. Je déclarai « que j'aimais mieux mourir que signer un tel pa- « pier. » Il céda pourtant un peu à ses amis et déclara qu'il considérerait la chose avec plus de soin avant de donner une réponse décisive. A peine fut-il de retour chez lui qu'il fut saisi d'un paroxysme extraordinaire. « Je ne pouvais trouver de conso- « lation, dit-il à Farel, que dans les soupirs et les « larmes, et ce qui m'affligeait le plus, c'est que « c'était vous qui m'aviez causé tout ce mal. Vous « n'auriez pas dû le recevoir de nouveau dans no- « tre communion à moins qu'il ne reconnût solen- « nellement son offense et ne déclarât s'en repen- « tir. Mais maintenant que vous l'avez reçu, empê- « chez du moins vos gens de l'insulter[1]. » Bientôt pourtant les amis de Calvin à Strasbourg et Farel

[1] Lettres de Calvin à Farel, de septembre 1539; du 8 octobre 1539; du 10 avril 1540. Calvin, *Opp.*, X, p. 374-401.

lui-même reconnurent qu'ils avaient été trop indulgents. Caroli voyant les Églises de Neuchâtel et de Strasbourg lui refuser les demandes qu'il leur adressait se retira à Metz, et de là écrivit à Calvin une lettre dans laquelle il lui offrait de se réconcilier avec lui s'il voulait lui procurer un bénéfice; il semblait vouloir lui imposer par de vaines bravades et de vifs reproches. Calvin lui demanda comment il se faisait qu'il se fût vanté devant les adversaires de Christ à Metz d'être prêt à convaincre d'hérésie le réformateur et ses amis. Il ajouta qu'il ne pouvait lui procurer l'Église qu'il lui demandait, d'abord parce qu'il n'en avait point à sa disposition, ensuite parce qu'il ne pourrait le faire tant qu'ils ne seraient pas d'accord quant aux doctrines. « Tournez-vous sérieusement vers le Seigneur, lui « dit-il, et alors vous pourrez revenir à nous avec « cette amitié et cette concorde fraternelle que Fa« rel et moi nous sommes prêts, dans ce cas, à vous « témoigner. » Caroli ne suivit pas ces conseils pleins de bienveillance; il retourna à Rome où il mourut de misère et, dit-on, de maladies honteuses, dans un hôpital [1].

[1] Ruchat, *Histoire de la Réformation*, V, p. 134.

CHAPITRE DIX-SEPTIÈME

LE CATHOLICISME A GENÈVE. — MARIAGE DE CALVIN A STRASBOURG.

(Fin 1539-1540.)

Les conséquences de la lettre de Calvin au cardinal Sadolet, et peut-être un peu de ses rapports avec Caroli, ne tardèrent pas à se manifester. Dès lors les catholiques eurent peu d'espoir de reprendre le dessus à Genève. Quelques-uns d'eux se l'étaient auparavant imaginé. « En ce temps-ci, dit le « chroniqueur Rozet, les *prêtres relevaient les cornes*, « devisant de la messe [1]. » Des prêtres qui s'étaient retirés dans les couvents de la Savoie avaient-ils, comme on l'a cru, reçu l'ordre de rentrer sur le territoire de la république pour y restaurer le culte romain ? Cela est possible; mais ce qui résulte seulement de l'expression de Rozet, c'est que des prêtres, qui étaient demeurés soit à la ville, soit à la campagne, se mirent alors à agir contre les défenses

[1] Rozet, Chronique msc., l. IV, ch. XXXIII. Gautier, Histoire msc., VI, p. 356, dit : « Il y avait d'anciens prêtres, qui fréquentaient cer« taines maisons, et dont la conduite était fort suspecte. » Nous citons d'après un exemplaire corrigé de la main de Gautier et qui appartient à un membre de sa famille.

du Conseil, et à dire la messe. Le magistrat résolut de s'opposer à cette recrudescence du catholicisme, et il est probable que ce fut en partie une conséquence de la lettre de Calvin. Ces prêtres réellement actifs étaient sans doute en petit nombre; mais le Conseil prit une mesure générale et ordonna que les ecclésiastiques catholiques qui se trouvaient sur son territoire parussent en sa présence le 23 décembre (1539). Il ajouta que tous ceux qui prétendraient que la messe est bonne et ne pourraient maintenir cette assertion après conférence avec les pasteurs seraient renvoyés *là où on la chante.* « La « tranquillité et la sûreté de l'État, dit un histo« rien, ne permettaient pas d'y souffrir d'autre re« ligion que celle qui avait été établie par la ré« formation évangélique [1]. » Trente-trois prêtres arrivèrent fort effrayés à l'hôtel de ville et firent peu d'honneur à leur doctrine; la pensée que s'ils déclaraient que la messe était bonne ils seraient bannis, contribua sans doute à les indisposer contre elle. Chacun fut interpellé et voici la réponse. *Thomas Genoud!* cria le secrétaire. Ce prêtre répondit : *La messe est méchante;* et huit de ses confrères répondirent de même purement et simplement. D'autres se prononcèrent aussi contre cet acte de culte, mais en ajoutant quelques paroles. *Ami Messier* étant appelé dit : « Je veux vivre et mourir avec « Messieurs (les membres du Conseil); je n'ai pas « étudié, mais crois la messe méchante. » *Jean Cottand* : « Elle ne vaut rien. » *Guillaume Vellès* : « Je

[1] Gautier. (*Ibid.*)

« n'y crus jamais. » *Don Propositi* (Prevost) : « Elle « est bonne si Messieurs la trouvent bonne; mau- « vaise si Messieurs la trouvent mauvaise. Du reste, « je ne suis pas clerc et finalement... elle est mé- « chante. » On ne pouvait montrer plus de respect pour le magistrat. *Don Amici* et son frère : « Au « bon vouloir de Messieurs. » C'était être on ne peut plus accommodant. *Le curé Ramel* : « Elle est « méchante. Je ne serais pas marié sans cela. » *Claude de Lolme* : « Méchante. » *Jean Hugonier* : « Je « ne me serais pas marié si je la croyais bonne. » *Guillaume Marchand* et *Maurice de la Rue* : « La « messe ne vaut rien, ni ceux qui la veulent main- « tenir. » *Louis Bernard* et *Th. Gollier* : « Mé- « chante. » Quelques-uns accentuèrent plus forte- ment leur réprobation. *Jacques L'Hoste* : « Je « voudrais qu'elle fût au diable, car elle vaut au- « tant. » *Jean-Louis Nicolas* : « Elle est abomi- « nable. » *Jean Sorel* : « Elle est l'horreur de tout « le monde et méchante. »

D'autres ne furent pas si dégagés, si prêts à con- damner leur ancienne foi sans embarras, ni gêne. *Guillaume Maniglier* dit : « Ni bonne ni méchante. » *Rodet Villanel* dit : « En conscience, je ne saurais ju- « rer; mais je la tiens comme Messieurs la tiennent. » *Jean Volland* : « Je suis une personne idiote et igno- « rante de cela; puisque les gens savants sont en « différend là-dessus, je n'en saurais juger. » *Tho- mas Vandel* : « Je ne sais pas. » *Pierre Bothy* : « Hélas ! je ne saurais dire si elle est bonne ou mé- « chante; mais je ne l'ai plus dite depuis qu'elle « est défendue. » *Antoine Alliod* fit ses réserves et

elles n'étaient pas mauvaises : « J'y renonce sauf le « *Pater* et le *Credo*, l'Épître et l'Évangile. » *Etienne de la Maisonneuve* prononça seul une parole chrétienne : « La messe doit être méchante, car Jésus- « Christ a fait la vraie rédemption. » Un seul se refusa complétement à la condamnation de la messe, et encore le fit-il prudemment; *Pierre Papaz* dit : « Je ne l'ai jamais dite méchante[1]. »

Ces déclarations étaient étranges, et le Conseil qui croyait trouver des clercs récalcitrants fut extraordinairement surpris en les entendant. C'était une vraie débâcle. Que l'on compare tous ces prêtres sans foi, sans caractère, aux réformateurs, si nobles et si courageux, et l'on comprendra à qui la victoire devait appartenir. Il y avait à peine un de ces clercs, Papaz, qui pût être soupçonné d'avoir voulu relever le catholicisme. Il est vrai que dix de ceux qui avaient été cités ne parurent pas, — probablement ceux qui avaient été la cause de la citation du Conseil. Ceux-là quittèrent sans doute promptement le territoire sans qu'on le leur commandât.

Il y eut pourtant un homme qui montra un caractère un peu plus honorable ; mais c'était — un laïque. Sur les bancs mêmes du Conseil, dont il faisait partie, se trouvait alors « un papiste de grande autorité et réputation, » dit Rozet ; c'était l'ancien syndic Balard ; le président ne voulant faire acception de personnes l'invita aussi, lui, à déclarer si la messe était bonne ou mauvaise. « Si moi, Balard,

[1] Reg. du Conseil des 15 et 22 septembre 1539. Rozet, Chronique msc., l. IV, ch. XXXIII. Gautier, l. VI, p. 356, 357. Gaberel, Pièces justificatives. Roget, *Peuple de Genève*, p. 157.

« répondit-il, je savais certainement que la messe « fût bonne ou mauvaise, je ne me ferais pas pres- « ser pour le dire; mais comme je ne le sais pas « avec certitude, je ne dois pas juger téméraire- « ment, et vous ne devez pas me conseiller de le « faire. Je m'arrête pleinement à croire tous les ar- « ticles de notre foi, ainsi que la ville les croit. Je « veux que mon corps soit uni avec le corps de la « cité [1], comme le doit un loyal citoyen. Vous me « demandez si la messe est bonne ou mauvaise : je « réponds que je crois au Saint-Esprit, à la sainte « Église universelle, et comme ils la croient, je la « crois. »

Cette réponse, que Balard donna par écrit, ne satisfit point le Conseil, qui lui demanda de nouveau de dire si la messe était mauvaise, oui ou non. « Je « veux vivre selon l'Évangile, répondit-il, croire « au Saint-Esprit et à l'Église universelle, et je ne « puis répondre à ce que je ne sais pas. » Cette réponse causa une vive émotion. Les conseillers furent choqués, indignés, de ce qu'un de leurs membres se refusait obstinément à faire la déclaration que des prêtres mêmes avaient faite, et doutait de ce que le Conseil affirmait. Il fut arrêté que Balard serait chassé du Conseil et lui et sa famille obligés de quitter la ville et ses terres dans dix jours. Le Sautier lui porta ce décret. Balard parut le lendemain devant le Conseil des Deux-Cents, l'arrêté devant être confirmé par ce corps. La sentence avait eu quelque effet sur lui; il dit : « Puisque le vouloir

[1] Gautier, interprétant cette parole, lui fait dire : « Je ne me pique « point de faire secte à part. »

« des deux conseils est que je dise que la messe « est mauvaise, je dis que la messe est mauvaise. » Puis il ajouta, comme pour satisfaire sa conscience. « Et moi, je suis plus mauvais encore de juger té« mérairement de ce que je ne sais. Aussi je crie « à Dieu miséricorde et je renie Satan et toutes « ses œuvres. » Au fond, la seconde parole de Balard rétractait la première, puisqu'il ajoutait qu'il ne savait pas ce qu'il venait d'affirmer. La réponse était un peu louche. Mais on ne peut s'empêcher d'être ému, en entendant le cri : *Miséricorde!* que pousse aussitôt l'honnête syndic.

Le lendemain 26, Balard dut paraître de nouveau ; il mit bas les armes et dit alors simplement et catégoriquement *que la messe était mauvaise.* Après cela, il reprit sa place dans le Conseil. Il fit donc comme les prêtres seulement après avoir répété plusieurs fois auparavant qu'il ne pouvait affirmer ce qu'il affirmait maintenant. On l'excuse sans doute en disant que l'intérêt politique demandait cette déclaration; mais la vérité est trop précieuse pour qu'on la sacrifie aux intérêts politiques.

Si la cause du catholicisme baissait, celle du réformateur se relevait. Ses amis lui écrivaient dès le mois de mars 1540 qu'il pourrait maintenant revenir à Genève. Mais il tremblait à la pensée de se lancer de nouveau sur cette mer agitée. « J'aime« rais mieux mourir cent fois ailleurs, écrivit-il à « Farel, que de me mettre sur cette croix où je de« vrais mourir chaque jour mille fois[1]. Opposez-

[1] « Sed centum potius aliæ mortes quam illa crux, in qua millies

« vous de tout votre pouvoir aux desseins de ceux « qui s'efforceront de me ramener à Genève. » Deux mois plus tard, Viret qui désirait ardemment voir Calvin reprendre une œuvre dont il sentait l'importance, prit un détour pour l'y ramener, et se montrant inquiet de la santé de son ami, qui était en effet souffrant, tourmenté de fortes migraines, le conjura de venir à Genève, dont l'air serait très-propre à le fortifier. « Je n'ai pu m'empêcher de « sourire, lui répondit Calvin, en lisant ce passage « de ta lettre. Tu veux que j'aille à Genève pour « me bien porter; pourquoi ne pas dire plutôt : « Pends-toi au gibet! Mieux périr une fois pour « toutes que d'être de nouveau en ce lieu, où je « serais sans cesse mis à la torture[1]. Si tu me veux « du bien, mon cher Viret, ne me fais plus, je t'en « prie, une telle proposition. »

Il faut dire que Calvin s'occupait alors de tout autre chose; il avait vingt-neuf ans et pensait à se marier. Son intérieur laissait à désirer. Sa servante était une folle, une emportée, prompte à dire des injures et qui ne ménageait ni son maître ni ceux qui venaient le voir. Un jour elle parla au frère de Calvin avec tant d'impertinence que, ne pouvant le supporter, Antoine, sans s'irriter, sortit tranquillement de la maison, mais déclara qu'il n'y retournerait pas tant que cette femme s'y trouverait. Calvin en fut fort affligé et la servante maîtresse le voyant dit :

quotidie pereundum esset. (Calvin à Farel, Strasbourg, 29 mars 1540. *Opp.*, IX, p. 259.)

[1] « Cur non potius ad crucem? » (Calvin à Viret, Strasbourg, 19 mai. 1540. Bibl. de Genève.)

« Eh bien, je m'en vais aussi [1], » et le quitta. On a cru que la nature de Calvin le portait plus à des relations d'amitié avec des frères, des savants, des collègues, tels que Farel, Viret, Grynée, Bèze et d'autres, qu'à la vie conjugale. S'il avait combattu le célibat, il ne s'était pas hâté d'en sortir, et il s'en vantait même, disant : « Ce n'est pas moi que l'on « accusera d'avoir attaqué Rome, comme les Grecs « ont assiégé Troie, pour avoir une femme. » Sans doute, en désirant se marier, il avait avant tout devant lui ces paroles des premières pages de la Bible : *Il n'est pas bon que l'homme soit seul; je lui ferai une aide semblable à lui.* Il désirait, il le dit lui-même, être délivré des petits embarras de la vie, afin de pouvoir mieux vaquer au service du Seigneur[2]. Ses amis semblent même s'être alors plus occupés que lui de lui trouver une compagne, et leur but semble avoir été de le décharger ainsi des ennuis du ménage, pour lesquels il avait peu de goût. Mais tout ce que nous savons des sentiments de Calvin et de sa vie avec sa femme montre qu'il voyait dans le mariage quelque chose de bien plus élevé que le gouvernement domestique. « C'est une chose contre nature, dit-il, que quel- « qu'un n'aime point sa femme, car Dieu a ordonné « le mariage pour que de deux il n'en fasse qu'un, « — une personne, — ce que, certes, nulle autre « alliance ne peut faire. Quand Moïse dit que « l'homme laissera son père et sa mère et se join-

[1] Calvin à Farel, Strasbourg, octobre 1540. (Bibl. de Genève.)
[2] « Ut expeditior a multis tricis, Domino vacare possim. » (Calvin, *Opp.*, IX. — Bonnet, *Récits du seizième siècle*, p. 81.)

« dra à sa femme, il montre que l'homme doit pré« férer le mariage à toute autre union, comme « étant la plus sainte de toutes[1]. » On a dit que Calvin fit un mariage de raison. Cela me semble douteux et au moins tout indique qu'une fois marié, il eut une véritable affection pour sa femme. Il y avait en lui une haute intelligence, un grand génie, mais aussi cet amour de la famille, ces affections du cœur, qui complètent le grand homme.

Déjà en février 1539, les amis de Calvin à Strasbourg désiraient le marier. Lui-même écrivait à Farel que l'épouse arriverait peu après Pâques, et lui exprimait le désir de le voir bénir cette union. Ce mariage n'eut pas lieu. Serait-ce parce que Calvin ne trouva pas dans cette épouse inconnue les qualités qu'il recherchait? Ce qui le rend probable, c'est que deux ou trois mois plus tard, le bouillant et énergique Farel, encore célibataire quoique bien plus âgé que son ami, lui ayant fait une autre ouverture, le jeune docteur lui exposa les vertus qu'il désirait trouver dans une femme. « Je ne suis pas, « lui dit-il, de ces fous d'amoureux qui, une fois « séduits par la beauté de leur future, embrassent « en même temps ses défauts[2]. La seule beauté qui « me charme dans une femme, c'est la pudeur, la « soumission, la modestie, l'économie, la patience, « la disposition à s'intéresser à la santé de son « mari. Si tu penses que celle dont tu me parles « possède ces qualités, poursuis la chose, mais si tu

[1] Calvin sur Eph., V, 28-33.

[2] « Non sum enim ex insano amatorum genere, qui vitia etiam exosculantur, ubi semel forma capti sunt. » (Calvin, *Opp.*, X, p. 348.)

« ne le crois pas, qu'il n'en soit plus question. » En effet, on n'en parla plus ; Farel n'avait pas eu la main heureuse.

Parmi les relations de Calvin à Strasbourg se trouvait un patricien ou noble allemand, homme très-pieux, qui avait pour Calvin l'affection la plus vive et reconnaissait en lui un grand homme. Il conçut l'idée de le marier avec sa sœur; et sa femme, qui avait aussi la plus haute opinion du réformateur, appuyait son mari de toutes ses forces. La demoiselle était, dit-il lui-même, au-dessus de sa condition, et bien d'autres n'eussent pas résisté à une offre si flatteuse. Mais la belle dot ne séduisit pas le réformateur, qui était pourtant si pauvre. Ce fut même ce qu'il y avait de brillant dans ce parti qui l'arrêta. La jeune personne, qui n'était probablement pas pieuse comme le frère, était plus frappée de la chétive apparence de Calvin que de ses hautes qualités, et n'était pas fort empressée à se rendre aux désirs de son frère. Calvin s'en apercevait; il craignait que la noble demoiselle n'oubliât pas facilement son rang et son éducation. Il était aussi fort sensible à un autre point. La riche demoiselle ne savait pas le français. Il vit là un moyen d'échapper sans choquer le frère et la belle-sœur, et dit au frère, qui semblait vouloir lui forcer la main, qu'il demandait avant tout que la jeune dame s'engageât à apprendre la langue française. Celle-ci demanda du temps pour y penser. L'affaire manqua, et Calvin, désireux de mettre un terme aux sollicitations du frère, pensa à une autre personne que l'on louait fort, mais dont les qualités ne

semblent pas avoir répondu à sa bonne réputation. Calvin voulait décidément se marier, mais à une femme chrétienne. Il y pensait souvent. Dans l'un des voyages qu'il fit en Allemagne pour les affaires religieuses, se trouvant un jour à table avec quelques amis, parmi lesquels se trouvait Mélanchthon, le jeune docteur français était rêveur et distrait. « Notre théologien, dit l'ami de Luther, pense sans « doute à se marier[1]. » La difficulté qu'il avait à trouver la femme qu'il désirait fait son éloge et montre combien il tenait aux qualités morales. Cependant il en était attristé et angoissé; il se demandait s'il ne valait pas mieux abandonner tout projet de mariage. Cet homme, auquel il est de mode d'attribuer un cœur si sec, si dur, nous montre, par son angoisse même, qui fut bientôt suivie d'une grande joie, quels trésors de sentiments vrais, d'affections tendres, il y avait dans son cœur. Mais ce fut justement à l'heure où il désespérait presque, qu'il trouva ce qu'il désirait.

Il y avait alors à Strasbourg une femme pieuse, grave, vertueuse, qui vivait dans la retraite, honorée de ceux qui la connaissaient et particulièrement de Bucer, — femme d'élite, dit Théodore de Bèze[2]. Elle était de Liége et se nommait Idelette de Bure. Lambert de Bure, probablement un de ses parents, avait été banni de Liége en 1533, ainsi que six autres citoyens, parce qu'ils professaient l'Évangile[3]. On sait que cette

[1] « Meministi illud Philippi *cogitare te* de accipienda uxore. » (Fontanius Calvino, janvier 1541. Bonnet, *Récits*.)
[2] « Lectissima femina. » (Beza, *Vita Calvini*, p. 13.)
[3] *Bulletin du Protestantisme français.*

ville était l'une de celles des Pays-Bas où le réveil avait été le plus puissant. Idelette était veuve. Son mari Jean Storder avait été du nombre de ceux qui s'appelaient eux-mêmes *spirituels*. Bucer, à ce qu'il paraît, avait introduit Calvin dans cette maison, dans le but sans doute d'éclairer Storder. Calvin avait eu avec lui des conversations intimes et le Belge avait été converti au véritable Évangile par le ministère du réformateur; Idelette l'avait probablement été à la même époque. La même chose arriva pour beaucoup de leurs coreligionnaires. « Il eut ce bonheur d'en amener à « la foi un *fort grand nombre qu'on lui adressait de* « *toutes parts*[1], » et entre autres un ancien abbé nommé Paul Volse, auquel Érasme avait dédié en 1518 son *Chevalier chrétien*, et qui fut ministre à Strasbourg. Idelette donnait à ses enfants tous les soins de la plus tendre mère, et portait en même temps ses consolations à ceux qui étaient dans l'affliction. Calvin avait remarqué en elle une foi intime, une affection pleine de dévouement, un courage chrétien qui fait endurer tous les périls auxquels exposait alors la confession de Jésus-Christ. Cette femme distinguée, comme l'appelle Théodore de Bèze, était bien celle qu'il fallait à Calvin. Il lui manquait malheureusement une chose qui manquait aussi à Calvin, la santé. Mais l'âme d'Idelette était en prospérité, et le réformateur demanda sa main.

Les noces se célébrèrent vers la fin du mois d'août 1540, avec une certaine solennité. Les amis

[1] Bèze-Collad., *Vie de Calvin*, p. 4.

de Calvin, et ils étaient nombreux, lui témoignaient leur sympathie; on vit même des députés venir de Neuchâtel pour assister au mariage. Les amis que le nouvel époux possédait en France prirent aussi part à cet événement. « La nouvelle de ton ma« riage, lui écrivait un de ses anciens condisciples à « l'université de Bourges, nous a été fort agréable. « Puisque tu as trouvé selon ton désir une femme « probe et fidèle, parée des vertus auxquelles tu « attaches tant de prix, nous espérons que cette « union sera pour toi une source de bonheur. » Il en fut ainsi. Dès le commencement de son union, Calvin se sentit heureux d'avoir une compagne fidèle, qui servait avec lui le Seigneur, qui l'aimait et cherchait à lui rendre la vie paisible et douce. Cette félicité dont Calvin jouit alors, Idelette la lui donna jusqu'à la fin. Il sentit toujours mieux le prix du trésor que Dieu lui avait confié. Il appelait Idelette *« l'excellente compagne de ma vie*[1], *l'aide tou« jours fidèle de mon ministère.* » « Jamais, ajoute-t-il, « elle n'y a mis la moindre entrave. » Sa *grandeur d'âme* le remplissait d'admiration[2]. Il comprenait bien alors ce que dit la Bible, que la femme forte est la couronne de son mari, que *trouver une femme, c'est trouver le bonheur et obtenir une faveur de l'Éternel.*

Bore et de Bure, les épouses des deux grands réformateurs, femmes distinguées, dont les noms se

[1] « Optima socia vitæ. » (Calvin à Viret, 7 avril 1549. *Epp.*, éd. de 1575, p. 84.)

[2] « Fida quidem ministerii mei adjutrix fuit. Ab ea ne minimum quidem impedimentum unquam sensi... Hæc animi magnitudo, etc.» *Ibid.*)

ressemblent, ne se ressemblaient pas quant à leur personne et à leur caractère ; et il y avait aussi une différence sensible dans la manière dont leurs maris en parlaient. Il est fréquemment question de Catherine dans les lettres que Luther écrit à ses amis, souvent, il est vrai avec malice. *Monsieur Kathe*, l'appelle-t-il quelquefois ; Calvin au contraire ne parle presque pas d'Idelette. On peut dire sans doute que Calvin dans ses lettres comme dans sa vie, fut toujours dominé par une pensée souveraine, à laquelle toutes les autres devaient céder : l'œuvre de Dieu, la gloire de Jésus-Christ, tel était le but de sa vie. Ce qui regarde sa personne, ses circonstances domestiques, est éclipsé par Jésus-Christ, ce soleil de justice qu'il se plaît à contempler et à exalter. Mais il y a pourtant une autre explication encore de ce phénomène ; ce qu'il appréciait le plus dans Idelette c'était « l'*homme caché* du cœur, l'in- « corruptibilité d'un esprit doux et paisible, » — sa modestie. « Rien n'est plus séant aux femmes « qu'un esprit débonnaire et paisible, dit-il ; nous « savons quel animal est une femme audacieuse et « opiniâtre, qui, par orgueil, mignardise et folâtre- « rie, désire se montrer. Heureuse est la femme « dont l'accoutrement est modeste, qui ne trotte « pas çà et là par les rues, mais garde la maison, « à cause de l'amour qu'elle a pour son mari et ses « enfants. » Calvin heureux et respectant la modestie et l'humilité qu'il trouvait dans Idelette, ne se souciait pas plus de parler d'elle dans ses lettres, que de la voir *trotter par les rues*.

Heureux de cette union chrétienne et de la sphère

d'activité qui s'offrait à lui à Strasbourg et en Allemagne, Calvin pensait moins que jamais à retourner à Genève. En effet, ses rapports avec l'Allemagne devenaient plus fréquents. En juin 1540, il y eut, conformément à ce qui avait été décidé à Francfort, une nouvelle assemblée à Haguenau (Alsace), où les docteurs des deux partis devaient chercher un bon *appointement*. Les princes protestants, appelés trop tard, ne s'y trouvèrent pas; mais leurs envoyés et leurs théologiens y vinrent. Calvin s'y rendit, « par manière d'ébats, » dit-il, comme à un délassement. Il fut réjoui de voir les docteurs protestants « bien unis ensemble. » Ils firent entre eux plusieurs consultations sur la manière d'établir quelque discipline en l'Église. » Ce fut sans doute à l'instigation de Calvin. « Ce « sera, disait-il, la chose de la plus grande impor- « tance que nous ayons pour le jour d'huy. » Luther, Mélanchthon, d'autres docteurs et les princes mêmes étant absents, on ne fit rien; « mais chacun « promit de s'employer pour que dans quelque réu- « nion on regardât à cela. » Cruciger, collègue de Luther et de Mélanchthon, qui était à Haguenau, s'étonnait de la science et de l'activité de Calvin. En effet, rien de ce qui intéressait la cause évangélique ne lui échappait, il discernait clairement les combinaisons de la politique. « Nos adversaires, « disait-il, veulent augmenter leur ligue et dimi- « nuer la nôtre; mais Dieu tournera cette chance. « Les nôtres cherchent à multiplier le règne de « Christ et ne fléchiront aucunement. Quelques ca- « tholiques ne demandent que la guerre, et le pape

« a fait offrir 300,000 ducats pour la commencer. « L'empereur, pense-t-il, ne demanderait pas « mieux que *de briser les forces de l'Allemagne, afin « de la dompter plus aisément*. Mais, d'un côté, « l'empereur est tant enveloppé qu'il n'ose entre« prendre la guerre; de l'autre, tous les électeurs « désirent apaiser les choses amiablement. » S'il n'est pas très-content du pape, Calvin l'est des archevêques; ceci est assez saillant pour qu'on le cite : « Les archevêques de Mayence et de Trèves « aiment la paix et la liberté du pays, et pensent « que c'en serait fait si l'empereur nous avait sub« jugués. » Ceci montre en Calvin un esprit équitable, un homme sans préjugés[1]. « L'archevêque « de Cologne n'est pas des pires, dit-il, car il en« tend que l'Église doit être réformée et voit bien « que nous sommes supérieurs en vérité. »

[1] *Lettres françaises de Calvin*, I, p. 28, à du Failly, juillet 1540.

CHAPITRE DIX-HUITIÈME

GENÈVE. — DISCORDES ET RIGUEURS.

(1540.)

En même temps que la réputation de Calvin s'augmentait au dehors, le jugement que l'on portait à Genève sur les hommes qui l'avaient contraint à quitter cette ville devenait chaque jour plus défavorable, et bientôt l'opinion leur fut tout à fait contraire. « Le temps était arrivé, dit Théodore de « Bèze, où le Seigneur avait arrêté d'avoir pitié de « l'Église de Genève[1]. »

Quand, en 1536, les Bernois avaient repoussé les troupes de Savoie et assuré l'indépendance de Genève, il s'était fait une transaction entre ces deux États au sujet de cinq ou six villages, qui appartenaient au prieuré de Saint-Victor, dont Bonivard avait été le dernier prieur. Genève avait réclamé la souveraineté, et avait accordé à Berne les droits *d'ancienne coustume* qui avaient appartenu à la Savoie. Ce traité n'étant pas suffisamment clair, les

[1] « Advenerat illud tempus quo constituerat Dominus Genevensis Ecclesiæ misereri. » (Beza, *Vita Calvini*, p. 7.)

Bernois réclamaient des prérogatives que les Genevois leur contestaient. En conséquence, le 6 mars 1539, le Conseil de Genève envoya à Berne Ami de Chapeaurouge, J. Lullin et J.-G. Monathon, tous les trois adversaires de Calvin. Les deux premiers avaient même été syndics en 1538, et avaient ainsi présidé au bannissement des réformateurs. Ils devaient résoudre les questions débattues, mais « sans déroger aux franchises de la « ville et au traité de 1536. » Ces délégués signèrent à Berne, le 30 mars, un traité en vingt et un articles « dont la plupart étaient honteux pour « les Genevois et les dépouillaient de leurs droits « sur ces terres, » dit le syndic Gautier, qui se montre du reste modéré dans son récit. L'article 1er du traité disait en effet : « A nous de Berne doit « entièrement appartenir la haute seigneurie, « nommée la *souveraineté* sur les hommes et les « biens. » Les trois Genevois étaient des politiques beaucoup moins habiles que les Bernois; nous préférons attribuer leur faute à leur infériorité diplomatique plutôt qu'à la trahison. De retour à Genève, le 3 avril, ils rapportèrent simplement au Conseil « qu'ils *avaient bien besogné*, et que le « contrat passé serait, en bref, apporté de Berne. » Il était étrange que ces plénipotentiaires non-seulement ne présentassent pas le traité mais encore n'en exposassent pas même de vive voix le contenu. « Comme ils s'étaient moqués des ordres qu'ils « avaient reçus, dit Gautier, ils craignirent de se « perdre entièrement, s'ils rendaient un compte « exact de leur gestion et espérèrent, en retardant

« la chose, pouvoir faire passer l'éponge sur ce que « leur conduite avait de criminel[1]. » Ils comptaient parmi les membres du Conseil beaucoup de leurs parents et amis; on les crut sur parole. Ces trois conseillers signataires des *articles* furent appelés en conséquence les *Articulants*, et le peuple adoptant un mot dont la consonnance était à peu près la même, et qui leur était plus familier, les appela les *Artichauts*, et étendit cette dénomination à tout le parti contraire à Calvin, qui dominait alors[2].

Deux mois après environ, un bailli bernois (de Thiez) ayant fait mettre à la torture un homme des terres de Saint-Victor, le Conseil de Genève s'en plaignit, et le bailli se justifia aussitôt, en en appelant au traité conclu à Berne. Les magistrats genevois qui ne le connaissaient pas même envoyèrent Monathon pour le chercher; celui-ci le rapporta, mais en *allemand!* On renvoya le document pour qu'il fût traduit en français et les *articles* ayant été enfin lus dans le Conseil, « plusieurs murmurèrent, « disant que la plus grande partie de ces points « étaient contraires aux droits et *préminences* de la « ville. » Les trois députés se justifièrent en affirmant que cet écrit n'était point celui qu'ils avaient signé. On les crut. Le Conseil déclara qu'il n'acceptait pas ce papier, et arrêta que les trois articulants retourneraient à Berne pour demander des explications. Mais en vain les deux conseils conjurèrent-ils Lullin et lui ordonnèrent-ils même de partir, il dé-

[1] Gautier, Hist. msc. de Genève, l. VI, p. 344.
[2] Ruzet, Chron. msc., l. IV, ch. XXIX. Gautier, Hist. msc., l. VI. Reg. du Conseil.

clara qu'il quitterait plutôt la ville que de se laisser déléguer à Berne. Il avait des motifs particuliers pour ne pas se soucier de cette mission. Trois autres notables furent adjoints à de Chapeaurouge et à Monathon. Les deux articulants représentèrent aux Bernois qu'ils n'avaient point entendu les articles, tels qu'ils étaient couchés ; mais les Bernois répondirent que c'était le *traité véritable* et qu'ils feraient citer le Conseil de Genève devant les juges chargés de connaître des difficultés entre les deux villes pour le faire condamner à signer et à sceller le traité. Lambert, un des députés qui avaient accompagné Monathon et de Chapeaurouge à Berne, ouït dire dans une conversation avec des gens de la ville que lors de la rédaction, Jean Lullin avait accordé les articles *en allemand* et les avait fait passer à ses compagnons, sans leur en dire en français le contenu, d'où l'on devait conclure que Jean Lullin, le seul des trois qui sût l'allemand, demeurait *chargé du cas;* les deux autres restaient pourtant chargés, il faut le reconnaître, d'une inconcevable légèreté. Le 6 avril, les députés firent rapport au Conseil.

Les Bernois sûrs de leur affaire continuaient à exercer leurs droits de souveraineté et se donnaient le plaisir de vexer de diverses manières les Genevois; ils mettaient même quelque cruauté dans leur malice. Deux meurtriers, sujets de Saint-Victor, ayant été condamnés par le magistrat genevois à la décapitation, le bailli bernois y substitua la roue, et envoya à Genève la note du bourreau pour la payer. Les murmures contre le parti gouvernemental augmentaient de jour en jour. On disait

que le traité fait à Berne était une trahison. Fallait-il qu'après avoir perdu la religion en bannissant Farel et Calvin, le même parti perdît encore l'État en sacrifiant ses droits les plus précieux ? Quelques-uns même allaient plus loin. Bonnet, membre des Deux-Cents, s'écria : « Le Conseil veut livrer la ville à « Messieurs de Berne. » On le mit en prison pour cette parole inconsidérée[1]. Mais les esprits en furent encore plus irrités. Plusieurs membres des Deux-Cents parmi lesquels se trouvaient Cl. Bonna déclarèrent à ce Conseil le 25 août 1539 qu'ils ne permettraient jamais que les articles rédigés à Berne reçussent le sceau de la république. Il s'agissait de soutenir l'honneur de Genève, sa prééminence et la justice de sa cause, son existence peut-être. Les amis de Calvin déclaraient que la puissante ville de Berne ne foulerait pas leur pays sous ses pieds. L'opposition au gouvernement était devenue si forte, que dans cette séance du 25 août, tous les membres des Deux-Cents s'écrièrent unanimement : « Nous « ne voulons point obtempérer à ces articles, at- « tendu qu'ils sont contre nos libertés, nos franchi- « ses et nos bonnes coutumes[2]. »

Les Bernois, ennuyés et irrités des refus constants de Genève, déclarèrent au commencement de janvier 1540, qu'ayant un acte authentique, ils assignaient à Lausanne pour le 29 du mois leurs alliés de Genève, afin que la cause y fût décidée par des juges, deux de chaque ville. Genève nomme le 21,

[1] Reg. du Conseil des 9, 24 et 25 juillet, des 5 et 6 août. Rozet, l. IV, ch. XXXI, Gautier.
[2] Reg. du Conseil *ad diem*.

de la Rive et Gerbel pour se rendre à Lausanne avec cinq adjoints ; et le 25 le Conseil général rejette le traité, défend aux députés d'accepter une action judiciaire, et leur ordonne de dire aux Bernois que le peuple *mettrait le feu à la cité* plutôt que d'agréer les articles. L'affaire s'empirait. Berne était inflexible. Le 26, à neuf heures du soir, un Gènevois, Béguin, arrive en toute hâte de Lausanne avec des dépêches importantes. Le Conseil général, assemblé le lendemain, en est fort ému ; il fait arrêter les trois articulants, et Béguin est chargé d'en informer les Bernois. Mais ceux-ci ordonnent à leurs juges de procéder, et les Genevois sont condamnés par contumace à sceller le traité et payer les dépens. On avait enfin compris à Genève la gravité de la situation. Le jour même où le jugement avait lieu à Lausanne, le 27 janvier, le Conseil général convoqué soudainement, au son de la grosse cloche, à une heure de la nuit, avait arrêté que ses députés siégeraient comme juges ; mais quand cette nouvelle arriva, la sentence était déjà rendue ; on se passait des Genevois.

La consternation fut grande à Genève. Le dimanche 1er février, on décide de faire *un accord général* de toutes les querelles : les citoyens se touchèrent tous mutuellement la main. De Chapeaurouge, Lullin, Monathon, furent élargis moyennant caution et Jean Philippe nommé capitaine général. Cette paix intérieure amenée par la guerre dont on était menacé au dehors, est solennisée par une procession du peuple, au son du tambour par toute la ville. Les ministres demandèrent qu'on fixât un jour

de culte pour célébrer et affermir la concorde. Mais elle n'était pas au fond des cœurs. « On ne laissait « pourtant pas d'entendre parler de plusieurs batte- « ries en la ville, » dit Rozet, et le fils du capitaine général tua même un citoyen. Les plus violents, voyant les dangers auxquels les exposaient la trahison ou la légèreté des articulants, s'écriaient : « Qu'on leur coupe la tête, qu'on les mette tous « trois dans une malle et qu'on les envoie à Berne[1]. »

« Cependant le Seigneur allait exercer ses juge- « ments à Genève, dit un biographe contemporain, « en punissant expressément ceux qui étant syn- « dics avaient été causes de déchasser Farel et Cal- « vin[2]. » Le conseiller de Watteville, de Diesbach et de Graffenried, députés de Berne, déclarèrent le 16 avril aux Deux-Cents que Berne ne voulait que faire plaisir à Genève et sans se prévaloir de la sentence rendue à Lausanne, offrirent de traiter de nouveau l'affaire. Le Conseil général ayant été réuni le 25 avril pour prononcer sur la question, il n'y eut pas moyen de s'entendre. Ces disputes interminables avec Berne (il fallut des années pour trancher la question) avaient excité la colère des Genevois contre les articulants qui en étaient la cause. On les croyait plus coupables qu'ils ne l'étaient. L'assemblée était dans une grande agitation ; des groupes se formaient, où éclataient des transports de colère. « Justice ! justice des traîtres ! » s'écriait-on. On demandait qu'avant toute délibération, ces députés fussent mis de nouveau

[1] Rozet. Chron., l. IV, ch. xxxv. Reg. du Conseil. Gautier.
[2] Bèze-Colladon, *Vie de Calvin*, p. 44.

en prison. Les trois coupables étaient eux-mêmes présents au Conseil. Le capitaine général, Jean Philippe, s'approchant d'eux leur dit à l'oreille de sortir sur-le-champ et de s'évader. Le Petit Conseil ordonna leur incarcération immédiate. Ils avaient signé l'engagement de comparaître, dès qu'on le leur demanderait; mais saisis d'effroi, ils se déguisèrent et quittèrent en toute hâte la ville, violant ainsi la parole qu'ils avaient donnée. Quand le lieutenant se présenta chez eux pour les saisir, ils avaient disparu. La nouvelle en fut aussitôt portée au Conseil général. « Qu'on les somme de paraître à son de trompe, dit un citoyen, et que les « scellés soient apposés à leur maison. » — « Oui! « Oui! cria le peuple. Qu'il soit ainsi fait! » L'assemblée du peuple s'étant dissoute, un grand nombre de citoyens entourèrent la maison de ville demandant à grands cris justice. Le crieur public parcourant les rues, somma les trois députés à comparaître dans trois heures, faute de quoi ils seraient mis immédiatement en jugement. Les Bernois ayant exprimé au Conseil leur étonnement de ce que cette citation avait été faite sans qu'on leur en eût parlé : « Ah! leur répondit-on, si nous tardions à exécu- « ter la décision du Conseil général, le peuple se « mettrait sur nous! » L'irritation générale atteignait en même temps les pasteurs qui avaient pris la place de Farel et de Calvin. Ces hommes en furent effrayés et paraissant le 30 avril devant le Conseil, ils exposèrent les reproches dont on les accablait et demandèrent leur congé. Après s'être détourné des réformateurs, on se retournait vers

eux. « En ce temps, dit Rozet, une pauvre femme « étrangère allait criant par la ville : Il est bien « gardé, ce que Dieu garde ! [1] »

Les trois fugitifs ayant été cités, au son de trompe, pendant trois jours successifs, et n'ayant pas comparu, le procureur général présenta leur accusation en soixante et quatorze points ; trente-deux témoins firent leurs dépositions, et le 5 juin de Chapeaurouge, Lullin et Monathon furent condamnés par contumace comme faussaires et rebelles, ayant causé et pouvant causer encore de grands maux à l'État, à avoir la tête tranchée. La peine capitale était facilement infligée au seizième siècle ; mais les accusés étaient en fuite et de la condamnation à l'exécution, il y avait un grand pas.

Toutefois le parti qui était favorable aux trois articulants et opposé aux réformateurs existait toujours dans Genève et avait même à sa tête un homme capable, le capitaine général Jean Philippe, qui était syndic en 1538, avec Jean Lullin et Ami de Chapeaurouge. Ces trois hommes, avec le violent Richardet, avaient, nous l'avons vu, fait bannir Farel et Calvin ; et après avoir fait beaucoup de mal à l'Église, ils n'avaient pas tardé à plonger l'État dans les plus cruelles perplexités. Jean Philippe allait par sa violence augmenter encore les troubles de la cité. « Homme riche, mais non chiche, dit « Bonivard, il était fort libéral envers ses compa« gnons, surtout ceux d'épée [2], ce qui le faisait ai-

[1] Reg. du Conseil, Rozet. Gautier. Roget.

[2] Bonivard, *Ancienne et nouvelle police de Genève*, p. 47. Édition Revilliod. Rozet dit dans sa Chronique (ch. XXXIX) : « Riche et libéral *par les tavernes.* »

« mer de tous. Homme de cœur pour exécuter, il « n'était pas sage pour entreprendre, et ne crai- « gnait pas plus de hasarder sa personne que sa « bourse. Imprudent et impudent, léger à croire, « tardif à décroire, aussitôt que quelque mauvais « garçon de ceux qu'il tenait bons pour la bataille « lui avait fait quelque rapport, il le croyait et il « était malaisé de le faire décroire, parce qu'il « n'avait pas la capacité d'écouter une bonne rai- « son; ce qui lui faisait commettre plusieurs actes « téméraires. » Tel était l'homme qu'avait à sa tête le parti qui, après avoir été souverain dans Genève, venait de recevoir un si grave échec. Jean Philippe ne pouvait voir sans dépit le jugement porté contre ses collègues et comprenait que la ruine de tout son parti en serait la suite, s'il ne parvenait pas à arrêter le torrent populaire, qui se précipitait maintenant en un sens qui leur était opposé. Mécontent, murmurant contre ceux qui avaient obligé Lullin et de Chapeaurouge à prendre la fuite, il était en proie aux appréhensions les plus vives. Après le jugement, Philippe et ses adhérents « se ban- « daient, dit encore Bonivard, et attendaient « l'occasion de se venger et de remettre *les trois* « dans leurs premiers honneurs; leur parti en « dépit de l'autre faisait des banquets sur les places « publiques. Après qu'il eut ainsi beaucoup tonné, « il fallait qu'il plût, qu'il grêlât, voire qu'il fou- « droyât, pour décharger le temps. » L'orage en effet ne manqua pas d'éclater.

On voyait alors à Genève un phénomène qui se produit chez presque tous les peuples : les vain-

queurs se divisent. Le parti qui en 1538 avait banni les réformateurs se partage ; les plus ardents veulent pousser leur succès jusqu'au bout ; les plus prudents, au contraire, ralentissent le pas et modèrent les esprits. Les fougueux enfants de Genève voyaient avec dépit les chefs sous lesquels ils avaient combattu condamnés à mort et fugitifs. Le lendemain de la condamnation, le dimanche 16 juin, beaucoup de Genevois, selon leur coutume, s'étaient réunis en grand nombre dans la plaine de Plainpalais, située aux portes de la ville, et y tiraient à l'arc. Quelques-uns, rencontrant Jean Philippe et ses amis, leur crièrent : *Artichauts !* On se rappelle que c'était le nom que le peuple donnait aux articulants. Ce petit mot fit beaucoup de mal : « La langue, dit Calvin, transporte et précipite « l'homme par un débordement, comme des che« vaux farouches et non domptés emportent un « chariot avec une telle force et roideur qu'il n'est « possible de l'arrêter. » Ce fut ce qui arriva alors à Genève. Ce sobriquet irrita fort le capitaine général, et il jura de s'en venger : « Nous sommes trois « cents qui nous lèverons un jour et couperons tant « de jarrets à ces évangélistes et luthériens, que ce « sera mémoire et grande chose. » Cette parole lui a été attribuée ; il la nia plus tard. Le capitaine général, en revenant de Plainpalais, alla souper avec quelques-uns de ses amis à l'hôtel de l'*Ange*, tandis que d'autres de ses adhérents mangeaient et buvaient à ses frais à l'hôtel du *Brochet*. Quelques-uns, en sortant de table, rencontrèrent sur le pont du Rhône des citoyens du parti contraire. Ils

n'eurent « d'autres contentions que de paroles, dit « Bonivard, excepté Jean Philippe, qui empoigna « une hallebarde et comme hors de sens, sans re« connaître qui est pour lui ou contre lui, frappa à « tort et à travers, et en blessa deux ou trois. » Puis le fougueux partisan traverse le Rhône pour se rendre à Saint-Gervais, où étaient la plupart de ses familiers, il les appelle et les rassemble, action grave pour un capitaine général ; et, passant le pont avec eux, il arrive sur la place de la Fusterie ; il y trouve un corps nombreux de ses adversaires. La lutte s'engage ; Jean Philippe frappe de nouveau : « Il donna de la pointe de sa hallebarde un coup à « un nommé Jean d'Abères en la poitrine, dit Bo« nivard, en sorte qu'il fallut le porter chez lui. » Un nommé Jean de Lesclefs donne de sa pertuisane un coup sur la tête d'Ami Perrin, « citoyen, dit « Bonivard, qui aimait à être pompeusement ac« coutré et à bien vivre, et qui était dans ce temps« là du parti des gens de bien. » Claude de Genève, ami de Perrin, lâcha contre de Lesclefs un coup de pistolet qui le perça près du cœur et l'étendit mort. Le capitaine général, repoussé, se retira dans sa maison avec ses adhérents, qui tirèrent de là des coups d'arquebuse. Le syndic Philippin, voulant apaiser le tumulte, fut blessé par eux, et le domestique de l'un des leurs, avançant la tête hors de la fenêtre, fut aussi frappé. On a cru assez généralement que le capitaine général avait formé un complot pour renverser le gouvernement qui venait de condamner ses amis ; il est difficile de se prononcer ; on peut cependant supposer

qu'il y eut là une émeute plutôt qu'une conspiration[1].

Le soir du même jour, à neuf heures, le Conseil convoqua les Deux-Cents et ordonna de garder les portes de la ville, pour empêcher les coupables de s'enfuir. Le lendemain, à *cinq heures* du matin, le Conseil des Deux-Cents entra en séance, ordonna que les citoyens se réunissent en armes devant la maison de ville pour prêter main-forte à ses décisions, commanda à la justice de se rendre à la maison du capitaine général pour le saisir lui et tous ceux qui seraient avec lui. Mais Jean Philippe, comprenant que le cas d'un commandant en chef des milices genevoises qui se mettait en révolte ouverte et armée contre le gouvernement était fort grave, avait quitté sa maison, s'était sauvé par-dessus les toits et était ainsi arrivé dans l'hôtellerie de la *Tour Perce*, qui appartenait à un frère de Lullin. Les agents du Conseil ne le trouvant ni chez lui, ni ailleurs, on cria à son de trompette dans la ville que quiconque saurait où il était eût à le révéler. Le magistrat apprit, on ne sait par qui, que le capitaine général était caché à la *Tour Perce* : « Lors tout le monde de courir là, dit Bonivard ; « puis on chercha Philippe de la cave au grenier, « et il fut trouvé finalement couché dans l'écurie « sous du foin. On le mena aussitôt aux syndics, « qui l'attendaient à la porte du logis, le firent « saisir par leurs guets et le menèrent à l'Évêché (la « prison) ; mais ce fut avec grande peine, car ni

[1] Chron. de Rozet, l. IV, ch. XXXIX. Gautier. Déposition des témoins. Roget.

« les guets avec leurs hallebardes, ni les syndics « avec leurs bâtons, ne pouvaient presque empê-« cher que le peuple ne le tuât entre leurs mains. « On peut prendre ici un exemple, ajoute le pri-« sonnier de Chillon, de la fiance que l'on doit « avoir en un peuple[1]. »

On entendit les témoins, et Jean Philippe subit son interrogatoire sur les faits criminels qui lui étaient imputés. Ces faits furent établis et il les reconnut. Toute la ville était émue. Le peuple demandait à grands cris justice et disait « qu'il « ferait exécution des meurtriers si les tribunaux « ne la faisaient pas; les prêcheurs eux-mêmes « admonestaient de prier Dieu et d'administrer « justice[2]. » Une scène à la fois attendrissante et terrible vint augmenter l'émotion générale. Jean d'Abères ayant succombé à ses blessures, « sa « femme fit porter le corps de son mari sur un « banc, devant la maison de ville, et l'accompa-« gna, criant incessamment : Justice ! justice ! « justice ! pleurant et se débattant[3]. » Ses enfants l'entouraient, pleurant et criant comme elle. Un corps mort, et surtout le corps d'un époux et d'un père, entouré de ceux qui l'ont aimé, a toujours sur le cœur une grande puissance. Le procureur général présenta son acte d'accusation; il portait que Jean Philippe « avait toujours été ré-« puté un homme séditieux, qui avait accoutumé

[1] Bonivard, *Ancienne et nouvelle police de Genève*, p. 48 à 51. Rozet, Chr. msc., ch. XXXIX. Gautier, Hist. msc.

[2] Rozet, Chron. msc., l. IV, ch. XL.

[3] Bonivard, *Ancienne et nouvelle police de Genève*, p. 51. Voir auss Reg. du Conseil. Gautier. Acte d'accusation.

« d'attirer à lui tous les gens remuants, qu'il les « avait assemblés dimanche passé, prenant armes « contre la cité de Genève ; que pour parvenir à « son désir de tuer les gens, il avait mis des gens « armés en sa maison ; qu'il était un *meurtrier* et « *homicide volontaire*, ayant les mains pleines de « sang ; que de l'abondance de son cœur, il avait « proféré telles paroles ou semblables : *Je tuerai « tant de gens que je me soûlerai.* » Le procureur gé- « néral concluait à ce que le Conseil fît immédiatement justice, « comme de choses ardies, tumul- « tueuses, entreprises orribles, et à la façon qu'on « procède dans les cas de lèze-majesté. » La sentence fut prononcée par le syndic Étienne de Chapeaurouge, neveu de l'un des fugitifs. Philippe fut condamné « à avoir la tête tranchée de dessus les « épaules, jusqu'à ce que l'âme fût séparée du « corps. » L'exécution eut lieu le même jour. De Chapeaurouge, après avoir prononcé la sentence, s'absenta du Conseil, et un ou deux autres se retirèrent.

Ainsi, des quatre syndics qui avaient prononcé le bannissement de Farel et de Calvin, deux avaient été condamnés à mort comme faussaires et rebelles, le troisième venait d'être exécuté comme émeutier et homicide ; il restait le quatrième, Richardet. Il avait réuni la violence et la dérision et avait dit ironiquement à Calvin en le bannissant : « *Les portes « de la ville sont assez larges pour en sortir.* » Comme il avait adhéré à la sédition de Jean Philippe, il prit peur et voulut s'enfuir. Ne voulant pas sortir par les portes de la ville, quelque larges qu'elles

fussent, dans la crainte d'être reconnu et arrêté, « il « se dévala par une fenêtre qui était aux murailles « de la ville, dit Rozet, se creva parce qu'il était « pesant, et ne vécut pas longtemps après. » « Comme il était fort gras, dit Gautier, la corde « rompit, et cette chute lui causa une contusion « dont il mourut peu de temps après[1]. »

Il est très-difficile de n'être pas frappé du sort de ces quatre hommes. Les Grecs avaient imaginé une déesse chargée de renverser une insolente prospérité et de punir le crime, Némésis, volant à travers les airs, entourée de serpents, munie de flambeaux et exécutant de terribles vengeances : « On ne peut omettre, dit Rozet, le jugement nota- « ble de Dieu sur les quatre syndics de l'an 1538, « qui élus par le peuple, comme adversaires de la « religion et de la réformation jurée, avaient banni « les ministres et débouttè leurs fauteurs. Deux ans « après, en une même année, au mois de juin, tous « quatre, de la part du peuple même, furent confus « et ruinés pour leurs crimes[2]. » A peine trouve-t-on dans l'histoire un exemple plus frappant de la vérité proclamée par un grand poëte : « La peine, « aux pieds boiteux, atteint pourtant le coupable. »

Toutefois, il y eut selon nous dans les articulants de la légèreté, de l'incapacité, mais non de la perfidie. Et, d'un autre côté, il est juste de ne pas attribuer aux amis de Farel et de Calvin des actes odieux dont ils furent tout à fait innocents. On a

[1] Gautier, Hist. msc., l. VI, p. 393. Rozet, Chron. msc. de Genève, l. IV, ch. XLI.
[2] Rozet, Chr. msc. de Genève, l. IV, ch. XLI.

